This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Gall. sp. 216 *
14

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DES

ARCHIVES HISTORIQUES

DE LA SAINTONGE ET DE L'AUNIS

IV

JANVIER 1883-AVRIL 1884

PARIS
A. PICARD, LIBRAIRE-ÉDITEUR
RUE BONAPARTE, 82

SAINTES
Mme Z. MORTREUIL, LIBRAIRE
RUE ESCHASSERIAUX, 42

1884

Digitized by Google

Digitized by Google

BULLETIN

DE

LA SOCIÉTÉ DES ARCHIVES HISTORIQUES

DE

LA SAINTONGE ET DE L'AUNIS

Digitized by Google

IMPRIMERIE DE PONS. — NOEL TEXIER.

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DES

ARCHIVES HISTORIQUES

DE LA SAINTONGE ET DE L'AUNIS

IV

JANVIER 1883-AVRIL 1884

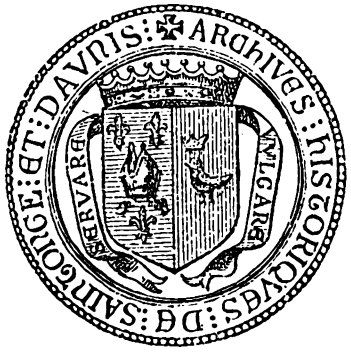

PARIS
A. PICARD, LIBRAIRE-ÉDITEUR
RUE BONAPARTE, 82

SAINTES
Mme Z. MORTREUIL, LIBRAIRE
RUE ESCHASSERIAUX, 42

1884

A172/327

Digitized by Google

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DES ARCHIVES HISTORIQUES

DE LA SAINTONGE ET DE L'AUNIS.

SOMMAIRE du nº de janvier 1883. — AVIS ET NOUVELLES : Numismatique saintongeaise ; Sociétés savantes ; Nouvelles littéraires, etc.; — NÉCROLOGIE : Bargignac, Rainguet ; — ERREURS OU OMISSIONS D'AUTEURS SAINTONGEAIS : Les deux Pierre Pelleprat ; Jacques de La Croix-Maron, à Pons et à Cognac ; Montbrun en l'élection de Cognac ; Un erratum à l'*Epigraphie santone*. — DÉCOUVERTES ARCHÉOLOGIQUES : Un Christ du XIIe siècle à Dampierre ; Le dunum de Thenac ; Souterrain-refuge de Meursac ; Sépultures mérovingiennes à Saintes ; Camp gaulois de Meursac. — LIVRES ET PÉRIODIQUES : Débuts du protestantisme en Saintonge ; *Bibliographie rochelaise* ; M. Aimé Bisseuil, député ; Lanterne des morts de Fenioux, Saint-Pierre d'Oleron, Pranzac et Cellefrouin ; Les Yvers, horlogers ; Beauregard, député de Saintonge aux états généraux en 1789 ; Henri de Rohan à Saint-Jean d'Angély ; Françoise Farnoux, carmélite à Saintes (1619) ; Poésies inédites de Pontac ; Fouilles de Sanxay ; Le capitole de Saintes ; Chevriers de Saint-Maurice, évêque de Saintes ; La comtesse de Soissons, de Marennes ; Guéau de Reverseaux, etc. ; — QUESTIONS ET RÉPONSES : Thèse historiée de Pierre Venien, dédiée à Léontine d'Esparbez de Lussan de Bouchard d'Aubeterre, abbesse du Ronceray ; Origine des mots *créac* (poisson), *timbre* (auge), *Hâ* (rue, château du) ; La tour de Pire-Longe, le fanal d'Ebéon, la pile de Cinq-Mars ; Les Ligoure et les Favereau à Mornay ; Les Livenne et les Dufaure à Vizelle ; Lettres, mémoires, poésies du chevalier de Piis ; L'âme des femmes et le concile de Macon, etc. — BIBLIOGRAPHIE : A-DU.

AVIS ET NOUVELLES

Ont été admis dans la Société :

MM.

Julien Babaud, instituteur à Sainte-Marie-en-Ré, présenté par M. Louis Audiat ;

Côte, libraire à Surgères, présenté par M. Edmond Duret ;

Théodore Duret, à Paris, présenté par M. Louis Audiat ;

Paul Guérin, archiviste aux archives nationales, à Paris, présenté par M. Louis Audiat ;

Le docteur Alexandre Guillaud, professeur à la faculté de médecine de Bordeaux, présenté par M. Eugène Lemarié ;

Le révérend Samuel Savage Lewis, fellow de Corpus Christi collège, et syndic de l'université de Cambridge (Angleterre), présenté par M. Louis Audiat ;

Eugène Cantin, professeur au collège de Saint-Jean d'Angély, présenté par M. Alexandre Hus.

—

Fin janvier, la Société tiendra à Saintes une séance annuelle. Cette soirée sera publique et au profit des pauvres et des inondés. Le comité d'organisation et de patronage est composé du

Digitized by Google

Bureau (MM. Louis Audiat, président ; Th. de Bremond, vice-président ; H. de Tilly, secrétaire ; Ch. Dangibeaud, trésorier), MM. Mengarduque, sous-préfet ; le comte Anatole Lemercier, maire de Saintes ; Bernard, président du tribunal civil ; et A. de Laforet, colonel du 6e de ligne, membres de la société des *Archives*.

—

Etat des finances de la Société au 22 décembre 1882 :

Recettes : (cotisations, rachats, subventions, intérêts).	7,189 97
Dépenses : à M. Texier, imprimeur, 3.440 fr. ; — Copie et gravures, 91 fr. ; — Frais de bureau, impressions diverses, 787 fr. 45 ; — Total. . . .	4,318 45
Excédant des recettes sur les dépenses. . . .	2,871 52
En caisse ou placés au 1er janvier 1882. . . .	5,488 58
En caisse au 22 décembre 1882 : Fonds placés .	8,360 10
Argent. . . .	86 55
TOTAL. . . .	8,446 65

CH. DANGIBEAUD.

—

Notre nouveau confrère, le révérend Lewis, fellow de Corpus Christi collège, a racheté sa cotisation.

—

Nous avons reçu quelques notices biographiques. Nous rappelons à nos confrères de la Société que nous les avons priés de nous adresser une notice personnelle avec leur photographie.

—

Le XIe volume des *Archives* est terminé, ainsi que le IIIe volume du *Bulletin* ; les tables s'impriment ; elles seront livrées avec le prochain numéro. Le IIe volume qui s'arrête à la feuille 13, page 208, va être continué simultanément avec le IVe qui commence.

—

Le nombre des sociétaires est au 1er janvier de 410.

—

Nous sommes en correspondance avec 70 sociétés savantes. Leurs publications qui nous sont adressées sont à la disposition des sociétaires.

—

Ont rendu compte du *Bulletin* d'octobre : La *Charente-Inférieure* et le *Bulletin religieux du diocèse de La Rochelle*, du 7 octobre, qui signalent particulièrement : Fouilles aux arènes, découverte d'un camp gaulois, la fille d'Alfred de Musset ; le *Progrès de la Charente-Inférieure* du 8, qui termine ainsi : « Grâce à la société des *Archives*, grâce aux documents et renseignements fournis par elle, un jour nouveau se fait peu à peu, et dans quelques années un savant pourra donner de la Saintonge et de l'Aunis une histoire complète et fidèle » ; L'*Indé-*

Digitized by Google

pendant de la Charente-Inférieure, l'*Ère nouvelle*, de Cognac, et le *Courrier des deux Charentes* du 12 ; l'*Echo de Jonzac*, du 15 ; le *Polybiblion* de novembre, p. 458, qui a aussi, p. 378, n° d'octobre, publié un compte-rendu du *Bulletin* de juillet ; le *Bulletin* de la société des antiquaires de l'Ouest (3e trimestre), p. 482, qui dit : « cette société continue à enregistrer des documents archéologiques intéressants ; l'*Intérêt public* du 14 novembre, etc. »

La *Gazette des bains de mer de Royan* et ses succédanés, le *Sténographe Charentais* du 15 octobre, ont reproduit les *Arènes*, ce dernier avec plan. La *Charente-Inférieure* et l'*Echo Rochelais*, du 11 octobre ; l'*Ère nouvelle*, du 26, ont reproduit *La fille d'Alfred de Musset*.

Ont emprunté des articles : Les *Tablettes de Rochefort* du 11 octobre ; le *Progrès* du 12 ; le *Rappel Charentais* du 13 sans nous citer : l'*Intérêt public* du 15 ; la *Revue de l'Ouest* et l'*Indépendant* du 19 ; le *Nouvelliste* de Bordeaux, l'*Ère nouvelle* de Cognac et le *Progrès* de Saintes du 22 ; l'*Ère nouvelle* du 29 ; le *Journal d'histoire naturelle de Bordeaux*, du 30 novembre.

—

A la séance du 22 août du conseil général de la Charente-Inférieure, M. Denys d'Aussy, au nom de la 4e commission, a fait le rapport suivant sur la société des *Archives* : « La subvention précédemment accordée à la société des *Archives*, était de 450 fr. ; l'année dernière, les exigences du budget l'ont fait réduire à 300 francs ; la même nécessité s'impose encore cette année ; mais si, à notre grand regret, il ne nous est pas permis de rétablir la subvention départementale à son ancien chiffre, votre quatrième commission, d'accord avec le conseil d'arrondissement de Saintes, vous propose de maintenir l'allocation de 300 francs. La société des *Archives* vient d'obtenir d'élever de 400 à 600 le nombre de ses membres. L'importance de ses publications l'ont placée au premier rang des associations qui, en province, s'occupent de l'avancement de la science historique ; vous tiendrez à lui continuer, au nom du département tout entier que vous représentez ici, le même concours que la plupart d'entre vous lui prêtent individuellement. »

—

Nous avons reçu de M. Augustin Fellmann, curé de Charron, les cachets en applique de : 1° l'évêque de Poitiers (1780) « M[artial] L[ouis] DE BEAUPOIL DE St-AULAIRE EPCS PICTAVIENSIS », *de gueules à 3 accouples de chien posées en pal et rangées 2 et 1* ; de l'école de théologie des dominicains de Poitiers (1780), SIG. SCHOLAE. ACAD. FF. PRAED. PICT. », montrant le buste de saint Thomas d'Aquin, patron du collège (schola divi Thomæ) avec des ailes à cause de son titre de docteur angélique, un collier, en souvenir de son livre, *Catena aurea*, et le soleil sur la poitrine qui marque la puissance, l'étendue, l'éclat et la solidité de sa doctrine ; — et trois empreintes de cire rouge : 1° des Talleyrand, *de... à 3 lions couronnés*, l'écu entouré d'une cordelière ; 2° de

Digitized by Google

Claude du Bourg (Saintes, 18 janvier 1734), seigneur de Saint-Fort-sur-Brouage, du Brandet, etc., major de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, mort en sa maison du Brandet près Taillebourg, après le 26 avril 1740, date de son testament : *D'azur à 3 branches d'épine d'argent au chef chargé du monogramme du Christ*; couronne de comte; 3° de Louis-Pierre-Joseph d'Esparbez de Lussan d'Aubeterre, comte de Jonzac (1718) : *Ecartelé : au 1er d'argent à la fasce de gueules accompagnée de 3 merlettes de sable*, qui est d'Esparbez; *au 2 de gueules à 3 léopards d'or armés et lampassés d'argent*, qui est Bouchard; *au 3 losangé d'or et d'azur au chef de gueules*, qui est Raymond d'Aubeterre; *au 4 d'azur à trois tours d'argent posées 2 et 1*, l'écu timbré d'une couronne de marquis; 4° des Rabaine : *d'argent à la fasce de gueules accompagnée de six coquilles de saint Michel, 3, 2 et 1*; supports, deux levrettes.

—

La réunion des délégués des sociétés savantes à la Sorbonne aura lieu, cette année comme les précédentes, pendant la semaine de Pâques. Nous en publions plus bas le programme. Les membres de la société qui ont l'intention d'y présenter des mémoires ou d'y faire des communications, doivent les faire parvenir au président avant le 1er mars. A cette époque aussi doivent se faire inscrire ceux qui désirent être délégués par la société. Il leur est accordé une réduction de 50 °/₀ sur le prix des places.

—

A l'exposition de la société philomatique à Bordeaux, une médaille d'argent a été décernée à M. l'abbé Laferrière et à M. Musset pour l'*Art en Saintonge*, et à M. l'abbé Blanchard, pour ses fleurs en coquillages. L'*Art en Saintonge* a aussi obtenu une médaille d'argent à l'exposition de l'union centrale des arts décoratifs, à Paris.

—

Dans sa séance publique annuelle du 1er août, l'académie de médecine a décerné des médailles aux médecins des épidémies. M. le docteur Albert Anfrun, médecin à Saint-Pierre d'Oleron, a obtenu une médaille d'argent pour son *Histoire de l'épidémie de la suette miliaire à Saint-Pierre d'Oleron*.

—

L'académie des Muses santones a décerné son prix de poésie à M. Jules d'Auriac, sous-préfet.

—

MM. Amédée et Gabriel Dufaure viennent d'offrir à l'institut le buste en marbre de leur père, Jules Dufaure, membre de l'académie française, ancien ministre, président d'honneur de la société des *Archives*.

—

Au concours des ciseleurs (1882), fondé par M. H. Villesens, le premier prix (300 francs) a été obtenu par M. Ernest Girardot pour un Bernard Palissy,

Digitized by Google

On va placer à Paris, dans le square qui longe le boulevard Saint-Germain, près de l'église Saint-Germain des Prés et tout près de la rue du Dragon, où un plat émaillé a établi la tradition d'un séjour de Bernard Palissy, une statue de l'artiste-potier, reproduction en bronze de l'œuvre de Barias, élevée à Boulogne-sur-Seine.

—

Le sténographe charentais, fondé en 1881, à Cognac, est, à partir du 15 novembre dernier, devenu « *Le sténographe propagateur*, journal littéraire, scientifique, artistique et illustré », et continue à paraître, le 15 de chaque mois, sous la direction de M. Athanase Maire.

—

Sociétés savantes. — Société des sciences naturelles de La Rochelle ; séance du 8 novembre : M. A. Vivier fait une communication sur les secousses de tremblement de terre ressenties à Panama ; M. Meyer, sur les travaux scientifiques de diverses sociétés de naturalistes ; M. Basset signale, dans la *Paléontologie française*, deux nouvelles espèces provenant de la pointe du Ché, près de La Rochelle, *Pseudodiadema Rupellense* et *Pseudodiadema Beltremieuxi*, et dépose pour le muséum Fleuriau un exemplaire de *Pygaster umbrella*, trouvé aussi à la pointe du Ché.

Commission des arts ; séance du 26 octobre : Procès-verbaux ; compte-rendu annuel du président ; situation financière du trésorier ; réclamation d'un membre qui se plaint que le procès-verbal imprimé ait modifié un ordre du jour adopté par l'assemblée et dicté en séance ; lecture par M. Duret d'une excursion archéologique à Aulnay (Voir *Bulletin* de juillet 1882) ; le souterrain-refuge de La Mothe-Meursac, par M. H. de Tilly ; les maladreries de l'arrondissement de Jonzac par M. l'abbé Letard ; Réponse de M. l'abbé Jules Noguès, curé de Dampierre-sur-Boutonne, à propos d'un prétendu christ du XII^e^ siècle (Voir *Bulletin*, III, 398) ; il y malmène son confrère, M. l'abbé Julien Bernard, curé de Coivert, qui affirme avoir enterré lui-même ce christ très moderne, peu de mois avant que M. Noguès l'inventât et que M l'abbé Eutrope Vallée, curé de Fontcouverte, le signalât comme du XII^e^ ou XIII^e^ siècle ; mais il se garde bien de le montrer, ce qui trancherait la difficulté et il ne le montrera pas. Dans ces explications fort confuses, nous avons cru voir cependant que M. l'abbé Eutrope Perrineau, curé de La Ville-Dieu, avait aussi trouvé un christ, antique aussi, et aussi dans le jardin de M. l'abbé Noguès, d'où nous concluons que c'est un heureux jardin que celui de M. le curé de Dampierre où poussent ainsi les crucifix bysantins.

—

Programme du congrès de la Sorbonne en 1883. — I. Section d'histoire et de philologie. 1° Quelle méthode faut-il suivre pour rechercher l'origine des noms de lieu en France ? Quelle

Digitized by Google

est la valeur des résultats déjà obtenus dans cette recherche?

2° A quelles époques, dans quelles provinces et sous quelles influences les villes neuves et les bastides ont elles été fondées?

3° Histoire des milices communales au moyen âge. — Date de l'organisation des milices communales et de l'introduction du tiers état dans les armées royales. — Autorité des magistrats municipaux sur ces milices et conditions de leur recrutement. — Mode de convocation, nature et durée du service auquel elles étaient assujetties. — Transformations des milices communales au commencement du XIVe siècle ; levées en masse ou appel de l'arrière-ban ; substitution de l'impôt à la prestation des sergents. — Origine et organisation des confréries d'archers et d'arbalétriers. — Institution, organisation, recrutement et rôle militaire des francs-archers de Charles VII à François Ier (1448-1521). — Faire connaître par les documents dans quelles conditions se firent la levée et l'organisation des milices provinciales à partir de 1668 et quel rôle ces milices eurent dans les guerres du règne de Louis XIV et de Louis XV.

4° *Pélerinages.* — Quelles routes suivaient ordinairement les pèlerins français qui se rendaient en Italie ou en Terre-Sainte?

5° Signaler les documents antérieurs à la fin du XVe siècle qui peuvent faire connaître l'origine, le caractère, l'organisation et le but des confréries religieuses et des corporations industrielles.

6° *Rédaction des coutumes.* — Documents sur les assemblées qui ont procédé à cette rédaction, soit pour les coutumes générales, soit pour les coutumes locales, et sur les débats qui se sont élevés devant les parlements à l'occasion de l'homologation desdites coutumes. — Rechercher dans les archives communales ou dans les greffes les coutumes locales qui sont restées inédites.

7° *États provinciaux.* — Documents inédits sur les élections des députés, l'étendue des mandats, les délibérations, les pouvoirs des députés et l'efficacité de leur action.

8° Conditions de l'éligibilité et de l'électorat dans les communes, les communautés et les paroisses, soit à l'occasion des offices municipaux, soit pour la nomination des délégués chargés des cahiers des doléances.

9° Quelles additions les recherches poursuivies dans les archives et dans les bibliothèques locales permettent-elles de faire aux ouvrages généraux qui ont été publiés sur les origines et le développement de l'art dramatique en France jusqu'au XVIe siècle inclusivement?

10° Signaler les documents importants pour l'histoire que renferment les anciens greffes, les registres paroissiaux et les minutes de notaires.

11° Histoire des petites écoles avant 1789. Principales sources manuscrites ou imprimées de cette histoire. — Statistique

Digitized by Google

des petites écoles aux différents siècles : leur origine, leur développement, leur nombre dans chaque diocèse et dans chaque paroisse. — Recrutement et honoraires des maîtres et des maîtres adjoins. Condition matérielle, discipline, programme et fréquentation des petites écoles. — Gratuité et fondation scolaires ; rapports entre la gratuité dans les petites écoles et la gratuité dans les universités. — Livres employés dans les petites écoles.

12° Quelles villes de France ont possédé des ateliers typographiques avant le milieu du XVI[e] siècle ? Dans quelles circonstances ces ateliers ont-ils été établis et ont-ils fonctionné ?

II. — Section d'archéologie. — 1° Signaler les documents épigraphiques de l'antiquité et du moyen âge, en France et en Algérie, qui ont été récemments découverts ou dont la lecture comporte des rectifications.

2° Quels sont les monuments qui, par l'authenticité de leur date, peuvent être considérés comme des types certains de l'architecture en France avant le milieu du XII[e] siècle ?

3° Etudier les caractères qui distinguent les diverses écoles d'architecture religieuse à l'époque romane, en s'attachant à mettre en relief les éléments constitutifs des monuments (plan, voûtes, etc.)

4° Quels sont les monuments dont la date, attestée par des documents historiques, peut servir à déterminer l'état précis de l'architecture militaire en France aux différents siècles du moyen âge ?

5° Signaler les œuvres de la sculpture française antérieures au XVI[e] siècle qui se recommandent, soit par la certitude de leur date, soit par des signatures d'artistes.

6° Signaler et décrire les peintures murales antérieures au XVI[e] siècle existant encore dans les édifices de la France.

7° Etudier les produits des principaux centres de fabrication de l'orfèvrerie en France pendant le moyen âge et signaler les caractères qui permettent de les distinguer.

8° Quels sont les monuments aujourd'hui connus de l'émaillerie française antérieurs au XIII[e] siècle.

—

L'article publié par M. A. L. dans le dernier numéro du *Bulletin* sur une prétendue fille d'Alfred de Musset, et reproduit par divers journaux, a eu son effet. La *Gazette de France*, dans son n° du 19 octobre, écrit, à propos de la *Charente-Inférieure* où elle a lu le travail : « Les journaux de province sont souvent bien intéressants à lire. » L'auteur part de là, après avoir cité ou résumé quelques passages de l'article en question, pour trouver insuffisantes les explications du *Bulletin*, et pour conclure que, « n'en déplaise à la *Charente-Inférieure*, il y a là une énigme qui n'est pas complètement éclaircie. Les cartes timbrées d'une lyre » dont se servait Norma ; « la ressemblance du portrait de celle-ci au poète ; l'inscription écrite par Coras au bas du portrait de Musset : « *Voilà ta fille !...* », tout cela,

Digitized by Google

dit le rédacteur de la *Gazette*, demeure mystérieux quand même, et les explications de la *Charente-Inférieure* manquent de clarté et de précision. Il est probable qu'on ignorera toujours la vraie légende de « la fille d'Alfred de Musset. »

M. Dancourt s'est borné à de trop rares citations de l'article objet de sa critique, d'ailleurs très courtoise, pour que les lecteurs puissent juger en toute connaissance de cause ; ainsi il ne dit pas un mot de l'existence romanesque de ces deux femmes, Norma et Coras, et de leurs relations hétéroclites. Dans un sujet aussi délicat, l'auteur a préféré qu'on lût entre les lignes que donner à son récit une précision à laquelle la sagacité du lecteur, avec un peu de bonne volonté, pourra suppléer.

A. L.

—

M. le comte Claude de Monti de Rezé, (à Nantes, quai Ceineray, 3), réimprime le rarissime ouvrage, « *Roolles des bans et arrière-bans de la province de Poictou, Xaintonge et Angoumois*, tenus et convoqués sous les règnes des roys Louis XI en l'an 1467... Charles VIII en l'an 1497... et de François Ier en l'an 1533... » (Poictiers, Jean Fleuriau, 1667), qui contient les noms de plus de 1200 familles. La souscription est de 10 fr. par exemplaire sur vélin, 15 fr. par exemplaire sur vélin teinté, et de 60 fr. par exemplaire sur parchemin.

—

Nécrologie

Le 12 octobre, est mort, à Saintes, Louis-Charles-Auguste Bargignac, docteur en médecine, né à Epargnes le 12 mars 1815, l'aîné des six enfants de Jacques-Louis Bargignac, juge de paix du canton de Cozes, et de Marie-Rose Vigoureux de La Roche, fille de Joseph-Dominique Vigoureux de La Roche et de Marie-Françoise Du Breuil de Théon. Il avait épousé, le 2 juin 1840, Claire-Henriette Albert du Gallois, fille du président du tribunal civil de Cognac. Elève au collège de Saintes, puis au lycée Louis-le-Grand, il fit ses études médicales à Montpellier, et vint se fixer à Saintes en 1839. Il avait l'esprit cultivé, un goût littéraire et artistique très développé, et se tenait au courant non pas seulement du progrès des sciences médicales, mais encore des ouvrages d'art et de littérature. Le 23 septembre 1870, il fut, avec MM. Geay-Besse, Martineau, Des Mesnards et Lejeune, nommé, par le préfet de la Charente-Inférieure, M. Frédéric Mestreau, membre de la commission municipale et administrative jusqu'au 8 avril 1871. Le 7 mai, il fut élu, au second tour de scrutin, conseiller municipal de Saintes par 854 voix, avec MM. Frédéric Mestreau, Nicolas Tourneur, Anatole Lambert, Marc Arnaud, Henri Chappare, Marcelin Julien-Laferrière, Georges Dumontet, Eutrope Poitiers et Henri Inquimbert. Réélu le 22 novembre 1874, le 10e, par 1,125 voix, le 6 janvier 1878, le 4e,

Digitized by Google

par 1,664 voix sur 1804 votants, il succéda comme adjoint à Geay-Besse, décédé le 17 octobre 1875, et remplit successivement ces fonctions avec Jules de Clervaux, MM. Poitiers et Pellisson. En 1881, il renonça, par raison de santé, à toutes fonctions municipales, ne se présenta pas aux élections, et fut remplacé comme adjoint par M. Hippolyte Baudry. Il était membre de la commission administrative de l'hospice, du bureau d'administration du collège, de la société médicale des arrondissements de Saintes, Marennes et Jonzac, de la société des *Archives*. « Chacun sait, dit le *Courrier des deux Charentes* du 15 octobre, avec quel zèle et quelle prudence il défendit les intérêts de la cité dont il était l'un des administrateurs républicains modérés. Homme de liberté et de conservation sociale, il répugnait aux mesures d'intolérance à la mode de nos jours. Sur certains points on pouvait ne pas partager son avis; mais il était impossible de ne pas honorer sa probité proverbiale et son désir du bien. » M. le docteur Briault, au nom de l'association médicale, M. le comte Anatole Lemercier, maire de Saintes, au nom de la ville, ont dit sur sa tombe les derniers adieux à notre regretté confrère. Voir ces deux discours dans le *Courrier* du 12.

—

Le 25 décembre, est mort à Saint-Fort-sur-Gironde, où il était né le 15 avril 1809, Antoine-Augustin Rainguet, vicaire général honoraire, ancien supérieur du petit séminaire de Montlieu, ancien doyen du chapitre de La Rochelle, « une des lumières les plus pures et pendant longtemps la plus brillante de notre diocèse, » dit le *Bulletin religieux* du 30. On a de lui : *Vie de Paul Arnaud-d'Argenteuil* (1846); *Synopse de l'architecture chrétienne* (1850); *Oratorio* (1850; *Sainte Eustelle*, drame en vers, (1876); *Ixile*, tragédie, (1861); *Les anges* (1856); *Chants et légendes du mois de Marie* (1857); *Un lit d'hôpital* (1856); *Idylles saintongeaises* (1869). Il a fondé et longtemps rédigé l'*Apis romana*, recueil de vers latins (3 séries, 1852-1880); et a édité *Lettres sur l'Italie* de Dupaty (1832); *Instructions pour les fêtes de l'année*.

—

Erreurs ou omissions d'auteurs saintongeais

III

Voir *Bulletin*, t. III, p. 184 et p. 271.

XIV. Les deux Pelleprat, l'un jésuite, l'autre curé d'Ars, tous deux écrivains, et pris l'un pour l'autre par tous les écrivains. Voir ci-dessous, page 21.

XV. Jacques de La Croix-Maron. — La *Biographie saintongeaise* n'a pas nommé ce poète saintongeais. M. Louis Audiat, dans son *Nicolas Pasquier*, p. 145-149, a parlé incidem-

Digitized by Google

ment de « La Croix-Maron, ou plutôt Maron, seigneur de La Croix-Maron, paroisse de Pons, capitaine d'infanterie, » qui écrivait des vers à Etienne Pasquier, qui avait choisi pour parrain à son fils Nicolas Pasquier, lieutenant général à Cognac, et qui publia en 1607 *La muze catholique*, poëme théologique et moral. Nous sommes à même de donner sur lui et les siens quelques renseignements de plus.

Les La Croix-Maron ont habité Cognac et Saintes. C'est en 1616 qu'apparaît pour la première fois, à Cognac, cette famille saintongeaise. En effet, on lit dans les registres de Saint-Léger, église paroissiale de Cognac : « Le dimanche quinziesme jour de may mil six cent sèze, a esté baptisée Jacquette, fille de Françoys Imbert, de la ville de Pons, soldat de la compaignie de monsieur de La Croix-Maron, étant en garnison en la présente ville, et de Jehanne Mesmin, sa femme ; pairin M. Estienne Cyvadier, advocat au siège de la ditte ville ; merrine damoyselle Jacquette Maron. JACQUETTE MARON. E. CYVADIER. PELLEGEAY, *curé*. »

Un peu plus loin, on trouve l'acte ci-après : « Le cinquiesme jour de juin mil six cens sèze, a esté baptisée Barbe Vezineau, fille de Bernard Vezineau et de Marie Fallouleau, ses père et mère ; a esté son parrin Jehan Marie, maire et cappitaine de la ville de Coignac, et sa merrine damoiselle Barbe d'Arresrac, femme du sieur de La Croix-Maron, cappitaine d'une compainie pour le service du roy à Coignac. BARBE DARRESRAC. JEHAN MARIE. B. VEZINEAU. PELLEGEAY, *curé*. »

La Croix-Maron ayant passé de Cognac à Bordeaux au commencement de 1620, son successeur, comme capitaine de la compagnie tenant garnison à Cognac, fut Jacques Dumoulin, qui s'est marié dans la contrée avec Louise Deromas, avant 1630.

La Croix-Maron, possédait dans la paroisse de Segonzac le fief de La Brée (Le *Bulletin*, II, 73, a imprimé par erreur *La Brie*), dont le logis, bâti à l'époque de la renaissance, était d'une très élégante architecture. Son épouse y mourut. Son acte de décès est ainsi conçu : « Le vingt-cinquiesme jour d'apvril 1638, Barbe d'Arresrac, dame de La Croix-Maron et de La Brée durant son vivant, fut enterrée dans l'église de Segonzac, devant l'autel de l'aile du côté du midi, et furent faites les funérailles par Graslen, curé de Segonzac. »

La *Biographie universelle* de Michaud, les *Annales poétiques* et le *Dictionnaire* de Larousse disent que « N. (lisez *Jacques*) de La Croix-Maron, gentilhomme d'Angoumois, né à Bordeaux, dans la seconde moitié du seizième siècle, embrassa la profession des armes, et servit avec distinction sous les ordres du duc d'Epernon. On connaît de lui, disent ses biographes, un ouvrage en vers intitulé *La muze catholique*, qu'il acheva d'écrire le 10 juillet 1605, et qui fut imprimé à Bordeaux en 1612, in-8. Ce poëme est divisé en deux parties, dont la première traite du libre-arbitre, et la deuxième de l'eucharistie. Ce sont des chants d'environ soixante quatrains chacun. » Il y a quelques

Digitized by Google

années, la librairie Rouquette en offrait en vente un exemplaire avec jolies figures d'une grande finesse de burin, reliure maroquin La Vallière, tranche dorée, au prix de cent francs.

La Croix-Maron était engagiste de plusieurs pièces de domaines et de rentes dans le fief du Bois-Clavaud. Deux hommages reçus Quantin, notaire royal à Mazottes, les 25 et 29 août 1602, en contiennent l'énumération. « Sachent tous par et advenant que sieur Jacques Maron, escuyer, sieur de La Croix-Maron, comme ayant droit acquis de haut et puissant seigneur messire Bernard du Massès, gentilhomme ordinaire de la chambre du roy, commandant et lieutenant général pour sa majesté ès pays d'Aulnis, Saintonge, ville et gouvernement de La Rochelle, en l'absence de monseigneur le duc d'Espernon, seigneur et baron de Bouteville, avoue tenir noblement à hommage de mondit seigneur du Massès, à cause du chastel dudit Bouteville, les rentes et autres choses qui s'ensuivent, etc. (*Archives de la Charente*, fonds de la seigneurie de Mazottes.)

Un acte de Jean Gibaud, notaire à Angoulême, dont les minutes sont aux archives de la Charente, coté 344, année 1595, contient, à la date du 28 novembre 1595, une vente de rentes en nature par « Bernard du Massès, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, cappitaine de 50 hommes d'armes de ses ordonnances, lieutenant et gouverneur pour sa majesté ès-pays d'Angoulmois, Saintonge et Aulnis, ville et gouvernement de La Rochelle, en l'absence de monseigneur le duc d'Epernon, estant de présent en cette ville d'Angoulesme, à Jacques Maron, écuyer, sieur de La Croix, cappitaine de deux cens hommes de pied entretenus pour le service du roy en la ville de Xainctes, estant aussi de présent en cette ville d'Angoulesme... » Les rentes vendues à La Croix-Maron étaient assises sur des pièces de domaines, à Mazottes, au Bois-Clavaud et près le village de Bouchet, paroisse de Segonzac, avec condition expresse que l'acquéreur en ferait foi et hommage à du Massès; et au cas où la châtellenie de Bouteville passerait en d'autres mains, ledit de La Croix serait tenu icelles rentes remettre audit du Massès, ou celui-ci ferait le remboursement du prix principal ou frais et loyaux coûts. L'acte est passé à Angoulême, en la maison de messire du Massès, en présence de François Pichot, maître d'hôtel dudit seigneur du Massès, Pierre Pitre, procureur au présidial d'Angoulême, témoins requis.

On connaît quelques descendants de Jacques de La Croix-Maron et de Barbe d'Arresrac. Jacquette, que nous avons vue marraine à Cognac, épousa, suivant contrat de Guérin, notaire royal, en date du 17 juillet 1617, Jean de La Mothe, écuyer, sieur de La Mothe-Criteuil, dont postérité. Nicolas de La Croix-Maron autre enfant du capitaine, avait eu de son mariage : Nicolas qui, étant encore adolescent, fut parrain, à Chérac, d'un fils de Pierre de Barrière. En effet, on lit dans les registres de Saint-Gervais et Saint-Protais de Chérac, l'acte suivant : « Le jeudi septiesme jour du mois de novembre mil six cens cinquante-deux, a esté

Digitized by Google

baptisé, sur les fons baptismaux de la paroisse de Chérac, le filz de Pierre de Barrière, escuier, seigneur de Chay, et de dame Jeanne de Saint-Orens, son espouze ; parrain Nicolas Maron, escuyer, seigneur de La Croix-Maron et de La Brée ; sa maraine, Marie de Barrières, damoiselle, sœur de l'enfant baptisé ; lequel a esté nommé Nicolas, nom du parrain nommé cy-dessus. La Croix Maron, *parrain*. De Barrière. De Saint-Orens. Jehan Guichard, *prestre*. » C'est bien certainement le filleul de Nicolas Marron, Nicolas de Barrières de Chay, dont la femme figure sur les registres de Chérac dans un acte qui mentionne un garde des sceaux du présidial de Saintes : « Le quatre de décembre mil six cens quatre vingt quatorze, a esté baptisée Marie-Angélique, fille de Bon Seguin et de Marie Bujar ; a esté parrain noble homme Jean Rousselet, escuier, garde des sceaux de Saintes et conseiller au présidial de Saintes ; marraine Marie-Angélique du Verdier, femme de monsieur de Chay, capitaine des carabiniers du roy, en présence des soussignés. Seguin. Rousselet. Angélique du Verdier. Marie Dussault. De Chay. François de Verteuil. L. Foucher, *curé de Chérac*. »

Un acte des archives de la Charente, minutes de De Jarnac, notaire au Bois-Clavaud, en date du 15 mars 1699, et passé au bourg de Segonzac, nous apporte quelques autres renseignements sur la famille de La Croix-Maron. Pierre Hélie, greffier de la juridiction de Mazottes, avait eu quelques contestations au sujet de biens arrentés à un de ses ancêtres par Jacques Maron, écuyer, seigneur de La Croix-Maron, suivant acte reçu par Quantin, notaire royal, du 9 décembre 1607. Dans cette contestation, on voit figurer « Nicolas Maron, écuyer, sieur de La Chapelle, porteur de la procuration d'autre Nicolas Maron, écuyer, sieur de La Croix-Maron, conseiller au parlement de Bordeaux, fils et héritier d'un autre Nicolas Maron, écuyer, sieur dudit lieu, icelluy fils et héritier de feu Jacques Maron, écuyer, sieur dudit lieu, bailleur de la rente, et ledit seigneur de La Croix-Maron, qui reconnaît avoir été payé de tous les arrérages liquidés par ledit acte. » C'est donc un accord que cet acte de 1699, contenant en plus un fragment de généalogie, qui nous fait connaître les sieurs de La Croix-Maron, depuis le capitaine Jacques jusqu'à Nicolas, son petit-fils, conseiller au parlement de Bordeaux. Nos documents s'arrêtent là.

Nous engageons ici les personnes qui auraient quelques renseignements sur cette famille à les faire connaître dans un des plus prochains numéros du *Bulletin* (1). Nos remerciements leur sont acquis d'avance.

---

(1) Souhaitons que M. de La Morinerie nous envoie son article promis sur le capitaine François Arresrac. Je m'imagine volontiers qu'il y aura du La Croix-Maron. L. A.

Digitized by Google

La famille de La Croix-Maron portait pour armes : *De gueules à un chevron d'argent accompagné de trois croisettes d'or*,

Paul DE LACROIX.

—

XVI. LE SEIGNEUR DE MONTBRUN EN L'ÉLECTION DE COGNAC. — M. Th. de B.-A., dans *Les rôles saintongeais* publiés en 1869, demande, page 60, article de « L'enclave du Temple » en l'élection de Cognac, quel est le sieur de Montbron, dont la cotisation est de 5 sols seulement sur les rôles de la capitation en 1745, et si ce pourrait être Etienne-Adrien Chérade, lieutenant général au présidial d'Angoulême. Nous sommes en mesure de renseigner le savant auteur des *Rôles saintongeais*. Il s'agissait non de Chérade de Montbron, mais de François de Valentin, écuyer, seigneur de *Montbrun* et du Boisauroux, marié à N... Guérin. La cotisation dont M. Th. de B.-A. s'étonne, portait seulement sur quelques terres dépendant du fief de Boisauroux en Rouillac, mais situés dans l'étendue de « l'enclave du Temple. »

CHAUFARON.

—

XVII. L'*Epigraphie santone et aunisienne* a publié, p. 202, comme ayant existé sur une fontaine à La Chapelle-des-Pots, une inscription ainsi conçue :

HVIVS. NYMPHA. LOCI. SACRI. CVSTODIA. FONTIS.
DORMIO. DVM BLANDÆ. SENTIO. MURMUR. AQUÆ.
PARCE. MEVM. QVISQVIS. TANGIS. CAVA MARMORA. SOMNVM.
RVMPERE. SIVE. BIBAS. SIVE. LAVERE. TACE.

Moi, nymphe de ce lieu, gardienne de cette fontaine sacrée, je dors au doux murmure de cette eau. Qui que tu sois qui viennes fouler cette pierre sonore, respecte mon sommeil; bois ou lave-toi, mais en silence.

N'osant prendre sous ma responsabilité absolue une inscription que je n'avais pas vue et que me révélait M. Dangibeaud, j'écrivis : « On m'a transmis », et j'eus raison : car ayant un peu soupçonné ce joli quatrain de n'être pas tout à fait de facture saintongeaise, je m'assurai bientôt qu'il était déjà imprimé et qu'il avait servi à d'autres fontaines qu'à celle de La Chapelle-des-Pots, qui n'existe même pas à cette place.

Gruter d'abord, *Corpus inscriptionum*, p. XCII, n° 12, cite ce fragment :

NYMPHIS. LOCI. BIBE. LAVA. TACE.

Puis Montfaucon, l'*Antiquité expliquée*, reproduit, planche CCXX, une nymphe nonchalamment à demi couchée, et ces deux distiques que j'ai transcrits plus haut :

HVJVS NYMPHA LOCI.....

Digitized by Google

Et, page 386, il dit : « Cette autre nymphe qui dort était aussi une nymphe de fontaine, comme porte l'inscription, c'est-à-dire une Naïade. La même inscription recommande le silence : ce qui est assez ordinaire dans celles qui regardent les Nymphes. Une entre autres a ces paroles : « *Nymphis. locus. bibe. lava.* » *tace.* Ce lieu appartient aux nymphes; buvez, lavez-vous, tai» sez-vous ». Gruter doute si elle est antique, et je ne voudrais pas assurer qu'elle le soit ». Enfin Noël l'a citée dans son *Gradus ad Parnassum*, à l'article FONS, comme « inscription ancienne. »

Un charmant poète, mort il y a trois ans et dont les lettres et ses amis déploreront longtemps la perte, J.-A. de Mongis, l'avait traduite ainsi :

> Nymphe, de ce ruissseau gardienne solitaire,
> Je dors en écoutant l'eau qui murmure et fuit,
> Respecte mon sommeil, toi qui, foulant la pierre,
> Viens te baigner ou boire, et ne fais pas de bruit.

Puis il a ajouté fort spirituellement en faisant parler l'éditeur :

> Hic rupem falsam falsos effundere fontes
> Edocui, edoctus dicere vera viris,

vers que, mis au défi de pouvoir rendre en français, j'ai traduits aussitôt :

> Instruit à dire vrai, j'ai pourtant fait, hélas !
> Couler d'un faux rocher l'eau qui n'existait pas.

Vraiment, on est presque heureux de commettre une erreur quand elle doit être relevée d'une façon aussi charmante.

L. A.

—

DÉCOUVERTES ARCHÉOLOGIQUES.

Sur les bords de la Gironde, aux Chatelars et à la Pointe de Vie, commune de Meschers, existe, dit le *Journal d'histoire naturelle de Bordeaux*, un foyer préhistorique avec débris de coquillages, d'ossements, de poteries, etc. Une petite boucle en bronze en indique l'âge. Aux alentours sont des éclats de silex et tout près, M. Gangneux, de Meschers, a découvert un culot de bronze et un moule de hache qui a été acheté par le doyen de la faculté des lettres de Bordeaux, M. Courcau, de Cozes.

—

UN CHRIST DU XII[e] SIÈCLE A DAMPIERRE-SUR-BOUTONNE. — Le *Bulletin*, dans son dernier numéro (III, 397), a dit : « Le christ, trouvé par M. l'abbé Jules Noguès, curé de Dampierre-sur-Boutonne, dans son jardin, et annoncé par M. l'abbé Vallée comme étant du XII[e] siècle, a été acheté en 1830, dans une bou-

Digitized by Google

tique d'objets de piété à La Rochelle par l'abbé Merlin, puis à la mort de celui-ci il fut enterré dans son jardin, où M. Noguès l'a déterré; il n'a aucune valeur artistique. » Le *Recueil* de la commission des arts (15 novembre, p. 204), fort embarrassé d'une telle méprise, répond d'après un travail de M. l'abbé Noguès, amendé, émondé, édulcoré. Et du coup, il s'amende lui-même. Mais au lieu de blâmer l'auteur de cette supercherie, — car évidemment il est trop savant pour attribuer à l'époque carolingienne ou mérovingienne un bronze d'art du règne de Louis-Philippe Ier, — et de reconnaître qu'il s'est trompé, ce qui arrive à tout le monde et à M. l'abbé Vallée, il équivoque sur un autre christ qu'aurait trouvé M. l'abbé Perrineau, christ ancien, christ curieux, mais qui, hélas! après s'être montré un tout petit instant, a tout à coup disparu,

Sans avoir dit son âge, et qu'on n'a point revu.

M. Vallée traite le récit du *Bulletin* de « légende qui n'a rien de commun avec la vérité. » Or, le 15 mars 1881, lui-même écrivait ces mots : « M. l'abbé Noguès a découvert un christ paraissant appartenir au XIIe siècle, » et le 15 novembre 1882, après les rectifications du *Bulletin*, il avoue que le christ trouvé par M. Noguès est « sans valeur artistique. » Nous n'avions pas dit autre chose. De plus, « ce même christ qu'il annonçait pompeusement et hardiment comme paraissant être du XIIe siècle, il prétend qu'il s'est borné, « purement et simplement et encore avec une certaine réserve », à raconter un on-dit. Ainsi M. Noguès n'a pas découvert de christ bysantin. M. l'abbé Vallée, qui s'était empressé de crier le fait, le dément à présent; et cet objet d'art, hier du XIIe ou du XIIIe siècle, pourrait bien aujourd'hui n'être que du XIVe, ou du XVe, peut-être du XVIe, même du XVIIe, voire du XVIIIe. Nous voilà d'accord.

Pourtant, comme il tient à son christ ancien, il tire tout à coup de la coulisse, *Deus ex machina*, M. l'abbé Perrineau, qui se trouve, lui, aussi, avoir trouvé un christ que n'avait pas trouvé M. Noguès, et dans le même jardin. Oh! pour celui-là, il est antique; mais on ne tient pas à l'exhiber; on ne l'a fait voir qu'à quelques initiés, dont l'un aurait déclaré qu'il datait au moins du temps de Salomon.

Or pour consoler M. l'abbé Vallée qui pleure son beau cuivre rouge, pour lui remplacer le christ que M. Noguès n'a pas inventé, ou celui de M. Perrineau qu'il ne veut pas nous montrer, on lui indiquera dans un jardin près de l'église, à Lozay, canton de Loulay, non loin de Migré, où il trouve de si belles peintures, un petit endroit où il en déterrera aisément un autre, aussi antique et de même âge que ses fresques. O bonnes gens, s'écriait Juvénal!

O sanctas gentes quibus hæc nascuntur in hortis
Numina!

Heureux archéologues et confiants, qui déterrent ainsi un,

Digitized by Google

deux, trois crucifix carolingiens dans les jardins de presbytères!

Quand nous serons à dix, nous ferons une *croix*.

Et ce sera l'occasion ou jamais. En tous cas, l'opération pour Lozay sera tout aussi facile à M. l'abbé Vallée que de découvrir des fresques « polychromes » du XII[e] siècle, — toujours le XII[e] siècle — parmi les peintures faites en 1862 par Neveu, de son état peintre — vitrier à Courant, canton de Loulay susdit.

—

Le dunum de Thenac. — Les travaux de fouilles ont dû cesser au dunum du Peu-Richard, ainsi qu'aux arènes de Saintes. Déjà beaucoup de savants sont allés visiter ce camp gaulois dont nous avons annoncé l'importance. D'autres le visiteront quand les pluies auront cessé. En attendant, on l'étudie. M. le docteur Picard, dans le *Journal d'histoire naturelle* de Bordeaux (Voir plus bas, p. 35), a donné son appréciation. La *Gazette de Royan* du 17 décembre, article de M. Eugène Lemarié, affirme contrairement à M. le docteur Picard, que « la découverte du Peu-Richard est d'une grande importance par la belle conservation et par la variété des objets qui s'y trouvent réunis... On n'a pas trouvé dans ses cent cinquante tranchées un seul morceau de fer ou de bronze, ce qui fait remonter l'époque de ce camp à des centaines de siècles. » Quant à la destination, l'auteur, M. Eugène Lemarié, croit y voir un moyen de chasse: « Il est probable qu'en chasse, ils acculaient dans la première enceinte de leur camp ces animaux, rennes, aurochs, sangliers et qu'ils les assommaient. La deuxième enceinte, probablement recouverte par des troncs d'arbres et des peaux d'animaux, leur servait d'abri principal. La plus rapprochée du centre semble avoir servi de réfectoire, de cuisine et d'atelier. » Il nous semble que les dunum étaient des camps fortifiés pour les tribus: la première enceinte réservée aux troupeaux; la seconde aux hommes de la tribu, la troisième au chef. En tous cas, il ne faudrait pas dire, avec M. le docteur Picard, que ce « camp des âges de la pierre » était surveillé par les Romains. Les Romains en Gaule dès l'âge préhistorique! Et il attribue cette idée au P. de La Croix!!

—

I. Le souterrain-refuge de La Mothe-de-Meursac. (1)

Près du bourg de Meursac, canton de Gemozac, se trouve La

(1) Cet article n'est que le résumé d'un travail de M. H. de Tilly, et tout le mérite en revient à notre collaborateur. Voir encore, pour les souterrains refuges, le *Bulletin*, III, 26, qui cite ceux de Chez-Machet, à Pons, de Saint-André de Lidon, Saint-Georges des Agouts, du Chay, de Médis, de Varzay, de Tanzac, de Saint-André des Combes, Saint-Pallais-sur-Mer, Angeac-Champagne, Briesous-Archiac, Saint-Bonnet de Mirambeau, Saint-Pallais de Négrignac, etc.

Digitized by Google

Mothe, jadis siège d'une seigneurie importante, aujourd'hui domaine appartenant à notre confrère, M. Emile Dutard, notaire à Pizany. L'ancien fief, possession des Bremond, puis (1667) de Louis Filleul (Voir *Archives*, t. VI, p. 291), fut acquis par Louis-Charles d'Aulnis du Vignaud, époux de Marie-Jeanne Pissonnet de Bellefons, fille de Marie Duval, qui était veuve en premières noces de Louis Poitevin de La Frégonnière (Voir *Etudes sur la ville de Saintes*, p. 89), dont la fille, Marie-Jeanne d'Aulnis, le transmit par mariage (1741) à Claude Béraud, seigneur de Pommiers, puis, en 1764, à Charles-Honoré d'Hérisson de Vigneux, capitaine au régiment de Royal-Navarre cavalerie, qui le possédait à l'époque de la révolution. Or, dans la cour, au nord de la maison, un puits vertical carré donne, à 4 mètres, accès à un grand couloir de 3 mètres de longueur sur deux de largeur et 2m50 de hauteur. De là on pénètre dans une salle carrée de 4 mètres en tous sens et de 2 d'élévation, taillée tout entière dans le roc vif. Sur la gauche sont trois marches, puis une ouverture de 70 centimètres en forme de gueule de four par où l'on pénètre dans une galerie de 2 mètres de haut, 5 de long sur 80 centimètres de large, et dans le milieu, une rainure par une herse qui a disparu. A l'extrémité, vient une troisième galerie de 6 mètres sur 4 environ, aux parois de laquelle on voit des trous par où l'on a fait passer une corde ; au dessous une auge taillée dans le roc en forme de mangeoire. Par deux couloirs, l'un à droite, on arrive dans une quatrième salle moins vaste, et l'autre à gauche, dans une cinquième pièce de même grandeur. De là un autre couloir conduit dans une sixième pièce et ensuite sans doute dans d'autres dont on voit une entrée et qui sont obstruées par les terres. L'air arrivait dans ces réduits par une espèce de soupirail aujourd'hui comblé. A 1 kilomètre au nord, au village de La Cabane, commune de Thezac, est un conduit souterrain. La tradition veut, et peut-être a-t-elle raison, qu'il communique avec le refuge de La Mothe.

L. A.

II — Sépultures mérovingiennes a Saintes

M. Louis Audiat vient de fouiller le champ où, en 1880, ont été trouvés plusieurs tombeaux et l'inscription chrétienne du VIe siècle dont le *Bulletin*, II, 151 (n° d'octobre 1881), a donné le fac-simile. (Voir aussi *Bulletin monumental*, nos 2 et 3 de 1881. Ce champ, qui appartient à M. Raffin, de la rue de la Boule, est une longue bande de terre qui au levant s'étend du cimetière de Saint-Vivien jusqu'à la route du Bas-Médoc à La Fenêtre, au midi de la faiencerie. C'est de 35 à 40 centimètres de la surface du sol seulement que sont les débris gallo-romains de toute espèce, tuiles, briques, ciment. Ça et là des murs appareillés de 50 centimètres environ courant dans divers sens, et des aires bétonnées ; une entre autres, que nous avons suivie, a 4 mètres sur 3 m. 50, formée de tuiles ou briques concassées et noyées dans le ciment. Quelques unes de ces constructions postérieures

Digitized by Google

ont été faites avec des débris romains. A peu près au milieu du champ est un mur de 48 centimètres d'épaisseur qui se dirige de l'orient à l'occident sur une longueur de 9 mètres ; à son extrémité est, il y a un espèce de canal qui court du nord au midi sur un espace de 7 mètres, oblique un peu vers l'est et s'enfonce dans une pièce de sainfoin où nous ne le pouvions suivre ; sur 3 mètres il est creusé dans la pierre ; puis c'est un conduit formé de deux murs appareillés à l'intérieur de 30 centimètres d'épaisseur, et de tuiles plates au fond. Ce conduit a 32 centimètres de large ; la dalle qui le couvrait a disparu.

Un peu plus haut, à 13 mètres, est le reste d'un sarcophage long d'un mètre 77 et épais de 10 centimètres et ayant à ses extrémités 53 et 44 centimètres à l'intérieur. D'autres cercueils ont été rencontrés plus bas.

A 16 mètres environ du chemin, sur le penchant du coteau, était une auge de 1 mètre de long, ayant à l'intérieur 30 centimètres à la tête, 15 au pied. Aucun ossement. Plus haut, à 4 mètres au-dessus, sur le même rang où, il y a deux ans, nous avions déterré neuf cercueils, la pioche a mis au jour quatre auges de pierre qui se touchent : elles ont 1 mètre 90 de long à l'intérieur ; les parois ont 07 d'épaisseur ; la largeur est de 53 à la tête et de 28 aux pieds, la profondeur de 25. L'une est plus grande et mesure 65 à la tête et 32 aux pieds. La pierre est de mauvaise qualité. Trois de ces tombes avaient perdu presque entièrement leurs couvertures plates ; et des débris de constructions, pierres, chaux, mortier, étaient mêlés aux ossements. La quatrième était couverte d'une pierre qui, brisée en un endroit avait laissé pénétrer la terre. Comme les précédents, ces sarcophages avaient contenu plusieurs cadavres, et sans doute avaient été déjà visités. En effet, un certain nombre d'ossements étaient encore à leur place, mais beaucoup étaient bouleversés. D'autre part, l'ouverture du couvercle n'était pas suffisante pour permettre de passer aux pierres qu'on a trouvées dedans. Il faut donc supposer qu'après une première inhumation, on a, pour y déposer un second mort, ouvert le cercueil, où sont tombées des pierres qu'on n'a pas pris la peine d'ôter. Dans d'autres, toutes parfaitement intactes à l'extérieur, nous avons constaté la présence de plusieurs cadavres dont les uns ssmblaient avoir poussé les autres pour s'y faire une place. Les terres et les eaux avaient peu à peu rassemblé les os vers le milieu et l'extrémité inférieure de l'auge un peu en pente. Tous ces cercueils étaient orientés à l'ordinaire. Aucun débris de vases, de bois, d'étoffes, aucune monnaie n'est venue nous donner quelques indications. Il n'y avait absolument que des os et de la terre. Tout près sont des murs et des aires qui révèlent une habitation.

—

Digitized by Google

III. — Camp gaulois de Meursac.

Le camp gaulois, que M. de Tilly a signalé dans le *Bulletin* de la Société des *Archives*, t. III, page 331, mérite une attention particulière. Ce camp, appelé le Château par les habitants de la contrée, est situé dans la partie nord de la commune de Meursac, près de la limite de cette commune et de celle de Saint-Romain de Benet, entre Béliveaud et Veillet, et à 300 mètres au nord-est de ce dernier village. Il est distant de quelques centaines de mètres de Tublier-La-Tour, village de Saint-Romain de Benet, ainsi surnommé en raison de son voisinage de la tour de Pirelonge. C'est à Tublier-La-Tour que demeure M. Louis Germain, propriétaire du monument, qui est toujours disposé à guider, avec le plus louable empressement, les recherches du visiteur.

L'ouvrage est recouvert, ainsi qu'il a été expliqué, d'un bois taillis d'un difficile accès, dont l'épais fourré empêche tout coup d'œil d'ensemble et contraint de disputer péniblement le chemin aux ronces et aux épines. Il se compose d'une enceinte, elliptique selon les uns, ronde selon les autres, et entourée d'un fossé d'une longueur de 220 mètres environ. Le talus du côté de l'enceinte mesure une dizaine de mètres en hauteur, et celui du côté extérieur quatre à cinq mètres environ. La différence de hauteur des talus indique que les déblais ont été entièrement jetés du côté de l'enceinte, qui a pris la forme d'une cuvette, dont les bords élevés devaient servir d'abri aux défenseurs.

Placée sur un côteau qui domine un peu les environs, l'enceinte, grâce à ses talus élevés, se dessine de loin au-dessus du bois. Son fossé a été creusé dans une terre argilo-siliceuse, parsemée de blocs erratiques, qui ont servi en partie à revêtir les deux talus de murailles grossières. Le plateau de l'enceinte, retréci par les déblais du fossé, ne paraît pas avoir plus de 50 à 55 mètres de diamètre. On y remarque, adossés aux revêtements, plusieurs demi-cercles de pierre de 3 à 4 mètres de diamètre, qui ont pu être les bases d'anciennes huttes. Il n'existe aucune entrée apparente et il est difficile d'en voir une dans le passage qui semble avoir été pratiqué à l'ouest dans le talus, à une époque relativement récente, pour l'exploitation du bois.

M. de Tilly n'a pas donné, à notre grand regret, son appréciation sur trois autres enceintes, entourées de fossés moins profonds, mais également revêtus, pour la plupart, de murailles en pierres sèches, qui se développent dans la direction du sud-ouest. Ces ouvrages accessoires paraissent avoir la forme d'un quadrilatère et mesurer dans leur ensemble une longueur de 200 mètres environ. Leur largeur serait celle du diamètre de l'enceinte principale, à la ceinture de laquelle leurs fossés se raccordent sans y pénétrer.

La première de ces enceintes secondaires a la forme d'une demi-lune, dont le niveau est celui de l'enceinte principale. Sa

Digitized by Google

superficie est d'une vingtaine de mètres environ. Elle est bordée d'un fossé ayant à peu près un développement de 45 mètres et dont chaque extrémité se termine, par un plan incliné, au sommet du talus extérieur de l'enceinte principale qu'elle laisse intact. Elle est elle-même enveloppée par une seconde enceinte dans le périmètre de laquelle existe un trou semblable à un entonnoir, de 10 mètres de diamètre environ à niveau du sol, et de 4 de profondeur. A la suite et en prolongement se trouve une troisième enceinte à peu près carrée. C'est par ces trois ouvrages avancés qu'on pénétrait sans doute dans l'enceinte principale.

Ce monument ne pourra réellement être étudié qu'après la coupe du bois que le propriétaire se propose d'effectuer dans quelques années. Il serait injuste de maudire ce fourré inextricable qui en rend l'examen si difficile : car c'est à lui que nous devons la conservation du monument ; les ronces vigoureuses ont protégé depuis cinquante années les murailles du talus contre les atteintes des prestataires du voisinage, et elles sont destinées à la sauvegarder encore longtemps dans l'avenir.

Des fouilles, opérées dans les enceintes et dans les fossés, confirmeront probablement l'origine gauloise de ce monument. On en trouve les caractères dans ces constructions en blocs de pierre irréguliers, sans taille ni ciment, semblables à celles du dunum de Peu-Richard, commune de Thenac, et dans l'ouverture de ces larges fossés en un terrain accessible aux instruments des peuples primitifs.

L'existence d'un puits dans l'enceinte principale, près du revêtement à l'ouest, n'est pas de nature à infirmer cette conjecture : car il est impossible de ne pas reconnaître, dans les deux premières assises très régulières des douelles de ce puits, presque entièrement comblé, une construction postérieure à l'ère gauloise et même à la période gallo-romaine. On peut supposer que ce camp, établi sur un côteau, à quelques centaines de mètres d'une vallée profonde qui débouche à une petite distance dans les marais de la Seudre, en amont de Saujon, devait autrefois concourir, de même que le terrier de Toulon, qui n'en est qu'à deux kilomètres et demi, à la défense de nos côtes.

Après les Gaulois, les Romains ont dû se servir du camp du Château et du terrier de Toulon pour la protection du *Portus Santonum*. Mais il est plus probable encore que ce camp et cette éminence ont été utilisés soit contre les Normands, soit par eux, pendant la longue période de leurs déprédations sur les côtes de l'Océan. C'est à cette époque qu'on pourrait attribuer la création d'un puits dans l'enceinte principale du camp du Château et les constructions de fortifications qui surmontent le terrier de Toulon.

L'étude plus complète de ce monument et des questions d'histoire locale qui s'y rattachent, est un devoir qui s'impose à la société des *Archives*.

E. Eschasseriaux.

Digitized by Google

VARIÉTÉS

LES DEUX PELLEPRAT. — Plusieurs bibliographes, trompés par une similitude de nom et de prénom, ne font qu'un seul et même personnage de Pierre Pelleprat, curé d'Ars, et du jésuite Pierre Pelleprat, et attribuent à ce dernier un livre qui doit être restitué à son homonyme le curé d'Ars. Je viens, pièces en mains, réfuter cette erreur et donner sur le savant curé d'Ars des renseignements intéressants, qui m'ont été obligeamment communiqués par M. le comte Théophile de Bremond d'Ars.

On sait que Jean-Louis de Bremond d'Ars, marquis d'Ars et de Migré, époux de Marie-Guillemette de Verdelin, avait eu de ce mariage, entre autres enfants, Josias de Bremond d'Ars, IIe du nom, marquis d'Ars, né au château d'Orlac le 20 septembre 1632, tué le 15 juin 1652 au combat de Montanceys en Périgord. Ce jeune homme qui, suivant le père Lelong, avait composé à quatorze ans un traité sur la tactique militaire, eut pour précepteur Pierre Pelleprat, de Bordeaux, qui lui dédia un livre intitulé : « *Petri Pelleprati Burdigalensis Prolusiones oratoriæ*. Parisiis, apud Ioan. Libert, viâ divi Ioannis Lateranensis, è regione Auditorii Regii MDCXLIIII, » in-8. Le frontispice donne le portrait en pied du jeune marquis d'Ars en costume de cour, gravé par François Chauveau. On lit au bas deux distiques latins cités par la *Biographie saintongeaise*, article MIGRÉ, et par l'*Origine, services et alliances de la maison de Bremond d'Ars.* (Jonzac, Ollière 1861-1875) p. 117. « Pierre Pelleprat, dit cette dernière monographie, fut curé d'Ars, *et on a de lui d'autres ouvrages.* »

L'auteur des *Prolusiones oratoriæ* a effectivement été curé d'Ars; mais ce n'est que par suite de la confusion que je signalais tout à l'heure qu'on a pu lui attribuer d'autres ouvrages, de même que c'est à tort qu'on a attribué les *Prolusiones oratoriæ* au jésuite Pierre Pelleprat. En revanche, celui-ci est l'auteur des autres œuvres citées à l'article Pierre Pelleprat par les bibliographes, qui d'ailleurs n'ont jamais dit que ce jésuite ait été curé d'Ars.

Dans sa *Bibliothèque historique de la France*, n° 4460, le père Lelong cite « *Diva tutelaris Lutetiæ Genovefa*, auctore Petro Pelleprato, » et il ajoute : « Cette pièce se trouve dans ses *Prolusiones oratoriæ*. Parisiis, J. Libert, 1644 », in-8. A la table des matières, il attribue cette *Diva Genovefa* à Pierre Pelleprat, jésuite, dont il cite encore, sous le numéro 39755, le livre suivant, en lui donnant un titre un peu différent de celui que lui donnent les autres bibliographes : « *Relation des missions des jésuites dans les isles et dans la terre ferme de l'Amérique méridionale, depuis l'an 1639 jusqu'en 1655.* Paris, Cramoisy, 1655, » in-8. « Ces isles, dit Lelong, sont celles de La Martinique, de Saint-Christophe, etc. L'auteur est mort en 1667. » La *Biographie* Michaud dit que Pierre Pelleprat, né en 1606, à Bordeaux, mort le 21 avril 1667 au Mexique, à Puebla de los Angeles, fut

Digitized by Google

admis dans la société de Jésus à l'âge de dix-sept ans, donne ensuite les détails que nous trouverons dans la *Biographie* Didot, et indépendamment des autres ouvrages que je vais citer, lui attribue les *Prolusiones*, « recueil des discours qu'il avait prononcés dans des circonstances d'éclat. » Voici l'article de la *Biographie* Didot : « Pelleprat (Pierre), missionnaire français, né en 1606 à Bordeaux, mort le 21 avril 1667 à La Puebla de los Angeles (Mexique.) Admis dans la compagnie de Jésus, il professa la philosophie et la théologie dans plusieurs collèges de l'ordre et vint à Paris où ses talents pour la chaire ne tardèrent pas à lui faire une réputation. En 1639 il s'embarqua pour les missions, et, après avoir visité plusieurs maisons de la compagnie, passa au Mexique où il séjourna onze ans. On a de lui : *Prolusiones oratoriæ*. Paris, 1644 in-8, recueil de discours ; — *Relation des missions des jésuites dans les îles et dans la terre ferme de l'Amérique méridionale*. Paris, 1655 in-8; — *Introduction à la langue des Galibis, sauvages de l'Amérique méridionale*. Paris, 1655, in-8, opuscule rare ». Ainsi, pour le père Lelong, aussi bien que pour les *Biographies* Michaud et Didot, l'auteur de ces divers ouvrages est un seul personnage, le jésuite Pierre Pelleprat; et aucun de ces dictionnaires ne fait mention d'un fait indiscutable, le long séjour à Ars de l'auteur des *Prolusiones*. Le dictionnaire de Larousse, qui estropie le nom de Pelleprat en l'appelant *Pellepart*, reproduit les mêmes indications, fait, lui aussi, embarquer le jésuite missionnaire en 1639 et donne une durée de douze ans à son séjour au Mexique. Les *Prolusiones* ne sont pas citées dans le *Manuel du libraire* de Brunet, qui mentionne seulement à l'article du père Pelleprat la *Relation des missions de la compagnie de Jésus*, « volume, dit-il, qui se trouve difficilement et qui est recherché à cause de l'introduction à la langue des Galibis qu'il renferme et qu'on rencontre quelquefois séparément ». Cette *Relation* est aussi le seul ouvrage que M. Lalanne, dans son *Dictionnaire historique de la France*, attribue au jésuite Pelleprat. La *Bibliothèque des écrivains de la compagnie de Jésus*, par Augustin et Alexis de Backer, dit que Pierre Pelleprat, né à Bordeaux en 1606, entra dans la compagnie à dix-sept ans, et, après avoir régenté dans différents collèges, vint à Paris où il se fit une réputation par son talent pour la chaire. Embarqué en 1639 pour les missions, il visita les maisons que les jésuites possédaient dans les îles françaises et passa ensuite au Mexique où il demeura onze ans. Il mourut à Puebla de los Angeles, le 21 avril 1667. L'auteur de l'article qui cite la *Relation des Missions*, divisée en deux parties avec une introduction à la langue des Galibis, attribue aussi au savant jésuite les *Prolusiones oratoriæ*, renvoie à Lelong pour la *Diva tutelaris Lutetiæ Genovefa* qui en fait partie, et constate que le père Sotwel a omis ce livre dans la *Bibliotheca scriptorum societatis Jesu*. On va voir combien le père Sotwel a eu raison, lui qui, publiant son livre en 1676, était mieux fixé que ses successeurs sur la bibliographie de son temps.

Digitized by Google

En effet, après avoir rapproché toutes ces indications des renseignements que M. Th. de Bremond d'Ars m'a donnés, j'étais arrivé à cette conviction qu'il n'y a pas identité entre le curé d'Ars et le missionnaire entré dans l'ordre des jésuites à dix-sept ans et mort au Mexique en 1667. Son embarquement en 1639 et ses pérégrinations continuelles sont incompatibles avec un séjour si prolongé à Ars, où il n'est point aisé d'apprendre la langue des Galibis, et avec les devoirs du préceptorat. Que Pierre Pelleprat, curé d'Ars, ait été précepteur de Josias de Bremond, c'est un point indiscutable, établi non seulement par la tradition conservée dans la famille de Bremond, mais encore par l'épître dédicatoire en latin des *Prolusiones* : « Adolescenti nobilissimo J. de Bremond, marchioni ac D. d'Ars, de Migré, d'Orlac, de Dompierre ». On lit dans cette épître, dont une partie est traduite dans l'*Origine, services et alliances de la maison de Bremond d'Ars*, p. 116 : « Dieu me rendra tout à fait heureux quand je verrai croître en vous de jour en jour les généreux sentiments que vous tenez de votre père et de votre aïeul, et la piété que vous a inspirée votre mère. Et comme en ceci vous avez déjà surpassé mon attente, j'ai le ferme espoir que vous ne resterez pas au-dessous de l'opinion que plusieurs ont conçue de vos vertus ». Si l'on pouvait après cela conserver le moindre doute sur l'existence simultanée des deux écrivains du nom de Pierre Pelleprat, ils seraient levés par les documents qu'il me reste à faire connaître pour achever ma démonstration.

Il y a à la bibliothèque de Cognac un acte que je publierai prochainement dans les *Archives*, acte inachevé, mais qui a tous les caractères de l'authenticité, car il est de la main du notaire Bertin. Daté du 2 novembre 1661, il contient l'inventaire des ornements et meubles appartenant à l'église d'Ars, fait « après la mort de vénérable et discrète personne messire Pierre de Pelleprat, vivant docteur en théologie, prestre et curé de la présante paroisse d'Ars, et n'ayant à présant de curé pourveu en ladite paroisse ». Or, le jésuite Pierre Pelleprat n'est mort que le 21 avril 1667.

Voyons maintenant les notes et documents que je tiens de l'obligeance de M. Th. de Bremond d'Ars, qui a compulsé avec soin ses archives de famille et les registres paroissiaux. Le plus ancien registre d'Ars est de 1633. Il est alors signé : G. Thomas, curé d'Ars, jusqu'au 13 septembre 1646. Ensuite, jusqu'au 30 novembre 1649, on ne trouve que des signatures de vicaires qui sont Dubosc, Couparie et Boré. Il y a aussi, les 5 et 23 mars 1646 et 20 août 1648, des actes signés : P. Size, qui était curé de Gimeux. La première signature de Pelleprat est du 30 novembre 1649 et se trouve sur le registre des baptêmes ; la dernière, qui est sur le livre des morts, est du 18 septembre 1661. Le 25 du même mois, Peschau, choriste de Cognac, signe le registre des baptêmes « en l'absence de M. Pelleprat, curé ». Le 14 octobre, dans un acte de décès, la signature de Peschau est suivie de cette

Digitized by Google

mention qui diffère de la précédente : « pendant que le bénéfice estoit vacant ». Ainsi, à cette dernière date, on avait reçu à Ars la nouvelle du décès de Pelleprat dont nous trouvons la confirmation dans l'inventaire fait par Bertin le 2 novembre 1661. Pelleprat est donc mort entre le 18 septembre et le 14 octobre 1661: Son décès n'étant pas mentionné sur le registre paroissial, on est autorisé à penser qu'il sera mort dans quelque ville où il était allé pour le rétablissement de sa santé, peut-être à Bordeaux, sa ville natale, puisqu'il se qualifie *Burdigalensis* sur le titre des *Prolusiones*.

Les documents sur Pelleprat sont fort rares. On sait seulement qu'ayant été nommé curé de Saint-Fort-sur-Né il obtint la cure d'Ars, par permutation avec Thomas, ainsi que cela résulte d'un titre appartenant à M. Th. de Bremond d'Ars, qui m'en a donné l'extrait suivant : « Le 22 novembre 1645, Jehan de Vandré, serviteur domesticq de Jean-Louis de Bremond, baron d'Ars, ledit de Vandré comme ayant charge et procuration de vénérable et discrète personne messire Pierre de Pelleprad, prestre, docteur en théologie et curé de l'église paroissialle de Saint-Fort-sur-Né, ladite procuration en date du 23 d'octobre dernier, signée : J. Debloys, notaire apostolique, donne à ferme à Jehan Benesteau, marchand, demeurant à Ars, la disme audit sieur de Pelleprad appartenant à cause de ladite cure de Saint-Fort, pour trois ans, à raison de neuf cents livres tournois par an. Fait au chasteau d'Ars, en présence de maistre Bertrand Brisson, greffier ordinaire dudit Ars, et de Jacques Rondeau, serviteur domesticq, demeurant audit chasteau d'Ars, lequel Rondeau ne sait signer. Bertin, *notaire royal.* » On lit au bas de cet acte : « Le 6 avril 1646, messire Guillaume Thomas, sieur du Bouchet, à présent curé de Saint-Fort-sur-le-Né, et par permutation du bénéfice d'Ars avec ledit curé de Pelleprad, et ledit Benesteau, fermier, résilient le contrat de ferme ci-dessus.... Fait au bourg d'Ars, en la maison du notaire. G. Thomas, *curé de Saint-Fort.* Bertin, *notaire royal.* »

Bien que dans ce dernier acte Thomas se qualifie « à présent curé de Saint-Fort-sur-le Né », il signe encore, comme nous l'avons vu, en qualité de curé d'Ars, le registre de cette paroisse jusqu'au 13 septembre 1646 ; et, d'un autre côté, Pelleprat qui avait permuté avec Thomas au plus tard dans les premiers mois de 1646 ne commence à signer comme curé d'Ars que le 30 novembre 1649; nous savons que du 14 septembre 1646 au 30 novembre 1649, ce sont les vicaires Dubosc, Couparie et Boré qui signent le registre d'Ars.

Voulant avoir la clef de cette anomalie, j'ai consulté les notes que mon honorable ami M. P. Lacroix a bien voulu prendre sur le registre paroissial de Saint-Fort pour m'aider à résoudre ce problème. Il m'a affirmé que la signature de Pelleprat ne figure pas une seule fois sur le registre de Saint-Fort, et voici la chronologie des curés de cette paroisse : 1631-1645, Maingarneau, curé ; 1645, de Tanzac, prêtre de la commanderie d'Angles ; 1646,

Digitized by Google

Thomas du Bouchet, qui signe jusqu'au 5 août 1680. De sorte que, dans l'état des découvertes actuellement acquises, voici, je crois, comment nous pouvons résumer la carrière de Pelleprat. Les débuts de sa vie sacerdotale nous sont inconnus ; nous savons seulement qu'il habitait le château d'Ars et était précepteur de Josias de Bremond avant d'être nommé à la cure de Saint-Fort ; les *Prolusiones* datées de 1644 en font foi. Nommé à Saint-Fort, il ne se rend pas à son poste : car Jean-Louis de Bremond tient à ce qu'il reste le précepteur de son fils ; pendant ce temps là, de Tanzac dessert la paroisse de Saint-Fort. Jean-Louis de Bremond obtient une permutation qui envoie à Saint-Fort Thomas, curé d'Ars, et donne sa cure à Pelleprat. Maintenant comment se fait-il que celui-ci, qui avait permuté selon toute vraisemblance au commencement de 1646, (l'acte de résiliation de ferme plus haut analysé en donne la preuve) ne signe pas le registre d'Ars à partir du 14 septembre 1646, Thomas ayant encore signé la veille, et qu'il ne commence à signer que le 30 novembre 1649 ? Son installation définitive fut-elle retardée par un concurrent ? eut-il à soutenir un de ces innombrables procès auxquels la prise de possession des bénéfices donnait lieu sous l'ancien régime ? Cela peut être ; cependant, quand je vois que le 22 novembre 1645 il n'était plus au château d'Ars, puisque c'est par l'entremise d'un mandataire qu'il afferme à Benesteau la dîme de la cure de Saint-Fort, je suis porté à croire qu'il surveillait dans une grande ville, près des professeurs d'une célèbre université, les progrès de ce jeune homme qui donnait de si grandes espérances que ses parents ne reculaient devant aucun sacrifice pour terminer son éducation. Elle était certainement terminée à la fin de 1649, puisqu'il avait alors dix sept ans, et qu'en 1644 il pouvait déjà entendre le latin des *Prolusiones*. C'est alors que Pelleprat serait retourné à Ars dont il fut le curé jusqu'à sa mort.

Quoi qu'il en soit, j'ai atteint le but principal de cette note, qui est d'établir que plusieurs bibliographes se sont mépris en attribuant les *Prolusiones oratoriæ* au jésuite Pierre Pelleprat. A l'avenir les deux Pierre Pelleprat devront avoir chacun un article ; au curé d'Ars, la paternité des *Prolusiones*, au jésuite, celle de la *Relation des missions* et de l'*Introduction à la langue des Galibis*. Et comme une erreur en entraîne souvent une autre, il faudra rechercher si le jésuite était lui aussi de Bordeaux, car ce n'est peut-être qu'une conjecture tirée du titre des *Prolusiones* par ceux qui les lui ont attribuées. On aura aussi à rechercher la date de la naissance du curé d'Ars, celle de 1606 ne s'appliquant sans doute qu'au jésuite et ayant été donnée aux biographes par les membres de son ordre. S'ils étaient l'un et l'autre de Bordeaux, il serait possible qu'il y eût entre ces deux hommes distingués, indépendamment de la communauté de prénom, de nom et de science, des relations de parenté.

Je termine en citant un distique qui prouve avec quelle facilité le curé d'Ars faisait les vers latins. Le 4 février 1651, il

Digitized by Google

baptise trois jumelles, Isabeau, Jeanne et autre Jeanne Gueslin, filles de Jean Gueslin et de Marie Juteau. Ces enfants n'ayant pas vécu, Pelleprat écrit sur le registre :

Una dies una peperit tres matre puellas ;
Una simul genitas misit ad astra dies.

JULES PELLISSON.

—

RENÉ ACARIE DU BOURDET.

1er août 1590 et 6 octobre 1622. — Actes de naissance et d'inhumation de René Accarie du Bourdet. — *Communication de M. Charles Dangibeaud.*

Le sixiesme jour du mois d'octobre 1622, est décédé au siège de Montpellier, haut et puissant messire René Acarye, chevalier, seigneur du Bourdet et de Crazannes, capitaine de deux compagnies, l'une en la ville de Brouage, et l'autre au régiment de Navarre, où il fut frappé d'une mousquetade, bataillant généreusement pour le très chrestien Louis treizième, roy de France et de Navarre, contre les rebelles hérétiques de son royaume, quatre jours auparavant ayant esté muny des saincts sacrements nécessaires à son salut. Son corps et cœur a esté apporté en son esglize dudit Crazannes, et ensepulturé au cœur de son église dudit Crazannes, auprès de son feu père, en la sépulture cave nouvellement faicte ; ledict enterement et servyce fut faict par M. le doyen de Xainctes, en presence de pluzieurs gens d'église et noblesse. Ainsy signé : AMYOT.

Le premier jour d'aoûst 1590 fut baptizé en l'eglize de Brouage, René, fils naturel et legitime de hault et puissant messire Jehan Accarye, seigneur du Bourdet, et de noble femme Catherine de Belcier, dame de Crazannes, et a esté tenu sur les sainctz fonds de baptesme par Jacques Renné et Marie Brassier, de la paroisse Sainct Hillaire d'Hiers, lesquels furent treuvés et prins à la porte, àl'heure de l'enfantement, mandiant leur vye, et cherchant l'omosne ; par quoy ce baptesme fut faict en toute dévotion, simplicytté et humilité, suivant le veu qu'on en avoit faict à Dieu et à saincte église.

La copie cydessus a esté tirée exacte, vidimée et collationnée à son semblable par nous Charles Favier, sergent général rezidant au bourg de Saint-James près Taillebourg en Xaintonge, commis à cette partye, depputté, en vertu de certaine commission à moy donnée de la part de haulte et puissante Angélique de La Rochefoucault..... le 31 d'aoust 1637.

ANGELIQUE DE LA ROCHEFOUCAULD. AMYOT, prestre curé de Crazannes. BARBOTIN. FAVIER.

Digitized by Google

LIVRES ET PÉRIODIQUES.

—

Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret, par le baron Alphonse de Ruble, tome second (Paris, Labitte, 1882, in-8, 505 p.). Ce second volume (Voir pour le 1er, *Bulletin*, III, 358) va de la mort de Henri II (10 juillet 1559) à celle de François II (5 décembre 1560), et n'est pas moins intéressant. On lira surtout le chapitre IXe, la réforme en Guyenne pendant le règne de François II. Charles de Coucis, seigneur de Burie, y joue un grand rôle. « La Saintonge, dit l'auteur, p. 290, était administrée par le sire d'Estissac, vieux seigneur incapable, qui ne devait sa charge qu'à sa naissance. Les prêches commencèrent en Saintonge, à la fin de mars 1560, (1) par une assemblée publique qui eut lieu à Cognac, dans l'église Saint-Martin, pour entendre un sermon de La Chaussée, « dont nous ne fusmes advertis, écrivent les officiers de Cognac au duc de Guise (Lettre du 1er avril 1560 ; Ve de Colbert, vol. 27, fo 337), qu'après la prédication faite. Et encore, quand nous eussions esté auparavant advertis, il nous eust esté fort malaisé d'y pourvoir et d'empescher : car la force ne nous eust peu demeurer, pour le grand nombre de personnes rassemblées tant de ceste ville que aultres lieux et villes circonvoisines, où assistoient des gentilshommes du pays, gens de la bourgeoisie, bourgeois et échevins de la présente ville. » Le succès de cette première réunion détermina le ministre à la renouveler... La ville était « en grande combustion, » et les représentants du roi tellement « intimidés et menacés qu'ils n'osaient partir de leurs maisons. » Les maris quittaient leurs femmes et les femmes leurs maris « pour cette nouvelle doctrine.. » A Angoulême, autres désordres. Louis Prévost de Sansac ne peut rien contre la sédition et laisse la ville et le vicaire général de l'évêque aux mains des factieux. Le parlement de Bordeaux cite les séditieux à sa barre. L'huissier de la cour chargé de la signification arrive à Marennes. Il y est témoin d'une assemblée de deux mille cinq cents à trois mille hommes réunis pour écouter un ministre ; ils mon-

---

(1) Il y a là une petite erreur de date. Les prédications calvinistes commencèrent peu à près le séjour à Angoulême de Calvin en 1534-1537, puisque le curé de Claix, le prieur de Boutteville, l'abbé de Bassac embrassèrent ses idées. Bernard Palissy se fit huguenot en 1546. Dès 1546 des protestants saintongeais furent condamnés à mort par le parlement de Bordeaux. Voir *Bernard Palissy*, (Paris, Didier, 1868, in-12) page 151 et suivantes.

Digitized by Google

traient de telles dispositions que l'huissier n'osa remplir sa mission (Lettre de d'Escars au duc de Guise du 12 juin 1560, f. fr., vol. 15641, pièce 9). Guy Chabot de Jarnac, nommé gouverneur à la place de d'Estissac, occupe La Rochelle (août 1560) en conquérant plutôt qu'en gouverneur. (Lettre de Lansac au roi, 11 septembre, f. fr., vol. 15873, pièce 43.) Les Rochelais se plaignirent, protestant de leurs intentions pacifiques. (Lettre au roi, à la reine, au cardinal de Lorraine, du 2 septembre, f. fr., *id.*, pièces 37, 38 et 39. Voir les lettres du 11 septembre dans le 1er vol. des *Archives*, p. 336.) Théodore de Bèze et Campaigne parcouraient ouvertement la Saintonge et l'Aunis (Ve de Colbert, vol. 27, fo 28). Marennes, Brouage, la côte s'agitaient. Les calvinistes de Marennes avaient signé et envoyé au roi une profession de foi. Les ministres s'étaient emparés des églises et y célébraient leurs cérémonies. Le jour de la toussaint seulement les catholiques marennauds purent se saisir de l'église pour la messe, mais après la fin des offices protestants. « L'absence de Philibert Babou, ambassadeur à Rome, et de Tristan de Bizet, désorganisait la résistance. Bizet avait un procès avec le sénéchal de Saintes, et les deux plaideurs étaient partis en même temps pour solliciter les magistrats du parlement de Toulouse. » (Lettre des officiers de Saintes au roi; f. fr., vol. 3626, pièce 15.) Le roi envoya à Paul de La Barthe, maréchal de Thermes, l'ordre de parcourir la Saintonge et le Périgord, et de « sy bien nettoyer le pays d'une infinité de canailles qui ne servent que de troubler le monde que je n'en sois plus en peine, » et lui donna comme lieutenants Burie et d'Ossun, qui séjournèrent à Brouage. Suivent des détails sur la réforme en Poitou, Niort, Châtellerault, Poitiers, etc. Voir aussi t. IV des *Archives*, p. 289, lettres de Guy de Daillon, comte du Lude, etc. L'auteur analyse un grand nombre de lettres de Burie, de Jarnac, etc.

Bibliographie rochelaise (1882, in-8). Cette œuvre posthume du bibliothécaire de La Rochelle, Léopold Delayant, a été publiée par ordre du conseil municipal qui a donné ainsi un bon exemple et rendu un service à la science. M. Georges Musset a fait la préface, p. III-XIII, où il raconte la biographie de l'auteur, et ajouté une excellente et indispensable table. Cette *Bibliographie* énumère les ouvrages imprimés ou manuscrits qui peuvent servir à l'histoire de La Rochelle et où les érudits, les amateurs doivent trouver des renseignements. Delayant a fait souvent suivre l'énoncé de l'ouvrage d'une appréciation sur sa valeur ou son importance ; le lecteur est ainsi averti. Il y a des omissions inévitables, parce qu'un travail de ce genre ne sera jamais complet, surtout pour les manuscrits; mais il y en a aussi de plus regrettables, parce qu'elles sont faites de parti pris. On y voudrait un ordre quelconque, qui manque absolument. Tel qu'il est pourtant, ce livre, œuvre de longue patience et de continuelles recherches, offre, avec ses 1377 numéros, des ressources considérables pour l'étude. Souhaitons que bientôt un second

Digitized by Google

volume, du savant éditeur du premier, complète, rectifie et aussi continue un travail si bien commencé.

Biographe (Le), V^e^ vol., 7^e^ livraison, 1882, contient, p. 99 : « *Eugène-Aimé Bisseuil*, député de la première circonscription de Saintes... né à La Jard, canton de Saintes, le 23 avril 1833, » successivement pendant plus de vingt ans, à La Rochelle, notaire, avocat, avoué, conseiller général pour le canton de Saint-Pierre d'Oleron en 1874, élu député le 21 août 1881 par 6,685 voix contre 5,996 données à M. d'Aussy ; « esprit distingué autant que modeste, doué d'une parole facile, M. Bisseuil a la réputation d'un travailleur infatigable et d'un homme d'affaires de premier ordre. On assure qu'il a publié, à diverses reprises, dans des journaux républicains de la Charente-Inférieure, des articles qui furent remarqués. »

Bulletin de la société archéologique et historique de la Charente, 1881 (Angoulême, F. Goumard, 1882, in-8, 231 p.), contient : Listes et procès-verbaux ; *Deux sépultures néolithiques* près de Fouqueure (Charente), par M. G. Chauvet ; *Petite chronique* du moine de Saint-Cybard, par M. Paul de Fleury ; *Exploration archéologique* du département de la Charente (canton de Mansle), par M. Lièvre, avec plusieurs gravures ; on trouve Aunac, Bayers, Cellefrouin, Cellettes, Echoisy, Chenommet, Chenon, Fontclaireau, Fontenelle, Château-Renaud, Juillé, Lichères, Lonnes, Mansle, Mouton, Moutonneau, Puyréau, Saint-Amand de Bonnieure, Saint-Angeau, Saint-Cier, Sainte-Colombe, Saint-Front, Saint-Groux, La Vache, Valence, Villognon, et « extrait des pertes et taux non payés de la paroisse de Cellefrouin, en l'élection de Saint-Jean-d'Angély, » 1638-1640 ; — *Documents inédits pour servir à l'histoire des arts en Angoumois*, par M. Paul de Fleury, qui mentionne un marché pour une croix de procession (1604), pour la peinture du porche de l'église cathédrale d'Angoulême (1615), pour la construction d'une chapelle (1622) et d'un orgue en l'église cathédrale d'Angoulême (1656), pour le rétable de l'autel des trois Maries, en l'église cathédrale (1679), pour le rétable du grand autel de l'église de l'abbaye Saint-Cybard ; pour les stalles du cœur de l'abbaye de Saint-Ausone, passé avec « Estienne Richard et Léonard Couteaud, maistres menuziers du faubourg Saint-Eutrope lès la ville de Xaintes, par devant Vieuille, notaire royal audict Xainctes » (le 14 mai 1659) ; pour la construction d'un orgue dans l'église des cordeliers d'Angoulême, pour l'entretien de cet orgue, passé par frère Pierre Peschot, custode de Saintonge et gardien du couvent d'Angoulême (1622) ; pour la confection du rétable du tabernacle de l'église des cordeliers, passé entre les religieux « et Pasquier Regollau et Antoine Maignen, son gendre, maistre menuzier, demeurant au faulxbourgts Saint-Eutrope de Saintes » (1635) ; pour peindre et dorer le tabernacle, passé entre le syndic des cordeliers d'Angoulême

Digitized by Google

« et Léonard Bertaucour, dit Delisle, pintre et doreur, demeurant ès fauxbourgs des Dames de la ville de Saintes » (1673); pour les vitraux des minimes (1685) ; pour la confection d'une tapisserie à personnages destinée à la famille Des Forges, « bien dhuement faicte et semblable à celle que ledit Robert a cy-devant vandue au sieur Pernes, gouverneur de la citadelle de Xaintes » (1622), etc.; — *Notes* sur les anciennes paroisses d'Angoulême, par M. Emile Biais, qui, en celle de Saint-Antonin, cite Jean Yver, curé (1723), issu d'une bonne famille bourgeoise d'Angoulême et dont le *Mémoire sur la généralité de Limoges* (1698) disait : « Il n'y a point, dans la province d'Angoumois, d'ouvriers qui se distinguent pour les arts qu'un horloger nommé Yver, dont les montres sont en grande réputation dans tout le royaume ; son père étoit aussy très habile ; il a montré son métier à plusieurs de ses enfans qui se sont établis à Saintes, Blois, Poitiers, et travaillent fort bien ; » en celle de Notre-Dame de Beaulieu, l'acte de baptême (21 février 1741) de Marie-Julie de La Rochefoucauld, sœur du dernier évêque de Saintes, Pierre-Louis de La Rochefoucauld-Bayers ; — *Découverte* d'une borne milliaire romaine dans l'ancien cimetière d'Ambérac (avec héliogravure), par M. Louis de Fleury. — Le *Bulletin* signale aussi, page XX, la première partie d'un mémoire de M. le comte Anatole de Bremond d'Ars sur les anciens sires ou princes de Chabanais. « La société entend avec le plus vif intérêt la lecture de ce travail, qui jette un jour nouveau sur les origines d'une des plus anciennes maisons baronniales de la province. »

Bulletin de la société de géographie (Paris, avril-juin) contient *Voyage de René Caillié*, pour M. Bax.

Bulletin de la société des lettres, sciences et arts de la Corrèze (3e livraison de 1882), contient, de M. l'abbé Lecler : *Etude sur les lanternes des morts* (fin), où nous lisons, p. 284 : « Charente-Inférieure ; trois fanaux funéraires : Fénoux, — *lisez* Fenioux — Saint-Pierre d'Oleron et île de Ré.

« 55° Fenioux, canton de Saint-Savinien, arrondissement de Saint-Jean d'Angély. Le fanal funéraire de Fénoux se compose de onze colonnes engagées reposant sur un socle. Les onze petits piliers carrés qui reposent sur l'architrave laissent entre eux autant d'intervalles par où l'on aperçoit la lumière qu'on y mettait pendant la nuit. Les onze colonnes engagées ont un socle commun, mais des bases particulières. Au-dessus est un toit imbriqué en pyramide à quatre pans, surmonté d'une croix. L'édicule, dont le style accuse le XIIe siècle, a un soubassement engagé dans un tertre et renferme un escalier. C'est là une particularité exceptionnelle qui se rencontre aussi dans celui des Moustiers (Loire-Inférieure).

« 56°. Saint-Pierre d'Oleron, arrondissement de Marennes. M. Jules de Laurière cite, dans le *Bulletin de la société archéo-*

Digitized by Google

logique de la Charente, la lanterne des morts de cette paroisse. C'est une magnifique colonne à huit côtés, dont les angles sont ornés d'un faisceau de colonnettes semblables à celles de nos cathédrales gothiques. A une hauteur assez considérable elles se terminent par des chapiteaux portant des arcades qui les réunissent et abritent sous leurs voussures des tympans tous unis. Au-dessus, la colonne diminue de diamètre et ses angles alternent avec ceux de la partie inférieure. Chaque côté est pourvu d'une élégante fenêtre plein-cintre, aux côtés décorés d'une colonnette et accompagnée d'une archivolte. Enfin, la partie pyramidale qui surmonte le tout se termine, comme toutes les lanternes des morts, par une croix en pierre. Ce monument, à la base duquel nous retrouvons un autel assez considérable, se dresse, avec lui, sur une esplanade qui en augmente encore l'élévation. Son état actuel semble ne rien laisser à désirer.

« 57° Ile de Ré, arrondissement de La Rochelle. Le *Bulletin monumental* de 1847 signale un fanal funéraire dans l'île de Ré. A cette époque, M. Le Roi en offrait un dessin à la société française d'archéologie. »

Fenioux a été décrit et gravé par Arcisse de Caumont dans son *Cours d'antiquités monumentales*, VI^e^ partie, p. 324 ; par Lesson, *Fastes historiques*, planche XXI, et Saint-Pierre d'Oleron, planche XIX. Quant au fanal de l'île de Ré, le *Bulletin monumental*, XIII^e^ vol., p. 622 (1847), a bien pu donner le dessin du fanal « qui existe dans l'île de Ré, *en Saintonge*. » Mais l'île de Ré est en Saintonge comme le fanal en question est dans l'île de Ré. M. le docteur Kemmerer n'en a pas dit un mot dans son *Histoire de l'île de Ré* ; et il a inutilement parcouru tout l'île à la recherche de cet introuvable fanal. Rien, rien.

P. 285. Dans la Charente, les fanaux de : 1° Pranzac, XII^e^ siècle, colonne cylindrique de 6 mètres 50 de hauteur, reposant sur une base de quatre gradins circulaires au milieu de l'ancien cimetière ; colonne terminée par un cône uni, surmonté d'une croix...; 2° Cellefrouin, déjà décrit par M. Jules de Laurière, *Congrès archéologique*, XXXII^e^ session, p. 591 (1866), et figuré dans le *Dictionnaire d'architecture* de Viollet-le-Duc, article *Lanterne des morts*, t. VI, p. 154. M. de Laurière, dans le *Bulletin de la société archéologique de la Charente*, 1870, p. 174, a encore publié : *Note sur le fanal* ou *lanterne des morts de Cellefrouin*, avec un supplément sur celui de Pranzac, qu'il reproduit en lithographie. L'abbé Michon, p. 331, *Statistique monumentale de la Charente*, a parlé de Pranzac et de Cellefrouin. Enfin, le t. IV, 5^e^ série (1881) du *Bulletin de la société archéologique de la Charente*, contient une fort belle eau-forte de M. Sadoux, *Cellefrouin*, avec une note de M. le pasteur Lièvre. La paroisse de Cellefrouin était de l'élection de Saint-Jean-d'Angély.

Bulletin de la société historique du Périgord (septembre-octobre 1882) contient : *La date de Saint-Front de Périgueux*

Digitized by Google

(p. 440), par M. le baron de Verneilh, qui cite quelques églises à coupoles, parmi lesquelles il aurait pu mentionner celles du diocèse de Saintes : Saint-Pierre de Saintes, Chastres, près Cognac, Saint-Romain de Benet ; — *L'abbaye de Chancelade* (p. 499), par M. l'abbé Riboulet, qui, p. 505, parle du prieur de Champagnolles, député du clergé de Saintes aux états généraux, Bernard de Beauregard, qui, « tout jeune professeur de philosophie qu'il était, ne dédaigna pas de sacrifier aux Muses, et publia successivement un poëme sur les guerres d'Allemagne, une *Ode* sur les progrès de la philosophie, nombre d'autres pièces égarées ou plutôt perdues dans les recueils poétiques du temps. On doit encore, à ce vénérable chanoine, des détails biographiques précieux sur Lagrange-Chancel et une ode sur sa mort. (De Lescure, *Mémoires pour servir à l'histoire de Lagrange-Chancel et de son temps.*) C'est lui qui nous renseigne sur les travaux historiques de Lagrange et sur la destinée de ses manuscrits... donnés aux chanoines réguliers de Chancelade. » Bernard de Beauregard, dit le pouillé de Joseph Bonnerot, « jura tum religionis tum regni vindicavit, Galliaque relicta initio persecutionis, ad Hispanos vela fecit. »

Bulletin de la société du protestantisme français rend compte (n° du 15 septembre) de l'étude sur *Henri de Rohan et le siège de Saint-Jean d'Angély*, de M. Denys d'Aussy. (Voir *Bulletin*, III, p. 410), « étude qui, dit M. Weiss, a le mérite de nous raconter une partie jusqu'ici peu connue de la vie de l'illustre chef huguenot... » Après avoir déclaré qu'il ne saurait accepter les appréciations de M. d'Aussy sur le dernier héros de la réforme et sur la tendance générale du parti protestant, ce qui ne surprendra personne, car, en pareil cas, tout dépend du point de vue auquel on se place, le critique formule deux reproches, le premier en ce qui concerne la situation du parti protestant à la mort d'Henry IV : « Il est malaisé, dit M. Weiss, de mêler plus d'erreurs à moins de vérités », et il cite à ce propos le chiffre des églises protestantes réduites à 500, d'après M. d'Aussy. Or, les recensements faits par les synodes nationaux, sur lesquels se fonde M. Weiss, accusent *moins de 500* églises en 1603 ; et si, sept ans après la mort du roi, en 1617, ce chiffre s'élève à 624, ce mouvement ascensionnel est la conséquence évidente de l'agitation religieuse due à l'intervention d'Henry de Rohan dans les affaires de son parti. Ailleurs : « A part les pages relatives à Saint-Jean d'Angély, les autorités de M. d'Aussy sont le cardinal de Richelieu et le P. Griffet dont on connaît l'impartialité. » Or, quand on écrit sur les dernières luttes religieuses, il nous paraît difficile de passer absolument sous silence les jugements portés par le cardinal de Richelieu sur ses adversaires politiques. Quant au P. Griffet, l'auteur d'*Henry de Rohan* cite son nom deux fois (p. 100 et 140) et lui emprunte *cinq lignes* dont trois font partie d'un document officiel. Nous admettons très bien que le savant auteur de l'*Histoire de Louis XIII* n'inspire pas à M. N. Weiss une en-

Digitized by Google

tière confiance ; mais il ne devrait point s'étonner que M. d'Aussy n'ait pas accordé une foi absolue aux récriminations passionnées formulées par Benoît, dans son *Histoire de l'édit de Nantes*. Ceux qui auront lu le travail de M. d'Aussy lui rendront certainement cette justice qu'il ne s'est laissé guider dans ses jugements ni par les préjugés, ni par l'esprit de parti, et qu'il donne bien plus souvent la parole aux faits et aux documents qu'à ses inspirations personnelles.

Bulletin religieux de La Rochelle, du 28 octobre, sous ce titre : *Une carmélite à Saintes* (1618-1624), contient une partie, extraite des « *Annales des carmes déchaussés de France*, par le R. P. Louis de Sainte-Thérèse, carme déchaussé, visiteur général, » de la vie d'une des huit premières religieuses qui, appelées par Létice de Gourgues et son époux, Georges de Babiaud, chevalier, seigneur de Rabaine en l'île d'Oleron, trésorier général de France, vinrent s'établir à Saintes après 1615, probablement en 1618 : sœur Madeleine de Jésus, prieure, fille de Raymond de Massip, conseiller au parlement de Bordeaux, et veuve du marquis de La Tresne ; sœur Thérèse de l'Incarnation, Cécile Duhamel, fille de Nicolas Duhamel, contrôleur pour le roi à Brouage ; sœur Françoise de Jésus, Françoise Bernard, fille de Daniel Bernard, procureur du roi au présidial de Saintes ; sœur Louise de Jésus, Marguerite de la mère de Dieu, Marie de Saint-Pierre, Marie du saint Sacrement, et sœur Françoise Farnoux, fille de François Farnoux, élu en l'élection de Saintes, née à Saintes, professe le 19 octobre 1619, morte le 8 octobre 1624, à l'âge de 23 ans, dont l'auteur raconte la vie.

Délibérations du conseil général du département de la Charente-Inférieure (session d'août 1882) contient, p. 271-289 : *Rapport de l'archiviste départemental*, qui mentionne le don aux archives de plusieurs pièces dont dix relatives à l'abbaye de la Grâce Notre-Dame de Charron, de minutes des notaires Roy (1545) et Merlot (1589) ; et la prochaine impression de l'inventaire des archives de l'amirauté de Marennes, etc.

Gazette des beaux arts du 1er octobre contient, de M. Louis Courajod : *Un fragment du tombeau* (par Jean Cousin) *de l'amiral Chabot, égaré à l'école des beaux-arts*. Philippe Chabot, amiral, mort en 1543, était fils de Jacques Chabot, seigneur de Jarnac, et de Madeleine de Luxembourg.

Grand almanach de Saintes pour 1883. Nous avons déjà félicité notre confrère, M. Alexandre Hus, de son heureuse idée de populariser, au moyen de l'almanach, les notions d'histoire et d'archéologie locales. L'*Almanach de Saintes* pour 1883 contient, p. 31-35, les biographies sommaires d'Edouard Loquet de Blossac, ancien sous-préfet de Saintes, (à propos de la destitution duquel Mme de Châteaubriant, Céleste Buisson de Lavigne,

Digitized by Google

la femme éminente du grand écrivain, mandait cette boutade, un peu injuste, à Joubert, dans une lettre publiée par le *Correspondant* du 25 novembre, qui nous révèle cette belle intelligence, fort spirituelle et très maligne, p. 700 : « Vous vous rappelez notre neveu Blossac, que j'avais en horreur ? Eh bien ! il est destitué par le grand Lainé, et cela pour avoir bien fait ; c'est, je crois, la première fois de sa vie ; aussi le voilà chassé et à notre charge, lui, sa femme et vingt-deux enfants qu'ils vont faire, à présent qu'ils n'ont plus de quoi les nourrir ») ; Anatole Martin de Bonsonge, Martin de Boudens de Vanderbourg, puis des notes sur la famille de Bremond d'Ars, sur Louis-Guillaume de Blair, intendant de La Rochelle, qui a donné son nom à une place de Saintes, sur l'abbaye de Sainte-Marie ou abbaye des Dames, au faubourg Saint-Pallais. Il y a une grande amélioration pour l'exactitude. Seulement M. Hus est-il bien sûr que l'abbaye de Saintes, fondée en 1047, ait été dédiée la même année, le 2 novembre ? Quelques mois pour construire monastère et église ! Les ouvriers étaient donc plus actifs que maintenant ? L'acte de fondation est peut-être, selon Mabillon, postérieur à la dédicace. C'est lorsque les bâtiments furent construits que Geoffroy les donna. Voir *Bulletin*, t. III, p. 31. De plus, pourquoi, dans son cliché, l'*Almanach* attribue-t-il à la ville de Saintes des armoiries fausses ? Il faut laisser cela aux constructeurs des bornes-fontaines, qui viennent de tronquer le blason de la « bonne ville » de Saintes. Il est pourtant si facile de copier exactement !

Gazette anecdotique du 31 août contient : *Lettres d'Ernest Bersot*, de Surgères.

Gazette des bains de mer de Royan, du 23 juillet, a réimprimé, avec quelques additions et modifications, un *Voyage de Saintes à Royan*, publié en 1850, dans le *Mémorial de l'Ouest*, journal qui paraissait à Saintes. L'auteur de cette excursion, sous forme de lettre adressée à M. le comte Pierre de Vaudreuil, est un de nos confrères, M. le comte Anatole de Bremond d'Ars ; — n° du 8 octobre contient : *Brizambourg*, notes sur les seigneurs qui ont possédé cette terre depuis Jean Bagier, sieur de Bourg-sur-Charente (1445), jusqu'à Armand-Louis de Gontaut-Biron, guillotiné en 1793, par M. P. de Lacroix ; — n° du 19 novembre, *Un oublié gascon*, par « *un curieux*, » analyse d'un manuscrit précieux du XVIII^e^ siècle, découvert par M. Mercier-Derommagné, de La Rochelle, membre de la société des *Archives*, et cédé par lui à M. Chollet, libraire à Bordeaux. Ce manuscrit renferme les œuvres poétiques (?) d'un anonyme que l'auteur de l'article prouve être un Pontac, du Bordelais, ami de Lefranc de Pompignan, le poète « sacré, » dont quelques jolis vers inédits se sont même égarés dans le volume. On trouve dans le texte les noms d'un marquis de Genlis, de la duchesse d'Aiguillon, de la princesse de Nassau, etc. Il y est question de la Saintonge dans les comptes d'une ferme située près de Bai-

Digitized by Google

gnes-Sainte-Radégonde, comptes qui terminent le volume et qui prouveraient qu'il a appartenu à un Saintongeais, peut-être le marquis de Sainte-Maure-Montausier, époux de Claude-Madeleine-Marguerite de Pontac (Voir O'Gilvy, t. II) et dont le marquisat de Montausier était tout proche.

Journal d'histoire naturelle de Bordeaux et du sud-ouest, du 30 novembre, contient : *Notes historiques ou critiques* sur les principales plantes méridionales qui croissent dans le département de la Charente-Inférieure, par M. J. Foucaud ; *Découverte de* l'agrostris tenacissimus *R. B. à Bayonne*, par M. le docteur Guillaud ; *Le camp préhistorique de Thenac*, par M. le docteur Picard qui ne fait connaître rien autre chose que ce qui a été dit dans le *Bulletin*, III, p. 398 ; *Le régime hydrographique des pertuis de la Charente-Inférieure*, par M. Bouquet de La Grye, etc.

Quelques notes sur les fouilles du P. de La Croix à Sanxay, par M. Joseph Berthelé (Niort, Clouzot, impr. d'A. Chiron, 1883, in-8, 36 p. avec plan), résumé très complet des fouilles et leur interprétation avec exposé des diverses théories émises, où, p. 6, l'auteur cite « les fouilles que M. Eschasseriaux, député, fait à Thenac, près de Saintes, à l'instigation et aussi sous la direction du P. de La Croix, » qui « sont en train de mettre à jour le lieu des réunions de la tribu des Santons, en même temps qu'un camp gaulois des plus intéressants. » Voir *Bulletin* de la société des *Archives de la Saintonge* (octobre 1882), passage reproduit par la *Revue de l'Ouest*, du 19.

Recueil de la commission des arts du 15 août, paru le 26 septembre, contient : Procès-verbaux, pour lesquels le secrétaire a encore éprouvé le besoin de se faire délivrer un certificat d'exactitude ; des notes avec six images sur Sainte-Marie, l'arc-de-triomphe, Saint-Pierre, Saint-Eutrope, les arènes, les thermes ; *Arces* (fin), par M. Jouan ; *Le capitole de Saintes* (fin), travail qui, ainsi que le précédent, aurait gagné à n'être pas scindé, et dans lequel M. Georges Musset prouve que rien, absolument rien, malgré les mille et une erreurs alléguées par le *Recueil* comme arguments, n'atteste l'existence d'un capitole à Saintes ; et en passant l'auteur fait justice des élucubrations de ces « pseudo-savants » qui s'imaginent « qu'on naît archéologue comme on devient amiral en Suisse, » de « ces plagiats échafaudés sur des erreurs, » et fustige ces « rêveurs, ces historiens de la race d'Alexandre Dumas, » qui prennent des billevesées pour des faits, qui reconstituent en imagination toute une cité gallo-romaine sans aucune étude, sans les connaissances les plus élémentaires, sans se donner la peine d'approfondir la question, qui, par exemple, s'en vont « raconter au public ébahi que nous avons recensé 100,000 âmes dans une ville dont nous ne connaissons même pas les limites, » et conclut enfin qu'il faut en tout de la probité et qu' « en histoire il n'est per-

Digitized by Google

mis d'être ni malhonnête ni ignorant. » — Page 162, le *Recueil* prétend que l'*Epigraphie santone*, p. 192, « au-dessus de la *porte* du Petit-Logis, à Mosnac, a bien relevé deux inscriptions du *portail*, » mais « a oublié celle-ci, qui accompagne les deux autres : JÉSUS, MARIA, JOSEPH, tout en signalant une sainte famille en voyage ; » rectification maladroite, d'abord parce que on ne peut que difficilement « au-dessus d'une *porte* » relever « deux inscriptions du *portail* ; » parce que en réalité au portail il y a : SOLI DEO HONOR ET GLORIA, et à la porte : IESUS, MARIA, IOSEPH, omis par l'*Epigraphie*, et le verset 29, ch. 12 de saint Luc ; enfin parce que cette « sainte famille en voyage, » inventée par Rainguet, *Etudes sur Jonzac*, p. 136, admise par l'*Epigraphie*, crue par le *Recueil*, n'existe pas. Le bas-relief, en effet, représente deux femmes, la Justice et la Paix, l'une debout, yeux bandés, portant de la droite une balance, de la gauche une épée ; la seconde assise, tenant d'une main un caducée, de l'autre une corne d'abondance, et ayant à ses pieds un vase de fleurs. Voilà une rectification importante à faire et qu'aurait certainement faite M. l'abbé Vallée, si... En examinant davantage, il aurait vite reconnu, non pas une sainte famille, Jésus, Marie et Joseph, mais bien deux femmes et un pot de fleurs, ce qui ne peut jamais faire trois personnages. L. A.

Revue archéologique, juin 1882, contient, de M. Alexandre Bertrand, *Les divinités gauloises à attitude boudhique*, note pour faire suite à l'étude sur l'autel de Saintes.

Revue de la société littéraire... du département de l'Ain (octobre 1882) contient, p. 164, de M. l'abbé Rameau, *Les derniers prévots du chapitre noble de Saint-Pierre de Macon*, où l'on lit, p. 172, qu'un des chanoines, « messire Jacques d'Aurel, âgé de 53 ans, fut arrêté et déporté ; il mourut, comme tant d'autres confesseurs de la foi, sur les pontons, en octobre 1794, et fut enterré à l'île Madame. Un prêtre habitué de la collégiale, Claude Sombardier, âgé de 50 ans, fut aussi déporté sur les pontons, il put... survivre aux horreurs de la déportation... et donna, en 1795, une relation imprimée des évènements auxquels il avait été mêlé. » Le dernier prévôt fut Pierre-Louis-François de La Tour du Pin, comte de Gouvernet, parent de Jean-Frédéric de La Tour du Pin, lieutenant général, gouverneur de Saintonge, ministre de la guerre de Louis XVI. Le 10e fut Alexandre de Chevriers de Saint-Mauris, trésorier du chapitre de Macon de 1680 à 1701, député de son chapitre plusieurs fois aux états du Maconnais, nommé prévôt en 1701, sacré évêque de Saintes le 25 mars 1703, mort le 25 décembre 1710 et inhumé le lendemain dans la chapelle du Saint-Sacrement en l'église cathédrale de Saint-Pierre, laissant un testament (18 novembre) publié, p. 253, par M. Louis Audiat, dans *Saint-Pierre de Saintes*, où M. l'abbé Rameau aurait pu puiser quelques détails, par exemple ses legs au chapitre de Macon, etc.

Digitized by Google

Revue des deux mondes du 15 octobre contient, de M. Maxime du Camp : *Souvenirs littéraires*, où l'on lit, p. 794, du marquis de Chasseloûp-Laubat : « Il avait une rare intelligence, des facultés d'application exceptionnelle, une habileté d'administration dont il a souvent donné la preuve, et une aptitude au travail que rien ne lassait; en outre, fait rare en France pour un homme politique, il avait étudié la politique et la pratiquait avec art. C'était l'homme des combinaisons ingénieuses; mais comme ceux dont le patriotisme est ardent et dont les prévisions ont une longue portée, il était dédaigneux des petits moyens et imprimait à ses conceptions une grandeur qui rejaillissait sur le pays même... Le départ de Chasseloup-Laubat fut un irréparable malheur pour la France; s'il avait été appelé à faire partie du ministère du 2 janvier, s'il eût reçu le portefeuille des affaires étrangères, jamais les machinations de l'incident Hohenzolern n'eussent produit autre chose qu'un échange de notes diplomatiques, et la liberté parlementaire se fut pacifiquement développée... »

Revue des questions historiques (17e année, 64e livraison, 1er octobre 1882) contient de M. Denys d'Aussy, p. 615-623, *La dernière comtesse de Soissons* (1680-1717), mémoire lu à la séance générale de la société des *Archives* du 1er mars dernier et aux réunions de la Sorbonne au mois d'avril, sur l'arrière petite-fille d'Anne de Pons, fille de François-Paul de La Cropte, marquis de Beauvais, et de Charlotte Martel, veuve de Pierre Acarie, seigneur du Bourdet et de Crazannes, Uranie de Beauvais, née à Marennes en 1654, élevée chez les ursulines de Saint-Jean d'Angély, dame d'honneur de la duchesse d'Orléans, mariée au comte de Soissons, fils du prince Maurice de Savoie, et d'Olympia Mancini, morte le 14 novembre 1717, « point vieille, dit Saint-Simon, et encore belle comme le jour. » Voir sur elle : *Bulletin de la société de l'histoire de France*, janvier 1856, p. 205, et l'*Annuaire de la noblesse*, par M. Borel d'Hauterive, 1856, p. 343, *Notes historiques sur la naissance et le mariage d'Uranie de La Cropte de Chantérac*, dite *Mademoiselle de Beauvais*.

Voltaire du 16 octobre contient une note sur les Reverseaux, où il oublie de dire qu'il se contente de copier Lachenaye-Desbois (1774), que Jacques-Philippe-Isaac Guéau de Gravelle, marquis de Reverseaux, comte de Miermaigne, seigneur châtelain de Theuville, Allonne, Beaumont et Angenvillers, né à Paris, le 26 juin 1739, de Jacques-Etienne Guéau, seigneur de Reverseaux, célèbre avocat au parlement de Paris, et de Marie-Angélique Le Noir, fut, en 1781, nommé intendant de La Rochelle, qu'il fit un bien immense à notre province par le dessèchement de 64,000 arpents de terre, par la création de nos grandes routes de Bordeaux à Saint-Malo et de Saintes à Clermont, en particulier à la ville de Saintes où il résidait et qui lui doit son cours national, ses quais, ses plantations d'arbres, etc., et qu'il mourut sur l'échafaud, le 13 janvier 1793. De sa femme, Élisabeth-

Digitized by Google

Charlotte Barthélemot-Sorbier, que le *Voltaire* appelle simplement « M^lle Sorbier », comme Lachenaye, il eut ; Jacques-Philippe-Etienne, né le 3 novembre 1764 ; Elisabeth-Henriette, 23 novembre 1765 ; Louise-Elisabeth, 28 mai 1768 ; Anne-Elisabeth, 3 mai 1769 ; Jacques-Philippe-François, 8 novembre 1771, nés à Paris. Voir, pour la représentation actuelle, l'*Annuaire de la noblesse* de 1878, p. 383.

QUESTIONS ET RÉPONSES

—

RÉPONSES

N° 45, t. I, p. 221, 266, 299, 349, 388 ; t. III, p. 413. *Anciennes thèses historiées.* — M. le docteur Papillaud, de Saujon, a offert à la bibliothèque de Saintes la thèse (94 centimètres de large sur 1,28 de haut) de philosophie naturelle de Pierre Venien, clerc de Saintes (25 juillet 1783) au séminaire d'Angers, imprimée par Charles-Pierre Mame, imprimeur de l'évêque et de l'université d'Angers, et dédiée à « illustrissimæ ac nobilissimæ dominæ D. D. Leontinæ Desparbez-de-Lussan-Bouchard-d'Aubeterre, Regalis Abbatiæ Beatæ Mariæ, vulgo du Ronceray, apud Andegavum, Abbatissæ », dont elle porte les armes gravées : *Ecartelé aux 1 et 4 d'argent à la fasce de gueules, accompagnée de 3 merlettes de sable,* qui est Esparbez ; *au 2, de gueules à 3 léopards d'or, armés et lampassés d'argent,* qui est Bouchard ; *au 3, de gueules à neuf macles d'or.* La gravure reproduit le tableau de Charles Lebrun, la piété, accompagnée de la foi, de l'espérance, de la charité et de la justice.

—

N° 129, t. II, p. 93, 138, 181 ; t. III, p. 38. *Origine du nom du* Ha. — L'H aspirée remplace parfois l'F, notamment en espagnol, et il y a des exemples de ce fait en breton, où *hénoz* (cette nuit) se prononce aussi *Fénoz.* Si le mot *Ha* était d'origine celtique, il pourrait venir de *fa,* forme adultérée de *fav* ou *fao,* pluriel de *favenn,* hêtre (en Galles *ffawydden),* et représenterait un lieu planté d'arbres de cette espèce. En vieux français nous avons *Le fau, Le fou,* dont la signification identique n'est pas contestée. *Ha* pour *Fa* peut être également une dégénérescence du latin *fagus.* Si les lieux désignés sous le nom de *Ha* étaient fortifiés par la nature ou par les hommes, des côteaux, des levées de terre ou autres, j'indiquerais encore, comme étymologie possible, le mot breton (en Armorique et en Galles) *Caé,* (en construction *c'haé=haé* aspiré), avec le sens de *clôture en terre, quai, haie,* que nos gens de campagne prononcent *hâ.* On peut remarquer que toutes les significations de

Digitized by Google

caé impliquent l'idée d'une défense ; on devrait donc examiner pour les endroits dits *le Ha*, *du Ha*, s'ils sont dans une situation qui ait pu servir à cet usage : car tout nom propre est indubitablement un *sobriquet*, au sens duquel doivent correspondre les caractères de la personne ou du lieu qui le portent.

Comte de Chaban.

—

N° 146, t. II, p. 188 ; t. III, p. 41. *Etymologie du mot* créac, *poisson*. — On trouve en breton : *krak* ou *crac*, signifiant *perçant*, *vif*, appliqué à la vue. La vue de ce poisson est-elle de nature à le faire surnommer ainsi ? On trouve aussi *grac'h*, avec le sens de *vieille femme*, mais aussi de *vieille*, espèce de poisson. Les Hauts-Bretons qui parlent français disent *vieille*, les Bas-Bretons disent *grac'h*. De *grac'h* à *crac*, contraction présumable de *créac*, la confusion est facile dans le langage populaire. La question est de savoir si le créac et la vieille sont un seul et même genre de poisson.

Comte de Chaban.

— Le créac est un esturgeon ; la vieille est le nom que les pêcheurs donnent aux labres, genre important de la famille des labroïdes, dont la taille varie de 35 à 50 centimètres et qui ne ressemblent guère aux esturgeons. L.

—

N° 168, t. III, p. 44, 167, 374. *La tour de Pire-Longe et le fanal d'Ebéon*. — A propos de Cinq-Mars-la-Pile, que le *Bulletin*, III, 377, dans son numéro de juillet, a cru, d'après des titres de 1030 et 1070, cités par La Sauvagère, p. 159, devoir écrire *Saint-Mard*, abréviation de *Saint-Médard*, et qu'on écrit aussi quelquefois *Saint-Mars*, M. le comte de Chaban veut bien nous dire (25 juillet) : « En breton armoricain, *Marz* signifie frontière, limite. *Quenq* (prononcez *Quinq*), aujourd'hui *pemp*, par mutation de *qu* en *p*, désigne le nombre cinq. La forme *qu* pour *p* était employé dans la Gaule au V^e^ siècle (*Revue celtique*, vol. III, n° 2 ; n° 10 de la collection, p. 283-284). *Quenq* (ou mieux pour la prononciation *Quinq*) *Marz* voudrait donc dire cinq limites, cinq bornes limitatives. Or, la pile de Saint-Mars ou Cinq-Mars se compose d'un pilier de trente mètres de haut surmonté de *cinq* autres petits, dont un est renversé. Elle est placée sur la limite séparative des Andegavi et des Turones. Quelle étrange coïncidence entre la signification du nom et les caractères principaux de l'objet qu'il représente ! Comme vous voyez, la forme *Cinq-Mars* est peut-être un fil conducteur laissé par le passé aux mains des étymologistes, et non une bévue orthographique... »

Nous n'ajouterons qu'un mot : il est impossible que les deux piles qui sont dans la Charente-Inférieure, Pire-Longe et Ebéon, soient des frontières ; elles sont en plein pays Santon. Il en est de même de celle de l'Agenois, dont quelques unes sont fort rapprochées. A.

Digitized by Google

— M. l'abbé A. Lecler, à la suite de son *Etude sur les lanternes des morts*, publiée par le *Bulletin* de la société des lettres, sciences et arts de la Corrèze (3e livraison de 1882, p. 314), a parlé, on ne sait trop pourquoi, — ces monuments n'ayant aucun rapport entre eux, — des piles romaines de Labarthe, Montréjau, Ebéon, Pirelonge, Figeac, Treignac, Chalus. Il croit que, « remontant à l'époque romaine, ils ont été adoptés par la religion chrétienne qui en a changé la destination. » Nous ne voyons pas, pour ce qui concerne la Saintonge, que les deux piles connues aient servi en quoi que ce soit au culte catholique. L'auteur cite sur Ebéon la description de G. Roquet, dans le *Bulletin monumental* (1865), p. 804, qui se termine ainsi : « Il est à croire que ces sortes de constructions, fort rares dans toute la France, étaient assez communes dans le pays des Santons. La dénomination de fort Pilet donné à un endroit où se trouvent des vestiges romains sur la voie de Mediolanum à Muro et la tradition locale ont pu autoriser M. l'abbé Lacurie à penser que là aussi s'était élevé un monument analogue à celui d'Ebéon. D'un autre côté, C. Chastillon, dans sa *Topographie française*, donne le dessin de deux monuments situés à Varaise, sur la voie romaine de Saintes à Poitiers, ainsi que celui d'Ebéon et qu'il intitule : *Les fanaux ou ruines antiques de Varaise.* » Ajoutons que le *Dictionnaire des communes*, par Joanne, dit qu'à Ebéon il y a un « fanal romain ou pile dédiée à Mercure. » La question est vite tranchée par cette décision sommaire ; encore faudrait-il savoir si c'est un fanal ou une pile. Or, on a vu qu'il était impossible de croire à un fanal. L.

— Dans le t. XXIX des *Congrès archéologiques*, Arcisse de Caumont a représenté, p. 184, le fanal d'Ebéon et la tour de Labarthe. Ces piles, dit-il, « sorte de tours pleines, le plus souvent carrées, étaient élevées sur le bord des routes. On les a quelque fois regardées comme des tombeaux ; mais la plupart paraissent avoir eu une autre destination ; peut-être étaient-elles consacrées à Mercure, dieu protecteur des routes, des arts et du commerce. » C.

—

N° 184, t. III, p. 111, 245 et 423. *Lettres du chevalier de Piis.* — Après les lettres si intéressantes du chevalier de Piis, l'un des fondateurs du Vaudeville, secrétaire du comte d'Artois, secrétaire général de la préfecture de police, chevalier de la légion d'honneur, on lira sans doute avec plaisir quelques uns de ses vers inédits, dont nous devons la communication à M. le comte Anatole de Bremond d'Ars. La pièce, que nous transcrivons ci-après, est adressée « à ma chère cousine Angélique de la Loüe, vicomtesse de Bremond d'Ars. » Antoine-Pierre-Augustin de Piis, mort à Paris le 22 mai 1832, était fils unique de Pierre-Joseph, baron de Piis, chevalier de Saint-Louis, capitaine des mousquetaires, lieutenant-colonel d'infanterie, commandant au Cap-Français, île de Saint-Domingue, le dernier de la branche

Digitized by Google

des seigneurs de Varennes, et, comme on l'a vu, t. III, p. 423, de Marie-Geneviève de La Loüe, ce que tous les biographes du chansonnier avaient négligé de dire. Voir, pour la généalogie des Piis, *Annuaire de la noblesse*, par Borel d'Hauterive (1859), p. 204 :

Entre nous deux le ciel a mis, sans doute,
Plus d'un rapport de joie et de souci :
Quand vos couplets étaient à peine en route,
Sur le même air les miens partaient aussi.

Tant qu'ici-bas l'hymen et la fortune
M'ont tour à tour de chagrins accablé,
D'une disgrâce, à bien d'autres commune,
Le dieu des vers m'a toujours consolé.

Mais de mon fils, moissonné par Bellone,
Quand tout à coup je pleurai le trépas (1),
Je vis la mort menacer mon automne
Et la laissai m'entraîner par le bras.

C'en était fait sans la voix salutaire
Qui me cria : « Résiste à tes malheurs,
Il est encor un endroit sur la terre
Où l'amitié peut essuyer tes pleurs. »

Après douze ans de travaux et de peines,
Je me suis vu de mes fers affranchi ;
J'ai respiré pendant quelques semaines,
Et près de vous mon cœur s'est rafraîchi.

Cousine, et vous qu'en ses bras elle serre,
Je reviendrai pour vous embrasser tous;
J'en jure ici par l'ombre de ma mère
Qui s'applaudit de me voir parmi vous.

Je dirai plus : si de son existence
Dans ces climats il achevait le cours,
Le bon Auguste (2), ami de votre enfance,
Serait heureux au déclin de ses jours.

Lorsque par force il a fallu connaître
De la cité les vices et les maux,
Le calme seul d'un asile champêtre
Prépare l'âme au céleste repos.

Tout mon secret hors de mon cœur s'élance,
Quand je suis prêt à tracer mes adieux,

---

(1) Edouard de Piis tué à Busaco en Portugal, l'an 1810, comme nous l'avons dit, tome III, page 424. Voir aussi dans le *Mémorial de l'Ouest*, journal de Saintes, n° du 29 juillet 1851 une notice biographique sur Piis par M. le comte Ars de Bremond.

(2) L'auteur des couplets.

Digitized by Google

Pourtant, cousine, à travers mon silence,
Vous l'avez lu quelquefois dans mes yeux.

Ces vers sont datés du château du Masgélier, en Limousin, le 31 octobre 1811.

—

N° 230, t. III, p. 385. *Les Livenne et les Dufaure à Vizelle.* — Vizelle passa dans la famille de Livenne par le mariage de Madeleine Joly, fille de Charles Joly, écuyer, seigneur de Chadignac, et de Judith André, dame de Vizelle, avec Jacques de Livenne, seigneur de La Salle, qui testa à la date du 2 octobre 1710. Sa veuve, à laquelle la métairie de Vizelle avait été attribuée dans un partage de famille pour une valeur de quinze mille livres, se remaria à Jean de Livenne, qui porta aussi le titre de seigneur de La Salle. Madeleine Joly testa en faveur de son fils Jacques-Charles de Livenne, le 31 juillet 1720 ; elle laissait en outre deux filles, Suzanne et Marie-Anne, la dernière issue du second mariage. Jacques-Charles de Livenne épousa Marie Filastreau, fut capitaine d'infanterie et figura au ban de la noblesse de 1758, sous le nom de Charles de Livenne-Vizelle. Sa succession fut recueillie par la branche des Livenne, seigneurs de Gros-Bot. D. A.

—

N° 231, t. III, p. 492. *Les Ligoure et les Favereau.* — Isaac de Ligourre, mari de Marie Favreau ou Faureau, portait, en 1633, le titre de trésorier général de la cavalerie légère de France, et, en 1637, celui de grand maître enquesteur et réformateur des eaux et forêts de France au département du Poitou. Il acquit, le 6 avril 1633, d'Aimery de Chaumont la châtellenie de Ribemont-Mornay. Ses descendants en ligne directe sont : Jean de Ligourre, marié à Françoise Chevalier, d'où Jean de Ligourre, marié, en 1700, à Charlotte de Galard de Béarn, veuve en 1724; elle laissa un fils, mort sans postérité en 1741, et une fille, Suzanne, qui ne s'est point mariée.
D. A.

—

N° 233, t. III, p. 433. *Boisrond et les* peugers *de Judée.* — Le lecteur des *Mémoires* inédits de Saint-Légier de Boisrond a mal lu en lisant *peugers;* c'est *péagers* qu'il fallait lire, ainsi qu'il est facile de le prouver lorsqu'on se rappelle que le Zachée dont parle le récit était chef des péagers ou publicains. Voir Evangile selon saint Luc, ch. XIX, verset 2 : « Il y avait un homme, nommé Zachée, chef des publicains et fort riche. »
N. Weiss.

—

N° 234, t. III, p. 433. *Origine du mot* timbre, *signifiant* auge. — Le mot *timbre* me paraît, comme à M. Jônain, *Diction. du patois saintongeais*, tirer son nom de la sonorité des auges de pierre dure taillées dans un bloc de calcaire : « Et lui bailloit-

Digitized by Google

on la dicte bouillie en un grand *timbre*, qui est encores de présent à Bourges, près du palays » (Rabelais, *Pantagruel*, liv. II, chap. 18). Et ailleurs : « Bacbuc jectant je ne sçay quoy dedans le timbre » (*Id.*, liv. V, chap. 43). A. Eveillé.

— M. Meyer, dans son *Glossaire de l'Aunis*, citant Lalanne, *Glossaire du patois poitevin*, nous rappelle que *timbre* viendrait du latin *tymba*, *tymbus*, *tumba*=sepulcrum. En effet les timbres étaient fréquemment d'anciens cercueils de pierre remontant au moyen âge, et par suite d'une association d'idées bien naturelle, ce nom a été appliqué à toutes les auges en pierre, alors même qu'elles n'avaient plus la forme des sarcophages. Mais si ces mots *tymba*, *tymbus*, *tumba* peuvent avoir été l'origine du nom de *timbre*, aucune ne justifie complètement le dérivé. *Timbre*, qui devrait s'écrire *tymbre*, supposerait mieux encore le radical *tumulus*. En effet, *tumulus*=*tymulus*, l'*y* latin ayant eu le sens de l'*u* français (comparer à *crypta*=*crupta*, dans le bas latin, etc.); *tymulus*=*tymile*, par la chûte des voyelles atones occupant la dernière et l'avant-dernière place ; *tym'le*=*tymble*, par l'interposition d'un b (voir *humble*=humilis, *comble*=cumulus, etc). Tymble=tymbre (voir *apôtre*=apostolus, *chartrier*=chatularium, *épitre*=epistola, etc.). Il n'y a donc aucun doute que *tumulus* ait pu donner *tymbre;* il n'y a pas de doute davantage qu'une association d'idées fort naturelle n'ait voulu rappeler dans l'auge de pierre le souvenir d'un sépulcre. Ajoutons que le bas latin *tumbula*, parvula tumba, a pu servir d'intermédiaire entre *tumulus* et *timbre*. De *tumulus* sont venus d'ailleurs plusieurs autres dérivés : *tombel* (roman de la guerre de Troie), *tombelle*, formation savante de *tumulellum*, qui aurait donné en formation populaire *tombeau*. *Tombiou*, *tambiou*, le champ des tombes (Thairé), supposerait un radical *tumulosus*. Moscatel.

—

N° 235, t. III, p. 433. *Les femmes ont-elles une âme ?* — La question est un peu impertinente ; mais il y a si longtemps qu'elle a été faite et qu'on y a répondu qu'on s'étonne de voir un orateur qui a quelque peu de lettres oser la reproduire et dire qu'« une grave assemblée discuta longuement la question. » On devrait bien au moins nous dire quelle est cette « grave assemblée » et quels ont été les débats. Ce n'est pas, du reste, lui qui a inventé le mot. Encore faudrait-il, sous prétexte d'instruction, ne pas enseigner l'erreur. La réfutation a été souvent faite et dans maint ouvrage. La réponse se trouve notamment dans la *Revue des deux mondes* du 1er mars 1869. M. Vacherot avait écrit : « N'est-ce pas au sein d'un concile que fut agitée la question de savoir si la femme a une âme ? Concile de Macon, 585, can. xvi. » Le P. Gratry lui répondit : « C'est une pure facétie... » En effet, Aimé Martin avait déjà avancé le fait dans son *Education des mères de familles*, et Gorini, III, 465, lui avait montré que nulle part il n'est question de cela. Je viens

Digitized by Google

de relire les actes des trois conciles de Macon, y compris celui de 585 et son XVI[e] canon ; il n'y a pas un mot, une lettre qui ait rapport à l'âme des femmes. Grégoire de Tours, *Historia Francorum*, liv. VIII, cap. XX, raconte seulement qu'à ce concile (585), où assistait l'évêque de Saintes, saint Pallais, un des évêques prétendit qu'on ne devait pas comprendre les femmes sous le nom d'hommes, et que l'assemblée lui cita l'Ecriture sainte, qui dit que Dieu créa l'homme et qu'il le créa mâle et femelle ; et tout fut ainsi terminé. « Il ne s'agissait nullement de l'âme des femmes, mais de leur nom; ce n'était pas une question de philosophie qu'on débattait, mais un point de philologie. » On a nommé aussi le concile de Nicée, et aussi à tort que le concile de Macon. Personne n'a jamais pu trouver le fameux texte et personne ne le trouvera. C'est une *histoire* inventée. A. D.

— M. G*** trouvera les détails qu'il demande dans une petite brochure imprimée en 1881, à Bordeaux, par Adrien Baussin, rue Gouvion, 18 et 20, et intitulée : *L'âme des femmes, discussion historique entre deux républicains, l'un radical, l'autre intransigeant*, par Hippolyte Caudéran. L'auteur, après de nombreuses recherches, prouve qu'aucun concile n'a discuté ni contesté l'existence de l'âme chez la femme. Il parle bien du concile de Macon en 585 ; mais il ne fait aucune mention de cette « grave assemblée » tenue « au XV[e] siècle, » où la question de l'âme des femmes aurait été agitée.

AUG. FELLMANN.

— La « grave assemblée » où la question de l'existence de l'âme chez les femmes aurait été débattue serait, d'après Balzac, *Physiologie du mariage*, le concile de Macon. Ce grave auteur ajoute même en note que « la majorité avait décidé l'affirmative, et que ce fait ne faisait que confirmer l'opinion de J. de Maistre affirmant que dans toute assemblée délibérante le bon sens était généralement du côté de la minorité. » A. EVEILLÉ.

QUESTIONS.

N° 236. — D'où viennent ces mots de *naudins*, *vailloches*, *barguenôts*, dont se servent les paysans pendant les fauches, pour désigner, en Saintonge, le foin qui vient d'être coupé, celui qui commence à sécher et que l'on met en petit tas, et celui qui, sec, se met en gros tas ? D.

—

N° 237. — Je vois dans plusieurs journaux que Ledru-Rollin est né à Saintes, dans la rue de la Poissonnerie, en 1803. Or, le *Dictionnaire des contemporains* de Vapereau le fait naître à Paris en 1807. Qui a raison ? C.

—

Digitized by Google

N° 238. Le P. Florent Bon, auteur des *Triomphes de Louis le Juste en la réduction de La Rochelle.* — Damien Rainguet, dans sa *Biographie saintongeaise*, dit que Florent Bon, poète saintongeais du XVII[e] siècle, était professeur au collège des jésuites de Rouen (?) lorsqu'il fit paraître, en gardant l'anonyme, un poëme sur la prise de La Rochelle, intitulé : *Les triomphes de Louis le Juste en la réduction des Rochellais*, etc. Le biographe ajoute que Bon mourut à Auxerre (?) en 1636. Je voudrais savoir si ces renseignements sont bien exacts. Je voudrais surtout savoir où naquit F. Bon. Je désirerais aussi connaître les quatre premiers vers du poëme et l'épigraphe adoptée par le poète. T. DE L.

—

N° 239. — On trouve en plusieurs endroits, à Virollet, canton de Gemozac, à La Clotte et au Fouilloux, canton de Montguyon, à Jussas, canton de Montendre, et en plusieurs autres localités des cantons de Montendre, Montguyon et Montlieu, des monceaux de scories provenant d'anciennes forges. Ces amoncellements, quelquefois considérables, ont été, par la suite des temps, recouverts d'une couche de terre. En ce moment on s'en sert pour paver les routes ; les prestataires et les cantonniers trouvent ces matériaux excellents. Il importerait d'étudier ces débris qui, dans dix ans, auront complètement disparu. A-t-on quelques renseignements sur les forges qui ont existé là, sur les gisements de minerai qui les alimentaient ? E.

—

N° 240. — On rencontre souvent dans les vieux actes cette expression « restaurateur du corps humain. » Elle ne désigne pas un chirurgien : car le mot chirurgien est employé concurremment. Veut-elle dire simplement un médecin qu'elle distinguerait du docteur en médecine, ou bien un rebouteur, celui qui fait métier de remettre en place les os brisés ou luxés ?
S.

—

N° 241. — Au moment où l'on démolit les croix, il serait bon de dessiner au moins celles qui ont un caractère antique ou artistique. En attendant, nous demandons qu'on nous indique les croix hosannières qui se voient encore assez fréquemment dans les paroisses rurales. Elles se distinguent presque toujours par une espèce de pupitre en pierre qui servait à poser le livre des évangiles où le prêtre chantait l'évangile du jour à la procession du jour des rameaux, Hosanna. Le monument de Moëse, qu'on a pris souvent pour un tombeau et même pour le tombeau de *Moïse*, est le spécimen le plus remarquable des croix hosannières dans nos contrées. M.

—

N° 242. Peut-on considérer Régnier-Desmarais, membre de l'académie française, mort en 1713, comme Saintongeais ?

Digitized by Google

D'après Moréri, François-Séraphin Régnier-Desmarais naquit à Paris, le 13 août 1632, du mariage de Jean Régnier, écuyer, seigneur des Marais, de L'Enclouse, La Pinière et Petit-Bois, situés au village de Barateau en Saintonge, dont il (Jean) était natif, et de Marie Faure, sœur du célèbre père Charles Faure, abbé et réformateur des Génovéfains, « de la noble et ancienne famille des Faure, en Auvergne. » Dans la vie de ce saint religieux (Paris, in-4, 1698), on lit, page 6 : « L'aînée des sœurs de Charles Faure s'est rendue remarquable par une rare piété ; elle fut mariée à un gentilhomme de Saintonge, nommé Jean Régnier, seigneur des Marais. » Onze enfants naquirent de cette union; aucun n'a laissé de postérité, dit Moréri. L'académicien vint en Saintonge et notamment à l'île de Ré et à l'île d'Oleron. Les *Mémoires de sa vie* mentionnent-ils quelques uns de ces voyages dans sa province d'origine ? Le dictionnaire héraldique de Grandmaison indique une des familles du nom de Régnier comme de notre province : « Régnier, Aunis et Saintonge, *d'azur, à 3 coquilles d'argent.* » Ce sont précisément les armoiries d'une famille Régnier établie en Poitou. Enfin, Elie Régnier, l'un des rédacteurs de la coutume de Saint-Jean d'Angély en 1520, serait-il de la famille de l'académicien ? *La Biographie saintongeaise* lui a consacré quelques lignes. A. B. A.

BIBLIOGRAPHIE

—

Almanach d'Aunis et de Saintonge pour l'année 1883. La Rochelle, impr. Siret, 1882, in-18. Prix : 10 centimes.

Argol (A.-B. Simon d'). *Un mariage à l'électricité, nouvelle. Souvenirs inédits du congrès d'Alger en 1881.* La Rochelle, impr. A. Siret, 1882, in-8, 32 pages. (Il faut lire : A[b]B[é] Mon[g]is, [curé] d[e] Lagor).

Argol (Lubin d'). *Histouér qu'a-t-arrivé ben sur ! par in gas qu'est pas dégouté.* Jonzac, impr. Th. Gaboriau, 1882, in-8, 7 pages. (L'auteur est M. l'abbé Théophile Mongis).

Association pour l'avancement des sciences. Session de 1882. Excursion archéologique à Saintes. Saintes, impr. Hus, 1882, in-8, 24 p. et 6 planches.

Audiat (Louis). *Documents pour l'histoire des diocèses de Saintes et de La Rochelle.* Pons, imp. Noël Texier, 1882, in-8, 229 pages, 2 héliogravures, sceaux.

Boissellier (A.). *Note sur les assises inférieures du cénomanien à l'embouchure de la Charente.* Paris, impr. Chaix, 1882, in-8, 8 pages.

Digitized by Google

Bonnefoy (Marc). *La délivrance des peuples, 14 juillet 1789.* Royan, impr. Billaud. Paris, lib. Fischbacher, 1881, in-12, 20 p. Prix : 50 centimes.

Bouquet de La Grye. *Association française pour l'avancement des sciences. Congrès de La Rochelle. Dynamique de la mer. Port de La Rochelle.* Paris, impr. Léautey, 1882, in-8, 24 pages.

Bourru (le docteur Henri). *Des épidémies qui régnèrent à Rochefort en 1694.* Paris, O. Doin, 1882, in-8, 30 p. (Voir *Bulletin*, III, 219 et 256.)

Boutelleau (Georges). *Méha.* Paris, Ollendorff, 1882, in-18, 374 p. Prix : 3 fr. 50.

Catalogue de la bibliothèque populaire de Jarnac (Charente). Angoulême, imp. Rousseau, 1882, in-12, 27 p.

Catéchisme du diocèse de La Rochelle. Tours, imp. Mame, 1882, in-18, 224 p. Prix : 60 cent.

Clair (B.). *Mes chers souvenirs* (dédiés aux enfants trouvés), par B. Clair, né à l'hospice de La Rochelle. Bordeaux, imp. de Lanefranque, 1882, in-8, 16 pages.

Comité central d'études et de vigilance (contre le phylloxéra) *du département de la Charente-Inférieure.* Bulletin n° 14. Saintes, imp. Gay, 1882, in-12, 96 pages.

Corrozet (Gilles). *Les fables de tres ancien Esope, mises en rithme françoise par Gilles Corrozet*, publiées par le marquis de Queux de Saint-Hilaire. Paris, librairie des bibliophiles, 1882, in-8, viii-279 pages. Prix : 12 fr.

Couat (Auguste), doyen de la faculté des lettres de Bordeaux. *La poésie alexandrine* (324-222 av. J.-C.). Paris, Hachette, 1882, in-8, xiii-525 p. (Compte-rendu dans le *Polybiblion* de novembre, p. 402 ; le *Correspondant* du 25 novembre ; le *Journal des Savants* de novembre, p. 666, par M. Egger, etc.)

Counil (Louis) et G. Fleury. *Le testament de Marquentin de Closmorin, vicaire général du diocèse de Saintes*, publié avec notes et précédé d'une notice biographique. Mamers, impr. Fleury et Dangin, 1882, in-8, 30 pages. (Voir *Bulletin*, III, p. 371.)

Cousin (l'abbé). *Histoire de Cognac, Jarnac, Segonzac et d'un grand nombre de localités entre Saintes et Châteauneuf, Archiac et Rouillac, Pons et Saint-Jean d'Angély...* par l'abbé Cousin, curé de Merpins, enfant du pays. Bordeaux, impr. Gounouilhou, 1882, in-8, viii-454 pages.

Dampierre (le marquis Elie de). *Discours d'ouverture*, prononcé, le 13 février 1882, à la société des agriculteurs de France. Paris, impr. Voizette, 1882, in-8, 8 p.

Digitized by Google

Darène. *Etude sur la transfusion du sang à la suite des hémorrhagies intestinales survenant dans le cours de la fièvre typhoïde.* Thèse pour le doctorat en médecine. Paris, imp. Parent, 1882, in-8, 72 pages.

Delamain (Philippe). *Notes historiques sur les églises réformées de l'Angoumois*, communication de M. Philippe Delamain. Angoulême, imp. Chasseignac, 1882, in-8, 16 p. (Voir *Bulletin*, III, p. 283.)

Delavaud (Louis). *Trois voyageurs français dans l'Amérique méridionale (1735-1773). Louis Godin et M. et Mme Godin des Odonnais.* Rochefort, société anonyme de l'imprimerie Ch. Thèse, 1882, in-8, 22 pages. (Extrait du *Bulletin de la société de géographie de Rochefort*, 1882, t. III, p. 197).

—— *L'Australie.* Paris, librairie de la société bibliographique, 1882, in-18, VII-168 p. Prix : 1 fr. (Compte-rendu dans le *Polybiblion* d'août 1882, p. 121).

—— *Quelques réflexions sur l'organisation des congrès nationaux de géographie.* Paris, impr. Levé, 1er juillet 1882, in-8, 4 pages.

—— *Barrère à Saintes.* Pons, imp. Noël Texier, 1882, in-8, 4 pages. (Extrait du *Bulletin*, t. III, pages 241-244.)

Delayant (Léopold). *Bibliographie rochelaise*, œuvre posthume, publiée par ordre du conseil municipal, avec portrait de l'auteur, tables et préface de M. Georges Musset. La Rochelle, typ. A. Siret, 1882, in-8, XV-439 p. Prix : 6 francs.

Delétant (Auguste). *Les billevesées de M. Bonardeau*, opéra en deux actes, en prose. La Rochelle, impr. Siret, 1882, in-12, 54 pages.

Délibérations du conseil général du département de la Charente-Inférieure, session d'août 1882. La Rochelle, typ. veuve Mareschal et Martin, 1882, in-8, 174-1021 pages. (Voir plus haut, p. 33).

Delisse-Morin. *Histoire d'une famille bordelaise.* (Souvenirs de Paris ; aventures de chasses). Royan, imp. Billaud, 1882, in-18, 320 p. Prix : 3 fr. 50.

Drouineau (le docteur Gustave). *De l'organisation départementale de la médecine publique.* La Rochelle, imp. Siret, 1882, in-8, 147 pages.

—— *Des conditions sanitaires des ouvriers des grands chantiers.* Paris, G. Masson, 1882, in-8, 64 p.

Du Mesnil (Armand). *Propos interrompus. Essai de dialogue. Contes. Notes. Mademoiselle Rainouart.* Paris, Hachette, 1881, in-16. Prix : 3 fr. 50.

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DES ARCHIVES HISTORIQUES

DE LA SAINTONGE ET DE L'AUNIS.

SOMMAIRE du n° d'avril 1883. — PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES. — AVIS ET NOUVELLES : Numismatique saintongeaise ; dolmen de Montguyon ; l'église de Corme ; conférences à Barbezieux, à La Rochelle, à Saint-Jean ; les sociétés d'archives historiques ; ventes d'autographes ; sociétés savantes, etc.; *errata*. — NÉCROLOGIE : Gillot de Kérhardène, Libouroux, Roche, Hude, Barbreau. — DÉCOUVERTES ARCHÉOLOGIQUES : tombeaux à Jonzac, à Cierzac, à Montlieu ; huitres gallo-romaines à Saintes ; médailles à Authon ; souterrain-refuge à La Vallée ; station préhistorique de Thenac. — VARIÉTÉS : L'épidémie de 1652 ; les fouilles de Sanxay. — ERREURS OU OMISSIONS : Fénelon à La Tremblade ; les La Rochebeaucourt ; *Lonzac* et *Jonzac*. — LIVRES ET PÉRIODIQUES. — QUESTIONS ET RÉPONSES : Le maillet de Loix ; les présidiaux de Marennes et de Cognac ; thèses historiées ; billets d'enterrement ; étymologie de *moque*, *timbre*, *naudins*, *barguenôts* ; les Arouet en Saintonge ; les Campet de Saujon ; le chevalier de Piis et les La Briandière au Chantreau ; assassinat du vice-sénéchal de Saintonge ; paroisses de l'élection de Saintes en 1789 ; les déesses Raison ; généalogie des Dufaure ; Bon, poète saintongeais ; anciennes forges dans les cantons de Montlieu, Montendre, Montguyon ; les croix hosannières ; les restaurateurs du corps humain ; Reignier-Desmarais et Ledru-Rollin saintongeais? — BIBLIOGRAPHIE : Favre-Lusson.

PROCÈS-VERBAUX

Séance du bureau et du comité de publication
(28 janvier 1883.)

Admission de nouveaux membres.

Sur la proposition du président, certains détails d'administration au sujet de l'impression du deuxième volume du *Bulletin* de la société sont réglés par l'assemblée.

Le président annonce la démission (29 décembre) de M. le comte Th. de Bremond d'Ars, vice-président de la Société. En vertu de l'article IV du règlement, M. de Montalembert est désigné pour le remplacer ; M. Geay est nommé secrétaire-adjoint.

Ordre du jour de la séance générale publique qui doit avoir lieu le même jour au profit des victimes de l'inondation et de l'épidémie.

Digitized by Google

Séance générale publique

(28 janvier 1883.)

La séance a lieu à l'hôtel de ville ; elle est présidée par M. Juin, contre-amiral, major général à Rochefort et président de la société de géographie de cette ville. M. le sous-préfet de Saintes, membre de la société, et M. Audiat, président, siègent le premier à droite et le second à gauche de M. le contre-amiral Juin, et sont accompagnés de M. Lételié, président de la société littéraire de La Rochelle, de M. J. Pellisson, membre du comité de publication, et de tout le bureau ; un certain nombre de sociétaires avaient pris place sur l'estrade.

M. le contre-amiral Juin a ouvert la séance par quelques paroles de bienveillance pour la société, et pleines de courtoisie pour le public réuni dans la salle.

M. Audiat, pour remplacer la musique du 6e de ligne qui a fait défaut au dernier moment, a improvisé une causerie sur les d'Aubigné et Mme de Maintenon.

La séance a été ensuite occupée par la lecture des travaux : 1° de M. Jules Pellisson sur *Les anciennes foires de Cognac* ; 2° de M. Charles Dangibeaud sur *Les hôpitaux de la ville de Saintes* ; 3° de M. Lételié sur *Les substructions gallo-romaines de Sanxay* (Vienne) découvertes par le P. Camille de La Croix ; 4° de deux pièces de poésie, composées par M. Edmond Maguier, l'une *Convalescence*, l'autre *Sonnets patriotiques*, et 5° par une deuxième causerie de M. Audiat sur Raymond de Montaigne, les mœurs de nos anciens magistrats et les épidémies qui avaient sévi à Saintes en 1605 et 1652, comparées avec celles de 1882.

Pendant la séance une quête a été faite par Mme de La Sauzaye accompagnée de M. Petit, juge d'instruction, et par Mme Dangibeaud assistée de M. Babinot ; elle a produit la somme de 180 francs 45 centimes.

Séance du bureau

(31 janvier 1883.)

Produit de la quête de la séance générale publique .	180 45
Produit des billets	102 50
Produit des diverses offrandes faites par des membres de la société	224 »
TOTAL.	506 95

Répartition du produit de la soirée littéraire entre les pauvres de chaque quartier de la ville et le bureau de bienfaisance, qui recevra une somme de cent francs.

La société prendra tous les frais à sa charge.

Séance du 15 février.

Admissions de nouveaux membres.

Lecture d'une lettre fort gracieuse de M. l'amiral Juin, en réponse aux remerciements qui lui avaient été adressés.

Digitized by Google

Sont délégués aux réunions de la Sorbonne : MM. Audiat, Beineix, Marchand, Trépreau.

Lecture de plusieurs lettres de membres de la société qui promettent leur concours pour des conférences à faire à la société.

La liste des personnes qui ont envoyé des dons pour des pauvres sera publiée au *Bulletin*.

Séance du 8 mars.

Admission de nouveaux membres.

Seront envoyés pour être lus à la Sorbonne les mémoires : de M. d'Aussy, *La faction du cœur navré à La Rochelle ;* de M. Dangibeaud, *Les anciens hôpitaux de Saintes*, et de M. Pellisson, *Les anciennes foires de Cognac.*

La fin du t. III du *Bulletin* (tables, titre et couverture) sera livrée avec le numéro d'avril, et aussi une feuille du t. II.

Le bureau décide de faire tirer un plan des fouilles de Sanxay pour accompagner un mémoire du prochain *Bulletin*.

Règlement de quelques détails d'administration.

AVIS ET NOUVELLES

Dans ses dernières réunions, la Société a admis :

MM. Le docteur Ardouin-Bey, chevalier de la légion d'honneur, inspecteur général du service sanitaire maritime et quarantenaire, à Alexandrie (Egypte), présenté par M. Louis Audiat.

Anatole Figeroux, négociant à Burie, présenté par le même.

La commune de Genouillé, présentée par M. le vicomte Maxime de Beaucorps.

Emile Guillet, quai des Frères, à Saintes, présenté par M. H. de Tilly.

Jules Guillet, quai des Frères, à Saintes ;

Aman-Tartasse Gury, à Saintes, présentés par M. Louis Audiat.

Auguste Libeau, négociant, à Saint-Jean d'Angély, présenté par M. Cantin.

Le docteur Ernest Marchand, médecin à Aunay, présenté par M. Louis Giraudias.

Marcel Baron, avocat, à Saintes, présenté par M. Louis Audiat.

Bernard, percepteur, à Saint-Martin de Ré, présenté par M. le docteur Kemmerer.

Joseph de Bremond d'Ars, au château de La Porte-Neuve (Finistère), présenté par M. le comte Anatole de Bremond.

L'abbé Jean-Baptiste Cazaugade, curé de Colombier ;

Justin Coutanseaux, juge au tribunal de commerce, à Saintes ;

Amédée Mesnard, avoué à Saint-Jean d'Angély ;

Emile Maufras, notaire à Pons ;

Gaston Patron, avocat, à Jonzac, présentés par M. Audiat.

Théodore Poirault, pharmacien, à Saintes ;

Digitized by Google

Mme la marquise de Saint-Geniez de Baderon de Thezan, à Saintes ;

Auguste Trépreau, libraire, à Saintes, présentés par M. Audiat.

Charles Vigen, licencié en droit et docteur en médecine, à Montlieu, présenté par M. Rullier.

—

Nous avons reçu de plusieurs de nos confrères pour les victimes de l'épidémie et de l'inondation à Saintes les sommes suivantes:

Amédée Targé, à Saintes, 2 f. ; Edmond Guélin, à Sainte-Foy, 2 f. ; Julien Chagnaud, à Saujon, 5 f. ; le vicomte Maxime de Beaucorps, à Genouillé, 5 f. ; Gaston Laverny, avocat à Saintes, 5 f. ; Noël Texier, imprimeur à Pons, 5 f. ; le R. Lewis, fellow de Corpus Christi collège, à Cambridge (Angleterre) 10 f. ; Joyer, à Rochefort, 10 f. ; Philippe Rondeau, à Poitiers, 20 f. ; Mme Anatole de Bonsonge, à Saintes, 20 f. ; le marquis de Queux de Saint-Hilaire, 20 f. ; Léon Termonia, médecin-major en retraite, 20 f. ; De Lisleferme, ingénieur de la marine en retraite, 50 f. ; Théodore Guillet, négociant à Saintes, 50 f. Total, 224 f.

Mme de F... a envoyé 5 francs pour la quête.

—

Mme la comtesse de Saint-Légier d'Orignac a racheté sa cotisation.

—

Le XIe volume sera distribué à la fin d'avril.

—

Nous invitons de nouveau nos confrères à vouloir bien nous adresser les numéros du *Bulletin* dont ils n'auraient pas besoin. Ils peuvent nous aider à compléter des collections auxquelles il ne manque souvent qu'une feuille ou deux.

—

Ont rendu compte du *Bulletin* de janvier : le *Courrier des deux Charentes*, du 6 ; la *Charente-Inférieure*, du 13 ; le *Progrès*, du 14, qui signale plus particulièrement l'étude sur les Pelleprat, de M. Jules Pellisson ; *Indépendant*, du 16 ; *Rappel charentais*, du 17 ; *Courrier des deux Charentes*, du 18 ; *Bulletin religieux*, du 20 ; le *Journal de Marennes* et l'*Echo de Jonzac*, du 21 ; l'*Ère nouvelle*, du 28 ; le *Polybiblion* de février, etc. La *Charente-Inférieure*, du 13 janvier, a reproduit *La fille d'Alfred de Musset à La Rochelle*.

Ont rendu compte de la séance publique : l'*Indépendant*, du 30 janvier ; le *Rappel* et la *Charente-Inférieure*, du 31 ; le *Progrès*, du 2 février ; le *Courrier* et le *Journal de Marennes*, du 4 ; l'*Ere nouvelle*, du 11.

—

Nous avons reçu de notre confrère, M. Allègre, notaire à Rochefort, le cachet de cire de la famille Gallocheau (XVIIIe siècle): *D'azur à une galloche d'argent ;* — de Mme la marquise de Faucher, un cachet de cire rouge : *De..... à trois épis de blé de..... au chef de France*, l'écu sommé d'une couronne fermée et fleurde-

Digitized by Google

lisée ; autour de l'écu on lit : « MIRABEL, 1652. » C'est évidemment un sceau de juridiction. Mais de quel *Mirabel* s'agit-il ? — de M. Alexandre Durand, notaire aux Essarts, un cachet de cire rouge : dans un cartouche surmonté d'une couronne de comte on voit une espèce de bâtiment, peut-être une église, au-dessus un F renversé ꟻ : armes difficiles à attribuer ; — et de M. le comte Régis de l'Estourbeillon *Légendes bretonnes du pays d'Aressac*, in-8°, 1882, 11 pages.

—

Notre confrère, M. William Bouguereau, membre de l'institut, a été élu le 17 mars membre du jury de peinture du salon de 1883, le premier sur la liste avec 991 voix sur 1600 votants. Le 21, il a été nommé président.

—

Notre confrère, M. Louis Delavaud, a obtenu de l'académie des sciences un prix de 500 fr. pour ses *Mémoires sur les côtes de la Charente-Inférieure et de la Normandie*, et M. Maher un prix de statistique pour sa *Statististique médicale de Rochefort*.

—

Dans sa séance du 19 janvier, la commission des monuments historiques, dont fait partie notre confrère M. Jules Castagnary, a examiné le dossier des restaurations de l'église de Surgères ; et une commission a été nommée pour visiter les remarquables fouilles que notre confrère, le P. Camille de La Croix, continue de faire à Sanxay. Elle s'y rendra le 9 avril. — Dans sa séance du 2 mars, elle a classé comme monument historique le portail de l'église de Saint-Léger de Cognac, très bel exemple de l'architecture du XII^e^ siècle.

Le crédit alloué pour l'église fortifiée d'Esnandes, qui présente à la fois un caractère religieux et militaire, est de 3,000 francs. La commission, considérant que les crédits sont engagés, a résolu de n'autoriser que les travaux ayant un caractère d'urgence. On ne voit pas que les arènes de Saintes soient jusqu'ici comprises dans la répartition des crédits pour 1883.

—

La commission des arts de la Charente-Inférieure a demandé qu'il soit pris les mesures nécessaires pour la consolidation de la façade de l'église de Corme-Royal. M. le ministre a fait remarquer que cette église, ne figurant pas sur la liste des monuments historiques, ne saurait être comprise dans la répartition du crédit dont il dispose en faveur des édifices classés. Toutefois M. le président a été invité à adresser les documents et photographies nécessaires pour que M. le ministre puisse juger de la valeur artistique du monument, et examiner s'il est susceptible de figurer sur la liste des monuments historiques.

—

LE DOLMEN DE MONTGUYON. — Le ministère de l'instruction publique et des beaux arts se serait ému à propos d'un des plus intéressants monuments mégalithiques de la Charente-Infé-

Digitized by Google

rieure, le dolmen connu sous le nom de *La Pierre-Folle*, dans la commune de Montguyon, arrondissement de Jonzac, qui est menacé d'une destruction prochaine. Le propriétaire aurait en effet l'intention de le briser et de se servir de ses fragments pour empierrer un chemin! M. le sous-secrétaire d'état aux beaux arts ne serait pas éloigné, dit-on, après expertise de la valeur des matériaux de construction que peut fournir le dolmen en question, d'en offrir au propriétaire le prix, augmenté vraisemblablement d'une plus-value, si besoin est. Mais si malheureusement ces conditions ne sont pas acceptées par le propriétaire, qu'adviendra-t-il du monument druidique de Montguyon? Nous ne voyons qu'un moyen : c'est de faire prendre à l'intéressé au moins l'engagement de ne pas détruire la *Pierre-Folle*, et à accepter ainsi sur son terrain une servitude dont la rétribution serait à déterminer. Il importe à tout prix de sauver d'un vandalisme prochain un des rares monuments druidiques qui existent encore en Saintonge. M. Antonin Proust avait fait un projet de loi pour la conservation des monuments historiques et le classement des monuments celtiques. Qu'en est-il advenu? Z.

—

Une exposition d'art, d'histoire naturelle, monnaies, médailles, armes, etc., aura lieu à Rochefort sur le cours Roy-Bry, du 26 mai au 26 juillet. Les collectionneurs et amateurs sont invités à adresser à M. le maire de Rochefort, président de l'exposition, les objets dont ils pourraient disposer.

—

La ville de Québec fait une souscription pour élever une statue à Samuel de Champlain, son fondateur, né à Brouage en 1567, mort à Québec le 25 décembre 1635. Voir *Lettres et mémoires de Champlain*, au t. VI des *Archives*, p. 378-395, et t. VIII, p. 361-365.

—

Une souscription se fait pour l'érection d'un monument à Augustin Rainguet, ancien supérieur du petit séminaire de Montlieu, ancien doyen du chapitre de La Rochelle. Notre confrère, M. Eustase Rullier, architecte, est chargé de l'exécution.

—

A Saint-Jean d'Angély, des professeurs du collège communal fondé au mois d'octobre dernier, ont fait, pendant les mois de janvier et février, des conférences dans la salle de l'hôtel de ville : MM. Guibaud, professeur de rhétorique, *Histoire de la comédie française ;* Sühner, professeur d'histoire, *Histoire de la révolution française ;* Pierre, professeur de philosophie, *De l'imagination et des rêves ;* Corbet, professeur de seconde, *La littérature espagnole ;* Veillon, professeur de mathématiques, *De l'astronomie populaire ;* Eprinchard, professeur de chimie, *De l'hydrogène.*

Digitized by Google

A Barbezieux, le 13 janvier, conférence, *Des conditions de la liberté*, par M. Eugène Réveillaud, de Saint-Coutant-le-Grand, ancien avocat au barreau de Troyes et rédacteur de l'*Avenir républicain* de cette ville ; compte-rendu dans l'*Opinion des Charentes* du 27 ; à La Rochelle, le 18, dans le temple du culte réformé, sur *L'amiral Coligny*, par M. le pasteur Eugène Bersier, de Paris.

Voici le programme des conférences de Barbezieux pendant les mois de mars-mai : Le 11 mars, par M. Georges Boutelleau, *François Coppée*, *Sully Prudhomme*, *Eugène Manuel* ; le 18, *Molière et ses œuvres*, par M. Houlez, professeur de rhétorique au collège de Barbezieux ; le 1er avril, par M. Pellisson, professeur au lycée d'Angoulême, *Alfred de Vigny* ; le 8, sur *Le droit criminel au moyen âge* par M. Marc Mesnard, avocat; le 15 par M. le docteur Hilaire Nadaud ; le 22, le *Sommeil et les rêves*, par M. Arnoulin, professeur de philosophie au collège de Cognac ; le 29, l'*Education* par M. Deslion, professeur au collège de Barbezieux ; le 6 mai, sur le *Roman dans l'antiquité et dans les temps modernes* par M. Bourgouin, professeur de rhétorique au collège de Cognac ; le 13, le *rôle des sciences dans l'enseignement populaire* par M. Grasse, professeur de sciences au collège de Barbezieux ; le 20, *Les comètes* par M. Dugat, professeur au collège de Cognac ; le 27, l'*étude juridique sur l'enseignement primaire* par M. Chavoix.

—

Auch vient de fonder sa société des *Archives historiques de la Gascogne*, à l'exemple des archives de la Gironde et de la Saintonge, dont les publications, dit le prospectus, « ont reçu du public le plus favorable accueil, parce qu'elles répondent à ce goût pour les recherches historiques qui est le caractère de notre époque et qui en sera la meilleure gloire. Le succès complet qui a couronné ces entreprises est pour nous un encouragement, en même temps qu'il stimule notre émulation. » Le prix de la souscription annuelle est de 12 fr. On publiera chaque année un vol. in-8 de 500 à 600 pages, qui sera envoyé en plusieurs fois.

Rappelons que trois sociétés des archives seulement existent : *Archives historiques du département de la Gironde*, fondée en 1859, et qui vient de livrer (in-4 de 706 pages consacré tout entier aux comptes de l'archevêché de Bordeaux du XIIIe et du XIVe siècles) son XXIe volume portant la date de 1881 ; *Archives historiques du Poitou*, fondée en 1872, et qui publie son XIIe volume ; enfin la société des *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, fondée en 1874, qui a publié l'onzième volume des *Archives* et commence son IVe volume du *Bulletin*.

La société des archives de la Gironde reçoit 500 fr. du conseil général de la Gironde, 500 du conseil municipal de Bordeaux ; celle du Poitou est subventionnée par les conseils généraux de la Vendée et de la Vienne. Nous avons, nous, comme

Digitized by Google

les diverses sociétés de la Charente-Inférieure, 300 fr. du conseil général. Dans la Sarthe, le conseil général accorde chaque année, à chacune des trois sociétés savantes, 1,200 fr.

A l'occasion de la publication de son XX^e^ volume, la société des archives de la Gironde a fait frapper par souscription une médaille d'or à son fondateur et secrétaire, M. Jules Delpit. La remise de cette médaille a eu lieu le 12 mars, dans un grand banquet.

—

Deux ventes importantes d'autographes ont eu lieu, les 19 et 20 décembre à Paris, rue Drouot, salle n° 7. Notons dans le *Catalogue* de la seconde, dressé par M. Etienne Charavay, les numéros suivants : 8° César-Phébus d'Albret, sire de Pons, « gouverneur de Guyenne, créature de Mazarin, amant de Ninon de Lanclos », lettre au cardinal Mazarin (Paris, 4 janvier 1653), où « il le remercie de l'avoir créé maréchal de France. » Voir t. IX, p. 386 des *Archives*, lettres de lui et de Ninon, et aussi *Un paquet de lettres*, par MM. Audiat et Valleau (Paris, Baur, in-8°); n° 29, duc de Gontaut-Biron, seigneur de Brizambourg, « un des héros de la guerre de l'indépendance des Etats-Unis, membre de l'assemblée constituante, général en chef des armées du Rhin et de la Vendée, décapité le 31 décembre 1793 », lettre (Toulon, 11 mars an II) « où il parle de la lâcheté des bataillons marseillais... » ; n° 38, lettre de Marie-Charlotte-Hippolyte de Campet de Saujon, comtesse de Boufflers, « femme célèbre par son esprit et par ses galanteries, rivale de M^me^ du Deffand, amie de Jean-Jacques Rousseau » ; n° 40, Charles, cardinal de Bourbon, évêque de Nevers et de Saintes, roi de la ligue sous le nom de Charles X, lettre à Henri III (septembre 1585) ; n° 178, Jean-François Renaudin, commandant du *Vengeur*, lettre au vice-amiral Martin (17 prairial an VI), etc. La vacation du 19 a été pour la vente des autographes et documents historiques de Benjamin Fillon, séries IX et X, comprenant le clergé catholique et les réformés. Les résultats ont dépassé toutes les prévisions. Un autographe de saint Pie V a atteint le chiffre de 500 fr.; un de Grégoire XIII, 2,000 fr.; un de Sixte-Quint, 1,000 fr.; un de Clément VIII, 500 fr.; un de Clément XIV, 1,000 fr.; un de Pie VII, 500 fr.; un de saint Ignace de Loyola, 3,100 fr.; un de sainte Chantal, 1,000 fr.; un de saint Louis de Gonzague, 3,100 fr., etc.

—

Sociétés savantes. — Société des sciences naturelles de La Rochelle : président, M. Beltrémieux ; vice-président, MM. Dor et Meyer ; secrétaire, M. Vivier ; secrétaire-adjoint, M. de Richemond ; directeur du musée, M. Beltrémieux, président ; archiviste, M. Albert Fournier ; trésorier, M. Cassagnaud. — Séance du 13 décembre. Communications de M. Lusson, sur le système d'appareils générateurs de l'électricité par M. le docteur Brard ; de M. Beltrémieux d'un article d'Hæckel sur Darwin, Gœthe et Lamarque considérés comme les fondateurs de la

Digitized by Google

doctrine de la descendance ; d'une note de M. Albert Gaudry sur les enchaînements du monde animal et sur un travail comprenant tout le monde fossile ; de M. Conneau sur l'aurore boréale du 5 novembre, de 5 heures 1/2 à 7 heures du soir. — 10 janvier. M. Beltrémieux critique la théorie de M. Arbelle, sur la cause du refroidissement de la température due, selon lui, aux forêts. M. Van Beneden envoie une notice sur les ossements de baleines de Biscaye, au musée de La Rochelle ; rapport de M. Bouchon-Brandley, inséré à l'*Officiel*, sur la génération et la fécondation artificielle des huîtres. La société vote à l'unanimité 50 fr. pour un monument à Darwin. — 14 février. M. Musset lit un mémoire sur l'ostréiculture aux points de vue scientifique et industriel, et M. Vivier, sur l'action de l'huile pour calmer les vagues ; etc.

Commission des arts de la Charente-Inférieure. Séance du 25 janvier. Rectification de M. D. à qui on a fait dire, à propos d'une mutilation de monument : « Les Brutus ont joué du marteau » au lieu de : « Les brutes... » Rectification de M. l'abbé Vallée qui revient encore sur le christ de Dompiere. Il avoue que le christ trouvé par M. Noguès est sans valeur ; c'est ce que le *Bulletin* avait dit. Mais un autre christ trouvé par M. Perrineau est antique ; seulement ce christ là, M. l'abbé Vallée l'a pris, porté dans le local de la commission et depuis personne ne l'a plus vu ; récompense à qui le retrouvera. Un tire de ses poches un petit papier, et lit un ordre du jour où il attaque la société des *Archives*. L'assemblée a compris qu'entre deux sociétés de la même ville, composées presque des mêmes membres, ayant un même but, publiant les mêmes travaux d'histoire et d'archéologie, il ne pouvait y avoir que d'excellents rapports, et a fait bonne justice d'une motion malheureuse. M. l'abbé Noguès lit un travail pour prouver que Delille avait séjourné à Saint-Séverin, contrairement au doute émis par l'*Epigraphie santone*.

—

Erratum. — *Bulletin*, III, p. 321, ligne 4, lire 4 avril *1768*, au lieu de *1763* ; — p. 344. Cette fois c'est le tour de M. J. L. de ne pas bien lire. Il ne s'est pas aperçu que M. de La Morinerie, loin de tenir à la lecture *Audagé*, a très nettement indiqué, à la page 123 du *Bulletin*, que ses notes portent *Audayé*. Donc point de contradiction entre lui et M. J. L. La Morinerie ; — pag. 284, ligne 45, lire : de Redon de *Salmes* ; — page 286 : Les lettres pour servir à l'histoire du directoire sont dans la *Revue des bibliophiles* et non pas dans le *Bulletin des bibliophiles* de Guienne ; — p. 399, ligne 4, né en 1801, *lisez* 1810 ; — p. 425, ligne 3, et note, ligne 1re, lire : Girard de *Propiac*.

Le *Bulletin*, dans son numéro de juillet dernier, page 360, relevait l'erreur si souvent reproduite au sujet du nom patronymique du chevalier de Méré, et renouvelée dans le *Correspondant* par M. Félix Nourrisson, de l'institut. Le savant professeur au collège de France a répondu de Paris, le 24 mai, la lettre

Digitized by Google

suivante aux communications rectificatives que lui avait adressées notre confrère, M. Anatole de Bremond d'Ars : « Monsieur, je vous remercie de la lettre et de la très intéressante brochure que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser. En histoire, il n'y a pas de quantité négligeable ; ce n'est que par des détails précis, des monographies et des biographies irréprochables, que l'on parvient à restituer, et toujours d'une manière plus ou moins incomplète, un passé si difficile à connaître.

« Je m'empresserai donc, à la première occasion, de restituer à Méré son véritable nom patronymique d'*Antoine Gombaud*, en même temps que je serai charmé de constater que c'est à un de ses parents que je dois cette rectification.

« Veuillez agréer, monsieur, l'assurance des sentiments distingués avec lesquels je suis votre dévoué serviteur. F. NOURRISSON. »

T. IV, p. 16, ligne 7. Au lieu de : *Neveu à Courant*, lisez : *Diet à Mauzé* ; et si la phrase paraît amphibologique, affirmez que les peintures anciennes sont réellement anciennes et fixez les, non pas dans le vague de « l'ère romane secondaire », comme ces « archéologues de rencontre », dont M. Georges Musset s'est si agréablement moqué (*Gazette de Royan*, du 11 mars), mais bien, d'après notre confrère qui a refait avec compétence l'article de M. l'abbé Vallée, « à la fin du XII^e^ siècle. »

A notre article *La presse dans les Charentes en 1882* (t. III, p. 340, n° de juillet), il faut ajouter : « *Bulletin de l'apostolat d'Angoulême*, revue de charité, paraissant, par livraison de 16 pages in-8°, tous les deux mois, sous le patronage de N.-D. de Richemont ; Angoulême, aux bureaux de la *Semaine religieuse*, rue Tison-d'Argence, 1 franc par an.» La première est de juin 1879.

Dans le courant de 1882 a été affichée l'annonce du journal *Le Pharon*, imprimée à Barbezieux, chez Ferchaud. Ce journal, qui devait paraître à Baignes, est resté en projet.

Le *Nouvelliste des Charentes*, à Pons, a cessé sa publication avec le numéro du 27 décembre 1882, (n° 184, 4^e^ année ; 86 de la 2^e^ période). Depuis le 4 février, paraît à Pons, « *L'alliance des Charentes*, organe de la seconde circonscription électorale de Saintes. »

—

NÉCROLOGIE.

Le 13 décembre 1882, est décédé à Queniquen, dans sa 87^e^ année, Joachim Gillot de Kerhardène, ancien avocat à la cour de Paris, interprète honoraire de la Terre-Sainte, membre de plusieurs académies, ancien professeur de philosophie au collège de Saintes.

Le 29 janvier 1883, est décédé à Saintes, à 37 ans, Charles-Jean-Baptiste Libouroux, docteur en théologie et en droit canonique, ancien aumônier du collège de Cognac, né à Tarnac (Corrèze),

Digitized by Google

de Jean-Pierre Libouroux et de Marie-Rose Sauvant. Il a publié (Paris, V. Palmé, 1876, in-8, 198 pages.) *Controverse entre Bossuet et Fénelon au sujet du quiétisme de madame Guyon*, ouvrage qui fut sa thèse de doctorat. Voir article nécrologique dans le *Courrier des deux Charentes*, du 4 février, répété par le *Bulletin religieux* du 10.

Le 12 février 1883, est mort à Rochefort, âgé de 71 ans, Antoine-Frédéric Roche, ancien pharmacien, conseiller d'arrondissement, conseiller municipal, sous-préfet en 1848. « Le parti républicain, disent les *Tablettes*, perd en lui son chef le plus ancien et le plus autorisé... L'homme privé comptait dans les rangs de ses adversaires politiques des amis qui rendent hommage à son désintéressement, à son cœur généreux. Cet hommage est mérité. » La loge de Rochefort, dont il était membre, a fêté ses noces d'or maçonniques en 1882. A cette occasion, M. Aube père, agent comptable de la marine, a lu une notice biographique sur ce vétéran du parti républicain (Rochefort, 1882, imprimerie Triaud), de laquelle nous extrayons la péroraison : « Maçon depuis 1832, il a été constamment soit à Paris, soit dans notre loge, le défenseur du principe de justice, le propagateur de l'instruction, le vulgarisateur scientifique, libéral, le républicain dévoué à toutes les idées de progrès. Membre du conseil de l'ordre au Grand-Orient de France depuis plus de vingt ans, il a activé de sa parole et de ses votes la transformation de la maçonnerie qui d'autoritaire d'abord et dans ses formules, a supprimé la grande maîtrise, et s'est enfin placée sous l'autorité de la conscience humaine en s'affranchissant du ridicule patronage des déistes, des catholiques et de toute autre secte religieuse; et si aujourd'hui l'âge et la maladie semblent vous faire croire que le temps du repos est venu pour lui, soyez convaincus qu'il n'en est rien. Sous les frimas de l'âge brûle encore au fond de son cœur la flamme éternelle de l'amour de l'humanité; et au premier appel de cette humanité, vous verrez encore ce vieil Etna secouer les neiges de sa chevelure et lancer pour vous éclairer dans la lutte la resplendissante lueur d'une nouvelle éruption d'amour et de fraternité. »

Le 3 mars, est décédé à l'âge de 75 ans, au Graffaud, paroisse d'Ars-en-Ré, l'abbé Jean-Baptiste-Denis-Benjamin Hude, né à Saujon le 10 juin 1808, licencié ès-lettres, prêtre en 1834, chanoine honoraire en 1840, chevalier de la légion d'honneur, chanoine titulaire de La Rochelle le 13 novembre 1869, élève de St-Jean d'Angély, sous l'abbé Maréchal, il fit quelques mois de philosophie sous l'abbé Flandrin, devenu plus tard aumônier de l'école normale supérieure de Paris, et un an de grand séminaire à La Rochelle sous l'abbé Jouslain, puis fut, à 20 ans, nommé professeur de seconde à l'institution ecclésiastique de Pons où il enseigna dix ans; ensuite professeur à l'institution Chenuau à Saintes, au bout d'un an revenu à Pons en rhétorique, il pro-

Digitized by Google

fessa ensuite la philosophie et fut supérieur du 29 juillet 1856 à 1868. Poète fort distingué, littérateur passionné, esprit charmant, l'abbé Hude laisse d'excellents souvenirs dans l'affection de ses anciens élèves. Voir *Bulletin religieux* du 10 mars, article signé M. S. auquel nous nous permettrons d'ajouter :

L'abbé Benjamin Hude était né à Saujon, mais son père, Benjamin Hude, marié à Marie-Madeleine Picoulet, était originaire de l'île de Ré. Lorsqu'il était professeur, il ne manquait jamais d'aller passer le temps de ses vacances à La Tremblade où demeurait sa mère. Nature ardente, imagination poétique, ce n'était pas trop pour lui que les longues excursions à travers les dunes, les forêts de pins, l'aspect de l'océan, le bruit monotone et souvent lugubre de Maumusson. Comme il faisait bon, durant la route, entendre le prêtre-poète si rempli des souvenirs de Rome et d'Athènes, ou bien le soir, à un foyer ami, chez le curé Desmontiers, où l'on était sûr de le rencontrer ! Ce fut aussi à La Tremblade, peu d'années après son voyage en Grèce, que lui tomba entre les mains le *Manuel d'iconographie chrétienne grecque et latine* de Didron (in-8, imprimerie royale, 1845). La lecture de cet ouvrage enrichi de notes savantes devint pour lui comme une réminiscence de quelques uns de ses aperçus : il y trouva, en effet, la clef de toutes les peintures murales, dont l'uniformité des types, des poses et des teintes l'avait profondément frappé soit au mont Athos, séjour des moines qui se livrent à cet art, soit dans les autres églises bysantines. Ces bons moines, il est vrai, « ne sauraient pousser plus loin l'exactitude traditionnelle, l'esclavage du passé. »

Le 5 mars est décédé à Montlieu, où il s'était retiré depuis quatre mois, l'abbé Pierre-Paul Barbreaud, âgé de 48 ans, chanoine honoraire, curé de Brie-sous-Mortagne. Né à Saintes, le 22 août 1834, de Joseph Barbreaud et de Marie-Anne Chasseriaud, élève de 1855 à 1864, professeur au petit séminaire de Montlieu, prêtre en 1857, successivement curé de Migron, de La Flotte, de Matha, il fut, le 20 avril 1876, nommé supérieur de Montlieu après M. l'abbé Bonnin qui avait succédé à l'abbé Augustin Rainguet. L'état de sa santé l'avait contraint, en 1882, d'abandonner la direction de cet établissement, et il avait demandé la cure de la toute petite paroisse de Brie. Voir, *Bulletin religieux* du 17 mars, un article nécrologique par M. B. L.

—

Les réunions des sociétés savantes ont commencé à la Sorbonne le 28 mars. La section d'histoire est présidée par notre confrère, M. Léopold Delisle. Cette année, il y a une section de plus, celle des sciences morales et politiques.

—

Notre compatriote, M. Honoré Bonhomme, vient de publier chez Charavay un nouveau volume : *Grandes dames et pêcheresses*, études sur le XVIII[e] siècle.

Digitized by Google

DÉCOUVERTES ARCHÉOLOGIQUES

Tombeaux antiques a Jonzac. — A Jonzac, des ouvriers, travaillant au chemin qui du champ de foire va au pont de La Traine, ont trouvé dans le rocher des tombeaux qui appartiendraient à l'époque gallo-romaine. Parmi les ossements, on aurait recueilli quelques vases de terre et une fiole de verre.

Fouilles gallo-romaines a Cierzac. — Un habitant de la commune de Cierzac, près d'Archiac, en février a découvert dans son champ des ruines gallo-romaines. On y voit des fondations de murs, quantité de briques romaines, un tronçon de colonne trouvé il y a déjà quelque temps. Ce qu'il y a de plus curieux est une espèce de tombeau de 1 mètre 90 de long sur 1 mètre 35 de large et 0 m. 27 de haut. Les côtés sont formés de briques romaines; le dessous et le dessus sont cimentés. Il serait à désirer que les fouilles fussent continuées; elles amèneraient certainement la découverte de quelques objets curieux. V. B.

Médailles a Authon. — Dans le courant du mois de mars, on a découvert à Authon, canton de Saint-Hilaire de Villefranche, arrondissement de Saint-Jean d'Angély : 1° un écu de six livres de 40 millimètres de diamètre, du poids de 30 grammes ; d'un côté, en légende :

NVMVS. ARGEN. REIPVBLICÆ. NOVIMAGIEN.

avec un blason portant : *D'or à l'aigle éployée de sable, becquée et membrée du champ, ayant sur la poitrine un écusson d'azur au lion d'or*, sans l'indication d'émaux, bien entendu. L'écu est timbré d'un casque taré de face aux lambrequins, et surmonté de la couronne impériale. L'autre côté représente saint Etienne, patron de Nimègue, à genoux, avec ce verset 60 du ch. VII des *Actes des apôtres* en légende :

DOMINE. NE. STATVAS. ILLIS. Hº. PECCAT.

Seigneur, ne leur imputez pas cette faute ; 2° un jeton montrant un écu en losange avec 4 fleurs de lys ; en légende : DETTES ? ENTENDES AU COMPTE ; au revers est une croix fleuronnée, cantonnée de 4 fleurs de lys ; en légende : GARDES VOUS DE MESCOMPTE.

Souterrain-refuge a La Vallée. — A la fin de février, un propriétaire de la commune de La Vallée, canton de Saint-Porchaire, M. Martin, faisant au village de La Roche, à cent mètres environ d'une fontaine La Moulinette, qui est près du chemin vicinal nº 8, des fouilles dans son champ pour ouvrir une carrière, a découvert, à 7 mètres de profondeur, un puits carré d'un mètre de large, dont on ignorait l'existence et couvert d'une large pierre plate. Il vit tout à coup sous ses pieds rouler plusieurs pierres et tomber dans une cavité de 6 m. 30 de profondeur. Il descendit et se trouva dans un souterrain qui a servi au

Digitized by Google

trefois de refuge. Ce souterrain se compose d'une chambre qui a son entrée par une ouverture d'environ 1 m. 40 de hauteur, donnant dans le puits. Cette chambre communique par une petite ouverture de 0 m. 40 sur 0 m. 45 avec une autre chambre de 1 m. 40 sur 2 au bout de laquelle est une galerie qui se dirige à droite et à gauche. Certains passages sont obstrués. Le tout est taillé dans le roc. M. GUÉRINEAUD.

Nous signalons à l'attention de nos lecteurs l'étude de ces souterrains-refuges si nombreux en Saintonge. Voir dans notre dernier numéro, page 17, une liste de ceux qui ont été jusqu'à présent signalés. Peu ont été étudiés jusqu'ici. Aussi, nous renvoyons aux notes que nous avons publiées dans le *Bulletin* et aussi à la *Notice sur les grottes de Chez-les-Moines*, près Mirambeau, par M. Léon Segretain, commandant du génie à Blaye, et par notre confrère, M. Bernard de Boisferon, dans le *Bulletin* de la société des antiquaires de l'Ouest (1872, p. 228), ou bien encore par M David, architecte au Mans, dans le *Bulletin* de la société d'agriculture de la Sarthe (1874, p. 941).

—

LE CAMP PRÉHISTORIQUE DE THENAC. — Quand, au mois de juillet dernier, nous avons les premiers, annoncé la découverte en la commune de Thenac, à 5 kilomètres de Saintes, d'un camp gaulois de six hectares au Peu-Richard, nous croyions à un dunum, nom qu'on donne aux camps fortifiés de l'époque de la conquête romaine. (Voir *Bulletin*, III, 329 et 398.) Et nous l'avons déjà sommairement décrit (Voir t. IV, p. 16) sous ce nom. Le mot dunum est ici évidemment un anachronisme (1). Ce camp est antérieur de beaucoup à la venue des Romains en Saintonge et a appartenu aux peuplades primitives de la Gaule. On le fixe à dix-huit cents ans environ avant Jésus-Christ, et cela d'après les objets trouvés. Depuis notre dernière note, M. le baron Eschassériaux, l'heureux propriétaire du Peu-Richard, a découvert au sommet une sorte d'habitation, creusée aussi dans la banche, de 8 mètres de diamètre en moyenne et d'une profondeur de 5 à 6 mètres. L'excavation assez régulière a été comblée avec la terre plus noire du plateau. C'est là qu'ont été trouvés des instruments en os et quatre fois plus d'outils en silex et des plus beaux que dans tout le reste de la fouille. M. Eschasseriaux a recueilli avec un

(1) C'est ce qu'a démontré, quand ces lignes étaient déjà imprimées, la *Charente-Inférieure* du 14 mars, dans un article sur *Le Peu-Richard de Thenac*, non sans une pointe d'ironie à l'adresse de ceux qui ont déjà échaffaudé un système sur des notions encore incomplètes et sont tout disposés à vous dire avec certitude la population du Peu-Richard, ainsi que le chiffre (cent mille !) des habitants de Saintes sous la domination romaine, comme l'abbé Dulaurens, qui savait que, des deux vieillards accusateurs de Suzanne, l'un se nommait Gautier et « avait soixante-seize ans, cinq mois, onze jours, quatorze heures, vingt-trois minutes, » et l'autre, appelé Garguille, « avait soixante-cinq ans, un mois, vingt-trois jours, neuf heures, cinquante-sept minutes. »

Digitized by Google

grand soin tous les objets qu'il a pu rencontrer : polissoirs, haches, scies, flèches, couteaux, poteries de toute espèce, depuis les grandes jattes jusqu'aux gobelets, y compris l'égouttoir et la moque saintongeaise, puis des os de cerfs, de blaireaux, de bœufs, etc. Le tout est habilement disposé dans une chambre au village des Arènes. Les visiteurs sont déjà nombreux ; ils le seront encore davantage, quand l'importance de cette découverte sera mieux appréciée.

—

HUITRES GALLO-ROMAINES ET SIGLE FIGULIN A SAINTES. — Déjà nous avons signalé des dépôts d'huîtres gallo-romaines. En voici un nouveau. Dans la propriété du Côteau, près des arènes, à Saintes, sur le talus qui domine le vallon et dans la direction du mur romain, on a trouvé un banc d'huîtres de 50 centimètres. Il est presque sur le rocher et sous une aire bétonnée ; les huîtres sont parfaitement intactes et n'ont jamais été ouvertes. Parmi, se trouvaient quelques fragments d'ossements de bœuf, de poteries, de charbons. Il semble qu'un incendie a eu lieu, dont les débris ont couvert les huîtres et s'y sont mêlés. Sur cette couche on a construit une aire, puis des murs formés en partie de tuiles à rebord et de dalles romaines. Il faut croire que les huîtrières étaient nombreuses. Dans la *Revue archéologique* de novembre 1881, p. 293, M. Robert Mowat, étudiant les *exemples de gravure antique sur verre*, cite plusieurs inscriptions où l'on lit avec les mots *pharos*, *stagnum*, *silva*, ou bien *palatium solarium*, *theatrum*, le nom qui nous occupe, OSTRIARIA, l'huîtrière, c'est-à-dire les édifices ou établissements d'une ville, qui sur l'une est Baies, qui sur l'autre n'est pas nommée.

On a aussi rencontré là un poids ou calc de pêche percé d'un trou à sa partie supérieure, semblable à ceux qu'on trouve partout, un pied d'amphore et un fond de vase de terre rouge qui porte ces lettres VER CV, sans doute VERICVS, nom d'un potier qui figure déjà parmi les sigles figulins de Poitiers sous la forme de VIRECV, indiquée par M. de Longuemar, n° 152 de son *Epigraphie du Haut-Poitou*. Bonsergent, dans les *Sigles figulins* du 1er vol. des *Archives historiques du Poitou*, a gravé deux marques du même ouvrier produites par des estampilles différentes. Mais peut-être serait-il plus simple de voir dans ces formes diverses le nom VERECUNDUS, que Benjamin Fillon (*Art de terre chez les Poitevins*, p. 30) constate à Vérines (Deux-Sèvres) VERECUNDI P., et que Schuermans (*Sigles figulins*) cite aux nos 5634, 35, 36, 37, 41, 44, 45 et 5646. La lettre absente, à ce qu'on peut voir dans la pâte, serait plutôt un E qu'un I ; il faudrait donc lire : VERECVNDVS.

—

FOUILLES DANS L'ANCIEN CIMETIÈRE DE MONTLIEU. — On vient, en extrayant de la pierre, de déblayer une partie du vieux cimetière qui entourait l'ancienne église de Montlieu. Cette église, dont il ne reste plus de vestige aujourd'hui, si ce n'est peut-être une légère dépression de terrain qui doit donner son empla-

Digitized by Google

cement exact, était située sur le coteau au nord-ouest du couvent ; elle était dédiée à Notre-Dame, dépendait de l'archiprêtré de Montendre, et était à la nomination de l'abbé de Saint-Martial de Limoges, selon le *Pouillé* d'Alliot (1648). Elle a été renversée pendant les troubles du protestantisme, en 1568 probablement, alors que la guerre fut portée jusque dans notre haute Saintonge. Les ruines comprenant la façade et une partie des murs ont servi, au commencement de ce siècle, à empierrer la route nationale. Le service religieux pendant les XVII[e] et XVIII[e] siècles fut fait dans la paroisse par le prieur voisin de Saint-Laurent du Roc, dépendant de l'archiprêtré d'Archiac et relevant de l'abbaye Saint-Romain de Blaye, lequel prenait constamment le titre de prieur de Roch et de Montlieu.

La partie découverte du cimetière correspond au sud-ouest de l'ancienne église qui était orientée catholiquement. On a creusé et fouillé une travée comprenant six auges en pierre orientées comme l'église. Ces auges, qui se touchaient presque, étaient formées de 6 ou 8 grès grossiers, taillés et maçonnés; leur place était en outre creusée dans la roche sous-jacente, qui est un calcaire jaunâtre fournissant du moëllon. Le couvercle était fait d'une ou plusieurs pierres semblables ; sur aucun on n'a trouvé d'inscription ou de signe funéraire. La longueur était de 1[m] 70 à 1[m] 90 ; la largeur moyenne de 40 à 50 c.; dans un des sarcophages était un encastrement correspondant à la tête. Le tout a été brisé pour faire du moëllon.

Les ossements étaient assez bien conservés, mais friables. Je n'ai pu avoir aucun crâne entier ; mais j'ai mesuré les os longs d'un des squelettes, homme de 1 m. 75 à 1 m. 80 au moins ; un autre appartenait à un adolescent. L'on m'a dit aussi que dans l'une des auges étaient deux cadavres, mais je n'ai pu vérifier le fait. Nulle trace de cercueil ou débris de bois.

La couche du terrain qui recouvre les tombes ne dépasse pas 60 à 80 centimètres. Sans doute à cause de la pente, la culture n'a pas peu contribué à diminuer progressivement cette épaisseur.

Le seul objet trouvé dans les fouilles, est un pièce de bronze, un double tournois de Louis XIII, avec cette date : 1631.

Au devant de la tranchée se voient 7 ou 8 sarcophages pareils, qu'on a ouverts seulement du côté de la tête et qu'on n'a pas encore déblayés et brisés.

Comme conclusion, j'incline à penser que ces auges sépulcrales sont elles-mêmes très anciennes, mais qu'on a continué dans la suite des âges à y inhumer des corps, comme on fait aujourd'hui dans les fosses des cimetières : la conservation des squelettes même petits, le peu d'épaisseur de la couche de terrain, le manque de couvercle pour quelques uns, et pour tous l'absence d'inscriptions ou d'objets funéraires ; la position dans un cimetière exploité jusqu'au XVII[e] siècle, la pièce de Louis XIII me paraissent des raisons suffisantes pour étayer cette opinion.

Digitized by Google

Espérons que les fouilles qu'on va continuer nous donneront de plus amples renseignements sur cette question fort intéressante pour l'histoire du vieux Montlieu et de son église.

Dr C. V.

VARIÉTÉS

—

L'ÉPIDÉMIE DE 1652 EN SAINTONGE.

Faire l'histoire des épidémies qui ont sévi à Saintes ou dans la contrée serait fort difficile. L'absence d'archives municipales qui ont péri jusqu'à la dernière page dans l'incendie de l'hôtel de ville et de la bibliothèque de Saintes, le 11 novembre 1871, sera toujours un obstacle sérieux pour une étude détaillée et approfondie. Cependant où il n'y a rien, le chercheur ne perd pas tous ses droits ; il sait encore trouver ; et puis, si les documents manquent ici, ailleurs il y a des indications. Notre confrère, M. le docteur Henri Bourru, professeur à l'école de médecine navale de Rochefort, a entrepris d'étudier la peste de 1693-1694 à Rochefort et les autes épidémies qui affligèrent à diverses époques notre contrée. De son côté, un autre membre de la société, M. Jules Pellisson, avocat et bibliothécaire à Cognac, a publié la *Peste à Barbezieux* en 1629-1630. Il a constaté que celle-là venait du siège de La Rochelle, 1628-1629, travaux de terrassement, tranchées, agglomération de troupes, misères et famine des habitants. Elle ravagea toute la contrée et s'étendit jusqu'à Poitiers, Limoges et Tulle.

J'ai moi-même, dans ma brochure *La fronde en Saintonge* (La Rochelle, in-8, 1866, 24 p.) signalé deux épidémies. En 1603, la contagion fit de très grands ravages à Niort, Poitiers, Châtellerault, Blois, Bordeaux, La Rochelle, Oleron, Arvert, Brouage, Marennes, Jonzac, Jarnac-Champagne, etc. Elle sévit à Saintes l'année suivante, surtout à l'abbaye. En 1605, du commencement de juillet à la fin de septembre, deux cents personnes périrent, la plupart du faubourg Saint-Eutrope. *(Etudes et documents sur la ville de Saintes*, p. 37). On fut obligé d'isoler de la ville en fermant la Porte-Evesque. Puis, le fléau croissant, et l'hôpital étant insuffisant, on construisit hors ville des cabanes où l'on portait les pestiférés. La municipalité montra la plus grande activité, nomma dans chaque paroisse des inspecteurs chargés de lui signaler les malades, et condamnait à l'amende ceux qui manquaient à ce devoir ; elle assainit, elle alluma de grands feux pour purifier l'air, comme l'avait fait Hippocrate ; elle distribua pain et remèdes. Le clergé répand d'abondantes aumônes ; et puis le péril rendant égoïste, les habitants de La Bertonnière demandent l'autorisation de se barricader contre les pauvres des faubourgs Saint-Eutrope et Saint-Vivien qui viennent vaguer chez eux.

En 1651, la guerre civile d'abord, de formidables inondations

Digitized by Google

ensuite, telles qu'on appela cette année l'année du déluge, causent une mortalité effrayante. Un seul fait nous donnera une idée du fléau. Des quatre paroisses de Saintes intra muros, c'est-à-dire Saint-Pierre, Saint-Maur, Saint-Michel et Sainte-Colombe, Saint-Michel comptait, en 1649, quinze décès, dix-sept en 1650, sept en 1653. Or, en 1652, il y a en janvier 22 décès, en février 13, en mars 39, en avril 64, en mai 27. Qu'on juge des six autres paroisses de la ville ! En supposant que la population n'ait pas été plus considérable dans les autres, ce qui est faux au moins pour Saint-Eutrope, Saint-Vivien, Saint-Pallais par exemple, et que la mortalité ait été aussi forte, on arrive pour janvier au chiffre de 154, 91 pour février, 271 pour mars, 448 pour avril, 189 pour mai ; ce qui forme le chiffre exorbitant de 1153 décès sur une population de moins de dix mille âmes. Or, si l'on compare la mortalité de cette époque avec celle de 1882, on constatera que, malgré des pertes à jamais regrettables et toujours trop nombreuses, le fléau est loin d'avoir mérité sa terrible réputation et surtout de causer l'épouvantable panique qui a fait peut-être autant de victimes que lui-même. Pendant les mois d'octobre, novembre, décembre 1881 et janvier 1882, il y a eu à Saintes 83 décès ; pour les mêmes mois correspondants de 1882-1883, il y en a eu 170, ce qui fait une différence en plus de 87 décès, chiffre, hélas ! élevé, mais enfin qui est loin d'expliquer et surtout de motiver l'affolement de la population.

On ne dit pas la nature du mal de 1652; il s'agit toujours de peste, de contagion : « Le 5 juin, on fait les funérailles de Joachim du Gaignon, doyen du chapitre de Saint-Pierre, qui fut enterré le visage couvert, à cause de la maladie dangereuse». Le lendemain 6, c'est Michel Damoiseau, aussi chanoine ; pour lui il y a une indication plus précise ; il fut enterré « le visage couvert, et est mort du pourpre ». Quel nom donne-t-on maintenant au pourpre ? Est-ce peut-être la petite vérole noire ? Les noms changent, mais les maladies restent.

La maladie de 1652 ne se fit pas seulement sentir dans la ville et les faubourgs de Saintes. Les paroisses rurales en furent aussi atteintes. Il y aurait une statistique à faire dans les registres paroissiaux des décès comparés de l'année 1652 avec ceux des années précédentes ou suivantes. Ces recherches peuvent aisément se faire sur place dans les mairies. Bornons-nous à transcrire les passages suivants que nous copions dans les registres de l'état civil de la commune de Thaims, canton de Gemozac. C'est le curé qui consigne ces faits douloureux : « 1652. Au village du Roch, Mathurin Millier, apostat ou athée, sa femme et sa fille fréquentant les sacrements de l'église, et deux de leurs enfants, de sorte qu'il n'est resté aucune personne à la maison. La femme fut enterrée à la chapelle de Benelle ; l'homme et sa fille, dans son jardin, et ses deux enfants ont été enterrés en leurs quéreux, dont l'un fut mangé des chiens. Les soldats assommoient et massacroient de telle sorte le pauvre

Digitized by Google

peuple qu'il n'osoit paroistre. Plusieurs autres sont morts et enterrés de ceste façon. Le sacristain faisant une fosse dans le cymetière pour enterrer des corps, les soldats le battirent tellement qu'ils le quittèrent pour mort.

« Outre les cinq personnes mentionnées en l'autre page, décédées dans l'année 1652, pendant le cours actuel de la misère de la guerre sont morts de tyranie, cruauté, désespoir, ou autres misères qui ont persécuté le pauvre peuple dans cette année susdite 1652, dans la paroisse de Thaims, composée de huit vingt communians tout au plus ceux et celles qui s'ensuivent : 1° Dans le bourg de Thaims : Jeanne Rouillé, 16 ans; Elie Nicolle, 50 ans; André Bastin, 31 ans; Hélie Hilaire et sa femme, 50 ans. Les susdits, au nombre de douze du dict bourg, ont reçu les sacrements de pénitence et d'eucharistie. En outre, sont morts : Louis, fils de Jeanne, et Pierre, enfant; Michel, de la religion prétendue réformée, et des enfants; 2° Au village de Chez-Boisson : Raymond Ballay et sa femme, 75 ans, Marie, 70 ans; la femme de Jean Cabirot, 50 ans; 3° A Benelle : Nicolas Aubin et sa femme, 70 ans; Marie Delhommeau, 45 ans; un petit enfant; 4° A Grave : Jean Arnoulo, notaire à Cozes, 45 ans; 5° Au village de L'Anglade : 9 décès; 6° Aux Brandes : 6 décès; 7° A La Pourtaudrie, 3 décès; 8° A Crugeard : Michel Sujet, 50 ans, et deux de ses enfants; Jean Bernard et sa femme, 50 ans; la fille de Jean, 4 ans; une fille de 11 ans; femme Pierre Gorrin, 40 ans. Même année 1652, au logis noble de Montravail, deux petites filles de M. de Montravail, » probablement Antoine Mathieu de Jagonnas, écuyer, seigneur de Beaulieu, Montravail et Thaims, qui eut de Marie Badiffe : Antoine en 1645, Marguerite en 1648, Jean, etc.

En cherchant dans les registres paroissiaux des autres communes du département, il est à croire que l'on trouverait de nouvelles indications; au moins on pourrait établir la statistique des décès.

Louis Audiat.

—

Les fouilles gallo-romaines de Sanxay (1) et le P. Camille de La Croix.

Il y a deux ans, la petite commune de Sanxay, département de la Vienne, n'avait encore aucun renom. Ses paisibles habitants ne se doutaient guère des richesses scientifiques que leur sol renfermait. Il a fallu, pour qu'elle attirât les regards, tout

(1) Ces quelques pages, souvenir du 29 mai 1882, ont été extraites d'un compte rendu humoristique lu à la réunion générale de la société des *Archives* à Saintes, le 28 janvier dernier. Deux fois l'auteur a visité les ruines qu'il décrit. Pour plus de garantie de ses souvenirs personnels, il a eu recours à diverses publications qui ont entretenu le public, depuis deux ans, des fouilles du P. de La Croix. Le *Courrier de la Vienne et des Deux-Sèvres* (1er décembre 1881); le *Journal officiel* (20 février 1882); la *Revue archéologique* (avril 1882); le *Journal de l'exposition* de Niort (mai-juin 1882); la *Revue politique et littéraire* (18 juin 1882); le *Gaulois* (octobre 1882); le *Temps* (25 et 26 octobre 1882, art. de M. Ferdinand Delaunay) en ont parlé. Mais le travail le plus sérieux est sans con-

Digitized by Google

le flair d'un homme admirablement doué pour deviner ce que nul autre, avant lui, n'avait soupçonné, anticipant ainsi sur l'histoire qu'il élucide et qu'il complète. Et cet homme, dont les revues et les feuilles publiques se sont beaucoup occupées, s'appelle le révérend père Camille de La Croix

Le P. de La Croix, membre de la compagnie de Jésus, doit à son érudition, à sa grande popularité, à ses qualités personnelles, d'avoir compté parmi ses amis Benjamin Fillon et Jules Quicherat, qui, tous deux, l'avaient en haute estime. Bien qu'architecte, géomètre, dessinateur, il n'a pas toujours possédé le feu sacré de l'archéologie. Excellent musicien, en relations intimes avec Gounod, Félicien David, Auber, il interprétait et éditait les célèbres frères Lambillotte, lorsque, il y a quelques années, ouvrant par hasard certains bouquins qui traitaient de l'art antique, il se sentit né archéologue. En très peu de temps Vitruve lui devint familier. Il se met aussitôt à l'œuvre, découvre les thermes gallo-romains de Poitiers (1878), sur l'emplacement desquels repose tout un quartier de la ville. L'année suivante (1879), sur les hauteurs sud-est de la même ville, c'est le tour d'un cimetière romain et d'un hypogée chrétien du VI[e] siècle. Enfin, en 1881, il a fait sortir de son linceuil quinze fois séculaire, dans la vallée de La Boissière, à Sanxay, un vaste ensemble de monuments considérés par lui comme un lieu d'assemblée ou de culte, et par d'autres comme une station thermale, c'est-à-dire le Vichy du Poitou, ou un Pompéï gaulois.

Sanxay confine au département des Deux-Sèvres; et deux stations de l'Orléans le desservent: Rouillé et Lusignan. Un touriste

---

tredit celui de M. Joseph Berthelé, archiviste du département des Deux-Sèvres, *Quelques notes sur les fouilles du P. de La Croix à Sanxay*, deuxième édition mise au courant des dernières découvertes et ornée d'un plan des fouilles dressé par le P. de la Croix (in-8, Niort, L. Clouzot, 1883). La brochure de M. Berthelé a, en quelque sorte, un caractère semi-officiel, en ce sens que l'auteur s'est inspiré du P. de La Croix. C'est dans ces 36 pages qu'il faut aller chercher tout ce qui a été rapporté concernant les fouilles. Les diverses théories émises à ce sujet sont discutées : celles de M. Lisch qui veut voir dans les monuments de Sanxay une ville d'eau, de même que la théorie de M. F. Delaunay qui combat M. Lisch, et qui, par esprit de conciliation, adopte une opinion mitoyenne, à savoir que Sanxay était tout à la fois une station thermale et un lieu d'assemblée. Depuis, l'auteur a développé la thèse de l'assemblée des Pictons et réfuté les arguments contraires dans deux récentes brochures : *De la véritable destination des monuments de Sanxay à propos de la brochure de M. Ferdinand Delaunay* (Niort, Clouzot, 1883, in-8, 24 pages), et *Considérations sur les théories émises dans la presse au sujet des monuments de Sanxay* (Poitiers, impr. Oudin, 1882, in-18, 34 pages), mémoire lu à la séance de la société de statistique de Niort du 15 novembre, et publié dans le *Courrier de la Vienne* des 26-29 novembre. M. Marius Vachon vient de publier (Paris, Ludovic Baschet, 1883, in-4, 39 pages), sous ce titre : *Les ruines de Sanxay découvertes en 1882*, les articles qu'il avait insérés dans *La France*. Il y a joint de fort belles gravures de Lancelot, d'après des photographies de Pierre Petit. Nous nous contentons, nous, de donner ici le plan des fouilles que l'auteur, notre confrère le père de La Croix, et l'éditeur, notre confrère M. Clouzot, nous ont obligeamment autorisé à reproduire.

Digitized by Google

PLAN

des

FOUILLES DE SANXAY

Dressé par le R. P. CAMILLE de LA CROIX.

1882.

Ce plan est extrait de la brochure de M. BERTHELÉ:
Quelques notes sur les fouilles de Sanxay.
Niort, L. Clouzot, 1882, in-8°, 1 fr.

A. TEMPLE

a. *Escaliers.*
b. *Façade et vestibule.*
c. *Portiques extérieurs.*
d. *Cella.*
e. *Lieu des sacrifices.*
f. *Egout.*
g. *Annexes du Temple.*
h. *Four à chaux.*

B. BALNÉAIRE

i. *Grande piscine d'eau froide.*
j. *Façade*
k. *Four à chaux.*
l. *Lupanar ?*
m. *Partie actuellement fouillée* (Novembre 1882) *par le R. P. de LA CROIX.*
n. *Murs joignant le temple au balnéaire.*
o. *Rotonde.*

C. HÔTELLERIES.

p. *Bassins.*
q. *Hypocauste.*

D. THÉATRE

r. *Partie adossée à la colline.*
s. *Lieu destiné au jeu des acteurs.*
t. *Vomitoires.*

u. *Lit actuel de la Vonne.*
v. *Lit ancien.*
x. *Source coulant dans la Vonne.*
y. *Pont moderne.*
z. *Chemins modernes conduisant aux terrains des fouilles.*

Niort, L. Clouzot, libraire-éditeur.

Lith. Gravat Echillet, Niort

Digitized by Google

Digitized by Google

qui ferait cette excursion, ainsi que je l'ai faite moi-même, devrait de préférence descendre du train à Rouillé, et il aurait néanmoins dix kilomètres à parcourir. De Lusignan il y en a quinze, mais il y a des voitures. Les excursionnistes feront bien d'aller frapper à l'hôtel du *Bien venu*, les gens y sont affables; c'est là que le père descend.

Les ruines sont à 1,500 mètres de Sanxay. Pour y arriver, on traverse un petit cours d'eau, la Vonne. Dix hectares environ ont été bouleversés par le P. de La Croix. Les premières fouilles entreprises sont celles du temple; puis viennent celles du balnéaire, ensuite les hôtelleries, et enfin le théâtre.

Le temple, qui est orienté de l'est à l'occident, occupait une superficie d'un hectare. En avant du temple et attenant à la façade qui mesure plus de 76 mètres, s'étend un vaste préau entouré de murs, au centre duquel est une rotonde. Dans cette rotonde s'élevait sans doute la statue d'une divinité — peut-être celle de Vesta. On accède au lieu sacré par trois escaliers, deux aux angles sud et nord, le troisième, au milieu, plus grand que les deux premiers. Ils conduisaient à une colonnade de 18 fûts cannelés, suivie d'un vestibule orné d'un triple rang de 22 colonnes. Les quatre premières marches du grand escalier existent encore. Aux deux extrêmités des vestibules se détachent, à angles droit, des portiques longs de 80 mètres, réunis par un troisième portique transversal, opposé à la façade du temple. Au milieu de cette enceinte qui servait de promenoir, s'élève une *cella* flanquée de quatre vestibules en forme de croix grecque. Chaque vestibule ou bras de la croix représente une salle; et au point central d'intersection des bras, une construction octogonale. La cella est le temple proprement dit. C'est l'endroit qui abrite la statue du dieu et où se font les sacrifices.

Dans le monument de Sanxay, d'une combinaison si remarquable, les adorateurs de la divinité devaient être placés sous les portiques, les prêtres dans les vestibules de forme cruciale, et le public dans les petits préaux qui isolaient la cella des portiques. Comme la cella était percée de deux grandes baies se faisant face, il était assez facile aux uns et aux autres d'apercevoir le dieu et de prendre part, en quelque sorte, à l'immolation des victimes.

Un souterrain, construit avec beaucoup de soin, haut de deux mètres, assez large pour le passage d'un homme, servait à l'assainissement et à la propreté du temple. Du côté opposé au souterrain se trouvent l'habitation des gardiens, l'étable où les victimes attendaient l'heure du sacrifice, le logement des desservants, une conciergerie et un château d'eau.

Personne n'ignore que l'usage des ablutions était général chez les Romains. Aussi partout où ils ont pénétré se sont-ils empressés d'introduire leurs pratiques, leurs mœurs, leur civilisation, qu'ils imposaient aux peuple conquis. De là ces importants établissements thermaux dans les villes soumises à leur domination. Les thermes de Saintes, par exemple, qu'on a tenté

Digitized by Google

de déblayer, en sont un remarquable spécimen. En raison du but que les conquérants de la Gaule s'étaient proposé à Sanxay, ils ne pouvaient omettre cet accessoire de la vie commode qu'ils menaient. Un balnéaire fut donc construit en contre-bas du temple, à la suite du préau. Il couvre une superficie de deux hectares, s'étend vers la rivière, le long de laquelle se développe, sur une longueur de 114 mètres, une façade monumentale, ornée de colonnes, formant portique. Etabli sur voûtes, il se composait d'un préau, de promenoirs, de cours, d'une vaste salle commune où les baigneurs se réunissaient pour la conversation. Les piscines sont presque intactes, et les marches semblent inviter à y descendre. Huit hypocaustes, très remarquables par leur construction, et très bien conservés, servaient à chauffer graduellement les piscines et les chambres. Ici encore un souterrain voûté conduit discrètement à un édifice témoin incontestable de la légèreté des mœurs romaines, et dont on trouve son analogue à Pompéi.

Passons maintenant à un autre genre de constructions: car il fallait bien que l'immense concours de population qui venait successivement pélériner et festoyer en ce lieu, trouvât à se loger, au moins momentanément. A cet effet, trois hôtelleries formant un seul et même groupe, s'élevaient parallèlement au temple et au balnéaire, sur une étendue de trois hectares. Elles pouvaient recevoir 1,500 personnes. Elles ne suffirent pas à contenir la foule : car on est en train de découvrir du côté nord du balnéaire, entre l'établissement et la rivière, un nouveau groupe d'habitation. Sept sources prises à plusieurs kilomètres y amenaient leurs eaux par une canalisation géminée en terre cuite. Les tuyaux, les tranchées, les aqueducs, les captations ont été retrouvés. On a aussi mis à jour des piscines, un hypocauste admirablement conservé, et un puits clos par un mur romain du deuxième au cinquième siècle. Dans ce puits, le P. de La Croix a trouvé un noyau de pêche de petite dimension, semblable à ceux des pêchers qui croissent dans les vignes à l'état demi-sauvage; ce qui prouve, conformément au témoignage de Columelle et de Pline, que le pêcher avait été importé par les Perses avant les premiers siècles de notre ère, et non point rapporté d'Orient au XIII^e^ siècle. Il en a encore exhumé deux cônes de pin parasol (*Pinus pinea*, ou pignon des botanistes; le pin franc du vulgaire); d'où il faut inférer que ce bel arbre de la région méditerranéenne s'est acclimaté de bonne heure dans l'ouest de la Gaule. Ce n'est pas tout : il en a aussi retiré des coquilles de limaçons probablement de l'espèce dite *vigneronne* (*Helix pomata*, Linnée), de la dimension des limaçons qui nous viennent de Bourgogne, très connus et fort estimés des gourmets. Chose curieuse, cette espèce ne s'est pas absolument perdue dans la région : les ouvriers du père de La Croix ont rencontré le limaçon gallo-romain dans une haie qui croissait sur l'emplacement du théâtre, mais pas ailleurs; et ils en ont peuplé leurs jardins, à Poitiers, avec l'intention de les propager.

Digitized by Google

Et puisque nous en sommes à ce que nous pourrions nommer assez justement le *menu* des découvertes du père de La Croix, citons encore des amoncellements d'écailles d'huîtres, trouvées çà et là parmi les ruines ; preuve évidente que nos ancêtres ne dédaignaient pas ce délicieux mollusque, et que, sous la domination romaine, la culture et la consommation de l'huître n'auraient peut-être rien eu à envier à notre XIX[e] siècle. (1)

Si les bains étaient un besoin de la civilisation romaine, les spectacles ne l'étaient pas moins ; et un lieu d'amusement sans théâtre eût été sans attraits. A Sanxay comme à Rome, le *panem et circenses* du poète s'imposait. Là comme dans la grande ville, il fallait du pain et des jeux. On construisit donc un théâtre, et on l'adossa au coteau, quelque chose d'analogue aux arènes de Saintes. Son plus grand diamètre mesure 90 mètres. La forme en est semi-circulaire ; mais l'orchestre et l'arène sont circulaires, disposition singulière qui semblerait prouver qu'on faisait alterner les représentations scéniques et les exercices équestres. Les issues des dégagements sont parallèles à la façade. Huit mille personnes trouvaient place dans cet imposant hémicycle. Admirez surtout avec quel art et quelle judicieuse entente de l'acoustique, l'architecte romain l'avait construit : les paroles échangées sans effort entre les excursionnistes du haut du coteau et ceux restés en bas, sont encore très correctement répercutées.

Telles sont les ruines de Sanxay. De l'avis de tous les maîtres de l'archéologie contemporaine qui les ont visitées, ce sont bien les plus belles fouilles gallo-romaines qui ont été faites depuis le commencement du siècle.

Avec tous les débris de ses fouilles, le père de La Croix a organisé un musée. Ce sont des fragments de colonnes, de chapiteaux, d'entablements, de frises, le tout d'une sculpture qui rappelle l'art classique, quant aux caractères généraux du style, mais qui révèlent, quant à la fantaisie des détails, une sève nouvelle infusée par une sorte de génie gaulois qu'avait éveillé le contact de l'art romain. A côté, et rangés par catégorie de produits et par ordre de provenance, des tessons de vases, des vases gaulois et gallo-romains, des tuyaux en poterie et en plomb, des enduits en ciment recouverts de leurs peintures, des cubes de mosaïque, des carreaux, des briques, des fers travaillés très intéressants, au point de vue de l'usage auquel ils étaient affectés, des fibules, des épingles pour les cheveux, quelques mon-

(1) Les Romains poussaient le luxe de la table jusque dans la préparation du pain qui empruntait sa dénomination des mets avec lesquels on le mangeait. Ainsi, il y avait l'*Ostrearius* que l'on servait avec les huitres. Quant aux dépôts d'écailles qu'on rencontre partout où il existe des ruines importantes gallo-romaines, nous avons dit ailleurs notre sentiment à ce sujet. Tout semble autoriser à croire que notre système ostréicole d'engraissement et de parcage était connu des anciens. Voir les *substructions gallo-romaines de la maison du Coteau*, à Saintes, par J.-A. Lételié, in-8, 1881, avec trois planches coloriées.

Digitized by Google

naies gauloises et romaines. Ce qui a permis à l'éminent archéologue, sur la demande du conseil municipal de Niort, d'occuper plusieurs vitrines à l'exposition régionale de cette ville, et de figurer comme membre actif dans une commission.

Le père de La Croix place à la fin du premier siècle ou au commencement du second, c'est-à-dire à la période des Antonins, l'érection du temple, du balnéaire et du théâtre. Ils ont été refaits ou remaniés à diverses époques. Il est facile de constater que les hôtelleries ont été agrandies. Le théâtre serait moins ancien que le temple et le balnéaire. Tous ces monuments auraient été détruits, comme toutes les constructions romaines élevées dans l'ouest, entre l'année 436 et l'année 439, par les Visigoths unis aux Gaulois contre la domination romaine, pendant cette révolte dont parlent Tillemont et Sidoine Apollinaire, qui mit les Romains à deux doigts de leur perte.

On croirait volontiers à l'existence d'une ville dans la vallée de La Boissière ; il faut rejeter cette hypothèse. Tout le pays environnant a été exploré dans un rayon de dix kilomètres ; il ne s'y trouve ni ville ni bourgade. Les itinéraires et la table de Peutinger ne signalent aucune cité dans ces parages. Le P. de La Croix, dont Jules Quicherat acceptait la manière de voir à ce sujet, semble donc être dans le vrai en présumant que les terrains sur lesquels s'élèvent les constructions de Sanxay, ont servi de lieu d'assemblée politique et religieuse annuelle aux Pictons avant la conquête de César, et même jusqu'à la fin du premier siècle. Il n'admet pas, contrairement à des opinions récentes, la transformation de ce lieu de réunions en une station balnéaire placée sous la protection de divinités médicatrices (Voir *le Temps* du 26 octobre 1882, art. de M. Ferdinand Delaunay). D'après lui, les Romains auraient construit le temple en l'honneur d'une divinité analogue à celle que les Gaulois y adoraient, et qui ne saurait être qu'Apollon, similaire d'Hésus, de Grannus, ou de Borvo, si on en juge par un fragment d'entablement sur lequel on lit encore, en caractères de 19 centimètres et d'un style excellent, la syllabe.....POL..... seul vestige de l'inscription disparue. Ils auraient ensuite entouré le temple de ce qui pouvait on rendre la visite et le séjour agréables. Sanxay aurait été ainsi un centre de pèlerinage et de plaisir, dont on retrouverait dans les *Pardons* de la Bretagne la tradition christianisée.

Ces lieux d'assemblée, gaulois d'abord, puis gallo-romains, devaient exister dans chacune des tribus de la Gaule. Ce qui le ferait croire, ce sont de semblables ruines découvertes ça et là, et tout récemment celles de Thenac, par M. le baron Eschasseriaux, où le P. de La Croix n'hésite pas à voir le lieu d'assemblée des Santons.

Allez à Sanxay, dirons-nous en terminant; les foules s'y portent comme à un pèlerinage. Déjà plus de 6,000 personnes ont foulé ces vieux débris du passé. Des savants, des artistes, des

Digitized by Google

photographes, des inspecteurs de l'état, des officiers distingués de l'armée y sont allés et y vont chaque jour. Tous ont soif de connaître. Et comme on trouve dans la vallée de La Boissière les témoins séculaires d'une civilisation qui n'a été entrevue, l'histoire en mains, que par son côté spéculatif, faut-il être étonné qu'on redemande à ces pierres leurs secrets, aux recoins obscurs de ces monuments leurs mystères, de façon à reconstituer, par l'imagination, la vie pratique de nos ancêtres, tels que l'avaient formée les croyances religieuses et politiques, l'éducation et la nationalité ?

On dit que l'état a l'intention d'acquérir ces ruines ; des délégués de la commission des monuments historiques instituée auprès du ministère de l'instruction publique et des beaux arts doivent, le 9 avril, se transporter sur les lieux et faire un rapport à ce sujet. S'il en est ainsi, que les archéologues se rassurent ; tout espoir de préservations n'est pas perdu. Il serait effectivement très regrettable que le P. de La Croix fut condamné à recouvrir ses merveilleuses substructions des quinze mille mètres cubes de terre qui les abritait depuis tant de siècles, et que, prosaïquement,

> Chaque automne un bouvier, à l'agreste encolure,
> Y promenât ses bœufs, et refît l'emblavure.

J.-A. Lételié.

—

Erreurs ou omissions d'auteurs saintongeais

IV

Voir *Bulletin*, t. III, p. 184, 271, et t. IV, p. 9

—

XVIII. — Un compagnon de Fénelon dans sa mission a La Tremblade. — Dans l'opuscule, *La mission et la chaire de Fénelon à La Tremblade*, par MM. Louis Audiat et André Lételié (La Rochelle, 1874, in-8, 7 pages), on cite les missionnaires qui furent envoyés avec Fénelon sur la côte de Saintonge pour évangéliser les protestants, et qui ne sont pas les mêmes que cite le cardinal de Beausset dans son *Histoire de Fénelon*, parce que sans doute il y eut plusieurs missions. Voici un nom qui était jusqu'alors inconnu ; il se trouve p. 75 dans l'*Essai historique sur l'abbaye de Solesmes* (Le Mans, Fleuriot, 1846, in-8) : « Le successeur de dom Dubois, prieur claustral, fut dom Claude Cernay, profès de Jumièges, qui fut envoyé à Solesme par le chapitre général (de la congrégation de Saint-Maur) de 1681. Ce religieux avait de la réputation comme controversiste et comme prédicateur. Ces qualités le firent choisir pour l'un des missionnaires de la congrégation de Saint-Maur que l'on envoya en Saintonge en 1686, après la révocation de l'édit de Nantes, pour travailler à la conversion des prétendus réformés. Dom Claude Cernay et ses confrères obtinrent de grands succès dans leur ministère pacifique. Le chapitre général de 1684 nomma de

Digitized by Google

nouveau dom Claude Cernay à la charge de prieur claustral de Solesmes. Après ce second triennat, ce religieux se retira à Saint-Martin de Vertou, où il mourut, le 28 novembre 1688, âgé de 54 ans. »

L'abbé Henri BERNAULT.

—

XIX. ERRATUM POUR LES *Mémoires* DE SAINT SIMON. — Tous les auteurs de travaux généalogiques sont d'accord pour dire qu'Antoinette d'Albret, fille d'Henri, baron de Miossans, sire de Pons, épousa, le 6 avril 1637, René Gruel de La Frette, marquis de Lonzac. Saint-Simon, parlant des Miossens, dit aussi : « L'aînée (des filles d'Henri d'Albret) épousa, en 1637, René Gruel, seigneur de La Frette, comte de Lonsac, frère du père de MM. de La Frette, si connus par leur célèbre duel. » Dans l'édition donnée par M. Chéruel, cet annotateur, étranger aux ouvrages héraldiques les plus connus, corrige à sa guise ce passage de Saint-Simon, et dans le tome VII, page 32, il écrit : « Comte de *Jonsac* en Saintonge, » avec cette étonnante et naïve remarque en note : « Jonsac est *en Saintonge*, tandis que *Lonsac*, que portent les précédentes éditions, est en Angoumois. » Voilà donc un savant annotateur qui n'a jamais jeté les yeux sur Anselme (articles d'Albret et Sainte-Maure), sur Moréri, et même sur la géographie la plus élémentaire qui lui eut enseigné la véritable orthographe d'un chef-lieu d'arrondissement. Au tome IV, p. 128, Saint-Simon parle de ces La Frette : « Leur nom était Gruel, et des plus minces gentilshommes de France, et La Frette un des plus légers fiefs de France. » Comment ces Gruel étaient-ils devenus seigneurs de Lonsac ? A. B. A.

—

XX. LES LA ROCHEBEAUCOURT. — Je ne sais si l'erreur considérable de Rainguet (*Biographie saintongeaise*, p. 503) a déjà fait l'objet d'une rectification. En ce qui concerne les deux La Rochebeaucourt, cet auteur confond tout, et ses articles sont entièrement à refaire. Quelques preuves seulement de ce que j'avance là :

Le premier Jean de La Rochebeaucourt de la *Biogr. saint.*, le lieutenant du second prince de Condé, le dur gardien de Charlotte de La Trémoille à Saint-Jean d'Angély, n'était point seigneur de Brassac. L'histoire le connaît simplement sous le nom de Jean de La Rochebeaucourt, seigneur de Saint-Mesme. Voir de Thou et les autres auteurs contemporains.

Quant au second Jean de la Rochebeaucourt de la *Biographie saintongeaise*, c'est si peu le fils du précédent que c'est un Galard, un Galard-Béarn-Brassac (Voir le P. Anselme, IV, 1166, GALARD). Ce fils de René de Galard-Béarn-Brassac se qualifiait bien baron ou comte de La Rochebeaucourt, mais du chef de sa mère, Marie de La Rochebeaucourt. A lui revient tout l'honneur de l'étonnante historiette de Tallemant des Réaux, (*M. et M^me de Brassac*, liv. IV, 386, éd. P. Paris), que Rainguet applique faussement, en partie du moins, à son prétendu père, Jean de

Digitized by Google

La Rochebeaucourt. *Cuique suum :* rendons ce qui lui revient au mari de Catherine de Sainte-Maure Montausier, Jean de Galard-Béarn, comte de Brassac, baron ou comte de La Rochebeaucourt, conseiller d'état, capitaine de cent hommes d'armes, gouverneur de Nancy et de Lorraine, puis de Saintonge et d'Angoumois, ambassadeur à Rome, chevalier du Saint-Esprit, mort en 1645 sans postérité (Voir le P. Anselme, IX, 166). Notons qu'au surplus Tallemant lui-même doit avoir confondu quelques unes des actions de Jean de Galard avec celles d'un autre personnage : car s'il est vrai que Jean de Galard soit mort, comme le dit le P. Anselme, à 66 ans, il n'est guère possible que, né seulement vers 1579, il ait pu jouer dans les guerres de religion le rôle que lui prête l'auteur des *Historiettes*. L'érudit qui restituerait la filiation lucide et complète des La Rochebeaucourt rendrait un utile service à la science historique. C'est une des races les plus intéressantes des bords de la Charente, et je ne sais s'il en est sur lesquelles flottent plus de ténèbres. G. B. A.

M. Pol Potier de Courcy, *Hist. généal. et chronol. de la maison royale de France, des pairs, grands officiers de la couronne*, t. IX, 2e partie, supplément au père Anselme, donne, p. 720-733, la généalogie de la maison de Galard d'après Moréri, Lachenaye et le registre complémentaire de d'Hozier. A l'article des seigneurs de Brassac, il indique : XII. Jean de Béarn, seigneur de Brassac, gouverneur de Saint-Jean d'Angély et de Châtellerault, vivant encore en 1586, fils de François de Galard de Béarn et de Jeanne de Béarn. Il eut de sa femme, Jacquette de La Roche-Andry, mariée en 1553, René de Galard de Béarn, seigneur de Brassac, époux de Marie de La Rochebeaucourt, dont le second fils fut Jean de Galard, comte de Brassac, conseiller d'état, gouverneur de Nancy et de Lorraine, puis de Saintonge et d'Angoumois, ministre d'état, ambassadeur, mort en 1645.

LIVRES ET PÉRIODIQUES.

Annales de l'académie de La Rochelle. Section des sciences naturelles, (t. XVII, annales de 1881), contiennent de M. le docteur David : Excursion botanique à Ardillères, faite le 25 avril 1880 ; l'herborisation faite à Châtelaillon ; une excursion à Fontcouverte par M. Georges Bernard ; des notes cryptogamiques relatives à la Charente-Inférieure et à la Charente, par M. Paul Brunaud, qui donne une liste fort étendue, presque un catalogue complet pour la région, des crytogames qu'il a déterminés, les ayant récoltés lui-même pour la plupart. « Les études de M. Brunaud comptent, avec celles de MM. Nylander, Quélet, Bescherelle, Petit, Husnot, Boulay et Boudier, parmi les plus sérieuses qui aient été entreprises pour nous doter enfin d'une flore cryptogamique. Sous le titre d'herborisations faites dans la Charente-Inférieure, la Gironde et les Landes,

Digitized by Google

dans le but d'ajouter ces deux derniers départements à la quatrième édition de la *Flore de l'ouest de la France*, par M. J. Lloyd, M. J. Foucaud donne de nombreuses listes de plantes appartenant, comme on pouvait s'y attendre dans un pays placé dans la zone océanique, entre nos provinces du midi et celles du nord, à ces deux régions, auxquelles elles servent de lien; puis une herborisation de M. Paul Brunaud à Saint-Romain de Benet, dans laquelle le savant cryptogamiste a vu, avec beaucoup de champignons de divers groupes, le Ramalina pollinaria, charmant lichen qui couvre les ruines de la tour de Pire-Longe; une note de M. Léon Méhaignery, qui signale, d'après MM. Foucaud et Savatier, la présence sur un point de l'île de Ré, du Bartsia bicolor, qu'on croyait avoir été détruit dans cette île comme à Belle-île-en-mer; enfin l'annonce de la découverte, par MM. Maillard et David, du Tulipa præcox (pris tout d'abord pour le Tulipa oculus-solis), espèce de Toulon, d'Hyères et de Cannes.

Bulletin religieux de La Rochelle des 6, 13, 20, 27 janvier, 17, 24 février, 3, 10 mars, contient de M. l'abbé Stanislas Braud, *Etienne de Champflour, 4e évêque de La Rochelle* (1703-1724); 6 janvier, *Funérailles de l'abbé Rainguet* par M. A. Besnard, chanoine; et 13, 20, 27 janvier, 3, 10 et 17 février, *L'abbé Rainguet, sa vie, ses œuvres*, par M. l'abbé P.-M. Moreau, chanoine honoraire; 10 et 24 mars, *M. l'abbé Hudes*, par M. M. S.

Bulletin de la société archéologique du Finistère, IX, 262, (30 septembre 1882), dit : « M. le comte Anatole de Bremond d'Ars, conseiller général, fait don au musée départemental de plusieurs objets trouvés sur l'emplacement de la villa romaine du parc de La Porte-Neuve, près la fontaine Saint-Léger; il demande qu'on publie le cartulaire de Sainte-Croix de Quimperlé, que M. Léon Maître, archiviste de la Loire-Inférieure, est allé copier en Angleterre. Cette motion, longuement développée, est appuyée à l'unanimité, et l'on décide de nommer une commission; — (9 décembre 1882). Il communique une notice sur les potiers romains, dont on devrait relever les noms sur les fragments de poterie découverts en Bretagne; ces recherches devraient avoir lieu dans chaque province. »

QUESTIONS ET RÉPONSES

RÉPONSES

N° 14, t. I, 47, 79. *Le maillet de Loix.* — J'ai eu l'occasion d'étudier l'objet énigmatique trouvé à Loix en 1876 et dont le *Bulletin*, t. I, p. 47, a publié le dessin. Cette espèce de petit baril de cuivre massif, du poids de 820 grammes, a exercé les chercheurs. Permettez-moi de vous en dire mon avis.

Ce barillet, traversé de part en part, au centre, par une tige de fer grosse comme le petit doigt, me paraît être un maillet de

Digitized by Google

guerre du XV[e] siècle ou du XVI[e], redoutable par le choc seulement : car les pointes qui sont visibles encore aux extrémités n'étaient guère, à mon avis, capables de percer une armure. Les ciselures ont été gravées par un artiste ; mais je n'en dirai pas autant de celui qui a gravé les lettres. M. H. de T. voit un jeu de mots dans LAISE-MOY LA PONTE qu'il lit POINTE. Or, il n'y a pas *pointe*, mais *ponte*. Le guerrier a dit, en effet : « Laisse-moi la ponte, » c'est-à-dire l'as de cœur, au jeu de l'hombre : « je l'ai promise à un autre. » Est-ce de là qu'est venu dans le langage populaire : « Je lui ai f.... lanqué son atout. »

Comment ce maillet se trouve-t-il dans un mur de la commune de Loix? En 1627, lorsque Buckingham, dans sa fuite, traverse les marais salants de cette commune, les deux armées laissent sur le terrain, des armes et des cadavres. Dans la nuit, les paysans de nos côtes maraudent. Ils auront ramassé tout ce qu'ils auront pu emporter. Mais l'autorité militaire le lendemain a ordonné des perquisitions. Chacun avait enfoui son butin ; le maillet dans un mur, etc., etc. Le possesseur sera mort et le maillet y sera resté deux siècles. On peut objecter qu'à cette époque les troupes françaises n'étaient pas armées du maillet, et l'histoire de ces temps n'en fait pas mention. Je réponds que les campani, étant des compagnies Rhétaises, étaient à la solde de l'île, assistaient à la poursuite anglaise et qu'ils devaient avoir des armes diverses. Ce que je sais bien, c'est que ce maillet fera *jacasser* encore beaucoup de savants. D[r] KEMMERER.

—

N[os] 31 et 39, t. I, p. 111, 145, 220, 295, 296, 348, 386 ; t. II, p. 36, 82, 131 ; t. III, p. 307. *Les présidiaux de Marennes et de Cognac.* — J'ai un projet d'acte notarié du 10 février 1656, par lequel « M. Michel Berjonneau, escuier, sieur des Brousses, conseiller du roy et son prezidant en l'eslection de Cougnac et y demeurant, et le sieur Jean Gimbert, marchant, bourgois et échevin dudict Cougnac et y demeurant, » donnent pouvoir à M... demeurant à Paris, « de comparoir pour eux et leurs personnes représenter par devant tous juges et commissaires quelconques qu'il apartiendra, soict en demandant ou en deffandant, et par spécial de traicter pour tel part et portion que leur dict procureur advisera avecq celluy quy a le traicté du prezidial dudict Cougnac, soubs les mesmes conditions quy sont accordées par sa majesté au traictant d'icelluy, et pour telles sommes qu'il advisera bon estre, pour et aux noms desdits sieurs constituans, la part et portion qu'il trouvera bon de prandre dans ledit prezidial dudit Cougnac, tant des taxes des entiens offices dudit Cougnac que dans la création des nouveaux, soict en commung avecq autres ou particulliers, pour une partie seullemant... et au paiemant de laquelle part et portion dudict prezidial sy-dessus exprimée obliger tous les biens desdits sieurs constituans. » D'après ce projet, l'acte devait être passé à Cognac, « en la maison dudit Gimbert. » Tout cela, comme on le voit, n'est pas très clair. J. P.

Digitized by Google

N° 45, t. I, p. 221, 266, 299, 349, 388; t. III, p. 413; t. IV, p. 32. *Anciennes thèses historiées.* — J'ai donné la description, t. I^er^ du *Bulletin*, p. 300, d'une thèse de ma collection soutenue, au mois d'avril 1663, chez les cordeliers de Cognac. Je viens d'en trouver deux autres soutenues dans la même ville, la première chez les récollets, la seconde chez les bénédictines. Il est ainsi établi que, pendant au moins un siècle, cet usage a été en vigueur à Cognac, ce qui doit stimuler le zèle des chercheurs; car il est bien probable que les mêmes faits ont dû se produire dans d'autres couvents de notre circonscription. Voici la description de mes deux thèses:

I. Brochure de 7 pages in-4, sans vignette : «*Domino D. Guillelmo Demaison, doctori Sorbonico nec-non parrochiæ Cognacensis pastori vigilantissimo.* Se suasque conclusiones D. D. D. Frater P. Bernardinus Kylkenny, minor Recollectus. *Emundat nos ab omni peccato.* I. Joan, C. I. v. 7. » Cette thèse en douze propositions traite des sacrements. « *Has Theses, Deo Duce et Auspice Deipara, tueri conabitur P-F. Bernardinus Kylkenny, in Conventu Recollectorum Cognaci, die 20 Julii, hora prima pomeridiana* (1) *anni 1729.* Santonis, apud Theodorum Delpech, typographum Collegii societatis Jesu. »

II. Placard de 53 centimètres de hauteur sur 43 de largeur, orné en tête d'une vignette sur bois d'une exécution très médiocre, représentant la sainte vierge et l'enfant Jésus. « *Virgini Deiparæ conclusiones philosophicæ.* » Dix propositions sur deux colonnes; elles roulent sur la philosophie, la logique, la morale, la métaphysique. « *Has Theses, juvante Deo, tueri conabitur Petrus Renou Cognacensis, in Templo Benedictarum Cognaci, hora post meridiem secunda, die 16^a^ mensis Martii* (2) *anno 1756. Moderator aderit P. Bonnet, Diaconus Diœcesis Santonensis.* Santonis, apud Petrum Toussaints, Illustrissimi D. D. Episcopi Typographum et Bibliopolam. viâ Sancti Mauri, 1756. »

M^lle^ Monteilh, de Barbezieux, possède la plus belle thèse saintongeaise que je connaisse. C'est un placard de 1 mètre 7 centimètres de hauteur sur 83 centimètres de largeur. La gravure est magnifique; le nom du graveur paraît être caché par un pli. A gauche, on voit le pape, debout, tiare en tête, la main gauche tenant un calice, la droite appuyée sur un livre. A sa droite est un ange à genoux, les mains jointes. Aux pieds de cet ange une urne renversée, d'où s'échappent une couronne et des joyaux. Devant le pape, au premier plan, une femme debout, tenant la croix, puis des guerriers armés de piques. Une reine diadémée est en face du pape, la main droite étendue. Le roi est à sa droite, tête nue et les mains jointes. L'un et l'autre sont

---

(1) Le quantième du mois et l'heure sont écrits à la main.
(2) Le quantième et le mois sont écrits à la main.

Digitized by Google

debout et vêtus d'un manteau fleurdelisé. A côté d'eux, sur une table, on voit la couronne, le sceptre et la main de justice. Entre cette gravure et le texte est un élégant cartouche, accosté de feuilles et de fruits, gravé sur cuivre et contenant une gravure sur bois qui donne les armes de France surmontées d'une couronne. A droite, des fleurs de lis dans une arabesque. Ce fleuron est gravé par Monet. A gauche et à droite du texte de grandes figures représentent la justice et la vérité. Voici la dédicace : « *Integerrimis ac vigilantissimis D. D. Administratoribus regii collegii Santonensis, se suasque ex Philosophiâ Theses D. D. Philosophiæ Alumni.* » Le texte sur trois colonnes comprend neuf propositions sur la philosophie, le jugement, le discours, la métaphysique, la théodicée, la psychologie, l'éthique, la liberté, la loi naturelle. « *Has Theses (Deo duce et auspice Dei-parâ) moderatore Jacobo Sabouraud, Presbytero, Philosophiæ Professore, in ædibus Regii Collegii Santonensis, tueri conabuntur die decima quarta Julii anni 1788, hora post meridiem sesqui-tertia, Carolus Carré, Clericus Santonensis, Joannes Bapt. Besson Santonensis, Petrus de Lamagdelaine Clericus Santonensis, Ecclesiæ Pictaviensis Canonicus.* » On lit dans un cartouche : « Santonis, ex typis P. Toussaints, Regis Regii que Collegii Typographi et Bibliopolæ, Via Sancti Mauri, MDCCLXXXVIII.» J. P

—

N° 68, t. I, p. 116, 362. *Les billets d'enterrement.* — M. Oscar Du Vignaud, de Barbezieux, m'a communiqué un placard sans nom d'imprimeur, de 57 centimètres de largeur sur 44 de hauteur, qui est ainsi conçu : « Vous estes priés d'assister au convoy, service et enterrement de monsieur Estienne Rogeau, chef de fruiterie du Roy, décédé en sa maison, rüe Saint-Denis, qui se fera mardy dixième juillet 1725, [à ne]uf heures du matin, en l'église de Saint-Sauveur, sa paroisse, où il sera inhumé. Un de profundis. »

Le V majuscule de *Vous* est dans une mauvaise gravure sur bois, dont l'encadrement est formé de larmes et de têtes de mort sur des tibias en croix. Au centre est un catafalque orné d'une chouette et accosté de larmes et de quatre sabliers. Au pied du catafalque, deux personnages, dont l'un semble pleurer. M. Du Vignaud, arrière petit-neveu d'Etienne Rogeau, m'a dit qu'il était originaire de Picardie et parent de Nicolas Rogeau, secrétaire de l'évêché de Saintes au XVII[e] siècle. J. P.

—

N° 91, t. I, 395, II, 38. *Etymologie du mot saintongeais* moque, *tasse.* — Je ne conteste pas les diverses étymologies données au mot *moque*, qui désigne en Saintonge un petit pot de terre à une anse servant de verre aux paysans pour faire la routie, la trempine et le migheot, *mog* en celtique et *modius* en latin, *mooke* en Flandre et *mouca* en Provence. Je veux seulement faire remarquer que, dans les fouilles du camp préhistorique du Peu-Richard, M. le baron Eschasseriaux a trouvé un

Digitized by Google

fragment de vase qui est la moque saintongeaise, sans compter l'égouttoir pour le lait destiné au beurre, ce qui prouve d'une part la permanence des usages et aussi peut-être l'origine celtique de la moque et de son nom. O.

—

N° 148, t. II, 188; t. III, p. 42, 164, 197. *Les Arouet en Saintonge.* — On a demandé et cherché quel rapport pourrait exister entre François Arouet, dit Voltaire, et Jean-Baptiste Arouet, clerc du diocèse de La Rochelle en 1681, et les Arouet qu'on rencontre dans l'île d'Oleron et sur les registres du temple protestant de Saintes, Christophe Arouhet, chanoine de Saintes au XVI^e^ siècle, Jacques Arouet, conseiller au présidial de Saintes en 1577, et Arouet, marchand à Courcoury en 1645. L'on n'a pas trouvé le moyen de les rattacher aux Arouet du Poitou dont descendait François-Marie Arouet de Voltaire et dont Beauchet-Filleau, *Dictionnaire des familles du Poitou*, t. I, a donné un essai de filiation. En attendant qu'on puisse réunir ces deux branches, il n'est pas sans profit de signaler les noms épars. En 1579, Jacques Arouet est dit seigneur de Monmouton, le 3 décembre, dans une transaction passée avec François de La Chassagne, baron de Tonnay-Boutonne, et le 30 octobre 1582 dans l'aveu rendu à Marie du Fou, dame de Champdolent, Bors et Archingeay, pour sa terre de Monmouton, au devoir d'un mouton d'or avec la laine apprécié à 40 sous, avec droit de basse justice, droit de bians, corvées, cens, rentes. Il parait avoir eu Monmouton des Aisse, Gilles Aisse, 1470 et 1480; François Aisse, 1500; Charles Aisse, 1504 et 1509. Monmouton passa aux Rolland. Jacques Rolland en fit l'aveu le 17 août 1630 à François Eschallard, seigneur de Champdolent, comme l'indique l'*Inventaire des titres de Taillebourg*, page 343. L. A.

—

N° 166, t. III, p. 44, 165, 198. *Les Campet de Saujon.* — Par acte reçu Bouclier, notaire royal, le 7 février 1790, passé en la demeure de la testatrice, Anne-Aimée de Campet, épouse de Charles-Armand de Coflin, seigneur de Fredonville, demeurant paroisse de Sainte-Eugène, institue pour légataire universel son fils Charles-Armand de Coflin, à la charge de payer à sa sœur, Elisabeth-Pauline de Coflin, épouse de M. de La Morinerie, outre sa constitution dotale, la somme de trois mille livres pour supplément à ladite constitution, payable à la majorité dudit Coflin fils; dans laquelle somme et constitution ainsi que dans les habits, linge et joyaux, servant à la testatrice, à l'exception de son diamant et de sa montre, elle l'institue pour sa légataire particulière, voulant qu'elle s'en contente, à peine d'être réduite à sa légitime coutumière. Le légataire est aussi chargé de payer à sa majorité au fils de M. de La Morinerie et entre les mains de son père, la somme de deux mille livres; à François de Campet, six cents livres; à Claude de Campet, trois cents livres; aux pauvres de Sainte-Eugène, trois cents livres, et de faire dire trois cents messes pour le repos de l'âme de sa mère. Parmi les témoins figure Joseph-Gaspard de Madronnet, che-

Digitized by Google

valier, seigneur de Sainte-Eugène, demeurant ordinairement à Bordeaux. J. P.

—

N° 184, t. III, p. 111, 245 et 423; t. IV, 40. *Les lettres du chevalier de Piis et ses œuvres.* — Les *Œuvres choisies* d'Antoine-Pierre-Augustin de Piis, publiées à Paris en 1810 (4 vol. in-8°) ne reproduisent pas certaines poésies contenues dans un volume imprimé à Saintes en 1781 et dont un très rare exemplaire vient de nous tomber sous la main. Ce volume de 312 pages, en petits caractères forts nets, est intitulé : « *Contes nouveaux en vers et poésies fugitives de M. de Piis*, nouvelle édition, revue, corrigée et considérablement augmentée. » Il est divisé en deux parties; la première porte au bas du titre : « A Saintes, M.DCC.LXXXI ; » la seconde partie : « A Londres » et le même millésime. Il n'y a pas de nom d'imprimeur. Dans l'*Avis des éditeurs*, on lit : « Nous ne balançons point à mettre le nom de M. de Piis en tête de ce recueil, parce que nous sommes assurés qu'il n'en a désavoué la première édition, faite à Neufchâtel, qu'à cause des fautes sans nombre qui la défiguraient. Nous avons revu et corrigé celle-ci avec le plus grand soin sur un exemplaire revu et corrigé de sa main pour feu M^me^ la comtesse de B***. »

Parmi les poésies qui ne figurent pas dans l'édition de 1810, il en est plusieurs, et ce ne sont pas les meilleures, qui ont sans doute été composées dans l'extrême jeunesse de l'auteur : car il s'efforce d'imiter le ton sceptique et railleur des chansonniers en vogue. Plus tard, Piis a dû regretter ces tristes écarts de sa muse, du reste assez banale et vulgaire. C'est un déluge insipide de rimes sur les mots *Cythère* et *mystère*, *soupirs* et *zéphyrs*. Dans ces fades compositions ce qui domine, c'est la fatigante préoccupation d'un malheureux auteur cherchant à rivaliser avec les Verdier et les Parny. Nous pouvons cependant citer les *Vers à M^lles^ D. L. B. qui avoient quité la ville de Saintes pour aller dans leur terre du Chanterau :*

Consolez-vous, charmantes sœurs,
D'avoir abandonné la ville :
On n'y connaît pas les douceurs
Que vous goûtez dans votre asile.
D'ailleurs tous les lieux sont égaux
Quand on sait s'y faire un système,
Et tel est seul avec les sots,
Qui ne l'est pas avec lui-même.
Bénissez donc votre destin.
D'abord les cloches de Pessine
N'ont pas un son qui, le matin,
Dans votre lit vous assassine ;
Et vous pouvez, à ce qu'on dit,
Manquer la messe en assurance,
Vu que celui qui les fondit
En portera tout seul l'offense.
Ce n'est pas tout, et vos repas,
Dont l'heure peut être plus libre,

Digitized by Google

Mettra vos santés pas à pas
Dans le plus parfait équilibre.
Sans sa pourpre et ses courtisans,
On a souvent vu plus d'un sire,
Sous le chaume des paysans,
Chercher l'appétit et le rire.
Or, dans les bois de Chantereau,
Ces deux cuisiniers vous attendent,
Pendant qu'au festin le plus beau
En vain ici plusieurs les mandent.
J'eusse été vous voir aujourd'hui;
Mais vous m'accorderez sans peine
Qu'un diable doit rester chez lui
Lorsque le bon Dieu se promène.

Ces vers, à peu près convenables, sont adressés à M^lles de L. B., initiales qui doivent désigner M^lles de La Briandière. M. Hippolyte de Tilly, possesseur actuel du Chantreau, près de Pessines, pourrait nous dire si notre conjecture est exacte.

A. B. A.

— Le Chantreau, paroisse de Pessines, canton de Saintes, en 1781, date de l'impression des vers adressés à M^lles D. L. B., appartenait aux Bernardeau de La Briandière. En effet, Louis-Philippe Bernardeau, écuyer, seigneur de La Briandière, fils de Louis-Madeleine Bernardeau et d'Esther Draud de Villeneuve, avait eu cette terre de sa mère, fille de Baruch Draud, écuyer, seigneur de Villeneuve et du Chantreau, et de Jeanne Duval, de qui lui venait Le Chantreau. Jeanne Duval était fille de Jacques Duval, lieutenant du vice-sénéchal de Saintonge. Voici quelques actes qui donneront des détails suffisants sur les Bernardeau de La Briandière. Le 26 août 1755, Louis-Philippe Bernardeau de La Briandière, seigneur de La Briandière, né en 1731, épousa sa cousine germaine, Charlotte de Bullion de Montloüet, en présence de Louis-Madeleine Bernardeau, écuyer, seigneur de La Briandière, d'André Guignard de La Salle, Michel Garonne de Porte, Jean Rolin, et Cambres, prieur de Pessines. De ce mariage vinrent; 1° le 27 mai 1756, Suzanne-Henriette, tenue le 27 mai sur les fonts de baptême par Guillaume Georget et Jeanne Renaud, Cambres étant prieur de Pessines; 2° le 23 janvier 1758, au Chantreau, Louise-Gabrielle, qui eut pour parrain noble messire Louis-Madeleine Bernardeau de La Briandière, grand-père paternel, et pour marraine Renée-Gabrielle de Bullion, dame de La Jouberderie, tante maternelle; Bérauld, étant prieur de Pessines; 3° 21 mai 1759, Marie-Anne, présentée au baptême par Jean Quittet, tisserand, et Marie-Anne Richardeau, demeurant au Chantreau; Bérauld, prieur de Pessines; 4° 24 février 1765, au Chantreau, Angélique-Henriette-Sylvie, qui eut pour parrain Jean-Pierre Couprie, et pour marraine Angélique Roger, domestique de la maison, habitant au Chantreau; Bérauld, prieur de Pessines. En 1774, le 11 mai, Denis Chevallier, écuyer, seigneur de Nantillé, La Maison-

Digitized by Google

neuve et Fief-Royal dit Sèchebec, veuf de Marie-Françoise Griffon de La Richardière et fils de feu messire Henri Chevallier, écuyer, seigneur de Nantillé, La Maisonneuve, et de Marguerite de Baricet, de la paroisse de Nantillé, épousa à Pessines Henriette-Suzanne-Rose Bernardeau de La Briandière, en présence du père qui donna en dot à sa fille la terre et seigneurie du Chantreau, et se retira au Grand-Lauron, commune de Montpellier de Médilhan. Devenu veuf de Charlotte de Bullion (14 avril 1786), il se remaria à Rose Parioleau, du village des Mongougnons en Pessines, qui était sa servante, et dont il n'eut pas d'enfants. Il est mort au Grand-Lauron vers 1799.

La troisième fille, Marie-Anne, épousa en 1781 le général baron Muller et mourut en 1840. Ses deux autres filles moururent célibataires: l'une, Louise-Gabrielle, le 12 février 1838; l'autre, Angélique-Henriette-Sylvie, le 20 fructidor an XII.

Le 8 février 1775, naquit au Chantreau, Charlotte-Henriette, fille de messire Denis Chevallier, seigneur de Nantillé et de dame Henriette-Rose Bernardeau de La Briandière, le parrain, Louis-Philippe Bernardeau de La Briandière, grand-père maternel; la marraine, Charlotte de Bullion, grand'mère maternelle. Elle ne se maria pas et hérita du Chantreau, où elle mourut en 1810; elle légua sa fortune à Anne-Christophe de Courbon de La Roche-Courbon, son parent. Celui-ci vendit la terre du Chantreau, le 6 juillet 1811, par acte reçu Godet, notaire à Saintes, à Alexandre Le Gardeur de Tilly.

Les demoiselles de La Briandière, chantées par Piis, sont donc: Marie-Anne qui n'avait sans doute pas encore épousé le général Muller, Louise-Gabrielle et Angélique-Henriette. Madame Muller, morte à Saintes en 1840, la dernière de son nom, laissa deux filles, madame de Laborde-Lassalle et madame Carré de Sainte-Gemme. HIPPOLYTE DE TILLY.

—

N° 207, t. III, p. 252, 379. *Assassinat de Louis Frémy, vice-sénéchal de Saintonge, à Taillebourg, en 1676.* — Louis Frémy, écuyer, sieur de Bazoges, vice-sénéchal de Saintonge, qui avait, le 25 juin 1671, d'un coup d'épée, à La Bertonnière, faubourg de Saintes, tué Arthur Bibard, fut lui-même, chose bizarre! assassiné quatre ans plus tard (novembre 1676) au village des Guindets, près de Taillebourg. M. D. a cité deux pièces relatives à ce crime. Il en existe un plus grand nombre: car, dans l'inventaire des titres de Taillebourg, on lit:

« Liasse de neuf pièces concernant une compétence entre la maréchaussée de Saintes et la juridiction de Taillebourg, au sujet de l'homicide commis en la personne du vice-séneschal de Saintes, au village des Guindets, en la paroisse d'Anepont, dans l'étendue du ressort du comté de Taillebourg, dont les officiers de justice avoient fait la levée du cadavre et procédé aux informations en 1676. » Z.

—

N° 214, III, 253. *Paroisses de l'élection de Saintes en 1789.* — Le

Digitized by Google

Dictionnaire géographique, historique et politique des Gaules et de la France, par M. l'abbé Expilly (Paris, 1770, in-folio, 6 vol.) donne, à l'article SAINTES, t. VI, p. 596, la liste des 300 paroisses qui composaient l'élection de Saintes à cette époque (1770) avec le nombre des feux de chaque paroisse, soit en total 43,098 feux. M.

—

N° 227, t. III, p. 384, 429. *Les déesses Raison.* — A Ars, près Cognac, la déesse Raison fut Marie-Françoise Fayeux, née à Saumur, le 7 mai 1767, d'André Fayeux, marchand, et de Marie Trudeau. Cette femme était venue de Saumur, appelée par une tante qui était femme de chambre au château d'Ars. La tradition rapporte qu'elle était d'un physique agréable et que, par sa mise et ses manières, elle était au-dessus des habitants de la campagne, qu'elle traitait, d'ailleurs, assez dédaigneusement en les appelant « ces gens-là ! » Un vieillard, qui avait assisté à la cérémonie officielle du culte de la Raison à Ars, racontait que la déesse fut intronisée à l'église dans un fauteuil ; et, comme on lui demandait ce qu'elle y faisait, il répondit : « Elle regardait son peuple. » C'est le seul souvenir qu'on ait conservé à Ars du culte de la Raison. Cette déesse, qui était assez peu lettrée, prit un mari qui l'était encore moins, Jean Guélin, né à Gimeux, domicilié à Ars, ancien soldat, chevalier de la légion d'honneur, fils de Pierre Guélin, meunier, et de Marie Brun. L'acte de mariage est du 3 février 1810. Jean Guélin mourut à 82 ans, à Souillac, commune d'Ars, le 8 juin 1848, et sa veuve à 90 ans moins un mois, le 19 avril 1857 ; elle était aveugle depuis plusieus années. Ils n'eurent pas de postérité. J. P.

—

N° 230, t. III, p. 385 et 432. *Jules Dufaure et sa généalogie.* — Les Dufaure sont originaires du Dauphiné. Le premier connu est N. Dufaure, né à Charleroi, officier supérieur du génie ; il fut tué, en 1667, au siège de Lille, et enterré dans la citadelle ; sa veuve obtint 1,000 écus de pension sur le trésor royal, et son fils fut élevé aux dépens du roi. Son fils, secrétaire de l'intendance, à Orléans, eut Michel Dufaure, secrétaire de l'intendance à La Rochelle, où il se maria avec Hélène Neveu et eut 8 enfants : 1° l'aîné passa en Amérique ; le second fut major de la place de Guise en 1714 ; le troisième se fixa à Paris ; le quatrième à Meaux ; 5° François Dufaure de La Tour se retira avec sa mère à Villesous, en Angoumois, et épousa, à Ambérac, le 27 septembre 1734, comme nous l'avons dit, Louise de Livenne, fille de Jacques de Livenne, seigneur de Gros-Bois, et de Suzanne de Nozeille. Il eut deux enfants : 1° Jacques, chef de la branche aînée aujourd'hui éteinte, et 2° Pierre Dufaure-Belair, né le 22 mai 1746, et marié le 17 octobre 1769, à Anne Barré, fille d'Etienne Barré, et Marie-Anne Brochet. De Jacques Dufaure et de Louise Huet vinrent : *a* Jeanne, morte le 19 septembre 1777, à l'âge de 9 ans ; *b* Madeleine Dufaure, épouse de Pierre Boyceaud, notaire à Xambes en 1780, âgée de 26 ans ; *c* François,

Digitized by Google

marié à Anne Gallais, dont sortirent : 1° Marguerite Dufaure, née à Ambérac le 10 septembre 1791, et 2° Philippe, né à Ambérac, le 10 brumaire an V.

De Pierre Dufaure, qui s'établit à Saujon, et d'Anne Barré vinrent deux fils ; le second, Pierre, fut maire de Sainte-Gemme ; l'aîné, Pierre-Stanislas, né le 10 juillet 1770, tenu sur les fonts par Pierre-Nathanaël Chasseloup de Laubat et par Marie-Adélaïde Froger de La Rigaudière, fut enseigne de vaisseau en 1787 ; il épousa Catherine de Chal, le 22 ventôse an V, fille de Louis de Chal et d'Eustelle Bernard, et mourut à Paris le 10 janvier 1858 ; il eut pour fils : 1° Edouard, dont la fille Hermine épousa Chassain, avoué à Bordeaux ; 2° Jules-Armand-Stanislas, l'homme d'état, né le 4 décembre 1798, époux de Claire-Louise Jaubert, fille du chevalier Amédée Jaubert, pair de France, et d'Augustine Bouchet, décédée à Paris le 8 avril 1878 ; il est mort à Rueil le 27 juin 1881, laissant : 1° Marie, mariée à N. de Monicault ; 2° Pierre-Jules-*Gabriel*, né en 1846, époux (4 décembre 1874) de Marie Jobez ; 3° Louis-Jules-*Amédée*, né le 27 novembre 1851, époux (11 décembre 1878) de Claire-Anne Thomas.

La mère de Jules Dufaure était Catherine de Chal. Elle appartenait à une famille originaire du Forez, qui portait : *D'azur à trois cors de chasse d'or 2 et 1.* Charles de Chal, écuyer, nommé conseiller du roi, auditeur ordinaire en la chambre des comptes à Paris en 1733, veuf de Françoise de La Roche, épousa, le 20 novembre 1735, Hélène-Louise Germain, fille de Jean-Baptiste Germain, écuyer, et de dame Louise Habert. Il eut : 1° Julie de Chal, née le 13 décembre 1741, tenue sur les fonts par Charles Germain, écuyer, receveur général des finances en l'île d'Oleron, et par Julie-Louise Habert, épouse de Pierre Habert, chevalier de l'ordre du roi, seigneur de Chevillon, conseiler au présidial de La Rochelle, et 2° Jean-Baptiste de Chal, écuyer, né le 23 août 1738 ; fixé à Saujon, il épousa Eustelle Bernard, du Blanc, paroisse de Saint-Romain de Benet, et fut receveur entreposeur des aides, douanes, poste. Il eut pour enfants : 1° Simon-Louis de Chal, né le 16 décembre 1781, marié à Juliette de La Rocque de Coimer, en Bazadais, mort sans enfant à Bourg-sur-Gironde ; 2° Létis de Chal, née le 6 novembre 1777, mariée à Antoine Lavergne, de Cognac, le 27 vendémiaire an XI ; 3° Henriette de Chal, mariée au colonel Gilbert, officier de la légion d'honneur et chevalier de Saint-Louis ; 4° et 5° Victoire et Bénigne, mortes sans enfants ; 6° Catherine de Chal, qui épousa Dufaure le 22 ventôse an V. Elle eut pour enfants : 1° Jules-Armand-Stanislas Dufaure, l'homme d'état ; 2° Edouard Dufaure.

PAUL MERCIER.

—

N° 234, t. III, 433 ; t. IV, 42. *Origine du mot* timbre *signifiant* auge. — Je ne crois pas que le nom de *timbre*, signifiant *auge*, fasse allusion à la sonorité ; la forme suffisait. Les bases de colonnes sont quelquefois appelées *tambours*. Malgré tout ce

Digitized by Google

qu'a de séduisant la racine *tumba*, *tumbula* et *tumulus*, malgré l'autorité de Lalanne et de Meyer, j'ai peine à me rendre : car un *timbre* d'horloge est certainement un *tympanum*, un tambour ; et, d'autre part, le tambour musical ou militaire est un instrument si commun qu'il a dû communiquer son nom aux autres objets de même forme. Par contre, les *timbres*, cercueils, ne sont devenus communs que depuis les violations des cimetières, relativement récentes : la piété de nos aïeux n'autorisait pas toutes ces profanations. Mais il y eut, de temps immémorial, au moins dans les pays calcaires, de vrais *timbres* d'abreuvoir. Il est donc difficile d'admettre d'une manière absolue l'identification de *timbre* avec *tumbula*, et encore moins avec *tumulus*. Et cependant le travail de M. Moscatel est fort bien mené, que l'on prenne comme point de départ *tumba* ou *tumulus*. La rencontre étymologique de *timbre*, tambour, et de *timbre*, tombeau, se retrouve dans le verbe *taper*, qui, selon les contrées, signifie *frapper* ou *ensevelir* : *tapà* (provençal) *cacher ; tapouà* (gascon), *ensevelir; tap* (languedocien), tertre; *tape* (français) coup. Ces ressemblances tiennent à deux racines presque semblables, qui donnèrent aux Grecs τύπτειν, *frapper*, et θάπτειν, *ensevelir*.

H^te^ Caudéran.

—

N° 236, t. IV, 44. *Etymologie des mots* naudin, vailloche, barguenot. — Ne vous est-il pas arrivé cent fois de chercher dans un livre, où vous deviez certainement le trouver, un mot, un fait dont vous désiriez la signification ou l'origine ? Et quatre-vingt-dix neuf fois n'avez-vous pas vu avec étonnement qu'il n'y avait rien ? En effet, les dictionnaires, les encyclopédies disent ce que tout le monde sait ; et ils n'en savent pas plus que tout le monde. Voilà pourquoi j'ai feuilleté le *Dictionnaire du patois saintongeais*, de M. Jonain ; et, comme je le prévoyais un peu, je n'ai trouvé ni *naudins* ni *vailloches*. A la page 63 seulement, je lis : « Barguenà, nià, petite berge de foin, » ce qui me paraît tout à fait insuffisant.

L.

— Au lieu de *naudins*, on dit *andins* dans le canton de Montlieu, et *andalh* dans le Médoc. Le mot *andalh* s'explique tout seul en gascon : *dalh*, faux à faucher ; *en-dalh*, foin coupé d'un coup de faux. *Barguenot*, *barguenaud* est un diminutif de *bargue*, *barge*, *berge*, grosse meule de foin. Les Gascons disent *dourgue*.

Hippolyte Caudéran.

—

N° 237. *Ledru-Rollin, saintongeais.* — Alexandre-Auguste Ledru-Rollin, mort à Fontenay-aux-Roses le 31 décembre 1874, est-il né à Saintes, comme on l'a souvent écrit ? Quérard, *Supercheries dévoilées*, t. II, col. 725, dit : « Alexandre-Auguste Ledru, né le 12 février 1808. Le nom de Rollin est celui de sa grand'mère qu'il a ajouté au sien. » Vapereau, *Dictionnaire des contemporains* (p. 1089, édit. de 1870), dit, au contraire : « Alexandre-Auguste Ledru, dit Ledru-Rollin, avocat, juriscon-

Digitized by Google

sulte et homme politique français, né à Paris le 2 février 1807, est fils du médecin Jacques-Philippe Ledru, membre de l'académie de médecine et de la société des antiquaires, et petit-fils du physicien Nicolas-Philippe Ledru, si connu, comme prestidigitateur, sous le nom de Comus, et professeur de physique des enfants de France sous Louis XV. Pour se distinguer au palais d'un confrère homonyme, M. Charles Ledru, il ajouta à son nom celui de Rollin, nom de sa bisaïeule maternelle. » Ajoutons que les registres de l'état civil de Saintes ne contiennent aucune mention ni de Rollin, ni de Ledru, ni de Ledru-Rollin. A.

—

N° 238. *Le P. Florent Bon, poète saintongeais du XVII^e siècle.*— Dans la *Bibliographie Rochelaise* (in-8, 1882), Delayant (p. 275 ; n^os 960 et 961) cite de Florent Bon deux ouvrages : « *Ludovicus triumphans*, sub Urbano VIII, summo pontifice, per F. Bon, presbyterum... Parisiis, M. Collet, 1629, in-8, pièce ; » et l'autre : « *Les triomphes de Louis le Juste et le Victorieux*, heureusement découverts dans l'Ecriture sainte, en un psaume que l'église chantoit publiquement au jour même de la réduction de La Rochelle à son obéissance, dédiés et présentés à Sa Majesté par F. Bon, prêtre. Paris, 1629, in-8. pièce. » Remarquons que Bon a signé simplement « presbyterum, prêtre, » et non pas au moins « societatis Jesu, » suivant la formule. L'auteur de la *Bibliographie* ajoute : « Le bon jesuite peint, dans une série d'odes, tous les dieux de la mythologie occupés à faire triompher Louis XIII des hérétiques ; puis viennent des élégies, des églogues, etc., et jusqu'à des vers pour le ballet que les écoliers du collège de Reims dansèrent en réjouissance de la prise de La Rochelle. Des vers latins et grecs d'une autre main terminent le volume. » L.

— Voici le titre exact de l'ouvrage : « *Les triomphes de Loys le Juste* en la réduction des Rochelois et des autres rebelles de son royaume, dédiés à Sa Majesté par un religieux de la compagnie de Jésus du collège de Reims. A Reims, chez Nicolas Constant, imprimeur ordinaire du roy, à la Couronne d'or, 1629. » A la suite, écrit à la main, on lit sur l'exemplaire de la bibliothèque de La Rochelle : « P. le P. Florent Bon, oratorii Rupellensis, Emptus anno 1750. » La première pièce du recueil, une ode « au roy sur les prospérités de son règne et de son succès de ses armes en la réduction de La Rochelle », n'a pas d'épigraphe et commence ainsi :

Jeune merveille des monarques,
Roy des grâces et des vertus,
Qui, sur nos Titans abatus,
A dressé d'éternelles marques :
Que ton génie est glorieux!
Que tes explois laborieux

Digitized by Google

Ont desjà faict suer d'Orphées ;
Et que les plus grands monumens
Des histoires et des romans
Sont ravallés sous tes trophées !

Il n'est pas possible, d'ailleurs, de tirer rien de ce volume pour la biographie de l'auteur. A. L.

— Le n° 961 de la *Bibliographie Rochelaise*, de Léopold Delayant, contient l'indication de l'ouvrage suivant : « *Les Triomphes de Louis le Juste et le Victorieux, heureusement découverts dans l'Ecriture Sainte...* par F. Bon, prêtre... Paris, 1627, in-8°, pièce. Une édition chez M. Colet. »

Delayant renvoie, « aux n°s 3271 de la bibliothèque de La Rochelle, 2734 Lb 36 de la bibliothèque nationale, 21,554 de Lelong ; » et il ajoute : « Viennent des élégies, des églogues... et jusqu'à des vers pour le ballet que les écoliers du collège des jésuites de Reims dansèrent en réjouissance de la prise de La Rochelle. »

Il y a là une confusion que nous n'avons pu indiquer dans la *Bibliographie*, le n° 3271 étant sorti de la bibliothèque de La Rochelle au moment de la publication de l'ouvrage de Delayant. Le titre que nous venons de donner est bien celui du n° 2734 de la bibliothèque nationale, mais non celui du livre que possède la bibliothèque de La Rochelle, dont voici la description : Petit in-4° de 22 pages non numérotées, et 184 num. Pas de faux titre, mais sur un feuillet blanc, les oratoriens de La Rochelle ont collé une strophe de 10 vers, ayant pour titre *Rupella*, qui commence par « Quos habuit... » et finit par «... ægra fame ». Titre : « *Les Triomphes de Louis le Juste en la réduction des Rochelais et des autres rebelles de son royaume*, dédiés à sa majesté par un religieux de la compagnie de Jésus du collège de Reims. (Armes du roi). A Reims, chez Nicolas Constant, imprimeur ordinaire du Roy, à la couronne d'or. M. DC. XXIX. Avec privilège du Roy. » Page 3 : « Au Roy. Sire, je ne doute point, » etc. ; page 19 : « L'imprimeur au lecteur » ; page 20 : « Erratum » ; page 21 : « Privilège du Roy ».

Sept odes, la première portant en commentaire : « Réjouissances sur la victoire du Roy... » et la 7me : « L'entrée triomphante du roy dans le temple des fleurs de lys...»

A la page 101 : Une « ode sur la conservation de l'Isle de Ré, et la défaite des Anglois qui y estoient descendus en faveur des rebelles. Cette pièce ayant esté faite par l'autheur de tout ce livre, immédiatement après la victoire obtenue en l'Isle de Ré, et imprimée à Lyon, par la précipitation de ceux entre les mains de qui elle vint, j'ay cru estre obligé de la remettre icy, pour luy rendre la place qui luy est due, et pour la justifier de quelques péchés avec lesquels je sçay qu'elle n'est point née ». Page 133, dans une élégie, *La Charante...* on lit ce vers (c'est la Charente qui parle) :

Digitized by Google

Mon sable sera d'or, mon eau sera sucrée.

Ces quelques indications suffiront, je l'espère, pour bien identifier l'ouvrage, et serviront à qui voudrait le comparer avec d'autres.

Lelong (n° 21,554) et Brunet (n° 18,490, édition 1814) attribuent cet ouvrage à Florent Bon, l'auteur du livre dont nous avons donné le titre ; Delayant a suivi ces deux auteurs, et à la place d'un autre nom qui a été effacé au titre du n° 3271 de la bibliothèque de La Rochelle, il a écrit : « Par le P. Florent Bon ». Il doit y avoir une erreur ; Bon, comme nous l'avons vu, signe prêtre et non jésuite ; les oratoriens avaient sans doute inscrit sur notre volume qui vient d'eux, le nom de l'auteur véritable que Delayant aura effacé sur la foi de Brunet et de Lelong. Quérard toutefois est plus défiant; dans son *Dict. des anonymes*, il nous dit : « Le P. de Backer, dans sa 2me édition in-fol., tome II, col. 1393, écrit que cette pièce de vers se trouve sur le titre de l'*Hydre défaite* dans les *Œuvres poétiques de Pierre le Moyne*. Il faut donc comparer la liste des pièces que nous avons indiquées ci-dessus, à celle de l'ouvrage du P. Lemoyne que nous n'avons pas sous la main.

En tout cas, notre volume ne contient aucun passage pouvant laisser supposer que l'auteur fût de la Saintonge, comme l'affirme Rainguet dans la *Biographie Saintongeaise*, qui, sauf cette affirmation, a simplement copié Michaud, sans indiquer la source.

Une dernière question. Connaît-on des exemplaires distincts de l' « Ode sur la conservation de l'Isle de Ré »... ?

G. Musset.

—

N° 239, t. III, p, 45. *Débris d'anciennes forges dans les cantons de Montguyon, Montendre, Montlieu*, etc. — L'amoncellement le plus considérable de ces scories provenant d'anciennes fonderies paraît être celui de la commune de Neuvic. J'ai trouvé, dans le gisement de Garechau, près l'étang de ce nom, commune de Lagarde de Montlieu, parmi des débris de briques romaines, un silex taillé en forme de couteau et quelques fragments de poteries semblables à ceux que l'on découvre dans les fouilles des arènes, à Saintes, Ce qui semble indiquer l'époque gallo-romaine. B.

— Dans la *Notice archéologique sur le dolmen de Montguyon*, par Camille Duteil (Paris, Martinon, 1840, in-8) on lit, p. 48 : « Les volcans éteints du Fouilleu, commune près de Montguyon, et dont les scories servent à ferrer une partie de la route royale de Montguyon à Chevanceau, étaient-ils encore en éruption au temps où vivaient les héros du dolmen! » Et l'auteur se moque des « habitants de Montguyon qui prennent pour du mâchefer ces mêmes scories ; » et il ajoute : « Ces scories sont une lave grossière, inégale et raboteuse, qui ressemble beaucoup aux scories de forges ou écumes de fer ; on en trouve des

Digitized by Google

masses énormes sur les flancs du Vésuve. » J'ai transcrit ce passage afin qu'on s'assure si ces débris sont des laves ou des résidus de forges ; le point est important à constater. A.

— Camille Duteil, dans sa *Notice sur le dolmen de Montguyon*, parle de pierres volcaniques au Fouilloux ; je crois pouvoir affirmer, bien que je ne connaisse pas les gisements du Fouilloux, que l'auteur s'est mépris, et d'autant plus qu'il déclare qu'elles servent à ferrer les routes. En effet, l'on pave les routes du rayon avec ces débris, mais qui ne sont autres que des scories ou des coulées très distinctes, provenant d'anciennes fonderies qui ont existé dans les cantons de Montguyon, Montlieu et Montendre, où le minerai devait se ramasser à la surface du sol. L'on rencontre bien dans ces amoncellements énormes quelques pierres qui ont l'aspect des pierres volcaniques ; mais ce ne sont que des pierres jointes au minerai, en contenant probablement, et qui ont pris cet aspect dans le brasier où elles se sont trouvées renfermées. Il n'y a aucun doute que des fonderies ont existé partout où ces débris se rencontrent : car l'on trouve dans tous, et j'en possède, des débris des moules où l'on faisait passer la matière fondue. D'après ceux que j'ai rencontrés, les barres avaient de 4 à 5 centimètres de diamètre. Comme la pioche des ouvriers gagne toujours du terrain, il serait bon de visiter de temps à autre ces amoncellement, où l'on pourrait faire de nouvelles découvertes qui amèneraient une solution. F.-V. Braud.

—

N° 240, t. IV, p. 45. *Les restaurateurs du corps humain.* — Dans ces restaurateurs du corps humain, il faut voir très certainement de vulgaires rebouteurs, de simples adoubeurs. On sait qu'*adouber* est un terme de marine qui signifie *réparer*, comme *radouber*. Agrippa d'Aubigné, dans *Le baron de Fœneste*, t. II, p. 6, dit : « Excellent radoubeur, il racoustroit plusieurs estropiez dans le pais ». « Rebouter, dit Littré, c'est faire le métier de rebouteur ; » et *rebouteur* est synonyme de *renoueur*. Or, le renoueur est « celui qui, sans autre instruction que l'empirisme, remet les luxations, les fractures, les entorses. On dit aussi *rebouteur*, *rhabilleur*. » N.

— L'auteur de la question a raison de dire que cette expression ne désigne pas un chirurgien. En voici la preuve dans un acte que je trouve sur le registre de Saint-Léger de Cognac. « Le vingstyesme jour de jullet mil six cents huit, a esté baptisé Denis, filz de M. Jehan Saizy, chirurgien, et de Marye Bourgougnon, sa femme. Pairin, M. Denis Saizy, adoubeur de corps humains ; merrine, honneste femme Elizabeth Philiper, femme de Guillaume Bourgougnon. Pelgeay. Izabel Phelipier. » Ainsi le même acte donne les mots chirurgien et adoubeur de corps humains ; et cette dernière expression avait des synonymes : car ce même Denis Saizy est qualifié, le 6 novembre 1608, « maître abilleur de corps humains, » et, le 25 janvier 1618,

Digitized by Google

« maître réparateur des corps humains. » Il me paraît d'autant plus évident que tous ces synonymes désignaient un rebouteur que dernièrement j'ai entendu un habitant de la campagne, parlant d'un rebouteur, le qualifier adoubeur. J. P.

—

N° 241, t. IV, p. 45. *Les croix hosannières en Saintonge.* — La croix hosannière, ainsi nommée du mot hébreu *Hosanna*, premier mot de l'hymne qui se chante le jour des rameaux, se distingue des autres croix par une espèce de pupitre en pierre où le prêtre, en faisant ce jour-là la procession, posait son missel pour y dire l'évangile. Dans la *France pittoresque* (1833) qu'on réédite en ce moment, Abel Hugo, à propos de la croix hosannière de Moëze, qu'il nomme *Monument de Moïse* (*Moïse* pour *Moëze*), et que Malte-Brun, première édition de sa *France illustrée*, nommait le *Tombeau de Moïse*, a donné du mot *Hosanna*, qui se trouve dans saint Matthieu (ch. XXI, verset 9), un peu postérieur, je crois, à Moïse, l'explication suivante : « On voyait naguère, dit-il, au milieu d'un cimetière, dans les environs de Rochefort, un monument remarquable, de forme quadrangulaire et décoré à chacune de ses faces de quatre colonnes soutenant un attique et entourant une espèce d'obélisque tronqué. Ce monument, dans lequel quelques antiquaires ont vu le tombeau d'un prince ou d'un capitaine anglais du treizième siècle, était connu sous le nom de *Monument de Moïse*, sans doute à cause de ce passage de l'Ecriture lui servant d'inscription : *Pueri Hebrœorum, tollentes ramos olivarum, obviam ibunt Domino, clamantes et discentes :* « *Hosanna in ex-* « *celsis!* » Les enfants hébreux portant des rameaux d'oliviers, « iront au-devant du Seigneur, criant et disant : « Gloire à Dieu « dans les cieux ! » Il est bien entendu que, malgré la phrase « on voyait naguère », on voit encore aujourd'hui (1883), dans la commune de Moëze, canton de Saint-Aignan, arrondissement de Marennes, ce monument curieux, la plus belle de nos croix hosannières.

Il y a encore une croix hosannière dans la commune de Lemung, et aussi à Chermignac. M. l'abbé Laferrière a donné la photographie de la seconde dans l'*Art en Saintonge*. X.

—

N° 242, t. IV, p. 45. *Regnier Desmarais est-il Saintongeais ?* — Moréri est fort précis : Jean-Séraphin Regnier, sieur des Marets, est né le 13 août 1632, sur la paroisse Saint-Eustache, à Paris, où il mourut le 6 septembre 1713, âgé de 81 ans, et fut enterré à Saint-Roch. Or, Jal déclare qu'il n'a point trouvé son nom sur les registres de Saint-Eustache ni en 1631, ni en 1632, ni en 1633 ; en 1626 seulement, il y a lu l'acte de naissance (26 mars) d'un de ses dix frères, Jean-François. De plus, remarquons que Moréri le nomme François-Séraphin et Jal Jean-Séraphin. Son acte de décès (septembre 1713) le dit « abbé de Saint-Laon de Thouars, prieur de Saint-Estienne de Grammont-les-Chinon, et secrétaire perpétuel de l'académie française, âgé

Digitized by Google

d'environ 81 ans. » Il serait donc bien né vers 1632. Mais où ? Si les armes sont une preuve, Regnier des Marais n'appartiendrait pas aux Regnier, famille d'Aunis et Saintonge, auxquels Grandmaison attribue : *D'azur à 3 coquilles d'argent* : car l'armorial de Paris donne à « François-Séraphin Regnier Desmarais, abbé de Saint-Laon, secrétaire perpétuel de l'académie française, *de gueules à six montagnes à six coupeaux d'argent surmonté d'une étoile d'or*. Notre confrère, M. René Kerviler, qui a si doctement étudié nos académiciens, pourrait nous tirer d'embarras. A.

—

QUESTIONS

N° 243. D'où vient l'épithète de *ventres rouges* donnés aux Saintongeais ? E.

—

N° 244. Quelle est l'étymologie du mot *aneut*, en patois saintongeais, pour *aujourd'hui* ? N.

—

N° 245. Aurait-on quelques renseignements sur des moulins à papiers établis à Tonnay-Boutonne au XVII[e] siècle ?
A. B.

—

N° 246. Il y a un endroit dans la commune de Léoville, canton de Jonzac, qui s'appelle La Verrerie ; l'existence d'une verrerie en ce lieu paraît prouvée par les débris de verre fondu que l'on y rencontre, à la surface du sol. A-t-on quelques renseignements sur l'époque où cette verrerie existait ? B.

—

N° 247. Le *Bulletin*, t. I, p. 64 et 78, a dit quelques mots de la colonne qui s'élève à Saintes sur la place Blair, et prétendu que les pierres viennent du temple de Jupiter capitolin. Je désirerais quelques renseignements plus amples à ce sujet.
F.

—

N° 248. Dans son numéro du 30 décembre 1787, le *Journal de Saintonge et d'Angoumois* annonce, comme « livres nouveaux chez le sieur Destain, libraire, à Saintes : *Les Etrennes des Poètes*, dialogue en vaudevilles, par M. B., de Saintes ». On demande quel est ce M. B., auteur saintais.

—

N° 249. On a attribué à l'abbé Augustin Rainguet une édition des *Lettres sur l'Italie* de Dupaty. Cette édition (Lyon, Périsse, in-12, 293 pages) est de 1832 et ainsi signée : « par M. l'abbé M., directeur d'un petit séminaire ». Or, en 1832, Augustin Rainguet n'avait que 23 ans et n'était pas encore directeur du petit séminaire de Montlieu. D'autre part, son frère, Damien Rainguet, dit dans la *Biographie Saintongeaise*, p. 212 : « Deux jeunes écrivains de notre province, dans le but d'être utiles à la

Digitized by Google

jeunesse des écoles, donnèrent en 1832, une édition épurée des *Lettres sur l'Italie.* » Je désirerais savoir quels sont ces deux jeunes écrivains. M. l'abbé Moreau, dans l'intéressante biographie du chanoine Rainguet n'a donné aucun détail à ce sujet.
G. F.

—

N° 250. Où, quand, avec qui s'est marié en secondes noces Marie-Charles-Rosalie de Rohan-Chabot, vicomte de Chabot, comte de Jarnac, né le 19 juillet 1740, mort en 1813, gouverneur de Saintonge, fils de Guy-Auguste de Rohan-Chabot, et veuf en premières noces de Guionne-Hyacinthe de Pons-Saint-Maurice, mariée le 17 décembre 1759 et morte (18 janvier 1761) en couches d'une fille ? L.

—

N° 251. Le programme du congrès des sociétés savantes à la Sorbonne en 1883 indique au n° 4 l'étude sur les pélerinages. Ne pourrait-on signaler pour la Saintonge et l'Aunis les églises, chapelles, etc., qui ont été ou sont encore le but d'un pélerinage, avec la date, le saint invoqué, le genre de maladie, la légende qui s'y rapporte ? M.

—

N° 252. On a discuté beaucoup sur l'entrevue de Philippe le Bel et de Bertrand de Got dans la forêt d'Essouvert. Je désirerais savoir ce qui a été décidé et quels sont les ouvrages où la question est traitée. A-t-on des documents précis ? N. P.

—

N° 253. Le *Magasin pittoresque* (année 1844, p. 297) dit que, pendant les fêtes données à l'occasion du mariage de Claude de France avec Charles II, duc de Lorraine, les enfants Sans-soucy représentèrent devant la cour une petite comédie composée par Jacques Quintil, Saintongeois, et intitulée le *Pauvre villageois.* Le sujet que traite cette comédie est celui-ci : un paysan et sa femme sont réduits à la misère par les impôts ; on vient saisir leurs meubles ; et au moment, où, malgré leurs prières, on met la main sur certain coffre, il en sort deux diables qui emportent le collecteur et ses sergents. A la bibliothèque nationale existe un ouvrage en vers par un J. Quintil du Tronsay, en Poitou, daté de 1559. Pourrait-on donner quelques renseignements sur ce poète ? T. D.

—

N° 254. Aucun fait n'est plus raconté que l'empoisonnement du duc de Guyenne et de sa maîtresse, Colette de Chambes, par l'abbé de Saint-Jean d'Angély, Jean Faure de Versois, ainsi que l'a rappelé le *Bulletin*, III, 333. Le fait est-il bien certain? Où a-t-il eu lieu ? Est-ce, comme le dit la *Biographie Saintongeaise*, p. 604, « au château de Saint-Sever, près Pons ? »
O. R.

—

N° 255. Le *Bulletin*, t. IV, p. 10-12, a publié un fort intéressant mémoire sur les La Croix-Maron de Pons à Saintes et à

Digitized by Google

Cognac, qui possédaient le fief de La Brée, en la paroisse de Segonzac. Or, il y a une vingtaine d'années, lors de la presque totale reconstruction de l'église de Segonzac, les ouvriers découvrirent dans la muraille méridionale de la nef à droite en entrant, une grande pierre qui couvrait sans doute un tombeau. L'ayant relevée, ils aperçurent sculpté en fort relief un blason qui est encore conservé dans le jardin du presbytère. Les couleurs ont disparu, mais il a été peint : car quelques restes de couleurs se voient encore sur les pièces qui accotent la croix : il est : *De..... à la croix de..... cantonnée de quatre marrons de sinople tigés du même.* Ne serait-ce pas la sépulture de La Croix-Maron indiquée par Graslen sur son registre ? Dans ce cas, quelles seraient les véritables armes de cette famille : celles du presbytère ou celles qui sont indiquées par M. de Lacroix ?

J. D.

—

N° 256. Quelle est l'étymologie du nom de la commune des *Gonds*, près de Saintes ?

—

N° 257. Je lis dans le *Journal de Versailles, des départemens de Paris, de Seine et de l'Oise*, du 13 juin 1790 : « On mande du département de la Charente-Inférieure qu'on y a exigé que les prêtres qui baptisent fissent prêter aux pareins et marreines le serment civique pour les enfans qu'ils présentent. Certes, si ce n'est pas une preuve de la justesse du raisonnement de ceux qui ont conçu cette idée, c'en est une au moins du degré d'exaltation où le patriotisme mal éclairé peut conduire. » A-t-on des renseignements sur ces faits ? J. P.

—

N° 258. Dans *La prise de la Bastille et ses anniversaires* (Paris, Charavay, 1881), M. Georges Lecocq donne, p. 125 et suivantes, d'après les *Révolutions de Paris*, de Prudhomme, les inscriptions relevées sur les murs de la Bastille. J'y trouve celle-ci : « Ecce revelatio quam in ima carcere Renato Hachard.....» « Le reste a été détruit ; une note de Prudhomme indique que ce Hachard était comte de Linange et Brangelie. » Il s'agirait alors d'un parent d'Antoine Joumard-Achard, seigneur et vicomte de Légé et de La Brangelie, gendre de Nicolas Pasquier. Que sait-on sur ce personnage et sur les causes de son incarcération ? J. P.

BIBLIOGRAPHIE

—

Favre (G.). *La Cochinchine en 1881.* Rochefort et Paris, 2e édit., 1882.

Foucaud (J.). *Herborisation dans la Charente-Inférieure, la Gironde et les Landes en 1880.* 24 pages.

Digitized by Google

Fleury (P. de). *Petites chroniques du moine de Saint-Cybard d'Angoulême*, publiées d'après un manuscrit inédit des archives de la Charente. Angoulême, F. Goumard, 1882, in-8, 23 pages.

Fromentin (Eugène). *Un été dans le Sahara*, 7e édition. Paris, Plon, 6 mai 1882, in-18, xxiv-286 pages.

Garcia. *Projet de voirie et d'écoulement des eaux. Rapport fait au conseil municipal de Saintes.* Saintes, imp. Gay, 1881, in-8, 16 pages.

Garceaud (Alfred). *Rayons d'amour*, avec une préface de Henry Mériot. Rochefort, chez tous les libraires, 1882, in-8, 22 p.

Gauthier (B.). *Nouveaux croquis saintongeais*, 60 dessins. Paris, A. Ghio, 1882, in-4. Prix : 3 fr. 50.

Giraudias (Louis). *Les plantes rares des environs d'Asprières* (Aveyron). Angers, imp. Germain, 1881, in-8, 9 p. (Extrait du *Bulletin de la société d'études scientifiques d'Angers*).

Grand (S.). *L'industrie huîtrière à Marennes ; la Seudre et ses rivages ; des claires à verdir ; soins annuels à donner aux claires, etc.* Marennes, Florentin-Blanchard, 1882, in-8, 31 pages.

Grand almanach de Saintes, 1883. Saintes, Hus, 1882, in-18, 126 p. (Compte rendu dans le *Bulletin* de janvier, IV, 33).

Granges de Surgères (le marquis de). *Les portraits du duc de La Rochefoucauld... notice et catalogue.* Paris, Morgand et Fatout, 25 mars 1882, in-8, 62 pages. Prix : 10 fr. Voir (*Bulletin*, t. III, p. 369).

—— *Strophes sur la Noël*, composées par Olivier de La Marche d'après un sermon d'Olivier Maillard, et publiées sur le manuscrit original inédit avec introduction et notes. Nantes, V. Forest et G. Grimaud, 1882, in-8, 20 pages.

Grison (G.). *Les accidents de chemins de fer ; grandes catastrophes :* Versailles, Puteaux, Auteuil, Gagny, rue d'Avron, Clichy-Levallois, Charenton, Pontoise, etc. Paris, Fayard, 1881, in-8, 281 p. Prix : 3 fr.

—— *Paris horrible et Paris original.* Paris, Dentu, 2e édit., 1882, in-18, 338 p.

Guimaron. *Rapport fait au conseil municipal de Saintes. Commission des finances. Comptes et budgets.* Saintes, imp. Gay, 1882, in-8, xxii pages.

Jarnac de Gardépée (Maurice de). *Fêtes révolutionnaires.* Documents publiés par M. de Jarnac de Gardépée. Bordeaux, P. Chollet, 1882, in-8, 20 p. (Extrait à 25 exemplaires de la *Revue des bibliophiles*).

Jésus Hostie. Marie-Eustelle et les jeunes ouvrières, Paris, Haton, 1882, in-32, 64 p.

Digitized by Google

Jolibois (Eugène), député de la Charente-Inférieure. *Discours prononcé au banquet de Gemozac.* Saintes, imp. Orliaguet, 1882, in-32, 33 pages. Prix : 5 centimes.

Jourdan (Jules). *Conférences sur le* Rapide *par l'auteur de cette nouvelle méthode d'enseignement élémentaire.* Explication et clef de l'orthographe française; 3e et dernière partie. Poitiers, imp. Oudin, 1882, in-8, 63 pages.

La Houssaye (comte de). *Saphirs, poésies fantaisistes.* Paris, Ch. Noblet, 1882. (Compte rendu dans *la Charente-Inférieure* du 27 mars, par M. A. L., et dans le *Courrier de La Rochelle* du 27.)

Lamballerie (François de). *Notes pratiques sur les vignes américaines et le phylloxéra.* Bordeaux, Ferret, 1882, in-8, 75 pages. Prix : 1 fr. 50.

Lambert (Anatole). *L'épidémie de Saintes et le château d'eau.* Saintes, imp. Hus, 1883 (Paban, 25 janvier), in-8, 16 pages. — L'auteur constate que l'eau de Lucérat qui alimente le château d'eau n'est en temps d'inondation que l'eau de la Charente, chargée de matières organiques ramassées sur les prairies, dans les fossés et les marais rouchis de la Seugne; de là la cause très probable de l'épidémie.

La Morinerie (De). *Le corsage et le vertugadin de madame de Mirambeau, 1587-1593.* Pons, imp. Noël Texier, 1882, in-8, 8 pag. (Extrait du *Bulletin*, III, 276.)

Lemarié (Eugène). *Fariboles saintongeaises reluquées in p'tit pr'tout...* liméro 31. Royan, imp. Billaud, 1881, in-8, 8 p.

Lesson (Dr Pierre). *Les Polynésiens, leur origine, leur migration, leur langage*, t. III, avec carte de la Nouvelle-Zélande. Paris, E. Leroux, 1882, in-8, 506 p. Prix : 15 fr.

Lételié (J.-A.). *Un nouveau René Caillé, M. Aimé Olivier, vicomte de Sanderval.* La Rochelle, Siret, 1882, in-8, 3 pages. (Compte rendu dans le *Courrier des deux Charentes* du 9 mars reproduit par *La Seudre*, de Marennes, du 12; l'*Echo de Jarnac* du 12 et le *Bulletin religieux* du 19.)

—— *Les arènes de Saintes en 1882.* Pons, imp. Noël Texier, 1883, in-8, 8 p.; 60 centimes. (Extrait du *Bulletin*, III, 393.)

—— *Une fille d'Alfred de Musset à La Rochelle.* Pons, imp. Noël Texier, 1882, in-8, 10 p. (*Idem*, p. 399.)

Lusson (P.). *Les origines de l'électricité.* La Rochelle, imp. Siret, 1882, in-8, 16 pages.

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DES ARCHIVES HISTORIQUES

DE LA SAINTONGE ET DE L'AUNIS.

SOMMAIRE du numéro de juillet 1883. — PROCÈS-VERBAUX. — AVIS ET NOUVELLES : congrès de la Sorbonne ; récompenses ; conférences ; sociétés savantes. — NÉCROLOGIE : Boucherie, Bardonnet, l'abbé d'Isle, Gustave de Champagnac. — DÉCOUVERTES ARCHÉOLOGIQUES : à Jonzac, à Plassac, à Châtel-Aillon, à Marsilly et à La Rochelle ; inscriptions inédites. — ERREURS OU OMISSIONS D'AUTEURS SAINTONGEAIS : les Bouchard d'Aubeterre, de Saint-Martin de La Coudre — EXCURSIONS : au Peu-Richard, à Sanxay, à la tour de Broue, à Cognac. — NOS COMPATRIOTES AU SALON, et à l'exposition de Rochefort. — LIVRES ET PÉRIODIQUES : Le cardinal Péraud, de Surgères, évêque de Saintes ; Pierre Jarrige et *les Jésuites mis sur l'echafaud* ; Touzac et Ambleville ; *La Charente pittoresque* et les îlots de Saintes ; Méreaux calvinistes ; *Grandes dames et pécheresses* ; autographes saintongeais et aunisiens ; Napoléon à l'île d'Aix ; Les huitres gallo-romaines ; Louis XI et Colette de Chambes ; Fouilles de Sanxay ; Reliques de saint Eutrope ; Portraits saintongeais par Spanheim ; le conventionnel Lequinio à Saintes ; le capitole de Saintes ; M^lle^ de Moras et le comte de Courbon-Blénac, à Contré ; Ernest Bersot, etc. — QUESTIONS ET RÉPONSES : Thèses historiées ; étymologie de *nandin*, *vailloche*, *aneut*, *les Gonds*, *Ventres rouges* ; les poètes Florent Bon et Reignier des Marais, saintongeais ; le second mariage de Charles-Rosalie de Rohan-Chabot et M^lle^ Smith ; la colonne Blair à Saintes ; les *Lettres* de du Paty ; pèlerinages d'Aunis et de Saintonge ; Bertrand de Got et Philippe le Bel à Saint-Jean d'Angély ; l'empoisonnement du duc de Guyenne et de la dame de Montsoreau, par l'abbé de Saint-Jean d'Angély, etc. — BIBLIOGRAPHIE ; Maillard-Poli.

Le prix de l'abonnement est de 5 fr. par an. Les membres de la société reçoivent le *Bulletin* gratuitement.

PROCÈS-VERBAUX

Séance du bureau (4 avril 1883).

Admission de nouveaux membres.

Propositions diverses de M. Richer ; on examinera.

Le bureau désire que l'article 11 du règlement relatif au paiement des cotisations dans les deux premiers mois de l'année soit rigoureusement exécuté.

Plusieurs membres ayant exprimé le désir de faire quelques excursions historiques et archéologiques, notamment aux ruines gallo-romaines découvertes par notre confrère le père Camille de La Croix, le bureau étudie la question.

Digitized by Google

AVIS ET NOUVELLES

La société des *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis* a admis dans sa dernière séance :

MM. Félix Barrère, rédacteur de *l'Indépendant*, à Saintes, présenté par M. Louis Audiat;

René Bourraud, pharmacien à Saintes, présenté par M. Louis Audiat;

Henri Caillon, percepteur à La Mothe-Saint-Héraye (Deux-Sèvres), présenté par M. Eugène Giraudias ;

Cantaloub, chevalier de la légion d'honneur, capitaine de frégate, à Rochefort, présenté par M. Charles Dangibeaud;

Cor, à Cognac, , présenté par M. Louis Audiat;

Julien Delmas, à La Rochelle, présenté par M. Louis Audiat;

Fleuranceau, ancien magistrat, à Jonzac, présenté par M. Louis Audiat;

L'abbé Léon Fraineau, curé de Brisambourg, présenté par M. Louis Audiat;

Th. Gaboriau, rédacteur-gérant de l'*Echo de Jonzac*, à Jonzac, présenté par M. Audiat;

Le docteur Gauron, médecin à Jonzac, présenté par M. Louis Audiat;

Alexis Graveau, avoué à Jonzac, présenté par M. Audiat;

Henri Germain, à Cognac, présenté par M. Audiat;

Gilbert de Gourville, officier de la légion d'honneur, lieutenant-colonel en retraite, à La Rochelle, présenté par M. Louis Audiat;

Guibault, professeur de rhétorique au collège de Saint-Jean d'Angély, présenté par M. Louis Audiat;

De Lafaye, au château de Ponteyrand, par Saint-Aulaye (Dordogne), présenté par M. Th. de Bremond d'Ars;

Le docteur Leclerc, médecin à Rouillac (Charente), présenté par M. l'abbé Courivault de La Villate;

Ernest Mageau, instituteur public à Sauzelles (île d'Oleron), présenté par M. Richer;

Mesnard, licencié en droit, sous-préfet de Marennes, présenté par M. Richer;

Henry Mounié, négociant à Cognac, présenté par M. Marcel Geay;

Ernest Robin, à Cognac, présenté par M. Musset.

—

L'onzième volume des *Archives* (in-8, 488 pages) a été distribué les 27, 30 et 31 mai. Ceux des membres de la société qui ne le reçoivent pas directement peuvent le réclamer à nos correspondants au moyen du bon qui leur a été adressé par le trésorier.

—

Etat des impressions : Tome XII, feuille 2.

Digitized by Google

Ont publié le sommaire du *Bulletin* d'avril : *le Barbezilien* du 12 avril; la *Seudre* du 15.

Ont rendu compte de ce même numéro : *le Nouvelliste* de Bordeaux, du 12 avril; *La Charente-Inférieure* du 14; *le Progrès de la Charente-Inférieure* du 18; *l'Echo rochelais* et *le Bulletin religieux* du 21; *le Rappel charentais* du 25; *l'Ère nouvelle* du 29; *les Tablettes des deux Charentes* du 2 mai; *le Courrier des deux Charentes* du 6; *l'Indépendant* du 12.

Ont reproduit des articles : *l'Ère nouvelle* du 15; *l'Indépendant* du 19 mai; le *Bulletin religieux* du 27; *l'Indépendant* du 1er mai; *le Progrès* du 18.

Le *Polybiblion* d'avril, p. 371, signale dans le *Bulletin*, « agréable et savant recueil », numéro de janvier, *Les deux Pelleprat*, « piquant article de M. Jules Pellisson », et celui de mai, p. 473, les découvertes récentes indiquées dans le numéro d'avril.

Le *Bulletin* de la société des antiquaires de l'ouest (4e trimestre de 1882, p. 511) signale dans le numéro d'octobre du *Bulletin* la « description de l'état actuel des fouilles de l'amphithéâtre de Saintes et la découverte d'un oppidum gaulois déblayé par les soins de M. le baron Eschasseriaux »; et le *Bulletin de la Diana* (février-mai 1883, p. 354), les *Fouilles gallo-romaines de Sanxay*, par M. J.-A. Lételié.

Le *Répertoire des travaux historiques*, publié par le ministre de l'instruction publique (1882, p. 991) rend compte du IXe vol. des *Archives*.

Le *Bulletin* de la société de l'histoire du protestantisme, 15 juin, signale les articles du *Bulletin* sur Montesquiou, Condé d'Argence et la bataille de Jarnac, (I. 27, 75, 102; III, 163, 193, 306, 373), sur les familles d'Aubigné, Gillier, le marquis de Villette et ses deux femmes (III, 320 et 382), les La Rochebeaucourt, Jeanne de Gontaut-Biron et Charles Poussard (III, 321 et 384), le duel du duc de Rohan-Chabot et du chevalier de La Chèze à Saintes (III, 319, 381).

Ont rendu compte de l'excursion au Peu-Richard : *le Courrier des deux Charentes* du 31; *le Progrès* du 1er juin, long, article signé C. D.; *l'Indépendant* du 2 juin; *l'Echo de Jonzac* du 3; — De l'excursion à Sanxay; *le Mémorial des Deux-Sèvres* du 7 juin; *l'Indépendant* et *la Charente-Inférieure* du 9; *l'Echo de Jonzac*, *le Progrès* et *l'Ère nouvelle* du 10; le *Courrier* du 14, reproduit en abrégé par le *Bulletin religieux* du 16; l'*Intérêt public* de Rochefort du 15.

—

La société a reçu l'empreinte de cire du cachet des Delamain : *D'or à 3 croix de gueules;* devise : VAINCRE OU MOURIR; — de M. le baron de La Tour du Pin-Chambly, la photographie d'un portrait de Jean-Frédéric de La Tour du Pin-Gouvernet, comte de Paulin, lieutenant général des armées, etc., ministre de la guerre, né à Grenoble le 22 mars 1727, exécuté le 28 avril 1794, gouverneur de Saintonge, époux de Cécile Guinot de

Digitized by Google

Monconseil (Voir plus bas, page 135); — de M. Victor Braud, l'empreinte de cire d'un cachet de verre enchâssé dans le bronze, trouvé au village de Chez-Bernard, près d'Archiac. Il représente un personnage debout en costume du XVIII[e] siècle, près d'un canon et tenant à la main droite une espèce de bâton qui pouvait être une mèche; en légende: AD. VERNON. Anselme, copié par Beauchet-Filleau, a donné. VIII, 754-756, un essai de généalogie de la famille Vernon, depuis Louis Vernon, seigneur de Montreuil-Bonnin en Poitou, au commencement du XII[e] siècle, jusqu'à Raoul Vernon, seigneur de Montreuil-Bonnin, grand fauconnier de France, mort en 1516; il indique Adrien Vernon, lieutenant de la compagnie de cinquante lances sous M. de Boissy (1536). Peut-être s'agit-il d'un descendant de cet AD*rien* VERNON et de quelque haut fait dont on a voulu graver et perpétuer le souvenir; — de M. le comte Anatole de Bremond d'Ars, l'empreinte de cire rouge du sceau, au musée de Nantes, de Bernard de Chevenon, évêque de Saintes (1398-1413), sceau rond de 0[m]6 qui ne ressemble guère à celui qu'a décrit l'abbé Grasilier, dans sa *Notice biographique sur les évêques de Saintes*. Nous avons un sceau simplement armorié *de* [argent] *à la fasce de* [gueules] *accompagné en chef de deux trèfles de même et d'un en pointe;* l'écu sommé de la crosse et de la mitre; légende: S. BERNARDI EPISCOPI XANCTON*ensis*. Il semble y avoir une bordure. Anselme, II, 278, donne à cet évêque de Saintes: *D'argent à la fasce de gueules accompagné de trois quintefeuilles de même 2 et 1 et en la pointe de l'écu un cœur d'azur.*

—

La commune de Genouillé, canton de Tonnay-Charente, arrondissement de Rochefort, a voulu souscrire aux publications de la société, par une délibération motivée (15 mai 1882), dont nous donnons un extrait. Le maire, M. Charles Riveau, a représenté que « cette société a pour but de rechercher et de faire imprimer, afin de les préserver de la destruction, les documents anciens et curieux qui intéressent nos provinces de la Saintonge et de l'Aunis. Une telle œuvre mérite certainement d'être encouragée. » Sur ce, le conseil, considérant qu'il y a un réel intérêt pour l'histoire locale, à ce que les anciens documents épars soient rassemblés et conservés, donne au nom de la commune de Genouillé, son adhésion à la société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis.

—

Le congrès des sociétés savantes à la Sorbonne a eu lieu, comme nous l'avons annoncé, les 27, 28 et 29 avril. Au bureau siégeaient deux de nos confrères, MM. Léopold Delisle, président, et M. Anatole de Barthélemy, secrétaire. M. Marchand, délégué de la société, a lu à la section d'histoire et de philologie les mémoires présentés par M. Denis d'Aussy, *La faction du cœur navré à La Rochelle;* M. Charles Dangibeaud, *Notice sur les hôpitaux de Saintes*, et M. Jules Pellisson, *Les anciennes foires de Cognac.*

Digitized by Google

Plusieurs autres de nos confrères ont lu divers mémoires : à la section des sciences naturelles et des sciences géographiques, M. le docteur Guillaud, *Les graines d'Amérique apportées par le gulf stream à la côte d'Arcachon ;* à la section d'archéologie, le père de La Croix, *Etude des constructions gallo-romaines de Sanxay* (Vienne) ; M. Kerviler, *Mémoires sur les retranchements gaulois du département de la Loire-Inférieure ;* à la section des sciences mathématiques, physiques, chimiques et météorologiques, le même avait envoyé un *Mémoire sur les projectiles cylindroconiques ou en olive depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours ;* enfin, à la section des sciences économiques et sociales, M. Luguet, conseiller général pour le canton de Saint-Pierre d'Oleron, professeur de philosophie à la faculté de Clermond-Ferrand, a lu un mémoire, *Parcs et pêcheries de l'Ouest, envisagés au point de vue de la production, de l'élevage et de la législation qui les régit.*

—

La vente des tableaux anciens et modernes, bronzes et objets d'art dépendant de la succession de notre compatriote, M. Th. Bascle, a eu lieu à l'hôtel Drouot, les 12, 13 et 14 avril dernier. Elle a produit 341,073 francs. La vente des monnaies, dont le catalogue spécial a été dressé par MM. Rollin et Feuardent, a donné 4,000 francs. Dans la partie des tableaux anciens, nous relevons, n° 200 du catalogue rédigé par MM. G. Petit et Ch. Mannheim : Desportes. Portrait du comte de Jonzac, provenant du château de Jonzac, adjugé 620 fr. Dans la partie des bronzes d'art et bronzes d'ameublement, nous citerons littéralement les articles suivants, qui sont tous indiqués comme provenant du château de Jonzac: N° 217. Deux jolis petits bustes en bronze du temps de Louis XV : portraits de M^lle^ de Jonzac et de M^lle^ de Bonnes, 3,850 fr.; n° 224. Beau cartel du temps de Louis XV, composé d'ornements rocaille et de branches de chêne en bronze ciselé et doré, mouvement de Noël Baltazar, à Paris, 2,850 fr.; n° 225. Deux petits bras modèle rocaille à trois branches porte-lumières en bronze doré, époque Louis XV, 290 fr.; n° 228. Deux flambeaux rocaille en bronze doré, du temps de Louis XV, 450 fr.; n° 229. Deux flambeaux du temps de Louis XVI, en bronze doré, modèle à cannelures et branches de fleurs, 185 fr.; n° 230. Deux flambeaux Louis XVI en bronze doré, modèle à cannelures et perles, 100 fr. ; n° 231. Deux flambeaux de style Louis XIV en cuivre gravé, 150 fr.; n° 232. Deux flambeaux du même style ,mais plus petits, 145 fr.; n° 233. Deux grands flambeaux du temps de Louis XV en cuivre ciselé et argenté, modèle rocaille et fleurs gravées, 540 fr.; n° 234. Joli lustre en cuivre doré, modèle à console à huit lumières, garni de cristaux de roche et avec pyramides en verre de Bohême. Il se termine à sa partie supérieure par une boule, 1,370 fr.; n° 235. Deux bras du temps de Louis XVI, à trois lumières en bronze ciselé et doré, ornés de mascarons et surmontés d'un vase, 840 fr.; n° 236. Quatre bras du temps de Louis XVI en bronze ciselé et doré, à deux lumières, ornés de

Digitized by Google

festons de lauriers et surmontés d'un vase, 790 fr.; n° 237. Deux petits flambeaux du temps de Louis XIV en cuivre gravé et doré, décorés d'ornements et d'oiseaux, 185 fr.; n° 238. Deux bras à une lumière, à une branche à rinceaux, porte-lumière s'échappant d'un mascaron tête de satyre; bronze doré du temps de Louis XIV, 85 fr.; n° 239. Deux très petits bras-appliques à une lumière en bronze doré; la branche s'échappe d'une console à volute, époque Louis XVI, 70 fr.

—

Par décret du 31 mars, notre confrère M. Léopold Delisle, membre de l'institut, administrateur général directeur de la bibliothèque nationale, a été nommé commandeur de la légion d'honneur; et le ministre de l'instruction publique, après un éloge enthousiaste, lui a remis les insignes au milieu des applaudissements unanimes des membres du congrès des sociétés savantes, à la séance générale du 31 mars.

—

Le ministre du commerce, sur la proposition du comité consultatif d'hygiène publique, vient de décerner une médaille d'argent à M. le docteur Ardouin, médecin de première classe de la marine, pour sa relation de l'épidémie de suette, à l'île d'Oleron en 1880.

—

L'association française pour l'avancement des sciences a, dans sa séance du 30 mars, voté les subventions suivantes: 300 fr. à M. le docteur Brard, de La Rochelle, pour une communication sur *Un nouveau système d'appareils générateurs d'électricité* et deux notes soumises le 4 décembre dernier à l'académie des sciences sur *Les courants produits par les nitrates en fusion ignée au contact du charbon porté au rouge;* 400 fr. à M. Foucaud, instituteur à Clavette, canton de La Jarrie, pour diverses communications sur les plantes du département; 600 fr. à la société des sciences naturelles de la Charente-Inférieure à La Rochelle, pour avoir publié l'histoire des champignons de La Rochelle et de ses environs, par M. Bernard, et l'histoire des échinides jurassiques crétacés, par M. Cotteau, enfin pour la création d'un muséum départemental.

—

D'une statistique dressée par le ministère de l'instruction publique, il résulte que les bibliothèques des départements comptent, dans toute la France, quatre millions et demi de volumes. A Paris, il en existe six millions. La bibliothèque nationale contient plus d'un million et demi de volumes; la bibliothèque des Archives, 20,000 volumes; bibliothèque de l'Arsenal, qui date du siècle dernier, 200,000; du corps législatif, 50,000; de l'institut, 105,000; du Louvre 100,000; Mazarine, 170,000; Sainte-Geneviève, 180,000; la Sorbonne, 125,000, etc.

La bibliothèque de La Rochelle possède environ 25,000 volumes; Saintes, 22,000 malgré l'incendie de 1871; Angoulême, 12,000; Rochefort, 11,000 et Cognac, 11,000.

Digitized by Google

La bibliothèque de La Rochelle est la seule des deux départements qui possède un catalogue imprimé. Elle en a publié un en l'an XIII, qu'elle a refait en 1878, en attendant qu'elle en imprime un troisième, celui-là définitif. Le catalogue de la bibliothèque de Saintes est sous presse.

—

Conférences. — A Rochefort, le 31 mai, M. Alphonse-Milne Edwards, membre de l'institut, professeur au muséum d'histoire naturelle, sur les découvertes scientifiques du *Travailleur* pendant les trois campagnes de 1880, 82 et 83.

A Barbezieux, outre les conférences annoncées dans notre dernier numéro, M. Edouard d'Aubram, c'est-à-dire M. Rambaud, receveur de l'enregistrement à Blanzac (Charente), en a fait une, le 8 avril, sur Henry Murger, et a été nommé officier d'académie le 13 mai, après une pièce de vers *Aux gymnastes* lue au banquet de la neuvième fête fédérale de gymnastique d'Angoulême ; M. Bourgoin, le 20 mai : Le roman dans *l'antiquité et les temps modernes* ; le 27, M. Grasse, *La terre, le feu et l'eau* ; le 3 juin, M. Marc Mesnard, *le droit criminel au moyen âge* ; le 7, M. Imbert, *Jacques Bonhomme* ; le 17, M. Paul Chavoix, substitut du procureur de la république à Barbezieux, *Etude juridique de l'enseignement primaire ;* le 21, M. Grasse, *La ligue de l'enseignement*. Le 20 mai, M. Georges Boutelleau a fait à Baignes une conférence : *La poésie populaire*, et le 7 juin, M. Grasse, *De l'action présente et future de la ligue de l'enseignement*.

—

Sociétés savantes. — Société des sciences naturelles de La Rochelle ; séance du 14 mars, rapport du secrétaire sur les travaux de la société pendant l'année 1882, et de Lusson sur les analyses faites au laboratoire de chimie au nombre de 327 pour l'année 1881 ; — du 11 avril, diverses communications par MM. Lusson et le docteur Drouineau ; — du 9 mai, rapport par M. Beltrémieux de l'excursion géologique à Fouras, le 6 mai ; par M. Lusson sur divers travaux de l'académie des sciences de Paris ; par M. A Vivier, sur les expériences faites à La Rochelle pour constater l'effet de l'huile sur les vagues.

Société de géographie de Rochefort. Dans sa séance du 22 décembre, la société a élu son bureau pour la période biennale 1883-1884. Président d'honneur : M. le vice-amiral Véron, préfet maritime ; président : M. le contre-amiral Juin ; vice-présidents : MM. Jardin, inspecteur des services administratifs de la marine ; Ritt, receveur particulier des finances ; secrétaire-général : M. le docteur H. Bourru, professeur à l'école de médecine navale ; archiviste : M. Eymery ; trésorier : M. Texier ; secrétaires-adjoints : MM. Th. Giraud ; docteur Lecorre ; docteur Vincent ; M. Charles Delavaud, président sortant, est nommé président honoraire. — Séance publique du 24 février. Distribution des récompenses décernées par le congrès de géographie de Bordeaux ; compte-rendu des travaux de la société ; *Les mœurs Sahariennes*, par M. Victor Largeau ; *Nou-*

Digitized by Google

kahiva, excursion dans l'intérieur de l'île, par M. Edélestan Jardin ; *Du Caire à Kartoum*, conférence par M. le vicomte de Bizemont. — Séance du 22 juin : *Les roches du Niger*, par Ch. Delavault ; *La mission Flatters* ; *Mœurs des Pahouins*, par M. Cornut Gentille, etc.

Commission des arts. Séance du 26 avril : lecture du procès-verbal de M. l'abbé Vallée où il est bien recommandé aux sociétés savantes de ne pas se faire de la peine les unes aux autres, vœu d'une belle âme, désir charitable que désormais, nous l'espérons, la commission va s'empresser de combler ; Lectures d'une note sur un fer à cheval antique qui, selon la conclusion, a bien pu appartenir à un cheval, peut-être à un bœuf, sans doute à un mulet, plus vraisemblablement à un « aliboron quelconque qui cheminait dans les rues de la vieille cité », dit le *Courrier des deux Charentes* du 3 mai; par M. Duret, sur un mascaron antique en bronze ; par M. l'abbé Fellman sur une excavation à Marsilly. M. l'abbé Vallée montre un christ qu'il n'a pas trouvé dans le jardin de M. l'abbé Noguès et qui n'est pas non plus celui qu'il a si fort à propos perdu au moment où l'on en avait tant besoin.

—

Le 27 mai, a paru le *Journal officiel de l'exposition de Rochefort et des exposants*, paraissant le jeudi et le dimanche, in-4° ; Rochefort, imprimerie A. Triaud. Abonnements : 5 fr. pour la durée de l'exposition ; le n°, 20 centimes. Le 28 juin, *La Petite Rochelle*, quotidien, à 5 centimes. M. Gerbault, rédacteur-gérant.

—

A la vente de la bibliothèque du comte de Sunderland, un exemplaire d'André Thevet, cordelier d'Angoulême, abbé de Masdion en Saintonge, *Les singularitez de la France antarctique*, 1558, 4 vol., ont été vendus 47 livres sterling (1175 francs).

—

En souscription : *La civilisation française dans ses questions capitales, ses principales phases et ses vicissitudes depuis les origines jusqu'aux temps actuels*, par M. l'abbé Cousin, curé de Merpins, près Cognac (Charente). Prix 5 francs.

NÉCROLOGIE

La Société a trois nouvelles pertes à déplorer.

I. — Le 3 avril, est mort à Montpellier, dans sa 55e année, Anatole Boucherie, né à Challignac, canton de Barbezieux (Charente), officier de l'instruction publique et de l'ordre royal de la couronne de Roumanie, membre de la société des *Archives*, de la société archéologique de la Charente, de l'académie des sciences et lettres de Montpellier, secrétaire de la société pour l'étude des langues romanes, chargé de cours à la faculté des lettres de Montpellier. A dix-huit ans, maître répétiteur au lycée d'Angoulême, en 1855 professeur au lycée de La Rochelle, ensuite reçu agrégé de grammaire, il fut nommé professeur de sixième au lycée de Poitiers, et deux ans après au lycée d'An-

Digitized by Google

goulême, où sa santé le força de prendre un congé de trois ans. En 1864, il fut envoyé comme professeur de cinquième sous un climat plus doux, à Montpellier. Il s'y livra à des études profondes sur les langues romanes, et fonda avec quatre de ses amis, au commencement de 1869, la société des langues romanes, dont il fut plusieurs fois le président, puis, en 1882 secrétaire, c'est-à-dire la pierre angulaire. Telle était sa compétence universellement constatée qu'on créa pour lui, à la faculté des lettres, une chaire où il put professer cette science alors nouvelle. Le travail, un travail énergique et soutenu, usèrent sa santé déjà minée par une maladie qui ne pardonne guère. Sa mort est une perte sensible pour la science romane en France. Trois discours ont été prononcés sur sa tombe, l'un par M. Castets, doyen, au nom de la faculté des lettres, l'autre, par M. Revillout, professeur à la même faculté, au nom de la société pour l'étude des langues romanes, et le troisième par M. Bernard, professeur de philosophie au lycée, au nom de ses collègues. Les deux premiers ont été publiés dans l'*Eclair*, de Montpellier du 9 avril.

Anatole Boucherie laisse un grand nombre de travaux achevés : d'abord, les Ἑρμηνεύματα (καὶ) καθημερίνη ὁμιλία de Julius Pollux, édition princeps d'après les manuscrits de Montpellier et de Paris (1872, in-4), et dans l'ordre de ses études ordinaires : *Le fragment de Valenciennes* (Mézières, s. d.) ; *Cinq formules rythmées et assonancées du septième siècle* (Montpellier, 1867) ; *La passion du Christ* poëme écrit en dialecte franco-vénitien (1870) ; *La vie de sainte Euphrosyne* (1872) ; *Un almanach au dixième siècle* (1872) ; *Fragment d'une anthologie picarde* (1872) ; *Formules de conjuration antérieures au neuvième siècle* (1873) ; *Etymologies françaises et patoises* (1874) ; *Petit traité de médecine en langue vulgaire* (1875) ; *Mélanges latins et bas latins* (1875) ; *Fragment d'un commentaire sur Virgile* (1875) ; *Une colonie limousine en Saintonge* (1876) ; *Une nouvelle révision des poèmes de Clermont* (1876) ; *L'enseignement de la philologie romane en France* (1879) ; *La langue et la littérature françaises au moyen âge* (1880) ; *Réponse à M. Brunetière* (1881). Ces dernières publications (1879-1881) constituent une polémique soutenue avec M. Brunetière à la suite d'un article de ce dernier inséré dans la *Revue des deux mondes* et reproduit dans ses *Etudes critiques sur la littérature française*.

II. — Le 25 mai, est mort à Niort, où il était né en 1834, Abel Bardonnet, d'une vieille famille originaire du Bourbonnais, dont une branche s'est établie en Poitou (Saint-Allais, *Nobiliaires*, I, 295, a donné quelques noms). Conservateur du musée départemental des Deux-Sèvres, secrétaire de la société de statistique, membre de la société des *Archives*, de la société des antiquaires de l'Ouest, un des fondateurs (1871) de la société des *Archives historiques du Poitou*, il a aidé M. Favre dans la préparation de son *Histoire de Niort* (1880), a réédité (1866) *Le thrésor de la ville de Niort* d'Augier de La Terraudière, a publié : *Hommages d'Al-*

Digitized by Google

phonse comte de Poitiers. Etat du domaine royal (1260) *en Poitou* (Niort, Clouzot, 1872, in-8) ; *Procès-verbal de délivrance à Jean Chandos, commissaire du roi d'Angleterre, des places françaises abandonnées par le traité de Brétigny* (*Id.*, in-8, 1879), extrait des *Mémoires* de la société de statistique des Deux-Sèvres; il a donné aux *Archives historiques du Poitou* (t. IV, 1874) *Comptes d'Alphonse de Poitiers* (1243-1247), dans le t. VIII (1879) une nouvelle série des *Comptes et enquêtes* (1253-1269), dans la *Revue d'Aunis, Saintonge et Poitou* (1868), une partie de *Niort et La Rochelle de 1220 à 1224*, publiée, in-8, en 1875 par M. Clouzot à Niort. « Bienfaiteur de la société de statistique et de la bibliothèque de la ville de Niort, pleinement dévoué à la compagnie qui l'avait choisi pour son secrétaire, généreux dans les communications de ses idées scientifiques toujours larges et lumineuses, dans l'intimité simple, aimable, spirituel ; la société de statistique perd en lui un confrère et un maître, qu'elle ne réussira malheureusement pas à remplacer. » Voir *Courrier de la Vienne* du 28-29 mai, article de M. Berthelé, reproduit par la *Revue de l'Ouest* du 31.

III. — Le 13 juin est mort à Saujon l'abbé Paul d'Isle, chanoine honoraire de La Rochelle, curé doyen de Saujon, de la famille des Isle de Beauchesne, né à Châteaubardon, commune de Meschers, le 23 décembre 1827, de Victor d'Isle, ancien officier de marine, chevalier de la légion d'honneur, et de Victoire-Lucile Baret de Rouvray. Elève de Pons et de Montlieu, bachelier ès-lettres, ordonné prêtre le 21 décembre 1850, Paul d'Isle fut successivement professeur à l'institution de Pons, curé de Jazennes, directeur de l'école secondaire de Tonnay-Charente, curé de Brizambourg, curé doyen de Saint-Porchaire et de Saujon, « où il jouissait de l'estime générale. M. l'abbé d'Isle était un homme du monde doué d'un caractère affable et très gai, » dit le *Courrier des deux Charentes* du 17 juin. Pendant toute sa carrière ecclésiastique, il s'est fait remarquer par sa bonne éducation, son savoir, la fermeté de ses convictions et sa bienveillance pour tous. Son désir a été d'être inhumé parmi ses paroissiens qui avaient pour lui la plus vive affection. La population tout entière de la commune de Saujon l'a accompagné à sa dernière demeure. Son cercueil était couvert de souvenirs et de couronnes, témoignages touchants de la douleur et des regrets du clergé, de ses parents, de ses amis. M. M.

—

Le 13 mai, est décédé à Saintes, Pierre-Louis-Gustave Petiniaud de Champagnac, né à Limoges, le 9 novembre 1821, d'une ancienne et honorable famille. Elève du collège de Pontlevoy, étudiant (1840) et licencié en droit, collaborateur du journal l'*Assemblée nationale*, il entra dans l'administration comme sous-préfet de Murat (1850), fut successivement sous-préfet de Barbezieux, de Nyons, de Montmorillon. Nommé, en 1858, chef de bureau au ministère de l'intérieur pour le service du colportage et de la

Digitized by Google

librairie, il écrivit *Etude sur la propriété littéraire et artistique*, précédée d'une lettre de M. le vicomte Arthur de la Guéronnière (Paris, Dentu, 1860, in-12). Sous-préfet de Saintes, de Sceaux le 27 octobre 1867; préfet de la Dordogne en avril 1871, destitué en 1872 pour être resté fidèle « à d'anciennes et honorables relations », et nommé directeur de l'institution nationale des sourdes-muettes à Bordeaux, préfet de la Haute-Loire le 24 mai 1873, de la Manche, enfin du Lot-et-Garonne, il prit sa retraite en 1876 et se retira à Saintes, où il avait épousé Marie-Suzanne Briault, dont deux enfants, un fils mort jeune et une fille, Suzanne-Marie Petiniaud de Champagnac, mariée, en 1877, à Albert-Marie-Auguste Masson de La Sauzaye. Gustave de Champagnac était chevalier de la légion d'honneur, commandeur de l'ordre de Saint-Grégoire, officier d'académie. Notre confrère, M. le baron Oudet, a prononcé sur sa tombe un fort beau discours où il a dignement et délicatement apprécié l'administrateur et l'homme de cœur. Voir le *Courrier des deux Charentes* du 17 mai.

DÉCOUVERTES ARCHÉOLOGIQUES.

Tombeau a Jonzac. — Au milieu d'avril, des ouvriers ont trouvé dans une maison qu'ils réparaient, place de l'église, un squelette humain très bien conservé, mesurant, dit-on, deux mètres de long. Le sarcophage qui le contenait avait été taillé dans le rocher et avait un encastrement pour la tête. Cette sépulture doit être de la même époque que celles qui ont été découvertes, il y a quelques mois, sur la place du Champ-de-foire et dont nous avons parlé, IV, p. 61.

Mosaïque a Plassac. — En faisant les fondations des contreforts qui soutiennent la voûte de l'église de Plassac, canton de Saint-Genis, on a découvert, à deux mètres de profondeur, une mosaïque romaine qu'on suppose avoir huit mètres de diamètre. Un fragment a été déposé à la sous-préfecture de Jonzac.

Ancien cimetière a Chatel-Aillon. — Les travaux d'établissement d'un chemin viennent de mettre à nu les tombes d'un ancien cimetière de Châtel-Aillon. La direction des fouilles a été confiée par l'administration municipale d'Angoulins, à M. Musset qui réserve au prochain *Bulletin*, après l'achèvement de l'exploration commencée, l'exposé de la découverte.

Le camp préhistorique du Peu-Richard. — Dans sa séance du 13 juin, la sous-commission des monuments mégalithiques, présidée par M. Henri Martin, de l'institut, s'est occupée du camp de Peu-Richard, à Thenac, trouvé et si habilement fouillé par notre confrère, M. le baron Eschasseriaux. Après un rap-

Digitized by Google

port de M. Gabriel de Mortillet sur les fouilles qu'il a visitées lui-même, le 29 mai dernier, et le récit de ses impressions à la vue de ce témoin de l'époque néolithique, et des conclusions sur l'importance de la découverte, la commission, considérant ces fortifications comme extrêmement intéressantes, a été d'avis de les classer comme monument historique ; et puisqu'il est inévitable que ces restes d'un caractère rare et exceptionnel soient recouverts de nouveau, elle a voté l'exécution d'un plan conçu et exécuté de façon à pouvoir être ultérieurement transformé en un relief qui serait susceptible d'être moulé et communiqué aux principaux musées archéologiques.

—

Constructions souterraines a Marsilly et a La Rochelle. — Il y a quelques semaines, le hasard fit découvrir un souterrain à l'extrémité sud-ouest du bourg de Marsilly, canton de La Rochelle. Cette excavation, nous ne croyons pas utile d'en donner le plan, a la forme d'une croix dont un des bras n'existerait pas ; elle se termine brusquement à l'est par un cul de four creusé dans le roc ; il en est de même au point où la symétrie ferait placer un autre bras. La longueur connue de la partie la plus grande (direction est-ouest), est de 10 mètres, mais il est impossible, étant donné l'encombrement produit par les décombres, de dire jusqu'où s'étendait cette galerie qui paraît la principale, et à l'extrémité ouest de laquelle devait se trouver l'ouverture. Le centre de la croix est isolé du pied, de la tête et du bras de l'ouest par un arc doubleau, qui se répète également deux fois dans la partie connue de la grande galerie; le second doubleau est lui-même doublé, et, sur les pieds droits qui soutiennent ces arcs, on retrouve des gonds qui dénotent l'existence passée d'une porte ; cette porte permet de supposer que la hauteur minima de la galerie sous voûte était de 2^m40 ; nous avons, en effet, sondé assez profondément le sol rapporté sans retrouver la base des murs de soutènement. Les voûtes, les arcs et leurs pieds-droits sont construits en grand moyen appareil de moellons durs du pays, de 30 cent. sur 7 en moyenne. Les arcs sont grossièrement cintrés, ce qui pourrait au premier abord les faire paraître brisés, sauf l'un d'eux qui l'est d'une façon voulue. En somme, il n'y a rien de bien caractéristique, si ce n'est l'aspect de l'appareil, et ce fait que les angles des arcs doubleaux de la grande galerie sont chanfrenés, ce qui parait faire reporter à la fin du XIV^e^ ou au XV^e^ siècle l'âge de cette construction.

Quant à la destination de ce souterrain, nous croyons qu'il s'agit simplement d'un lieu aménagé pour recevoir, en cas de troubles ou de guerre, des meubles ou des provisions, et à les mettre à l'abri des ennemis ou des amis qui ne valaient souvent pas mieux les uns que les autres. En effet, étant donné l'époque (fin du XIV^e^ ou XV^e^ siècle), auquel nous faisons remon-

Digitized by Google

ter cette construction, le fait n'aurait rien d'étonnant, quand on se souvient qu'un des plus graves reproches adressés à Jacques de Pons soutenant à ses frais la guerre contre les Anglais, fut d'avoir fait vivre ses troupes aux dépens du pays.

Cette cave, pour l'appeler par son nom, faisait partie des dépendances d'un domaine appelé Bouhet, et situé au long d'un chemin dit *de Bouet* à *La Richardière*, nom qui est devenu le *coin du Bois* (*Bouet* prononcé *Bouâ*) dans la matrice cadastrale. Le domaine avait reçu cette dénomination à cause du prieuré de Bouhet duquel il relevait, possession dont nous retrouvons trace dans nos titres presque jusqu'à l'époque que nous assignons à la construction du souterrain.

Ce souterrain n'est pas d'ailleurs le seul de la contrée ; on en trouve, au contraire, de nombreux dans toute la banlieue de La Rochelle et à La Rochelle même ; tous présentent les mêmes caractères architectoniques, et ils semblent, comme matériaux et comme profils, se rapprocher de toutes ces appropriations militaires d'édifices religieux qui virent le jour au milieu du XIV^e^ siècle pour s'achever pendant le cours du XV^e^ siècle, et dont les exemples les plus remarquables sont les clochers de Marsilly, de Thairé, les églises d'Esnandes, d'Angoulins, etc. On vient notamment de retrouver, à La Rochelle, un édifice souterrain appelé, par nos contemporains de 1860, la chapelle funéraire de la cour des *Anglais*, corruption d'*Angliers*, nom d'une famille de l'échevinage de La Rochelle, édifice de la seconde moitié du XIV^e^ siècle, et qui, sauf sondages ultérieurs, semble avoir été créé pour la même destination que notre souterrain de Marsilly.

L. et M.

—

INSCRIPTIONS INÉDITES.

—

Il en est des inscriptions comme des lettres de Voltaire ; on en trouvera jusqu'à la fin du monde. L'*Epigraphie santone et aunisienne*, dans ses 340 pages in-8, en a bien transcrit un assez grand nombre ; mais cet ouvrage devait avoir deux volumes, et le second, tout prêt pour l'impression, ayant péri dans l'incendie de l'hôtel de ville et de la bibliothèque de Saintes, il ne faut pas s'étonner si l'on y constate des lacunes. Au moins pour la partie gallo-romaine il est assez complet. Cependant, il n'a pu copier les inscriptions qui étaient encore enfouies dans le sol. Nous allons donc donner celles qui ont été découvertes depuis et récemment, ou qui n'auraient pas encore été publiées.

I

La première, toute moderne, c'est-à-dire du XVII^e^ ou XVIII^e^ siècle, n'est qu'un fragment et assez inintelligible; elle est gravée sur une pierre qui a été malheureusement coupée et mise en œu-

Digitized by Google

vre dans un mur de la maison de M. Martineau, négociant, maison formée de l'ancien couvent des jacobins à Saintes :

C AV
ME FA A
DE M C
LIER 06

Au-dessous un dessin au trait représente une espèce de mître.

II

La seconde, dont nous devons la reproduction à M. Marcel de Fontremis, a été trouvée au mois de juillet 1873, rue du Rempart, à Saintes, dans les fondations des murailles de la ville, avec une foule d'autres débris romains, lorsqu'on bâtit le café dit des colonnes, sur le cours national, et transportée par nos soins au musée des antiques.

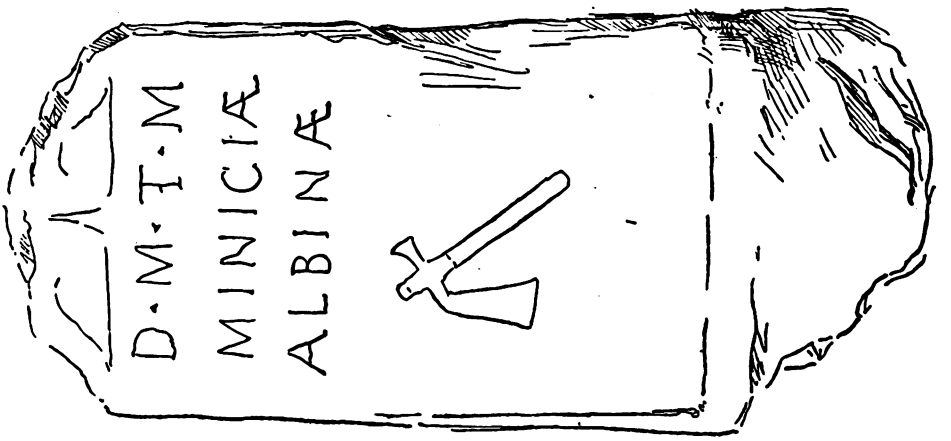

D[*iis*] M[*anibus*] ET M[*emoriæ*] MINICIÆ ALBINÆ.

Aux dieux mânes et à la mémoire de Minicia Albina.

Ce qui rend remarquable ce cippe, c'est l'*ascia*, l'aiscée saintongeaise, sur laquelle on a tant écrit sans arriver à une solution bien nette.

III

Enfin la dernière porte ces mots :

D M
DIVIXTA
DIVIXTI
FIL. FILIO
LO. FRON
...ONIS ME
RITO

Digitized by Google

D[*iis*] *M*[*anibus*]. *Divixta, Divixti fil*[*ia*] *filio*[*lo*] *Fron*[*t*]*onis merito.*

Aux dieux mânes. Divixta, fille de Divixtus, au fils chéri de Fronton, comme il le mérite.

On peut se demander si Divixta, fille de Divixtus, est la mère du défunt ; il paraît surprenant qu'elle ne le dise pas. Alors à quel titre élevait-elle un cippe au fils d'un homme qui n'était pas son mari ? M. Mowat me fait remarquer que le petit défunt, enfant de Fronton, n'est pas nommé dans son épitaphe ; cela indique qu'il était mort avant la cérémonie de l'imposition du nom, laquelle avait lieu le huitième jour après la naissance. Il pense qu'on doit sous-entendre les mots *suo et* entre *filiolo* et *Frontonis*, ce qui rendrait la phrase très claire. Si le monument n'est pas élevé par le père, c'est que probablement celui-ci était mort ou absent au moment de la naissance de l'enfant.

Le mot *merito* est rare sur les inscriptions funéraires, fréquent au contraire sur les inscriptions votives ; on se serait plutôt attendu à la locution *bene merenti.*

On remarquera le nom masculin *Divixtus* et son féminin *Divixta*, noms absolument gaulois, qui se rencontrent souvent dans les inscriptions de la Gaule romaine. Des exemples en ont été signalés par M. Ernest Desjardins, sur une inscription votive de Luxeuil (*Bulletin monumental*, t. XIV, 1879, p. 643), et par M. Léon Palustre, sur une inscription funéraire du musée de Limoges (*ibidem*, t. XLVI, 1880, p. 710), ce qui a donné à M. Robert Mowat (*ibid* , p. 715) l'occasion d'ajouter : « Voici d'autres exemples du nom gaulois *Divixtus* ; à Virieu-le-Grand (Allmer, *Inscr. ant. de Vienne*, t. III, p. 399) ; à Bordeaux, deux fois au masculin, deux fois au féminin (Sansas, *Sépult. ant. de Bordeaux*, p. 22, 33, 47) ; bords du Rhin (Brambach, *Corp. inscr. rhenanarum*, 133, *a*, 1390, 1910, 1864, 1865, 2069) ; noms de potiers (Schuermans, *Sigles figulins*, 1946, 1947). » Le savant épigraphiste le reconnaît, en outre, sous la forme altérée DIVIXEV, sur l'une des branches d'un cachet d'oculiste romain trouvé à Sens et appartenant à M. Poncelet, qui l'a publié dans le *Bulletin de la société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, 1873, p. XXXVI.

Quant au nom *Fronto*, on en trouve un exemple dans les mots *Frontu Tarbelsonios*, qui se lisent sur l'inscription gauloise du menhir du Vieux-Poitiers (Longuemar, *Epigraphie du Haut-Poitou*, n° 27).

Ces deux dernières inscriptions que vient de publier le n° 3, juin 1883, du *Bulletin épigraphique de la Gaule*, appartiennent au musée des antiques de Saintes. LOUIS AUDIAT

—

UNE INSCRIPTION AUX ARÈNES DE SAINTES

Le *Bulletin* a publié, III, p. 216, un fragment d'inscription monumentale TI CLAVDI trouvé aux arènes de Saintes. Ces mots et quelques débris informes de lettres placées au-dessous

Digitized by Google

ont été interprétées ainsi par M. Héron de Villefosse dans la séance (24 décembre 1881) de la société des antiquaires de France : « Il est facile de se convaincre, en examinant l'empreinte, que ce fragment appartenait à une inscription monumentale. Les lettres de la première ligne ont de 0m 16 à 0m 17 de hauteur; elles sont gravées très profondément et avec soin; l'inscription a pu orner la frise d'un arc de triomphe ou peut-être était-elle placée à la partie supérieure du mur du podium, comme cela se voit aux arènes d'Arles et ailleurs. L'endroit où elle a été découverte, fournit un argument pour soutenir cette dernière hypothèse. Il n'est pas douteux que le nom inscrit à la première ligne ne soit celui de l'empereur Claude; la forme des lettres s'accorde parfaitement avec cette attribution. A la seconde ligne, il ne reste que la partie supérieure de quelques lettres; cette seconde ligne était en caractères moins grands que la première, de sorte que le nom du personnage honoré, le nom de l'empereur, inscrit à la première ligne, se trouvait ainsi plus en évidence. Si l'on remarque, comme cela paraît certain, que ce fragment appartient à l'angle gauche supérieur de l'inscription, il faut y retrouver le commencement des deux premières lignes. On voit d'après l'empreinte que la première ligne commençait très normalement par TI. CLAVDIO. On peut constater ensuite qu'une mutilation de la pierre a fait disparaître deux lettres au commencement de la seconde ligne. Après la place que devaient occuper ces deux lettres, on retrouve la trace des caractères suivants : ...TR... OPI. Comme il ne reste que la partie supérieure de ces caractères, on conçoit que les P. dont on ne voit sûrement que les boucles, pourraient être aussi bien des B. ou des R. Il n'est pas possible de rétablir avec ces fragments de lettres, qui sont certains, les mentions chronologiques de la puissance tribunitienne, de l'impératorat et du consulat. Il faut donc songer à autre chose, probablement aux noms de celui ou de ceux qui ont fait élever le monument. Or, en tenant compte des éléments que je viens d'indiquer, on retrouve facilement le nom d'un des peuples de l'Aquitaine, voisin des Santones, celui des Petrucorii : *PeTRucORI*. Cela me paraît suffisant pour croire que le fragment découvert à Saintes appartient à la dédicace d'un monument élevé en l'honneur de Claude par les peuples de l'Aquitaine. Les noms des autres peuples étaient inscrits dans un ordre qu'on ne peut établir, à la suite de celui des Petrucorii. De sorte que le texte devait se présenter ainsi :

TI CLAVD*io. Drusi f. Caes. Aug. Germanico.*
Pe TRucORI...

« Les monuments géographiques du règne de Claude sont nombreux. A Saintes, il n'est point étonnant de retrouver un monument en son honneur, puisque, dans cette même ville, il y avait déjà un arc de triomphe, portant les noms de Germanicus, son frère aîné, et de Drusus, son père. Le nom de Germanicus se retrouve aussi dans la dénomination d'une

Digitized by Google

des stations de la voie romaine de Saintes à Limoges. Tout cela indique un attachement particulier des habitants de la contrée pour la gent Claudia. Il ne faut pas oublier que Claude était né à Lyon, d'une manière fortuite, il est vrai; mais c'est lui qui fit admettre les Gaulois dans le sénat romain. Cette inscription, dont il ne nous reste qu'un fragment, a peut-être été gravée en l'an 51, après les victoires de Bretagne, comme l'inscription de l'arc de triomphe élevé à Rome en l'honneur de Claude. » Malgré la grande autorité de M. de Villefosse, il faut bien avouer que cette interprétation est un peu trop hypothétique : car elle s'appuie non pas sur des lettres, mais sur des fragments de lettres, où M. de Villefosse lit TR... ORI et M. Laferrière SPI... OBI. D'ailleurs, où l'archéologue voit deux lettres seulement, VC, il y a un espace pour trois au moins. J'avais vu l'inscription quand la pierre était encore en terre ; je revins la voir et l'étudier lorsqu'elle fut dégagée ; mais, en soulevant le bloc, les terrassiers, non surveillés, avaient enlevé des éclats qui ne laissent plus que des débris de lettres au lieu des lettres entières qui s'y trouvaient. Voilà pourquoi les Périgourdins sont dans la joie, et acceptent comme réalité l'hypothèse de M. de Villefosse. L. A.

—

Erreurs ou omissions d'auteurs saintongeais

V

XXI. Les Bouchard d'Aubeterre, seigneurs de Saint-Martin de La Coudre. — Le tome XI des *Archives* a publié, pages 120-121, une note assez étendue sur les seigneurs de La Mallevault et de Saint-Martin de La Coudre, les Bouchard d'Aubeterre, une des familles les plus considérables de la province de Saintonge. Il y a quelques erreurs, que l'extrait suivant des manuscrits de dom Fonteneau, t. VIII, p. 307 et suivantes, permettra de rectifier. C'est une transaction du 2 novembre 1609 entre Josias Bouchard d'Aubeterre et dame Robinette Hamon, au sujet de la somme de 5,000 livres que Renée de Surgères, mère de Jean Hamon, frère aîné de Françoise Hamon, avait autrefois promise à Jean Bouchard d'Aubeterre et à Françoise Hamon, sa femme, pour les successions paternelles et maternelles de ladite Françoise Hamon.

« Sur les procès mus... entre haut et puissant messire Josias Bouchard d'Aubeterre, chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme ordinaire de la chambre, seigneur de Saint-Martin de La Coudre, en Xaintonge, seul héritier de défunt haut et puissant messire Jean Bouchard d'Aubeterre, chevalier de l'ordre du roi, et seigneur dudit lieu de Saint-Martin, et de dame Françoise Hamon, ses ayeul et ayeulle, par représentation de défunt haut et puissant messire Léon Bouchard d'Aubeterre, aussi vivant chevalier, seigneur du Chevallon et du dit Saint-Martin, son père ; par la renonciation faite aux successions de ses ayeul et ayeulle par les frères et sœurs dudit seigneur Léon d'Aubeterre, son père, en sa faveur, par leurs traités de mariages et partages des

Digitized by Google

biens desdits ayeul et ayeulle, demandeurs, d'une part; et haute et puissante dame Robinette Hamon, dame d'honneur ordinaire de la défunte royne douairière de France décédée (1), et dame des châtellenies, terres et seigneuries de La Flocellière, Cerisay, Laspois, Saint-Martin l'Ars et Vernon en Poitou, et de Saint-Jean-sur-Coynon en Bretagne, veuve de défunt haut et puissant messire Claude de Maillé, vivant chevalier de l'ordre du roi et gentilhomme ordinaire de la chambre, sieur de Milly, Brezé et Semoussan, défenderesse et demanderesse contre ledit seigneur de Saint-Martin, défendeur, d'autre part, pour raison de ce que ledit seigneur de Saint-Martin disait que par le contrat de mariage desdits seigneurs et dame Jehan Bouchard d'Aubeterre et Françoise Hamon, ses ayeul et ayeulle, dame Renée de Surgères, vivante dame de Serrant (2), mère de feu messire Jean Hamon, vivant seigneur de Bouvet (3), frère aîné de ladite Françoise, aurait, entre autres choses, promis auxdits Bouchard d'Aubeterre et Hamon conjoints, la somme de cinq mille livres, payable deux ans après le décès de ladite de Surgères pour les successions paternelles et maternelles de la dite dame Françoise Hamon »; et ils font à ce sujet un traité, le 2 novembre 1609. Suit cette mention : « Nota. L'original de cette pièce est en entier dans les archives du château de La Flocellière.»

Cet acte important nous fixe sur la filiation de Josias Bouchard d'Aubeterre, sur ses qualifications et celles de ses ascendants. On voit par là aussi que l'auteur de la note, p. 121 des *Archives* (4) a reproduit les erreurs si souvent commises sur cette filiation d'une des familles les plus importantes et en même temps les moins connues de notre province. Léon Bouchard, époux de Françoise Hamon eut pour fils Léon — et non François — et pour petit-fils Josias. Le *Dictionnaire* de Beauchet-Filleau (*Gén. de Voluire-Ruffec*) dit que Charles de Voluire, baron d'Aunac, épousa, le 11 mars 1618, Jeanne Bouchard d'Aubeterre, fille de Josias et de Jeanne de Rivery. Le contrat de mariage de mon cinquième aïeul maternel, François de Guitard, seigneur de La Borie, avec Marie de Voluire, me permet de recti-

(1) Robinette Hamon, née le 20 janvier 1551, mourut au premier jour de l'an 1614; elle avait épousé Claude de Maillé, seigneur de Brezé, par contrat passé au château de Cérisay, le 15 février 1567. Elle était la dernière de la famille des Hamon de Bouvet. Son bisaïeul, Guillaume Hamon, avait épousé Guillemette Guibé, l'une des sœurs du célèbre cardinal Robert Guibé, évêque de Nantes, et nièce de Pierre Landais, le premier ministre du duc François II de Bretagne. Ses deux grands-oncles François et Olivier Hamon, avaient été évêques, l'un de Vannes et l'autre de Nantes.

(2) Renée de Surgères, fille et héritière de René et de Philippe de Belleville, dame de La Flocellière, étant devenue veuve de François Hamon, vice-amiral de Bretagne, s'était remarié en 1523 avec Péan de Brie, seigneur de Serrant en Anjou.

(3) Jean Hamon, père de Robinette, mourut le 10 janvier 1552.

(4) Il faut rétablir ainsi le titre des « *Documents historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, par M Marchegay », *Documents historiques inédits sur le département de la Charente-Inférieure (Aunis et Saintonge)*, par M. L. de Richemond. Ces documents, préparés par M. Paul Marchegay, ont été publiés par M. de Richemond.

Digitized by Google

fier encore quelques points de cette généalogie. Cet acte, en date du 2 octobre 1641, est fait du consentement de Jeanne Bouchard d'Aubeterre, mère de la future, et de l'avis de messire Louis Bouchard d'Aubeterre, seigneur de Saint-Martin de La Coudre et de Gemozac, oncle maternel de la dite Marie de Voluire. Jeanne Bouchard d'Aubeterre était alors remariée à messire Antoine du Sault, écuyer, seigneur de Villars et de Vilhonneur, le même qui figure au ban de la noblesse d'Angoumois en 1635. Josias Bouchard, marié et mort très jeune, laissa ses enfants mineurs sous la tutelle de leur aïeule Jeanne de Lyon, veuve de Léon Bouchard d'Aubeterre, comme on le voit par un acte du 19 mai 1622 dans les archives du château de Crazannes. (*Bulletin*, t. II, p. 196).

On peut enfin reconstituer la filiation de la famille Hamon, surtout au moyen de la notice récemment publiée par M. le comte Ernest de Cornulier-Lucinière (*Complément de la généalogie de Cornulier*). Robinette Hamon, fille de Jean et de Jeanne de Pannevaire, était cousine germaine de Léon Bouchard, père de Josias; elle épousa, en 1558, Claude de Maillé, tué à Coutras, et fut l'aïeule d'Urbain de Maillé, maréchal de France, mari de Nicole du Plessis-Richelieu, et père de la princesse de Condé.

En résumé, c'est donc quatre degrés de la filiation des Bouchard d'Aubeterre que ledit acte de 1609 nous permet d'établir d'une manière authentique, en rectifiant des prénoms jusqu'ici souvent confondus, notamment par Moréri.

A. B.-A.

EXCURSIONS ARCHÉOLOGIQUES

Excursion au Peu-Richard. — Le 29 mai, a eu lieu la première excursion archéologique de la société des *Archives*. Une quarantaine de personnes des deux Charentes et de la Gironde sont allées visiter le camp néolithique situé au Peu-Richard, commune de Thenac, dont le *Bulletin* s'est déjà plus d'une fois occupé. (Voir t. III, 329 et 398 ; t. IV, 16 et 62.) Notre confrère, M. le baron Eschasseriaux, l'heureux propriétaire du Peu-Richard, avait invité le savant conservateur du musée de Saint-Germain en Laye, M. Gabriel de Mortillet, à examiner ces fouilles si importantes. L'occasion était trop bonne, nous l'avons saisie avec empressement. Cette journée comptera certainement parmi les meilleures pour tous ceux que les études archéologiques intéressent et qui ont pu prendre part à cette excursion.

A une heure de l'après-midi, M. Louis Audiat, président de la Société, présentait sur le Peu-Richard les excursionnistes à M. de Mortillet et lui souhaitait en quelques mots la bienvenue. La présence d'un homme aussi éminent dans la science anthropologique, a-t-il dit, appellera certainement l'attention sur une science encore peu connue dans notre région et son enseignement portera des fruits. Immédiatement commençait l'explora-

Digitized by Google

tion. Tout le monde suivait avec intérêt les traces des anciens travaux de défense édifiés par les hommes de l'époque de la pierre polie, écoutant les explications données par M. de Mortillet et M. Eschasseriaux. Beaucoup ont pu dans les tranchées faire d'amples récoltes de silex taillés, d'os travaillés et de débris de poterie.

L'excavation centrale a surtout éveillé l'attention et a fait naître une intéressante discussion entre M. de Mortillet et différents archéologues. Pour M. de Mortillet, ce ne serait qu'une sorte de mare où les guerriers du Peu-Richard conservaient l'eau nécessaire tout au moins aux animaux qu'ils avaient avec eux, et la perméabilité du sol aurait été amoindrie par un enduit d'argile qui peu à peu aurait disparu. Pour beaucoup d'autres, ce trou n'aurait été qu'un silo où l'on emmagasinait les provisions de toutes sortes; l'eau fournie par la source des Arènes, située à 1500 mètres de là, aurait été apportée et conservée au Peu-Richard dans ces grands vases dont le nombre considérable est attesté par les débris que l'on y a retrouvés. Si j'avais à émettre mon humble avis, je n'hésiterais pas, malgré toute l'autorité de l'illustre savant qui veut bien m'honorer de sa sympathie, à me ranger de ce dernier côté ; j'avoue que l'inspection minutieuse des lieux et des choses ne me révèle rien qui soit de nature à éveiller l'idée d'un réservoir d'eau, et j'ai quelque peine à croire que l'enduit dont parle M. de Mortillet ait pu disparaître sans laisser aucune trace. Du reste, le camp de Chassey (Saône-et-Loire) et celui de Cissbury en Angleterre, présentaient à peu près les mêmes particularités que le Peu-Richard, et leurs explorateurs ont également pensé que l'eau devait y être apportée et conservée artificiellement. (Voir *Les premiers hommes et les temps préhistoriques*, par le marquis de Nadaillac, p. 390 et 397, t. I.)

Lorsque chacun eût pu se rendre bien compte des différentes enceintes qui défendaient ce camp, surtout à l'aide du plan dressé par le P. Camille de La Croix, on est monté en voiture pour se rendre au village des Arènes, où M. Eschasseriaux possède une habitation certainement intéressante puisqu'elle a été établissement de bains à l'époque gallo-romaine et ensuite prieuré jusqu'à la révolution. C'est dans une des grandes salles que sont réunis les objets trouvés au Peu-Richard. Tout le monde a pu admirer la richesse de cette collection et étudier tout à son aise l'industrie néolithique, si abondamment représentée là, depuis le simple éclat de taille et le nucléus jusqu'à la scie et la hache polie. Les poteries et les ossements d'animaux ont surtout attiré l'attention des excursionnistes. M. de Mortillet et M. Chauvet nous ont fait part d'intéressantes remarques sur ces poteries, dont les semblables se retrouvent sous les dolmens de la Charente et dans plusieurs autres contrées de la France.

Après cela, M. le baron Eschasseriaux nous a offert une excellente collation, et M. de Mortillet, se faisant l'interprète de tous, a remercié M. Eschasseriaux de sa réception aimable et gracieuse,

Digitized by Google

a bu à sa santé, et à la continuation de ses recherches archéologiques dont les débuts si brillants font concevoir de grandes espérances.

M. Eschasseriaux a répondu à M. de Mortillet en le remerciant de ce qu'il avait bien voulu venir au Peu-Richard, lui assurant que sa venue ouvrirait l'ère des études préhistoriques dans la Saintonge, et l'a prié de vouloir bien terminer la journée par quelques explications sur les âges de la pierre et spécialement sur la période quaternaire.

M. de Mortillet, dans un savant entretien, nous a parlé de l'époque néolithique ou Robenhausienne, a fait ressortir l'importance de la découverte de M. Eschasseriaux ainsi que l'origine asiatique de toute cette civilisation ; puis il est entré dans des détails et des considérations géologiques, géographiques et archéologiques sur le quaternaire. Il me serait absolument impossible de reproduire ici tout ce que l'éminent archéologue nous a dit d'intéressant et de nouveau pour beaucoup d'entre nous ; je vais seulement essayer d'en donner un court résumé sous forme de sommaire rappelant les principales questions qu'il a développées : Epoque quaternaire. Définition des temps géologiques. Apparition de l'homme. Phénomène géologique. Abaissement du sol et comblement des vallées. Climat tempéré prouvé par la faune et la flore. L'éléphant antique, le rhinocéros de Merck, l'hippopotame amphibie, l'ours des cavernes. Grandes pluies probables. Abaissement de température causée par la mer du Sahara et la grande mer du Nord qui couvrait la Finlande, la Suède, une partie de la Norwège et de la Russie, toute la Pologne, presque toute la Prusse, la Saxe, le Hanovre et les Pays-Bas et le Danemarck. Cordons littoraux de cette mer. Formation des glaciers, leur grande extension en France et en Europe. Le mammouth, sa fourrure. Le rhinocéros tichorhinus, sa fourrure, ses congénères actuels. Par suite, première division des temps quaternaires en deux périodes, l'une à climat tempéré et l'autre à climat plus froid et plus humide. Disparition et émigration de la faune quaternaire. Quelques animaux se sont retirés sur les montagnes ; d'autres se sont retirés vers des climats plus chauds ; d'autres, au contraire, ont été dans des climats plus froids ; plusieurs ont complètement disparu. Le renne, son utilité. L'archéologie et la paléontologie fournissent les données nécessaires pour subdiviser ces deux grandes phases quaternaires. Epoque chelléenne, moustérienne, solutréenne, leur industrie. Grand développement industriel. Bois de cervidés utilisés dans la fabrication des armes. Epoque magdalénienne, son industrie, ses caractères. Preuve de la légitimité de ces divisions tirées des fouilles de M. de Maret dans les grottes de Rencogne et de Rochebertier, près de La Rochefoucauld (Charente).

Mais le temps pressait. On s'est dirigé vers le terrier de la Fade en Courcoury. Au sommet, M. de Mortillet a donné d'intéressantes explications sur les tumulus, leur destination,

Digitized by Google

leur âge. Au moment du départ, le président de la Société des *Archives* a remercié M. de Mortillet et M. Eschasseriaux de l'excellente journée qu'ils avaient procurée aux excursionnistes, distraction charmante et enseignement solide, dont les résultats ne seront pas perdus.

Pendant plusieurs heures on avait ainsi oublié les travaux, les tracas de la vie. Sous l'influence essentiellement pacifique de la science, tous les éléments qui divisent les hommes avaient disparu pour faire place à cette cordialité bonne, franche et joyeuse que j'ai toujours vu régner sur le terrain neutre de la science.

E. MAUFRAS.

—

EXCURSION AUX RUINES ROMAINES DE SANXAY. — La société des *Archives* unie à celle des *Sciences naturelles de La Rochelle*, a fait, le 31 mai, sous la direction du père Camille de La Croix, le savant archéologue si connu pour ses belles découvertes dans les provinces de l'ouest, une excursion aux ruines gallo-romaines de Sanxay.

A midi, plusieurs voitures amenaient à Sanxay de nombreux visiteurs venus de Saintes, de Rochefort, de La Rochelle, de Saint-Jean, de Jarnac, de Poitiers, d'Angoulême et autres villes voisines. La journée était splendide, et le soleil inondait de ses rayons la vallée pleine d'ombre et de verdure où la petite ville poitevine mire, dans les eaux limpides de la Vonne, ses vieilles maisons aux croisées et aux portes ornées de sculptures délicates et du plus gracieux effet.

Un déjeûner plantureux attend les excursionnistes ; tous font honneur aux plats nombreux qui défilent sur la table, surtout aux goujons, tanches et brochets qui, tout-à-l'heure encore, frétillaient dans la rivière, poissons excellents, dont, ici même, se délectèrent avant nous les Gallo-Romains contemporains des monuments d'Herbord.

L'un des convives a eu l'excellente idée d'apporter un vieux cognac du meilleur cru ; il en verse à la ronde ; M. Louis Audiat porte au père de La Croix, au patient investigateur, au chercheur infatigable, au trouveur toujours heureux, au savant de génie, un toast chaleureusement appuyé par tous les assistants.

Le père de La Croix répond à ce toast en remerciant cordialement tous ceux qui témoignent, en venant les visiter, de l'intérêt qu'ils attachent à ses travaux ; il insiste sur l'importance des découvertes faites par lui à Poitiers, à Jazeneuil, à Sanxay, et de celles du même genre qui se font aujourd'hui sur tous les points de la France, pour la reconstitution d'une partie très peu connue de l'histoire de nos pères ; les historiens sont à peu près muets sur les faits qui se sont accomplis dans nos contrées pendant plusieurs siècles ; nous ne savons presque rien des mœurs, des usages de nos ancêtres durant les premiers siècles qui ont suivi l'occupation romaine ; les commentaires de César

Digitized by Google

sont bien laconiques ; mais grâce aux ruines remarquables qu'il a déjà mises au jour, grâce aux trouvailles qu'il a faites ici et ailleurs, et à celles qu'il compte bien faire encore, grâce surtout à ce réveil des études sur la période gallo-romaine, auquel il se félicite d'avoir contribué, il est permis d'espérer qu'une immense lacune de notre histoire pourra être bientôt comblée.

On applaudit aux paroles simplement dites par le savant, qui sait allier la modestie la plus rare à la science la plus solide, aux connaissances les plus variées.

Puis en route pour les ruines d'Herbord. Le père de La Croix dirige la colonne des visiteurs ; il marche allègrement sur la route poudreuse et sous l'ardent soleil ; tout le monde gaiement le suit ; quelques uns, il est vrai, d'un pas inégal : car il y a là des hommes âgés et des dames ; mais la curiosité ou l'amour de la science donnent des jambes aux moins vigoureux.

Citons, parmi les cinquante ou soixante excursionnistes, M. le baron Vast-Vimeux, sénateur de la Charente-Inférieure, le général du Paty de Clam, qui arrive d'Algérie, le colonel de Gourville, M. Polony, ingénieur de la marine à Rochefort, M. l'abbé Courivault de La Villate, curé-doyen de Rouillac, M. Bourcy, procureur de la république à Poitiers, M. Julien Delmas, de La Rochelle, puis des prêtres, des savants, des amateurs, dont nous ignorons les noms.

En quelques minutes, nous voici arrivés à la tuilerie de M. Bonnin. A nos pieds, sur le flanc du coteau, le théâtre que les terrassiers continuent à déblayer ; plus loin, la Vonne qui serpente, tranquille et claire, entre une double rangée de saules et de peupliers ; au delà de la rivière, les thermes et le temple ; magnifique est le panorama qui se déroule à nos regards et que nous embrassons d'un coup d'œil ; mais il faut tout visiter en détail pour se bien rendre compte de la valeur des découvertes faites par le père de La Croix, à la sagacité duquel nous devons la restitution de tant de monuments enfouis sous une couche épaisse de terre végétale, et, depuis tant de siècles, heurtés par la charrue du laboureur indifférent.

Nous descendons la colline à pic, le pied glissant un peu sur la terre presque mouvante, et nous traversons la Vonne sur un pont de bois rustique. Nous examinons dans tous leurs détails les substructions du temple, d'une forme si curieuse et si rare ; l'éminent archéologue prodigue ses explications avec une compétence, avec une clarté que nous admirons tous, avec une amabilité charmante qui séduit tout le monde. Tel vous voyez le père de La Croix, debout sur les ruines croulantes du temple, expliquant à ses auditeurs ses recherches et ses trouvailles, tel M. Gaignard, de Niort, un artiste de talent, l'a représenté dans un plâtre, plein de mouvement et de vie, que l'on peut admirer en ce moment à l'exposition de sculpture des Champs-Elysées.

Déplorons, en passant, les dures nécessités qui ont obligé le père de La Croix à recouvrir les substructions des hôtelleries et des nombreuses dépendances du temple et du balnéaire, pour

Digitized by Google

rendre à la culture le sol qu'il avait fouillé partout autour de ces monuments, et notamment près de la rivière.

Voici les thermes, dont certaines parties sont encore admirablement conservées ; voici la grande piscine d'eau froide, où des centaines de baigneurs pouvaient s'ébattre à l'aise ; voici la piscine d'eau tiède, la piscine d'eau chaude, la salle de douches ; voici les hypocaustes et les nombreuses chambres nécessaires au service du balnéaire, et les aqueducs, et l'emplacement bien reconnaissable de la magnifique colonnade qui décorait la façade de ces thermes, aussi vastes, au dire d'un témoin oculaire, que ceux de Pompéi.

Il faut quitter ces ruines grandioses et revenir au théâtre. Admirons les proportions gigantesques de ce dernier monument qui, comme le temple, pouvait contenir environ 8,000 personnes : retenons bien la forme tout-à-fait inusitée de l'*arena* circulaire ; rendons hommage à l'habileté de l'architecte qui a su profiter de la disposition du terrain en pente pour tailler dans le roc ces gradins semi-circulaires ; puis, contournant le mur d'enceinte de l'édifice, remontons au sommet. Le père de La Croix cause avec les ouvriers qui travaillent tout au fond de l'*arena* ; la voix de ces hommes monte à nous, claire et distincte.

M. Audiat, voulant nous faire mieux apprécier l'excellente acoustique du théâtre, descend dans l'*arena*, en avant du *proscenium*, et là, faisant face aux gradins, il dit, d'une voix chaude et vibrante, ces vers bien frappés et tout de circonstance :

Quand les Romains dressaient ces arches triomphales,
Et de leurs longs travaux s'y venaient reposer,
Ils ne se doutaient pas qu'un jour d'obscurs Vandales,
Comme en une carrière, oseraient y puiser.

Neige et pluie ont battu ces voûtes colossales,
De la bise elles ont subi l'âcre baiser ;
Ni les torrents du ciel, ni les lourdes rafales,
En deux mille ans d'efforts, n'ont pu les terrasser.

L'homme arrive, et tout cède à ses fureurs brutales,
A ce besoin jaloux de tout égaliser ;
Ces arcs, de décadence ont l'air de l'accuser ;
Qu'ils tombent ! à leur place, on construira des halles.

Ingrats ! de nos aïeux pleurent les ombres pâles,
Quand ce qu'ils ont bâti nous l'osons renverser !
O honte ! où s'asseyaient consuls, prêtres, vestales,
Nos pâtres vont s'étendre et leurs bœufs s'engraisser !

Abattons-les aussi, ces fières cathédrales !
Leurs arceaux ont trop vu de têtes se baisser ;
Ne laissons rien debout de ce qu'on peut briser.

Qu'on déterre les morts qui dorment sous les dalles,
Improductifs..... cercueils, plombs, pierres sépulcrales,
Os même, l'industrie en saura bien user.

Que du passé nos mains déchirent les annales ;
Le progrès vient ; ces murs l'empêchaient de passer.

Digitized by Google

Croulez, antiques ponts ; à bas, tours féodales !

Il nous faut des débris pour nous mieux exhausser ;
Nous nous croirons plus grands de taille et de penser
Quand rien ne montera plus haut que nos sandales !

Nous applaudissons et nos applaudissements vont réveiller dans le vallon des échos endormis depuis plus de quatorze cents ans.

L'excursion est terminée, et tous, enchantés d'une journée bien remplie et trop courte, nous rentrons à Sanxay, que nous quittons après une visite aux splendides spécimens de sculpture trouvés par le père de La Croix au cours de ses travaux, et rassemblés dans une maison voisine de l'hôtel.

Nos remerciements les plus vifs au père de La Croix et à M. Audiat, deux savants et deux hommes d'esprit, avec lesquels nous serons toujours en reste d'éloges mérités et de reconnaissance!

Mais félicitons-nous, en terminant, qu'à côté des Vandales ignorants qui renversent et détruisent les monuments des civilisations disparues, il y ait encore, et beaucoup, et tous les jours davantage, des hommes épris d'art et de science, qui les conservent et les restaurent, des hommes qui s'appliquent à faire revivre le passé, pour l'honneur du présent et pour l'enseignement de l'avenir.

E. GIRAUDIAS.

La Mothe-Saint-Héray.

—

La commission des arts a fait le jeudi 7 juin son excursion annuelle. On a visité les églises de Corme-Royal, Saint-Sorlin, Saint-Symphorien, Saint-Jean d'Angle, Champagne (nouvellement réparée sous les ordres de M. Rullier) et Pont-l'Abbé, le château de Balanzac, ancienne demeure seigneuriale des Bremond, Pasquier, Goumard, Turpin, les ruines imposantes de la tour de Broue et celles de la tour de Lisleau. La tour de Broue, comme nous l'avons déjà annoncé, appartient aujourd'hui à Mme la comtesse de Saint-Légier d'Orignac. Il serait fort à désirer que par quelques fouilles, très faciles du reste, on pût relever le plan de ce vaste monument, qui paraît remonter au XIe siècle. A Saint-Symphorien, on a trouvé deux tableaux de notre peintre saintongeais Bragny, l'un représentant l'assomption, et l'autre un épisode de la vie de saint Symphorien. Pont-Labbé, avec le beau portail de son église, sa porte fortifiée, son prieuré, a vivement intéressé les excursionnistes. Il y a peu de chose à noter sur les autres églises visitées, si ce n'est la coupole prétendue carolingienne de Saint-Sorlin, les portails de Saint-Symphorien et de Champagne, tous romans, ressemblant à la plupart de nos églises saintongeaises. Il était presque nuit quand on est arrivé à la tour de Lisleau. Il faudrait donc la revoir pour pouvoir l'étudier ; mais elle paraît postérieure à la tour de Broue au moins d'un siècle. Il y a à noter de curieuses fenêtres prati-

Digitized by Google

quées dans le mur qui n'a pas moins de 2 mètres 25 d'épaisseur. A droite et à gauche de cette baie, existent encore les bancs de pierre sur lesquels s'asseyaient les habitants de la tour il y a cinq siècles. CH. D

—

Le 13, les étudiants de l'école de médecine navale de Rochefort, accompagnés de leurs professeurs et sous la conduite de M. Peyremol, pharmacien en chef de la marine, ont fait une excursion botanique de Beillant au parc de Cognac, par Chauveau, les rives du Coran, Saint-Sauvan, Saint-Cezaire, Saint-Bris des Bois, l'if de Saint-Bris, l'orme gigantesque de Lorgère, Burie, les vallons de l'Antenne et de Richemont. Voir *Ere Nouvelle* du 17.

—

NOS COMPATRIOTES AU SALON.

La Charente-Inférieure est représentée au Salon de 1883 par dix-huit artistes, peintres, dessinateurs, sculpteurs, architectes, nés dans l'étendue de son territoire. Sur ces dix-huit artistes, six se sont fait remarquer aux salons précédents, y ont obtenu des médailles ou des mentions honorables. Même l'un d'eux, ancien prix de Rome, membre de l'institut, officier de la légion d'honneur, a remporté une grande médaille à l'exposition universelle de 1878 : il a ainsi reçu tout ce qui est possible en fait de récompenses, et, comme réputation, il atteint le point extrême où la célébrité confine à la gloire.

J'ai dit : la Charente-Inférieure est représentée. Le mot n'est pas exact. Rien dans le talent de nos dix-huit artistes n'accuse une influence d'origine. Sauf le paysagiste Auguin, qui plus d'une fois nous a charmés par ses *châgnées* et ses *garennes*, sauf M. Lessieux, qui, cette année même, expose un coin de nos bois, tous semblent étrangers à leur pays natal. La Saintonge est absente de leurs œuvres. Elle ne leur fournit ni sujets, ni modèles. Dans aucun tableau, dans aucun dessin, je ne trouve trace de son ciel changeant, de ses campagnes tranquilles, de ses bords de mer désolés, de sa population rude et douce, allant du paisible laboureur à l'orageux matelot.

Mais peu importe le caractère de l'œuvre. Il suffit aux yeux des rédacteurs de ce recueil que l'auteur soit né en Saintonge, pour mériter l'attention des Saintongeais. Nos dix-huit artistes d'ailleurs ne sont pas les premiers venus. On s'occupe d'eux au salon de Paris et ils figurent en bon rang dans l'ensemble de l'art français. M. Bouguereau, à la grande situation de qui je faisais allusion tout à l'heure, n'a pas de rival pour la peinture académique. Auguin, depuis que sont partis les maitres illustres, Courbet, Corot, Daubigny, se trouve parmi les paysagistes les plus en vue. M. Geoffroy apporte, dans l'interprétation des scènes de la vie enfantine, une science et une observation d'une étonnante justesse. M. Lucas caresse les portraits avec la

Digitized by Google

brosse d'un chaud et fin coloriste. M. Huas excelle dans les fleurs. Ce sont là des forces réelles, effectives, tout à l'honneur de la Saintonge et qui justifient l'insertion des notes suivantes, spécialement recueillies pour le *Bulletin des Archives*.

Mlle Antoinette Allard, née à Rochefort. — *Souvenir des Pyrénées*, fusain. Un beau massif d'arbres à gauche et, dans le fond, des terrains étendus en perspective : le tableau est malheureusement placé un peu trop haut pour qu'on puisse se rendre compte de ses qualités.

Auguin, né à Rochefort. — *Dunes de Montalivet*, golfe de Gascogne. Très bon paysage, un des meilleurs du salon. Figurez-vous une longue plaine de sable, échancrée à droite par la mer; aucun arbre, si ce n'est dans le lointain quelques pins rabougris; sur le sol mouvant, que le vent ravine, court une herbe maigre et rare; on dirait un coin de nos côtes d'Arvert. Le terrain est admirablement construit; au-dessus, le ciel, heureusement modelé, s'élève et fait la voûte. Des nuages, non adhérant au fond, comme j'en ai tant vu, mais bien détachés, bien suspendus, poursuivent sans effort leur marche aérienne. Dans l'atmosphère, lumineuse au possible, il y a cet insaisissable poudroiement qui ajoute à l'étendue, fait reculer les lointains et met sur toutes choses comme une vibration de la vie. L'impression est très simple et très grande.

Quel dommage qu'un peintre si vaillant et si maître de son art se résigne à habiter la province! Sans doute, à Bordeaux, où il s'est fixé après avoir quitté la Saintonge, on goûte son talent et on apprécie son mérite; il y remplit d'ailleurs une espèce d'apostolat artistique des plus utiles au pays, puisqu'il a fondé un atelier et qu'il propage, dans toute la région de l'ouest, par lui et par ses élèves, le goût de la bonne peinture. Mais quel tort cet éloignement lui a fait! De quelle réputation ne jouirait-il pas s'il habitait Paris, si on le voyait, si on le connaissait, s'il apparaissait plus souvent dans les évènements parisiens! Car, n'en doutez pas, c'est toujours Paris qui dispense la renommée. Pas de célébrité qui n'émane de lui. Vous ignore-t-il, vous végétez dans l'obscurité. Vous regarde-t-il, voilà votre nom qui prend des ailes et vole au bout du monde.

William Bouguereau, né à La Rochelle. — Le plus illustre des peintres de la Charente-Inférieure (je ne dis pas le plus artiste, ni le plus peintre). M. Bouguereau est le prodige de l'éducation classique. Tout ce qui peut s'enseigner en art, il l'a reçu de ses maîtres. Son dessin est d'une correction irréprochable : Raphaël n'était pas plus pur, ni André del Sarte plus savant. Sa couleur, moins flatteuse, est cependant agréable par sa facilité. Il conçoit sans effort et exécute avec aisance. Sa fécondité patiente, réglée à la journée, a fini par entasser un nombre incalculable d'œuvres toutes également remarquables. Car, de

Digitized by Google

même que ce peintre heureux ne connaît pas la fatigue, de même il ne connaît pas l'inégalité. Tout se vaut dans son œuvre, tout est parfait. Seulement, — il y a un seulement terrible, — cette œuvre parfaite ne vit pas ; les êtres humains qui sont représentés sur ces toiles ne remplissent aucune des conditions de l'existence humaine; dessin, couleur, composition, tout est convenu, artificiel et faux.

Voici l'*Alma parens*, par exemple. Comme point de départ, c'est la grande Nature, la nourrice universelle, quelque chose d'analogue à l'antique Cybèle mère des dieux et des hommes. La principale chose à mettre en relief, c'était l'idée de fécondité absolue et permanente. Il fallait faire sentir tout de suite que la terre est inépuisable et crée à chaque instant de quoi nourrir tous les humains ; car qui peut alimenter la vie, sinon la vie elle-même? Hélas! M. Bouguereau a peint une femme de convention, banale et ennuyée, présentant à la gloutonnerie de jeunes garçons voraces les seins les plus appauvris. Du lait, il y en a pour un, à peine pour deux. Détournez, je vous prie, ces lèvres avides, ou bientôt la pauvre nourricière va être exténuée. Devant si maigre pitance, on se demande s'il ne faudra pas tout à l'heure recourir au biberon. Mais, à défaut du lait, il y a les produits du sol? Je cherche à terre et je vois : une pomme d'un côté, une grappe de raisin de l'autre. Prenons-en notre parti. M. Bouguereau nous condamne à périr par la faim. Pauvre humanité!

Second tableau, *La nuit*. Une jeune femme nue, enveloppée de gaze noire, se balance dans l'air, sur un fond de ciel où scintillent des étoiles; des chouettes la précèdent, des ténèbres la suivent. Je ne fais nulle objection à concevoir sous cette forme la divinité bienfaisante qui préside au sommeil. Mais comment comprendrai-je la cause, si je ne vois pas les effets? La nuit dans le ciel, sans personne endormi sur la terre, c'est de la métaphysique en peinture. Au moins faudrait-il, pour qu'une telle abstraction put m'intéresser, que les lois de la raison fussent observées. Un corps de femme suspendu dans l'air est chose contre nature; rendez-la vraisemblable en restant dans les données de la logique. Or, ici, la figure monte-t-elle ou descend-elle? Nul ne pourrait le dire. Si je consulte le mouvement des draperies, la figure monte; si je consulte le dessin du corps, la figure descend. M. Bouguereau n'a pas vu la contradiction. Dans le domaine de la convention où il se meut, les corps sont impondérables ; ils flottent dans l'air, ainsi qu'une baudruche soufflée. Ah! qu'un bout de nature grand comme la main, pris sur le vif, observé avec justesse, rendu dans l'intimité de sa forme et la réalité de son aspect, m'eût autrement fait plaisir!

Georges Brillouin, né à Saint-Jean d'Angély.—Deux tableaux, une scène de genre et un paysage. Le premier, *Son altesse à la Tranchée*, représente un trait de mœurs de notre ancienne noblesse: « A ce siège, dit le livret, la tranchée fut ouverte au son

Digitized by Google

du violon. » Le second est un paysage des Deux-Sèvres, *Le communal de Piepouzin*. C'est de la peinture un peu vieillotte, ou les bitumes et le « jus de chique » si justement abhorrés aujourd'hui, jouent un trop grand rôle.

Paul Coquand, né à Surgères. — *La glane de Saint-Junien*, Haute-Vienne ; grand paysage triste, sans accent d'originalité. Même observation que pour le précédent.

Henry Daras, né à Rochefort. — Elève de M. Puvis de Chavannes ; le maître a furieusement déteint sur l'élève : c'est le même parti pris d'effacement, de décoloration, avec cette différence toutefois que M. Puvis de Chavannes semble avoir pris les vieilles fresques pour modèle, tandis que M. Daras se rapprocherait plutôt des vieilles tapisseries. C'est une vieille tapisserie que le paysage affadi et à peine estompé où s'accomplit la *Résurrection du fils de la veuve de Naïm*. Quant au petit *Faucheur* en terre cuite, qui fauche une ombre d'herbe dans une ombre de pré, cela est tellement anémique et blafard, qu'on se croirait dans la région des fantômes, sous quelque rayon lunaire.

Louis Dubois, né à Saujon. — Deux portraits. Celui où *M. Fossé* est représenté en vareuse grise, une cigarette à la main, est charmant dans ses dimensions restreintes ; la pose est naturelle, la facture excellente. L'autre, celui de *Madame X...* m'a paru moins heureux. Le fond rouge nuit visiblement à la figure ; c'est sans doute pour cela qu'on l'a relégué au troisième rang, dans les frises, tandis que M. Fossé avait eu d'emblée les honneurs de la cymaise.

M. Louis Dubois n'est pas seulement peintre ; nous le retrouvons à la sculpture avec un buste d'homme en plâtre, *Portrait de M. O...*, travail un peu sec, qui semble indiquer que la brosse est plus familière à l'artiste que l'ébauchoir.

Mlle Fanty-Lescure, née à La Rochelle. — *Soixante centimes au choix !* Ce n'est pas cher, et vous pouvez choisir dans le tas le bouquet de vos préférences, roses, lilas, violettes. Moi, je prendrais volontiers ces giroflées, dont le ton est si chaud, ou ces anémones qui baignent si bien dans l'air ambiant. Du reste, tout est bon, et tout serait meilleur encore, si l'artiste avait su faire quelques sacrifices de détail.

Furcy de Lavault, né à Saint-Genis. — Autre tableau de fleurs. Cette fois-ci, c'est un bouquet de *Chrysanthèmes*. Les fleurs sont vraies, naturelles ; le fond est bien compris. L'œuvre mérite tous nos éloges.

Emmanuel Genty, né à Dampierre-sur-Boutonne. — Deux portraits. *M. O... R...* en robe de magistrat ; la teinte des chairs est bonne ; mais le rouge des étoffes est criard et l'ensemble insuffisamment dessiné. *Madame S...* vaut mieux, quoique cette mer Napolitaine, qui sert de fond, soit bien prétentieuse et bien désagréable.

Digitized by Google

Jean Geoffroy, né à Marennes. — Talent des plus remarquables et qui ira loin, si l'audace lui pousse. Notez ce nom sur votre carnet, c'est celui d'un peintre. Pour le moment, M. Geoffroy en est aux tableaux de genre, et il y apporte des qualités de premier ordre. L'*Heure de la rentrée* ramène à la porte de l'école les enfants du village. Ils sont là représentés dans le naturel de leurs attitudes et la vérité de leurs physionomies. Rien n'est plus charmant que ces petites études de caractères ; l'observation est fine et profonde, d'une justesse qui amuse et provoque le sourire. Au contraire le tableau des *Infortunés* touche et émeut. La misère dans l'enfance, quoi de plus attristant! Les deux petits garçons assis à gauche sont navrants, et d'une réalité typique qui pourrait servir de modèle. Tout cela est bien peint, bien dessiné, avec une grande sobriété de détails. M. Geoffroy comprend le tableau et arrive sans effort à l'unité d'impression. C'est un peintre dans la haute acception du mot. Il faut mettre encore à l'actif de M. Geoffroy un excellent dessin, *La petite classe*, qui groupe trois têtes d'enfants, crayonnées avec la vigueur et la sûreté d'un maître.

Gourmel-Neveur, né au Bois (île de Ré). — Je n'ai trouvé qu'un tableau de cet artiste, *La couturière en livres*, toile grande comme la main, où le personnage disparaît derrière l'amoncellement des rames de papier.

Pierre Huas, né à La Rochelle. — Portrait de *M. Bessand*, magistrat. Le modèle est représenté debout, tenant à la main sa toque à bande d'argent. L'ensemble est un peu sec. Je regrette vivement que M. Huas n'ait pas ajouté à cet envoi un de ces tableaux de fleurs où il développe de si belles qualités d'exécution, et qui lui ont valu parmi les artistes de Paris une réputation méritée.

Larocque, né à Saint-Jean d'Angély. — Ce peintre prend les sujets de ses tableaux dans la vie cynégétique. Sa *Meute de bâtards anglais* déboulant dans une allée, ses *Chiens anglais pur sang*, groupés dans un carrefour à l'entour d'un jockey rouge, dénotent des qualités solides. Le jury a eu le tort de les placer un peu haut.

Ernest Lessieux, né à La Rochelle. — C'est aux dessins qu'il faut aller chercher sa *Sortie de forêt en Saintonge*, beau paysage où des bouleaux élégants sortent d'un rugueux terrain de rochers et de mousses.

Félix Lucas, né à Rochefort. — Après quelques pérégrinations dans le monde biblique, où le fumier de *Job* ne lui répugna point, et dans le monde hellénique, où l'attirèrent les malheurs de Sapho, M. Félix Lucas semble abandonner ces chimériques antiquités pour s'en tenir aux êtres réels qui sont autour de lui. Comment ne pas le féliciter, quand on est convaincu que le véritable domaine de la peinture c'est la vie vivante et qu'un

Digitized by Google

peintre est plus dans son rôle quand il ouvre les yeux devant la nature que quand il feuillette les vieux livres. Les yeux de M. Félix Lucas sont d'ailleurs excellents et font en regardant d'heureuses trouvailles. Les portraits de *Mlle V... de R...* et du *Jeune Maurice R...*, sont ravissants d'exécution. Ils sont traités dans cette tonalité claire que la jeune école a mise à la mode. Rarement coloris fut plus harmonieux et plus distingué.

Jean Móyneau, né à Laleu. — Architecte, élève de M. Lisch, l'habile restaurateur de l'hôtel de ville de La Rochelle. Il a tracé les plans, coupe et élévation du château de La Rochefoucauld. C'est un joli castel sur la Tardoire, avec façades accompagnées de poivrières. Les dessins sont habiles et méritent d'être regardés.

Gaston Roullet, né à Ars (île de Ré). — Notre unique aquarelliste, comme M. Moyneau est notre unique architecte. Il a lavé d'une main assurée une *Côte de Normandie*, grande étendue de mer, avec nuages courant sous le ciel et goëlands effleurant l'eau. L'exécution souple et libre rappelle la ferme manière d'Harpignies.

La Charente-Inférieure n'a pas été oubliée dans les récompenses. MM. Geoffroy et Moyneau ont eu chacun une troisième médaille. Je lis en outre dans un journal que la Commission des beaux-arts de la ville de Paris doit proposer au conseil municipal l'acquisition de *L'heure de la rentrée*, de M. Geoffroy. Cela encore est une récompense, et je l'enregistre avec plaisir.

Castagnary.

Citons en outre M. Sydney Arbouin, né à Cognac, élève de Gros, *Un coin de l'atelier de M. Meissonnier*. Voir *Ere nouvelle* de Cognac, du 22, qui apprécie aussi M. Auguin.

Notre confrère le père Camille de La Croix a inspiré plusieurs artistes, un peintre et deux sculpteurs. Au salon figurent un tableau, une statue et un buste. Le tableau est signé Henri Rondel ; la statue, en plâtre, Raoul Gaignard, de Niort, et le buste, Henri de Verteuil.

Le *Catalogue illustré* du salon, publié par F.-G. Dumas, reproduit les *Dunes de Montalivet* de M. Auguin ; l'*Alma parens* de M. Bouguereau ; l'*Heure de la rentrée* de M. Geoffroy. Le *Livret illustré* (supplément au *Catalogue*) donne *La nuit* de M. Bouguereau ; le *Portrait de M. Bessand* de M. P. Huas ; la *Meute de bâtards anglais* de M. Larocque. Le *Paris-Salon* reproduit en phototypie le tableau de M. Geoffroy. Le *Paris illustré* (numéro du salon) donne l'*Alma parens*.

—

A l'exposition de Rochefort, qui s'est ouverte officiellement le 26 mai, figurent plusieurs de nos compatriotes. Mais le catalogue ne mentionnant pas leurs lieux de naissance, notre liste est incomplète.

Digitized by Google

L.-A. AUGUIN : *Campagne de Poitiers ; Bords de l'Antenne; Dunes de Montalivet; Vallée du Clain.* — BALMETTE, de Cognac: *Minette morte; Portrait de Mme V.* — CAMILLE BERBUDEAU, à Chéray (île d'Oleron) : *Soleil couchant.* — BERTON : *Le port de La Rochelle.* — P.-A. BOURGEOIS, de Saintes, demeurant à Saint-Jean d'Angély : *La mare de Lagord; Les bords de la Boutonne.* — H.-E. DABAULT, né à Marsais, (Charente-Inférieure) : *Jeanne d'Arc dans sa prison ; Marine, Œgla ;* portrait. — M. DE FONRÉMIS, né à Saintes : *Cinq minutes avant la retraite; Retour du bal masqué; La veille d'une revue ; En retard à l'appel ; Halte d'un convoi dans la forêt de Marchenoire.* — A.-T. FURCY DE LAVAULT, de Saint-Genis : *Chemin sous bois ; Chez la fruitière.* — L.-E. GABORIT, né à Marans : *Portrait de ma mère ; Un coin de Cherbourg; Fleurs d'hiver ; Un coin de cuisine.* — VICTOR HARDOUIN, de Royan : *quatre marines.* — Mlle DE LAJALLET, de Saint-Jean d'Angély : *Roses ; Passeroses ; Gibier.* — P. DE LAJALLET : *Marée montante ; Le départ ; Cordouan.* — LECHARLES, de Cognac : *Une étude de fruits.* — FÉLIX MAZIÈRE, de Saint-Genis : *Une boucherie de village ; Un lièvre mort.*—NORMAND, de Cognac: *La Charente et ses bords ; Ses inondations.* — PHILIPSEN : *La plage et la ville de Noli ; Les bords du Rhône à Oullins.* — Mlle E. SAINTON : *Fleurs ; Pensées.* — VOYÉ, de Saint-Jean d'Angély : *Ruines de l'aqueduc de Fontcouverte ; Un ravin dans les bois de Fontcouverte.* — Mme ALLARD : *La Sèvre à Mursay ; Deux vues de Hollande* (fusains). — CH. DANGIBEAUD, né à Chartres : *Bacchus* (émail) ; émaux pour coffret. — A. DELL' ANGELO, professeur de dessin au collège de Saintes : *Portrait au crayon de M. Anatole de Bonsonge ; Manon Lescaut* (lithographie) ; *Nature morte ; Portrait de M. I.* (peinture). — Mlle JOSÉPHINE-JEANNE LEMERCIER : *Dans les Vosges ; La Normandie.* — LECHARLES : *Tête de vieillard.* — LEVAVASSEUR, de Jarnac : *En retraite.* — LESSIEUX, professeur de dessin à Rochefort : *Un parc en Saintonge ; Le banc ; Le gouffre d'Enfer près Luchon; Au fond d'un parc* (fusains). — Mlle L. MARBOT : *Le glen du diable ; Les rives de l'Ayr.* — F. PELLETREAU : *Rue de Beyrouth ; Village de Fondsèche.* — Mlle SAINTON : *Eventail.* — VÉTELET : *Un buste de jeune fille* (sculpture). — P. CORBINEAU : *Projet d'écoles* (architecture).

LIVRES ET PÉRIODIQUES.

Annales du bien, bulletin officiel de la société des hospitaliers sauveteurs bretons (9e année, n° 3, mars 1883), contient le rapport (23 août 1882) fait au conseil général du Finistère sur la société par M. le comte de Bremond d'Ars, marquis de Migré, qui, « a servi nos intérêts, comme rapporteur du conseil général, avec une chaleur, une constance et un dévouement auxquels nous devons certainement l'obtention et le maintien

Digitized by Google

de la subvention départementale », et une note, p. 47, sur la subdélégation de l'île de Ré, réunie, le 28 janvier 1883, sous la présidence de M. Brin, délégué cantonal de Saint-Martin, pour fixer les honoraires des médecins de l'île de Ré lorsqu'ils donnent des soins aux membres de la société.

Annuaire de la société d'émulation de la Vendée (1882) contient: *Succession des seigneurs de La Flocellière*, parmi lesquels on trouve les Surgères (1301-1516), les Maillé-Brezé, les Dreux de Nancré et les Granges-Surgères, (1697-1793); biographies de Philippe Chabot de Jarnac, né en 1480, mort en 1543, — d'André Tiraqueau, né à Fontenay-le-Comte en 1480, mort en 1558; — de François Viète, né à Fontenay-le-Comte en 1540, mort à Paris en 1603, par M. Eugène Louis.

Annuaire de la société philotechnique (Paris, année 1882) contient de M. Camoin de Vence, ancien magistrat, p. 37-48, *Un avocat poète au XVI^e siècle*, Estienne Pasquier, considéré surtout comme poète.

Biographe, VI^e vol., 2^e liv. de 1883, contient biographie de M. Gustave Vinot, né à Nersac, près d'Angoulême, en 1845, auteur de *Poëmes et fantaisies*, et de plusieurs nouvelles et drames.

Bulletin de la société archéologique du Limousin, t. XXX, 1^re livraison, p. 84, cite un manuscrit de la bibliothèque de Nimes (coté S. XI) du XIV^e siècle, contenant les légendes de saint Martial et *Miracula sancti Martialis*. Cette seconde partie, publiée par le P. de Smedt dans les *Analecta Bollandiana* de Bruxelles, est analysée en français par M. l'abbé Arbellot. N° 4, nous lisons : « Les Anglais du fort de Châlusset, ayant fait prisonniers plusieurs pélerins de la ville La Rochelle diocèse de Saintes, qui venaient en dévotion au tombeau de saint Martial, et les ayant enchaînés dans leurs prisons ténébreuses, dirent à ces pélerins qu'ils ne sortiraient jamais de là, avant que quelques uns de leurs compagnons, Anglais comme eux, qui étaient retenus prisonniers à Poitiers par les gens du duc de Berry, n'eussent obtenu leur délivrance. C'est pourquoi un de ces pélerins, considérant que cela était impossible, attendu qu'il présumait que ces prisonniers anglais avaient été mis à mort à Poitiers, et qu'ainsi ils ne pouvaient sortir de ces dures prisons, pria dévotement le saint disciple du Christ, et lui promit que, si par ses prières il était délivré avec ses compagnons de cette captivité, il s'en irait tout nu de la porte de la ville jusqu'à l'autel où l'on vénère son chef béni. Après qu'il eut fait sa prière, le capitaine dudit fort envoya aux pélerins un messager, qui, leur parlant avec douceur, leur dit qu'ils étaient en liberté; il les engagea à dire à tous les gens qu'ils pouvaient venir tranquillement en pélerinage à Saint-Martial, en leur promettant

Digitized by Google

que ni lui ni les siens ne leur feraient aucun mal. Donc, étant délivrés, ils allèrent à Saint-Martial accomplir leur vœu, et ils racontèrent devant l'assemblée du peuple les louanges de Dieu et de son glorieux apôtre. »

Bulletin de la société héraldique, 10 novembre, col. 697, continue la publication de ses *Notes sur l'armorial de La Rochelle* (Voir déjà col. 315, 377 et 665), savoir : Audebert, Bernon, Juglar, Sallebert et Gaillard, notes presque exclusivement empruntées à M. Dugast-Matifeux, *Etat du Poitou*.

Bulletin de la société de géographie de Rochefort (t. IV, 1882-83, n° 1, juillet-septembre), contient entre autres articles : Notes sur l'Islande, par M. le docteur Alfred Thèze ; sur la géographie de la peste, par M. le docteur Henri Bourru ; Les Italiens et les Français sur les côtes d'Abyssinie, par M. Louis Delavaud ; Le docteur Jules-Nicolas Crevaux, né à Horquin (Meurthe) en 1848, assassiné le 17 avril 1882 par les Indiens Tobas, par M. Louis Delavaud ; Comptes-rendus du congrès des sociétés françaises de géographie, à Bordeaux, et du congrès de l'association française pour l'avancement des sciences, par M. le docteur Bourru ; Excursions scientifiques à Bords et aux dolmens de La Sauzaie, par M. Parat ; Note sur les objets trouvés dans les fouilles aux environs de Rochefort (fragments de poterie, pointe de flèche en bronze, vase de terre non cuite, un morceau d'os en voie de silification, un débris pétrifié de bois de cerf, etc.,) par M. Polony, etc.

Bulletin de la société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne (1882, 36e vol.) contient, *Sciences naturelles*, p. 1-12, de M. G. Cotteau, *La géologie au congrès de La Rochelle*, compte-rendu des excursions dans la Charente-Inférieure et des discussions, etc. Ce mémoire a été tiré à part in-8, 14 pages.

Bulletin de la société de statistique... des Deux-Sèvres (nos 10-12, décembre 1882) contient de M. Beauchet-Filleau, *Les reliques de Javarsay et le cardinal Raimond Pérault*, article renfermant une pièce, sans date et sans signature, mais du XVIe siècle, aux archives de la Vienne, qui énumère les reliques, et elles sont fort nombreuses, données à l'église de Saint-Chartrier de Javarzay, près de Chef-Boutonne, diocèse de Poitiers, par « Raimond Peyraud, natif dudit Javarsay, en son vivant cardinal de Gurces... » Suit une biographie, empruntée beaucoup à « M. l'abbé Rainguet » qui était notaire, et où l'on retrouve Péraud « maître d'école à Surgères » parcequ'il avait été *magister scolarum*, écolâtre du chapitre de Saintes. Quant au lieu de naissance, malgré la *Biographie des Deux-Sèvres* de Briquet, et le commentateur de Rabelais (édition de 1659), il faut reconnaître que c'est Saint-Germain de Marencennes, près Surgères. Voir aussi à la page suivante.

Digitized by Google

Bulletin de la société nationale des antiquaires de France (1881) cite, p. 266, (séance du 19 octobre) l'inscription que lui communique M. l'abbé Julien-Laferrière :

TI CLAVDI

trouvée aux arènes de Saintes et publiée dans le *Bulletin* des Archives, II, 216. Il la reproduit sous cette forme : TI CLAVI, avec les quelques signes très hypothétiques de la seconde ligne : SPI.. OBI. Les lettres de la première ligne ont 16 centimètres; celles de la seconde, 07 seulement; elles sont de la plus belle époque. M. Mowat fait observer que ce pourrait être une indication comme celle des *cunei*. M. Laferrière signale aussi le déblaiement des thermes de Saint-Saloine, et enfin, dans un jardin de la rue des Notre-Dame, où sont les petites sœurs des pauvres, des traces d'une voie romaine, puis les ruines d'une maison, où, au milieu des cendres, traces d'un incendie, les ouvriers ont recueilli une boucle de ceinturon gallo-romaine, une belle hache en silex poli, une bague en or avec chaton, et un bloc informe ayant l'aspect de scorie, qui a été en majeure partie rejetée dans les fondations comme moellon; c'était un amas de monnaies, en partie fondues, où il a constaté de petits bronzes gaulois portant le nom CONTOVTOS. A la séance du 14 décembre (p. 296), M. Héron de Villefosse, qui avait étudié le texte mutilé, grâce à un estampage de M. Jules de Laurière et à une photographie du point précis de l'amphithéâtre où l'inscription a été découverte au mois de septembre, a donné une autre interprétation qu'on a pu lire plus haut, page 111.

Catalogue des monuments typographiques... du cabinet de feu M. Benjamin Fillon... dont la vente a eu lieu les 22 et 23 janvier (Paris, Claudin, 1883, in-8°, 60 p.) indique, n° 99, la « *Recepte véritable...* par Maistre Bernard Palissy, ouvrier de terre et inventeur des rustiques figulines du Roy. La Rochelle, de l'impr. de B. Berton, 1563, petit in-4° vél., livre très rare », et n° 59; « [H]anc informationem de genealogia Beatiss. Virginis Christi, sponse Barbare, cum uno sermone theologali fecit imprimere Maguntie R. in Christo pater et dominus Raymondus, miseratione divina tituli sancte Marie nove, sacrosancte Romane ecclesie presbyter card. Gurcen. ad Germaniam, Datiam et apostolice sedis de latere legatus anno Dom. 1503, ut distribuat gratis diversis personis et ecclesiis quibus dedit reliquias ad Dei honorem et sanctorum laudem. » Très petit in-4° gothique, réglé; vél. Cet opuscule, d'une extrême rareté, et destiné à être distribué à diverses églises de la chrétienté, a été imprimé à Mayence, comme il est dit au titre. Les caractères ressemblent à une sorte particulière de lettres gothiques employées par le P. de Friedberg ou Fréd. Herman. Le texte est de Raimond Pérault, né en Aunis, cardinal et évêque de Saintes, mort à Viterbe, le 5 septembre 1505 ».

Voici quelques uns des prix de vente : *Bible des pauvres*,

Digitized by Google

xylographe, vers 1440 (1re partie seulement)... 2,020 fr.; *Lettre d'indulgence* imprimée par Guttemberg et daté de 1455, 1 page sur parchemin... 5,200 fr.; *Catholicon* imprimé à Mayence, par Gutenberg en 1460 (incomplet d'un feuillet)... 2,350 fr.; *Manifeste* de Thierry d'Issembourg, archevêque de Mayence, placard-affiche imprimé en 1462... 3.350; *Heures* de Simon Vostre, (1508)... 1,100 fr.; *Heures* imprimées par Simon de Colines, en 1543, avec ornements de Geofroy Tory... 1,650 fr.; *Le Cid*, par Corneille, édition originale de 1637... 570 fr., etc.

Catalogue (125e) *mensuel de livres* de M. Clouzot, libraire à Niort (1883), contenant: *Catalogue* (7e partie) *de la bibliothèque de Benjamin Fillon*, mentionne, p. 157, n° 1526, JARRIGE (Pierre), jésuite (1605-1670). Abjuration, recueil de lettres originales, *Les jésuites mis sur l'échafaud*, et collection de brochures pour et contre son abjuration; série très importante pour l'histoire religieuse de La Rochelle au XVIIe siècle, formant un recueil in-4 manuscrit et deux volumes in-8° de pièces imprimées, 300 francs. Ce recueil manuscrit se compose : 1° De quatre pages de la main de M. B. Fillon, relatives à Pierre Jarrige et à ses œuvres; 2° d'une lettre de Drelincourt, adressée à Vincent, pasteur à La Rochelle, le 29 novembre 1648, relative à l'impression des œuvres de Jarrige et à ses lettres; 3° de six lettres de la main de Jarrige, adressées à Gilles, médecin à La Rochelle, qui servait d'intermédiaire entre Jarrige et Vincent, et il y est question, sous des mots couverts, de l'abjuration qu'il préparait; toutes ces lettres qui ne sont pas datées sont de l'année 1647; 4° de l'acte d'abjuration écrit tout entier de la main de Jarrige, daté du 24 novembre 1647 et portant le cachet des jésuites de La Rochelle. Cet acte d'abjuration a été imprimé dans la brochure intitulée : *Conversion de M. Jarrige*; 5° de dix lettres écrites de Leyde par Jarrige à Vincent, du 9 février au 28 février 1648. Ce dossier devait être imprimé par les soins de Vincent; nous ne pensons pas qu'il l'ait jamais été. Il passa entre les mains de Jouyneau Desloges, le créateur des *Affiches du Poitou*, et de là dans la collection de M. Garran de Balzan, conseiller à la cour royale de Poitiers, qui en fit cadeau à Benjamin Fillon.

« Ces lettres furent communiquées aux frères Haag, qui s'en servirent pour faire leur notice sur Pierre Jarrige, et en publièrent quelques extraits. Benj. Fillon voulait les reproduire au complet, et il fit tout d'abord paraitre une notice sur leur auteur sous ce titre : *Notice sur Pierre Jarrige, auteur des* Jésuites mis sur l'échafaud. *Fontenay, P. Robuchon, imprimeur-libraire*, 6 pages in-8 (1849). Quelques erreurs s'étant glissées dans le texte, l'auteur, averti à temps, retira tous les exemplaires distribués; malgré toutes nos recherches dans les bibliothèques poitevines les plus complètes, il nous a été impossible de retrouver un seul exemplaire de cette brochure dont l'édition aura dû être totalement détruite.

Digitized by Google

« Les deux volumes imprimés petit in-8 comprennent les pièces suivantes dans leur ordre de publication : I. *La conversion de monsieur Jarrige*, cy-devant jésuite, confesseur et père spirituel de la maison des jésuites de La Rochelle... — II. Les impietez et sacrilèges de Pierre Jarrige... — III. *Le ministre Vincent convaincu de cent impostures en la deffense de l'apostasie de Jarrige*, par le père Jacques Beaufez, de la compagnie de Jésus. A La Rochelle, par Toussaincts de Gouy, 1648, in-8 de 99 pages. — IV. *Les moïens qui ont esté pratiquez en la conversion de M^me^ de La Touche à la foy catholique*, contenus dans une lettre de M. de La Touche de Nom, lieutenant de la reyne dans les tours de La Rochelle, escrite à M. de La Prune, sergent-major dans Dunkerque. La Rochelle, T. de Gouy, 1649, in-8 de 24 pages. — V. *Jugement contradictoire* rendu par monsieur le lieutenant général de La Rochelle contre le sieur Vincent, ministre de la religion prétendue réformée, portant l'exhibition et vérification des lettres escrites par Pierre Jarrige, impugnées et desniées par ledit Vincent en son libelle... A La Rochelle, par Toussaincts de Gouy, 1648, in-8 de 21 pages. — VI. *Les vrayes causes pour lesquelles Pierre Jarrige a esté condamné*, avec la sentence de la cour présidiale de La Rochelle contre ledit Jarrige, par laquelle il est déclaré atteint et convaincu d'impostures, d'impiété, de profanation et sacrilège, et pour réparation condamné à faire amende honorable, estre pendu et estranglé, son corps bruslé et ses cendres jettées au vent par l'exécuteur de la haute justice. A La Rochelle, par Toussaincts de Gouy, 1648, in-8 de IV et 32 pages.

« Ce fut à l'occasion de cette condamnation que Jarrige composa son fameux livre : VII. *Les jésuites mis sur l'échafaud pour plusieurs crimes capitaux par eux commis dans la province de Guienne*, avec response aux calomnies de Jacques Beaufès, par le sieur Pierre Jarrige, cy-devant jésuite, profès du quatriesme vœu, et prédicateur... — VIII. *Lettre d'un ecclésiastique à un sien ami*, touchant les libelles diffamatoires contre les RR. PP. jésuites par Pierre Jarrige, apostat de la profession religieuse et de la foy catholique, déclaré deuëment atteint et convaincu des crimes d'imposture, etc., et pour ce condamné à estre pandu et estranglé, son corps réduit en cendres, le 17 juin 1648. Le tout exécuté en effigie à La Rochelle, dans la place publique du chasteau, le 11 juillet de la mesme année 1648. (Publié sous le pseudonyme de Théodule). A la fin du volume : *Lettre de P. Jarrige au R. P. Gilbert Rousseau, provincial de la province de Guienne*, datée de Fontenay, le 11 septembre 1647, et celle écrite par lui au P. Regnier, recteur du collège de Fontenay ».

Conseiller médical (15 février) contient : *L'épidémie de Saintes*, que l'auteur, M. le docteur Moinet, attribue à diverses causes : 1° importation de Saint-Jean d'Angély par des soldats du 6^e^ de ligne à la caserne de Saintes, où l'on a observé les pre-

Digitized by Google

miers cas ; 2° passage subit de l'air libre des champs par les élèves des divers établissements d'instruction dans une claustration urbaine ; 3° état atmosphérique ; 4° eau de la source de Lucérat qui sert au château d'eau, très saine, mais en temps d'inondation souillée par les eaux de la Charente, et recevant par des filtrations dans un aqueduc non étanche l'eau des égouts du ruisseau des Monards. Voir *Bulletin*, IV, 96, *L'épidémie à Saintes et le château d'eau*, par M. Lambert.

Deux documents relatifs à l'histoire de la chambre de l'édit de Nérac publiés par Ph. Tamizey de Larroque. (Bordeaux, Chollet, 1882, in-32, 38 p.) Le premier, inédit, est le procès-verbal (1621) rédigé par les membres catholiques de la chambre de Nérac quand le duc de Rohan les chassa de cette ville en juin 1621 ; on y voit figurer Joseph de Montaigne, conseiller du roi à Nérac, que l'éditeur n'a trouvé, « ni dans l'*Histoire du parlement de Bordeaux*, ni même dans le volume *Michel de Montaigne*, son origine, sa famille ». Le second, imprimé en 1622, à Paris, chez Joseph Guerray (*La prise du premier président de la chambre de l'édit de la ville de Nérac et de deux ministres qui estoient avec luy, ensemble leurs paquets mémoires et commissions découvertes au sortir de l'assemblée de La Rochelle*), est le récit de la revanche de l'injure subie par le président catholique de la chambre de Nérac ; le président huguenot de cette même chambre fut, près de La Rochelle, saisi, garotté, emprisonné : « Ce n'est pas d'aujourd'huy que les Rochellois ont mépriſé l'obéyssance qu'ils doyvent à leur prince; on a recogneu tousjours en eux un esprit de révolte qui animoit et organisoit leurs sentimens. Le règne de Charles neufviesme en peut donner des suffisantes preuves... » On y parle des prisonniers du château de la Chuame que l'éditeur ne peut identifier, par la raison que c'est une faute typographique : La Chaume existe en la commune de Périgny, canton de La Rochelle.

Ere nouvelle, de Cognac, des 22 février, 4, 22, 25 mars et 5 avril, contient de M. P. Lacroix, *Recherches historiques sur les environs de Cognac, Touzac et le Puy de Neuville*, avec la suite des seigneurs : Guez de Balzac, Texier de la Pégerie, etc.; — 15, 22, 29 avril et 13 mai, *Ambleville*, par le même, terre possédée successivement par Ramnulphe d'Ambleville (1239), par Arnaud d'Ambleville (1311), par la maison d'Archiac (1317-1447), par les Jourdain (de 1447 à la fin du XVI[e] siècle), par la famille de Jussac dont le plus connu, François de Jussac, né vers 1555, époux (1590) d'Isabelle de Bourdeille, chevalier de l'ordre du roi, capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances, gouverneur de Cognac, lieutenant général en Angoumois et en Saintonge, s'intitule seigneur d'Ambleville en 1592, et mourut à Cognac en 1625, et dont le second fils, François de Jussac, chevalier de Saint-Preuil, eut une fin si tragique à Amiens, le 9 novembre 1641. La terre d'Ambleville fut, en 1646 ou 1647, mise

Digitized by Google

en vente par Hippolyte et Henriette, filles de François de Jussac, et adjugée à Henri d'Albret, sire de Pons, comte de Miossens, dit le chevalier d'Albret, qui, l'an 1651, tua en duel l'époux de Mme de Sévigné, joua un rôle important dans la Fronde, et fut tué à son tour en duel en 1672, « à Paris », dit l'auteur, par le comte de Courbon Saint-Léger, ce qui est une erreur : il fut tué sur la route de Bordeaux, à quelque distance de Pons, mort qui donna lieu à un long procès. Le neveu du chevalier d'Albret, Charles-Amanieu d'Albret, sire de Pons, comte de Marennes, dit le marquis d'Albret, eut Ambleville et fut tué à Pinon en Picardie, le 5 août 1678, par Bussy-Lameth dont il allait voir la femme. Voir *Archives*, IX, 412. Sa veuve, Marie d'Albret, se remaria en 1682 à Charles de Lorraine, comte de Marsan, qui épousa en 1696 Catherine-Thérèse de Matignon, et eut d'elle Jacques-Henri de Lorraine-Lixin, qui posséda Craon et Ambleville, et mourut à 37 ans sans postérité, en 1734. Son frère aîné vendit Ambleville à Etienne Guinot de Monconseil, dont la fille aînée, Cécile-Marguerite-Séraphine, porta la terre en dot (24 avril 1755) à Jean-Frédéric de La Tour du Pin, lieutenant général des armées, commandant en second dans les provinces de Poitou, Saintonge, Aunis, député de Saintes aux états généraux de 1789, ministre de la guerre, décapité, le 28 avril 1794, à 67 ans.

Explorateur du 2 novembre contient *La Saintonge au XVIe siècle* par M. Louis Delavaud.

France pittoresque (Paris, librairie illustrée, 7, rue du Croissant; par livraison de 50 centimes) contient, dans les 17e et 18e livraisons, *Charente* et *Charente-Inférieure*, composées chacune de 2 feuilles in-4o de texte, soit 16 pages, d'une carte et d'une planche (costume populaire). C'est la réimpression de l'ouvrage d'Abel Hugo, *La France pittoresque*, publiée en 1833. On a un peu augmenté; malheureusement les deux livraisons qui nous concernent fourmillent des mêmes inexactitudes. Il est regrettable que ce texte ait été si peu amélioré. Nous ne citerons que quelques exemples : Saintes. « Devant la ville, le lit de la Charente est *fort large*, semé de plusieurs *îlots* et traversé par le pont, construction de plusieurs époques », bâti en 1876-1879; « l'ancienne cathédrale, construite par Charlemagne (lisez en 1470) est située dans la basse-ville; c'était une vaste et magnifique église; il n'en reste plus que le porche et le clocher!!); l'église actuelle est petite (cent mètres de long, dit l'abbé Grasilier); le pont de Saintes est en pierres et de grandes dimensions, mais il n'offre qu'une masse d'arches et de piles (il y a trois arches); « l'amphithéâtre est du 2e siècle, on l'a fort habilement restauré, il y a quelques années..(?) »; le temple de Jupiter Ceraunis des Santons se reconnaît sous les débris de l'ancienne église Saint-Ceroine. On remarque encore... l'avenue de Bordeaux et sa fontaine. (?) » L'auteur cite en outre : « Vénérand, fontaine pétrifiante qui forme cascade; Dampierre, château de

Digitized by Google

Diane de Poitiers ; Saint-Savinien, fanal funéraire, vieux château et ruines d'une abbaye ; Plassac, château de Dampierre, etc, erreurs qu'il serait trop long de rectifier. Voltaire disait :

Faites vos livres à Paris...

Nous dirons : Ne faites pas à Paris les livres qui traitent de la province.

Gazette des bains de mer de Royan, 17 décembre, contient de M. Lemarié : *Une découverte aux environs de Saintes*, le dunum du Peu-Richard (Voir *Bulletin*, IV, 16 et 62 ; III, 326, 398) ; — 11 mars, *A propos de la commission des arts et monuments de la Charente-Inférieure*, article fort spirituel et très savant de M. Georges Musset, où, reconnaissant que la commission est en progrès, puisqu'au lieu de titres féodaux, elle publie maintenant des notes généalogiques, des lettres historiques, comme notre volume, et que dans cette société d'archéologie enfin « on s'occupe un peu d'archéologie », en posant des questions qui confinent à l'archéologie, par exemple, sur un « vieil aveugle appelé Chevry », ou bien sur les Guillotins, dont sans doute bientôt, faute d'emploi, l'instrument patronymique va devenir l'ornement de nos musées, l'auteur refait en homme compétent l'article de M. l'abbé Vallée sur les peintures murales de Migré, loue fort le mémoire de M. Duret sur Aunay et demande au comité de publication, un peu plus de faits, un peu moins de « clichés empruntés aux manuels d'archéologie. » Citons en outre les notices publiées par M. P. de Lacroix : *Histoire de Royan*, nos des 13, 20, 27 août et 3 septembre 1882 ; *La tour de Pons*, 24 septembre ; *Brizambourg*, 8 octobre (Voir *Bulletin* du 1er janvier 1883) ; *Burie*, 12 novembre ; *Archiac*, 17, 24, 31 décembre ; *Le château de Chalais*, 11, 18, 25 février 1883 ; *Les conférences de Saint-Brice* (Charente), entre Henri IV et Catherine de Médicis, 1er, 8, 15, 22, 29 avril, 6, 13, 20 et 27 mai. (Voir *Bulletin*, III, 97 et 195.)

La Gironde littéraire et scientifique du 17 septembre 1882, dans un article sur la numismatique à la dernière exposition de la société philomathique de Bordeaux, signale la collection de méreaux des églises protestantes exposée par M. le pasteur Victor Bordes, comprenant trente-quatre variétés qui appartiennent pour la plupart aux anciennes provinces de Guyenne, Poitou, Saintonge et Languedoc. « Les méreaux, dit cet article, étaient presque constamment en plomb (il y en a eu en carton). Ils portent en général des figures rappelant leur destination spéciale : une coupe de communion et des fragments de pain (Poitou) ; très souvent (Saintonge, Agenais, Montalbanais) Jésus-Christ sous la figure du bon berger rassemblant ses brebis ; la Bible ; des paroles de consolation, d'exhortation ou de courtes prières (Jonzac) ; souvent, les armes ou initiale du nom de la ville (Mazamet, Saint-Amans, Delft). *Saint-Amans*

Digitized by Google

et *Delft* sont rares; *Mazamet* est unique; Jonzac et Gemozac très rares ; tous ceux-là inédits, ainsi que deux ou trois variétés du Poitou. » Le *Bulletin*, III, 289, a parlé de ces méreaux et décrit ceux de la Tremblade et de Saint-Savinien.

Grandes dames et pécheresses... par Honoré Bonhomme (Paris, Charavay, 1883, in-8, 377 pages). Ce nouvel et très intéressant ouvrage de notre compatriote, raconte, d'après des documents inédits, surtout des correspondances, la vie un peu aventureuse de certains personnages du XVIII^e^ siècle dont quelques uns étaient imparfaitement connus : Samuël Bernard le financier et ses trois filles putatives, les trois Graces comme les appelait Rousseau, M^mes^ Dupin de Chenonceaux, d'Arty, et de La Touche; puis M^me^ Geoffrin et M^me^ de La Ferté-Imbault, sa fille, enfin M^me^ de Vimeux, secrétaire du comte d'Argental (Charles-Augustin de Ferriol d'Argental, « chevalier de Saint-Martin de l'île de Ré », p. 297, ce qui veut dire sans doute « chevalier, seigneur de Saint-Martin en l'île de Ré » ; M^me^ de La Touche, Françoise-Thérèse Fontaine, fille de Fontaine, commissaire et contrôleur de la marine, et de Marie-Anne-Armande Carton, fille elle même du comédien Dancourt, avait épousé, en 1729, « Nicolas Vallet de La Touche, jeune gentilhomme issu d'une bonne famille de Saintonge », qui « possédait de grandes salines à Marennes, près de La Rochelle » ; elle eut de lui un fils, Pierre-Armand Vallet de La Touche de Villeneuve, dont les descendants ont possédé Chenonceau jusqu'en 1864, année où le château fut vendu 850,000 fr. à M^me^ Marguerite Pelouze, sœur de M. Daniel Wilson, qui a dépensé à le restaurer 1,500,000 francs. M^me^ de La Touche laissa là fils et mari pour suivre en Angleterre le duc de Kingston. Sa sœur, M^me^ d'Arty devint la maîtresse du prince de Conti, qui la battait et qui la remplaça par la comtesse de Boufflers, p. 176, « Marie-Charlotte-Hippolyte de *Camps* (Campet) de Saujon, fille du marquis de Saujon, lieutenant des gardes du roi ». Les femmes, à part M^mes^ Dupin et Vimeux, ont une vie peu édifiante qui sent bien son XVIII^e^ siècle ; mais elles sont intéressantes, grâce à leur biographe qui connait parfaitement leur époque et raconte mille anecdotes curieuses.

Inventaire des autographes... de Benjamin Fillon (séries XI et XII, clergé catholique et réformateurs), dont la vente a eu lieu à Paris le 19 décembre (Etienne Charavay, expert), contient entre autres : n° 2514, du cardinal de Richelieu (camp devant La Rochelle, 5 mars 1628), ordre à l'abbé de Marcillac de se transporter aux Sables-d'Olonne et ports voisins « pour voir et recognoistre les vaisseaux de cinquante tonneaux et au-dessus qui seront propres pour le service de sa majesté et iceux faire amener et conduire en diligence à la rade de Chef de Boys... » n° 2527, lettre de Fléchier, évêque de Nismes, abbé de Baignes; n° 2550, lettre du cardinal Maury, abbé de La Frenade (Rome, 17 mars 1793) ; n° 2587, Théodore-Agrippa d'Aubigné, de Saint-

Digitized by Google

Maury, près de Pons ; n° 2593, assemblée de Châtellerault et édit de Nantes (1597-1598), cinq documents où l'on trouve *Réglement des églises réformées...* signé par Rochelle du Coudray, député de La Rochelle, d'Amours, Festiveau et Saint-Germain, députés de Saintonge ; « *Instruction* du sieur des Fontaines, envoyé de la part de l'assemblée générale des églises réformées de France à Taillebourg, lieu où se doivent trouver les députez de La Rochelle, Onis et Angoulmois », pour nommer un conseiller à la chambre de l'édit, ce qui causa une division entre les députés ; l'assemblée de Châtellerault dépêcha Fontaines pour apaiser cette querelle ; n° 2600, Samuel Loumeau, médecin, pasteur de La Rochelle, quatre lettres à Duplessis-Mornay : (La Rochelle, 15 avril 1619), éloge du maire ; le synode qui devait se réunir à Barbezieux est convoqué à Pons pour le 23 avril ; (10 décembre 1619), d'Espernon est toujours à Saintes, où il fait continuer les fortifications, malgré la défense du roy ; l'évêque de Saintes a envoyé le jésuite Texier prêcher l'avent à Saint-Jean d'Angély ; mais M. du Parc a fait sortir celui-ci, vu que les jésuites ne doivent pas entrer dans les places de sûreté ; (7 février 1623) détails curieux sur la destruction du bas-fort de La Rochelle et sur le conflit qui s'est élevé à ce sujet ; n° 2607, De Mirande, député de La Rochelle aux synodes nationaux, envoyé vers le roi avec Villarnoul, six lettres datées de La Rochelle : (1er février 1611), synode abrégé de Saintonge tenu à Taillebourg ; (4 mars 1613), personne ne veut accepter les fonctions de maire de La Rochelle ; « les plus sages auxquels on en parle craignent de s'y embarquer en un temps si nébuleux et dedans et dehors, veu mesme qu'on n'y entre qu'avec la plus grande despense, qu'on n'y subsiste qu'avec fatigue et peine extresme et qu'on n'en sort le plus souvent qu'avec des calomnies. » MM. Merlin et Loumeau partent pour le synode provincial de Saint-Maixent ; (25 juin 1616), il se plaint des brouilleries qui ont eu lieu dans la ville. M. Prou (qui fut depuis maire) lui donnera des détails ; le collège est en désarroi, n'ayant pas de principal ; n° 2608, assemblée de La Rochelle (1617-1621), 4 lettres ; n° 2612, Nicolas Vignier, auteur du *Théâtre de l'Ante-Christ*, composé en 1610 à la demande du synode national de La Rochelle et dont le roi ordonna la suppression ; n° 2615, Constant d'Aubigné, père de madame de Maintenon ; n° 2617, Jean Daillé, lettre du 8 août 1653 ; il a été fort occupé de l'installation de son fils unique, que La Rochelle a appelé comme pasteur ; il l'a consacré de sa propre main ; n° 2618, Philippe Vincent, pasteur de La Rochelle (1626), auteur des *Recherches sur les commencements de la réformation à La Rochelle*, etc.

Investigateur (novembre-décembre 1882) contient, p. 309, de M. Camoin de Vence : « *De la réhabilitation de Louis XIII, d'après les manuscrits de Saint-Simon, de Benjamin Priolo*, de Saint-Jean d'Angély, que l'auteur dit, peut être à tort, « petit-fils d'Antoine Priolo, doge de Venise » (Voir *Archives*, IV et

Digitized by Google

VIII), et ceux *d'Antoine, garçon de la chambre du roy*. L'auteur aurait pu, pour confirmer sa thèse, consulter un travail très original et fait sur des pièces inédites du ministère des affaires étrangères, par M. Marius Topin, *Louis XIII* et *Richelieu*, dans le *Correspondant* des 25 avril, 10 mai, 10 juin, 10 août, 10 novembre et 25 décembre 1875 ; — p. 325, *Napoléon Ier à l'île d'Aix* du 7 au 15 juillet 1815, par M. Léon Hilaire, qui transcrit le procès-verbal, 20 septembre 1861, dressé par « Cortiès, major de cavalerie, commandant de place, faisant fonction de sous-intendant militaire à l'île d'Aix », et constatant, par dix témoins alors vivants, les divers incidents du séjour de Napoléon Ier à l'île d'Aix, et entre autres ce fait que l'empereur, contrairement à l'assertion de Thiers, n'a pas un seul instant quitté l'île du 7 au 15. L'auteur ajoute : « La restauration de la chambre de Napoléon Ier eut lieu en 1862, grâce à l'initiative de M. Boffinton, alors préfet de la Charente-Inférieure. » Voir plus bas, p. 145.

Journal d'agriculture pratique, de novembre 1882, contient : *Rapport au ministre sur la situation vinicole de la Charente-Inférieure*, par M. le docteur Menudier, qui conclut ainsi : 1° ruine inévitable de notre vignoble ; 2° impossibilité de reconstituer nos vignes, avec nos plants français, mis directement en terre comme autrefois ; 3° inefficacité des insecticides dans les terres manquant de profondeur ; 4° résistance, sinon absolue au moins très grande, de quelques cépages américains ; — n° du 14 avril 1883, de M. le marquis de Dampierre, *Plantation de la vigne dans les sables* ; et de M. le docteur Menudier, *Rapport sur les concurrents au prix de 300,000 fr.*, etc.

Journal d'histoire naturelle de Bordeaux, du 31 janvier, contient : *Note sur le jardin botanique départemental de La Rochelle*, par M. J. Foucaud ; et *A propos du camp préhistorique de Thenac*, où il reproche au *Bulletin* d'avoir : 1° « lu de travers » cette phrase de M. le docteur Picard : « D'après le P. de La Croix, les Romains se seraient établis là (aux arènes de Thenac) pour surveiller les Gaulois encore installés au terrier du Peu-Richard, » que l'auteur appelle avec raison « camp préhistorique, camp des âges de pierre, » ce qui nous semblait très clairement attribuer gratuitement au savant archéologue un anachronisme singulier ; 2° d'avoir « fait envahir toute la Saintonge par la mer pendant les temps quaternaires », pour « expliquer la présence de coquilles d'huîtres à Cognac. » N'est-ce pas le journal qui aura mal lu ? Nous avons plus d'une fois signalé des dépôts d'huîtres parmi des débris gallo-romains, notamment à Saintes et à Jarnac, jamais à Cognac ; le *Bulletin*, tout en laissant un correspondant écrire que « l'avis du plus grand nombre des archéologues et des savants est que ce dépôt est étranger à l'action de l'homme, » et ajouter même : « On m'a assuré, et je n'ai pas encore pu vérifier le fait, que de vieux ouvrages parlent d'une très forte invasion des eaux de la mer pendant

Digitized by Google

l'occupation romaine, » le *Bulletin* a toujours soutenu que « ce ne sont pas des huîtres amenées là par les eaux. » Nous avons dit : « C'est un problème, » p. 264, que ces amoncellements d'huitres symétriquement déposées çà et là sur notre territoire, dans des conditions et à des altitudes différentes. Nous n'avons pas encore émis une théorie. Espérons que notre savant confrère, M. le docteur Guillaud, voudra bien étudier quelques jours ce petit point et formuler une explication dont nous nous sommes bornés à fournir les éléments. Nos indications n'ont pas été tout à fait inutiles puisque (Voir plus bas, p. 144) elles ont servi à la *Revue de l'ouest* ; — du 21 mars, contient de M. le docteur Guillaud : *Les bruyères d'hiver du sud-ouest et naturalisation et culture des Eucalyptus* dans le sud-ouest ; — du 30 avril : *Classification généalogique du règne végétal*, par M. le docteur J.-A. Guillaud ; *Champignons observés à La Rochelle et dans les environs* (de M. Georges Bernard), par M. H. Parat ; — du 31 mai, *La région botanique du sud-ouest*, par M. le docteur Guillaud.

Louis XI et Colette de Chambes, par l'abbé Ambroise Ledru (Angers, Germain, 1882, in-8, 63 pages. Extrait de la *Revue d'Anjou*). Le *Bulletin*, III, 332, a déjà parlé de Colette de Chambes, mais incidemment. La brochure de M. l'abbé Ledru contient une foule de pièces tirées du chartrier de Montsoreau, conservé au château de Sourches au Maine, appartenant au duc des Cars. Colette de Chambes ou de Jambes, fille (1445 ou 1450) de Jean II de Chambes, gouverneur de La Rochelle, Niort, Talmont-sur-Gironde, et de Jeanne Chabot, épousa, en 1465, le vieux Louis d'Amboise, vicomte de Thouars, prince de Talmont, seigneur de Mauléon, île de Ré et Marans, veuf de Marie de Rieux, qui traita indignement sa jeune et gentille épouse, et mourut en 1669. Louis XI essaya de s'approprier ses biens. Elle implora le duc de Guyenne, qui « la reçut à sa cour, lui donna la ville de Saint-Sever, et se montra dès lors prêt à soutenir et à protéger celle qui, selon l'expression d'un auteur moderne, Kervyn de Lettenhove, devait être son Agnès Sorel. » Il eut d'elle deux filles : Jeanne, religieuse, sous-prieure de Blaye, et Anne, première femme de François de Volvire, seigneur de Ruffec. Il lui fit payer des arrérages et des rentes sur Marans et l'île de Ré. Puis Louis XI, ayant (1470) obtenu de Marguerite d'Amboise la cession de Marans et l'île de Ré, il en gratifia Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol, qui, le 30 janvier 1471, transigea avec Colette de Chambes, moyennant la somme de dix mille écus d'or, payables à La Rochelle, en « l'hostel illec de noble homme et saige maistre Jehan Mérichon, seigneur d'Uré, » pour les terres de Marans et Ré. La vicomtesse de Thouars, malade à Saint-Sever, testa, le 14 décembre 1471, nommant exécuteurs testamentaires Odet d'Aydie, seigneur de Lescun, Faure de Versois, abbé de Saint-Jean d'Angély, etc., et mourut le même jour. Son amant, Charles de Guyenne, succomba, âgé de 26

Digitized by Google

ans, à la fin de mai 1472 ; et cette coïncidence fit croire à un empoisonnement. La sœur de Colette, Hélène de Chambes, épousa l'historien Philippe de Commynes, par contrat du 27 janvier 1473. En septembre 1480, Louis XI donna des lettres d'union des terres de Ré et de Marans au comté de Benon, en faveur de Louis de La Trémoille, à charge de servir aux Chambes 800 livres de rente. Voir pour le duc de Guyenne p. 166.

Mémoire archéologique sur les découvertes d'Herbord, dites de Sanxay, par le père Camille de La Croix, S. J. (Niort, Clouzot, 1883, in-8, 780 pages et cinq plans). Excellent et important travail. Notre confrère, le P. de La Croix, y expose lui-même ses découvertes et les interprète. Jusqu'à présent il avait laissé dire; il prend cette fois la parole. Son mémoire obtient le plus grand succès. Voir le *Compte-rendu* de ce mémoire dans *la Charente-Inférieure* du 30 mai (tiré à part, in-8, 8 pages), par M. A. L.

Mémoire de l'académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, tome IV, premier semestre, contient : *Notice sur les travaux de Cauchy*, par M. David ; *Histoire de l'université de Toulouse*, par M. Gatien Arnoult ; *Un publiciste toulousain* aux derniers jours de la Renaissance (Vincent Cazot), par M. Duméril ; *De l'enseignement primaire* dans la province de Languedoc avant la révolution, par M. de Saint-Charles ; *Notice sur l'imprimerie à Castres*, par M. Charles Pradel ; *Un helléniste toulousain au seizième siècle* ; le mémoire de M. Gez sur Démosthène, par M. Lallier ; *Notice sur la subdélégation et le diocèse de Toulouse*, par M. Baudouin. — 2e semestre : *Notice biographique sur M. Boisgiraud*, par M. P.-A. Daguin. Voir *Bulletin*, tome Ier, page 329.

Mémoire de la société d'émulation de Cambrai (t. XXXVI, 1882) contient de M. Blin, *Les voyageurs en Afrique*, où il est question (pages xx-xxi) de René Caillé ; de M. A. Durieux, *Le collège de Cambrai* et *Les souterrains de Sailly-lez-Cambrai*.

Mémoires de la société des antiquaires de l'Ouest (t. IV de la 2e série, 1880 ; in-8, 1882, 487 pages), contient, p. 53-406, de Mgr Barbier de Montault, *Le trésor de l'abbaye de Sainte-Croix de Poitiers*, qui cite, p. 62, dans l'inventaire de 1476 : « 46. Item, le reliquaire de saint Eutrope d'argent... » avec cette note : « Dom Fontenau, III, 7, hésite entre saint Eutrope de Saintes et saint Eutrope d'Orange ; cependant j'incline pour le premier, en raison du culte dont il jouissait à Montierneuf. » Les observations, page 111, sur le catalogue des reliques disent : « 7. S. Eutropi Xantonensis, ut puto ; episcopi Arausicensis quidem (Saint-Eutrope, évêque d'Orange, vécut au IVe siècle. Pétin, *Dictionnaire hagiographique*, coll. Migne, I, col. 957) alterius sancti Eutropii meminere hagiologia manuscripta Casalis Benedicti (Chezal Benoît), Vaticllæ (Vezelay), Lemovicense, Exoldunense (Ex-

Digitized by Google

oudun) et alia, VI kalend. junii, his verbis. « In Galliis, civitate » Auraulica, sancti Eutropii episcopi, cujus vitam illustrem » virtutibus ac miraculis Verus episcopus luculento sermone » describit. » Eutropii vero Xanctonensis antistitis memoria habetur in hagiologiis manuscriptis Monasterii novi Pictaviensis (ad quod ossa quædam sancti allata fuisse conjicio) II id. octobris, sub hiis terminis : « Translatio beati Eutropii, episcopi et « martyris », quæ tamen in manuscripto martyrologio ab annis quadringentis paulo plus ex scripto recentiori manu addita fuere. Voir encore pour Saint-Eutrope ici p. 144 et 145.

Mémoires de Nicolas Goulas, gentilhomme ordinaire de la chambre du duc d'Orléans, publiés pour la société de l'histoire de France, par Charles Constant (Paris, Renouard, 1879-82) in-8, 3 vol.) Nicolas Goulas (1583-1638) servit, l'an 1622, en Bas-Poitou, assista à la fuite de Soubise qui abandonna les îles de Rié et d'Oleron. Il combat encore devant Royan, prend part au siège de La Rochelle. Il a écrit : *Mémoire de ce qui s'est passé en France*, de 1643 à 1651. On y trouvera beaucoup de détails généraux, peu de faits sur notre province, mais une foule d'anecdotes sur des personnages qui nous intéressent : M^lle de Campet de Saujon et son frère, M^me de Pons, les d'Albret, Comminges-Guitaut, Epernon, Benjamin de Rohan-Soubise, les La Trémoille, Montmorency-Boutteville, Montberon de Fontaine-Chalandray, Charles de Bourdeille-Matha, etc.

Recueil de la commission des arts (12^e et 13^e livraisons du t. VI) qui a paru le 26 avril, contient, p. 211-214, un procès-verbal constatant officiellement que les procès-verbaux subissent parfois des altérations ; p. 215-387, *Le tribunal de Saintes depuis 1790 jusqu'à nos jours*, par M. Piet-Lataudrie; p. 388-395, *Chronique* ; p. 396-403, nouvelles, fouilles et découvertes, qu'on a lues presque toutes dans notre dernier et avant-dernier numéro, ou même (lettres datées de Taillebourg) dans le n° d'octobre 1882, dans celui d'octobre 1881 (M^me de Maintenon à Saint-Léger), ou celui d'avril 1880 (Les Lacroix-Maron) ; p. 405, compte-rendu par M. H. de Tilly du *Mémoire sur la généralité de La Rochelle* publié par M. Georges Musset dans le t. II (1875) des *Archives* ; p. 409, les noms de quatre architectes saintongeais et aunisiens : Benoit (XI^e siècle) pour la crypte de Saint-Eutrope, d'après le moine de Saint-Cybard dans Labbe (*Archives*, II, 480) ; Bérenger, (1047) pour l'abbaye de Notre-Dame à Saintes (*Epigraphie santone*, p. 85) ; Aubert, de Saint-Jean d'Angély, pour Saint-Hilaire de Foussay-Vendée (*Id.*, p. 81) ; Isembert, écolâtre de Saintes, pour les ponts de Saintes, de Saint-Sauveur à La Rochelle et de la Tamise à Londres (*Bulletin*, II, 169), et Pierre Mogon (vers 1152), religieux bénédictin de l'île d'Aix, pour l'église Saint-Sauveur à La Rochelle. On aurait pu ajouter Constantin de Jarnac, qui a signé sur le tombeau de Jean d'Assise à Périgueux.

Digitized by Google

Relation de la cour de France en 1690 par Ezéchiel Spanheim (1629-1710), envoyé extraordinaire de Brandebourg, dont la fille, Marie-Anne de Spanheim, morte en 1772, à 89 ans, avait épousé François de La Rochefoucauld-Fonsèque, marquis de Montendre et de Montguyon, né en 1672, petit-fils par sa mère de Pierre Pithou et de Catherine Loisel, religieux, puis protestant, feld-maréchal de la cavalerie en Angleterre, maître de l'artillerie, conseiller privé pour l'Irlande, gouverneur de Guernesey, mort à Londres le 18 août 1739 (Paris, Renouard, 1882, in-8; publication de la société de l'histoire de France). On y lira les portraits de toutes les personnes de la cour: Madame de Maintenon, Françoise d'Aubigné: « Si on connaissoit madame de Maintenon en particulier, on conviendroit qu'il n'y a point de dame plus vertueuse et qui ait plus d'esprit sans chercher à le faire valoir. Extrêmement avare, beaucoup d'esprit, dévote, aimée, considérée du roi, honnête femme » ; le marquis de Barbezieux, Louis-François Le Tellier, « peu estimé, glorieux, ambitieux avec les femmes, dur, cruel, haï à la cour, brutal ; » madame de Montespan, mademoiselle de Tonnay-Charente, « extrêmement avare, glorieuse, ambitieuse, haïe à la cour, riche, emportée; elle s'est retirée dans la communauté des filles de Saint-Joseph qu'elle a fondée; elle n'a point vu M. de Montespan depuis leur séparation; » le duc de Saint-Simon, gouverneur de Blaye, à qui « on ne fait point attention; » le duc d'Uzès, Jean-Charles de Crussol, « gouverneur de Saintonge et d'Angoumois, d'Angoulême et de Saintes, à qui on ne fait point attention, débauché, peu d'esprit, honnête homme, » gendre du duc de Montausier; le duc de La Trémoille, Charles-Belgique-Hollande, comte de Taillebourg, « honnête homme, généreux, estimé de tout le monde, affable, doux, honnête, joueur ; » le duc de La Rochefoucauld ; le comte de Soissons, p. 3, « qui s'est contenté d'épouser par inclination une simple demoiselle, qui était fille d'honneur de madame et s'appelle M^lle^ de Beauvais, » née à Marennes, élevée à Saint-Jean d'Angély (Voir le travail de M. Denys d'Aussy dans la *Revue des questions historiques*, 1^er^ octobre 1882, et *Bulletin*, t. IV, p. 37); Rohan-Chabot et Rohan-Soubise, p. 129.

Répertoire des travaux historiques, année 1882, p. 903, indique dans le *Bulletin monumental*, 1881, p. 287, *Une sépulture du VI^e^ siècle à Saintes*, par M. Louis Audiat (Voir *Bulletin*, II, 151), dont M. R. de Lasteyrie dit: « Epitaphe d'un chrétien nommé Oronce. M. Audiat a déterminé arbitrairement l'année de la mort de ce personnage; il s'est trompé sur la date du jour de son décès. Le défunt est mort le « X5KL octobres ». M. Audiat prend le signe 5 pour un Q et le traduit par *quinta*. Il aurait pu voir dans le *Recueil des inscriptions chrétiennes* de M. Le Blant (t. I, p. 73) que ce signe équivaut au chiffre VI. Oronce est donc mort le *16* des calendes d'octobre ». Nous avions dit le *15*. Ce serait donc une erreur d'un jour.

Digitized by Google

Revue de Gascogne (t. XXIV, 1re livraison, janvier 1883), publie, p. 34, l'inventaire des joyaux de l'église collégiale de Vic-Fezensac, arrondissement d'Auch, en 1555, où l'on lit : « Aultre petit reliquère de léton surdouré, avec une croix, où sont les reliques de saint Estrope, » forme encore usitée du nom de saint Eutrope. Voir aussi p. 141 et 145.

Revue de géographie, mars 1883, contient : *La France et le Portugal au Congo*, par M. Louis Delavaud.

Revue de l'Ouest, du 19 avril, contient un article, *Niort et la mer*, par M. Emile Breuillac, qui, à propos d'un dépôt d'huîtres trouvé dans la nouvelle rue du Port, à Niort, combat l'opinion émise que ce dépôt serait une preuve du séjour de la mer à Niort jusqu'au VIe siècle de notre ère, et cite à l'appui le dépôt d'huîtres du Coteau, à Saintes, signalé dans le dernier numéro du *Bulletin*, IV, p. 63. « Voilà un dépôt analogue à celui de Niort. Faudra-t-il en conclure que les arènes de Saintes étaient au milieu de la mer ? » On voit que nous avons eu raison de mentionner les divers dépôts trouvés jusqu'ici.

Revue des bibliophiles, numéros d'octobre, novembre et décembre 1882, contient, de M. Jules Pellisson, *Le papier-monnaie à Cognac*. La *Revue* a cessé sa publication.

Revue des deux mondes, du 1er mars 1883, contient de M. Taine, *Le programme jacobin*, où est cité, page 54, d'après les archives nationales, AFH 36, un arrêté de Lequinio, représentant du peuple dans la Charente-Inférieure, la Vendée et les Deux-Sèvres : « Saintes, 1er nivôse an II... Afin que la liberté des cultes existe dans toute sa plénitude, il est défendu à qui que ce soit de prêcher ou d'écrire pour favoriser quelque culte ou opinion religieuse que ce puisse être... Il est expressément défendu à tout ci-devant ministre, de quelque culte qu'il soit, de prêcher, écrire ou enseigner la morale, sous peine d'être regardé comme suspect et, comme tel, mis sur-le-champ en état d'arrestation... Tout homme qui s'avise de prêcher quelques maximes religieuses que ce puisse être est, par cela seul, coupable envers le peuple. Il viole... l'égalité sociale, qui ne permet pas qu'un individu puisse élever publiquement ses prétentions idéales au-dessus de celles de son voisin. » Et page 75, arrêté du même : « Dans toutes les communes, tous les citoyens sont invités à célébrer le jour de la décade par un banquet fraternel qui, servi sans luxe et sans apprêts.... fasse oublier à l'homme de peine les fatigues et à l'indigent la misère qu'il éprouve, qui porte dans l'âme du pauvre et du malheureux le sentiment de l'égalité sociale et l'élève à toute la hauteur de sa dignité, qui étouffe dans le riche jusqu'au plus léger sentiment d'orgueil, et jusqu'au germe de hauteur et d'aristocratie dans le fonctionnaire public. »

Digitized by Google

Revue des études historiques (ancien *Investigateur*. Voir plus haut, page 138) contient (n° de janvier-février) de M. Louis Viesener, ancien professeur d'histoire au lycée Louis-le-Grand, Rapport sur le *Capitole de Saintes par M. Audiat*, compte-rendu qui se termine ainsi : « M. Audiat nous semble être manifestement dans le vrai. Ses procédés sont ceux d'une sévère méthode scientifique. Il examine, discute, compare les textes. Il ne laisse subsister ni interprétations complaisantes, ni fantaisies arbitraires. Sourd aux suggestions du sentiment, il se maintient, sans rompre d'une semelle, sur le terrain de la réalité et, sans cesse, y ramène ses adversaires. Une telle fermeté, disons-le, est digne d'éloges. Il faut du courage et du devouement à la science pour affronter l'opinion d'une ville que l'on aime, où l'on réside, et s'exposer à lui déplaire momentanément, en démontrant l'inanité des titres dont d'autres la flattaient depuis deux cents ans. M. Audiat en a couru bravement le risque au nom de la vérité historique, se souvenant du vieil adage : « Amicus Plato, sed magis amica virtus. »

Revue des sociétés savantes, 7e série, tome VI, public *Inventaire du mobilier de la cathédrale de Reims en 1622*, où, page 241, on cite : « N° 5. Le chef de saint Eutrope d'argent doré, le pied de cuivre doré, auquel il y a une couronne garnye de pierres entre lesquelles il y a ung beau rubis, et saphyrs, perles et cornalines posées par les susdicts maistre et aultres ledict jour, pesant six vingt-huit marcz, compris ledict pied de cuivre doré: à la courone il y a faulte d'un chatton ; plus se trouve d'une pierre et d'un aultre chatton défault, 1583 ;... n° 629, « deux couvertures de damas rouge, pour mettre sur les boyarts des chefs de saint Nicaize et de saint Eutrope ; » — page 323, mentionne la communication faite au comité par M. de Richemond de « la copie d'une charte en langue vulgaire provenant du couvent de Saint-Léonard de Chaumes, fondé avant 1168, par Guillaume Mangot, sire de Surgères et de Dompierre. » Ce document, qui ne manque pas d'intérêt comme texte de langue, a été exécuté avec le soin extrême que M. de Richemond a coutume d'apporter à ses travaux. Je demande au comité la permission de la joindre à celles qui sont déjà entre mes mains, et qui, exécutées pour une grande partie par M. E. Lelong, pour une moindre partie par M. de Richemond, est destinée à prendre un jour place dans un volume des *Mélanges*. Paul Meyer. »

Revue scientifique du 18 novembre: *Le congrès de La Rochelle*, compte-rendu de la section d'anthropologie au congrès de La Rochelle en 1882, cite les stations préhistoriques des environs de Bergerac ; le crâne des Lisières (Deux-Sèvres), découvert sous un tumulus par M. Souché, de Pamproux ; les buttes coquillières de Saint-Michel en Lherm dont nous avons parlé, III, p. 293 ; les dolmens de La Saussaye par MM. Emile Maufras

Digitized by Google

et de Lestranges ; la station du Voultron (Charente), par M. Chauvet, de Ruffec ; les objets préhistoriques des environs de Rochefort, par M. Polony (Voir *Bulletin*, IV, p. 130), et la station préhistorique du Chay, commune d'Angoulins.

Un enlèvement au XVIII^e siècle (Paris, Dentu, 1883, in-18, 4 eaux-fortes de La Lauze), précédé de *Une visite à l'hôtel Soubise*, par Jules Claretie. Réimpression en volume de l'article paru dans le *Journal officiel* des 9, 10, 20 et 22 décembre 1876 et dont s'est occupé le *Bulletin*, t. I, p. 12, pour rectifier quelques erreurs. Il faut encore signaler celles-ci, p. 173 : Saint-Porchaire est appelé *Saint-Porcelaire*; Archingeay, *Arcelingeay*, On sait que l'auteur raconte comme quoi Anne-Marie-Peirenc de Moras, fille munie d'un gros sac d'écus, fut enlevée, le 26 octobre 1737, par Charles-Angélique, comte de Courbon-Blénac, capitaine de cavalerie, qui l'emmena à Contré, près d'Aunay, où le mariage fut célébré, le 8 novembre 1737. L'affaire est ainsi racontée par Barbier dans son *Journal historique et anecdotique du règne de Louis XV*, tome II, page 175 : « Peirenc de Moras avait trouvé le secret de gagner plus de six cent mille livres de rente avec deux, trois millions d'effets mobiliers ; et il avait épousé la fille de Fargès, autre fripon. Il est mort, laissant une veuve fort riche, un fils conseiller aux requêtes du palais, et une fille de quatorze ans, qui est un gros parti, et qui est dans un couvent. Cette veuve a une très bonne maison, garnie de seigneurs qui font la cour à madame. M. de La Mothe-Houdancourt, lieutenant général des armées du roi, homme de grande condition et bien fait, a l'honneur de ses bonnes grâces. Il a introduit dans la maison un de ses parents et amis, M. de La Roche-Courbon, brigadier des armées du roi, — erreur : Courbon-Blénac, était capitaine de cavalerie au régiment du comte de Clermont, — cadet en Poitou, frère du marquis de Blénac, de fort bonne maison, mais n'ayant que huit cents livres de rente de patrimoine. On envoyait souvent chercher la fille à son couvent pour voir sa mère. La Roche-Courbon lui a fait la cour, et a plu à la jeune fille, que l'on dit aussi résolue que si elle avait vingt ans. M. de La Mothe-Houdancourt donnait la main à cette intrigue. Tant il y a que, le dimanche avant la toussaint, une femme de chambre de la mère, qui était gagnée, a été chercher la fille du couvent, dans un carrosse de la maison, à l'ordinaire. Au sortir du couvent, la fille est montée avec la femme de chambre dans une chaise de poste postée au coin d'une rue, et a pris le chemin d'Orléans pour se rendre à une terre dudit sieur de Courbon, en Poitou. On dit aussi qu'au-dessus de Châtres, la femme de chambre a crié au postillon de prendre un chemin de traverse pour aller à une terre de madame de Moras; mais que la jeune fille a tiré un pistolet de poche et a dit à la fille de chambre qu'elle lui casserait la tête si elle parlait. Ce que l'on regarde comme ayant été fait exprès en présence du postillon, pour décharger cette femme de chambre d'être com

Digitized by Google

plice du rapt. Il y avait deux domestiques à cheval à la suite de la chaise. Le postillon ayant rendu compte de ce qui s'était passé au maître de la poste, celui-ci a écrit à M. Pajot d'Ons-en-Bray, directeur général des postes, en sorte qu'on a su le chemin que la fille avait pris et même le jour où elle était arrivée à Poitiers. En conséquence, grand bruit dans la maison. MM. Fargès de Polisy et Prévost de Saint-Cyr, maîtres des requêtes, ses oncles, sont partis en poste avec un ordre du roi, l'ont trouvée dans le château où elle était depuis deux jours avec M. de Courbon, et l'ont ramenée dans un couvent. Les uns disent que cela avait été fait de concert entre madame de Moras et M. de La Mothe-Houdancourt pour ne pas donner la fille à un duc, un peu forcément de la part du ministre. D'autres disent que c'est un complot entre M. de La Mothe et La Roche-Courbon, et que M. de La Mothe a été congédié de la maison de madame de Moras. Quoiqu'il en soit, cette fille ne sera plus aisée à marier convenablement, ayant passé quelques jours dans le château. Cela est suspect, et on fera peut-être tout aussi bien de la marier avec La Roche-Courbon, bonhomme, de bonne maison, qui n'aura pas fait une mauvaise affaire. » Il y eut procès. Les demandeurs, Peyrenc et le marquis de Crèvecœur, tuteurs honoraires de M^lle^ de Moras, présentèrent, le 6 août, à la cour une requête contre le ravisseur, où ils mirent en doute et son titre de comte et la noblesse de sa famille. Le frère aîné, Gabriel-Madeleine de Courbon, chevalier, marquis de Blénac, baron de Lisleau, Romegou, etc., grand sénéchal de Saintonge, comme chef de la branche des comtes de Courbon-Blénac, demanda réparation par une requête incidente, qu'on trouve dans les *Œuvres* de Cochin, IV, 657 (édit. de 1753), et où il établit sa généalogie telle qu'on la trouve d'ailleurs dans La Chenaye-Desbois, V, 218.

Un moraliste. Etudes et pensées d'Ernest Bersot, précédées d'une notice biographique par Edmond Scherer. (Paris, Hachette, 1882, in-16, LXXXVII-382 p.). Pierre-Ernest Bersot, né à Surgères le 22 août 1816, fils d'un horloger du village des Brenets, canton de Neufchâtel, établi et marié à Surgères, fit ses études au collège de Rochefort, puis à Bordeaux, où sa famille se fixa définitivement. Il fut maître d'études trois ans, préparant son examen de l'école normale où il entra en 1836, professeur de philosophie à Bordeaux où il eut une vive polémique contre le P. Lacordaire, à Dijon, à Versailles, démissionnaire par refus de serment au 2 décembre, rédacteur aux *Débats*, membre de l'institut, enfin directeur (1871) de l'école normale supérieure où il est mort le 1^er^ février 1880, d'un cancer à la joue qui le faisait souffrir depuis 14 ans. (Voir *Bulletin*, t. II, p. 64). M. Edmond Scherer a fait de Bersot une biographie fort intéressante et a très bien apprécié le penseur. Voici les principaux articles qui composent ce volume : *M. Ernest Renan*, *Jean-Jacques Rousseau et Saint-Marc Girardin*, *Voltaire*, *Montaigne*,

Digitized by Google

Versailles, Arcachon, Du bonheur, Du plaisir et de la douleur, La chrétienne de nos jours, Charles de Rémusat, Michelet, Arnold Scherer.

QUESTIONS ET RÉPONSES

RÉPONSES

N° 45, t. I, p. 221, 266, 299, 349, 388 ; t. III, p. 413 ; t. IV, p. 32, 78. *Anciennes thèses historiées.* — Le *Bulletin* a décrit un grand nombre de thèses historiées, précieux monuments de l'art typographique et documents quelquefois importants pour l'histoire ; toutes se rapportent à l'Aunis ou à la Saintonge. La commission des arts de la Charente-Inférieure à son tour vient de comprendre l'intérêt de ces placards ornés de belles gravures et qui donnent des noms d'étudiants devenus plus tard célèbres. Mais elle élargit le cadre, et publie indifféremment toute pièce de ce genre Son dernier *Recueil* en contient plusieurs : de Jean-Baptiste-Hyacinthe Caron, de Hesdin, avec son condisciple Callot, clerc du diocèse de Tulle (1737), et de Jean-Baptiste Daigremont, clerc du diocèse de Tours (1738). Une seule concerne notre région. Elle représente l'entrée de Jésus à Jérusalem et la vocation de Zachée : « Benedictus qui venit in nomine Domini. Hosanna, in excelsis. » A Paris, chez Gontrel, rue Saint-Jacques. On lit, suivant la formule : « Has theses, Deo duce et auspice Dei-Para, tueri conabitur Joannes-Baptista-Renatus Panier, clericus Rupellensis, die lunæ vigesima secunda julii, anno Domini 1737. Disputationem aperiet delectissimus condiscipulus Arnaldus de Lacbros de Savrebœuf (?) de La Ferrière, clericus Claromontensis. Arbiter erit Petrus Bonnejoye... In Lescovæo. Pro actis publico. » Seulement nous soupçonnons le *Recueil* d'avoir mal lu le nom imprimé *Lescovæo* ; il doit y avoir *Lexovæo*, et la thèse devait être passée au collège de Lisieux.

—

N° 202, t, III, p. 207. *Duvigier, commissaire départi à Saintes pour l'exécution des édits contre les protestants (1685).* — Jean-Jacques Duvigier ou du Vigier était conseiller en la chambre de l'édit de Guienne, lorsqu'il devint président en la première chambre des enquêtes du parlement de Bordeaux, où il eut pour successeur Arnaud Lecomte, marquis de La Tresne. Il était président depuis 1685. En 1698, il succéda comme procureur général à Jacques Denis, décédé. Il était père de Jacques-Armand Duvigier Saint-Laurent qui devint conseiller en 1707, et lui succéda dans la charge de procureur général en 1710. Son petit-fils devint aussi procureur général en 1752, après avoir été commissaire aux requêtes en 1734, et conseiller lay en 1739.

UNG BOURDELOIS, A. de B.

—

Digitized by Google

N° 236, t. IV, p. 44, 86. *Etymologie des mots* nandin, vailloche *et* barguenot. — Je me suis plaint de n'avoir pas trouvé *naudins* dans un dictionnaire de patois saintongeais ; j'aurais pu dire deux, trois. Le *Recueil* de la commission des arts, qui, à notre suite, se met à faire de la linguistique, est tout fier, lui, d'avoir trouvé *andain* dans Littré, et il me raille de n'avoir pas fait cette découverte. Vraiment, le docte *Recueil* a trouvé *andain* dans Littré, quand, moi, je n'ai pas pu rencontrer *nandin* dans Jônain ! Pour un début, c'est d'un heureux augure ; cet enfant ira loin. Eh bien ! si je n'ai pas trouvé *andain* dans Littré, — et tout le monde n'a pas de ces bonheurs-là dans sa vie, surtout quand il cherche *nandin* dans Jônain, — j'ai trouvé, non pas un christ, deux christs à Dampierre ou à Fontcouverte, mais j'ai trouvé *andin* dans le *Dictionnaire* de Burgaud des Marets. Je l'ai trouvé encore dans le *Glossaire* du comte Jaubert, où il signifie « la rangée d'herbe ou la file que le faucheur a formée par la succession de ses coups de faulx. » Je l'aurais pu trouver dans le *Dictionnaire de l'ancienne langue française*, qui donne : « *andains*, *andin*, *andin*, *undain*, *ondain*, etc, espace de pré qu'un faucheur, à chaque enjambée, à chaque pas qu'il fait, peut faucher en long et en large ; ce même espace fauché dans toute la longueur d'un pré en allant d'un bout du pré à l'autre bout... longues rangées de foin, longues allées formées dans un pré par l'herbe fauchée.

> La terre en tant de lieux au coultre renversée ;
> L'herbe par les vallons en beaux ondains versée. »

En vérité, le *Recueil* a été bien modeste en ne citant que le *Dictionnaire* de Littré ; il aurait pu mentionner celui de l'académie française, elle-même, où l'on lit : « *andain*, étendue en longueur d'un pré qu'on fauche sur la largeur de ce qui peut être coupé d'herbe par un faucheur, à chaque pas qu'il avance. Les uns font venir ce mot de l'italien *andare*, parce que l'andain se fait en marchant ; les autres du latin *antes*, *antium*, qui signifie les sillons et rangs de vignes. » Il l'aurait pu lire encore dans du Cange, qui écrit : « *andain*, fauchée de pré. Gl. *andellus* ; » et plus bas : « *andein*, espace compris entre les deux jambes d'un homme qui les tient écartées. Gl. *andena*. » Or *andellus*, diminutif d'*andena*, vient de l'italien *andare*, aller, marcher, comme les autres formes *endellus*, *endens*. S'il l'eût préféré, le *Dictionnaire provençal* lui eût montré : « *andan*, andain, espace qu'un faucheur fauche à la fois ; les tas de foin qu'il ramasse avec la faux ; étymologie de *andamen* ou *andena*, espace parcouru, formé de *andare*, aller, ou de l'espagnol *andana*, rangée. » Voilà ce qu'on attrappe ailleurs que dans Littré, quand on ne court pas après *nandin* dans Jônain. Notons que, si tous ces livres ne lui suffisaient pas, il y a encore Trévoux qui donne la définition de l'académie et cite pour étymologie *andare*, aller,

Digitized by Google

antes, sillons, et *andena*, « espace compris entre les jambes d'un homme escarquillées. »

Ainsi mis en goût, le *Recueil* aurait pu nous donner encore sur les doigts, parce que nous avions écrit *vailloches*, et nous prouver « qu'il ne faut pas dire *vailloches*, mais *veilloches*. » En effet, M. Jônain dit : « *veilloche*, veillote, petite meule de foin, comme l'Hébreux appelle une gerbe *alme*, jeune fille. » Mais alors, pourquoi les Poitevins appellent-il *mioche* une petite meule de foin, ce que de leur côté les Aunisiens nomment *veille*, et les Berrichons *miloche*, *milochot*, *milochon* et *muloche* ? Que notre savant philologue aille donc leur faire aussi la leçon et leur prêcher la bonne prononciation. En somme le *Recueil* nous fait une petite querelle afin de nous apprendre : 1° qu'il faut prononcer *andains*, ce qu'avait, dans Littré, trouvé M. Caudéran ; 2° que le mot vient ou d'*en-dalls*, comme l'avait prétendu le même érudit, ou d'*andare*, selon Littré, répétant Du Cange. Nous aimerions mieux quelque chose de plus neuf.

A.

—

N° 238, t. IV, p. 43, 87. *Le P. Florent Bon, poète saintongeais.* — La question me semble tranchée ; il y a deux ouvrages distincts dont le titre commence par les mêmes mots : 1° *Les triomphes de Louis le Juste et le Victorieux, heureusement découverts dans l'écriture sainte. Paris, 1627.* 2° *Les triomphes de Louis le Juste et la réduction des Rochelais et des autres rebelles de son royaume. Dédié à Sa Majesté par un religieux de la Compagnie de Jésus du collège de Reims.* A Reims, chez Nicolas Constant, M. DC. XXIX, in-4, pp. 22 et 184. — *Nouvelle édition revue et augmentée de plusieurs pièces.* A Reims, chez Nicolas Constant, M. DC. XXX, in-24, p. 182. (A la suite : une ode *Ad Philanthum*, signée : *I. G.*, de 8 pages non chiffrées.) La dédicace au roi est signée du nom de Philanthe.

Que le numéro 1 soit de Florent Bon, prêtre, cela ressort du titre même de la pièce ; que Florent Bon soit prêtre simplement, et non jésuite, cela me paraît évident, ne serait-ce que par la raison suivante : c'est que ni le P. Alegambe, ni le P. Sotwel, les premiers bibliographes de la compagnie de Jésus, ne lui donnent place parmi les écrivains jésuites.

J'ajouterai que je n'ai trouvé aucun jésuite du nom de Florent Bon dans tous les *catalogues* de la compagnie de Jésus que j'ai pu consulter ; par exemple, ceux de 1606, 1615, 1617 et 1625 pour la province de France, et tous ceux de la province de Champagne.

Je nomme ces derniers, parce que le collège de Reims étant de la province de Champagne, Florent Bon devrait s'y trouver, s'il était jésuite ; or il n'y est pas ; donc Florent Bon n'est pas jésuite, et, par suite, n'est pas auteur du n° 2. Quelque bibliothécaire inattentif ou imprudent aura écrit son nom sur le n° 2, à cause de la similitude de titre et de matière qu'il offre avec le n° 1. Ce point me semble donc éclairci.

Digitized by Google

Mais alors qui est l'auteur du n° 2 ?

Il n'y a pas, je crois, à hésiter non plus : c'est le P. Pierre Le Moyne. M. Georges Musset rappelle que le P. de Backer dit que cette pièce se trouve intitulée : l'*Hydre défaite*, dans les *Œuvres poétiques* du P. Le Moyne. Or voici le début de l'*Ode première* dans les *Triomphes* et dans les *Œuvres*.

(*Les triomphes.*)

Ode I.

Donc nos Hydres sont étouffées,
Et tous ces monstres des enfers
N'ont plus de flames ny de fers
Qui ne servent à nos trophées.
Ces colosses ambitieux
Qui pensaient porter dans les cieux
Leurs téméraires escalades,
En un moment évanouys,
Ont trouvé que mille Encelades
Ne peuvent rien contre un Louys.

(*Œuvres poétiques.*)

Ode première.

Enfin la grande Hydre étouffée
N'a plus d'ongles ni de dents :
De ses testes à cent serpents
La France va faire un trophée.
Les complices audacieux
Avaient en vain jusques aux cieux
Porté leurs folles escalades :
Tous leurs desseins évanouis
Ont fait voir que mille Encelades
Ne pouvaient rien contre un Louis.

La preuve est péremptoire : le poète a retravaillé ses vers, composés à l'âge de vingt-sept ans ; sans en faire un chef-d'œuvre, il les a rendus plus acceptables.

Que le P. Le Moyne ait été, en 1629, professeur au collège de Reims, je n'ai pas encore pu en acquérir la preuve ; mais c'est très possible. Il est né à Chaumont-en-Bassigny, l'en 1602, et il entra au noviciat de Nancy, le 4 octobre 1619. Après ses deux ans de noviciat, il fut, selon l'usage de la compagnie de Jésus, appliqué à l'enseignement, et, en 1629, il devait être probablement professeur de rhétorique, et peut-être à Reims, qui était une des maisons de la province à laquelle il appartenait par sa naissance.

Je terminerai en confessant mon ignorance relativement à l'existence du tiré à part de l'*Ode sur la conservation de l'Isle de Ré*.

Carlos Sommervogel, S. J.

—

N° 239, t. III, p. 45, 89. *Débris d'anciennes forges dans les cantons de Montguyon, Montendre, Montlieu.* — Sur les collines à l'ouest de Saint-Léger près Pons, en divers endroits, dans des terrains argileux, — et où domine le sable en s'avançant vers l'ouest — existent des gisements irréguliers d'abord de cailloux roulés sur la première colline, sur la seconde des cailloux brisés mêlés à des galets et graviers. Parmi les fragments de cailloux on en trouve de toutes les formes et de toutes sortes de matière, ainsi que des coquilles d'huîtres fossiles, des pétrifications et concrétions de toutes les espèces, des dentrites en grand nombre, surtout des champignons communs aujourd'hui encore dans la contrée. On remarque plusieurs agarics poivrés (*agaricus piperatus*) avec le chapeau

Digitized by Google

concave, au pied massif avec croix de Malte très bien dessinée au-dessous, pétrification en matière de quartz ; une amanita aurantiaca, *vulgo* oronge, avec sa volva presque complète et pédicule mince, pétrification en matière de sulfate de chaux avec sable mêlé.

J'ai conservé un bolet orangé (boletus aurantiacus), très remarquable : c'est la nature prise sur le fait ; on pourrait s'y tromper et le ramasser le matin comme étant venu la nuit ; pied blanc, chapeau convexe aux bords recourbés en dessous, couleur orange très foncée, concrétion où domine le carbonate de fer mêlé de sable et de lamelles de coquillages. Après avoir cherché longtemps parmi ces débris les vestiges de l'homme primitif, j'ai fini par découvrir un silex taillé, en forme de fer de lance, et aussi quelques échantillons de mâchefer, analogues aux prétendus résidus de forges des routes de Montlieu. Ces résidus, selon moi, ne sont que des concrétions de matière de carbonate de fer mêlées au sable du sol où elles se sont formées, et à des débris de coquillages en grande quantité ; espèces de pseudomorphoses produites accidentellement par voie d'incrustation, ce que les anciens appelaient des jeux de la nature, *ludus Helmontii* (van Helmont), et jeux de Paracelse.

Ces concrétions ou cristallisations se rencontrent disséminées sur le sol ou dans les sables entre Chepniers et Bussac de Montlieu. Il y en a même dans les terrains calcaires qui font la séparation des deux bassins de la Seugne et de la Gironde.

M. Marcel Ellie, à Chepniers, conseiller général, en a recueilli un bloc isolé assez considérable, sur sa propriété. Pour nous rendre compte de la matière dont il se composait, nous l'avons brisé. Il est d'une nature assez friable, ce qui n'a pas lieu pour le fer ; nous avons constaté qu'il entre dans sa composition du carbonate de fer, mais que le sable et les débris de coquillages y dominent ; j'incline donc à penser que ce phénomène, ou jeu de la nature, est une sorte d'agrégat, substances agglutinées à l'époque de leur formation par les lois de l'assimilation et de l'attraction, ou plutôt par des agents mystérieux dont la science n'est parvenue encore à connaître ni le nombre ni la puissance. (1) A. C.

—

N° 243, t. IV, p. 92. *Origines de l'épithète* ventres rouges *donnée aux Saintongeais.* — On a prétendu que le surnom de *ventres rouges* appliqué aux Saintongeais venait de ce que, à une bataille contre les anglais, évidemment celle de Taillebourg, ils avaient tant tué d'ennemis qu'ils avaient du sang jusqu'à la ceinture. L'explication a un tort, c'est d'être tout à fait fantaisiste. Où a-t-on vu le fait, et que les bons Saintongeais aient jamais été si belliqueux ? Il y a quelque chose de plus plausible,

(1) Nous laissons à notre correspondant l'entière responsabilité de ses opinions en matière géologique.

Digitized by Google

la couleur des vêtements. Bourignon, *Recherches sur les antiquités*, p. 17, dit que « l'étymologie de *ventres rouges* remonte à une époque presque aussi reculée que celle de *Sant-on-es*, mot-à-mot peuples entourés par les eaux. » Bourignon n'était pas fort en étymologie ; mais il part de là pour affirmer que « les couleurs chez les peuples de l'antiquité avaient un rapport certain avec le système astronomique et le mouvement des planètes. Mars, dieu de la guerre, était représenté par le rouge, couleur du sang, qui devint par là même la couleur des combats, des héros, des guerriers. Elle était très estimée chez ces peuples primitifs ; les Celtes la préféraient à toutes les autres... Les paysans de la Guienne et de la haute Saintonge, et surtout ceux qui habitent la côte... ont un goût décidé pour le rouge. » Suit une longue dissertation, je devrais dire divagation, sur le rouge, employé par les cardinaux, les Lacédémoniens et les sauvages, etc. Il termine ainsi : « Il n'est donc pas étonnant que les Saintongeais qui avaient une consistance politique avant la conquête des Gaules... aient conservé le surnom de *ventre rouge*, qu'annonce à la fois l'antiquité de leur origine et leur caractère belliqueux. » En deux mots, Bourignon pense que ce surnom vient aux Saintongeais de leur amour pour le rouge. Je n'examine pas le fond de sa thèse, fort discutable. Mais il est facile de constater encore maintenant que, dans l'île d'Oleron en particulier, les paysans portent une culotte rouge, laquelle enveloppe aussi le ventre qui se trouve ainsi rouge. L'épithète doit venir des vêtements rouges portés par les Saintongeais. De quelle époque date-t-elle ? Bourignon qui sait tant de choses sur les Mèdes, les Perses, les Corinthiens rouges, aurait mieux fait de nous l'apprendre. Mais elle ne paraît pas fort ancienne ni fort répandue ; car on la trouverait chez quelque auteur. L. A.

— Dans une note sur le passage de Bourignon, le comte Pierre de Bremond d'Ars, qui fut député de Saintes aux états généraux, s'exprime ainsi : « Pourquoi l'auteur qui a souvent raison de ne pas craindre l'examen de ses autorités et de ses assertions, n'a-t-il pas craint le ridicule inséparable de l'expression *Ventres rouges* ? il a déployé, sans doute, beaucoup d'érudition pour farder ce vieux sobriquet des commères d'un vernis antique : mais le fait est qu'avant le passage de Louis XIII par Saintes, en 1624, époque à laquelle, pour faire honneur au prince qui arrivait dans leurs murs, les habitants formèrent des compagnies de milice bourgeoise dont l'uniforme était une veste rouge, il est impossible de montrer qu'on ait jamais donné à nos ancêtres un surnom tout aussi convenables à leurs braves voisins les Vendéens et les Bretons, etc. »

— Cette épithète vient probablement de la couleur du costume et principalement de la nuance des braies portées par les Saintongeais. De même en Bretagne les différents peuples se

Digitized by Google

divisaient en *Glaziquet*, ceux habillés en bleu, et les *Gwenet*, ceux portant le costume blanc, distinction qui existe encore.

A. B.-A.

—

N° 250, t. IV, p. 93. — *Le second mariage du comte de Rohan-Chabot.* — Le *Dictionnaire des anciennes familles du Poitou*, sans doute d'après la *Notice historique et généalogique sur les comtes de Chabot* dressée en 1834 sous la direction de Louis-Charles, Philippe-Henri-Gérard de Rohan-Chabot, dit, t. I, p. 570, que Charles-Rosalie de Rohan-Chabot, commandant en second des provinces d'Aunis, Saintonge et Poitou, né en 1740, mort en Angleterre au mois d'août 1813, avait épousé : 1° le 17 décembre 1759, Suzanne-Hyacinthe de Pons, fille de Charles-Philippe marquis de Pons-Saint-Maurice, morte de couches en 1761, et 2°, le 27 décembre 1776, Elisabeth Smith, d'une famille noble d'Irlande ; et qu'en 1789, il se « retira en Irlande, où il avait un procès à soutenir pour les intérêts de sa seconde femme qui était Irlandaise. »

Voilà qui est fort clair : la seconde femme de Charles-Rosalie de Rohan-Chabot se nommait Elisabeth Smith, et se maria le 27 décembre 1776 ; la commission des arts prétend que c'est le 29 septembre, sans donner une preuve contre Beauchet-Filleau. Mais voici qui devient embarrassant : J'ai lu dans un manuscrit contemporain, à propos de Jean-Louis-André de Luchet de Lamothe, né à Saintes le 30 novembre 1731, chanoine de Saintes, archidiacre d'Aunis, puis, en 1782, archidiacre de Saintonge (prise de possession le 21 octobre), vicaire général de Pierre-Louis de La Rochefoucauld, qu'il fut nommé, en 1787, abbé de Masdion, paroisse de Virollet, « fortement appuyé par le comte de Jarnac, qu'il avait marié à mademoiselle Matthews, sans publication de bans. » (1) L'assertion m'a paru un peu risquée, « sans publication de bans » ; aussi ne cité-je que sous toutes réserves. Mais comment le comte épousa-t-il Made-

(1) Au lieu de la phrase citée de mémoire, j'aime mieux reproduire le texte lui-même. Il est extrait des *Fragments de journal manuscrit du chevalier de Bremond* (page 55), et c'est M. le comte Anatole de Bremond qui me l'envoie : « *Du 10 octobre 1787.* L'abbé de Luchet, grand archidiacre de Saintonge, chanoine de l'église de Saintes, vicaire général du diocèse, a été nommé par le roi à l'abbaye de Madion qu'avoit l'abbé d'Hérisson. M. le comte de Jarnac a contribué plus que personne à lui faire avoir cette grâce, parce qu'il l'avoit marié avec Mlle Mathews, sans publication de bans... » puis en note : « L'abbé d'Hérisson étoit mort au mois de juin précédent. Messire Hilaire-Marie d'Hérisson, abbé commandataire de Madion en Saintonge, étoit chanoine de l'église cathédrale de Saintes depuis longtemps ; il avoit eu son abbaye en 1758 que fut tué l'un de ses frères qui servoit dans la marine. L'abbé Taillet a eu le canonicat de l'abbé d'Hérisson. Augustin-Alexis Taillet, prêtre du diocèse de Rouen, s'est attaché à M. l'évêque de Saintes pendant qu'il étoit agent général du clergé et lorsque les quatre docteurs de Sorbonne qui dirigeoient l'école militaire (dont il étoit du nombre) furent réformés. Lorsque M. l'abbé de La Rochefoucaud fut nommé évêque, il le fit vicaire général, et quelque temps après il lui donna l'archidiaconné d'Aunis. »

Digitized by Google

moiselle Smith et mademoiselle Matthews ? ou plutôt, les deux noms étant anglais, mademoiselle Smith ne serait-elle que mademoiselle Matthews ? Au lieu de répondre par une affirmation je pose une nouvelle question. L. A.

— Le registre paroissial de Jarnac, conservé au greffe du tribunal de Cognac, contient l'acte de mariage demandé :

« Le trois feuvrier mille sept cent soixante dix-sept, après une publication faite d'hier à notre messe paroissiale des bans du futur mariage de très haut, très puissant et très illustre seigneur monseigneur Charles-Rosalie de Rohan-Chabot, comte de Jarnac, mestre de camp d'un régiment portant son nom, veuf de très haute et très illustre dame madame Guyonne-Hyacinthe de Pons, fils légitime de très haut et très illustre seigneur monseigneur Guy-Auguste de Rohan-Chabot, comte de Chabot, de son vivant lieutenant-général des armées du roy, et de très haute et très illustre dame madame Marie Yvonne-Silvie de Rays, demeurant en son château de Jarnac, d'une part ; et de demoiselle mademoiselle Elisabeth Smith, fille majeure et légitime de feu très haut et très puissant seigneur monseigneur Jacques Smith, membre du parlement d'Irlande, esquire, et de vivante très haute et très puissante dame madame Marie Agar (?) de la ville de Dublin en Irlande, demeurante en la ville de Jarnac, d'autre part, semblable publication aiant été faite en l'église paroissiale de Sainte-Marie-Madeleine de la Ville-Evêque de Paris, comme il appert par le certificat de M. Leber, vicaire de cette paroisse, et selon la légalisation qu'en a fait monseigneur l'archevêque de Paris ; vu les dispenses des deux autres bans accordées tant par mondit seigneur archevêque que par monseigneur l'évêque de Saintes, la première en datte du vingt-sept janvier dernier, signée : *Chr. arch. Parisiensis*, et Drouard, *pro secretario*, et la seconde en date d'hier, signée : Luchet, vicaire général, et Cauroy, prieur de Montours, *loco secretarii*, n'aiant découvert aucun empêchement civil ni canonique tant de part que d'autre, et les parties contractantes s'étant disposées au sacrement de mariage par les autres requis, M. l'abbé de Luchet, archidiacre de Saintes, chanoine de l'église cathédrale de la même ville et vicaire général du diocèse, après avoir eu requis leur mutuel consentement, en présence du desservant de Jarnac soussigné, leur a donné la bénédiction nuptiale en la chapelle du château de monsieur le comte de Jarnac, selon la commission que lui en a donnée monseigneur l'évêque de Saintes, et cela en la forme prescrite par notre mère sainte église ; témoins, messire Louis-François de La Charlonie, chevalier, seigneur de Foussan, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis ; messire Isaac de Bonnefoy de Bretauville, baron de Bonnefoy de Bretauville, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis ; messire Louis-François Saulnier de Pierre-Levée, chevalier, seigneur de Gondeville, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis ; messire

Digitized by Google

François-Hyacinthe Hauteclaire, chevalier, seigneur baron de Gourville, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis; messire Jérémie-Pierre-Eustache Bertrand, écuyer, sieur de Puyraimond, et autres, dont les uns ont signé. ELIZABETH SMITH, *comtesse de Jarnac.* CHARLES-ROSALIE DE ROHAN-CHABOT, *comte de Jarnac.* LE BARON DE BONNEFOY DE BRETAUVILLE. SAULNIER DE PIERRE LEVÉE. LE BARON DE GOURVILLE. BERTRAND DE PUIRAIMOND. LACHARLONNIE. DE CHAUFEPIÉ. LUCHET, *vicaire général.* DUTILLET, *prêtre desservant de Jarnac.* »

Cet acte de mariage est précédé, sur les registres, d'un autre acte resté complètement en blanc, intitulé : « Abjuration de mademoiselle Elizabeth Semith. » J. P.

— Charles-Rosalie de Rohan-Chabot, 6e comte de Jarnac, a épousé, à Jarnac, en secondes noces, le 3 février 1777, Elisabeth Smith, de Dublin (Irlande), dont il eut : 1° Une fille morte enfant, l'an 1792; 2° Un fils unique, Louis-Charles-Guillaume de Rohan-Chabot, qui n'a jamais pris le titre de comte de Jarnac, a été connu sous le nom de vicomte de Rohan-Chabot, rentra en France avec Louis XVIII, fut pair de France et lieutenant général sous la restauration et sous Louis-Philippe, s'attacha à la famille d'Orléans et suivit les princes d'Orléans dans leur exil en Angleterre, où du reste se trouvaient tous ses biens. Il avait épousé Isabelle Fitz-Gérald, fille du duc de Linster, dont il eut :

1° Philippe-Ferdinand-Auguste de Rohan-Chabot, comte de Jarnac, né en Irlande le 2 juin 1815, qui prit, du vivant de son père, le titre de Jarnac, que ce dernier ne voulait pas porter, et épousa, en 1844, Géraldine-Augusta Foley, fille de lord Foley, dont il n'eut point d'enfants. Le comte de Jarnac fut un intime ami des jeunes princes d'Orléans; il accompagna le prince de Joinville à Sainte-Hélène pour aller chercher les cendres de Napoléon. Il remplit avec distinction plusieurs missions diplomatiques, et, comme premier secrétaire d'ambassade en Angleterre, mena à bonne fin l'affaire des mariages espagnols; il suivit la famille d'Orléans en exil, revint en France en 1871, et est mort à Londres, ambassadeur de France en Angleterre, le 22 mars 1875. En lui s'éteint la descendance directe des comtes de Jarnac, quoique plusieurs branches descendant des Chabot de Jarnac existent encore.

2° Olivia de Chabot, mariée au marquis Jules de Lasteyrie, petit-fils de Lafayette.

Vous remarquez, sur l'acte de mariage de la comtesse Elizabeth, la signature d'Aimé-Benjamin de Chauffepié. Ce gentilhomme était un parasite du château de Jarnac, dont il s'intitulait gouverneur. Ruiné, il était venu se réfugier ici, et était pour les seigneurs de Jarnac un ami, un familier, et un peu un intendant. En l'absence des maîtres, il avait leur procuration pour les baptêmes, cérémonies, etc. Mon ami, M. Oré, juge de paix de Jarnac, entre les mains duquel le registre

Digitized by Google

de ce singulier personnage était tombé, a bien voulu me le communiquer. Chauffepié était si souvent parrain que, pour s'y reconnaître, il avait un registre en partie double des baptêmes auxquels il assistait en qualité de parrain, tenant lieu de son protecteur. Voici le titre de ce singulier recueil : « Mémoire des baptaime que j'ai eu l'honneur de tenir, a comancé du 23 d'avril 1724. Aimé Benjamin de Chaufepié. » Il a été ainsi parrain jusqu'en 1780, toujours par procuration (56 ans !) Aussi, son registre a un répertoire, où il a soin de noter les décès de ses filleuls ou filleules : car il n'aurait jamais pu avoir présents à la mémoire tous les noms qui garnissent son livre.

Quant à l'acte d'abjuration, il n'existe pas et n'a jamais existé. Sur le registre de la paroisse, avant l'acte de mariage de Charles-Rosalie et d'Elizabeth Smith, il y a une grande demi-page blanche. En marge : « Abjuration de Mlle Elisabeth Smith, 3 février 1777. » Puis au milieu de la place laissée en blanc : « Fiat lux ! » écrit de la main du desservant de Jarnac.

Pour moi, le fait est très-clair : la comtesse de Jarnac a pu promettre de se convertir à la religion catholique ; mais elle ne l'a pas fait. Le *fiat lux* n'est qu'une espérance du curé. De plus, quatre mois après, presque jour pour jour, la comtesse Elisabeth était, à Jarnac, marraine d'une protestante, ma grand-tante, ainsi que le prouve l'acte de baptême qui suit : « 4 juin 1777. Françoise-Elisabeth Delamain. Marraine, Elisabeth, comtesse de Jarnac ; parrain, François Matthews, écuyer, membre du parlement d'Irlande. » Si l'on considère que je n'ai pas pu trouver un seul baptême catholique où la comtesse Elisabeth ait été marraine, et qu'au contraire elle est souvent marraine de protestants, on peut supposer avec raison que son abjuration n'a jamais existé qu'à l'état de projet. La pièce n'existe donc pas.

François Matthews, qui est parrain, en 1777, avec Elisabeth Smith, était très certainement un de ses parents : car je le retrouve deux fois encore parrain avec elle de deux de mes ascendants.

J'ai été, comme vous, un peu surpris et intrigué en voyant la comtesse Elisabeth seule ici au moment de son mariage, ses père et mère ne signant pas l'acte. Mais des renseignements pris auprès de personnes de ma famille habitant l'Angleterre et ayant longtemps conservé des relations avec la famille de Rohan-Chabot, m'ont tiré d'embarras. Mlle Elisabeth Smith appartenait à une noble famille irlandaise ; elle a été mariée en Irlande avec le comte de Jarnac ; et le mariage de Jarnac n'a été qu'une régularisation française d'un mariage déjà consommé. Alors tout s'explique ; déjà *de facto* comtesse de Jarnac, elle résiste à l'abjuration, et le mariage du 3 février 1777 n'est plus qu'une formalité nécessaire à sa situation dans la contrée.

C'est du reste du chef de la comtesse Elisabeth que vient une partie de la grande fortune que possédait le dernier comte de Jarnac, consistant en une magnifique terre, le château de Tho-

Digitized by Google

mas Castle, comté Tipperary (Irlande). Ses revenus annuels dépassaient dit-on 300,000 francs. Cette terre, que les comtes de Jarnac ont habitée pendant leur exil, a dû retourner aux héritiers anglais, les biens d'Irlande étant presque tous des majorats.

Parmi beaucoup de lettres et de documents que je possède, relatifs à la comtesse Elisabeth, un seul peut avoir un intérêt historique; il date de l'époque où la pauvre femme, restée en France et dans la plus grande détresse, cherche à rejoindre son mari en Angleterre. C'est un certificat de résidence daté du 16 fructidor an III de la république: « La citoyenne Elisabeth Smith, femme Jarnac, rentière, âgée de 38 ans, taille 5 pieds 1 pouce, nez aquilain, bouche moyenne, menton pointu, cheveux châtains, visage ovale, front élevé, yeux bleus, a résidé sans interruption dans la section du Roule, dans une maison appartenant au citoyen Seigneur, depuis le mois de mars 1792 jusqu'aujourd'hui 16 fructidor an III. » Suivent tous les timbres, une vingtaine de signatures, etc. La comtesse signe: Elisabeth Smith.

Le comte avait quitté la France pour jamais en 1790; la comtesse était restée à Paris avec son jeune fils. Je n'ai pu retrouver la date de sa mort; mais une lettre du comte de 1805, que je possède, parle de sa mort en annonçant celle de sa fille aînée, Adélaïde-Louise-Guyonne, celle qu'il avait eue de Guyonne-Hyacinthe de Pons Saint-Maurice et qui avait, le 18 mai 1778, épousé Boniface-Louis-André, comte de Castellane.

Philippe Delamain.

—

N° 244, t. IV, p. 92. *Étymologie du mot* anneut *pour* aujourd'hui. — *Annuit, aneut, anet*, adverbe *aujourd'hui*. L'origine de cette expression saintongeaise paraît remonter au berceau de la race franque. Les Germains comptaient par nuits: « Noctibus non diebus numerabant, » dit Tacite, *De moribus Germanorum*. Nous le retrouvons dans les anciens textes de la langue romane.

... Car nos non sen certan
Si la mort nos penra o *ennui*, o demain.

« Car nous ne sommes pas assurés si la mort nous prendra aujourd'hui ou demain. »

La noble leiczon, poëme vaudois du XI^e^ siècle:

Annuyt, ne cessay de courir
Pour venir à vous sous arrest.

(*Mistère du siège d'Orléans*, vers 473^e^.)

Le mot était encore usité au XVI^e^ siècle: « Et me mena voir la reyne sa sœur, où je demeurai presque bien tard; annuyt suis allé devers elle, et elle m'a tenu fort bons proupous. » *Lettre* de Marguerite de Valois à François I^er^, octobre 1525).

A.-E. de la Romade.

Digitized by Google

— Lire la dissertation : « *A-nuit*, aujourd'hui, *interprété au moyen des notions de l'histoire et de la linguistique*, par le docteur Ad. Espagne. Montpellier, 1880, in-8. T. DE L.

— *Aneut* signifie *cette nuit* ; puis, par extension, *ce soir*, par extension *aujourd'hui*. On peut comparer l'espagnol : *anoche*, cette nuit, ce soir ; pluriel : *estasnoches*, ces soirs, ces derniers jours, et l'anglais : *afortnight*, une quinzaine, mot à mot : *fourte en nights*, quatorze nuits. A. O.

— *Aneut* n'est pas tout à fait propre à la Saintonge. On dit dans la Touraine, *annuit*, *annehui* ; dans l'Eure-et-Loir, *annuit*, *ani* : Vendée, *annet* ; en Bretagne, environs de Rennes, *annui*, *anneit* ; Côtes du Nord, *aneit*, *anné* ; Normandie, *anuit*, *annuit*, *ennuit*, *anit*, *aneut*, *anieut*, *anié*, *ané*, *aneuit* ; Artois, *enhui* ; Maubeuge, *ennuit* ; Lorraine, à Fillières, *ainnu* ; Metz, *enu* ; Champagne, *anuil*, *annue*, *anue*, *anouit* ; Forez, *anhui*, *anheu*, *anhei*, *anhod* ; Lyonnais, *anny* ; Auvergne, *aneuit*. M. Frédéric Godefroy, *Diction. de l'ancienne langue française*, t. I, p. 303, cite de nombreux exemples de ce mot employé depuis Robert Wace (XII^e siècle) jusqu'à Henri IV : « Voilà le subject de ceste lettre, de laquelle je veux avoir response annuyt. » (*Lettres missives*, V, 224.) Et : « J'ay faict la cene anhuy, que je ne pensois pas faire en Normandie, il y a un an. » (*Id.*, 8 janvier 1590.) M. Meyer, *Glossaire aunisien*, nous apprend qu'en Aunis on prononce *anit* ; en Poitou, *ané* et *aneut* ; le vieux français est *annuyt*, *ennuyt*, *ennuict*. « Lalanne, adoptant l'opinion de l'abbé Rousseau, dérive *ané* de *hac nocte*, et non pas de *in hodie (en huy)* à cause de la coutume des Gaulois et des Germains de diviser le temps par le nombre des nuits. » Mais remarquons qu'*aneu* est le même mot qu'*aneut* avec l'addition du *t* final sonore, comme *aussit*, *icit* ; le même aussi qu'*an uit*. Or *ui* c'est *hui* (au jour d'*hui*) ; *en ui* ou *en hui*, c'est *en ce jour*. « D'*hui* en un an, d'*hui* en quinze », dit Trévoux. Il faudrait donc écrire *en hui* comme *en demain*, *l'en demain* (lendemain). « Recommandez-vous à lui et vous y serez en hui, » dit Bonaventure des Périers ; et ailleurs : « Nous prîmes assignation que nous mîmes en hui. » Des savants ont orthographié ainsi *annuyt*, à cause, disent-ils, de l'habitude des Gaulois et des Germains de compter les jours par nuits. Il nous paraît plus naturel de voir le vieux mot français *hui*, et ainsi d'écrire *enhui*. L. A.

—

N° 242, t. IV, p. 45, 91. *Regnier Desmarais est-il Saintongeais ?* — Dans les papiers de la famille Regnier de Lhommée, de Saint-Mamert, de Birac, de Fief-Rigaud, de Lavieau, qui habitait Lhommée, commune de Torxé, canton de Tonnay-Boutonne, arrondissement de Saint-Jean d'Angély, existe une note autographe de « Regnier de Saint-Mamert, » contenant l'indication des pièces qu'il adressait à un de ses parents, « Regnier,

Digitized by Google

conseiller à la cour des aides » de Paris. La voici avec son orthographe : « Notte des papiers envoyés à M. Regnier, conseiller à la cour des aides, hautel d'Alegre, rue de Bondy, à Paris, sou l'adresse de M. D'Arlu, hotel du roulage de France, rue Du Bouloy, à Parix. Nota : N° 1. Le contra de mariage de Jacques Regnier avec D^lle^ Elisabeth Baron, passé le 21 juillet 1631, à Saint-Jean d'Angély, par Romard, notaire royal ; n° 2. Contra de mariage de Jacques Regnier, avocat, avec D^lle^ Beaudoin, passé au conté de Taillebourg, le 20 janvier 1659, par Gorron, notaire royal ; n° 3. Contra de mariage de J. Regnier de Lhoummée avec D^lle^ Marie Favreau, passé au conté de Taillebourg, le 2 septembre 1707, avec autres contras, placets et privilèges accordé à la famille, touts numeroté et signié de ma main jusqu'au nombre de dix-neuf ; et de plus l'extrait de batesme et de mariage de feu mon père. A Lhommée, le 3^e^ février 1766. Regnier de Saint-Mamer. » De cette note, il résulte que depuis plusieurs générations, les Regnier de Saintonge habitaient Paris. Etaient-ils des Regnier des Marais ? Peut-être l'indication de ces quelques pièces mettra-t-elle sur la voie. D. M.

—

N° 247, t. IV, p. 92. *La colonne de la place Blair, à Saintes, élevée avec des pierres du temple de Jupiter capitolin.* — Une pièce in-4, imprimée en 1791 à Saintes, par Toussaints, et intitulée « *Extrait du registre de la société des amis de la Constitution séante à Saintes*, séance du 3 juillet 1791, », répond à la question posée. En effet, elle reproduit le procès-verbal de la séance et contient l'exposé de la cérémonie de la pose de la première pierre de la colonne de la place Blair. On y voit que la société a décidé « d'élever à ses frais une colonne triomphale sur la principale place de la ville, pour être achevée le jour de la fédération et servir d'ornement à cette fête mémorable qui doit attirer les députations des gardes nationales de tout le département. » La cérémonie de la pose de la première pierre eut lieu le 8 juillet, cinq jours après. Le discours du président de la société, Joseph Eschasseriaux, débute ainsi : « Un intérêt touchant nous a rassemblés sur ce lieu. Nous allons poser la première pierre d'un monument qui doit transmettre à nos descendants le glorieux souvenir de la conquête de notre liberté ; des débris de ces colonnes qui servirent autrefois aux temples des dieux, nous allons en former une qui va constater la possession du bien le plus précieux que l'Être suprême puisse accorder aux hommes sur la terre... » En note, on lit : « Les pierres devant composer la colonne ont été trouvées dans les démolitions d'un temple de Jupiter capitolain. » Indépendamment de cette note, il est fait dans le cours du discours une autre allusion à l'origine antique de ces pierres. E.

— On a vu (t. II, p. 78) que la société des amis de la constitution, fondée le 9 décembre 1790, avait, le 3 juillet 1791, décidé qu'une colonne triomphale serait, par souscription, élevée en

Digitized by Google

l'honneur de la liberté française et que la première pierre fut posée le 8, ce qui donna lieu à une cérémonie où parla Joseph Eschasseriaux, président de la société et membre du directoire du département. Le procès-verbal qu'imprima Toussaints en 1791, prétend que les pierres qui composent la colonne viennent d'un temple de Jupiter capitolin. Ce n'est pas l'opinion d'un autre contemporain, le comte Pierre de Bremond d'Ars, député aux états généraux, qui écrivait : « Quelques uns de ces chapitaux et tous les tambours de colonne dont était revêtue une grosse tour, avaient échappé aux ouvriers de l'intendant ; ils ont été employés en 1793 (lisez : *1791*) à construire un pilier maussade bâti sur la place de Blair, sous lequel on a enterré les *Droits de l'homme*, renfermés dans une bouteille. » A.

—

N° 249. *Les auteurs de l'édition de 1832 des* Lettres sur l'Italie *de Dupaty.* — Je savais que l'abbé Augustin Rainguet avait publié une édition des *Lettres* de Mercier du Paty, et je tenais le fait de lui-même. M. l'abbé Morcau, dans la biographie d'Augustin Rainguet donnée au *Bulletin religieux*, n'avait point parlé de cet ouvrage. Il a réparé l'oubli dans l'édition publiée à part, *M. l'abbé Rainguet* (La Rochelle, imp. Dubois, 1883, in-8), où l'on lit, page 48 : « Il publia, en collaboration avec son frère, une édition des *Lettres* de Dupaty *sur l'Italie*, retouchée en vue des maisons d'éducation. Cette édition paraissait à la librairie Périsse frères, en 1832, sans nom d'auteur, quoique l'imprimeur eût mis par erreur : « l'abbé M***, directeur d'un « petit Séminaire », au lieu de : « M. l'abbé..., professeur d'un « petit Séminaire », anonyme sous lequel se cachaient les deux frères. C'est l'explication que me donna M. l'abbé Rainguet lui-même, sur la surprise que je témoignai en recevant de ses mains l'exemplaire que je possède encore. » Il ne peut donc plus subsister le moindre doute. L. A.

—

N° 251, t. IV, p. 93. *Les pèlerinages de la Saintonge et de l'Aunis.* — J'ai signalé, dans le t. VII des *Archives*, p. 109, note 3, l'église du prieuré de Saint-Georges de Rifaucon, dans l'ancienne paroisse de Xandeville, faisant aujourd'hui partie de la commune de Barbezieux. Elle est complètement démolie et ses fondations ont été retrouvées dans un champ nommé *La Chapelle*, qui appartient à M. Chauvin. Il est aussi propriétaire tout près de là d'une pièce de vigne, dans laquelle est une tombe en pierre placée debout, où des gens du voisinage vont encore prier la nuit et faire des vœux. Tout dernièrement, un paysan m'a dit qu'on y porte des fleurs ; mais je ne sais pas si ce pèlerinage a un but spécial.

J'ai publié, dans le *Bulletin*, t. I, p. 115, un mandement de Léon de Beaumont, évêque de Saintes, du 21 décembre 1739, sur la publication des indulgences accordées par Clément XII à la chapelle de Notre-Dame de la Croix, à Marciac, diocèse d'Auch.

Digitized by Google

Un livre intitulé *Le Guide des pèlerins de Verdelays*, dont je possède un exemplaire incomplet du titre et des 24 premières pages, et qui appartient à une édition qui ne peut pas être antérieure à 1700, donne, dans sa seconde partie intitulée *Le sacré désert de Verdelays, contenant l'histoire des miracles qui s'y sont operez par l'intercession de la sainte vierge*, le récit de plusieurs miracles où figurent des personnages appartenant à notre circonscription historique. Je lis, par exemple, p. 210 : « La longue et mortelle maladie du sieur Jean Pelluchon, avocat, de la ville de Coignac, eût épuisé la sienne (sa patience), aussi bien que l'art et la science des médecins, si la grâce n'eût fait paroître sa force dans ses foiblesses. Trois mois entiers éprouvèrent sa constance par un flux de sang continuel, qui ne lui donna aucune espérance de guérison que par un miracle, et qui obligea même les médecins de luy dire que les remèdes naturels lui étoient inutils ; mais Dieu voulut, pour honnorer sa divine mère, qu'un de ses amis lui inspira de faire un vœu à Verdelays et qu'il reçut de bonne part cet avis qui luy profita, puisqu'il obtint, par la confiance qu'il eut aux mérites de cette sacrée mère de Jésus, un parfait rétablissement de sa santé. Et comme il étoit dans un âge fort avancé et hors d'état de faire voyage, et que d'ailleurs il vouloit marquer sa reconnoissance de la faveur qu'il avoit reçue, il pria le sieur Pierre Janneau, conseiller au présidial de Xaintes, d'accomplir son vœu, et raconta le sujet de son pèlerinage aux religieux, en présence du sieur Dupont de Bazas, de dame Marie Lafue de Saint-Macaire et de quelques autres qui signèrent sa déclaration, le 30 juillet 1642. » Il est aussi question, dans ce livre, de François Vidaut, curé de Saint-Martial de Mirambeau, qui déclare, le 15 avril 1643, à Verdelays, en présence de Barrin, Jaulyn, F. Piveteau et autres, qu'il a obtenu sa guérison, après avoir fait vœu de venir à Verdelays célébrer la messe, s'il était exaucé; d'Yzabeau Salles, âgée de six ans, qui, n'ayant jamais parlé ni marché, fut conduite à Notre-Dame de Verdelays, par Jean Salles, son père, de la ville de Saintes, et par Catherine Forte, sa mère, parla et marcha dans la chapelle pendant la messe, le 28 may 1687, à la vue de plus de quatre cents personnes qui entendirent la déclaration du père et de la mère, confirmée par quelques uns du même pays; d'un enfant de quatorze ans, pulmonique et abandonné des médecins, fils de Marguerite Borra, de la paroisse de Curat en Saintonge, qui guérit le 19 février 1648, en présence du sieur Grimoard, et de plusieurs autres; de Marie de Guip, veuve du chevalier Cominges, seigneur de Saint-Fort en Saintonge, guérie d'un chancre à la langue, après avoir fait vœu d'aller à Verdelays et d'offrir à la sainte vierge une langue d'or, si elle guérissait la sienne; elle se déclara guérie, le 6 août 1632, à Verdelays, en présence notamment de Daudé, marchand de l'île de Ré, et de la fille de chambre qui l'avait assistée, qui signèrent sa déclaration; de l'épouse de M. Duval, écuyer saintongeois, tombée dans la

Digitized by Google

Creuse, au Port de Pile, qui invoque Notre-Dame de Verdelays, est portée sur l'eau plus de demie-lieue au-delà du pont, dont les arceaux étaient rompus, et sauvée par trois hommes dans une petite nacelle. Elle rend ses actions de grâces à Verdelays, le 19 mars 1658; on indique comme témoins du miracle de Pontac, premier président en la cour des aides de Bordeaux, de Chaufourt, garde du corps du roi, le messager ordinaire de Paris à Bordeaux.

Il y a peut-être dans les minutes des notaires ou dans d'autres dépôts des détails sur ces évènements. Il serait utile de faire la bibliographie du livre que je cite et qui a dû être souvent réimprimé: car les approbations sont de 1672-1674, et il est question dans mon exemplaire d'un fait qui se passe le 4 juin 1700. L'auteur de cet écrit est appelé dans l'approbation le révérend père C. S., religieux célestin. Mon exemplaire a 245 pages, in-12, plus les approbations et la table qui est incomplète.

Une étude sur les pèlerinages doit parler des abus auxquels ils donnaient lieu. Ils étaient tellement graves qu'il y fut remédié par une déclaration de Louis XIV, donnée à Fontainebleau au mois d'août 1671, intitulée : « Déclaration du roy pour empêcherles abus qui se commettent dans les pèlerinages ». Elle est imprimée dans le *Recueil général des édits et déclarations, arrêts du conseil et de toutes les cours souveraines du royaume, qui ont été données concernant la Justice et la Religion sous le Règne de notre invincible monarque Louis le Grand.* A La Réolle, chez Claude Labottière, imprimeur et marchand libraire, 1684, in-4, p. 38. On lit dans le préambule : « Plusieurs soy-disans pèlerins quittent leurs parens et leur famille contre leur gré, laissent leurs femmes et leurs enfans sans aucun secours, volent leurs maîtres, abandonnent leur aprentissage, et, suivant l'esprit de libertinage qui les a inspirez, passent le cours de leur pèlerinage en une débauche continuelle. Il arrive même que la pluspart des gens vagabons et sans aveu, prenans la qualité de pèlerins pour entretenir leur oisiveté, passent en cet équipage de province en province et font une profession publique de mandicité. Et d'autres, encore plus punissables, s'establissent dans les pais estrangers, où ils trompent des femmes qu'ils épousent au préjudice des femmes légitimes qu'ils ont laissées en France. » Le dispositif porte que ceux qui voudront aller en pèlerinage à Saint-Jacques en Galice, Notre-Dame de Lorette et autres lieux saints hors du royaume, seront tenus de se présenter devant leur évêque diocésain, pour être examinés sur les motifs de leur voyage, et de prendre de lui attestation par écrit, et en outre de retirer des maires, jurats, échevins, consuls, capitouls ou syndics des lieux de leur demeure un certificat contenant leurs nom, surnom, âge, qualité, vocation; s'ils sont mariés ou non, et la déclaration qu'ils auront faite du lieu où ils veulent aller en pèlerinage. Ils devaient aussi retirer pareille attestation du lieutenant général et substituts du procureur gé-

Digitized by Google

néral en la sénéchaussée ou bailliage d'où ils dépendaient, lesquels certificats et attestations devaient leur être expédiés sans frais, sur le vu de l'attestation de l'évêque, et le greffe en gardait minute pour y avoir recours au besoin. Les expéditions ne pouvaient être délivrées aux mineurs, enfants de famille, apprentis et femmes mariées, sans le consentement des pères, tuteurs, curateurs ou plus proches parents, maîtres de métier et maris. Les pèlerins devaient représenter les attestations et certificats aux magistrats et juges de police des villes et bourgs qui se trouvaient sur leur route, prendre d'eux certificats de leur arrivée et de la présentation des attestations et certificats qui devaient être enregistrés aux greffes des villes et bourgs de leur passage ; moyennant quoy ils pouvaient circuler librement et être reçus dans les hôpitaux pour ce établis, suivant les conditions de leurs fondations. Les contrevenants étaient pour la première fois punis du carcan et renvoyés dans leur pays avec un sauf-conduit; la première récidive était punie du fouet et la seconde d'une peine qui, pour les hommes, ne pouvait être moindre que les galères. Nos archives ecclésiastiques, municipales et judiciaires et les minutes des notaires doivent donner là-dessus des détails qu'il faudrait signaler. J. P.

—

N° 252, t. IV, p. 93. *L'entrevue de Philippe le Bel et de Bertrand de Goth à Saint-Jean d'Angély.* — Edouard Fournier, *L'esprit dans l'histoire*, (4e édition, Paris, Dentu, 1882, in-18, p. 81-83), conclut à la fausseté de cette entrevue, d'accord en cela avec la critique moderne. Il cite comme ayant traité la question dans le même sens: Rabanis, *Lettre à M. Daremberg sur l'entrevue de Philippe le Bel et de Bertrand de Goth à Saint-Jean d'Angély*, 1858, in-8; Victor Leclerc, t. XXIV de l'*Histoire littéraire de la France*, et Littré, *Revue des deux mondes*, du 15 septembre 1864, p. 416. Mais il oublie de mentionner l'important travail de notre compatriote, l'abbé Louis-Auguste Lacurie, qui, lui aussi, détruit cette légende: *Dissertation sur l'entrevue de Philippe le Bel et de Bertrand de Got*, (Saintes, Rose Scheffler, 1849, in-8, 62 pages, imprimerie de Chavignaud et Bourbaud). J. P.

— Il est bien difficile maintenant de soutenir la prétendue entrevue de Philippe le Bel et de Bertrand de Goth dans la forêt d'Essouvert. Victor Leclerc, dans l'*Histoire littéraire de la France*, XXIV, p. 12, s'exprime en ces termes : « On a souvent révoqué en doute l'entrevue mystérieuse de Philippe le Bel et de l'archevêque, racontée par le chroniqueur Jean Villani, comme s'il y avait assisté. Nous ne pouvons croire que tout soit vrai dans les détails qu'il donne sur ce honteux trafic des choses les plus saintes, réglé en six articles, avec serment sur l'hostie, par un contrat passé dans une abbaye au fond d'un bois, près de Saint-Jean d'Angeli, entre le roi de France et le prélat, né sujet du roi d'Angleterre. Mais nous rencontrons à tout moment, dans

Digitized by Google

l'histoire, de ces anecdotes suspectes ou même fausses qui ont un fond de vérité. Ici, la rumeur populaire, fidèlement recueillie par l'annaliste de Florence, mettait en action ce qui était dans la pensée de tous, c'est-à-dire la condescendance des papes, durant trois quarts de siècle pour la politique des rois de France. »

«Villani, dit M. Ernest Renan, dans la *Revue des deux mondes*, du 18 avril 1872, p. 610 (Voir aussi *Un publiciste du temps de Philippe le Bel*, 15 février et 1er mars 1871, et *Un ministre de Philippe le Bel, Guillaume de Nogaret*, 15 mars, 1er et 15 avril 1872), Villani raconte qu'un des articles du prétendu pacte conclu entre le roi et le futur pontife, dans l'entrevue de Saint-Jean d'Angély, fut la condamnation de la mémoire de Boniface VIII. La réalité d'une telle entrevue est plus que douteuse. »

Dans un travail, *Clément V, Philippe le Bel et les Templiers*, Edgard Boutaric, *Revue des questions historiques*, t. X et XI, 1871, dit, X, p. 304 : « Tel est le récit de Villani. Au XVe siècle, saint Antonin, archevêque de Florence, n'hésita pas à en admettre l'authenticité, le traduisit en latin et l'inséra dans sa grande chronique ; au XVIIe siècle, Rainaldi lui accorda la même autorité et le transcrivit dans sa continuation des *Annales de l'église* du cardinal Baronius. De nos jours, l'on s'est montré moins crédule. Il y a vingt-cinq ans, M. l'abbé Lacurie, de Saintes, éleva des doutes sur l'entrevue de Saint-Jean d'Angély ; ces doutes furent développés par M. Rabanis, professeur à la faculté des lettres de Bordeaux, dans deux mémoires publiés l'un en 1847, l'autre en 1858. M. Rabanis mit au jour un document considérable qui permettait d'affirmer que Philippe le Bel et Bertrand de Got n'avaient pu se rencontrer en Saintonge à l'époque indiquée par Villani : c'était le journal des visites pastorales de l'archevêque de Bordeaux, du 17 mai 1304 au 22 juin 1305. L'original, qui fut consulté au XVIIe siècle par André du Chesne, et au siècle suivant par les bénédictins, auteurs du *Gallia christiana*, n'existe plus, ou du moins n'est pas connu ; mais les archives du département de la Gironde en contiennent un abrégé fait au XVIe siècle, abrégé qui porte le titre trompeur de : *Inventaire des cartes de l'archeuêché*. Ce document offre donc toutes les garanties qu'on peut souhaiter : les séjours de Bertrand de Got y sont inscrits jour par jour ; il n'était pas en Saintonge au mois de mai, que Villani indique comme ayant été l'époque de la prétendue entrevue entre Philippe et Clément. »

C'est à tort que Boutaric attribue à la dissertation de l'abbé Lacurie la date de 1846 et ajoute : « Une édition nouvelle fut donnée à Saintes en 1859, in-8 de 62 pages, » et au travail de Rabanis, le millésime de 1856, (in-8 de 199 pages. Paris, Durand Didier). » Rabanis communiqua à la commission des monuments historiques de la Gironde un rapport sur l'entrevue, à propos de la découverte qu'il venait de faire du journal des visites de Bertrand de Got et l'imprima dans le compte-rendu des travaux de cette commission, année 1846-1847. En 1849, Lacurie fit pa-

Digitized by Google

raître sa dissertation, qui s'appuie sur Rabanis, 24 pages ; il y ajouta, plus tard (1859), une suite de 34 pages en réponse aux objections d'Hippolyte d'Aussy et de Brillouin ; ce qui forme un tout de 62 pages, publiées à dix ans d'intervalle.

Enfin écoutons un érudit, qui a étudié tous ces problèmes historiques. Ed. Fournier dit (*L'esprit dans l'histoire*, p. 70) : « Villani lui donna beau jeu quand, je ne sais d'après quelles preuves, il fit un si beau récit de l'entrevue de Philippe le Bel avec Bertrand de Goth, archevêque de Bordeaux, dans la forêt de Saint-Jean d'Angély, entrevue qui aurait abouti à un échange de promesses bientôt réalisées ; pour Bertrand, la tiare ; pour Philippe, la pleine autorité sur le Saint-Siège. M. Rabanis a récemment démontré la fausseté du théâtral épisode par un double alibi. L'archevêque était à vingt-cinq lieues de là, et le roi plus loin encore. Il a de plus fait voir que l'élection de Clément V fut toute naturelle, et n'eut pas besoin d'être imposée par Philippe le Bel; enfin il a prouvé que si Clément transporta le Saint-Siège dans Avignon, ce fut pour fuir les troubles qui agitaient l'Italie, et non pas pour témoigner envers le roi de France d'une soumission stipulée, comme prix de la tiare, dans la mystérieuse entrevue. » Il me semble difficile, après tant de témoignages, d'hésiter un seul instant. A.

— Aujourd'hui, l'entrevue qui aurait pu avoir lieu entre Philippe le Bel et Bertrand de Goth, archevêque de Bordeaux, avant l'élévation de ce dernier à la papauté, est tombée dans le domaine de la fable. L'affirmative ne saurait plus être soutenue après le travail publié par Rabanis, en 1858, intitulé : *Clément V et Philippe le Bel. Lettre à M. Charles Daremberg sur l'entrevue de Philippe le Bel et Bertrand de Goth à Saint-Jean d'Angély, suivie du journal de la visite pastorale de Bertrand de Got dans la province ecclésiastique de Bordeaux en 1304 et 1305.* Ce livre est aujourd'hui très rare. Le journal de la visite de Bertrand de Got démontre d'une façon irréfutable l'impossibilité de l'entrevue. Aujourd'hui la société des *Archives historiques de la Gironde* fait transcrire ce document pour le publier dans son XXIII^e^ volume. La transcription faite par M. Rabanis étant fautive et incomplète, l'importance du document exigeait une nouvelle copie. Ung Bourdelois.

—

N° 254, t. IV, p. 93. *L'empoisonnement de Charles de Guienne et de la dame de Montsoreau par Louis XI et l'abbé de Saint-Jean d'Angély, à Saint-Sever.* — J'ai cherché comment se nommait l'abbé de Saint-Jean d'Angély, soupçonné de l'empoisonnement de Charles de Guyenne, frère de Louis XI. Le *Gallia* dit, II, col. 1106 : « Jordanus Fabri, *Faure*, dictus *Versois* et alicubi frater Jordanus de Bercois » ; Hugues Du Temps, II, 368 : « Jourdain ou Jean Faure, dit Versois, ou Jourdain de Bercois. » On trouve encore : Jean Faure de Vercors et Jourdain Faure de Vescours ; je ne cite pas les variantes. Or le duc de Bourgogne,

Digitized by Google

Charles le Téméraire, dans son manifeste (au camp de Beauvais, 16 juillet 1472), où il accuse son ennemi Louis XI de l'empoisonnement, nomme ainsi l'abbé de Saint-Jean d'Angély : « Frère Jourdan Favre, dit de Vercors, religieux de l'ordre de saint Benoît, natif de Die, au pays de Dauphiné, conseiller et aumônier de feu mondit sieur de Guyenne. » C'est donc ainsi qu'il faut écrire le nom. L.

— Je ne sais pas si Charles de Guyenne, frère de Louis XI, a été empoisonné ; mais je voudrais savoir où il est mort. Les auteurs saintongeais ne sont pas d'accord. Guillonnet-Merville, *Recherches sur Saint-Jean d'Angély*, p. 286, raconte ainsi, d'après Varillas, *Histoire de Louis XI*, I, 445 : « L'amant et la maîtresse furent tous deux victimes non de l'amour, mais de l'inhumanité de Louis XI qui les fit empoisonner par Faure Versois, abbé de Saint-Jean d'Angély. Le duc soupait à l'abbaye, entre sa maîtresse et l'abbé... » C'est donc à Saint-Jean que la scène aurait eu lieu, et dans le monastère, ce qui ne laisse pas de paraître singulier : les femmes festoyées dans un couvent ! Damien Rainguet, *Biographie saintongeaise*, 604, de son côté, s'exprime en ces termes : « M^me^ de Thouars, née Colette de Chambes, dame de Montsoreau, intime amie du prince, avait à son souper, dans son château de Saint-Sever, près Pons, le duc Charles et l'abbé Versois », et il renvoie à Massiou, à Bouchet, qui ne parlent nullement de Saint-Sever près Pons, d'autant que Saint-Sever est aussi près de Saintes, 15 kilomètres, que près de Pons, 15 kilomètres. De plus, Saint-Sever n'a peut-être jamais eu de château, et assurément n'a jamais appartenu à Colette de Chambes. Un troisième écrivain, Lecoutre de Beauvais, *Royan et ses bains de mer*, le fait mourir au château du Hâ, à Bordeaux. Chacun, on le voit, tire à soi l'histoire et la veut pour son clocher. Eh bien ! le fait n'a eu lieu ni à Saint-Jean, ni à Bordeaux, ni près de Pons, ni près de Saintes. Charles de Valois avait fort bien accueilli à sa cour Colette de Chambes qui, veuve de Louis d'Amboise (28 février 1469), lui avait demandé son appui contre Louis XI, et il lui avait donné la ville de Saint-Sever, dont elle s'intitulait comtesse. Or ce Saint-Sever est le chef lieu d'arrondissement des Landes, à 16 kilomètres de Mont-de-Marsan. Le testament de Colette de Chambes (14 décembre 1471) porte : « Fait et passé au chasteau de Saint-Sever, appelé de *Montlane*, en une petite chambre, près le portal dudit chasteau, où ladite dame jasoit malade... »; et Saint-Sever a encore un coteau nommé *Morlane*, où existait jadis un château, construit, disait-on, par César, « castrum Cæsaris ». Il ne peut donc y avoir de doute. C'est là que, le jour même, mourut la vicomtesse de Thouars. Le duc de Guyenne lui survécut plus de cinq mois, et mourut après le 24 mai 1472, selon du Fourny, à Bordeaux, où il fut enterré dans l'église Saint-André. A.

— La question de l'empoisonnement de Charles de Guienne me

Digitized by Google

semble avoir été suffisamment traitée par le P. Griffet, (Voir *Histoire de France* du père Daniel, t. VII, édition de 1755, in-4°, et *Collection des pièces relatives à l'histoire de France*, par Leber, XVII, p. 493), qui, après avoir indiqué le pour et le contre, finit par déclarer « que l'on ne saura jamais avec certitude ni quel fut le premier, le principal auteur de cet empoisonnement, ni quelle fut la fin et le genre de mort de ceux que l'on accusa de l'avoir commis ; » et aussi par Rainguet, *Biographie saintongeaise*, p. 604, art. *Versois*. Tout récemment M. l'abbé Ambroise Ledru, professeur au petit séminaire de Précigné (Sarthe), a aussi traité ce sujet, p. 44, dans *Louis XI et Colette de Chambes*. Il se demande d'abord si le duc de Guyenne a été empoisonné.

« Jean Bouchet, dans ses *Annales d'Aquitaine*, p. 278, dit-il, affirme catégoriquement le fait de l'empoisonnement par l'abbé de Saint-Jean d'Angély. Brantôme (Le roy Loys XI°, *Œuvres*, t. II, 328) nous dit, sur la foi d'un vieux chanoine qui racontait comment le secret de Louis XI avait été surpris par son fou, un jour que le monarque était « en ses bonnes prières et oraisons à Cléry,» que, « entre plusieurs bons tours des dissimulations, feintes, finesses et galanteries que fit ce bon roy (Louis XI) en son temps, ce fut celui lorsque, par gentille industrie, il fit mourir son frère le duc de Guyenne. » D'autres historiens dramatisent leur récit, et nous voyons Varillas écrire ces lignes émouvantes et peu véridiques. La vicomtesse de Thouars était avec le duc de Guyenne « lorsqu'il passa par Saint-Jean d'Angély, où Jean Faure Versois, religieux de l'ordre de Saint-Benoît, et abbé de ce lieu, entreprit de les régaler et leur présenta au dessert du festin une pêche empoisonnée, dont ils mangèrent chacun une moitié. La vicomtesse de Thouars mourut deux ou trois heures après, soit qu'il y eut plus de poison dans le morceau qu'elle avala, ou que sa complexion fut moins capable d'y résister que celle du duc de Guienne, qui en fut, à la vérité, si dangereusement malade que le venin lui pela la tête, lui fit tomber les ongles des pieds et des mains, et luy rétressit tellement les nerfs par les horribles convulsions qu'il luy causa que toutes les parties de son corps perdirent leur situation naturelle et leur usage. »

« De telles amplifications ne doivent plus avoir cours aujourd'hui ; leur fausseté est démontrée. Colette mourut plus de deux mois après le prétendu festin, et le duc au mois de mai de l'année suivante, sans avoir éprouvé les horribles convulsions et les épouvantables tortures que l'on connait. Il est difficile d'établir non seulement l'empoisonnement par Louis XI ou par Lescun, l'ennemi de madame de Thouars, mais le fait de l'empoisonnement lui-même. Le manifeste publié par le duc de Bourgogne, 16 juillet 1472, n'apporte pas la certitude avec lui. Charles le Téméraire, en accusant le roi de s'être souillé d'un fratricide, pouvait avoir pour seul but de soulever l'opinion contre son suzerain.

Digitized by Google

« Au camp devant Beauvais, le 16 juillet 1472. Charles, par la « grâce de Dieu, duc de Bourgogne.... à tous nos lieutenants, « amiraux... Notre dit frère de Bretagne, et autres... nous ont si- « gnifié... mondit sieur de Guyenne n'avoir pas seulement été « destitué de sa duché de Guyenne, mais aussi de sa vie, piteu- « sement, par poisons, maléfices, sortilèges et invocations dia- « boliques, ainsi que frère Jourdan Faure, dit de Vercors, reli- « gieux de l'ordre de Saint-Benoît, natif de Die au pays de « Dauphiné, conseiller et aumônier de feu mondit sieur de Gu- « yenne, et Henry de La Roche, écuyer de cuisine d'iceluy feu « seigneur, l'ont en jugement connu et confessé au lieu de Bor- « deaux, par devant l'archevêque dudit lieu, frère Rolland Le « Croisic, inquisiteur de la foi... »

« Odet d'Aydie, après la mort de son maître, arrêta ceux qu'on supposait avoir été les instruments du crime, c'est-à-dire l'abbé de Saint-Jean d'Angély et l'écuyer de cuisine, Henriet de La Roche. On l'a remarqué, ces deux personnages sont nommés dans les dernières volontés de Colette, le premier comme exécuteur testamentaire avec le duc de Guyenne, le seigneur de Lescun, l'évêque de Périgueux, Boucicaut et Rogier de Gramont, et le second, en qualité de témoin avec le dominicain Rolland Le Croisic, l'augustin Richard Pillet et plusieurs autres. Cette particularité et la faveur dont ils jouirent à la cour de Guyenne, jusqu'à la mort de Charles de France, sont des circonstances qui plaident puissamment en leur faveur. Les deux incriminés furent interrogés à Bordeaux, ensuite, lors de l'occupation de la Guyenne par le roi, transférés à Nantes où le duc de Bretagne fit continuer leur procès. Le secret de l'instruction accrédita le bruit d'un crime ayant Louis XI pour instigateur. »

L'instruction commencée à Bordeaux, poursuivie à Nantes, à laquelle le monarque envoya des commissaires, n'amena aucune découverte. Le moine mourut en prison et le sort de Henriet de La Roche est resté ignoré. « Une chronique manuscrite, citée par M. Duclos, porte que l'abbé de Saint-Jean d'Angély fut mis à Nantes dans une maison nommée la Musse qui était gardée par Bertrand de Mussillac, et que Henri de La Roche fut mis dans la prison du Bouffay, que longtemps après, l'abbé voyant le péché qu'il avait fait se désespéra, se pendit et s'étrangla dans la chambre où il était en prison. A l'égard de l'écuyer, l'auteur de la chronique assure qu'il n'a point su ce qu'il était devenu. D'Argentré dans son *Histoire de Bretagne*, et Bouchet dans ses *Annales d'Aquitaine*, disent que cet abbé de Saint-Jean d'Angély fut enfermé dans la grosse tour de Nantes et que le geôlier donna avis que, depuis que cet abbé était dans cette tour, on y entendait toutes les nuits des bruits horribles.... Ces deux auteurs ajoutent qu'une nuit, le tonnerre étant tombé sur la tour, l'abbé fut trouvé mort le lendemain, étendu dans la place où il couchait, la tête et le visage enflés, noir comme un charbon et la langue hors de la bouche d'un demi pied de long...

Digitized by Google

« Dans ce temps-là, dit M. de Barante, *Histoire des ducs de* » *Bourgogne*, VI, 276, il était rare, lorsqu'un prince mourait » qu'on crût que c'était de mort naturelle ; ils avaient une telle » haine les uns pour les autres, si peu de foi, des serviteurs si » corrompus et si déloyaux, une volonté si absolue, une dévo- » tion si idolâtre, qu'on pouvait, sans leur faire un grand tort, » leur attribuer les plus méchantes actions. Le roi Louis XI ne » fit peut-être pas mourir son frère ; mais personne ne pensa » qu'il en fut incapable. » Notre siècle est-il bien meilleur ? De nos jours la bonne foi, l'amour sincère du prochain hantent-ils davantage les palais ? Hélas ! le crime se cache partout encore sous les lambris dorés comme sous les plus humbles toits. Nous adoptons complètement le jugement de l'éminent historien des ducs de Bourgogne. Louis XI ne fut peut-être pas le meurtrier de son frère et de la vicomtesse de Thouars, mais cela suffit pour son déshonneur, il n'était pas incapable de ce double crime.

« Dareste, dans son excellente *Histoire de France*, t. III, p. 225, absout entièrement Louis XI. « L'accusation, dit-il, a retenti longtemps dans l'histoire. Elle a été adoptée et propagée par des écrivains légers, comme Brantôme, qui y a trouvé matière à plaisanter sur ce qu'il appelle la gentille industrie de Louis XI. Au fond, elle est discréditée par sa propre invraisemblance ; le manifeste publié par le duc de Bourgogne était une machine de guerre et l'opinion ne paraît pas s'en être émue au moins sur les terres du roi. »

« En regard de ce passage nous plaçons un extrait d'article composé par un historien qui ne mérite certainement pas l'épithète d'écrivain léger, Vallet de Viriville, dans la *Biographie* Didot, art. BERRY : « Dans ce gouvernement de Guyenne, Charles subit principalement l'influence d'une femme nommée Colette de Chambes-Montsoreau, sa maîtresse. Jean Faure, abbé de Saint-Jean d'Angély, son aumônier, commença par empoisonner cette femme et fit éprouver un traitement semblable au prince lui-même qui périt dans sa vingt-sixième année, après avoir par son testament institué le roi son frère pour son héritier. Louis XI peut être regardé non sans de fortes présomptions comme ayant été l'instigateur et le facteur de ce double crime ».

Notre confrère, M. Philippe Tamizey de Laroque, dans un compte-rendu de l'opuscule de M. l'abbé Ledru *(Revue des questions historiques*, janvier 1883, p. 321), a signalé les points désormais acquis à l'histoire, savoir les dates de la mort de Colette, 14 décembre 1471, et de Charles après le 24 mai 1472, jour de son testament, restées jusqu'alors indécises. B.

— Thomas Basin, évêque de Lisieux, né en 1412, mort en 1491, est convaincu de la culpabilité de Louis XI ; mais on sait avec quel acharnement il poursuit ce roi, son ennemi personnel : « Volens fratris sui obsistere conatibus eumdemque impiis ni-

Digitized by Google

mium atque sceleratis actibus prævenire, de exstinguendo eumdem dominum Carolum veneficio cogitavit. Corrupit enim duos de ejusdem fratris sui domesticis, qui præ cæteris omnibus ei familiares erant et de quibus plurimum confidebat. Quorum alter appellabatur Jordanus Faure, dictus Vercors, monachus ordinis sancti Benedicti, oriundus de civitate Dyæ, in Delfinatu, cui idem dominus suus fecerat obtinere solemnem eam abbatiam sancti Joannis Angeliaci, et eleemosinarium suum eum fecerat, cum quo etiam quotidie horas canonicas legebat ; alteri nomen erat Henricus de La Roche, qui scutifer erat coquinæ ejusdem domini. Hos quippe duos, velut idoneos tam nefando operi ministros, promissis atque muneribus rex pellexit ut benignissimum dominum suum, adhibitis etiam quibusdam sortilegiis et maleficii artibus, veneno exstinguerent : quemadmodum et fecerunt. » (*Historiarum Ludovici XI liber tertius*, page 286, édition de la société de l'histoire de France.)

Jean Bouchet qui, dans ses *Annales d'Aquitaine*, p. 278, raconte l'empoisonnement à Saint-Sever par une pêche que l'abbé de Saint-Jean d'Angély partagea à Colette et à Charles, affirme l'empoisonnement ; mais il ne peut ajouter foi à la culpabilité de l'auteur : « Quant à moy, ie ne le puis croire. » Le *Gallia*, II, col. 1106, n'affirme rien : « Legitur hic abbas propinasse venenum dicto principi Carolo, ex quo interiit Burdegalæ, 12 maii anni 1472. »

Il y a une grande divergence dans les récits. L'un raconte que ce fut une pêche qui causa tout le mal ; or, une pêche au mois de décembre est assez difficile à trouver. Elle était plus empoisonnée d'un côté que de l'autre, ce qui fit que l'une des victimes mourut plus de cinq mois après l'autre. Elle fut offerte par l'aumônier, ce qui est assez bizarre : un tel fruit à pareille saison de l'année a dû être présenté par le duc à sa maîtresse, ou par Colette elle-même. L'autre parle seulement d'empoisonnement sans nommer la pêche et le couteau vénéneux. D'après celui-ci, la scène se passe à Saint-Jean ; d'après celui-là à Saint-Sever. Un troisième narre les deux empoisonnements successifs, d'abord M^me^ de Montsoreau, plus tard Charles de France, l'abbé de Saint-Jean s'attaquant aux deux amants l'un après l'autre, sans qu'on voie bien l'intérêt qu'il pouvait avoir à assassiner la vicomtesse de Thouars. La coïncidence, si heureuse pour Louis XI, de la mort de son frère, fit croire à un crime, et ses ennemis profitèrent de ces soupçons pour l'accuser ouvertement. Mais Colette de Chambes ne se crut pas elle-même empoisonnée, et surtout par Jourdain Faure, puisqu'elle le nomma un de ses exécuteurs testamentaires ; et ce ne fut qu'après la mort du duc de Guyenne que l'auteur du prétendu crime fut poursuivi. Pourquoi la victime ne sévit-elle pas ? Au contraire, Faure continua d'être en grande faveur auprès de Charles de Valois qui, dans son testament, lui donna des marques de sa bienveillance. En résumé, il me paraît difficile d'admettre la culpabilité du roi de France. Notre histoire locale y perdra peut-être cette légende

Digitized by Google

que c'est pour expier son fratricide que Louis XI bâtit le clocher de Saint-Eutrope ; mais il avait tant d'autres méfaits à se faire pardonner ! L. A.

— Depuis Duclos, *Histoire de Louis XI*, on ne croit plus guère à l'empoisonnement du duc de Guyenne et de sa maîtresse par l'abbé de Saint-Jean d'Angély. Charles de Guyenne, frère de Louis XI, était « atteint depuis plusieurs mois d'une maladie de langueur, » quand il mourut, à Bordeaux, le 21 mai 1472. « Cette mort arrivait si à propos pour le roi, que tous ses ennemis la lui imputèrent sur le champ... Ce qui est certain c'est que Louis était informé, presque jour par jour, des progrès de la maladie de son frère, et qu'il en suivait la marche avec un espoir mal déguisé..... » Voyez Henri Martin, *Hist. de France*, t. VII, p. 67. « La meilleure justification du roi paraît être dans la longue maladie de son frère. Un homme empoisonné avec un fruit ne survit pas huit mois. » (*Ibid.*, p. 68).

Mon ami, le docteur E. Brissaud, dans une note fort bien faite de la *Gazette hebdomadaire de médecine et de chirurgie*, 1882, p. 199, est porté à supposer que cette maladie de langueur n'était autre que la vérole, et que Mme de Thouars aurait bien pu avoir le même mal. Il cite, d'une part, ce passage de la relation de l'entrevue de Charles, duc de Bourgogne, avec l'empereur Frédéric III, à Trèves, en 1473, par Arnold de Lalaing (*Germanicarum rerum scriptores* de Marquardus Freherus, Argentorati, 1717, t. II, fol. 305), qui est reproduit dans le t. III, p. 261, des *Mémoires* de Philippe de Comines (1747, in-4) : « Ipse frater (Ludovici XI) proximis annis miseranda peste consumptus mortem obiit. Ægrotabat graviter et morbi ignoto genere ; decidere ungues, capillique defluere... » et d'autre part, cette phrase d'un rapport transmis au roi et contenu dans la collection de Béthune, sur ce qui se passait dans la maison du duc de Guyenne au commencement d'octobre 1471 : « L'un des serviteurs de mondit seigneur dit que, tous les huit jours, il convient de saigner la dame de Thouars du dedans de banlyevres (basses lèvres) et que son sang est le plus mauvais du monde. » Cette maladie *d'un genre inconnu* à cette époque, et qui avait pour symptômes apparents la chute des ongles et des cheveux, était bien probablement une des manifestations isolées du fléau qui devait, vingt-cinq ans plus tard, exercer ses ravages à la fois sur la France, l'Allemagne, l'Espagne et l'Italie.

Docteur E. Turner.

—

N° 256, t. IV, p. 94. *Etymologie du nom de la commune* des Gonds. — Il y a, dans la Charente, un village appelé *Le Gond*, en la commune de Lhoumeau-Pontouvre, canton d'Angoulême. Vers 1001, Guillaume II, comte d'Angoulême, donna au chapitre de la cathédrale Saint-Pierre cette terre, nommée *Algont* ; le texte dit : « In villa quæ vocatur Algonno, inter fluvium Carentone et Tolvera. » Le Gond est, en effet, dans l'angle formée par

Digitized by Google

la Charente et la Touvre, et a plusieurs minoteries. Il n'est pas difficile de voir comment *Algont* est devenu *Le Gond*. Dans la Charente-Inférieure, la commune actuelle des Gonds s'appelait *Augons*, comme on le voit dans l'aveu de Jehanne de Villars (1472) : « Ung autre fieis assis en la parroisse d'Augons. » Voir *Archives de la Saintonge*, IV, 480. En 1091, une charte de Pons (*Archives*, X, 310) écrivait : « Ad Xanctonas a *Ougunt*. » En 1080 (charte XXXVII du cartulaire de Sainte-Marie), on trouve le buis d'Augont, « de buxeto *Daugont*. » Or Les Gonds sont placés dans l'angle formé par la Charente et la Seugne. F.

—

QUESTIONS

N° 259. Pendant la fronde, les troupes de Condé entrèrent à Saintes et y furent fort bien reçues par un certain nombre de personnes et surtout de dames. Le roi (3 avril 1652) en éloigna quelques unes (Voir *Etudes et documents sur la ville de Saintes*, p. 42), entre autres : les demoiselles de Ladome et de Lossendières, de Saint-Seurin et de Saint-André, de Magezy. Quelques uns de ces noms paraissent altérés. Je voudrais bien savoir à quelles familles appartenaient ces belles frondeuses, rivales des duchesses de Longueville et de Chevreuse. D.

—

N° 260. M. Georges Picot a fait l'*Histoire des états généraux*. Il ne cite pas ceux de Sens en 1615, dont parle un écrivain saintongeais, M. Dangibeaud, je crois. On demande quelques détails sur ce qui s'y serait passé. C.

—

N° 261. Bourignon parle de « Frère Minet » dont il dit : « C'étoit un hermite qui s'étoit retiré dans les rochers de Meschers en 1560 ; il avoit composé un recueil d'historiettes et de fabliaux en prose, sous le titre de *Coups de patte*. » Ce « frère Minet », auteur des *Coups de patte*, n'est-il pas une invention du journaliste ? N.

—

N° 262. Dans les dépôts sablo-ferrugineux de Saint-Saturnin du Bois, près de Surgères, et de Mazeray, près de Saint-Jean d'Angély, a-t-on rencontré des scories paraissant provenir d'anciennes forges et analogues à celles qui ont été trouvées dans les environs de Montendre ? M.

—

N° 263. Que sont devenus les ossements et objets divers trouvés par Camille Duteil sous le dolmen de Montguyon, dit la Pierre Folle ? T. M.

—

N° 264. Le dolmen de la commune de Saint-Bris des Bois, signalé par Joanne dans sa *Géographie* du département, existe-t-il réellement ou a-t-il existé ? X***.

—

Digitized by Google

N° 265. Où pourrais-je trouver quelques renseignements sur Notre-Dame de Rochefort ? T.

—

N° 266. Préparant un travail sur les membres du parlement de Bordeaux, je voudrais qu'on m'indiquât ceux qui appartenaient à la Saintonge et où je pourrais trouver des documents sur leur famille, comme les Farnoulx ou Farnoux, seigneurs de La Béraudière ; Gillibert, neveu du premier président de Lagebaston ; Nicolas Maron, sieur de Lacroix, etc.

UNG BOURDELOIS.

—

N° 267. Rainguet, dans sa *Biographie saintongeaise*, p. 52, a raconté les aventures du corsaire Hariaden, Kaïr-Eddin ou Chérédin, surnommé Barberousse II, et le fait gentilhomme de la province de Saintonge, né en 1466 à Authon, commune du canton de Saint-Hilaire-de-Villefranche. Tout cela est-il bien authentique ? UN CURIEUX.

—

N° 268. Un document du 1er mars 1753, nous apprend que le fief de La Montaigne, paroisse de Saint-Ciers, près Archiac, appartenait à cette époque au comte de Sitran (*sic*). On voudrait savoir quel est le seigneur ainsi désigné, et si des Mousnier ont été détenteurs de cette terre, au XVIIe siècle. M.

BIBLIOGRAPHIE

—

MAILLARD (Léopold). *La réforme de la justice*, par Léopold Maillard, ancien étudiant en droit qui a déserté l'école. N° 1. Saintes, impr. Loychon et Ribéraud, 1882, in-12, 12 pages. Prix : 1 fr.

MARAT (J.-P.). *Eloge de Montesquieu*, publié avec une introduction par Arthur de Brezetz. Libourne, Maleville, 1883, XXVIII-79 pages. Prix : 5 francs.

MARCA (Pierre de). *Lettres inédites au chancelier Séguier*, publiées par M. Tamisey de Larroque. Paris, Champion, 1881, in-8, 79 pages. (Marca a été abbé de Saint-Jean d'Angély en 1657).

MARIE-EUSTELLE. *Recueil des écrits de Marie-Eustelle* [Harpain], née à Saint-Pallais de Saintes, le 19 juin 1814. Paris, Librairie catholique internationale de l'œuvre de Saint-Paul, 1883, in-12, 2 vol. (Il faut lire *20 avril* 1814 et non *19 juin*).

MARTIN (le docteur Georges), oculiste à Bordeaux. *Des ennemis naturels du phylloxéra*. Bordeaux, Feret; Surgères, imprimerie Tessier, 1882, in-8, 27 pages.

Digitized by Google

MAUDET (L.). *Projets de M. Gougeard, ministre de la marine, contre le port de Rochefort.* Rochefort, impr. A. Triaud, 10 janvier 1882, in-8.

Médecine des ferments, appliquée publiquement, en 1861, au moyen des antiseptiques, acide phénique, acide salicyliqne, acide borique, phénate d'ammoniaque, sulfo-phénique, iodo-phénique, alcool, arsenic, fer, iode, mercure, phosphore, quinine, soufre, etc., par le Dr Déclat, à Saint-Raphael (Var). Journal trimestriel 2 fr. par an. Imprimerie Jacques Tessier, à Surgères, in-8, 16 pages. Tirage, 10,000 exemplaires. Le n° 25 vient de paraître, après une suspension de 18 mois, occasionnée par l'absence du Dr Déclat qui est allé sur les lieux étudier la fièvre jaune.

MANGARDUQUE (Jules), sous-préfet de Saintes. *Analyse et rapport du sous-préfet au conseil d'arrondissement de Saintes, 1re partie de la session, 1882.* Saintes, impr. Gay, 1882, in-8, 7 pages.

MERCIER (Paul). *Notice sur l'abbaye de Puypéroux.* Angoulême, impr. Roussaud, 1881, in-8, 11 pages. (Extrait de la *Semaine religieuse* du diocèse d'Angoulême du 28 août 1881). Mais Puypéroux, en la commune d'Aignes-et-Puypéroux, canton de Blanzac, arrondissement d'Angoulême, était-il une abbaye ? Le *Gallia* ne le nomme pas.

MESCHINET DE RICHEMOND (Louis-M.). *Une famille d'ingénieurs géographes. Claude Masse (1650-1737). Sa vie et ses œuvres.* Rochefort, société anonyme de l'imprimerie Th. Thèze, 1882, in-8, 20 pages. (Extrait du *Bulletin de la société de géographie de Rochefort*, t. III, 1882).

—— *Voyage à la cité souterraine. Le dernier explorateur des catacombes de Rome* (M. le pasteur Roller). Rochefort, impr. A. Triaud, 1882, in-8, 14 p. (Extrait du *Bulletin de la société de géographie de Rochefort*, t. III, 1882).

—— *Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790.* Série H, supplément (Archives hospitalières). Paris, Paul Dupont, 1883, in-4, 11-148 pages.

[MONGIS (l'abbé Théophile)]. *Histouér qu'a-t-arrivé ben sûr ! par in gas qu'est pas dégoûté.* Jonzac, impr. Th. Gaboriau, 1882, in-8, 7 p. Prix : 25 centimes.

[——] *Gendarmes et incendiaires. Episode de voyage. Chansonnette-fantaisie par T. M.* La Rochelle, J. Deslandes, 1881, in-8, 11 p. Prix : 1 fr.

MOREAU (l'abbé P.-M.). *M. l'abbé Rainguet, vicaire général honoraire, ancien supérieur du petit séminaire de Montlieu, sa vie et ses œuvres.* La Rochelle, imp. Dubois, 1883, in-8, 60 pages. Prix : 1 fr., au profit du monument à élever à Rainguet. (Extrait du *Bulletin religieux*, revu et augmenté).

Digitized by Google

MOTIN (Pierre). *Œuvres inédites*, publiées par Paul d'Estrée. Paris, cabinet du bibliophile (Jouaust), 1883, in-16, XXXI-116 p. Prix : 8 fr. (Compte-rendu dans le *Polybiblion*, mars 1883, p. 219).

MUSSET (Georges). *Le capitole de Saintes*. Saintes, impr. Hus, 1882, in-8, 23 p. (Voir *Bulletin*, t. IV, p. 35).

— *La formation du pays d'Aunis*. (Extrait du volume *Association française pour l'avancement des sciences; congrès de La Rochelle*). Paris, au secrétariat de l'association, 1883, in-8, 10 p. (Etude importante sur un sujet tout nouveau).

NOLHAC (Pierre de). *Le dernier amour de Ronsard. Hélène de Surgères*. Paris, Charavay, 1882, in-8, 32 pages. (Hélène était fille de René de Fonsèque, baron de Surgères, qui épousa Anne de Cossé-Brissac, sœur du maréchal de Brissac, et en eut encore Charles de Fonsèque, baron de Surgères, chevalier des ordres du roi, gentilhomme ordinaire de la chambre, conseiller d'état, capitaine de cinquante hommes d'armes, comme l'a le premier démontré, dans la *Biographie saintongeaise*, notre confrère, M. le comte Anatole de Bremond d'Ars.)

Notices scientifiques, historiques et économiques sur La Rochelle et la région maritime. La Rochelle, typ. Siret, 1882, in-18, XII-180 p., plan.

ORDONNEAU (Maurice) et ARTHUR VERNEUIL. *Mimi Pinson*, vaudeville-opérette en 3 actes, représentée pour la première fois à Paris, sur le théâtre Cluny, le 12 mars 1882. Paris, Tresse, 1882, in-18.

ORDONNEAU, CERMOISE et BURANI. *Le réveil de Vénus*, comédie en trois actes. Paris, Tresse, in-8, 111 p. Prix : 2 fr.

PELLETAN (Eugène). *Le programme républicain. La révision*. Paris, Colas, 1882, in-18.

Petite Charente, journal républicain hebdomadaire, 1er n° le 1er octobre 1882. Angoulême, impr. Lugeol; 4 fr. par an. 5 centimes le numéro.

PHELIPPEAUX (le Dr). *Notes sur un cas de tumeur fibreuse de l'utérus*. (Extrait des *Annales de gynécologie*, n° de mai 1882). Paris, Lauvereyns, 1882, in-8, 24 p.

PIGOT (Georges). *M. Dufaure, sa vie et ses discours*. Paris, Calmann-Lévy, 1883, in-18, IX-414 p. Prix : 3 fr. 50. Compte-rendu dans la *Gazette de France* du 10 avril, par M. Canron.

POLI (Oscar de). *Histoire du bon vieux temps*. Paris, Palmé, 1882, in-12, 432 p. Prix : 3 fr.

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DES ARCHIVES HISTORIQUES

DE LA SAINTONGE ET DE L'AUNIS.

SOMMAIRE DU NUMÉRO D'OCTOBRE 1883. — AVIS ET NOUVELLES : Exposition de Rochefort; monuments historiques; écoles et bibliothèques; conférences, sociétés savantes, etc. — NÉCROLOGIE : Hippolyte de Laage, Daniel Bernard, Paul Drouineau. — DÉCOUVERTES ARCHÉOLOGIQUES : Stations préhistoriques à Marennes, à Dolus; grottes néolithiques à Juicq ; huitres gallo-romaines à Saintes, à Niort ; tombeaux antiques à Migron; fabriques d'armes anciennes et de silex taillés ; le préhistorique dans les Charentes et le Peu-Richard. — Programme du congrès de la Sorbonne en 1884. — ERREURS OU OMISSIONS D'AUTEURS SAINTONGEOIS : Lacroix-Maron ; Vallet de La Touche ; Villeneuve-la-Comtesse ; *L'Angelus* à Saintes; Levraud, de Barbezieux. — LIVRES ET PÉRIODIQUES : Lettres à Jean et Guy de Daillon du Lude (1543-1585), sur les guerres de religion ; congrès à La Rochelle de l'association pour l'avancement des sciences ; Etienne de Champflour ; les fouilles de Sanxay; Criteuil-la-Madeleine et Nonaville ; l'imprimerie en Saintonge et en Aunis; les déportés aux îles de Ré et d'Oleron ; voyages d'Arthur Young en France (1787-89). — QUESTIONS ET RÉPONSES : Les seigneurs de Marennes ; le chevalier de Méré ; anciennes thèses historiées; les pèlerinages en Aunis et en Saintonge; débris d'anciennes forges à Montandre, etc.; Notre-Dame de Rochefort et Saint-Vivien de Saintes, Barberousse II, saintongeois, etc. — BIBLIOGRAPHIE : Réaume-Xambeu.

AVIS ET NOUVELLES

Ont été admis comme membres de la société des *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis* :

MM.

André Aubouin, docteur en médecine, à Saint-Genis de Saintonge, présenté par M. l'abbé Guionneau ;

Alexandre Baudon, avoué licencié, à Saintes, présenté par M. Louis Audiat ;

Digitized by Google

Auguste Bossay, au château de Matha.

Jean-Auguste Bossay, à Dinan (Côtes-du-Nord), présentés par M. le comte Anatole Lemercier ;

Pierre Bouraud, avocat à Jonzac, présenté par M. Th. Gaboriau;

Auguste Breucq, docteur en médecine, à Saint-Pierre d'Oleron, présenté par M. Louis Audiat ;

Paul Chollet, libraire-éditeur, 53, cours de l'Intendance, Bordeaux, présenté par M. Louis Audiat ;

Charles Chotard, banquier à Jonzac, présenté par M. Th. Gaboriau ;

Henri Guionnet, négociant à Cognac, présenté par M. Gustave Béraud ;

Mme Humann, à Soubise, présentée par M. le marquis de Quéux de Saint-Hilaire ;

Le comte Claude de Monti de Rézé, 3, quai Ceineray, à Nantes, présenté par M. le comte Anatole de Bremond d'Ars ;

H. Le Soudier, libraire, boulevard Saint-Germain, 174, à Paris, présenté par M. D. Mortreuil ;

Jean Nadaud, à Chaniers, présenté par M. Louis Audiat ;

Pierre Perraudeau, notaire à Burie, présenté par M. Figeroux.

—

La société des *Archives* a obtenu, à l'exposition de Rochefort, la plus haute des récompenses, un diplôme d'honneur. Voir *Indépendant* du 29 septembre ; *Courrier des deux Charentes*, *Intérêt public* et *Ère nouvelle* du 30.

—

M. Georges Benon, à Saintes, a racheté ses cotisations.

—

Ont rendu compte du XIe volume des *Archives*: la *Charente-Inférieure*, du 9 juin, l'*Intérêt public*, du 4 juillet ; le *Bulletin religieux*, du 7 ; le *Courrier des deux Charentes*, du 12 et le *Progrès* du 30 septembre ; article très bienveillant de M. A. Marchat qui « constate une fois de plus que ce volumineux travail présente d'un bout à l'autre un véritable intérêt. Pas de ces articles banals comme ont l'habitude d'en faire, à grands renforts de rhétorique, les savants de province. Rien que des pièces originales et inédites que publient les modestes et fins chercheurs qui les ont trouvés ; on les dispense d'y ajouter leur prose ; c'est le moyen d'avoir des ouvrages sérieux, solides, dont pas une phrase ne soit à retrancher »... et loue le *Bulletin* « cette charmante et modeste revue », qui « a eu la primeur de certains articles, admirés et reproduits par la haute presse parisienne. C'est elle qui, la première, a publié deux morceaux charmants jetés là comme par hasard et qui, tous deux, ont eu un succès retentissant. Je veux parler d'abord de cette mordante et spirituelle page de critique intitulée *Le capitole de Saintes*. L'érudition y est solide ; les arguments accumulés pour détruire la vieille légende sont absolument irréfutables, et avec cela une grande vivacité de plume et des traits bien piquants contre les malheureux entêtés qui voulaient, à tout

Digitized by Google

prix, défendre et sauver le capitole. Nous n'avons pas non plus à faire l'éloge de cette discussion aussi forte que brillante, *Une fille d'Alfred de Musset à La Rochelle*. L'article a assez fait de bruit en son temps pour nous dispenser de répéter ici ce que d'autres ont dit... »

—

Ont rendu compte du *Bulletin* de juillet : La *Charente Inférieure*, du 11 ; le *Courrier des deux Charentes* ; le *Bulletin religieux*, du 7 ; l'*Echo de Jonzac*, du 15 ; l'*Intérêt public* du 18 ; le *Polybiblion* d'août, p. 185 ; le *Journal de Marennes*, du 5 août ; le *Rappel Charentais*, du 10 ; le *Bulletin de la société de statistique des Deux-Sèvres* (avril-juin) qui le cite comme « un modèle de revue provinciale », et constate qu'il « prend chaque trimestre une importance plus considérable ».

Ont emprunté des nouvelles : le *Progrès*, du 4 ; l'*Indépendant*, des 5, 7, 9 et 31 ; le *Bulletin religieux*, du 7 et du 21 ; l'*Echo de Jonzac*, du 8 ; le *Messager de la Corrèze*, du 29 ; le *Courrier des deux Charentes*, des 16 et 19 août ; l'*Ere nouvelle* du 23.

—

Avec le numéro d'octobre du *Bulletin* nous envoyons la feuille 16, pages 241-256 du tome II. Ce tome II sera ainsi continué et simultanément avec le tome IV.

—

Etat des impressions : tome XII, feuilles 2-9.

—

Le prix d'histoire et de géographie offert par la Société au collège de Saintes a été obtenu, cette année, par le jeune Maurice Chassériaux, de Saintes, élève de rhétorique.

—

Une erreur de mise en page a supprimé une page de la table du tome XI des *Archives*. Un carton qui est à la disposition des membres de la Société réparera la faute.

—

Les membres de la Société sont instamment priés de vouloir bien informer de leur changement de domicile le président ou le trésorier. Le recouvrement des cotisations est très difficile sans cela, et les publications s'égarent. A Paris surtout, les adresses doivent être très exactes.

Les personnes qui ont l'habitude d'envoyer leurs cotisations dans les premiers jours de janvier, et qui reçoivent les volumes par colis postaux ou par la poste, sont aussi priées d'envoyer 85 centimes pour le premier tarif et 1 fr. 10 pour le second.

—

Sur l'invitation de M. le maire de Rochefort, président de l'exposition de cette ville, la Société a envoyé quelques objets qui sont dans deux vitrines de l'annexe consacré aux arts rétrospectifs : ce sont des sceaux aunisiens et saintongeais, des fac-simile d'écriture ou de typographie des diverses époques, des signatures et des portraits d'hommes célèbres du département, d'anciens plans de Brouage, La Rochelle, Rochefort, Ro-

Digitized by Google

yan, Saint-Jean, Saintes, Talmont, etc. Voir l'*Intérêt public*, de Rochefort, du 14 septembre ; les *Tablettes des deux Charentes* du 15, articles reproduits par le *Progrès* du 21, le *Courrier des deux Charentes* du 23, l'*Indépendant* du 25, l'*Ere nouvelle* du 27 et le *Journal d'histoire naturelle de Bordeaux* du 30.

—

Dans sa séance du 23 août, le conseil général de la Charente-Inférieure, sur le rapport de M. Bonneau, a inscrit au budget de 1884 : 300 fr. pour la société des Archives ; 300, pour la commission des arts ; 300, pour la société des sciences naturelles de La Rochelle ; 300, pour celle de géographie de Rochefort, et 100 francs pour le service des observations météorologiques.

—

Par une lettre du 19 mai, M. le ministre de l'instruction publique et des beaux arts a délégué le président de la société des *Archives* pour visiter le camp préhistorique du Peu-Richard et lui faire un rapport détaillé sur les fouilles de M. le baron Eschasseriaux. Ce rapport a été communiqué, dans la séance du 9 juillet, à la section d'archéologie du comité des travaux historiques et scientifiques, qui en a ordonné le renvoi à M. Alexandre Bertrand.

—

Nous avions, l'an dernier, demandé au comité des travaux historiques de mettre à l'étude les piles romaines, pile de Cinq-Mars, Pirelongue, Ebéon, etc., dont le *Bulletin* s'est occupé plusieurs fois (Voir, t. III, p. 44, 167, 374, et t. IV, p. 39). Une revue de société savante qui nous copie a reproduit nos arguments tout simplement. Nous espérons que le prochain congrès des sociétés savantes à la Sorbonne nous donnera de plus amples détails sur ces monuments. Voir plus bas, page 222, le programme.

—

La Société a reçu de M. le comte Claude de Monti de Rezé les ouvrages suivants : 1° *La deffaicte générale de toutes les troupes du sieur de Soubize par l'armée du roy* (Paris, Rocollet, 1622 ; réimprimé en 1882) ; 2° *La deffaicte des troupes de monsieur de Soubize et de La Cressonnière, son lieutenant, par le sieur des Roches-Baritaut, ès pais du bas Poictou* (Paris, Julien Jacquin, 1622 ; réimprimé en 1881) ; 3° *Roolles des bans et arrière-bans de la province de Poictou, Xaintonge et Angoumois* (Poictiers, Jean Flevriau, 1667, in-4 ; réimprimé en 1883).

—

Par décret du 9 juillet, sur la proposition du ministre de l'intérieur, a été nommé chevalier de la légion d'honneur, « M. Hippolyte Larade, membre du conseil général de la Charente-Inférieure et président de la commission départementale, maire de Ternant, maire de 1830 à 1841 et depuis 1848, conseiller général depuis 1870, délégué cantonal ; 46 ans de services. »

—

Par arrêté du ministre de l'instruction publique, en date du 14 juillet, ont été nommés officiers d'académie : « M. le docteur

Digitized by Google

Alexandre Guillaud, professeur à la faculté mixte de médecine et de pharmacie de Bordeaux, et M. Edmond Maguier, homme de lettres, à Thenac. »

—

Nous avons raconté, t. IV, p. 56, que la société des *Archives historiques de la Gironde*, à l'occasion de la publication de son XX^e^ volume, avait fait frapper, en l'honneur de son fondateur, M. Jules Delpit, une médaille d'or, qui lui a été remise avec grande solennité le 12 mars dernier. M. Delpit a voulu conserver la mémoire de cette agréable soirée, et vient d'envoyer à chacun des souscripteurs, avec nom imprimé et signature autographe, un exemplaire d'une brochure précieuse, *Souvenir du 12 mars 1883* (Bordeaux, imp. Gounouilhou, 1883, in-4, 33 pages), contenant les discours, vers, procès-verbaux et la liste des souscripteurs en gascon. Nous y lisons les noms de trois de nos confrères :

« L'ondrab'e et mot sabi senhor, mossen Loys Audiat, bibliari de la bibliaria de la bila et ciutat de Xaincta, auctor de mantz libres ystoricals ;

» Lo noble et sabi senhor, mossen Artus de Brezetz, abocat en la sobirana cort dos appeus de Guyayna, auctor de libres ystoricals ;

» L'ondrable et sabi senhor, mossen Philip Tamizey de Larroque, un dos correspondents del institut de Francia, caboy del orde de la houransa, auctor de mantz et mantz libres, amb multiplicamen de notations et de sabis ornamens. »

—

Par arrêté du 11 avril 1883, et sur l'avis de la commission des monuments historiques, M. le ministre de l'instruction publique et des beaux arts a classé l'église de Chadenac, canton de Pons.

—

Le camp préhistorique du Peu-Richard. — L'attention de M. le ministre de l'instruction publique et des beaux arts a été appelée sur le camp préhistorique découvert par M. le baron Eschassériaux, au lieu dit Peu-Richard, dans la commune de Thenac ; et dans notre dernier numéro, IV, 107, nous avons annoncé que la sous-commission des monuments mégalithiques en avait proposé le classement. L'intérêt que présente cette station, qui remonte à l'âge de la pierre polie, a engagé le ministre à accepter les propositions du comité et à mettre ce camp au nombre des monuments historiques ; il a décidé, en outre, qu'un relevé en serait exécuté pour être conservé dans les archives de la commission des monuments historiques. L'arrêté de classement, daté du 10 septembre 1883, est ainsi libellé : « Le président du conseil, ministre de l'instruction publique et des beaux arts, arrête : Le camp préhistorique découvert au Peu-Richard, commune de Thenac, canton sud de Saintes (Charente-Inférieure), est classé parmi les monuments historiques. » Ce document est contresigné pour ampliation par M. Kaempfen, directeur des beaux arts. Notre confrère M. Rullier, architecte

Digitized by Google

de la ville et de l'arrondissement de Saintes, a été désigné par M. le préfet pour exécuter le relevé.

—

Dans sa séance du 7 août, le conseil municipal de Saintes a pris connaissance d'une lettre de M. de Bremond d'Ars, président de la commission des arts, demandant le vote d'une somme de 6,000 fr. pour l'acquisition des thermes de Saint-Saloine, fort importante pour la ville puisqu'on y trouverait certainement des objets curieux et qu'elle en pourrait tirer un bénéfice en faisant payer aux visiteurs un droit que prélèverait le gardien du cimetière. Le conseil a ajourné.

—

Au commencement de juillet, la municipalité de Paris a fait placer dans le square de l'église Saint-Germain des Prés, le long du boulevard Saint-Germain, la statue de Bernard Palissy, œuvre du sculpteur Barrias, qui sera là tout près de la rue du Dragon, où la tradition veut voir son habitation, et près aussi de la rue Bernard Palissy. L'artiste émailleur est représenté dans l'attitude du penseur, tenant un plat dans la main droite, près d'un fourneau allumé. Le socle porte : A BERNARD PALISSY.

—

Les journaux annoncent la découverte par un collectionneur d'antiquités, M. l'abbé Malbec, curé de Tanzac, d'une toile de 1 m. 50 sur 1 m. 10, signée Povssin, représentant une allégorie, probablement un essai du sacrement de pénitence ; et par M. Gustave Bron, propriétaire à Taillebourg, d'un tableau de l'Albane, *L'amour forgeron*, de 74 centimètres de largeur sur 80 de hauteur. La commission des arts qui nous apprend cela, oublie que *L'amour forgeron* figurait à l'exposition de Saintes en 1875, ainsi catalogué : « Tableau authentique de l'Albane, que l'on croit perdu et qui manque à la collection du Louvre. »

—

Dans sa séance du 21 août, le conseil général de la Charente-Inférieure a voté trois subventions de 500 fr., l'une à M. Nadeau, architecte, et les autres à MM. Lenoir et Pagnoux, peintres, élèves de l'école des beaux arts.

Dans sa séance du 23 août, il a, sur la proposition de MM. Anatole Lemercier, Delmas, Barbedette et Mestreau, nommé une commission de quatre membres chargée d'examiner, pour la prochaine session budgétaire, les moyens de faire exécuter le buste de Jules Dufaure, qui prendrait place dans la salle des délibérations du conseil.

—

ÉCOLES ET BIBLIOTHÈQUES DE LA CHARENTE-INFÉRIEURE. — Le département de la Charente-Inférieure, qui a une population de 466,416 âmes répartie en 6 arrondissements, 40 cantons et 480 communes (recensement de 1881), comptait au 31 décembre 1882, d'après le rapport de l'inspecteur d'académie au conseil général, session d'août 1883, 820 écoles publiques, 161 écoles libres, total 981 ; 18 écoles maternelles publiques et 16 libres ;

Digitized by Google

soit 34. Le nombre des enfants de 6 à 13 ans en âge de fréquenter l'école est de 54,950 ; le nombre des élèves inscrits dans les écoles est de 48,286.

Il y avait 323 bibliothèques scolaires possédant 33,670 volumes ; il faut y ajouter les bibliothèques populaires relevant de la ligue de l'enseignement à La Rochelle, Rochefort, Saintes, Saint-Jean d'Angély ; les bibliothèques simplement populaires, sans qualificatif : Saint-Médard, Saint-Sauveur de Nuaillé, la Couarde (île de Ré), Puyvineux (commune de Saint-Christophe), Courçon et Saint-Martin de Ré ; avec qualificatif : Cravans (Bibliothèque des amis de l'instruction), Cozes (Bibliothèque cantonale), Burie (Bibliothèque des amis de l'instruction), Paillé (Bibliothèque dite société d'études diverses), Marans, Saint-Christophe, Ars et Le Bois en Ré, Lalaigne (Bibliothèque coopérative). Nous avons parlé, IV, 102, des bibliothèques communales publiques de La Rochelle, Rochefort, Saintes. Ajoutons-y celle de Saint-Jean d'Angély et celle de Marennes, léguée à la ville par Dubois-Meynardie, dont le bibliothécaire est M. Gaildraud père aux appointements de 800 francs. Il existe un certain nombre de bibliothèques paroissiales ; mais il nous a été impossible d'en avoir la liste. Nous prions nos confrères de nous indiquer celles qu'ils connaîtraient.

—

A l'exposition d'Amsterdam, dans la section de peinture, M. Louis-Augustin Auguin, né à Rochefort, a un tableau, *L'été au Port-Berteau* (Saintonge), et à Versailles, à l'exposition des amis des arts de Seine-et-Oise, M. Brillouin, un tableau, *les prairies de La Vergne* (Saintonge).

—

Le 24 septembre, a eu lieu la distribution des récompenses suivantes aux exposants de Rochefort. Nous ne citons que les noms qui intéressent la région.

Peinture, dessin, etc. — *Diplômes d'honneur :* MM. Furcy de Lavault, Garnier, Lessieux ; — *Médailles de bronze :* MM. de Champeaux, de Fonrémis, M^lle^ de Lajallet ; — *Mentions honorables :* M^me^ Allard, MM. Athanase Bourgeois, Dell'Angelo, Gaborit, Philaire.

Sculpture. — *Médaille de vermeil* : M. Jaquot ; — *Médaille de bronze :* M. Vételet.

Architecture. — *Diplôme d'honneur :* M. Fernand Michaud, pour un projet de palais de justice ; — *Médaille de vermeil :* M. Pierre Corbineau, pour un projet d'écoles.

Photographie. — *Médaille de vermeil* : M. Maurice ; — *Médaille d'argent* ; M. Delphin ; — *Médaille de bronze* : M. Sauquet ; — *Mention honorable :* M. Ghezzi.

Exposition scolaire et scientifique. — *Diplômes d'honneur* : MM. Boissellier ; Delavoie ; Ecole de médecine navale ; Société de géographie, à Rochefort ; Société des archives historiques de la Saintonge, Société de tir, à Saintes ; M. Tesseron, à Dompierre-sur-Mer ; — *Médailles de vermeil :* MM. Favre et Régespel-

Digitized by Google

ger, à Rochefort ; — *Médailles d'argent* : MM. Bernard, instituteur au Bois (île de Ré) ; Gibert, directeur de l'école des garçons ; Garnier ; Jacquot, professeurs de dessin ; M^lles^ Largeault, directrice de l'école des filles ; Philaire, professeur de mathématiques, Tayarda, directeur de l'école des garçons, à Rochefort ; — *Médailles de bronze :* MM. Baron, à Beauvais-sur-Matha ; Boucherie, instituteur, à Cognac ; Gouland, instituteur, à Juicq ; M^me^ Mayraux, directrice de l'école maternelle, à Rochefort ; MM. Mérier, instituteur, à Marans ; Boyer-Bropt, instituteur, à Puyravault ; Aubain, instituteur, à Marennes ; Cherbonnier, instituteur, à Aigrefeuille ; M^me^ Guigne, institutrice, à Rochefort ; M^lles^ Mouillac, à La Rochelle ; MM. Plumenail, instituteur, à Saint-Aignan ; Roucher, instituteur, à Chaniers ; Suire, instituteur, à Lussant.

M. l'abbé Blanchard a obtenu pour ses fleurs en coquillages la plus haute des récompenses, et à Blois une médaille d'or.

M. Fernand Michaud, architecte, a reçu les palmes d'officier d'académie.

Voir, dans l'*Intérêt public* du 14 septembre, les discours prononcés à la distribution des récompenses par le président, M. Parat, maire de Rochefor', par M. Antonin Proust, député des Deux-Sèvres, et ancien ministre des beaux arts. M. Georges Lafenestre, inspecteur des beaux arts, M. Prétet, commissaire général de l'exposition, ont aussi pris la parole.

Nous avons publié, IV, 128, la liste de nos compatriotes qui figurent à l'exposition des beaux arts. A l'exposition de l'art rétrospectif, signalons nos confrères, M. Charles Dangibeaud, pour un précieux manuscrit, *Office de la Vierge*, enluminé par lui, et M. Frédéric Baron pour sa collection de monnaies.

—

Conférences. — A Barbezieux, le 1^er^ juillet, conférence par M. le docteur Meslier, *L'hygiène à tout âge ;* le 8, par notre confrère M. Patron, avocat à Jonzac, *Le roman naturaliste ; E. Zola ;* le 14 août, à l'exposition de Rochefort, par M. Ritt, *Voyage à Constantinople*, avec 75 projections à la lumière oxhydrique ; le 23, à Aubeterre, par M. Deslions, professeur au collège de Barbezieux, *Comment un peuple se relève.*

—

Sociétés savantes. — Société de géographie de Rochefort ; séance du 26 juillet : Conférence sur *La population en France*, par M. Ch. Delavaud, pharmacien en chef de la marine, président honoraire de la société.

Commission des arts ; séance du 26 juillet : Lectures sur les léproseries de l'arrondissement de Jonzac, par M. l'abbé Letard, et sur une excursion archéologique à Broue qui débute ainsi : « L'astre du jour dorait de ses premiers rayons le dôme de Saint-Pierre de Saintes », et se termine par une comparaison des côtes de la Saintonge avec les côtes de la Nouvelle-Calédonie.

Digitized by Google

Société des sciences naturelles de La Rochelle ; séance du 13 juin : Rapport de M. Charles Barret sur une excursion géologique à Châtelaillon. M. Beltrémieux dépose une collection d'épreuves photographiques de diatomées et d'êtres microscopiques, provenant de feu Ravet, qui avait fait des études approfondies et de remarquables travaux sur les diatomées. — Séance du 12 juillet. Rapports de MM. Termonia et Millot, sur les excursions botaniques de la société à Châtelaillon et à Fouras. Communication de M. Foucaud sur l'exploration botanique qu'il vient de faire dans les Landes et les Basses-Pyrénées.

—

La société de géographie de Rochefort met au concours : 1° entre les instituteurs de la Charente-Inférieure un mémoire sur ce sujet : *Rôle colonisateur de la France dans le passé ;* médaille d'argent, médaille de bronze et deux mentions honorables ; 2° entre les élèves des écoles primaires du canton de Rochefort. On peut demander de plus amples renseignements au secrétariat de la société, rue Laforest, 8, à Rochefort.

—

A l'association pour l'avancement des sciences, (12e session, Rouen, août 1883), divers travaux ont été lus ou présentés par nos compatriotes. Citons : M. le docteur Boursin, de Marans, ancien élève de l'école centrale : Présentation et description d'un appareil mécanique pour rappeler les asphyxiés à la vie, principalement les nouveaux-nés et les noyés ; M. le docteur Pineau, au Château d'Oleron : 1° Nouveau fait d'importation d'une épidémie de fièvre typhoïde ; 2° Deux nouvelles stations de silex taillés dans l'arrondissement de Marennes ; M. le docteur Duplouy, de Rochefort : Enchondrome de l'épaule ; M. G. Coteau : Echinides du terrain tertiaire de Saint-Pallais (Charente-Inférieure) ; M. Emile Maufras, de Pons : 1° Contribution à l'étude du préhistorique dans le canton de Pons ; 2° Le camp du Peu-Richard ; M. le docteur Burot, agrégé à l'école de médecine navale de Rochefort : 1° Variation des chlorures de l'urine dans certaines maladies aigües ; 2° Coup d'œil général sur la fièvre intermittente, la phtisie et la fièvre typhoïde, à Rochefort ; M. le docteur Bourru, professeur d'hygiène à l'école de médecine navale de Rochefort, a présenté quelques considérations sur l'état sanitaire de cette ville, en se servant des documents statistiques relevés par M. Malfer, ancien directeur du service de santé. Dans ce travail, M. Bourru, s'attache à démontrer que la réputation d'insalubrité qu'on accorde généralement à Rochefort n'est nullement justifiée. Bien mieux, il prouve par des chiffres que la mortalité y est « tout au plus égale, sinon inférieure, à la mortalité moyenne de la France. »

—

Errata au *Bulletin*, IV, p. 153, ligne 6, : « au-dessus, un F renversé, » *lire* « une faulx » ; p. 81, art. Pus, ligne 31, au lieu de

Digitized by Google

Verdier, lire *Vergier*. Jacques Vergier avait longtemps habité Rochefort comme commissaire de la marine, et y a composé plusieurs pièces de vers qui sont dans ses *Œuvres*; p. 110, avant-dernière ligne, *marito*, au lieu de *merito*; p. 122, ligne 4, au lieu de *cinq*, lire *sept*; p. 140, ligne 31, lire *1469* et non *1669*; p. 142, ligne 41, Aubert, de Saint-Jean d'Angély, est cité par erreur, comme *architecte* de l'église de Foussay (Vendée), d'après l'*Epigraphie santone*, p. 81, qui le dit avec raison *sculpteur*.

Au tome XI des *Archives*, p. 149 note. Claude de Bourdeille, fils puîné d'André vicomte de Bourdeille, est mort en 1622 au siège de Royan d'un boulet de canon. Le Claude de Bourdeille dont il est question, était le petit-fils d'André ; il est mort en 1704 à Blois, se rendant de Paris à Matha ; p. 412, note, Catherine de Vivonne, née en 1588, mariée le 26 janvier 1600, disent Tallemant des Réaux, II, 485, et Anselme, VIII, 769.

NÉCROLOGIE

La Société a une nouvelle perte à déplorer.

Le 13 août, est décédé, à Saintes, Jérôme-Hippolyte de Laage, âgé de 72 ans, époux de Thérèse-Louise Charlet, né à Fouras de Jérôme de Laage, lieutenant-colonel du génie, député de la Charente-Inférieure, chevalier de Saint-Louis et officier de la légion d'honneur, et de Cosme-Catherine Landreau. « Homme de progrès, de dévouement et d'une très grande affabilité, dit le *Courrier des deux Charentes*, du 16 août, il obtint l'estime de ses concitoyens, qui l'envoyèrent siéger à l'assemblée départementale. Conseiller général, il ne laissa rien échapper qui pût être profitable à sa ville adoptive. C'est à son initiative, à ses nombreuses démarches, on se le rappelle, qu'est due, à Saintes, la création du haras, établissement qui, plus tard, devait être d'un si grand avantage pour la région. » En 1846, Hippolyte de Laage entra au conseil municipal dont il fit partie jusqu'en 1870. « Là, comme au conseil général, il ne laissa passer aucune occasion de se rendre utile. Si nous avons, à Saintes, une société des courses, société des plus florissantes aujourd'hui, c'est encore à lui qu'en revient l'idée. » Il a publié *Amélioration de la race chevaline*... Saintes, Hus, in-4, 6 pages.

Le 20 juin, est mort, à Paris, Daniel Bernard, né en 1843, à Royan, où il a été enterré. Elève de l'école des chartes, critique musical et dramatique du journal l'*Union*, collaborateur de la *Revue du monde catholique* et de l'*Univers illustré* pour le salon annuel, il avait été nommé sous-bibliothécaire à la bibliothèque de l'Arsenal. Outre sa participation à d'autres publications

Digitized by Google

artistiques, on lui doit plusieurs ouvrages, entre autres : *Les virelais de Daniel Bernard* (1865, in-12), et *Un drame à Naples* (1881, in-12).

—

Le 21 août est mort à La Rochelle, âgé de 83 ans, le doyen des médecins de cette ville, Paul-François Drouineau, docteur en médecine, chirurgien en chef honoraire des hospices civils, chevalier de la légion d'honneur, frère de Gustave Drouineau, qui a eu sa célébrité comme écrivain. Elève du collège de La Rochelle, de l'école de médecine de Paris, fixé à La Rochelle en 1831, médecin auxiliaire de l'hôpital militaire d'Aufrédi, puis en 1857 médecin en chef de l'hôpital Saint-Louis, Paul Drouineau « a prodigué à tous, riches ou pauvres, ses soins incessants et tous les trésors de science et d'habileté dont il était doué. » M. le docteur Barthe, au nom de la société de médecine et de chirurgie, et M. le docteur Mallet, médecin en chef des hôpitaux civils, ont prononcé sur sa tombe son éloge. Voir la *Charente-Inférieure* du 25 août.

DÉCOUVERTES ARCHÉOLOGIQUES.

—

Mosaïque de Plassac. — D'après les journaux du département, nous avions annoncé, dans notre dernier numéro, la découverte d'une mosaïque à Plassac (Charente-Inférieure). C'était à Plassac (Gironde). Heureux lapsus qui permet à une grave société de s'ébaudir un peu et de se gaudir de nous : « récit absolument controuvé, découverte fantaisiste, mosaïque aussi vraisemblable que la fameuse fontaine de La Chapelle...! » Douze lignes sur ce ton léger. M. Vallée en est tout réjoui, tout fier et tout pâmé. Et pourtant, comme la revanche serait facile, puisqu'en même temps on confond Juicq et Le Douhet, un vulgaire fabricant de haches celtiques avec un chercheur de silex authentiques, et des trous de lapins ou des terriers de renard avec des habitations préhistoriques !

—

Stations préhistoriques a Marennes et a Dolus. — J'ai présenté au congrès pour l'avancement des sciences à Rouen (section d'anthropologie) trois cartons de silex taillés découverts sur deux points où je ne crois pas qu'il en eut été trouvé jusqu'ici.

1° En décembre dernier, sur le versant sud-ouest du petit coteau dit de La Parée, dans la commune de Dolus (île d'Oleron), — point que j'avais vainement exploré, il y a quelques années — j'ai trouvé une belle hache polie, de forme trapézoïde, épaisse, en beau silex jaunâtre, légèrement translucide, et mesurant 7/12, quelques grattoirs néolithiques grossiers, une ou deux petites pièces très retouchées, et plusieurs débris sans

Digitized by Google

valeur. Sur ce point existent deux mégalithes : une pierre irrégulièrement arrondie, de 2 mètres de diamètres sur une épaisseur de deux pieds ; une seconde pierre de la forme approximative d'un cercuil gallo-romain, mais de 1/3 plus petite environ, et qui a été anciennement (?) piquée pour être convertie soit en timbre, soit peut-être même en un de ces cercueils. Je suis d'ailleurs persuadé qu'un grand nombre de menhirs, de dolmens, surtout dans notre pays où la pierre de taille n'existe pas, ont été ainsi convertis en auges, en margelles de puits monolithes, etc., etc.

2° Mon frère, magistrat à Marennes, découvrait, vers la même époque, à 2 kilomètres dans l'ouest du village de La Chainade, près de Marennes même, un fief tout jonché de silex la plupart informes, ce qui est dû à leur grain grossier, mais quelques uns néanmoins bien indiscutablement taillés. Nous y avons recueilli un certain nombre d'éclats, quelques grattoirs et une jolie petite hache polie. Nul doute que cette station, qui est fort riche au moins comme nombre, ne réserve d'intéressantes trouvailles à qui pourra la visiter avec soin.

Les silex employés sont de diverses provenances, partant de diverses patines. J'avais cru voir aussi dans leur taille des indices d'une superposition de deux époques ; mais la section d'anthropologie n'y a vu des débris que de la seule période robenhausienne. Quelques unes de ces pierres ont une patine d'un blanc jaunâtre, très poli, qui les font absolument ressembler à de vieux ivoires.

Ces deux stations que je ne puis encore qu'indiquer m'ont paru avoir ce côté intéressant d'être situées dans la ligne qui, partie du continent, traverse l'île dans son grand diamètre, semée de silex taillés et de menhirs, indiquant ainsi, à n'en pas douter, ce qu'on appelait, il n'y a pas longtemps encore, des voies celtiques. Docteur E. Pineau.

Huitres gallo-romaines a Saintes. — Nous continuons à signaler les divers dépôts d'huîtres gallo-romaines que nous rencontrons çà et là. Nous avons déjà parlé de celles de Jarnac, III, 264, 231 ; de Niort, IV, 144 ; de celles de la rue de la Boule et du Coteau à Saintes, III, 57, 216, 264 ; IV, 63. Peut-être en les relevant soigneusement, on arrivera à en déterminer l'origine et la destination. Dans la prairie de La Pallu, à Saintes, un fossé a été creusé parallèlement à la Charente, en face de la rue Reverseaux. Cette prairie, ne l'oublions pas, est sous l'eau aux moindres inondations du fleuve. Or, à 60 centimètres du niveau actuel du sol, on voit une couche peu épaisse d'huitres qui n'ont jamais été ouvertes. Au-dessus d'elles, des cailloux, des débris de tuiles et de briques. Elles semblent presque partout reposer sur un lit de pierres très friables, que supportent des espèces de dalles ou pierres d'un grain plus fin et plus résistantes. Au-dessous, des terres rapportées mêlées de charbons et de fragments de poteries. Des murs assez épais se ren-

Digitized by Google

contrent encore çà et là. Il semble que la couche huîtrière est circonscrite entre deux de ces murs. Ainsi, voilà un dépôt qui est presque identique à celui de Jarnac, mais plus régulier; le terrain de celui de Jarnac a été bouleversé et plus d'une fois. D'autre part, si ces deux dépôts ont été sujets aux inondations de la Charente, ceux de la rue de La Boule, de Saint-Macoux et du Coteau, sont placés au sommet de la ville et dans une situation topographique toute différente; la disposition de la couche est d'ailleurs la même. Si un raz de marée a pu à la rigueur pousser quelques huîtres dans la prairie, il n'a pu les porter sur la colline où s'élève la ville de Saintes. D'autre part, si l'on admet des huîtrières, *ostrearia*, pour les maisons de la haute ville, peut-on affirmer que cette prairie, qui est complètement submergée souvent pendant des mois entiers, ait eu des maisons d'habitation? Faudrait-il, vu la dimension, voir là l'établissement d'un industriel, une espèce de claie où les huîtres parquées attendaient l'acheteur?

M. Adolphe Caillé, membre de la société de statistique des Deux-Sèvres, dans un article que publie la *Revue archéologique* de juin dernier, (3e série, I, 237), *Une curieuse découverte de géologie, géographique à Niort*, soutient que le banc d'huîtres du quartier du Port, à Niort, « d'une épaisseur assez mince et longuement continu, entre deux couches de terre de couleur foncée », prouve incontestablement « que la mer pénétrait jadis jusqu'au pied des deux collines sur lesquelles cette ville s'est élevée. On a même dit et même écrit que, dans le cours du VIe siècle, elle s'en éloigna subitement pour n'y plus revenir. Alors la Sèvre se creusa un lit, celui d'aujourd'hui, jusqu'à la baie de l'Aiguillon, laquelle ne serait qu'un grand golfe séparant le pays des Pictons de celui des Santons. » C'était l'opinion de l'abbé Lacurie, de Menard ; c'est l'opinion de M. de Quatrefages et de M. Elisée Reclus, qui en effet admettent l'existence de cet ancien *sinus* mentionné du reste par les auteurs grecs et romains. M. Caillé conclut aussitôt : « Or ce qui n'était qu'une vérité présumée et une théorie scientifique devient, du fait de la découverte du banc d'huîtres du quartier du Port, une vérité matérielle désormais acquise à la science historique et géographique. Je ne saurais m'imaginer que l'esprit de doute et de critique puisse se hasarder à donner à ce banc d'huîtres une origine factice et une existence occasionnelle... Donc, si un banc de cette sorte existe dans le sol Niortais, il faut en conclure qu'il fut un temps où les eaux de la mer baignaient les environs de Niort. » Il se peut que l'auteur ait raison, surtout si son dépôt d'huîtres est dans d'autres conditions que ceux de Saintes. Mais il est impossible d'expliquer par le séjour de la mer les amas d'huîtres entières que nous trouvons parmi des débris romains et sur la colline qui portait et porte la ville de Saintes. A.

—

Digitized by Google

Une fabrique d'armes antiques. — Dans son audience du 2 août, le tribunal correctionnel de La Rochelle a condamné à quinze mois de prison et cinquante francs d'amende Gustave Aurias, né à Castelnaudary (Aude), reconnu coupable d'escroquerie pour avoir fabriqué des armes et les avoir vendues comme trouvées dans le fond d'une carrière ou dans de vieux tombeaux. Il avait fait entrer dans les collections publiques et privées beaucoup de ces prétendues épées de chevalier, haches, casse-têtes, etc., imitées avec tant d'art que des antiquaires s'étaient laissés tromper par cet habile voleur. Il a fait appel de ce jugement.

Nous ne saurions trop mettre en garde les amateurs contre ces faussaires éhontés. Ce ne sont pas seulement les vieilles armes qu'on fabrique ; les silex de nos routes deviennent de magnifiques haches préhistoriques, grâce à d'ingénieuses préparations. L'escroquerie n'est pas moins flagrante.

—

Tombeaux a Migron. — A Migron, existe une petite maison qui servait encore de mairie, il y a six mois, et avait été construite sur un angle du jardin de la cure. Le propriétaire, en mai dernier, creusait le sol pour avoir une cave. Il a découvert de nombreux tombeaux superposés. Les squelettes étaient tous parfaitement conservés et reposaient dans des cercueils composés de quatre à cinq pierres. Une seule de ces pierres était façonnée ; c'est celle où reposait la tête du squelette ; elle ne contenait aucune inscription. A côté de la tête du cadavre, plusieurs petits pots ayant la forme d'un cuvier, ont été recueillis et conservés. Mon attention a été spécialement attirée par la découverte de dents d'animaux herbivores qui ne doivent plus exister aujourd'hui. La grosseur de ces dents et leur forme indiquaient, d'après une personne plus compétente que moi en histoire naturelle, qu'elles proviendraient d'une espèce de bœuf sauvage, appelé auroch, qui habitait autrefois l'Europe tempérée. Plusieurs de ces dents étaient renfermées dans ces tombeaux de pierres et gisaient auprès de la tête du cadavre. Avaient-elles été mises là par la dernière volonté du défunt? Le défunt était-il un chasseur intrépide qui avait désiré faire reposer à côté de lui les dépouilles de ses victimes? Telles sont les questions que plusieurs personnes se sont posées ici.

C. Serre

—

Cavernes néolithiques d'Étray, a Juicq. — Je lisais dans un périodique : « Le 22 juillet, M. Hard a visité au Douhet des grottes extrêmement remarquables qui sont, dans ce moment, fouillées par un sieur Grassiot, qui a déjà vendu certains silex taillés, mais qui en brise un assez grand nombre. » Or, les cavernes préhistoriques ont été jusqu'à présent si peu explorées ou même signalées dans la Charente-Inférieure que l'occasion d'en visiter une était excellente; je n'avais garde de la laisser échapper. Qui sait si nous ne ferions pas quelque découverte

Digitized by Google

particulière et singulière? Nous partons donc le 14 septembre, pour le Douhet; nous traversons la pittoresque vallée de Font-couverte, donnant un coup-d'œil aux arcades encore debout de l'acqueduc romain ; nous montons au Puy-Gibaud, passons au Vignaud et à Beauregard; nous sommes au Douhet. Mais Grassiot n'y est pas. Il habite le village de Boismoreau, en la commune de Juicq, arrondissement de Saint-Jean. Déjà cependant nous pouvons admirer « certains silex taillés » qui viennent de lui. En effet, M. Clouet, instituteur, nous montre, dans un petit musée scolaire, de beaux et nombreux échantillons provenant des ateliers néolithiques si riches de cette contrée, et qu'il a recueillis soit par lui, soit par les enfants de son école.

Ces ateliers m'ont paru avoir une grande analogie avec ceux du Grand-Pressigny ; les nucléus sont gros et longs, taillés à grands éclats ; les haches, ébauchées et préparées pour le polissage, sont très nombreuses, les haches polies et entières sont en moins grand nombre, sans cependant y être rares. Comme le pays est riche en silex d'une belle nature et facile à travailler, je suis porté à croire que nous sommes là en présence de l'un de ces faits tout à la fois industriel et commercial dont on retrouve plus d'une trace à l'époque néolithique; il s'était établi là un groupe d'ateliers de fabrication où l'on préparait les haches destinées à être polies par d'autres industriels installés dans des contrées où ils étaient plus à même d'exécuter ce travail du polissage; nos ouvriers du Douhet donnaient des ébauches, et recevaient en échange des haches polies et finies. Voici du reste, ce me semble, la preuve de ce que j'avance : dans la collection de M. Clouet, j'ai vu sept ou huit haches polies à peu près entières ; eh bien, sur ce nombre, trois ou quatre sont en serpentine ou en roches que l'on ne rencontre ni au Douhet ni dans le département de la Charente-Inférieure ; ce sont donc des produits d'importation, puisqu'au Peu-Richard existent des haches de même roche et de même forme que celles du Douhet.

Ces ateliers s'étendent non seulement sur la commune du Douhet, mais encore sur celles de Juicq, Annepont, Saint-Hilaire, et vont finir à peu de distance de Taillebourg ; les pointes de flèches y sont assez nombreuses ; M. Clouet en possède plusieurs en forme de feuille de saule, assez remarquables.

Les hommes des temps quaternaires ont aussi connu cette contrée : car M. Clouet a un coup de poing chelléen, assez bien conservé.

Si M. Clouet veut continuer ses recherches, avant peu il aura une très précieuse collection dont, mieux que personne, il peut tirer pour la science un grand profit. Un de ses collègues des Deux-Sèvres, M. Souché, instituteur à Pamproux, s'est acquis par son travail et ses découvertes un rang honorable parmi les archéologues modernes. Lui est dans une bonne voie; et c'est grâce à ses indications que nous avons pu nous rendre à peu près compte de ce que sont les ateliers de cette contrée.

Digitized by Google

En devisant nous arrivons au village de Boismoreau, puis à Etray, puis à la grotte où Désiré Grassiot fait ses merveilleuses trouvailles. De là partent des milliers de kilogrammes de silex qui vont chez les marchands d'antiquités de Saintes, de Cognac, de Bordeaux et d'ailleurs faire la joie des archéologues de rencontre et des antiquaires improvisés. Grassiot tient là un assortiment complet d'objets préhistoriques : racloirs et grattoirs, haches et scies, flèches et lances; et cela est infiniment plus beau que tout ce que nous connaissions jusque là; c'est d'un art achevé, d'un fini admirable, d'un poli à rendre jaloux le marbrier le plus délicat. Il y a même là des types encore inconnus et qui certainement vont produire une révolution dans la science. Nombre d'archéologues illustres nous ont montré de belles pointes de lances trouvées en France ou en Danemarck ; mais que sont-elles, grand Dieu ! à côté de celles que nous a fait voir et que vend Désiré Grassiot! Laquelle pourrait approcher de ces magnifiques haches, dites de Jeanne Hachette, dont quelque rares musées possèdent déjà des échantillons, ou de cette splendide bayonnette en os sur laquelle est dessiné un rhinocéros !

Il nous souvient de quels éclats de rire fut accueillie, dans une réunion de savants, l'exhibition par un trop fervent amateur d'une belle bayonnette et de haches d'un type inusité. Il n'y eut qu'un cri, cri unanime : c'était faux. Ces savants sont ainsi, on leur montre une pièce qu'ils n'ont pas encore vue et qui dérange un peu leur petit système préconçu ; vite ils nient, se récrient et crient que cela n'existe pas. Eh bien ! qu'ils aillent donc à Etray. Dans ses grottes Grassiot leur en trouvera d'autres, une, deux, trois, tellement qu'il faudra bien se rendre à l'évidence ; non, le vrai n'est pas toujours vraisemblable. Il a déterré bien d'autres objets dont vous ne soupçonniez pas l'existence : des bagues, des colliers, des boucles d'oreilles, tout le *mundus muliebris* des femmes antédiluviennes, puis des fourchettes et des cuillers en os, et aussi la soupière avec un mastodonte au fond, parfaitement vraies, authentiques, si vraies que sous leur légère couche de terre on distingue facilement quelques fibres de l'auroch qui a servi au repas de nos aïeux préhistoriques et quelques gouttes du bouillon fossile qui leur donnait du cœur.

Et ces merveilles, ne croyez pas qu'on les extrait du sol dans de vastes souterrains et à l'aide d'instruments perfectionnés ! L'atelier où opère Grassiot est un simple trou de renard au milieu d'un épais fourré de ronces, inacessible à l'homme, que seuls peuvent aborder les initiés. Grassiot est du reste armé, non pas de la pelle et de la pioche, mais d'un petit marteau absolument semblable à ceux dont on se servait jadis pour tailler la pierre à fusil, et certainement d'une pierre meulière sur laquelle il essaie les silex qu'il découvre, comme l'orfèvre qui éprouve les métaux à la pierre de touche. Peut-être même la

Digitized by Google

meule est-elle aussi préhistorique que les cailloux dont elle adoucit les aspérités.

Le terrier — pardon, les grottes d'Etray — est fertile en surprises. Jamais caverne de troglodytes n'a fourni plus d'objets curieux et n'a apporté autant de documents certains pour ces époques lointaines et pour l'histoire primitive de l'homme. Grassiot fouille ; et vite apparaît un objet curieux, rare, inconnu, inappréciable. Il y a là sous une légère couche de sol toute une panoplie ignorée, dont les musées les plus riches, Pierrefonds ou Saint-Germain, n'ont pas de plus beaux spécimens. Qu'un amateur désire quelque pièce dont aucun collectionneur ne possède un exemplaire, et qui lui serve à écraser ses rivaux ; au bout de quelques jours Grassiot aura bien du malheur si son antre, aidé d'un marteau et d'une meule, ne lui fournit pas précisément l'objet souhaité. O caverne admirable qui recèle en ses flancs tous ces trésors ! Elle enrichit les cabinets de ceux qui y puisent et la maison de celui qui l'exploite. Les belles haches, toutes fraîches découvertes, encore recouvertes d'une jolie patine d'argile, se donnent pour rien, 50 fr., et les bayonnettes, 300 fr. Aucun brin de fer, aucun morceau de bronze n'a encore paru ; c'est l'âge de la pierre toute pure. Mais quelle civilisation avaient déjà les indigènes qui hantaient ces clapiers ! Leurs habitations étaient modestes, pauvres, étroites ; mais leurs mobiliers étaient luxueux ; couteaux, cuillers, fourchettes ; ils soignaient surtout leurs armes, armes de chasse et armes de pêche, armes offensives et défensives. Quelle abondance et quelle variété ! Tout est de pierre ou d'os, flèches, lances, haches, bayonnettes, hameçons. Il manque pourtant quelque chose. Mais Grassiot est si habile, si fin chercheur, si heureux trouveur ; il cède si volontiers aux désirs de ses clients habituels, que nous, qui avons visité avec tant d'intérêt ses fouilles, qui sommes émerveillés de son adresse, et qui tenons à encourager l'industrie et une industrie si profitable, nous lui demanderons, pour bien constater l'ancienneté de toutes nos inventions modernes, de nous découvrir aussi le chassepot préhistorique. Grassiot le fera certainement ; il suffira d'y mettre le prix.

Et je finis en reproduisant légèrement modifiée la note de la commission des arts : « M. H. a visité, à Etray, des grottes fort singulières, *qui* sont exploitées par le sieur Grassiot, *qui* a déjà vendu certains silex taillés, mais *que* Grassiot et ses pareils fabriquent en bien plus grand nombre», et à *qui* ce joli métier pourrait bien valoir quelques désagréments, si, par exemple, le parquet de Saintes allait s'imaginer que cette lame en bois de renne, où est gravé un guerrier couronné, est une pièce trop royaliste pour l'époque, ou bien si les amateurs qui ont acheté fort cher un petit ameublement qu'ils croyaient tout à fait antique venaient réclamer, se prétendant victimes d'une indigne supercherie. C'est pour le coup que la science ne serait point récompensée. M.-A.

Digitized by Google

ERREURS OU OMISSIONS D'AUTEURS SAINTONGEAIS

Voir *Bulletin*, t. III, p. 184, 271, et t. IV, p. 9 et 113.

VI

Les La Croix-Maron. *Bulletin*, t. IV, p. 9. — Nicolas Maron, sieur de La Croix, était simple avocat, lorsqu'en 1645 il reçut des lettres patentes le nommant conseiller au parlement de Bordeaux. Il y fut reçu en remplacement de Gabriel de Mulet, décédé. Cette charge lui fut cédée par Guillaume Delpech, qui en avait été pourvu sur la présentation de Denis de Mulet, fils de Gabriel, tant comme principal créancier du défunt que comme aïeul et légitime administrateur des biens dudit Denis. Guillaume Delpech s'en était donc démis au profit de Nicolas Maron. (Voir aux archives départementales de la Gironde, Reg. d'enr. B 57, 1642-1649). Il prêta serment, le 20 avril 1649. Il était neveu par sa mère de Marc-Antoine de Blanc, aussi conseiller au parlement, de telle sorte que, quand il se trouvait faire partie de la même chambre, leurs voix ne comptait que pour une. En 1656 et 1657, il fit partie de la chambre de l'édit de Guienne. Chaque année, un certain nombre de conseillers était désigné par le roi pour faire partie de cette chambre.

Dans le *Sommier des hommages*, dont nous possédons une copie, on trouve : « La Brèche *(sic* pour *La Brée)*, en Angoumois, *paroisse de Segonzac*. Hommage du 27 mars 1680, rendu par messire Nicolas Maron, écuyer, seigneur de Lacroix-Maron, pour la maison noble de La Brèche et dépendances située en la paroisse de Segonzac en Angoumois. » En marge on lit : « Faut sçavoir si c'est de Saintonge. » (Archives de la Gironde. Intendance de Guienne.)

En 1632, un Lacroix-Maron fut élu jurat de Bordeaux pour la noblesse, avec Laroche, avocat et docteur régent de l'université pour les avocats, et Minvielle, pour les bourgeois de robe courte. (Voir *Chronique bordelaise* de Darnal.

Ung Bourdelois. A. de B.

XXI. Vallet de La Touche de Salignac — Le *Bulletin* rend compte, tome IV, page 137, du livre de M. Honoré Bonhomme : *Grandes dames et pécheresses*, et à propos de « ce nouvel et très intéressant ouvrage de notre compatriote », il est dit que « le biographe connaît parfaitement les époques. » Je n'ai pas lu le livre; mais de confiance je m'associe à cette aimable appréciation. C'est entendu, M. Bonhomme connaît les époques ; seulement, s'il avait un peu étudié nos familles de Saintonge, lui, un érudit et un Saintongeais, il n'aurait pas fait de madame de Boufflers, mademoiselle de *Camps*, ni de Nicolas Vallet de La Touche « un jeune gentilhomme ». On a rectifié pour madame de Boufflers ; à mon tour pour monsieur de La Touche. En 1729, lorsqu'il épousa mademoiselle Fontaine, il s'intitulait simplement négociant. Il avait pour père le greffier de la juridiction consulaire de Saintes ; rien qui autorise cette qualification « de

Digitized by Google

jeune gentilhomme. » Onze ans plus tard, il acheta une charge de secrétaire du roi, comme le fit aussi son frère, le sieur de Sallignac, aussi négociant, puis contrôleur des guerres, dont le fils, grâce à la charge paternelle, put voter avec la noblesse en en 1789. UN PARISIEN.

Voir plus bas, page 244, *Les seigneurs de Marennes.*

—

XXII. ORIGINE DU NOM DE VILLENEUVE-LA-COMTESSE. — Dans sa *Notice historique sur l'ancien château de Villeneuve-La-Comtesse*, page 597 des *Chroniques saintongaises et aunisiennes*, Hippolyte d'Aussy s'est demandé : « Pourquoi le nom de *Comtesse* a-t-il été joint à celui de Villeneuve? Il y a certainement eu une cause; et on est réduit à des suppositions plus ou moins vraisemblables. La comtesse de ce manoir le défendit-elle, en l'absence du seigneur, avec tant de valeur qu'elle mérita que le titre de l'héroïne s'identifiât avec le château, ou la fille du châtelain a-t-elle paisiblement succédé à son père et porté en apanage ce fief dont elle avait été la *dame*? Il ne peut guère y avoir une troisième hypothèse; mais laquelle des deux autres est conforme à la vérité? Voilà la question à résoudre. » D'Aussy ne connait pas les possesseurs de Villeneuve avant le 7 novembre 1585. A cette époque, Villeneuve appartenait à François de La Laurencie, à qui Henri III écrivit pour le féliciter d'avoir conservé le château de Villeneuve et empêché qu'il retombât aux mains des ligueurs. (*Chroniques saintongeaises et aunisiennes*, p. 595). Or, il existe aux archives nationales, (P. 1410, 2e vol., Titres du comté d'Angoulême) une pièce, don par le roi Louis XII de la terre et seigneurie de Villeneuve, près Chizé, à la comtesse Loyse de Savoie. A Bloys, le 8e jour de mars 1498. Cette terre avait été vendue et engagée par Charles VII au comte de Poitou; et, comme elle relevait de Chizé, le roi, sur la demande de la comtesse, tant en son nom que comme ayant la tutelle de ses enfants et possédant la terre de Chizé, la lui octroya et donna. De là Villeneuve fut ensuite appelé *Villeneuve-La-Comtesse.* PAUL DE LACROIX.

—

XXIII. L'*Angelus* A SAINTES. — Une brochure que nous communique Mgr Barbier de Montault : *Delle ore innanzi l'orologio a schiarimento di relative dizioni e di passi di trecentisti*, del prof. Sag. G. Aguilhon (Monza, tipografia di Carlo Corbetta), p. 21, contient un passage sur l'institution de l'*Angelus*. Saint Bonaventure a toujours la priorité et Jean XXII ne fait que confirmer l'usage des églises d'Aquitaine. Ce mot est assez vague; cependant il n'exclue pas les prétentions de Saintes. Toute la question est de savoir qui a commencé ou de saint Bonaventure ou de Saintes. Voir dans le *Bulletin religieux du diocèse de La Rochelle et Saintes* (4e année, n° 15), du 12 octobre 1867, un mémoire : *L'Angelus à Saintes*, où l'auteur, M. Louis Audiat, cite le passage des *Annales ecclesiastici* d'Oderic Raynaldi, à

Digitized by Google

l'année 1318 : « Cum pius mos in Xantonensi ecclesia susceptus esset », d'après la bulle de Jean XXII, du 13 octobre. L'*Histoire de l'Eglise gallicane*, XIII, page 221, raconte que c'est Jean XXII qui introduisit dans l'Eglise universelle l'usage particulier à l'église de Saintes de réciter trois fois par jour l'*Angelus*. « Il en trouva, dit-elle, l'usage établi à Saintes et dans quelques autres endroits. » Jusqu'à preuve du contraire et d'après le texte latin que je viens de citer, qui est formel, il faut croire que c'est bien Saintes qui a donné au monde la coutume de réciter l'*Angelus*. D.

—

XXIV. Jean-Etienne Levraud, de Barbezieux, curé d'Ambleville, membre de l'académie de médecine de Paris.

Jean-Etienne Levraud, né le 5 décembre 1762, à Barbezieux, où il est mort célibataire, le 13 janvier 1848, était l'aîné de dix-sept enfants, dont seize garçons. Le registre paroissial de Saint-Pierre d'Ambleville donne sa première signature comme desservant, le 28 mai 1790. Il succédait à Pierre Bruel de Joly, mort le 3 mars 1790, dont la première signature, le 16 mai 1754, est suivie de cette mention : « curé d'Ambleville et de Saint-Pallais. » Levraud signe encore comme curé, le 30 décembre 1791. L'année 1792 manque au greffe du tribunal de Cognac. Le 6 janvier 1793, il écrit de sa main un acte de naissance, où il se qualifie officier public, et signe : « J.-E. Levraud. » C'est le seul acte où je le vois signer comme officier public. Après avoir été médecin à Paris, il se retira à Barbezieux. Très attaché à son pays natal, il y exerça sa profession avec beaucoup de désintéressement et mourut à 85 ans. Voici la série des diplômes qui marquent la carrière de cet érudit et qui m'ont été obligeamment communiqués par sa petite nièce, M^lle^ Monteilh, de Barbezieux.

I. *1781, 2 août.* — Diplôme de maître ès-arts sur parchemin au timbre de la généralité de Paris, sceau fruste à queue pendante. C'est un imprimé où, comme dans les pièces qui suivront, je donne en italique les mots écrits à la main. « Universis præsentes Litteras inspecturis, Rector et Universitas Studii Parisiensis, Salutem in eo qui est omnium vera salus. Cum universi fidei Catholicæ cultores, tam naturali æquitate quam divinæ legis præcepto sint obstricti, ut fidele testimonium perhibeant veritati, multo magis convenit ut viri Ecclesiastici, diversarum scientiarum Professores, qui veritatem in omnibus scrutantur, ac in eâ alios instruunt et informant, ut sic, nec amore vel timore, aut aliâ quacumque occasione devient à rectitudine veritatis et rationis. Hinc est quod nos, in hac parte veritati testimonium perhibere cupientes, omnibus et singulis quorum interest, tenore præsentium notum facimus quod dilectus noster *Joannes-Stephanus Levraud, clericus, Santonensis*, in Artibus Magister, gradum Magisterii in præclara Artium Facultate Parisiensi, examinibus rigorosis, anno Domini millesimo septingentesimo octogesimo

Digitized by Google

primo, die vero *secundo* mensis *Augusti*, secundum prædictæ Facultatis Artium statuta et consuetudines, diligenter præhabitis, solemnitatibus in talibus assuetis, laudabiliter et honorificè adeptus est. In cujus rei testimonium, sigillum nostrum magnum præsentibus Litteris duximus apponendum. Datum Parisiis, anno Domini millesimo septingentesimo octogesimo *primo, die secundo augusti.* FOURNEAU.

Insinué et controllé à Saintes, au greffe et controlle des insinuations ecclésiastiques, le 3 novembre 1788. Reçu 30 sols. MARILLET FILS, *contrôleur, faisant pour le greffier.*

II. *1784, 21 février.* — Titre clérical. Par acte reçu Drilhon, notaire à Barbezieux, Jean Levraud, marchand, et Marie-Françoise Ruhet, son épouse, demeurant à Barbezieux, paroisse Saint-Mathias, « voyant que M. Jean-Etienne Levreau, leur fils, acolithe, maître ez arts en l'université de Paris, y demeurant, a, par la miséricorde de Dieu, pris la vocation eclésiastique, étant sur le point de prendre les ordres, et désirant de leur part concourir aux grâces que Dieu lui fait », lui constituent cent cinquante livres de rente pour lui tenir lieu de titre sacerdotal.

On lit au dos de l'expédition en parchemin de cet acte : « Petrus-Ludovicus de La Rochefoucauld, miseratione divinâ et sanctæ sedis apostolicæ gratiâ episcopus et dominus Santonensis, regi ab omnibus consiliis, viso per nos patrimoniali seu clericali titulo centum quinquaginta librarum annui redditûs, in gratiam magistri Joannis-Stephani Levreau, acolythi nostræ Diœcesis Santonensis, et quem dictus Joannes-Stephanus Levreau gratum duxit habuitque, dictum titulum prout in omnibus suis continetur partibus, laudavimus et approbavimus per præsentes, dictum titulum sufficientem esse decernentes, virtute cujus ad sacros subdiaconatûs et presbyteratûs ordines ritè, licitè et canonicè promoveri possit et valeat, dummodo capax et idoneus reperiatur, nihil quo obstet, dicti tituli alienatione ipsi prorsus inhibitâ, donec de aliis redditibus patrimonialibus vel ecclesiasticis ipsi sufficienter fuerit provisum. Datum Santonis, in palatio nostro episcopali, die tertiâ mensis martii, anno Domini millesimo septingentesimo octogesimo quarto. DELAAGE, *decanus, vic. gen.*

De mandato domini vicarii generalis. ROLLET, *subsecretarius.*

Cette pièce porte le sceau de l'évêque.

III. *1785, 6 octobre.* — Lettres de *quinquennium* en l'université de Paris. Parchemin avec sceau à queue pendante, représentant le monogramme du Christ. Timbre de la généralité de Paris. « Universis præsentes Literas inspecturis, Rector et præclara Artium Facultas florentissimi Studii Parisiensis, Salutem in Domino. Cum inter cæteras Facultates ipsa Artium Facultas sit prima et præcipua veri indagatrix, cujus finis est verum à falso discernere, multò magis convenit ut qui in eâdem Facultate Doctores et Professores sunt, abjectâ omni personarum acceptione, verum ac fidele de suis Doctoribus, Regentibus,

Digitized by Google

Suppositis et Alumnis perhibeant testimonium. Hinc est quod nos, scientiæ nostræ veri incitatores et fautores esse cupientes, omnibus et singulis quorum interest, tenore præsentium notum facimus Dilectum nostrum Magistrum *Joannem-Stephanum Levraud, Diaconum, nunc Presbyterum, Santonensem*, in Artibus magistrum, studuisse per quinquennium Academicum, tum Philosophicis, tum Theologicis, in Universitate Parisiensi, Philosophicis quidem à *Remigialibus anni millesimi septingentesimi septuagesimi noni ad ferias Academicas anni millesimi septingentesimi octogesimi primi, theologicis verò à Lucalibus anni millesimi septingentesimi octogesimi secundi ad ferias Academicas anni millesimi septingentesimi octogesimi quinti*, ac per illud tempus frequentasse Actus et disputationes Philosophicas et Theologicas ejusdem Universitatis. In cujus rei testimonium, Sigillum nostrum præsentibus Literis duximus apponendum. Datum Parisiis, anno Domini millesimo septingentesimo *octogesimo quinto, die sextâ octobris. Expeditum anno millesimo septingentesimo octogesimo octavo, die vigesimâ junii.* GIRAULT DE KOUDON. » Cette pièce fut insinuée et contrôlée à Saintes, le même jour et dans la même forme que le diplôme de maître ès arts ci-dessus décrit. Pour la description de la thèse de Levraud soutenue en Sorbonne, le 28 décembre 1785, voir plus bas, p. 247.

IV. *1785, 28 décembre.* — Diplôme de bachelier de Sorbonne sur parchemin. Timbre de la généralité de Paris. Sceau fruste à queue pendante. « Universis præsentes litteras inspecturis, Decanus et Facultas sacræ Theologiæ Venerabilis Studii Parisiensis, salutem in eo qui est omnium vera salus. Cum universi fidei catholicæ cultores, tam naturali æquitate quam divinæ legis præcepto sint adstricti ut fidele testimonium perhibeant veritati ; multò magisconvenit ut Magistri sacræ Theologiæ Professores, qui veritatem de divinis scrutantur et in eâ alios instruunt et informant, ut sic nec amore, vel favore aut alia quacumque occasione, devient à rectitudine veritatis aut rationis. Cum igitur, non solum famâ referente, sed ipsius rei evidentiâ declarante, veraciter nobis constet ; dilectum nostrum Venerabilem *Virum magistrum Joannem-Stephanum Levraud, Diaconum Santonensem*, vitâ, moribus et scientiâ fore multipliciter commendabilem, volentes, quantum nobis incumbit, hacin parte veritati testimonium perhibere, tenore præsentium notum facimus, tam præsentibus quam futuris, quod præfatus *vir M. Joannes-Stephanus Levraud, Diaconus Santonensis, Baccalaureatûs gradum* in nostrâ Facultate, præviis examinibus rigorosis, secundum ejusdem nostræ Facultatis statuta et consuetudines, diligenter præhabitis solemnitatibus in talibus assuetis, laudabiliter et honorificè est adeptus, die *Vigesimâ octavâ Decembris*, anno Domini millesimo septingentesimo *octogesimo quinto*. In cujus rei testimonium, non secus ac præstiti ab ipso de more sacramenti, præsentibus Litteris, Decani et Syndici

Digitized by Google

Chirographo munitis, sigillum nostrum duximus apponendum. Datum Parisiis, in nostrâ congregatione generali, apud Collegium Sorbonæ solemniter celebratâ, anno Domini millesimo septingentesimo *octogesimo quinto*. De Villevielle, *prodecanus*. Denudier ? *syndicus*.

De mandato DD. Decani et Magistrorum præfatæ Facultatis Sacræ Theologiæ Parisiensis. Hardy, *secretarius*.

Au dos de cette pièce, qui a été insinuée et contrôlée à Saintes comme ci-dessus, Levraud a écrit : « Bachelier de Sorbonne, *cum duobus aureis, quorum alter vetus*... (deux mots effacés)... 15°.»

V. *1805, 15 février*. — Levraud reçoit à Paris le diplôme de docteur en médecine, après avoir subi les examens règlementaires et soutenu, le 22 pluviôse an XIII (11 février 1805), une thèse intitulée : *Dissertation sur l'hépatitis ou inflammation du foie*, Paris, Didot jeune, an XIII (1805), in-4, 22 pages. « Dans lesquels actes probatoires et qui ont eu lieu publiquement le sieur Levraud, ayant fait preuve d'un savoir aussi solide qu'étendu, nous le déclarons pourvu des connaissances exigibles pour l'exercice de l'art de guérir. » Pièce manuscrite sur parchemin. Sceau de l'école, buste d'Hippocrate. (1)

VI. *1807, 24 février*. — Pièce manuscrite sur parchemin intitulée : « Académie de médecine de Paris. Diplôme d'académicien titulaire. » Ce diplôme constate que Levraud a été nommé membre titulaire de l'académie de médecine de Paris, dans la séance générale du 13 mai 1806. Il est signé par les membres du comité d'administration. On remarque parmi les signatures celle du directeur, qui était notre célèbre compatriote Joseph-Ignace Guillotin. Le sceau porte cette légende : *Academia medicinæ Parisiensis. Saluti publicæ*. Il s'agit de l'académie de médecine fondée en 1806 et connue aussi sous le nom d'académie de Guillotin, qui est devenue le cercle médical.

VII. *1807, 15 juillet*. — Diplôme d'associé adjoint résidant de la société médicale d'émulation de Paris. Imprimé sur papier intitulé : « Société médicale d'émulation de Paris. » Titre gravé. Elégant encadrement à vignettes, ayant aux angles les bustes d'Hippocrate, Galien, Jean Fernel et Ambroise Paré. Cachet de cire rouge : « *Société médicale d'émulation de Paris*. » Plusieurs signatures ; le président était Keraudren.

Le frère de Jean-Etienne, Benjamin Levraud, mort à Paris, le 2 octobre 1855, à 82 ans, fut lui aussi un médecin distingué ; il a été député de l'arrondissement de Barbezieux sous Louis-Philippe jusqu'aux élections de juin 1834. Je dois à l'obligeance de notre honorable confrère, M. le docteur Turner, quelques

(1) C'est par erreur que ce diplôme porte que Levraud était âgé de 40 ans, puisqu'il était né le 5 décembre 1762 ; il avait donc 42 ans.

Digitized by Google

renseignements sur lui, tirés d'une notice publiée en 1846 dans les *Archives des hommes du jour*, revue mensuelle historique et nécrologique, par MM. Tisseron et de Quincy. Il y est qualifié chevalier de la légion d'honneur, médecin du collège Henri IV et du ministère des finances, membre de la société médicale d'émulation, ancien premier médecin ordinaire de madame la duchesse douairière d'Orléans, mère du roi, ancien député. « La société de médecine du département de la Seine, la seule qui existât alors (an VII de la république), lui décerna une médaille d'or.» Je possède de lui : *Réflexions sur l'influence des affections morales dans la rage, ou dans les maladies qui lui sont analogues, suivies de l'indication des principaux moyens que le raisonnement et l'art peuvent employer pour les prévenir*, par Benjamin Levraud, étudiant en médecine. A Paris, l'auteur, rue André des Arts, n° 37, près celle de l'Eperon. J. Gratiot, imprimeur-libraire, cul de sac Pecquay, rue des Blancs-Manteaux, in-8, 47 pages, s. d. Publié pendant la révolution. Je connais aussi sa thèse intitulée : *Dissertation médicale sur les effets de la passion du jeu*, par Benjamin Levraud, docteur en médecine. A Paris, de l'imprimerie de Didot jeune, an XIII (1805), in-4. 31 pages, avec cette épigraphe empruntée à Virgile :

Lusori cupido semper gravis exitus instat.

Il la dédie à son père et à son frère Jean-Etienne, et lui dit : « Et toi, mon frère, tu fus assez heureux pour aider notre digne père à élever nos frères les plus jeunes ; tu donnas particulièrement tes soins à ma première éducation, et tu m'as servi de guide dans mes études médicales. » Dans la lettre de faire-part de son décès, Benjamin Levraud est qualifié médecin du lycée Napoléon. Il a eu deux fils ; l'un, qui a été consul, est mort ; l'autre, ancien chargé d'affaires à Naples, a eu deux fils, dont l'un est M. le docteur Levraud, membre du conseil municipal de Paris. Il existe deux beaux portraits des frères Levraud ; celui de Jean-Etienne, à Barbezieux, chez sa petite nièce, M^lle^ Monteilh ; celui de Benjamin, à Paris, chez son petit-fils, le docteur Levraud. JULES PELLISSON.

—

L'ÉPOQUE NÉOLITHIQUE

DANS LE BASSIN DE LA CHARENTE.

§ I^er^.

Aussi loin que la science peut nous faire remonter dans le passé de notre contrée, nous y trouvons, dès le début de la période quaternaire, des hommes armés de grossiers instruments de silex en forme de haches ou plus exactement de coins, soutenant péniblement la lutte pour l'existence contre le mammouth et de grands pachydermes aujourd'hui complètement

Digitized by Google

disparus. Les graviers quaternaires de la Charente et de la Seugne ont, en effet, livré à plusieurs archéologues, un nombre considérable de ces instruments de silex, ainsi que quelques ossements de ces animaux disparus. (1)

Notre pays n'avait point encore sa configuration actuelle; nos fleuves étaient plus larges; les eaux de la mer envahissaient sur plusieurs points notre littoral saintongeais et aunisien, s'avançant assez au loin dans les terres; enfin notre climat était plus froid et surtout plus humide.

A cette première civilisation, nous en voyons succéder une autre dont l'industrie témoigne déjà d'un sensible progrès. Elle a perfectionné la taille du silex; les armes pointues, ou tranchantes, sont moins massives; les contours en sont plus réguliers; une retouche fine, faite à petits éclats, en a habilement aminci les bords. Avec les os et les bois de certains animaux, du renne surtout, elle se crée un outillage nouveau: ce sont en général des lances, des dards, des flèches, des aiguilles, elle s'essaie même dans l'art de la sculpture et de la gravure. Le mammouth, d'abord si commun, commence déjà à décliner; il ne prédomine plus, et parmi les espèces qui lui faisaient cortège, plusieurs ont aussi subi l'action nuisible de la modification des milieux et surtout de l'adoucissement du climat. Le renne au contraire est devenu plus commun; il en est de même des cerfs, des chevaux et des bœufs.

Ces peuples habitaient les cavernes et grottes naturelles et trouvaient dans la chasse en même temps qu'une occupation de chaque jour, leur ressource principale. L'abbé Bourgeois, MM. Fermont, Chauvet, de Maret, etc., ont étudié sur plusieurs points du bassin de la Charente, et notamment dans la vallée de la Tardoire, des grottes ayant été habitées durant ces temps reculés. (2)

A cette époque de la pierre taillée succède celle dite de la pierre polie ou époque néolithique, appelée encore Robenhausienne par M. de Mortillet. Les phases diverses de l'époque de la pierre taillée se sont succédé progressivement, par transitions lentes et insensibles; l'époque néolithique se distingue au contraire très nettement; il s'est passé là quelque chose que la science n'a pu encore expliquer complètement. (3)

Quoiqu'il en soit, dès le début de cette nouvelle époque, notre pays a pris sa configuration actuelle et commence à jouir de son climat tempéré; la faune quaternaire a fait place à la faune actuelle; le mammouth et tous les autres grands pachy-

---

(1) Voir les *Matériaux pour l'histoire primitive de l'homme*, t. III, p. 27; t. VII, p. 333, etc., et *Bulletin* de la société d'anthropologie de Paris, 3e série, t. III, p. 536 et 59.

(2) Voir les *Matériaux*, t. I, p. 110 ; IX, p. 5, etc.

(3) Voir les *Matériaux*, 2e série, vol. IX, 1874, p. 413, et *Le préhistorique*, par G. de Mortillet, p. 479.

Digitized by Google

dermes ont disparu ; le renne lui-même s'est retiré dans des contrées plus froides. Un changement complet dans l'état social de l'homme s'est en même temps accompli ; aux instruments en silex simplement éclaté, succède la hache soigneusement polie ; les lances et les flèches sont armées de pointes habilement travaillées et de formes variées. De plus, cette population nouvelle possède la plupart de nos animaux domestiques, commence à se livrer à l'agriculture et à entretenir des relations avec des peuples voisins plus avancés en civilisation et qui lui feront bientôt connaître les métaux.

C'est de cette population néolithique que nous allons nous occuper dans la première partie de ce travail.

I

Les peuples qui habitaient le bassin de la Charente à l'époque de la pierre polie y ont laissé de nombreuses traces, dont l'étude va nous permettre de soulever un coin du voile qui nous cache ces temps reculés ; dans ce travail, la connaissance des usages et des mœurs des peuples sauvages modernes nous sera d'un puissant secours pour comprendre et interpréter bien des faits ; aussi aurons-nous souvent recours aux récits des voyageurs les plus autorisés.

Dans la période de la pierre taillée, nous avons vu les hommes rechercher les grottes et abris naturels pour y établir leurs foyers ; à l'époque qui nous occupe, cet usage, sans être abandonné, est moins répandu, surtout dans le bassin de la Charente. Le plus souvent ils s'établissaient par tribu ou même par famille, partout où ils trouvaient l'eau et les pâturages en abondance suffisante pour les besoins des bestiaux qu'ils poussaient devant eux.

Ces campements nous sont aujourd'hui révélés par l'accumulation de silex taillés et de haches sur une surface généralement peu étendue ; chacun d'eux a presque toujours pour centre un point autour duquel se groupent les haches et silex qui deviennent de plus en plus rares à mesure que l'on s'éloigne de ce point. La situation dénote rarement les préoccupations de défense contre des ennemis ; quelquefois cependant ils établissaient de véritables camps retranchés ainsi que nous le verrons plus loin.

Les habitations de cette époque consistaient, tout porte à le croire, en des huttes analogues à celles que construisent encore les sauvages du Nouveau Monde et de l'Océanie. On lit, en effet, dans l'ouvrage de Falkner (1) sur la Patagonie, que les Patagons se construisent des huttes avec des perches plantées en terre et fourchues à l'extrémité de façon à recevoir des tra-

---

(1) Falkner, *Patagonie*, p. 128.

Digitized by Google

verses sur lesquelles ils placent des solives destinées à supporter la toiture ; celle-ci consiste le plus souvent en peaux de bêtes cousues ensemble de manière à être presque à l'épreuve du vent et de la pluie.

Dans son ouvrage sur les Indiens de l'Amérique du nord, Schoolcraft (1) décrit ainsi le wigwam des Dacotahs : « Pour construire un wigwam, dit-il, il suffit de couper quelques jeunes arbres dont on place le gros bout en terre suivant un cercle et en laissant les cimes se rejoindre de manière à former un cône. On jette alors sur cette charpente des peaux cousues ensemble en forme de bonnet et assujetties avec des clisses ; sur le sol, au centre du wigwam, on fait le feu dont la fumée s'échappe par une ouverture ménagée au sommet ; et, ajoute l'auteur, ces huttes sont chaudes et commodes. De semblables constructions ne pouvaient évidemment pas résister à l'action du temps, aussi ont-elles complètement disparu ainsi que les foyers ; seules les armes en pierres ont pu triompher des siècles et parvenir jusqu'à nous.

En général, ces stations sont peu importantes et paraissent avoir été occupées par un petit nombre d'individus, une famille sans doute ; quelques unes cependant indiquent un centre de population considérable. Les premières sont très nombreuses dans le bassin de la Charente ; il n'est peut-être pas de commune traversée par un cours d'eau qui n'en puisse présenter une ou deux. MM. Chauvet, (2) Fermont, Jouan (3), Luguet, etc., dans diverses publications en ont signalé un grand nombre ; moi-même j'en ai exploré quelques unes.

Les autres sont plus rares ; néanmoins on en peut citer plusieurs : M. de Rochebrune, dans les *Bulletins* de la société des antiquaires de l'Ouest, a fait connaître les grands ateliers d'Angoulême, de la Touvre et surtout celui de Mouthiers qui présente une abondance de haches et de silex taillés vraiment extraordinaire ; il couvre une superficie de plusieurs kilomètres carrés. Dans l'île d'Oleron, M. le docteur Pineau (4) a exploré deux remarquables stations établies sur le bord de la mer ; la plus importante, située sur un bout de plage de plus de 300 mètres de long, lui a donné environ 2,000 objets. Les pièces principales de cette nombreuse collection sont les haches, les tranchets et des fragments de poteries sur lesquelles j'aurai occasion de revenir. J'en ai moi-même découvert deux fort intéressantes dans les environs de Pons (5) ; l'une est située sur le

---

(1) Ouvrage publié en 1853 sur l'*Histoire, la situation et l'aspect des tribus indiennes.*

(2) *Bulletin* de la société archéologique et historique de la Charente, 1877.

(3) *Recueil* de la commission des arts et monuments de la Charente-Inférieure, 2e série, t. I, p. 153.

(4) Les *Matériaux*, t. X, p. 155.

(5) Les *Matériaux*, t. VI, p. 88 ; t. X, p. 239.

Digitized by Google

plateau qui domine la rive droite du ruisseau de Cartier, petit affluent de la Seugne. en face du château de Pernan, commune d'Avy. Répandue sur une étendue de plusieurs hectares, elle a donné des haches polies, des pointes de flèches, des grattoirs et surtout des quantités prodigieuses de rebuts de fabrication. Au pied du rocher qui supporte ce plateau et à l'entrée d'une grotte naturelle, j'ai retrouvé les cendres et les débris d'un ancien foyer néolithique. L'autre est située près du village de Soute, commune de Pons, sur un petit plateau qui domine la vallée de la Soute; elle est remarquable par le nombre des pointes de flèches de toutes forme que l'on y trouve.

En dehors de ces campements, on rencontre fréquemment des haches et autres objets isolés et comme perdus, dont le grand nombre dénote encore de l'importance de la population dans nos contrées à cette époque; ainsi dans le canton de Mirambeau seulement, M. le docteur Arsonneau a recueilli près de quatre-vingts haches polies disséminées à la surface du sol.

Enfin, dans plusieurs dépôts tourbeux, notamment dans ceux de la Nizonne, de l'Anguienne et de Mouthiers, on a rencontré des instruments de pierre et d'os en quantité suffisante pour faire supposer que les habitations lacustres étaient connues des antiques peuplades du bassin de la Charente.

II

Ainsi que je l'ai déjà dit, avec la hache polie l'état social de l'homme s'est profondément modifié; néanmoins il chassait encore pour se procurer une partie de sa nourriture; les nombreuses pointes de flèches sont là qui nous attestent qu'avec l'arc il savait lancer un trait mortel aux animaux à la course rapide, réservant sans doute la hache et la lance pour les animaux plus redoutables avec lesquels il était obligé de lutter presque corps à corps. Peut-être connaissait-il l'arme familière des Patagons et si dangereuse entre leurs mains, la *bola*. (1) La bola, dont se servent les Patagons à la guerre, se compose d'une pierre arrondie du poids de 4 à 500 grammes, attachée à une courte courroie de peau; quelquefois ils lancent la corde et la pierre à leur adversaire; souvent aussi ils le frappent à la tête avec la boule. A la chasse, ils se servent aussi de deux pierres arrondies également et à peu près de même poids, reliées par une longue courroie. Ils prennent en mains une des pierres, et alors faisant tournoyer l'autre autour de leur tête, ils les jettent toutes deux à l'objet qu'ils veulent embarrasser. Plusieurs archéologues, et M. Chauvet notamment, ont trouvé dans des stations néolithiques des boules de pierre ayant pu parfaitement servir à un usage analogue.

---

(1) Falkner, *loc. cit.*, p. 130.

Digitized by Google

On pêchait aussi à l'époque de la pierre polie, soit avec de petits hameçons en os, soit avec des filets dont les débris ont été trouvés dans les stations lacustres de la Suisse.

Le chien, cet utile compagnon de l'homme, était devenu le familier des peuplades néolithiques, et avec lui elles avaient domestiqué plusieurs herbivores dont la chair était pour elles une alimentation excellente, et dont les peaux devaient leur être d'une grande utilité. On trouve, en effet, dans toutes les stations de cette époque des instruments destinés au travail des peaux, notamment le grattoir rond si caractéristique ; ce petit outil est absolument semblable à celui dont se servent certaines peuplades sauvages pour préparer les peaux. Le travail des peaux devait être sans doute l'occupation principale de la femme, et son outillage se composait, outre le grattoir, d'aiguilles en os, de poinçons en os et de lissoirs de même matière destinés à aplatir les coutures ; tous ces objets sont extrêmement communs à l'époque néolithique.

Kane rapporte que, chez les Esquimaux, les femmes ont toutes pour leur usage des aiguilles d'os, des nerfs pour faire les ligatures, des grattoirs en silex, des os pointus et des couteaux. Les étoffes étaient également connues et en usage ; dans les stations lacustres de la Suisse on a retrouvé des morceaux d'étoffes plus ou moins grossières, parfaitement conservés.

Mais la domestication et l'élevage du bétail ont dû nécessairement amener peu à peu l'homme à l'agriculture; en effet, dans presque toutes les stations de cette époque on trouve des meules destinées à broyer les grains, semblables à celles dont se servent encore les Indiens Mohares et autres sauvages modernes, pour préparer les gâteaux qu'ils font avec le froment, le riz et autres grains. L'outillage agricole devait être très simple et se composait probablement, à l'instar de celui de nos sauvages modernes, de bois de cerfs ou même de branches d'arbres aiguisées de façon à pouvoir tracer de petits sillons dans la terre. C'est avec le bois d'un jeune manguier, dit M. Williams (1), que les Vitiens font les bâtons dont ils se servent pour bêcher. Ces bâtons ont la dimension moyenne des fourches à faner le foin. L'extrémité inférieure est amincie d'un côté et affecte la forme d'un cure-dents de plume. Quand on creuse, ce côté aplati est tenu en bas. Lorsqu'ils préparent une pièce de terre pour recevoir de l'igname, ils se mettent à plusieurs répartis en groupes de trois ou quatre ; chaque homme muni de son outil, l'enfonce dans le sol de manière à former un cercle d'environ deux pieds de diamètre. Quand, par des coups répétés, les bâtons sont arrivés à une profondeur de dix-huit pouces, on s'en sert alors comme des leviers pour soulever la masse de

(1) Williams, *Viti et les Vitiens*, p. 63, vol. I.

Digitized by Google

terre qu'ils enfermaient, les mottes sont ensuite brisées par des enfants. Ainsi, à l'époque de la pierre polie, l'homme n'était plus exclusivement adonné à la chasse : il était devenu pasteur et commençait à s'exercer dans cette féconde profession de cultivateur qui devait être plus tard la source principale de la richesse des nations.

Cette époque vit encore s'accomplir un autre progrès. Durant la période de la pierre taillée, l'homme n'avait eu pour vases que des géodes ou des pierres naturellement creuses ; à l'époque dont nous parlons, pour la première fois il s'essaya à pétrir et à façonner l'argile, puis à la faire cuire de manière à lui donner plus de consistance. Malgré l'absence du tour, l'art du potier semble avoir fait de rapides progrès : car bien avant l'apparition des métaux, on voit des vases affectant des formes dont l'usage s'est maintenu longtemps, et ornés de dessins aux traits variés et gracieux. Quantité de vestiges recueillis çà et là dans le bassin de la Charente, attestent qu'à l'époque de la pierre polie l'usage de la poterie y était également très répandu. On y trouve ces poteries grossières faites à la main, et portant pour tout ornement les empreintes des doigts et des ongles de ceux qui les ont faites ; mais très nombreuses sont celles à ornements plus délicats et plus compliqués, soit avec des anses, soit avec de simples mamelons percés pour la suspension et accusant ainsi un acheminement vers les créations artistiques.

III.

De tout temps l'homme a eu le culte des morts ; quelles que soient pour lui les difficultés de la vie présente et les incertitudes du lendemain, une pensée l'obsède, celle de préparer une tombe aux êtres qui lui furent chers. Aussi dans tous les pays les plus anciens monuments sont-ils en général des tombeaux. Dès les temps quaternaires, on trouve la grotte sépulcrale ou le rude contemporain du mammouth déposait avec un soin pieux les reste de ceux qu'il avait aimés ; et, chose digne de remarque, dès cet âge primitif, l'homme avait entrevu que la mort n'était qu'un voile qui lui cachait une autre vie, une autre existence ; mais comme dans cette première période de développement intellectuel, il était incapable de comprendre cette vie sous une forme différente et dans d'autres conditions que celles qu'il constatait dans sa propre personne, il était naturel, logique même, qu'il cherchat à donner au mort dans son tombeau les objets qui étaient jadis à son usage, tels que ses armes, ses bijoux et même ses aliments ; toutes choses qui dans sa pensée devaient encore servir dans cette vie future. C'est ce qui a eu lieu, ainsi que l'attestent toutes les découvertes.

Sans doute ce matérialisme grossier peut nous étonner ; mais quand on veut en chercher le sens et l'inspiration, on y voit le souvenir et le regret d'affections perdues, la reconnaissance

Digitized by Google

d'enfants envers leurs parents et la gratitude que les vivants doivent à leurs ancêtres. Le progrès devait nécessairement faire tomber en désuétude ces rites funéraires grossiers ; mais ils attestent du moins que, dès le début de son existence, l'homme a pressenti une vérité, qu'au nom même de la science certains esprits du jour ne veulent pas admettre, et qui aujourd'hui, comme autrefois, est le plus puissant moyen d'amélioration en même temps que le lien de la famille et le ciment de la société.

A l'époque néolithique ce culte des morts n'a fait que s'accroître en subissant dans ses manifestations extérieures les effets du progrès accompli. Dans le bassin de la Charente, les tombeaux de la pierre polie sont très nombreux ; les plus importants comme monuments sont les dolmens que l'on a longtemps pris à tort pour des autels druidiques ; on en compte plus de cent dans les deux départements de la Charente et de la Charente-Inférieure (1). Les dolmens se composent ordinairement d'un gros bloc de rocher, de forme plus ou moins aplatie, appelé table, et posé horizontalement sur un certain nombre de pierres dressées verticalement pour servir de supports. Quelquefois plusieurs tables sont juxtaposées sur deux longues rangées de piliers formant ainsi une sorte de galerie aboutissant à une salle plus spacieuse ; c'est ce que l'on appelle allée couverte. La plus remarquable allée couverte de notre pays est celle de Montguyon connue sous le nom de Pierre Folle (2).

D'autres monuments offrent une particularité digne d'attention, et dont la signification nous échappe : le dolmen est situé au centre d'un cercle décrit par un plus ou moins grand nombre de gros blocs de pierre dressés en terre ; on a alors un cromlech. Je n'en connais qu'un exemple en Saintonge, celui de La Saussaye.

Il est à peu près certain que dolmens et allées couvertes étaient primitivement recouverts d'un monticule de terre ; un certain nombre montrent encore cette disposition et sont connus sous le nom de tumulus ; mais le temps a fait disparaître bien souvent le monticule de terre, et c'est pourquoi nous voyons les grandes pierres apparaître toutes nues.

Dans notre pays, beaucoup de ces monuments ont été fouillés à une époque où les sciences archéologiques étaient peu avancées, et par des personnes peu compétentes ; d'autres, l'ont été par des gens que guidait seul l'espoir de découvrir un trésor caché ; aussi l'ont-ils été sans profit pour la science. Quelques uns cependant ont été étudiés récemment par des archéologues érudits, et c'est à leurs travaux que nous devons la connaissance assez exacte de ces antiques sépultures.

Généralement les dolmens contiennent les ossements de plu-

---

(1) Les *Matériaux*, t. VIII ; *Bulletin* de la société d'anthropologie de Paris, t. III, s. III, p. 67 et 5.

(2) Les *Matériaux*, 2e s, t. VIII.

Digitized by Google

sieurs individus, déposés dans la cella, qui le plus souvent est sous la table du monument. On a plusieurs fois constaté, notamment dans un dolmen de la commune de Saint-Amant-de-Boixe (1), que les squelettes étaient accroupis ; mais ordinairement les ossements n'offrent aucune disposition particulière. A côté des ossements, on rencontre toujours les bijoux du défunt, des armes, telles que des flèches, des haches, souvent aussi des vases et des ossements des animaux qui faisaient la nourriture habituelle à cette époque, en un mot le même mobilier ou à peu de chose près que dans les foyers. Dans l'esprit des hommes de cette époque, le tombeau était donc bien une autre demeure.

Quelquefois les sépultures sont plus modestes : le dolmen se réduit alors à une simple caisse cubique formée de cinq ou six pierres plates où le mort était déposé avec les objets divers dont j'ai parlé. A Marjolance, près de Pons, M. Chauvet (2) a trouvé une semblable tombe ; elle contenait les débris de plusieurs squelettes, des silex taillés, trois haches polies et des vases en terre avec ossements d'animaux. Le même archéologue a étudié, dans le département de la Charente, un certain nombre de sépultures tout à fait spéciales ; j'en emprunte la description à son rapport présenté à la société archéologique de la Charente. (3)

Avant les fouilles, ces sépultures étaient peu visibles, néanmoins en y regardant de bien près on distinguait l'extrémité de quelques pierres debout, qui dessinaient vaguement deux proéminences quadrangulaires déprimées vers le milieu. Quand les fouilles furent terminées, il se trouva en présence de deux excavations reposant sur le sol naturel, limitées par des pierres debout de 40 à 50 centimètres de hauteur au-dessus du sol, toutes étaient inclinées vers l'intérieur chaque sépulture était munie au levant d'un couloir d'entrée limité par des pierres debout. Les vases, les os et autres objets que contenaient ces sépultures paraissaient avoir été brisés, écrasés, comme si la toiture s'était effondrée dessus; aussi M. Chauvet pense avoir trouvé les ruines de dolmens en bois, c'est-à-dire de sépultures dont les cellas au lieu d'être munies de tables en pierre, comme dans les dolmens ordinaires, étaient surmontées soit d'une voûte en moëllons, soit plus probablement d'une toiture en poutres ou branches recouvertes à l'extérieur de terre et de pierre. Rien n'est du reste plus vraisemblable que l'explication de M. Chauvet, et elle donne à la tombe néolithique en général une ressemblance de plus avec l'habitation de ce temps-là.

---

(1) Extrait du *Bulletin* de la société archéologique et historique de la Charente, 1877.

(2) Les *Matériaux*, t. VI, p. 89.

(3) *Deux sépultures néolithiques près Fouqueure* (*Charente*), par M. Chauvet. Angoulême, Goumard, 1882.

Digitized by Google

Williams (1) rapporte que les Vitiens bâtissent sur les tombes de petites cabanes, et Lubbok (2), qui lui aussi assimile les tombes de ces temps anciens aux demeures, rapporte que les maisons habitées par certaines peuplades des régions arctiques, ressemblent beaucoup aux allées couvertes. Le yurt des Sibériens, par exemple, consiste en une salle centrale, enfoncée quelque peu dans le sol; les côtés, en l'absence de grosses pierres, sont faits de bois; puis ils empilent de la terre sur le toit et sur les côtés, ce qui fait ressembler ces habitations à des monticules. De son côté, le capitaine Cook (3) donne une description analogue des habitations d'hiver des Tschutski à l'extrémité nord-est de l'Asie. « Ces habitations, dit-il, ressemblent exactement à une cave voûtée ; celle que je visitais était ovale: elle avait environ 20 pieds de long et à peu près 12 pieds de haut. Les murs étaient faits de bois et de côtes de baleine parfaitement agencés ; le tout était relié par des matériaux plus petits de la même espèce. Sur ces murs ils placent de forte herbe grossière, puis recouvrent le tout de terre; si bien qu'à l'extérieur la maison ressemble à une petite butte, supportée par un mur de pierre de 3 ou 4 pieds de haut, qui l'entoure de tous côtés. »

Les hommes de la pierre polie ensépulturaient encore très souvent soit dans les grottes naturelles, soit dans celles qu'ils creusaient eux-mêmes, lorsque la roche n'était pas trop dure; en France, les grottes sépulcrales sont très nombreuses. Dans le bassin de la Charente, je n'en connais que deux, celle de La Gélie (Charente) fouillée par M. Chauvet (4) et celle de Villehonneur, fouillée par M. l'abbé Bourgeois (5). Là, comme dans les dolmens, les ossements humains étaient accompagnés de bijoux, d'armes, de vases, etc.; du reste en général le mobilier funéraire des grottes sépulcrales est absolument semblable à celui des dolmens. A un autre point de vue, la grotte de La Gélie offrait un intérêt tout particulier que je tiens à faire ressortir ici, afin de montrer que la division des temps préhistoriques repose sur des faits bien constatés. J'emprunte les lignes suivantes au travail de M. Chauvet : « Une tranchée profonde me fit rencontrer : 1° une couche de terre brune, contenant au milieu de grosses pierres, des fragments de briques plates, des briques romaines à crochet, un morceau de fer et divers restes d'animaux domestiques. Les Romains avaient laissé là leurs traces; 2° plus bas, venaient des débris laissés par les hommes de la pierre polie, parfaitement caractérisés par des éclats de silex non retouchés, un polissoir en grès, etc.; 3° l'assise ve-

(1) *Loc.cit.*, p. 160.
(2) *L'homme avant l'histoire*, p. 90-91.
(3) *Voyage dans l'Océan pacifique*, vol. II, p. 450.
(4) *Bulletin* de la société archéologique et historique de la Charente, 1877.
(5) Les *Matériaux*, t. IX, p. 11.

Digitized by Google

nant immédiatement au-dessous, reposait sur le rocher, composée de terre argileuse, jaune, teintée en brun; elle contrastait fortement avec les couches supérieures. Ici, plus de fer, plus de pierres polies, plus d'animaux domestiques, mais tous les caractères irrécusables d'une époque antérieure (Période du Moustier), des racloirs, des grattoirs en silex, des esquilles d'os, des dents de renne, etc. J'avais donc eu la main assez heureuse, ajoute M. Chauvet, pour trouver une de ces rares sépultures de la pierre polie, portant avec elle la preuve de son âge, puisque ces débris se trouvent entre des restes romains et des silex du Moustier, associés à des débris de renne. » La grotte de Villehonneur a fourni plusieurs squelettes, des perles en calcaire et en jaillet, des haches, des flèches et des poteries très grossières. Ainsi il y avait ressemblance d'une part entre la sépulture néolithique et l'habitation de la même époque, et d'autre part, entre la sépulture sous grotte et celle sous dolmen.

Ce sont ces considérations jointes à d'autres qui ont permis à M. Gabriel de Mortillet d'établir que la construction des dolmens n'était pas due, ainsi qu'on le croyait auparavant, à un peuple unique, particulier, émigrant et semant sur son passage ces sortes de monuments comme preuve de sa marche, mais qu'ils étaient une simple dérivation de la grotte sépulcrale. (1)

En 1875, M. Gassies (2), conservateur du musée de Bordeaux, fouillant une sépulture de l'époque qui nous occupe, située à Entre-Roche, près de Ruelle (Charente), y trouva une calotte crânienne humaine, présentant sur la région pariétale une large échancrure circulaire, manifestement faite après la mort de l'individu; cette ouverture était très nettement coupée et taillée en biseau. Cette découverte, faite dans le bassin de la Charente, m'amène et m'oblige à dire quelques mots de ces sortes d'opérations pratiquées durant l'époque néolithique et connues sous le nom de trépanations préhistoriques. Sans entrer dans l'historique de cette intéressante question, je dirai simplement qu'elle a été soulevée et étudiée d'une façon toute spéciale par M. le docteur Prunières (3), de Marvéjoles, qui découvrit les premiers crânes trépanés en 1867. Depuis lors, cet éminent archéologue a recueilli dans les grottes et dolmens de la Lozère une collection probablement unique de crânes ainsi opérés et d'ossements humains offrant des particularités et des blessures faites avec des armes en silex. Ces perforations semblent avoir été pratiquées indistinctement sur toutes les régions de la tête; leurs dimensions sont également très variables. L'examen attentif des bords de quelques unes démontre qu'elles ont été faites souvent de longues années avant la mort, tandis que d'autres sont

---

(1) *Association française pour l'avancement des sciences; congrès de Lille. Le préhistorique*, par G. Mortillet, p. 599.
(2) Id., *congrès de Nantes*, 1875.
(3) Id., *congrès de Lyon*, 1873; *congrès de Lille*, 1874. *Le préhistorique*, p. 608.

Digitized by Google

très probablement posthumes, comme celle d'Entre-Roche. Les bords des premières sont en effet cicatrisés et depuis si longtemps qu'elles paraissent le plus souvent remonter à l'enfance, ceux des secondes ne présentent au contraire aucune trace de cicatrisation ni de travail inflammatoire.

De plus, on a rencontré des crânes montrant les traces d'une perforation cicatrisée pendant la vie des individus et sur lesquelles on a enlevé après la mort, au pourtour de l'ouverture guérie, une ou plusieurs rondelles. Plusieurs de ces rondelles ont été retrouvées; et, chose digne de remarque, elles portaient un trou pour la suspension; on en avait sans doute fait des amulettes.

Sans entrer dans des détails que les limites de ce mémoire ne sauraient comporter, je vais cependant essayer de résumer les explications que l'on donne de ces faits si étranges. Et d'abord l'opération du trépan n'est pas aussi dangereuse qu'on pourrait le croire; certaines peuplades sauvages la pratiquent encore et quelquefois pour des motifs assez insignifiants. A la société d'anthropologie (1) on a fait des expériences à ce sujet sur des chiens qui ont parfaitement guéri, on a même réussi avec de simples silex. En second lieu il est probable que c'était là un remède employé contre certaines maladies de la tête, et que ceux qui avaient la bonne fortune de guérir de l'opération et de la maladie étaient considérés comme des êtres privilégiés. Après leur mort, on enlevait à leur crâne des rondelles qui avaient, aux yeux des gens de cette époque, une vertu mystérieuse et que pour cela on portait comme amulettes, dans le but peut-être de se préserver des mêmes maladies contre lesquelles on avait employé la trépanation.

Telle est en résumé l'explication que l'on en peut donner, explication toute hypothétique, mais qui a le double mérite d'être vraisemblable et de rendre assez bien compte des faits connus jusqu'à ce jour.

§ II. — Le camp du Peu-Richard. (2)

Après ce rapide coup d'œil sur les habitations, les occupations journalières, les mœurs et les sépultures des hommes de l'époque de la pierre polie, nous devons, par opposition à ce tableau tout pacifique, nous occuper des témoignages qui nous sont parvenus de leurs moyens de défense et d'attaque, éléments constitutifs de la guerre régulière entre les peuples. Hélas! les batailles, la guerre sont sans doute aussi vieilles que l'huma-

---

(1) Voir les *Bulletins de la société d'anthropologie*, 1880, et *Le préhistorique*, par G. de Mortillet, p. 609.

(2) Voir *Bulletin*, IV, 115, *Excursion au Peu-Richard*, par M. Emile Maufras, et les diverses notes précédemment publiées dans le *Bulletin*, qui le premier a appelé l'attention sur cette importante découverte.

Digitized by Google

nité. Les rivalités, les haines d'individu à individu, de famille à famille, ont existé de tout temps, et peu à peu elles se sont étendues à la tribu puis à la peuplade entière, donnant alors naissance à ces incursions guerrières qui laissent après elles le pillage et la mort. On a dit bien souvent que c'était là un mal nécessaire; il faut bien le croire, puisque le progrès moderne, dont nous sommes si fiers, ne se mesure encore qu'aux degrés de perfection des engins de guerre.

Pour trouver debout les traces des guerres de ces temps-là, il nous aurait fallu, il y a quelques mois à peine, nous transporter à l'une des extrémités de la France ou en Belgique; aujourd'hui il n'en est plus ainsi; à quelques pas de nous, nous avons des ruines qui nous diront ce qu'étaient ces moyens de défense et d'attaque; et nous en sommes redevables à M. le baron Eschassériaux à qui revient tout entier l'honneur de cette découverte. Qu'il me soit permis de lui exprimer ici tous mes remerciements pour son empressement à mettre à ma disposition les documents nécessaires à la rédaction de cette note sur le camp du Peu-Richard.

Le Peu-Richard est un monticule d'une altitude d'environ 56 mètres, situé dans la commune de Thenac, à 6 kilomètres 500 mètres au sud de Saintes, et à 4 kilomètres 500 mètres du bras gauche de la Seugne, entre la plaine basse de ce cours d'eau et la plaine haute de Thenac. De son sommet l'œil découvre un vaste horizon; au nord et à l'est s'étend la vallée de la Seugne; plus loin s'élèvent les coteaux de la rive droite de la Charente; au sud et à l'ouest ce sont les hautes plaines de Chermignac et de Thenac; aux pieds, à 1,800 mètres environ dans la direction de l'est, coule la belle et abondante source des Arènes.

Il est entièrement constitué de craie glauconieuse recouverte d'une couche de terre végétale épaisse d'environ 30 centimètres. C'est incontestablement l'une des positions stratégiques les meilleures de la contrée; aussi est-ce là le point que les peuplades néolithiques avaient choisi pour y établir des ouvrages de défense dont l'ensemble constitue un véritable camp retranché. La culture avait depuis longtemps tout nivelé, et rien ne pouvait faire soupçonner la présence sur ce sommet de ruines quelconques. M. Eschassériaux a raconté ailleurs comment il a fait cette découverte et quels ont été ses tâtonnements et ses travaux. Je passerai donc de suite à la description du camp.

De forme arrondie et d'une superficie d'environ 7 hectares, ce camp est circonscrit par deux fossés presque parallèles qui entourent le mamelon en suivant à peu près l'horizontalité du terrain. Le fossé extérieur a une largeur de 7 mètres sur 3 mètres 50 centimètres de profondeur avec un développement de 900 mètres; le fossé intérieur a une largeur moyenne de 5 mètres sur 2 mètres 20 centimètres de profondeur; la distance qui les sépare varie entre 7 et 10 mètres.

Digitized by Google

Quatre portes ont été ménagées pour permettre d'entrer à l'intérieur du camp; l'une au sud, l'autre au nord-ouest, la troisième à l'ouest, et la quatrième au sud-est dans la direction de la source des Arènes. Entre la porte sud et celle sud-est, les deux fossés se réunissent en un seul; mais en cet endroit, et jusqu'à moitié au moins de la distance qui sépare la porte sud-est de celle nord-ouest, un autre fossé vient compléter de ce côté le système de défense: il est aussi coupé en deux tronçons par le passage sud-est. Ces portes donnaient accès dans un vaste préau où sans doute on faisait paître les troupeaux. Les terres extraites des fossés avaient été rejetées entre les deux enceintes pour former de forts talus qui protégeaient encore le camp.

Il semble que le sol des passages ait été pavé, et de chaque côté existent les ruines de murailles qui venaient renforcer et soutenir les terres des talus et en rendaient la défense plus facile. Ces murailles sont en blocs de pierres brutes entassées les unes sur les autres sans aucun ciment; quelques pierres trouvées dans les fossés permettent de supposer que murailles et talus étaient surmontés d'une banquette ou parapet dont les matériaux auraient été dispersés lors du nivellement du sol. Les assises inférieures des murs sont bien conservées, excepté à la porte ouest où il n'en reste que de faibles traces. Les entrées étaient encore marquées, du moins tout porte à le croire, par de longues pierres grossièrement taillées et plantées en terre; on en a trouvé plusieurs, une notamment dans la tranchée n° 29, qui mesure 1^{m} 60 de longueur sur 0^{m} 66 de largeur et 0^{m} 25 d'épaisseur.

Une seconde enceinte, circonscrite aussi par un fossé de 7 mètres de large sur 3^{m} 50 de profondeur, avec un périmètre de 400 mètres, occupait non seulement tout le plaau, mais encore une partie du flanc ouest du mamelon. Le fossé qui limite cette enceinte, descend d'un côté jusqu'à la porte ouest et de l'autre jusqu'à celle nord-ouest, et fait en ces deux points sa jonction avec le fossé intérieur de la première enceinte; une porte d'entrée a été ménagée au sud-est, et aux deux tiers de la distance qui sépare cette porte de celle ouest, un autre fossé prend naissance et se dirige d'une part jusqu'à la porte nord-ouest en laissant toutefois un passage pour pénétrer dans une troisième enceinte beaucoup plus petite; et d'autre part, il coupe le préau dans une partie de sa largeur et a se dirigeant vers le sud; à son extrémité, se trouve le commencement d'un autre fossé resté inachevé. En résumé, une fois la première enceinte forcée par les assiégeants, les assiégés pouvaient se réfugier sur le plateau avec leurs bestiaux qu'ils parquaient sans doute dans la troisième enceinte.

Sur le sommet du mamelon, et à peu de distance de l'entrée de la seconde enceinte, se trouve une vaste excavation qui semble au premier abord pouvoir se diviser en trois parties.

Digitized by Google

Une première à l'est descend vers l'ouest par un plan incliné à 3m 50 de profondeur; la deuxième, à fond également incliné; atteint une profondeur moyenne de 4m 50; enfin la troisième est à peu près cylindrique; son diamètre du nord au sud est de 7m 80, celui de l'est à l'ouest de 8m 70 et sa profondeur est de 6 mètres environ avec un talus de près de 1 mètre; les parois sont grossièrement taillées dans la craie. Dans tout le fond de cette excavation on semble avoir soulevé des moëllons sur une épaisseur d'un mètre environ, et ces moëllons sont entremêlés de cornes de cerf; l'aspect de ces pierres indique assez clairement qu'ils n'ont subi l'action ni de la gelée ni des grandes pluies.

Tels sont les travaux dont l'ensemble constitue le camp du Peu-Richard; j'ai essayé d'en donner une description aussi claire que possible; mais c'est une œuvre ingrate et difficile; un simple coup d'œil jeté sur le plan fera du reste bien mieux comprendre les dispositions des différentes enceintes et les combinaisons stratégiques qui ont pu présider à leur tracé.

II

Dans différentes contrées de la France et de la Belgique on a retrouvé les ruines de camps de l'époque néolithique et tous ont de grandes ressemblances avec le Peu-Richard. En Belgique, les plus célèbres sont ceux de Furfooz, de Pont-de-Bonn et de l'Hastendon; ils sont presque tous établis en surplomb de vallées escarpées, sur un massif de rochers formant une sorte de promontoire relié au reste du pays seulement par un étroit passage. Un large fossé était creusé dans cette langue de terre, et le camp était entouré de murailles de pierres simplement assemblées les unes contre les autres sans aucun ciment ni mortier.

Au Peu-Richard on n'avait point trouvé de massif rocheux surplombant une vallée, mais un mamelon isolé d'une certaine élévation, et à défaut de ces accidents de terrain favorable à la défense, on avait intercepté toute communication avec le pays environnant en creusant plusieurs fossés concentriques larges et profonds. En France on peut encore signaler plusieurs camps de la même époque, notamment celui qui est situé à 13 kilomètres du Hâvre; son explorateur, M. Bourdet (1), dit qu'il est composé de deux enceintes, l'une d'une grande étendue et défendue par un seul retranchement; dans cette première enceinte on voit un autre petit camp défendu par deux immenses fossés. Ce camp a évidemment les plus grandes analogies avec celui qui nous occupe.

Il est à remarquer que les positions sur lesquelles les hommes de la pierre polie établissaient leurs camps étaient si bien choisies que beaucoup continuèrent à être occupées pendant les

(1) Les *Matériaux pour l'hist. primitive de l'homme*, année 1877.

Digitized by Google

âges suivants; et c'est là une des causes qui ont dû faire disparaître les ruines d'un grand nombre de ces retranchements : car bien souvent les Romains ou les armées du moyen âge, en venant occuper ces positions, ont dû détruire toutes traces des temps néolithiques.

Au Peu-Richard, on a trouvé en plusieurs endroits des débris de poutres en bois, ce qui permet de supposer qu'en cas d'attaque, les portes étaient fermées par de fortes palissades. Coock (1) rapporte que les Maories fortifiaient presque tous leurs villages. « Ils choisissaient, dit-il, les plus fortes positions naturelles, et ils les entouraient d'une palissade d'environ 10 pieds de haut. Les côtés faibles étaient aussi défendus par deux fossés : le fossé intérieur était garni d'un talus et d'une palissade additionnelle. Les pieux étaient plantés obliquement dans le sol, de manière à surplomber sur le fossé qui depuis le fond jusqu'au haut du couronnement du talus a 24 pieds. Immédiatement après la palissade intérieure, était une estrade, haute de 20 pieds, longue de 40 et large de 6; elle était supportée par de forts poteaux, et destinée à être pour les assiégés un poste d'où ils pouvaient accabler les assaillants de traits et de pierres. Dans l'intérieur des palissades, ils ramenaient le terrain à différents niveaux s'étageant les uns sur les autres comme un amphithéâtre, et chacun investi de son retranchement distinct. Ces diverses plates-formes ne communiquaient ensemble que par d'étroits passages, si bien que chacune d'elles était capables de se défendre séparément. » Je ne sais si je me trompe : mais il me semble que cette description du camp des Maories donnée par l'illustre voyageur, permet d'entrevoir au moins dans ses traits principaux, la physionomie que devait avoir le camp du Peu-Richard.

III

Lorsqu'on visite le Peu-Richard pour la première fois, on est extrêmement surpris de constater au sommet de ce coteau si élevé une excavation comme celle dont j'ai parlé tout à l'heure, et l'on se demande à quoi elle pouvait servir. Avant d'essayer de répondre à cette question, il me faut donner quelques détails descriptifs complémentaires. Les terres qui comblaient ce vaste trou contenaient une très grande quantité de cendres et de charbons, et vers le fond, les silex et les ossements étaient accumulés en grande abondance. De plus, cette excavation devait avoir aux yeux des habitants du Peu-Richard une importance capitale, puisqu'ils l'avaient pratiquée au centre même des travaux de défense et sur ce point culminant du mamelon; ce n'était qu'après avoir franchi tous les fossés et tous les talus que l'assaillant pouvait y parvenir. Or, dans toute

(1) *Premier voyage*, p. 345.

Digitized by Google

place forte, ce qu'il importe le plus pour les assiégés de posséder et de conserver, ce sont incontestablement les vivres et les munitions. Aussi, je suis tout disposé à croire que c'était là le magasin où ils entassaient soigneusement toutes les provisions qui pouvaient leur être utiles. Pour mieux assurer la conservation des grains, des viandes et autres denrées susceptibles d'être gâtées par l'humidité, ils avaient eu la précaution de les isoler du sol en faisant reposer sur des cornes de cerf une forte couche de moëllons. Cook rapporte encore que les Maories avaient l'habitude d'entasser dans leurs camps des quantités prodigieuses de provisions de toutes espèces.

Le talus qui surmontait les bords de cette excavation, pouvait en outre abriter quelques unes des cabanes où les guerriers du Peu-Richard logeaient et avaient établi leurs foyers ; les cendres et charbons trouvés dans les terres extraites de ce trou proviendraient alors de ces foyers. Quant aux deux premières parties à fond incliné, je n'y vois autre chose que le chemin d'accès par où on y pénétrait. Enfin des pierres assez grosses et des débris de poutres de bois constatés dans ce trou me font penser qu'il devait avoir une toiture faite sans doute de bois et recouverte de pierres et de terre.

Les Indiens Wallawala de la Colombie (1) creusent dans le sol un trou circulaire d'environ 10 à 12 pieds de profondeur, et de 40 à 50 pieds de tour qu'ils couvrent de bois flotté et de boue; sur un côté ils laissent une ouverture pour leur servir de porte. C'est là que douze ou quinze personnes se terrent pendant la mauvaise saison. Au Peu-Richard, une semblable construction ne pouvait servir de logement; car une seule n'aurait pas été suffisante pour tous les hommes qui habitaient en cet endroit; mais on a parfaitement pu en faire un vaste silo. C'est du moins la seule explication qui me paraisse naturelle et susceptible de rendre assez bien compte des faits.

IV

Les silex taillés et objets de toute nature constatés soit dans l'excavation centrale, soit dans les fossés, sont en nombre considérable et constituent à eux seuls une belle collection. Le plateau sondé, en tous sens, n'a donné aucune indication sur la place exacte des foyers et des cabanes ; on y a simplement trouvé des traces évidentes de remaniements du sol, des cendres et des pierres calcinées; les foyers étaient probablement établis, ainsi que je l'ai dit, contre les talus qui les préservaient un peu du vent et de la pluie; et lors du nivellement du sol, les cendres, les os, les silex, tout en un mot a été dispersé et jeté dans les fossés près desquels ils étaient : c'est ce qui explique pourquoi ces objets sont beaucoup plus abondants dans certains fossés

(1) Kane, *Indiens de l'Amérique du Nord*, p. 272.

Digitized by Google

que dans d'autres; ainsi, les tranchées portant les nos 23, 43 51, 52, 99, 104, 105, 106 étaient remarquablement riches.

Examinons maintenant ces divers objets :

Pierres et silex : 124 haches polies, entières ou brisées; 6 haches préparées pour le polissage; 5 haches ou pics 3 percu-, teurs; 1 casse-tête brisé; 400 grattoirs néolithiques; 1 flèche à tranchant transversal, et plusieurs burins ou pointes de flèches analogues à ceux trouvés au Moulin de Vent, commune de Montils, par M. le docteur Réjou ; 15 scies en silex ; plusieurs pointes de lances ; 9 retouchoirs ; 20 pointes triangulaires ; lames et grattoirs de différents types par centaines ; 84 morceaux de grès portant des traces d'usure par frottement. Enfin, un nombre indéterminé de nuclés, de pierres, de frondes, d'éclats et de blocs plus ou moins éclatés.

Parmi les haches, il en est de toutes les dimensions, les unes petites, les autres grandes. On pourrait peut-être s'étonner d'en voir si peu atteignant des proportions un peu considérables ; mais il ne faut pas oublier que la hache était essentiellement un outil, un instrument de travail et non une arme de guerre, comme on semble le croire trop communément. On ne doit considérer comme armes que les plus grandes, les flèches, les lances, les casse-têtes et les pierres de fronde.

On sait que, pour obtenir une hache polie, il fallait d'abord dégrossir le bloc de matière première au moyen de coups qui faisaient partir des éclats; plus on approchait de la forme voulue, plus les coups étaient légers et les éclats enlevés petits. Ce travail s'opérait avec de petits blocs de roches dures auxquels on a donné le nom de percuteurs. Une fois cet ébauchage terminé, on donnait le polissage en frottant la hache sur un bloc de grès. Parmi les 84 morceaux de cette roche trouvés au Peu-Richard, quelques ont certainement servi au polissage des haches; quant aux autres, ils m'ont paru être des débris de meules à mains destinées à écraser les grains.

Les cinq autres haches trouvées dans ce camp sont grossières et assez mal travaillées ; au premier abord en pourrait les confondre avec certains coups de poings quaternaires; mais en les examinant de plus près, on reconnait incontestablement en elles des pics, instruments dont on se servait à cette époque pour entammer les roches tendres. Au-Peu Richard ou on a dû faire, en effet, grand usage de pics pour creuser les fossés.

A toutes les époques préhistoriques, les grattoirs sont extrêmement abondants; mais ils le sont surtout à l'époque néolitique. Ceux des temps quaternaires sont généralement plus étroits, plus allongés et plus légers que ceux de la pierre polie qui, au contraire sont discoïdes, plus lourds et plus épais. Ces instruments servaient à racler et polir les os et le bois et aussi à préparer les peaux.

Les lames sont tout simplement les cassures vives et fraîches des silex ou de tout autre pierre dure et à éclats tranchants ; les mieux caractérisées sont étroites et allongées, la collection

Digitized by Google

du Peu-Richard en possède un grand nombre d'assez belles.

La scie n'est autre chose qu'une lame ébréchée avec soin ; elle servait à entamer les os, le bois, la corne et même la pierre ; plusieurs de celles trouvées dans le camp sont admirables.

Les retouchoirs sont des silex plus ou moins grossièrement taillés, de forme un peu allongée, et que l'on suppose avoir servi à faire par pression des retouches sur les silex que l'on voulait tailler avec soin ; ils sont surtout communs à l'époque néolithique.

Enfin, on appelle nucléus tout bloc de silex qui a servi à fournir des lames ; ce sont généralement des tronçons de roche, qui à un bout ont une surface plane sur laquelle on donnait avec le percuteur les coups qui devaient détacher les lames ; le pourtour montre une série de facettes étroites et allongées qui sont les faces d'où les lames ont été détachées. Quelquefois, au lieu d'être coniques, ces nucléus sont plus ou moins arrondis ; ils constituent alors dans bien des cas de véritables pierres de frondes.

On peut être tenté de se demander comment des instruments si imparfaits pouvaient suffire aux besoins de ceux qui s'en servaient ; mais il faut remarquer d'abord que l'habitude est une grande chose et qu'elle supplée souvent à l'imperfection des outils ; en second lieu, que les peuplades sauvages, qui ne connaissaient que les silex et autres roches dures, exécutaient des travaux aussi importants que les hommes de la pierre polie.

Byron (1) raconte, en effet, que les engins de pêche des habitants de la terre de Feu sont très curieux, leurs hameçons sont en pierres, leurs flèches sont terminées par des pointes en pierre, ils ont des javelines avec pointes en os, des frondes et des couteaux très tranchants. Les Indiens Chonos, dit le même auteur, construisent des canots composés de planches généralement aux nombre de cinq ; les planches sont assujetties avec du chèvre-feuille et les trous comblés par une sorte d'écorce réduite par le battement à l'état d'étoupe, et il ajoute que faute d'instruments de métal, c'est un travail étonnant de les voir tailler une planche dans un grand arbre à l'aide de silex. Les Dacotahs, dont j'ai décrit les huttes, ne connaissaient pas autre chose que les instruments de pierre et d'obsidienne ; et les Maories, qui fortifiaient tous leurs villages au moyen de travaux analogues à ceux du Peu-Richard, ne connaissaient pas non plus les métaux, et n'avaient pour armes de guerre que des lances et une grande hache polie qu'ils s'attachaient au poignet et qu'ils désignaient sous le nom de Patoo-Patoo.

La majeure partie des silex trouvés au Peu-Richard provien-

---

(1) Byron, *Voyage autour du monde*, p. 80

Digitized by Google

nent de la commune des Gonds située à quelques kilomètres de là, où existe un important gisement de silex secondaires, et des grands ateliers néolithiques établis sur les coteaux les plus élevés des communes du Douhet, de Juicq et de Saint-Hilaire. Les guerriers du Peu-Richard ont eu incontestablement des relations avec leurs contemporains du Douhet et de Juicq : car les haches faites dans ces ateliers sont presque toutes en silex rubanés; et, au lieu d'avoir un méplat latéral, elles ont au contraire une arête assez vive ; or dans la collection de M. le baron Eschasseriaux j'ai vu un certain nombre d'échantillons ayant tous ces caractè es. En dehors du camp, les silex taillés sont rares à la surface du sol ; à peine trouve-t-on quelques éclats sans valeur.

Os travaillés 49 poinçons, 1 poignard en os mesurant plus de vingt-cinq centimètres, 10 lissoirs, 1 bois de cerf avec un trou et des entailles, plusieurs andouillers appointés, et plusieurs os sciés en long pour faire des poinçons.

Les instruments en os ont fait leur apparition avec la dernière période des temps quaternaires, leur emploi s'est maintenu avec la pierre polie. Durant cette dernière époque, les instruments en os les plus communs sont les poinçons; souvent ils consistent en de simples éclats d'os épais et solides affutés au moyen du polissage; souvent aussi ils sont fabriqués avec des canons de chèvres et de moutons refendus ou taillés en biseau, ce dernier type est celui trouvé au Peu-Richard ; il est du reste très commun dans tout le midi de la France.

Lorsque les poinçons ont des dimensions convenables, ils constituent de véritables pointes de flèches ou même de véritables poignards; mais il est assez rare de pouvoir faire avec certitude toutes ces distinctions.

Les lissoirs sont aussi très répandus à l'époque néolithique ; ce sont des fragments d'os longs dont l'extrémité est longuement et largement polie d'un seul côté; ceux du Peu-Richard n'offrent aucune particularité notable.

Il est assez difficile de deviner de quel instrument faisait partie le morceau de bois cerf percé d'un trou. Quant aux andouillers, dont l'extrémité porte des traces de polissage et de raclage, peut-être doit-on les regarder comme des débris de ces pics primitifs dont on se servait à cette époque pour labourer la terre. Plusieurs enfin m'ont paru être des fragments de manches de haches.

Poteries. — Les nombreux débris de poteries trouvés au Peu-Richard, sont extrêmement intéressants, bien que ce ne soit en général que des fragments de petites dimensions. Parmi ces poteries, les unes sont grossières et mal cuites ; les autres au contraire sont assez fines et paraissent faites avec soin. Généralement les poteries néolithiques ont été cuites à l'air libre ; aussi les parois extérieures seules sont rouges, tandis que l'intérieur des cassures est toujours noir ; elles ne portent aucune

Digitized by Google

traces du tour; cet instrument était absolument inconnu à cette époque ; enfin les bases sont étroites, souvent même les vases n'en ont pas et sont complètement arrondis en dessous; aussi devait-on les poser à terre dans de petits creux ou sur des supports faits exprès. Celles du Peu-Richard présentent tous ces caractères généraux; quant aux formes et aux dimensions, elles sont très variées. Un grand vase, trouvé dans la tranchée n° 89, était dépourvu de toute ornementation, et rappelait assez bien la forme des saloirs en terre dont on se sert encore dans nos campagnes.

Plusieurs fragments m'ont paru provenir de vases ayant à peu près la forme de la moque; beaucoup semblent indiquer que les vases dont ils faisaient partie étaient dépourvus de bases; aussi suis-je assez disposé à voir dans un bloc de calcaire tendre, grossièrement taillé en creux, trouvé dans un des fossés, un des supports sur lesquels on plaçait ces sortes de vases.

Les débris les plus curieux sont les anses dont les formes sont tout à fait primitives. 217 environ ont été formées aux dépens de la paroi du vase qui a été comme dédoublée et refoulée vers l'intérieur; aussi sont-elles petites ; le doigt ne saurait y passer; une cinquantaine sont entourées de lignes courbes qui les encadrent avec un certain goût. Enfin une trentaine ne sont que de simples mamelons en saillie ne portant ni trou ni ornement.

Les vases à anses étaient généralement de dimensions assez grandes et devaient servir à aller chercher à la source la provision d'eau nécessaire; on les portait avec des courrois que l'ont passait dans les anses; c'est ce qui explique la petitesse de ces dernières; souvent aussi pour la même raison on remplaçait les anses cassées par deux trous faits dans les parois du vase.

Les ornements sont des traits faits avec une pointe, et consistaient le plus souvent en des rondes et des courbes, ou bien encore en des dents de loup; quelquefois le même vase porte les deux dessins combinés.

Les poteries du Peu-Richard (1) sont identiques à celles qu'à trouvées M. Pineau dans l'île d'Oleron et à celles qu'on a recueillies dans plusieurs dolmens de la région.

Faune. — Dans l'excavation centrale et dans certaines parties des fossés, on a trouvé de grandes quantités d'ossements appartenant aux espèces suivantes : bœuf, mouton, bouc, sanglier, cochon, lièvre, blaireau et cerf; comme on le voit, les animaux domestiques sont en majorité; mais, chose digne de remarque, le cheval semble faire défaut. Ainsi que je l'ai dit plus haut, la domestication est un fait extrêmement considéra-

(1) Dans un des prochains numéros du *Bulletin* nous commencerons l'étude détaillée de cette intéressante collection de poteries.

Digitized by Google

ble dans l'histoire de la civilisation; l'idée a dû nécessairement en naître sur un point, s'y développer, pour ensuite se répandre dans le monde entier. Tous les faits semblent prouver que ce point n'est autre que l'Asie-Mineure où se trouvent réunis tous les représentants ancestraux de nos animaux domestiques. Ce qu'il y a de remarquable, c'est que les animaux domestiques apparaissent tous ensemble dans l'Europe occidentale, à un même moment et associés à une civilisation nouvelle; il semble donc que le même flot d'envahisseurs qui apporta dans ces contrées la pierre polie y ait en même temps introduit toutes ces espèces animales domestiquées.

V

Il me reste maintenant à dire quelques mots de l'homme de l'époque néolithique. Au Peu-Richard, on a trouvé peu d'ossements humains, 2 maxillaires inférieurs d'enfants et deux fragments de crânes: encore n'est-on pas absolument certain qu'ils soient contemporains des silex taillés et des poteries; il n'y a donc qu'à les mentionner. Pendant les diverses périodes quaternaires, un seul type humain semble avoir occupé nos régions; il était franchement dolicocéphal, c'est-à-dire à tête longue; loin de disparaître avec les temps géologiques, ce type se maintient durant les âges suivants. Mais avec la pierre polie, on voit un nouveau type se mêler à l'ancien ; il se distingue par sa tête ronde, par sa brachicéphalie. Il y a donc eu envahissement d'une race nouvelle, et ces nouveaux éléments ethniques se sont mélangés avec les anciens, d'où il est résulté de nombreux types intermédiaires que l'on rencontre très souvent.

Ainsi tous les faits importants qui caractérisent l'époque néolithique : industrie nouvelle, domestication des animaux, race humaine nouvelle, tout en un mot est d'origine étrangère; nous devons en conclure qu'au début de cette période, il y a eu un grand déplacement de peuples et que toute l'Europe occidentale a été envahie par une race nouvelle, ayant des mœurs, des coutumes des caractères anthropologiques différents de ceux des populations autochtones. D'où venaient ces envahisseurs? De l'Orient, tout du moins semble le prouver. D'abord, la domestication des animaux, apparaissant avec cette race nouvelle, a eu pour berceau, ainsi que nous l'avons dit, l'Asie-Mineure. En second lieu, avec l'époque néolitique, nous voyons disparaître complètement l'art des derniers temps quaternaires si bien caractérisé par les gravures représentant des figures humaines, ou des animaux, et nous en voyons apparaître un autre où les représentations de scènes prises dans la nature sont remplacées par des combinaisons de lignes courbes ou brisées : or les œuvres artistiques de l'Orient sont précisément caractérisés par ces lignes courbes ou brisées et par cette absence de figures humaines ou animales.

VI

Le président de la société des *Archives historiques* de Sain-

Digitized by Google

tes m'avait fait l'honneur de me demander un travail sur le Peu-Richard et sur quelque grande question préhistorique s'y rapportant ; je n'ose espérer avoir satisfait son attente ; je croirais cependant avoir fait œuvre utile si ces quelques pages avaient pu faire entrevoir tout l'intérêt que présentent ces études. La société des *Archives historiques* consacre tous ses instants à étudier des monuments vieux seulement de quelques siècles, et se plonge avec passion dans la lecture des anciens manuscrits ; je sais par expérience tout l'attrait de pareils travaux, et ne puis qu'applaudir à son ardeur et à ses succès ; mais ne pourrait-elle consacrer aussi quelques heures à ces études préhistoriques si pleines de charmes ? Il y aura toujours du gothique ou du roman à admirer et de vieux parchemins à déchiffrer, tandis qu'il est plus que temps de s'occuper des âges préhistoriques ; les défrichements, les grands travaux de culture nivellent tout, détruisent jusqu'aux moindres traces de ces temps reculés ; avant un demi siècle peut-être il n'en subsistera plus. A l'œuvre donc ! Du reste le champ des découvertes est vaste puisque tout est à faire en Saintonge.

E. Maufras.

—

PROGRAMME DU CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES A LA SORBONNE EN 1884

I. Section d'histoire et de philologie. — 1° Origine, signification et formes successives des noms de lieu d'une région. 2° Mode d'élection et étendue des pouvoirs des députés aux états provinciaux ; 3° Les villes neuves, les bastides, les sauvetats et autres fondations analogues à partir du XII[e] siècle ; 4° Les biens communaux au moyen âge ; 5° Origine et organisation des anciennes corporations d'arts et métiers ; 6° Indications fournies par l'emplacement des établissements charitables pour fixer le tracé des anciennes voies ; 7° Origine, importance et durée des anciennes foires ; 8° Utilité et importance des registres de notaires, des registres de paroisse et des documents des greffes ; mesures prises ou à prendre pour en assurer la conservation et en faciliter l'usage ; 9° Anciens livres de raison et journaux de famille ; 10° Données géographiques et statistiques à tirer des procès-verbaux de rédaction des coutumes ; 11° Etat de l'instruction primaire et secondaire avant 1789 ; 12° Liturgies locales antérieures au XVIII[e] siècle ; 13° Les ermites et les réclus ; 14° Origine et règlements des confréries et charités antérieures au XVII[e] siècle ; 15° Quel jour commençait l'année dans les différentes provinces de la France au moyen âge ?

II. Section d'archéologie. — 1° Quelles sont les contrées de la Gaule où ont été signalés des cimetières à incinération remontant à une époque antérieure à la conquête romaine ? — Quels sont les caractères distinctifs de ces cimetières ? 2° Essayer une classification des enceintes fortifiées, *oppida* gaulois, camps

Digitized by Google

romains, mottes féodales. Indiquer quels sont les caractères distinctifs de chacune de ces séries, donner des exemples; 3° Déterminer la date exacte des murs d'enceinte de l'époque romaine dans la construction desquels sont entrés des monuments funéraires ou des débris d'anciens édifices; 4° Décrire les monuments connus sous le nom de *piles*, comme la *pile de Cinq-Mars*, près de Tours. Caractériser ces monuments, en rechercher l'origine et la destination; 5° Dresser la liste, faire la description et rechercher l'origine des œuvres d'art hellénique et des inscriptions grecques qui existent dans les collections publiques ou privées de Marseille et des villes de la Provence ou de la basse vallée du Rhône. Distinguer entre ceux de ces monuments qui sont de provenance locale et ceux qui ont été importés dans les temps modernes; 6° Etudier les plus récentes théories qui ont pu être émises sur l'origine des basiliques chrétiennes. Décrire les plus anciennes basiliques que l'on connaisse en dehors de l'Italie, en particulier celles de l'Algérie; 7° Etudier les caractères qui distinguent les diverses écoles d'architecture religieuse à l'époque romane en s'attachant à mettre en relief les éléments constructifs des monuments (plans, voûtes, etc.); 8° Quels sont les monuments qui, par l'authenticité de leur date, peuvent être considérés comme des types certains de l'architecture en France avant le XIII^e^ siècle; 9° Quelle est la distribution géographique des églises à une seule nef dont les cathédrales d'Albi et de Perpignan sont les types principaux? Quelle est l'origine du plan de ces édifices? 10° Quelles sont les églises à coupoles de l'Aquitaine dont la date peut être établie par des documents historiques? Produire et discuter les textes relatifs à leur construction; 11° Quels sont les monuments dont la date, attestée par des documents historiques, peut servir à déterminer l'état précis de l'architecture militaire en France aux différents siècles du moyen âge? 12° Etudier avec accompagnement de coupes et de plans les constructions rurales élevées par les abbayes, telles que granges, moulins, étables, colombiers, etc.; 13° Signaler et décrire les peintures murales antérieures au XVI^e^ siècle existant encore dans les monuments civils ou religieux de la France; 14° Signaler les œuvres de la sculpture française, antérieures au XVI^e^ siècle, qui se recommandent soit par la certitude de leur date, soit par des signatures d'artistes; 15° Etudier les tissus anciens et les broderies, qui existent dans les trésors des églises, dans les musées et dans les collections particulières; 16° Quels sont les progrès réalisés depuis dix ans dans le classement des monnaies gauloises, soit au point de vue chronologique, soit au point de vue de leur distribution géographique.

III. Section des sciences économiques et sociales. — 1° La division de la propriété en France, avant et après 1789; 2° Etudier les mouvements de la population sur un point déterminé de la France rurale, soit sous l'ancien régime, soit depuis la révolution; 3° Etudier sur un point quelconque de la France

Digitized by Google

l'influence économique et sociale d'une voie de communication nouvellement ouverte : chemin de fer, canal, route, pont; 4° Les colonies françaises considérées au point de vue des conditions politiques et économiques dans lesquelles elles se sont formées et des moyens propres à en assurer le développement; 5° Etudier la situation légale des sociétés commerciales françaises à l'étranger et des sociétés étrangères en France; 6° De l'unification de la législation en matière de lettres de change, rapprocher les législations étrangères de la législation française et mesurer à ce sujet les besoins du commerce; 7° Rechercher s'il ne conviendrait pas, à l'exemple de certaines législations étrangères, d'accorder à la femme mariée, indépendamment de toute convention matrimoniale, l'administration et la libre disposition d'une partie de ses biens; 8° L'enseignement secondaire spécial, ses caractères distinctifs, ses limites et ses relations avec l'enseignement supérieur.

IV. Section des sciences mathémathiques, physiques, chimiques et météorologiques. — 1° Etude du mistral; 2° Observations de tremblements de terre avec les enregistreurs; 3° Éclairs de chaleur, fréquences des orages dans la même journée; 4° Etude des phénomènes périodiques de la végétation; 5° De quelle utilité peuvent être, au point de vue de la prévision du temps, les renseignements fournis par les observations magnétiques et électriques; 6° Recherches sur la présence de la vapeur d'eau dans l'air par les observations actinométriques et spectroscopiques; 7° Comparaison des climats du midi et du sud-ouest de la France.

V. Section des sciences naturelles et des sciences géographiques — 1° Etude du mode de distribution topographique de chacune des espèces animales qui habitent une partie de notre littoral. Marquer sur une carte à grande échelle, par exemple sur les feuilles séparées du pilote français, les points où chacune des espèces a été trouvée et indiquer par des signes de convention si elle y est très commune, assez commune ou rare; 2° Étude détaillée de la France fluviale dans des régions bien déterminées. Marquer sur une carte les localités fréquentées par chaque espèce de poisson, de crustacé et de mollusque; indiquer si elle est sédentaire ou voyageuse, et, dans ce dernier cas, les époques d'arrivée et de départ. Noter aussi l'époque de la ponte; 3° Répondre aux demandes du questionnaire du bureau central météorologique, relatif aux phénomènes périodiques de la végétation, aux époques d'arrivée et de départ des oiseaux de passage, à la date de l'apparition des principales espèces d'insectes qui nuisent à l'agriculture, et à d'autres faits du même ordre; 4° Étudier les relations qui peuvent exister entre les variétés de diverses espèces zoologiques ou botaniques et les conditions dans lesquelles les représentants de ces espèces vivent (altitude, sécheresse ou humidité, etc., etc.); 5° Etudier au point de vue de l'anthropologie les différentes populations qui, depuis les temps les plus reculés, ont occupé en totalité ou

Digitized by Google

en partie une région déterminée de la France; 6° Etudier les changements qui, depuis les temps historiques, ont été effectués dans la configuration du sol d'une localité par l'action de la mer, par la formation d'alluvions, par l'action des vents ou par toute autre cause naturelle; 7° Indication sommaire des anciennes cartes possédées par les différentes sociétés de géographie, par les établissements publics ou par des particuliers.

LIVRES ET PÉRIODIQUES.

Archives historiques du Poitou (t. XII, 1882), contient les *Lettres adressées à Jean et à Guy de Daillon*, comte de Lude, gouverneur de Poitou, Saintonge et La Rochelle, de 1543 à 1557 et de 1557 à 1585, publiées par M. Bélisaire Ledain. Signalons-y: 27 avril 1543, commission de Henri d'Albret, roi de Navarre, pour aller mettre en état les fortifications de La Rochelle et du pays d'Aunis, lever l'arrière ban...; — 27 avril 1543, ordre du roi de Navarre au lieutenant de M. de Lude, de conduire sa compagnie à La Rochelle; — 16 juin 1543, ordre de Henri II, roi de Navarre, de mettre les côtes d'Aunis, Saintonge et Poitou à l'abri d'une descente des Espagnols; — 28 juin 1543, ordre de François Ier à M. de Lude, de se rendre à La Rochelle pour y seconder M. de Jarnac, en cas de descente des Anglais; — 17 mai 1544, lettre du même sur les mesures prises pour la sûreté de La Rochelle et iles ou côtes voisines; — 22 mai 1544, lettre du même avec ordre de porter secours au lieutenant du Poitou contre les assemblées de luthériens (lettre en partie imprimée dans l'*Histoire de La Rochelle*, t. II); — 29 mai 1546, ordre du même pour informer contre les auteurs de la tentative criminelle faite sur les poudrières de La Rochelle; — 22 juin 1547, lettre de Henri II, au sujet des réparations des murs de La Rochelle; — 27 juillet 1548, lettre du même sur la sédition des peuples de l'Angoumois (Barbezieux, Montandre, Ozillac, Montlieu, etc.); — 26 novembre 1551, lettre du roi de Navarre pour prévenir M. de Lude que sa compagnie tiendra garnison à La Rochelle; — 29 juin 1561, lettre de Charles IX, relative aux prêches des huguenots et au curé de Chiré. (Voir aussi *Archives historiques de la Saintonge*, t. IV, p. 290); — 4 avril 1562, lettre de Charles IX, à M. d'Estissac, gouverneur de La Rochelle; — 2 mai 1562, lettre de Louis de Bourbon, duc de Montpensier, à M. de Lude, au sujet des deniers des tailles du roi livrés par les Rochelais au prince de Condé; — 17 juin 1563, lettres patentes de Charles IX, nommant des commissaires pour l'exécution de l'édit de pacification en Saintonge et Aunis; — 4 novembre 1567, lettre du même pour aller secourir La Rochelle; — 1er janvier 1568, mémoire de M. de Lude au roi sur les affaires du Poitou, et réponse du roi; — 2 août 1568, réponse de Charles

Digitized by Google

IX à une lettre de M. de Lude, dans laquelle celui-ci lui avait appris la prise de Taillebourg par les huguenots, publiée dans le t. IX des *Archives de Saintonge* ; — 30 octobre 1569 et 8 février 1570, lettres du duc d'Anjou et de Charles IX, relatives à Marans (1) ; — 30 août 1570, mémoire pour la sûreté des places de Poitou ; — 8 septembre 1572, lettre de Charles IX pour annoncer qu'il envoie Armand de Biron, grand-maître de l'artillerie, comme gouverneur de La Rochelle ; — 4 octobre 1572, lettre de Charles IX, relative aux Rochelais ; — 17 octobre 1572, lettre du même, pour annoncer qu'il va mettre le siège devant La Rochelle (2) ; — 22 décembre 1573, lettre de Charles IX, relative aux otages rochelais.

Annales municipales de Saintes, année 1882, (1883, in-8, 322 pages et annexe). Chaque année, depuis 1871, la ville de Saintes publie, sous le nom d'*Annales municipales*, les délibérations de son conseil municipal. Nous en extrayons ce qui regarde les sciences, lettres ou arts Séance du 16 février, p. 56. M. Barbet, receveur de l'enregistrement, offre l'acquisition par la ville d'une riche collection conchylogique (plus de 5,685 espèces), provenant de Jules Rousse, propriétaire à Bordeaux. Nomination d'une commission qui (21 mars, p. 90) conclut à l'acquisition pour 2,000 fr. Le conseil renvoie à la commission des finances, qui a refusé; — 17 mars, p. 74, vote de 200 fr. pour l'installation d'une bibliothèque populaire ; — 22 août, p. 29, vote après longue discussion, qu'on recevra le congrès de l'association française pour l'avancement des sciences, qui doit faire le 29 août une excursion à Saintes ; — 7 juillet, p. 212, examen de la question, critiques, ajournement; — 11 août, p. 237, vote d'une somme de 1,500 fr.; — 7 mai, p. 151, lettre de M. de Bremond d'Ars, président de la commission des arts, qui propose l'acquisition de 102 pièces de monnaies ; renvoi à la commission des finances, qui n'a pas accepté ; — 23 juin, p. 192, lettre de M. Taluet, sculpteur, qui offre une esquisse représentant la musique et la tragédie ; — 22 septembre, p. 260, lettre de M. Ferdinand Taluet, qui propose de faire pour le palais de justice deux statues, la justice et la force ; — 10 novembre, p. 299, envoi par le ministère du tableau de M. Yart, *Source dans un parc*, et vote de 100 fr. pour frais d'emballage.

Association française pour l'avancement des sciences; 11e session, La Rochelle, 1882 (Paris, 1883, grand in-8, VII-1209 pages), contient : LOUIS AUDIAT, Les monuments de Saintes, p. 40; MUSSET, La formation du pays d'Aunis, p. 43; Voca-

(1) Dans plusieurs de ces lettres et des suivantes, il est question du capitaine Puygaillard.

(2) Dans plusieurs lettres postérieures, le roi Charles IX s'occupe de la même affaire.

Digitized by Google

bulaire géographique et topographique du département de la Charente-Inférieure, p. 911; De l'état actuel de l'ostréiculture et des progrès à réaliser dans la question des cultures de mer au double point de vue de la culture et de la législation, p. 1058; BELTREMIEUX, Utilité des musées départementaux, p. 52; COTTEAU, Musée départemental d'histoire naturelle de La Rochelle, p. 54; Présentation du catalogue des échinides jurassiques de la Charente-Inférieure, p. 338, et des échinides crétacées et tertiaires des deux-Charentes p. 377; LUSSON, Sur le port de La Rochelle considéré comme port de pêche, p. 58; BOUQUET DE LA GRYE, Sur l'intensité de la pesanteur, p. 150; Sur le mouvement des sables dans la baie de La Rochelle, p. 199; Dynamique de la mer; régime des pertuis; port de La Rochelle, p. 1147; THURNINGER, Le port de La Palice; description des travaux, p. 200; BRARD, Sur un nouveau système de générateurs électriques, p. 244; CHARLES DELAVAUD, Note sur l'hydrologie des environs de Rochefort, p. 286; Revue des travaux de la société de géographie de Rochefort; ALPHONSE VIVIER, Sur une secousse de tremblement de terre ressentie à La Rochelle le 26 juillet 1882, et sur les élévations anormales du niveau de la mer dans le port de La Rochelle, observées le 9 juin 1875 et le 22 avril 1882, p. 297; Exposé de la situation et des travaux de la commission de météorologie de la Charente-Inférieure, p. 327; De l'introduction des notions générales de droit public et privé dans le programme de l'enseignement secondaire, p. 979; De la règlementation des loyers des logements ouvriers au point de vue de la salubrité publique, p. 1079; HENRY LUGUET, Note sur les deux volcans de la chaîne des Dômes, p. 365; BOISSELIER, Carte géologique des environs de Rochefort, p. 377; FOUCAUD, Notes historiques ou critiques sur les principales plantes méridionales qui croissent dans le département de la Charente-Inférieure, p. 381; Note sur la société botanique rochelaise, p. 464; Note sur le jardin botanique de La Rochelle, p. 465; RÉGELSPERGER, Mollusques terrestres et d'eau douce recueillis aux environs de Rochefort-sur-Mer, p. 520; Docteur SAVATIER, Etudes sur les pyrus, malus et prunus, p. 424; Note sur les *vitis* sauvages de la Charente-Inférieure, p. 435; Observation d'albinisme chez les oiseaux, p. 570; EMILE MAUFRAS, Les dolmens de La Saussaie, commune de Soubise, p. 594; Introduction de la culture de la betterave à sucre dans les deux Charentes, p. 869; POLONY, Objets trouvés dans les fouilles aux environs de Rochefort, p. 648; F. DALEAU, Découverte d'une station néolithique au Chay (Charente-Inférieure), p. 684; Docteur BOURRU, Présentation d'une carte de la Charente-Inférieure avec les modifications des côtes à diverses époques, p. 685; Sur l'état sanitaire de la ville de Rochefort, p. 710; Docteur MAUNY. Vomissements incoercibles de la grossesse arrêtés par les cautérisations du col utérin, p. 692; Docteur DUPLOUY. Présentation d'un malade atteint d'hypertrophie mammaire à développement rapide, p. 739; Des injections tertiaires dans les épithéliomes, p. 757; CHAUVET, Essai

Digitized by Google

de pisciculture dans la Charente, établissement de Nanteuil, p. 850; Xambeu, Sur l'hydrologie de l'arrondissement de Saintes, p. 863; Meschinet de Richemond, Relations inédites et autographes des voyages dans l'Europe centrale de Jean Godefroy, d'Orléans (de 1568 à 1571) et de Jacques Esprinchard, sieur du Plomb, rochelois, p. 878; Louis Delavaud, Les géographes saintongeois et poitevins, p. 867; Joseph Lair, L'économie politique dans les cahiers de 1789 à Saint-Jean d'Angély, p. 1105; Docteur Drouineau, L'assurance contre les accidents, p. 1031; Jules Jourdan, Réforme sur la partie grammaticale de l'instruction primaire par la méthode *Le Rapide*, p. 1095.

On trouve aussi, p. 1163-1172, le compte rendu des excursions faites à Esnandes, à Angoulins et Châtel-Aillon, à Saintes et à Rochefort, aux buttes coquillières de Saint-Michel-en-l'Herme et au rocher de la Dive (Vendée), au port en construction de La Pallice, à Royan, à l'île de Ré et au phare des Baleines.

Bulletin du comité des travaux historiques; section d'histoire; 1882, n° 4, p. 322 (séance du 6 novembre), contient une note de M. Alfred Darcel, sur deux fragments de tapisseries du XVI^e^ siècle récemment acquis par le musée des Gobelins de la municipalité de Châteauneuf (Charente), qui en avait hérité, ainsi que de la maison qui les renfermait. M. Darcel ajoute : « Deux autres fragments de la même suite, provenant d'Angoulême, sont possédés par M. Emile Peyre, architecte décorateur. Depuis son acquisition, l'administration de la manufacture des Gobelins a reçu de M. le maire de Châteauneuf un troisième fragment qui complète en partie le plus petit des deux qu'elle avait précédemment acquis. On connaît ainsi, aujourd'hui, quatre pièces différentes d'une tenture qui garnissait un hôtel de l'Angoumois, probablement résidence de quelque membre de la famille des Valois, d'après certains détails que l'on peut remarquer sur ces tapisseries. Chaque pièce se compose d'un grand cartouche central en cuir découpé, encadrant des personnages qui figurent fort probablement la terre, l'eau, la moisson, la vendange. Ces cartouches sont placés au milieu d'un champ bleu-vert, tout couvert de grotesques du plus grand goût Le cartouche du fragment le plus complet, si complet même qu'il ne lui manque qu'une bande de 37 centimètres dans le haut, est entouré à sa partie supérieure d'une sorte de dentelure dont chaque dent porte alternativement une fleur de lis et un croissant. Au milieu, un H est placé dans l'évidement d'un croissant plus grand. Dans deux cartouches latéraux, l'H combiné avec le double D est inscrit. Enfin, la bordure est formée de croissants adossés deux à deux, maintenus par un joyau d'orfèvrerie. Sur l'un des fragments appartenant à M. Emile Peyre, le croissant est placé sous la couronne royale de France, soutenue par deux anges. Il semble impossible, d'après tout ceci, de ne point connaître que ces tapisseries ont été exécutées pour Henri II. Maintenant, le style des figures qui remplissent les cartouches, celui d'autres fi-

Digitized by Google

gures distribuées parmi les ornements, rappellent trop le style de Rosso et de Niccolo del Abbate, son second dans les travaux de Fontainebleau, pour qu'on ne soit point porté à croire que ces tapisseries ont été exécutées d'après quelque peintre de l'école de Fontainebleau, dans les ateliers de tapisserie que François Ier y avait établis et qu'il transporta plus tard à Paris, dans l'hôpital de la Trinité.

Bulletin épigraphique de la Gaule (3me année, n° 3, mai-juin 1883) contient, p. 137, *Deux inscriptions gallo-romaines à Saintes*, par M. Louis Audiat, travail qui se trouve dans notre *Bulletin* de juillet, tome IV, p. 110.

Bulletin mensuel de la faculté des lettres de Poitiers (1re année, n° 7, juillet 1883) contient, p. 238, *Les fouilles de Sanxay*, où M. J.-A. Hild, professeur à la faculté, signale, un certain rapport entre *Sanciacum*, nom gaulois de Sanxay, et *Sancorum* (nom peut-être mal écrit sur la carte de Peutinger) de Mediolanum Santonum (Saintes), capitale des Santones, « à la tribu desquels le territoire de Sanciacum confinait, s'il n'en faisait pas partie. » L'auteur combat vivement et spirituellement, trop spirituellement, l'hypothèse d'un lieu d'assemblée émise par le père de La Croix, puisque à l'époque des Antonins, date des constructions, les Romains depuis deux siècles avaient complètement soumis les Gaules et que toute idée de résistance avait totalement disparu. C'était une ville ordinaire, permanente, dont on n'a pas encore retrouvé toutes les habitations, ni le cimetière, parce que les fouilles ne sont pas achevées. M. A. Berthelé, archiviste des Deux-Sèvres, a répondu par une brochure, *La question de Sanxay à propos du* Mémoire *du P. de La Croix* (Poitiers, impr. Oudin, 1883, in-8, 35 p.), pour défendre le P. de La Croix et réfuter certaines phrases de son contradicteur. Voir dans la *Charente-Inférieure*, du 1er août, un résumé du travail de M. Berthelé par M. A. L. et lire dans *La petite Rochelle* du 2 août un article de M. Lallemant contre le P. de La Croix et une lettre de ce dernier qui demande qu'on termine les polémiques à son sujet. Le *Bulletin de la faculté de Poitiers* d'août publie une rectification de M. Hild à son article de juillet et une riposte à M. Berthelé. La polémique, fort intéressante, aurait, ce nous semble, été plus instructive si, de part et d'autre, on avait oublié qu'il y avait en présence un jésuite et un universitaire. La science ne gagne rien aux discussions personnelles. Laissons telle société savante qui fait ce qu'elle peut, traiter d'oie quelqu'un qui a raison contre elle, ou user d'insinuations fielleuses dans un style onctueux, mielleux, moelleux. Ce sont les conseils qu'a donnés, pour terminer le débat, M. A. L., dans un article du *Courrier de la Vienne* du 10 août qui a paru à part sous ce titre : *La polémique sur les découvertes et la destination des ruines de Sanxay* (Poitiers, typ. Oudin, in-18, 7 pages). M. Charles Lallemant a commencé à

Digitized by Google

publier dans *La petite Rochelle*, nos des 22 et 27 août, une série d'articles, *Promenade à Sanxay*, fort élogieux pour le P. de La Croix.

Bulletin mensuel des récentes publications françaises... nouvellement entrées au département des imprimés de la bibliothèque nationale (n° 6, juin 1883) indique, parmi les livres anciens : 1° « PAUL CONTANT. *Le jardin et cabinet poétique* de Paul Contant, apothicaire de Poictiers... A Poictiers, par Antoine Mesnier, 1609, » in-4° de 103 pages. Les 12 feuillets préliminaires contiennent des pièces en l'honneur de l'auteur, entre autres une de « Samuel Veyrel, apothicaire de Xainctes » ; 2° « *Les jugemens d'Olleron* touchant le faict de la mer, des nefs, des maistres de navires, compagnons mariniers et aussi des marchans et de tout leur estre. A Rouen, de l'imprimerie de Martin le Mesgissier, M.DC.XXV, » in-8 de 8 feuillets; 3° TANEGUY LEFEBVRE. *Epistolæ duæ T. Fabri.* Salmurii, 1669, in-4° de 8 p. « Ces 2 lettres sont adressées, l'une à « *Elias Borellus* » de La Rochelle, l'autre à *Paulus Pellissonus Fontanerius*. Exemplaire envoyé par l'auteur à Ménage; » 3° RAYMOND PÉRAULT. *Hanc informationem de genealogia beatissime virginis Christi sponse Barbare...* Mayenne, 1503, in-4 de 6 feuillets, que nous avons cité, t. IV, p. 131, dans le *Catalogue* de Benjamin Fillon.

Bulletin de la société historique du Périgord (X, 3e livraison, mai-juin 1883), cite l'inscription trouvée aux arènes de Saintes et que nous avons reproduite, t. IV, p. 111 ; mais il a tort de dire « qu'on y lit facilement le nom de *Petrucorii.* » Nous avons mentionné l'hypothèse de M. Héron de Villefosse et ajouté qu'elle était démentie par la pierre elle-même ; — *Notice sur les prélats issus de familles périgourdines*, par M. le baron Roger de La Batut, qui mentionne Jean-Marie du Lau, archevêque d'Arles, né au château de La Coste, diocèse de Périgueux, le 30 octobre 1738, massacré aux Carmes, le 3 septembre 1792, avec Pierre-Louis de La Rochefoucauld, évêque de Saintes ; puis Raymond de Montaigne, évêque de Bayonne (1630-1637) et auparavant lieutenant général civil et criminel à Saintes, dont la *Sigillographie du Périgord*, p. 243, décrit un sceau et qui portait : *D'azur, semé de trèfles d'or à la patte de lion du même en fasce brochant sur le tout.*

Correspondant du 18 janvier, article M. H. Fourchy, *L'élection de la magistrature à Paris en 1790*, raconte, p. 175, que l'adresse des électeurs à Paris fut lue à l'assemblée nationale (14 décembre) par Jean Mauduit de La Rive, de La Rochelle, acteur du Théâtre Français, « pensionnaire du roi, l'idole du public parisien. Après une longue absence, motivée par l'état de sa santé, il avait consenti à rentrer dans la troupe du théâtre français, devenu le théâtre de la nation, mais comme amateur libre, stipulant qu'il ne jouerait point les pièces nouvelles et qu'il ne paraîtrait que lorsque sa santé lui permettrait de jouer.

Digitized by Google

Il renonçait à tout émolument et à toute participation aux revenus du théâtre. Le 4 mai 1790, il reparut sur la scène dans le rôle d'Œdipe de la tragédie de Voltaire et obtint un succès qui est demeuré célèbre dans les annales du théâtre. Un contemporain fit de lui le portrait suivant : « Il avait une tête « magnifique, un œil plus brillant qu'expressif, les traits de « physionomie nobles, un organe sonore, flexible, plein et har- « monieux, le plus beau peut-être, que l'on ait entendu au « théâtre, et son buste était vraiment superbe. »

Écho de Jonzac du 26 août publie *Inventaire du mobilier du château de Jonzac en 1750*, par M. Ch. D.

Ère nouvelle, de Cognac (28 juin), contient, de M. Paul de-Lacroix, *Recherches historiques sur les environs de Cognac. Criteuil-La-Madeleine*, où l'on lit qu'à Criteuil, le logis de La Mothe était possédé par une famille Marchand, dont l'un fut annobli, en 1495. Par des lettres patentes du mois d'avril 1556, Jacques Marchand, écuyer, seigneur de La Mothe et de Criteuil, fut autorisé à changer le nom de Marchand en celui de La Mothe (26 juillet); le fief de l'Épine-en-Criteuil appartenait, l'an 1635, au baron de Blanquefort, et devint ensuite la propriété de la famille Dupuy, dont la dernière descendante, Justine Dupuy, épousa, le 8 juillet 1817, Pierre-Antoine de Salignac, négociant à Cognac. Un troisième fief, le Maine-Barbe, appartenait, en 1610, à Philippe Courrault, marchand à Angoulême, comme époux de Marie Philip, sœur de Martial Philip, sieur de Gourson en Saint-Fort, notaire royal. Il fut ensuite possédé au XVIII^e^ siècle par les Priqué de Guippeville, ancienne famille saintongeaise, encore subsistante aujourd'hui. Le bourg de La Madeleine était habité, au XVIII^e^ siècle, par les de Manes, dont étaient Louis-Isaac et Antoine de Manes, frères, qui, en septembre 1773, firent aveu et dénombrement du fief d'Usson en La Madeleine, relevant du roi à cause de son château de Bouteville. — 5, 16 et 19 août, *Nonaville*, par M. L. D.

Établissements (Les) de Rouen, études sur l'histoire des institutions municipales de Rouen, La Rochelle, Saintes, Oleron, Bayonne, Niort, Cognac, Saint-Jean d'Angély, Angoulême, Poitiers, l'île de Ré, l'île d'Oleron, etc., par A. Giry. (Paris, Vieweg, 1883, 1^er^ vol., in-8°, XXVII-441 p. Prix : 15 fr.) Cet ouvrage, qui a obtenu le second prix Gobert à l'académie des inscriptions et belles-lettres, est fort important pour notre histoire municipale. Il cite les travaux de MM. Audiat, Bardonnet, Jourdan, Marvaud, Musset, de Rencogne, Saudeau, et s'appuie souvent sur les textes publiés par la société des *Archives*. Nous en reparlerons quand le second volume, qui contient les documents, aura paru. L'auteur, M. Arthur Giry, professeur à l'école des chartes et à la Sorbonne, a publié plusieurs pièces dans nos volumes.

Digitized by Google

Essai sur l'imprimerie en Saintonge et en Aunis, t. I, p. 267, t. II, p. 125 et 173, t. III, p. 158, 288, 362 et 406. A La Rochelle, M. Claudin cite dans les *Archives du bibliophile*, n° 52,913 : *Déclaration de Henry-Marc de Gouffier, marquis de Bonivet, seigneur de Crévecœur, faicte au consistoire de La Rochelle par monsieur le marquis de Bonivet, en présence des pasteurs et anciens de ladite ville, et encore des sieurs Violette et Thévenot, pasteurs des églises de Marans et de Benet, le mercredy 3 d'aoust 1616; et depuis a esté faite mesme protestation par ledit sieur marquis, en présence de toute l'église de La Rochelle, le dimanche 7 dudit mois, après le presche du matin, au grand Temple.* A la Rochelle, jouxte la coppie imprimée à Maillé par Jean Moussat, imprimeur et libraire, 1616. Cette brochure a été réimprimée à petit nombre à Lyon, chez Perrin, en 1876, in-8. Pierre-Léon Chauvet imprime : *Discours sur les sentiments qui doivent animer un bon François et sur les devoirs qu'il est appelé à remplir dans les circonstances actuelles*, prononcé dans une assemblée de protestans, le premier jour de l'année 1790, par M. Dugas fils, M[inistre] D[u] St-E[vangile]. A la Rochelle, chez P.-L. Chauvet, imprimeur du roi, 1790, in-8, 35 p.

A Saintes, M. Claudin cite, n° 52,912 des *Archives du bibliophile : Récit véritable des processions générales faictes en la ville de Pons, en Xaintonge, au mois d'aoust dernier, ensemble la conversion de cinquante-huict de la religion prétendue réformée par les prédicateurs des Révérends Pères Récollets dudit Pons, faictes aux prières des quarante heures pour Sa Majesté, par la permission de Monseigneur l'Evesque de Saintes.* A Paris, chez Nicolas Alexandre, et imprimé sur la coppie imprimée à Saintes par J. Bichon, 1633. Egalement réimprimé à Lyon, chez Perrin, en 1876, in-8.

Je possède la partie inférieure d'un placard imprimé « à Saintes, ches E. Bichon, imprimeur du roy et de monseigneur l'évesque, 1671 ». C'est un mandement de Louis de Bassompierre, évêque de Saintes, daté du 1er mars 1671, prescrivant un jeûne et la visite de deux églises pour gagner le jubilé accordé par Clément X. Pierre Toussaints a imprimé une pièce sans date de 16 p. in-4, intitulée : « A monsieur le juge sénéchal civil et criminel des ville et sirerie de Pons. » C'est un mémoire présenté par Louis-Augustin Girardeau, négociant, plaignant, contre Gradeau, Mounier et Joyer, accusés de diffamation. En 1761, il imprime en placard, sous ce titre : *Ordonnance de l'élection de Cognac*, un règlement qui, entr'autres dispositions, défend aux huissiers d'assigner ailleurs qu'au siège de l'élection les parties qui plaident sur l'exécution des rôles des tailles. En 1785, il imprime en 6 p. in-8 le prospectus des *Annonces, affiches et avis divers des provinces de Saintonge et d'Angoumois, feuille périodique.* De l'imprimerie de P. Toussaints, directeur des affiches de Saintonge. Le prix de l'abonnement était de six livres par an

Digitized by Google

pour la ville de Saintes et de sept livres dix sous pour toute la France, port franc. Il imprime encore : *Mémoire pour dame Catherine Bouteleau, veuve de sieur Jean Filhon, demoiselles Marie et autre Marie Bouteleau, filles majeures, appellantes d'une sentence rendue le trois septembre 1782 par le juge du marquisat de Barbezieux*, contre Pierre-Henri Orillard, marchand, et Jeanne Lévéquot, sa femme, Louis-François Roy d'Angeac, écuyer, François Rousseau, chirurgien, Jean Roy, bourgeois, fils et héritier de Jean Roy, notaire royal et juge de Lignières, et Elisabeth Giraud, veuve de ce dernier, in-f°, 40 p. A Saintes, de l'imprimerie de P. Toussaints, imprimeur du roi, rue Saint-Maur, 1787.

Hus a imprimé, en 1817 probablement: *Cantique pour l'exaltation de la croix*, prix : deux sous. A Saintes, de l'imprimerie de Hus, et à la suite: *Croix de mission plantée à Bordeaux, le 25 avril 1817, sous les auspices de M. l'abbé Rauzan, chef des prêtres missionnaires. Cantique sur la mission*, opuscule de 4 p. in-8. Il a aussi imprimé sans date, en 4 p. in-8 : *Arrêt de la cour d'assises du département du Gard, du 22 mai 1826, qui condamne à la peine de mort le nommé Louis Brun (dit Lenfer)*..... avec complainte. Saintes, imprimerie de Hus.

Josserand imprime, en l'an X probablement : *Proclamation, convention et loi relatives à l'organisation des cultes*. A Saintes, chez Josserand, imprimeur de la préfecture, in-4, 24 p.

Mareschal imprime: *Constitution de la République française*. A Saintes, de l'imprimerie de Mareschal, an IV, in-8, 62 p.; *Code religieux et recueil complet des discours et rapports des citoyens Portalis, Lucien Bonaparte et Siméon, sur l'organisation des cultes, suivi du Concordat passé entre le gouvernement français et S. S. Pie VII, ainsi que des bulles et bref y relatifs*. A Saintes, chez Mareschal, imprimeur de la préfecture, et chez les libraires du département. Floréal an X, in-8, 105 p.

A Rochefort, on trouve : *Tarif des proportions que doivent avoir les bois de construction, arrêté à Brest le premier décembre 1718*. A Rochefort, chez Pierre Faye, libraire, à l'Encyclopédie, 1765, plaquette in-8 de 8 feuillets non chiffrés, dont 4 pour les planches. Mon exemplaire était relié à la suite d'un ouvrage incomplet traitant du même sujet et sortant de chez le même éditeur.

Goulard imprime : *Réglement général et notice sur les marais de l'arrondissement de Marennes*. A Rochefort, de l'imprimerie de Goulard, imprimeur du roi, rue Saint-Charles, n° 17, 1826, in-8, 320 p.

A Saint-Jean d'Angély, J.-B. Josserand imprime : *Loi concernant le code hypothécaire du 9 thermidor*. A Angély-Boutonne, de l'imprimerie de J.-B. Josserand, an troisième de la République une et indivisible, in-8, 75 p.; et *Code des délits et des peines du 3 brumaire* (an IV). A Saint-Jean d'Angély, de l'imprimerie de Josserand, in-8, 159 p.

A Marennes, Raissac imprime : *Méthode de lecture de la so-*

Digitized by Google

ciété pour l'instruction élémentaire, par M.A. Peigné. Marennes, imp. de J.-S. Raissac, in-12, 72 p.; Saintes, Fontanier, libraire, 1847.

Pour Jonzac, la description du livre de Jean Welsch, p. 144 de l'*Essai*, demande à être rectifiée. Le *Bulletin*, t. II, p. 118, a déjà corrigé une coquille qui, du nom de l'imprimeur Maran, avait fait *Moran*. Je possède un exemplaire de cet ouvrage incomplet du titre et de plusieurs feuillets. Il est néanmoins plus complet que celui auquel l'*Essai* ne donne que 258 pages, d'après la *France protestante*. On lit bien le mot *fin* à la page 258; mais il y a ensuite : « la conclusion contenant l'exposition du 4e verset du 18e chapitre de l'Apocalypse, et les exhortations fondées là-dessus... » Cette conclusion va dans mon exemplaire jusqu'à la page 276; la fin manque. Je ferai aussi observer que le titre courant porte toujours : l'*Armageddon de la Babylon* (et non *Babylone*) *apocalyptique*.

Il faut ajouter à ce que nous connaissons de Lagier : *Noms des Etats, des capitales et de quelques villes remarquables du monde connu*, pièce sans date de 16 p. in-4, paraissant avoir été imprimée à l'usage des écoles primaires. Jonzac, imprimerie de Lagier, et *Louis-Napoléon à la France*, par H. Feyne, pasteur à Jonzac, 1852, in-8, 17 p. en vers. La *Biographie saintongeaise* de Rainguet cite du même auteur et du même imprimeur : *Napoléon*, épître en vers, dédiée au président de la République, in-8, 28 p. Je crois pouvoir affirmer que c'est Lagier qui a aussi imprimé la singulière profession de foi de J.-Baptiste Bouynot, candidat en 1848 aux élections pour la Constituante. Voici un échantillon de cette pièce, où l'imprimeur a soigneusement conservé le texte du manuscrit : « An tous les lieu ou je mesuis trouvé, j'ai touiours méntenut le bon ordre et l'énteres du public; vous medemandéz qui madonè sete énducation; par la grace dedieu je la tien avan detre nessut; je puis soutenir quel cose que sesoit pour lénteres public, et lénteres général du royaume ausi bien comme auceun frances, je cones le fort, le feuble, le petit, le gran; par monesperiance et lénducation sur toute les remarque que dieu ma fet conaitre. » Burgaud des Marets n'a pas connu cette étrange pièce de 4 pages in-4, que l'auteur signe : « J. Baptiste Bouynot, marchand de lenne et propeyetaire à Charde, arrondissement de Jonzac. »

A Cognac, Isaac Dedé était libraire dès 1829 : car on trouve son nom à cette date sur les *Élémens de la grammaire françoise* de Lhomond, in-12, imprimés à Limoges, chez Barbou.

Dans la même ville, Mercier imprime : *Ligne de grande communication de Cognac à Sigogne. Direction par La Trache*. Cognac, imprimerie de Mercier et Cie, 1838, in-4, 16 pages. *Epître à mon ami l'abbé S[arthe]* (par Rullier). Cognac, 1839, in-8, 8 p. *Défense de J. G. M. Dejarnac (de Saint-Rémy) contre Pierre Ravaud (de Richemont)*, 1844, in-4, 23 p., et *Statuts de la caisse fraternelle du petit commerce de Cognac*, 1848, in-4, 9 pages.

Digitized by Google

Jusqu'à présent, Dupouy et Josserand ont été considérés comme les plus anciens imprimeurs de Cognac. Je viens de découvrir un fragment d'affiche de petit format qui les relègue au second rang. En voici le texte : « Le public est aussi prévenu qu'à compter du 19 pluviôse, il y aura deux marchés par décade, savoir les quartidi et les nonidi, et principalement le nonidi pour les eaux-de-vie, les grains et autres comestibles. Cognac, 6 pluviôse, deuxième année républicaine. Signé : Albert, maire, Landreau, secrétaire. » Puis on lit au-dessous d'un trait (je reproduis la disposition typographique) :

De limprimerie de le coq à cognac.

Les archives municipales établissent que le 4 pluviôse an II, la municipalité de Cognac prit en conseil général de la commune un arrêté relatif au changement des marchés et des foires. Nous venons de voir la fixation des marchés. Quant aux foires, elles devaient avoir lieu tous les seconds nonidis de chaque mois; la foire nationale, d'une durée de trois jours, était fixée au 17 brumaire. Cet arrêté fut publié à son de caisse, et plusieurs avis imprimés furent envoyés dans les campagnes et communes du canton de Cognac et cantons relevant du district. Nous avons la preuve qu'ils furent imprimés par Lecoq. Les produits de ses presses sont de la plus grande rareté, puisqu'ils sont restés totalement ignorés, tandis que je connais au moins vingt pièces imprimées chez Dupouy et Josserand. Il m'a été impossible d'en trouver une, vérification faite de la date exacte de celles où le mois seul est indiqué, qui soit antérieure à l'affiche de Lecoq, et j'y insiste, parce qu'un erratum de *l'Essai*, p. 201, qui a lui-même besoin d'une rectification, pourrait faire admettre le contraire. Il dit en effet: « *Page 107, ligne 8*, séance du 13 *fructidor*, lire: *frimaire*. Or, il y a là une double erreur, car voici le titre exact de la pièce : *Extrait de la séance de la société populaire et républicaine de Cognac, du 26 fructidor, deuxième année de la République française, une, indivisible et impérissable*. A Cognac, de l'imprimerie des républicains Dupouy et Josserand, imprimeurs du district, l'an II[e] de la République, » in-4, 2 pages. Cette date incontestable du 26 fructidor, au lieu du 13 frimaire an II, donne la priorité à l'affiche de Lecoq, imprimée entre le 6 et le 19 pluviôse de la même année. Lecoq est donc, jusqu'à preuve du contraire, le plus ancien imprimeur de Cognac, et rien n'établit que son imprimerie ait fonctionné concurremment avec celle de Dupouy et Josserand, puisque la pièce que je cite est le seul produit connu de son atelier.

Le 9 brumaire an III, Jean Blin, imprimeur, âgé de 23 ans, demeurant à Cognac, assisté de Jean Dupouy, aussi imprimeur, âgé de 40 ans, et de Magloire Couturier, aussi imprimeur, âgé de 23 ans, demeurant l'un et l'autre à Cognac, déclare que Jeanne Delausse, sa femme, âgée de 20 ans, est accouchée en sa maison, rue des Balais, d'un enfant mâle, auquel il a donné le prénom de Franklin. Blin et Couturier, que je n'ai pas trou-

Digitized by Google

vés ailleurs, étaient sans doute les ouvriers de Dupouy et Josserand.

Dans leurs beaux catalogues illustrés, MM. Morgand et Fatout ont reproduit les adresses gravées des relieurs célèbres de Paris. Pourquoi ne donnerions-nous pas ici les adresses des imprimeurs, relieurs et libraires de notre circonscription? Voici celles que j'ai pu réunir jusqu'à présent : « A la Grande-Bible d'or ; chez CHABOCEAU, libraire, au bout de la rue du Temple, vis-à-vis la Fontaine des Petits-Bancs, près la grosse Horloge, à La Rochelle. » trouvée sur un livre de 1763. — « Avis. Le sieur PIERRE DESTAIN FILS, libraire, à Saintes, Grand' Rue, près l'hôtel de la Table Royale, tient un assortiment de livres d'histoire, piété, morale, littérature, belles-lettres, œuvres, mémoires, divers traités, médecine, chirurgie, théâtres, dictionnaires, usages du diocèse, livres classiques et une quantité de brochures nouvelles qu'il donnera à la lecture. Il se chargera des souscriptions de tous les ouvrages périodiques et relie très proprement en maroquin, en veau et en basanne. On trouve chez le même des registres et papiers de toutes grandeurs et à lettres, cahiers et grand papier réglé pour la musique, cartes d'autel, encre, cire, plumes et pains à cacheter, sandaraque et différentes poudres à sécher l'écriture, le tout à un prix raisonnable. » — Autre adresse de petit format : « Se vend chez P. DESTAIN fils, demeurant dans la Grande Rue, près l'hôtel de la Table Royale, A SAINTES. » — « DAUVIN, marchand, à Rochefort, tient assortiment de papiers peints, à tapisserie, dans le dernier goût; papiers blancs d'Angoulême et de Hollande ; grands et petits registres ; toutes sortes de livres d'église et autres ; relie les livres; tient plumes, encre, cire, boîtes de bureaux, colle les papiers et tient aussi l'abonnement pour la littérature et autres articles dont le détail serait trop long. » Trouvée sur un volume de 1791. — « A ROCHEFORT, chez RIDORET, imprimeur-libraire, rue des Fonderies, vis-à-vis la Fontaine de la Place d'Armes. » — « Se vend chez Mme LACURIE, imprimeur-libraire, fournissant les pensionnats et le petit séminaire, A SAINT-JEAN D'ANGÉLY. » — « A SAINT-JEAN D'ANGÉLY, chez A. DURAND, imprimeur-libraire, successeur de Mme Ve LACURIE, RUE DE LA GROSSE-HORLOGE. Librairie classique, cabinet littéraire, souscription à tous les ouvrages de librairie, feuille commerciale et d'annonces. » — « Se trouve à COGNAC, chez LAPELTIÈRE, libraire, près la Halle, où l'on trouve aussi un assortiment de toutes sortes de livres de littérature ancienne et moderne, surtout en livres classiques, d'éducation, de morale, de piété, d'histoires, de romans, de poésies, de sciences et autres. Il tient aussi des livres blancs ou registres ; fournitures de bureaux, telles que plumes, encre, papier à écrire et papier rayé de musique, crayons, etc.; en outre, des cahiers et feuilles d'exemples d'écriture, le tout au plus juste prix. » Lapeltière, établi à Cognac sous le premier empire, et peut-être avant, est le plus ancien libraire que je connaisse dans cette ville.

Digitized by Google

Les adresses de Pierre Bargeas, imprimeur-libraire, établi à Angoulême à la fin du XVIII[e] siècle, et de sa veuve qui lui succéda, méritent d'être recherchées, quelques unes ayant des vignettes pour encadrement; j'en ai quatre variétés. Aujourd'hui, les adresses élégantes de MM. Noël Texier, imprimeur à Pons, et Heitz, lithographe à Saintes, doivent également entrer dans les collections. JULES PELLISSON.

Journal d'histoire naturelle de Bordeaux, 30 juin 1883, contient : *Exposition de Rochefort*, par M. Charles Riveau ; — du 31 juillet, Les graines d'Amérique à la côte du golfe de Gascogne, par M, le docteur J.-A. Guillaud ; — du 31 août, L'exposition de Rochefort par M. Charles Riveau.

Journal officiel de l'exposition de Rochefort (1[er] numéro, 27 mai), contient : 27 et 31, 3 et 24 juin, 1[er] juillet ; *Des émaux*. I. *Bernard Palissy*, par notre confrère M. E. Delidon.

Monseigneur Etienne de Champflour, 4[e] évêque de La Rochelle (1703-1724), par M.. l'abbé Stanislas Braud, curé d'Ecoyeux (La Rochelle, impr. Dubois, 1883, in-3, 78 p., portrait). M. Braud a eu communication des papiers de la famille de Champflour, et il a pu écrire une bonne monographie du quatrième évêque de La Rochelle, l'ennemi constant des jansénistes. Outre l'intérêt local, il y a l'intérêt général qui s'attache au récit de la grande lutte religieuse des XVII[e] et XVIII[e] siècles. Etienne de Champflour, que Saint-Simon, toujours grincheux et janséniste, traite durement : « animaux mitrés, » dit-il de lui et de l'évêque de Luçon, Jean-François de Valderie de Lescure, — que M. Braud appelle J.-F. Salgues de Lescure, — fut, dit son historien, « le champion intrépide de la vérité, et en même temps le promoteur et le soutien de toutes les œuvres de charité de son diocèse, le père des pauvres et des orphelins, et l'instituteur de l'enfance. » L'auteur a joint à sa brochure, comme pièces justificatives, toute la correspondance, puis la notice généalogique sur la famille de Champflour et le testament que nous avons publiés dans les feuilles supplémentaires des n[os] d'avril et de juillet. Peut-être l'écrivain, placé non plus dans une modeste paroisse rurale, loin de tout secours bibliographique, mais dans une ville, avec des ressources plus considérables, eut-il rencontré dans les recueils du temps, les *Nouvelles ecclésiastiques* par exemple, des détails plus amples. Saint-Simon lui a fourni toute l'histoire de la querelle janséniste, mais racontée à sa façon, et qu'il fallait éclairer et rectifier. Au point de vue local, on aurait pu peut-être trouver davantage ; par exemple, je ne vois rien sur Chalmette, chanoine de La Rochelle, à qui Saint-Simon attribue une influence prépondérante ; « élève de Saint-Sulpice, perfectionné à Cambrai et très instruit par le célèbre Fénelon, Chalmet avait de l'esprit et de la véhémence en pédant

Digitized by Google

dur et ferré, livré aux maximes ultramontaines de Saint-Sulpice, dévoué à M. de Cambrai et abandonné sans réserve aux jésuites, et en particulier au père Le Tellier. Il s'en alla secrètement en Saintonge, s'établit tantôt à La Rochelle, tantôt à Luçon, et fort caché dans ces commencements, les fit aboucher souvent tous deux en sa présence, les endoctrina, mais si durement et si haut à la main qu'ils firent souvent leurs plaintes d'un précepteur si absolu, et les ont depuis très souvent renouvelées, avec peu de jugement et de discrétion pour leur honneur. » En outre, il y a un chapitre IV, intitulé *Ecoles et missions ;* mais on n'y parle guère que d'une fondation de petites écoles à Mortagne, par l'archidiacre de La Rochelle, Guy de Hillerin, et de l'établissement à La Rochelle par l'évêque d'une école latine, confiée à François Boisse, de Limoges, et cela d'après les *Ephémérides rochelaises* de Jourdan. J'aurais voulu voir citer les ordonnances et règlements synodaux où il est question des petites écoles, ou bien les procès-verbaux de visite pastorale où l'on lit, par exemple, le 30 septembre 1723, à Vihiers, canton de Saumur (Maine-et-Loire) : « N'ayant trouvé aucun maître d'école dans cette ville (1,700 âmes), et la trouvant cependant fort propre pour y avoir un petit collège pour y élever des jeunes gens dans la piété et dans l'esprit ecclésiastique, nous avons ordonné qu'il y sera incessamment établi un petit collége à l'instar de celui de Beaupreau et des autres établis par M. Cholet, dans le diocèse d'Angers, qui sera conduit par des ecclésiastiques qui seront approuvés de nous, qui enseigneront la langue latine, et pour cet effet, le sieur Fourchaud, présentateur à la chapelle de Saint-Pierre de Tartifume, et le sieur Adrien Vatel qui en est le titulaire, consentant à l'union de ladite chapelle audit collége, à laquelle chapelle il y a une maison fort propre pour loger lesdits régents. »

Dans la *Revue catholique de Bordeaux*, 1er et 15 mai, 1er juin 1883 (Ve année, nos 9, 10 et 11), M. Ant. de Lantenay pseudonyme d'un fort savant ecclésiastique du diocèse de Bordeaux, *Etienne de Champflour, évêque de La Rochelle, avant son épiscopat (1646-1703)*, a raconté avec beaucoup de détails la biographie du prélat jusqu'à son arrivée à La Rochelle, d'après un mémoire du recueil Gaignières à la bibliothèque nationale, fonds latin n° 17,028, fol. 109-113, dépôt qui possède aussi (*Nouveau d'Hozier*, n° 1715, fol. 5-8) une copie des lettres de noblesse accordées, en octobre 1749, à Jean Champflour, conseiller du roi, lieutenant particulier de la sénéchaussée et siège présidial de Clermont. C'est un utile complément à la biographie de M. l'abbé Braud, à qui, du reste, M. de Lantenay rend pleine justice, tant pour son récit que pour ses pièces inédites.

Recueil de la commission des arts (t. VII, in-8°, 114 pages; 15 août) contient : *Procès-verbaux* où le secrétaire déclare qu'il

Digitized by Google

se réserve de faire et fait subir aux textes arrêtés de petites modifications : *Dampierre-sur-Boutonne*, par M. l'abbé Noguès; *Varia*, où nous lisons (et ce serait une surprise si ce n'était M. l'abbé Vallée qui publiât cela) que notre *Bulletin* « décoche ses traits contre un prêtre qui, ajoute-t-il, ne peut se défendre, » mais qui, dirons-nous, sait fort bien attaquer. Que l'écrivain critiqué par le *Bulletin* soit prêtre, jamais, de près ou de loin, il n'a été fait la moindre allusion à son caractère; qu'il soit même bon prêtre, et prêtre bon, charitable, plein de mansuétude, pardonnant aux autres les torts qu'il a à leur égard, prêchant la paix, ne semant point la zizanie pour se pousser, nous nous hâterons de le déclarer s'il veut bien cesser d'identifier sa science à lui avec la religion et de prétendre que c'est outrager l'église ou sa commission que de relever ses bévues historiques et contester l'importance de ses trouvailles archéologiques, qu'il s'empresse d'ailleurs de perdre dès qu'il s'agit d'en constater l'authenticité. Et pour montrer ses intentions douces, pacifiques, le recueil qu'il dirige blâme, corrige, attaque, dans vingt-cinq passages différents de son dernier fascicule, M. Louis Audiat, qui, entre autres énormités, a écrit *constans*, *cœlum*, *lux*, au lieu de *cŏstans*, *celum*, *luz*; puis il réédite d'anciens articles de journaux contre lui, preuve manifeste que ce recueil archéologique fait aussi de l'archéologie; il en vient jusqu'à tourner en ridicule dans une phrase d'un goût tout à fait délicat qui, dit-il page 84, a reçu, comme les autres articles, le visa de M. de Bremond, « la vache nourrie dans l'étable de M. Audiat, ce quadrupède encorné, qui... » La pauvre bête, qui fait comme bien d'autres de l'archéologie sans le savoir, mais qui ne se croit pour cela ni grand clerc ni digne de diriger une société savante, n'a pourtant découvert qu'un seul aqueduc. Attendez pour la jalouser qu'elle ait inventé le fer à cheval d'un âne ou bien trouvé deux et trois christs byzantins dans le jardin de M. Noguès.

Revue des deux mondes (1er et 15 août, 1er et 15 septembre). *Mon frère Yves*, par un de nos compatriotes, Pierre Loti (M. Viaut).

Revue de Gascogne (nos de juillet-août) contient de M. J. de Carsalade du Pont, *Jean de Lauzières-La-Chapelle*, qui fut nommé, en 1564, lieutenant général de l'Aunis et Saintonge en l'absence du gouverneur Armand de Gontaut-Biron.

Revue des questions historiques, (66e livraison, 1er avril), contient, de M. Victor Pierre, *La déportation à l'île de Ré et à l'île d'Oleron après fructidor*. C'est sur Rochefort, port d'embarquement pour la Guyanne, que furent d'abord dirigés tous les déportés ; là, dans la maison d'arrêt et à l'hôpital s'entassèrent ces nombreuses victimes dont 193 furent embarquées, le 12 mars 1798, sur la *Charente*, d'où elles passèrent sur la *Décade*, et 119, le 2 août, sur la *Bayonnaise*. L'encombrement y devint si grand que le ministre donna l'ordre d'évacuer sur l'île de Ré les dé-

Digitized by Google

portables amoncelés, en attendant que les croisières anglaises permissent le départ pour Cayenne. « La citadelle de l'île de Ré, a écrit un des déportés, J.-P. Fleury, de Mamers, bâtie par Vauban, était une forteresse magnifique avant la révolution. Le portail d'entrée était majestueux ; les sans-culottes révolutionnaires l'avaient dégradé en tirant à mitraille sur le frontispice où étaient gravées les fleurs de lys. On y arrivait par un pont-levis d'une grandeur et d'une longueur prodigieuses. Le corps de garde était placé à l'entrée d'une cour immense, environnée de pavillons qui formaient plusieurs rues. L'intérieur de cette forteresse ressemblait à une petite ville... Non loin de la citadelle, étaient des casernes bâties à neuf sous le gouvernement du bienfaisant Louis XVI. Ce vertueux monarque avait en outre fait bâtir un hôpital militaire où se tenait la cambuse. » C'est dans la partie sud de la citadelle qu'étaient placés les déportés ; et, lorsque les bâtiments habitables ne suffisaient pas, on les logeait dans les combles ou dans les greniers. Cette partie de la citadelle de Saint-Martin est actuellement occupée par les forçats qu'on déporte tous les cinq mois à la Nouvelle-Calédonie ; beaucoup de condamnés de la commune, en 1871, y furent enfermés avant de partir pour leur destination d'outre-mer. » Jusqu'au 25 mai 1798, il n'y eut à l'île de Ré que 27 forçats et 5 émigrés ; à l'île de Ré et à l'île d'Oleron, jusqu'à la fin de novembre 1799, d'une part, 1064 déportés, de l'autre, 251 ; à la Guyane, jusqu'en août 1798, 328. Total général de ces trois déportations, 1643 individus, dont la majeure partie était ecclésiastique : car, à la Guyanne, sur 328 déportés, il y eut 265 prêtres ; à l'île de Ré, 920 sur 1064, et à l'île d'Oleron, 190 sur 251. Tous ces prêtres n'étaient pas des martyrs de la foi, un certain nombre furent arrêtés et déportés en dépit des gages qu'ils avaient donnés à la révolution. Parmi cette classe de prêtres constitutionnels, dont les mœurs, les opinions et les actes paraissaient correspondre aux sentiments d'alors, et qui n'en furent pas traités avec plus de ménagements, l'auteur en cite trois: Zabée, prêtre assermenté des Ardennes ; Pierre Deschamps, de Saintes, et Chayrou, du Haut-Rhin : « Deschamps avait en 1793 répudié publiquement et ses lettres de prêtrise et toute conviction même chrétienne ; il était devenu secrétaire général du district d'abord, plus tard du département et professeur à l'école centrale. Cependant, aux élections de l'an V, il avait, par un écrit public, conseillé aux électeurs de « repousser avec indi- « gnation les persécuteurs de l'innocence et des talents, les igno- « rants présomptueux, les aboyeurs maratisés qui crispaient tous « les cœurs et nageaient dans les larmes, ces lâches convention- « nels, ivres d'un pouvoir qu'ils ne savent point abandonner.... » Après fructidor, il n'avait pas caché sa haine et ses mépris contre le coup d'état et ses agents. Dénoncé par le directoire, c'est comme prêtre encore, malgré sa publique apostasie, qu'il fut condamné (24 ventose an V) ; conduit à l'île d'Aix, il fut embarqué, le 2 août 1798, sur la *Vaillante*. » D'abord vicaire de

Digitized by Google

Chaniers, puis curé constitutionnel de Dompierre-sur-Charente, Deschamps prononça, dans l'église cathédrale de Saintes, l'oraison funèbre de Mirabeau (31 octobre 1791). Il changea son nom de baptême et publia une « horrible profession de foi » datée de « Dompierre, le 2 frimaire an II de la République française une et indivisible ». C'est là qu'il s'intitule « Léandre-Démophile Deschamps, citoyen français, électeur de 1792, ci-devant ministre à Dompierre d'une religion qui exigeait l'esprit le plus faible et la plus robuste foi ; » et qu'il y fait cette solennelle déclaration : « Pendant quatorze ans de prêtrise, j'ai entretenu le peuple dans les chimères d'une religion à la vérité de laquelle je n'ai pas cru un seul instant ; j'ai fait nombre de dupes sans l'être, chose peu honnête sans doute, mais légitimée par les lois du gouvernement absurde sous lequel nous gémissions. » Il finissait son apostasie par ces mots : « Je me repose avec confiance sur la justice d'une nation éclairée et magnanime, qui ne saurait me livrer à la misère après le sacrifice loyal et volontaire que je lui fais d'une profession qui était mon unique ressource. » Après le concordat, Deschamps, revenu de Cayenne, fut curé de Germignac, où il est mort, le 5 septembre 1844, laissant une fort triste réputation.

Il y eut même des prêtres mariés parmi les déportés. M. Victor Pierre nomme trois prêtres de la Vienne : « Dupuy, Malteste-Lavergne et Mignien dit Planier... Le troisième était le plus important. Prêtre en 1772, « pour complaire, disait-il, à ses « parents », Planier s'était enfui à Londres en 1772, avec une fille de bonne famille, et s'y était marié. Lorsqu'éclata la révolution, il rentra en France, fit régulariser civilement son mariage à Paris en novembre 1792, prêta serment, et, après avoir desservi huit mois durant la paroisse de Lusignan, il abdiqua la prêtrise (21 brumaire an II), devint membre du comité révolutionnaire, et, en 1794, président du tribunal criminel de la Vienne. De son passage dans les fonctions publiques, il restait de tristes souvenirs ; mais, dans la confusion des principes et des hommes, ces sinistres antécédents n'auraient pesé que sur sa réputation personnelle, si, aux élections de l'an VI, il n'eût repris le rôle violent qui l'avait signalé en 93 et 94. L'événement n'ayant pas répondu à ses vues, il se retira à Saintes, où il fut nommé professeur de législation à l'école centrale. Riche, se montrant l'ami des sciences et des arts, il était en chemin de dissiper les antipathies qu'il avait méritées, lorsque l'arrêté de déportation vint le surprendre ; mais un affidé le fit avertir, et quand les agents se présentèrent à son domicile, ils ne l'y trouvèrent plus. Ce n'était plus le prêtre, à vrai dire, qui était en cause ; c'était l'homme de 93, maladroitement ressuscité dans l'électeur jacobin de 1798. Aussitôt s'élève en sa faveur un concert de réclamations ; l'iconoclaste Garnier, de Saintes ; Bernard, de Saintes, et Ruamps, qu'ont rendu si tristement célèbres l'un sa mission dans la Côte-d'Or, l'autre sa mission en Alsace, ces hommes dont la réputation s'est établie par leur haine sauvage et san-

Digitized by Google

guinaire contre le clergé, deviennent les auxiliaires et les répondants de ce prêtre déchu. « Tous les bons républicains » d'ici, écrit Bernard, de Saintes, ont parlé et écrit pour lui. » Vinet et Eschasseriaux partent dans la bonne résolution de » le servir ; ils s'uniront à notre députation, à celle de Tours et » à plusieurs députés patriotes. » Il écrit encore à Merlin : « Comme je n'aime pas les prêtres, il faut, je t'assure, que Pla- » nier soit bien innocent pour que je m'intéresse à lui. » La députation de la Charente-Inférieure écrivait : « Nous ne dis- » simulerons pas au directoire que cette politique jette l'alarme » parmi les hommes les plus dévoués à la république de ce dé- » partement ». Cependant, à toutes ces lettres, à tous ces mémoires qui lui arrivent et plusieurs par jour à la fois, Merlin ne répond qu'en les renvoyant au ministère de la police, sans y apposer un mot de recommandation. Bien qu'il ait été, lui aussi, commissaire de la convention, il ne se laisse pas émouvoir par les adjurations de ses anciens collègues. Le ministre de la police a compris ce silence : au lieu de faire un rapport, il glisse au dossier une notice foudroyante qui montre Planier dans tout le cours de sa vie ; au début, séducteur ; plus tard, ennemi acharné des prêtres, et pourtant aspirant à être évêque constitutionnel ; administrateur du département et abusant de sa fortune pour se faire adjuger la maison d'un prêtre ; président du tribunal criminel et satisfaisant ses passions politiques. A la suite de cette note, on lit de la main de Duval, ministre de la police : « Le » Directoire est décidé à maintenir, malgré les réclamations qui » pourraient arriver ou survenir, l'arrêté qui ordonne la déporta- » tion du nommé Planier, etc... Placer cette note au dossier pour » ne plus s'occuper de cette affaire et pour mémoire (14 pluviôse » an VII). » De nouvelles réclamations se produisirent. Le 30 prairial venait de renverser Merlin et La Revellière : leur politique était condamnée par leurs anciens amis de fructidor ; on s'étonnait, on blâmait que les prêtres assermentés eussent encouru le même traitement que les réfractaires ; une résolution fut même votée par le conseil des cinq cents (9 messidor an VII), pour empêcher à l'avenir de pareilles confusions. Barras renvoya les pétitions au nouveau ministre de la police ; ce ministre était Fouché. L'ancien oratorien, conventionnel, régicide, commissaire de la convention, n'avait-il pas dans son passé et des erreurs et des crimes de même sorte ? « Je pense, écrivit-il, que » le rapport en révision peut être fait sur le champ et sans ren- » seignements autres que ceux exposés au dossier. Les nom- » breux témoignages des représentants du peuple, et surtout le » considérant de l'arrêté de déportation qui ne présente aucun » fait positif, semblent des motifs déterminants à cet égard. » Nous trouverons Fouché plus difficile, lorsqu'il s'agira de mettre en liberté des prêtres fidèles. Planier put sortir de sa retraite. Quant à ses amis, Dupuy et Malleste-Lavergne, ils furent mis en liberté le 9 thermidor an VII (27 juillet 1799), c'est-à-dire sept jours après l'avènement de Fouché au ministère. »

Digitized by Google

Ce personnage était certainement parent de Louis-Blaise-Télesphore Mignien-Planier, né à Poitiers le 17 octobre 1753, fils de Mignien-Planier, procureur au présidial de cette ville, et de Marie-Marguerite Mignot. Il fut, en 1791, curé de Saint-Léger en Pons et le 22 thermidor an II, on lui donnait cette note : « Marié, conduite patriotique et bonne moralité, a été procureur de sa commune. » Le 15 pluviose an II, à Saint-Léger, devant Charles-Jacques Lemercier, ci-devant curé, il épousa Suzanne Girard, née à Thenac, fille de Charles, tailleur d'habits. Sa fille, Louise-Marguerite Mignien-Planier, aubergiste à Saintes, veuve en secondes noces d'Antoine Villedieu et en troisième de Martial Lescure, mourut le 14 septembre 1864. Il eut aussi un fils, Jean-Joseph-Hyacinthe, le 1er nivôse an XIV ; à ce moment, il était instituteur. Il obtint une pension du gouvernement comme ecclésiastique. Il mourut à Saintes le 4 janvier 1834, âgé de 80 ans, époux de Suzanne Girard, cabaretière au *Panier fleuri*, rue de la Comédie à Saintes. Il s'était réconcilié avec l'église. Un autre Mignen-Planier, nommé Claude, né aussi à Poitiers, clerc tonsuré, devint prévôt de Saint-Eutrope par résignation en sa faveur, le 24 juin 1742. Il était encore à Saint-Eutrope en 1792. Enfin, en 1790, un Planier fut vicaire à Escoyeux où, le 6 février 1791, il prêta le serment constitutionnel sans préambule ni restriction. C'était ce Louis-Blaise dont il est question plus haut : car sur l'acte de prise de possession de la cure de Saint-Léger, 17 avril 1791, il est dit « vicaire du depuis six mois de la paroisse d'Escoyeux. »

Voyages en France pendant les années 1787, 1788 et 1789, par Arthur Young, traduit par M. H.-J. Lesage. (Paris, Guillaumin, 1882, in-8, 2 vol.) On connaît l'importance des *Voyages* d'Young. Tous les publicistes, tous les économistes, tous les agriculteurs, tous les historiens, de Léonce de Lavergne à M. Hippolyte Taine, ont puisé largement dans ce fonds d'observations, de critiques et de faits. Malgré ses préjugés, le voyageur anglais est un témoin qu'il faut entendre, et ses appréciations méritent qu'on s'y arrête. C'est, à la veille de la révolution, l'état territorial de la France. Il a vu par lui-même, regardant et écoutant ; et il a noté tout, se trompant plus d'une fois et jugeant souvent avec les idées de son pays, mais avec la plus grande sincérité. Citons au hasard quelques lignes qui nous intéressent spécialement : t. I, p. 86, « A Bordeaux, on alla voir Larrive remplir ses deux rôles principaux du prince Noir dans *Pierre le Cruel*, de M. Du Belloy, et de *Philoctète* ; il me donna une très haute idée du théâtre français... » Le 28 août 1787, « quitté Bordeaux ; traversé la rivière sur un bac qui emploie vingt-neuf hommes et quinze bateaux ; on l'afferme 18,000 livres par an. La Garonne offre un beau coup d'œil ; elle est deux fois aussi large que la Tamise à Londres ; le nombre de grands vaisseaux qui y sont ancrés en fait, je suppose, le plus riche

Digitized by Google

tableau maritime dont la France puisse se vanter. — Le 29, Barbezieux, au milieu d'une belle campagne, variée d'aspect et boisée ; le marquisat, ainsi que le château, appartient au duc de La Rochefoucauld, que nous y avons rencontré ; il le tient du fameux Louvois, le ministre de Louis XIV. Dans les trente-sept milles compris entre la Garonne, la Dordogne et la Charente, par conséquent au milieu des marchés les plus importants de la France, il est incroyable que l'on rencontre autant de terres incultes. C'est ce qui m'a le plus frappé dans cette excursion avec le duc. L'assemblée provinciale de la Saintonge devant se réunir bientôt, il reste pour la présider. — Le 30, pays crayeux, bien boisé, sans clôtures ; les approches d'Angoulême sont charmants ; la Charente embellit ces campagnes qu'elle arrose ; elle est navigable ici. — Le 31, passé Angoulême, on ne voit guère que des vignes ; puis vient une forêt, propriété de la duchesse d'Anville, mère du duc de La Rochefoucauld ; à Verteuil, un château appartenant à cette même dame, bâti en 1459, et où nous trouvâmes tout ce qu'un voyageur peut désirer de l'hospitalité la plus large. Dans la galerie, se trouve une suite de portraits depuis le dixième siècle ; on voit, par l'un d'eux, que ce fut une demoiselle de La Rochefoucauld qui acquit ce domaine en 1470. Le parc, la forêt et la Charente forment un délicieux ensemble ; cette rivière abonde de carpes, de tanches et de perches ; il est aisé en tout temps d'y pêcher de 50 à 100 couples de poissons pesant de trois à dix livres chacune ; on nous servit à souper une couple de carpes, les meilleures sans exception que j'aie jamais goûtées. Si je plantais ma tente en France, ce serait sur les bords d'une rivière donnant de semblables poissons. Rien ne vous agace davantage à la campagne que d'avoir en vue soit lac, soit rivière, soit la mer, et de se passer de poisson à dîner, comme c'est souvent le cas en Angleterre. — Le 2 septembre. Le Poitou, selon ce que j'en vois, est une vilaine et pauvre province, pour laquelle on n'a rien fait. Elle semble manquer de communications, de débouchés, de mouvement de toutes sortes. » Puis viennent des considérations sur l'agriculture en France, le sol, le climat, le produit du blé, de la rente dans les diverses provinces, la culture, l'irrigation, les prairies, le sainfoin, la luzerne, la vigne, les tenanciers, les fermiers, les propriétaires, les moutures, le prix des vivres et de la main d'œuvre, la production, la population, la législation agricole, les manufactures, l'impôt.

QUESTIONS ET RÉPONSES

RÉPONSES

N° 11, t. I, p. 46. *Les seigneurs de Marennes.* — On a de-

Digitized by Google

mandé, il y a bien longtemps, c'était en juillet, 1877, quels seigneurs, héritiers ou représentants de la famille Martel, et par conséquent des sires de Pons, partageaient, en 1789, avec l'abbesse de Saintes, le bailliage de Marennes et ses annexes. Je vais essayer de répondre un peu à cette question, puisque personne ne l'a fait encore.

En 1559, Anne de Pons, comtesse de Marennes, dame d'Oleron, fille d'Antoine de Pons et d'Anne de Parthenay, épousa François Martel, chevalier, seigneur de Lindebœuf en Normandie, dont le fils, Isaac Martel, fut comte de Marennes. L'arrière petite-fille d'Anne de Pons, Charlotte Martel, veuve en premières noces de Pierre Acarie, seigneur du Bourdet et de Crazannes, maréchal de camp, lieutenant de l'artillerie de l'île de France, épousa à Marennes, en décembre 1653, François-Paul de La Cropte, marquis de Beauvais. De cette union, peu heureuse, naquit à Marennes, en 1654, Uranie de La Cropte de Beauvais, dont notre confrère, M. Denis d'Aussy, a raconté l'histoire si voisine du roman. M^lle^ de Beauvais fut unie au comte de Soissons, fils du prince Maurice de Savoie et d'Olympia Mancini, frère par conséquent du prince Eugène ; leur fils, Emmanuel de Savoie, épousa la fille du duc de Lichtenstein, (dont vint François-Eugène de Savoie), et sa sœur fut mariée au prince de Saxe-Hilburghausen ; tous deux eurent en héritage la terre de Marennes. Le 10 décembre 1719, le prince Emmanuel de Savoie et sa sœur, la duchesse de Saxe-Hilburghausen, vendirent la terre de Marennes, à Fargès, secrétaire du roi, père de Fargès de Polisy, avocat du roi au châtelet. Fargès, nous dit Barbier, à l'année 1723 (*Journal historique*, t. I, p. 161), « a été munitionnaire général des armées, a beaucoup gagné au Mississipi (c'est-à-dire dans le trafic des actions de la compagnie d'Occident ou du Mississipi), et a, dit-on, plus de vingt millions de biens ; il a été autrefois soldat dans sa jeunesse, est homme de rien. » Et ailleurs, p. 468 : « Il jouit de cinq cent mille livres de rente et a le secret de ne pas payer ses dettes. » Il avait donné sa fille, et il avait fallu un peu se presser pour célébrer le mariage, à Peirene de Moras, « fils d'un barbier-perruquier d'une petite ville de Saintonge » qui « avait lui-même rasé », et qui, enrichi à Paris par le système de Law, mourut à 46 ans, le 20 novembre 1732, maître des requêtes et chef du conseil de madame la duchesse douairière, laissant douze à quinze millions, « la plus superbe maison qu'il y ait à Paris », occupée aujourd'hui par le couvent des dames du Sacré-Cœur, rue de Varennes ; une veuve, un fils, conseiller aux requêtes, et une fille, Anne-Marie, née en 1724, qui se fit enlever, le 26 octobre 1737, par Charles-Angélique de Courbon-Blénac. (Voir *Bulletin*, IV, 146, juillet 1883).

Fargès fit foi et hommage de la terre de Marennes, le 19 avril 1719, entre les mains du garde des sceaux d'Argenson. Mais il ne put payer son acquisition ; et un jugement des commissaires

Digitized by Google

du roi, du 18 mars 1744, adjugea cette terre à la succession d'Eugène de Savoie, fils d'Emmanuel, et à la duchesse de Saxe-Hilburghausen, chacun pour moitié, en déduction de leurs créances sur Fargès ; et une sentence du 4 décembre 1744 envoya la duchesse en possession de la moitié appartenant à la succession d'Eugène de Savoie, moyennant 75,000 livres à déduire sur les créances de cette succession, comme seule héritière de François-Eugène de Savoie. La duchesse de Saxe vendit, le 27 octobre 1744, moitié de la terre de Marennes, qui jusqu'alors avait été indivise entre elle et Eugène de Savoie, héritiers d'Uranie de La Cropte de Beauvais leur mère et aïeule. Elle fut achetée par Nicolas Vallet de La Touche. Négociant et fils du greffier de la juridiction consulaire de Saintes, Nicolas Vallet de La Touche avait, en 1729, épousé Françoise-Thérèse Fontaine, fille d'un commissaire de la marine et petite-fille du comédien Dancourt. (Voir *Bulletin*, IV, 137). Son fils, Nicolas Vallet de La Touche de Villeneuve, acheta le château de Chenonceau que ses descendants ont possédé jusqu'en 1864. Nicolas Vallet, époux de Françoise Fontaine, se disait « écuyer, sieur de La Touche, conseiller secrétaire du roi, maison et couronne de France », le 6 octobre 1741, jour où il fut pourvu de l'office de « conseiller du roi, greffier en chef garde scel, commis-clerc et contrôleur du greffe de Saintes, greffier des présentations et affirmations, contrôleur des dépenses, garde des archives, contrôleur des présentations et affirmations de la juridiction consulaire ». (Voir *Etudes et documents sur la ville de Saintes*, p. 100). Son frère, Pierre Vallet de Salignac, qui se qualifiait, en 1756, écuyer, conseiller du roi, contrôleur ordinaire des guerres, seigneur de Mons et de La Puisade, demeurait à Marennes ; il eut un fils, Nicolas-Thérèse Vallet de Salignac, seigneur de Mons en Royan, qui vota avec la noblesse en 1789.

La terre de Marennes acquise par Vallet de la Touche confinait à la seigneurie d'Hiers-Brouage appartenant au maréchal de Richelieu, et de tous les autres côtés, à celle du prince de Soubise, à celle de Saujon, à la baronnie d'Arvert appartenant au duc d'Aiguillon, à la terre de Saint-Sornin appartenant à l'abbaye de Saintes, à celles de Lusac, de Mausac et à la mer. Il y eut des difficultés. Le maréchal de Richelieu voulut exercer le retrait féodal sur cette terre. Nous ignorons l'issue du procès. L. A.

—

N° 13, t. I, p. 46, 78, 104, 213, 255, 288, 314 ; t. II, 130 ; III, 37, 96. *Le chevalier de Méré.* — S'il est un personnage qui a été, ces derniers temps, étudié, c'est bien le chevalier de **Méré.** Et c'était fort nécessaire : on avait perdu jusqu'à son nom, puisque, tout dernièrement, on l'a vu (*Bulletin*, III, 360, et, IV, 57), un membre de l'institut l'appelait *Brossin*, parce qu'il se nommait *Gombaud*. Nous avons pu, M. Jouan aidant (I, 214), établir par des preuves décisives que ce Plassac porté par un de ses

Digitized by Google

frères, Josias Gombaud, relevait de la principauté de Mortagne-sur-Gironde et était situé dans la commune d'Epargnes, canton de Cozes ; puis, grâce à M. Maltouche (I, 255), que le Méré, d'où vint le surnom d'Antoine Gombaud, fils de Benoît Gombaud, seigneur de Méré, et de Françoise de La Tour-Landry, était dans la paroisse de Bouex en Angoumois ; assertion confirmée pleinement par un acte du 19 juin 1632, par lequel Jean Gombaud seigneur de Plassac, demeurant au château de Méré, paroisse de Bouex, vend à Gilles de La Boissière, contrôleur du domaine du roi en Angoumois, cinq journaux de bois taillis. Minutes d'Elie Chérade, notaire à Angoulême, aux archives départementales de la Charente. A.

—

N° 45, t. I, p. 221, 266, 299, 349, 388 ; t. III, p. 413 ; t. IV, p. 38, 78, 148. *Anciennes thèses historiées.* — Voici la description des deux tirages de la thèse soutenue en Sorbonne par Jean-Etienne Levraud, sur lequel j'ai donné plus haut, une notice accompagnée de la description de ses diplômes. La thèse appartient à sa petite nièce, M^lle^ Monteilh, de Barbezieux.

1° 1785, 28 *décembre.* — Placard sur papier à teinte bleuâtre, de 49 centimètres de hauteur sur 36 de largeur, au dos duquel Levraud a écrit : « Thèses soutenues à Paris, le 28 décembre 1785, par J.-E. Levraud, de Barbezieux, pendant cinq heures, pour obtenir le grade de bachelier. » Gravure sur cuivre, occupant le tiers de la largeur du placard et représentant la naissance de Jésus-Christ. » *Deo nascenti. Quæstio theologica. Quæ est sicut turris ex quâ pendent mille clypei.* Cant. cap. 4, v. 4. Texte imprimé en neuf alinéas dont les premiers mots sont en capitales. « Has Theses, Deo duce, auspice Dei-Parâ, et præside S. M. N. Ludovico Stephano Bulte, sacræ Facultatis Parisiensis Doctori Theologo, tueri conabitur Joannes-Stephanus Levraud, Diaconus Santonensis, die Mercurii vigesimâ octavâ mensis Decembris, anno Domini 1785, à septimâ ad meridiem. In Sorbona. Pro tentativa. » Pas de nom de graveur.

2° 1785, 28 *décembre.* — Grand placard de 1 mètre 21 centimètres sur 85. Très belle gravure représentant saint Jean dans le désert, entouré de très nombreux personnages. Le nom du graveur a sans doute disparu dans le pli de la première feuille. « *Patris optimi patrono. Quæstio theologica. Quæ est sicut turris ex quâ pendent mille clypei.* Cant. cap. 4, v. 4. » Le texte est absolument semblable à celui de la pièce précédente, ce qui prouve que les candidats faisaient quelquefois deux tirages de leurs thèses, dont l'un, fait avec luxe, était imprimé à très petit nombre pour la famille et les amis. L'encadrement du texte représente dans sa partie inférieure deux anges, dont l'un tient un livre ouvert, l'autre une sphère et un compas. Les mots *Pro tentativâ* sont dans un cartouche. La même composition a servi pour les deux placards. J. P.

— Voici une pièce relative à des thèses historiées ; elle nous a

Digitized by Google

paru intéressante, à cause des renseignements qu'elle fournit sur leur impression : « Aujourd'hui 4e de septembre 1684, avant midy, pardevant le notaire royal à Xaintes soussigné..... a comparu en sa personne révérand père François Audinet, professeur en phillosophie, demeurant au couvant des révérans pères cordelliers de cette ville, où il fait eslection de domicille ; lequel a dit et déclaré que, devant finir son cours, il aurait esté bien aize, et ce conformément à la permision qu'il en avoit obtenue de monseigneur de Xaintes et de son provincial, auroit à ses fins nommé et choizy un de ses escolliers quy auroit voulleu adressé ses taizes à monsieur l'abbé Duplessis ; et, comme en cette ville il n'auroit point treuvé d'imprimeur pour la taille dousse, ce seroit adressé au nommé Robert Courtois, imprimeur à Poitiers, comme il appert par quatre lettres différantes qu'il auroit escrit et responcé audit père Audinet, l'une desquelles est en datte du 16 juin, la seconde du 21 jeuillet, la troisieme du 4 aoust, la quatrième du mesme mois, toutes lesquelles sont de l'année courante, et par lesquelles il promet de fournir deus cens coppies de la dite taize en grand papier avec un satin, ce qu'il n'auroit fait, quoique ledit père Audinet luy eut envoyé, dès le 22e jeuillet dernier, par le messager, la planche gravée des armes de monsieur l'abbé Duplessis avec un louis d'or pour le satin avec ses assortimans ; et conséquament ledit Robert Courtois debvoit faire randre audit père Audinet toutes les taizes complettes aveq la planche gravée et le satin imprimé tout au plus tard le 29 jeuillet dernier ; ce qu'il n'auroit fait, non pas mesme aujourdhuy auquel les classes sont fermées ; en veu de quoi ledit père Audinet, requérant sa planche et son louis d'or, proteste, au nom de la communauté desdits révérans pères cordelliers de Xaintes, et en son propre et privé nom comme personne publique dont la réputation souffre des atteintes par la faute commize par ledit Courtois, imprimeur, proteste de tous dépans, dommages et intérets soufferts et à souffrir, et fait sa desclaration ne point agréer [les] taizes de son impression, veu le manquemant notable et le contre tamps ; et pour que le présent acte vaille en tamp et lieu, la communauté et luy [nomment] le sieur Beraud, sindiq des cordelliers de Poitiers, en calitté de poursuivant ledit Courtois ou les siens pardevant qui il appartiendra, comme ledit père Audinet s'en seroit expliqué du lundy dernier par deux billets différans, l'un desquels estoit adressé au sieur Esnard, procureur au siège présidial de Poitiers, et l'autre audit Courtois, duquel billet auroit tracé responce ledit père Audinet, comme il appert par une lettre escripte de Poitiers, en datte du 31 aoust dernier, signée : J. Courtois ; lequel par ladite lettre mande les taizes estre praitte et pourtant ne les pouvoir envoyer, quoique par la mesme lettre il déclare comme Robert Courtois par plusieurs des siennes avoit receu un louis d'or pour le satin et ses assortimans, ce quy pourtant, conformement à la lettre dudit J. Courtois, seroit le seul empeschement

Digitized by Google

pour quoi il n'auroit pas les taizes, le marchand du satin ne voullant pas consantyr la livraison sans argent. Dont duquel acte de protestation ledit révérand père Audinet, tant de son chef que faisant pour la dite communauté, a requis acte à moy notaire royal que je luy ay octroyé. Fait et passé audit couvand des révérands pères cordelliers, les jour et an que dessus, en présence de Vincent Derrieu, domestique dudit couvant, et Pierre Dumaignon, portier, demeurant au dit couvant. AUDINET. PIERRE DUMAIGNON. VINCENT DERIEU. MONTILLON, *notaire royal, à Xaintes.* »

CH. D.

—

N° 251, t. IV, 93, 161. *Les pèlerinages de la Saintonge et de l'Aunis.* — Dans le *Bulletin* de juillet, M. J. P. a mentionné déjà quelques lieux de pèlerinages. En voici quelques autres :

Dans le canton de Tonnay-Charente, commune de Moragne, une source très ancienne, la fontaine Sainte-Lucie, était souvent visitée par des malades souffrant des yeux. Ce pèlerinage est peu connu.

Il y a quelques années, on allait encore prier sur les ruines des chapelles de l'Ile et de Serizon à Saint-Léger, canton de Pons, pour les enfants atteints de la teigne et des maladies de langueur.

A Saint-Vaize, canton nord de Saintes, il y avait un vieux prieuré où se trouvait le tombeau de saint Vaize. On venait y faire des vœux de très loin et pour toutes les maladies indistinctement. Voici la légende : Après le martyre de Vaize, un chrétien nommé Francus recueillit pieusement les restes du saint et les mit dans un riche tombeau qu'il construisit sur les bords de la Charente. Des malades y vinrent prier et furent exaucés. Les guérisons furent si nombreuses que l'évêque de Saintes, Pallade, sanctus Palladius, y fit élever une église pour abriter le tombeau de saint Vaize. Peu à peu les cabanes et les maisons des pèlerins se groupèrent autour de la chapelle et formèrent ainsi le village qui donne son nom à la commune.

Jadis, les gens de Marennes, de Broue et des environs, allaient à Saint-Symphorien plonger leurs membres atteints de douleurs dans la fontaine des Miracles. Il fallait y aller le jour de la Saint-Symphorien, c'est-à-dire le 22 août.

Dans l'arrondissement de Saint-Jean d'Angély, nous avons le pèlerinage de Sainte-Radegonde ; le 13 août, jour de sainte Radegonde, une frairie assez importante se tient à Courant. Pendant la durée de cette assemblée (3 jours), la source, qui est sous l'invocation de la sainte et qui est à sec depuis la fin de l'hiver, se met à couler. On lui donne la vertu de guérir les maladies cutanées. Près de là s'élève une antique chapelle restaurée en 1878. Le clocher et les cloches datent de cette année. J'ai sous les yeux une vue de ce pèlerinage lithographiée en deux couleurs par J. Muller, de La Rochelle. Elle m'a été prêtée par M. Eugène Lemarié qui pourra nous donner de plus amples

Digitized by Google

détails. Le *Bulletin religieux du diocèse de la Rochelle* du 1er septembre dernier publie le récit du pèlerinage annuel de 1883.

Quant au pèlerinage de Saint-Eutrope et de Sainte-Eustelle, à Saintes, je ne fais que le mentionner : car de nombreux ouvrages ont été publiés à ce sujet. (Voir *Lettre pastorale* de l'évêque de La Rochelle et Saintes, 30 avril 1876). A. D. T.

— La nomenclature des lieux de pèlerinage en Saintonge devrait commencer par Saint-Eutrope. En effet, le tombeau du premier évêque de Saintes et du premier martyr de la Saintonge a été de tout temps un lieu très fréquenté de pèlerinages. On lira dans le volume *Saint-Eutrope et son prieuré* tout ce qui concerne ce sujet : Citons, en 1460, cette déclaration d'un témoin qui constate que les Anglais occupant le pays « ne mesfaisoient jamais aux pèlerins allans audit Saint-Eutrope... pourveu que, à aller et à revenir, portassent chandelle, et au retour l'enseigne de monsieur saint Eutrope... » Le pape Calixte II, mort en 1124, recommandait aux pèlerins qui allaient à Saint-Jacques de Compostelle de s'arrêter au tombeau de saint Eutrope. « In urbe Sanctonensi beati Eutropii, episcopi et martyris, corpus digne peregrinantibus visitatoribus visitandum est. »

Les *Acta sanctorum aprilis*, t. III, p. 744, contiennent le récit de nombreux miracles opérés au tombeau du saint : Un soldat français, prisonnier en Palestine et enfermé dans un coffre, fut transporté à Saintes en une nuit, la veille de la fête du martyr; un jeune homme muet de naissance recouvre la parole en 1283; un enfant de chœur de Saint-Pierre tombe dans le puits qui est encore dans l'église Saint-Eutrope et échappe à la mort ; un habitant de Saintes, Meynard, traversant la Charente en bateau, une femme de Prignac, près Matha, passant sur le pont de Taillebourg, tombent dans le fleuve et sont sauvés ; un pauvre clerc, de Blanzac en Angoumois, sur le point d'être brûlé vif par un soldat, est délivré ; Geoffroy de Rancon, seigneur de Taillebourg, dans une guerre contre le seigneur de Pons, envoie, pour attacher cinquante prisonniers, chercher dans l'église Saint-Eutrope, des fers déposés là en ex-voto ; la nuit, les cinquante prisonniers se voient rendus à la liberté par saint Eutrope lui-même; même chose pour le fils du vicomte d'Aunay que le comte de Poitiers retenait en prison ; un paysan de Blanzac en Angoumois fut frappé de cécité pour s'être moqué de saint Eutrope, et recouvra la vue après l'avoir invoqué ; une femme de Taillebourg va assassiner son mari, qui invoque saint Eutrope et échappe à la mort ; une femme du Bordelais, possédée du démon, fut guérie dans l'église Saint-Eutrope le jour où saint Hugues, abbé de Cluny, visitait le prieuré, et une autre, d'Agen, nommée Vixende, pareillement, ainsi qu'un fou ; un matelot de Quimper-Corentin, devenu fou furieux à Saint-Savinien, fut transporté en l'église Saint-Eutrope et guéri, ainsi qu'une femme du bourg de « Loserac, » près de Saintes ; un musicien nommé Benoît,

Digitized by Google

du bourg de Saint-Eutrope, un charpentier qui s'étaient raillés du saint, sont atteints d'enflure et de démence, puis guéris après repentir ; un homme du pays nantais, une femme de Saint-Jean d'Angély, hydropiques, se font porter dans l'église du martyr et recouvrent la santé ; une femme nommée Etienne, paralysée, au rapport de Guillaume Bernard, fut guérie ; un aveugle-né, au retour d'un voyage à Compostelle, passa à Saintes et recouvra la vue ; un habitant de Cognac éprouva aussi la bonté du saint; un croisé, qui avait été blessé d'un fer resté dans la plaie, vit tout-à-coup le fer sortir de son corps ; un soldat de Barbezieux, du nom de Grégoire, redemanda au saint un cheval de prix qui lui avait été volé et le vit aussitôt revenir à lui. Et le pieux auteur ajoute que, s'il voulait narrer tous les miracles qui se sont faits et se font chaque jour par l'intercession d'Eutrope, il lui faudrait plusieurs volumes. Ceux que je viens d'indiquer sont à peu près tous racontés en abrégé dans la *Vie du glorieux martyr de Jésus-Christ S. Evtrope*, placée en tête du volume *Saint-Eutrope et son prieuré*. Ajoutons les attestations authentiques de la guérison de Louise Paillau, de l'isle d'Yeu, de Jean Bezias, de Saint-Pierre de Puyroland, hydropiques (1639), p. 108 et 109; des deux enfants de Louis Demedic, de Lonzac, sourds et muets (1645), p. 113, etc.

—

N° 239, t. IV, 45, 89, 151. *Débris d'anciennes forges dans les cantons de Montguyon, Montandre, Montlieu.* — Les sources ferrugineuses que l'on rencontre à Bussac de Montlieu, à Chepniers, à Font-Rouillé, à La Vinade, feraient supposer qu'il y a encore dans la contrée de nombreux gisements du métal dont elles sont chargées. Pour moi, le minerai n'a pas dû se ramasser à la surface du sol, comme le dit M. F.-V. B. En effet, le nom de Fouilloux, commune du canton de Montguyon, ne semble-t-il pas indiquer que c'est là qu'on pratiquait les *fouilles* et que la *Forge* se trouvait sur le ruisseau qui porte ce nom, c'est-à-dire dans la commune de Sainte-Colombe, canton de Montlieu ?

Puisque j'ai l'occasion de parler de la source de Bussac, canton de Montlieu, arrondissement de Jonzac, je dois signaler l'erreur d'Adolphe Joanne, l'auteur du *Dictionnaire géographique de la France*, qui ne croit qu'à un Bussac, dans le canton nord de Saintes. Il ignore qu'il y a deux communes du même nom dans la Charente-Inférieure. A. D. T.

—

N° 260. *Les états généraux de 1615.* — Les souvenirs de M. C. sont très exacts, au moins en ce qui me concerne. Dans ma brochure sur *Raimond de Montaigne*, j'ai parlé des états de 1615 et j'ai dit qu'ils avaient été convoqués à Sens, mais réunis à Paris. Ces états sont plus connus sous la date de 1614, pourtant je crois qu'on peut aussi les nommer de 1615, puisqu'ils ont siégé pendant trois mois de cette année. Les états de 1614 furent bien convoqués à Sens. M. Henri Martin et M. Georges Picot lui-même le disent. J'avais consulté leurs ouvrages. Seulement il est

Digitized by Google

très vrai que, dans ma notice, j'ai commis la faute de ne pas corriger mes épreuves avec assez de soin, et au lieu de 1615 (page 15) de n'avoir pas mis 1614. Tout lecteur attentif et bienveillant reconnaîtra là une simple bévue typographique attendu que je fais ouvrir les états le 25 *août* 1615 et fermer le *24 mars* de la même année, c'est-à-dire cinq mois avant leur ouverture.

Ce genre d'erreur peut arriver aux plus habiles. Le savant *Bulletin* lui-même, t. III, p. 140, n'en est pas exempt, et s'il ne se dépêche pas à mettre un bon erratum dans le prochain numéro, on croira qu'il tient à faire du vieux Louis d'Amboise, vicomte de Thouars, prince de Talmont, un rival du fameux Mathusalem. On lit en effet à la page précitée : « Colette de Chambes épousa, en *1465*, le vieux Louis d'Amboise, qui traita indignement sa jeune et gentille épouse et mourut en *1669* » ! Depuis les temps bibliques je ne crois pas qu'il ait existé un homme de 250 ans au moins. CH. D.

—

N° 265, t. IV, p. 174. *Notre-Dame de Rochefort et Saint-Vivien de Saintes.* — Voici quelques indications sur Notre-Dame de Rochefort, au moins dans ses rapports avec le prieuré de Saint-Vivien de Saintes. Le 10 juillet 1630, l'évêque de Saintes, Michel Raoul de La Guibourgère, conféra la vicairie perpétuelle de Rochefort à Jean du Sillat, prêtre séculier du diocèse d'Angers, qui donna sa démission le 12 février 1636. L'évêque Jacques Raoul en pourvut Jean Desprez, prêtre séculier, qui mourut en 1644. Il fut remplacé par Antoine Jacques qui résigna en faveur de Mathurin Cheval. Celui-ci se démit, et l'évêque, le 27 mars 1648, pourvut Jacques Robbé. En 1649, Guillaume Guibourt lui succéda, et, mort, fut, le 7 mai 1655, remplacé par Honoré Prudhomme. Sur la démission de celui-ci, Denis lui succéda le 7 mai 1656, puis se démit en 1657. L'évêque conféra la cure à Ambroise Ruillier, du diocèse du Mans, qui, l'an 1677, résigna en cour de Rome en faveur de Louis Ruillier. A la mort de celui-ci, l'évêque, le 7 décembre 1677, nomma Louis Thevenot, mort en octobre 1678. Alors le prieur de Saint-Vivien de Saintes présenta à l'évêque de La Rochelle frère François Bailly de Rasac, qui obtint des provisions le 19 octobre 1678, et mourut en 1680. Il eut pour successeur Jean Michelon, prêtre séculier, qui résigna, l'an 1686, à Léonard Guinabaut, lequel résigna en faveur de Pierre Gueniveau, qui en fut pourvu, en cour de Rome, le 10 janvier 1687 et en jouit jusqu'en 1714. Frère Brouet impétra le bénéfice par dévolu, et ayant, sur le refus de l'évêque de La Rochelle, obtenu visa de l'archevêque de Bordeaux, prit provision ; puis il engagea Gueniveau à résigner, et obtint de secondes provisions en cour de Rome le 10 octobre 1714, sous réserve d'une pension du tiers des fruits ; ces provisions paraissant nulles à Mathurin Lespès, puisque le bénéfice était séculier, il s'en fit pourvoir sur le frère Brouet. Procès le 31 octobre 1715 au bailliage de Rochefort. Brouet cite une bulle de Boniface VIII confirmant

Digitized by Google

le prieuré de Saint-Vivien dans la possession de ses églises, dîmes, etc.: « Ecclesiam de Salva-vita cum pertinentiis; ecclesiam sancti Petri de Royanno cum pertinentiis; ecclesiam beatæ Mariæ de Rupeforti ». Il y a un procès-verbal où 16 religieux procèdent à l'élection du prieur de Saint-Vivien, le 9 novembre 1518, qui cite : « cum Martino Brochard, de Rupeforti, Ludovico de La Roche de Massaco, prioratuum prioribus ». Voir Cochin, *Œuvres*, t. I, p. 186. A.

—

N° 266, t. IV, p. 174. *Membres du parlement de Bordeaux.* — Le *Bulletin* annonce un travail sur les membres du parlement de Bordeaux et l'auteur demande qu'on lui indique ceux qui appartenaient à la Saintonge et où il pourrait trouver des documents sur leur famille. Je puis lui citer maître Martin de Marandat, avocat au parlement de Bordeaux, natif de Varaignes, au diocèse de Périgueux, près Javerlhac (Dordogne), sur la limite des départements de la Charente et de la Dordogne.

Martin de Marandat reçut, le 10 décembre 1592, des lettres de bachelier en droit civil. Elles lui furent données par René Fabre, de l'ordre des frères prêcheurs, régent de théologie et vice-chancelier de l'université de Bordeaux. Ces lettres en latin sont signées Faber, et plus bas : « Bernage, *bidellus* prædictæ universitatis. » Les documents sur la famille se trouvent aux archives de Varaignes et à celles de Bordeaux, où certains titres ont été enregistrés par la cour des aides, des lettres de noblesse entre autres qui furent données à Jean-Baptiste de Marandat, chevalier de Saint-Louis, mestre de camp de cavalerie.

H. Marandat.

—

N° 267, t. IV, p. 174. *Le corsaire Barberousse II, saintongeais.* — Adrien Richer, en 1781 (in-12, Paris, Belin, et Avignon, Joly, 1817, in-24), a publié la *Vie de Barberousse.* La *Biographie universelle* de Michaud, t. III, p. 56, après avoir raconté la vie de Barberousse II (Khair-Eddyn), roi d'Alger, frère, lieutenant et successeur de Barberousse I^er^ (Aroudj), fils d'un corsaire renégat de Mételin (Lesbos) et d'une espagnole d'Andalousie, ajoute : « On a publié en 1781, in-12, une vie de ce roi corsaire où l'on cherche à établir, contre toute vraisemblance, qu'il était français d'origine et de la famille d'Authon, de la province de Saintonge. » La *Nouvelle biographie générale,* de Didot, t. III, col. 342, à l'art. Aroudj, le dit premier souverain turc d'Alger, né à Mételin vers 1473, mort en 1518. « Son origine est obscure; on le fait tour-à-tour fils de musulman, de renégat ou de chrétien, français même, descendant de la noble maison d'Authon. Selon toute probabilité, son père était grec. » On voit que Rainguet s'est trop avancé : il a fait sans preuve Barberousse II saintongeais. L.

—

Digitized by Google

QUESTIONS

N° 269. Les orfèvres de Saintes, au siècle dernier et au siècle précédent, avaient un poinçon pour marquer les pièces qu'ils faisaient. L'un d'eux en était dépositaire et s'appelait juré. Pourrait-on indiquer en quoi consistait ce poinçon ? CH. D.

—

N° 270. A propos de certains vers que le chevalier de Piis adressait, en 1781, à M^lle^ D. L. B. qui demeurait au Chantreau, paroisse de Pessines, M. H. de Tilly nous donne de nombreux détails sur la propriété qu'habitaient alors les demoiselles de La Briandière. Or, dans un dénombrement de la seigneurie des Touches et des fiefs Farnoux et Primaudière, rendu, le 11 juillet 1782, à Gabriel-Izaï Lemouzin, haut et puissant seigneur de Nieul, par la veuve d'Anthoine Duplais des Touches, je lis : « Messire Gabriel-Izaï Lemouzin, baron de Nieul, *Chantraux* et autres places. » Où doit-on mettre cette place du Chantraux, que l'on pourrait confondre avec le Chantreau des de La Briandière ? A. D. T.

—

N° 271. Un dénombrement du prieuré de Saint-Léger de Cognac fut fourni au roi en 1536. Sait-on où se trouve ce document ? J. P.

—

N° 272. La bibliothèque de Cognac possède un livre intitulé : *La belle au bois dormant, poëme suivi d'élégies*, par P. Fé de Barqueville (Paris, Urbain Canel, 1825, in-18). Que sait-on sur cet écrivain, qui était sans doute notre compatriote ? J. P.

—

N° 273. Il y eut à Cognac, pendant les derniers mois de 1678, une épidémie dont les chiffres suivants donneront une idée. Pendant toute l'année 1677, 89 décès avaient été enregistrés, dont 53 à la paroisse Saint-Léger, 22 à la paroisse Saint-Jacques, et 14 chez les protestants. Du 1^er^ septembre 1678 à la fin de l'année, il y eut 150 décès, dont 91 à Saint-Léger, 37 à Saint-Jacques et 22 chez les protestants. Ils se répartissent ainsi : septembre : Saint-Léger, 25, Saint-Jacques, 12, protestants, 8 ; octobre : Saint-Léger, 36, Saint-Jacques, 12, protestants, 5 ; novembre : Saint-Léger, 21, Saint-Jacques, 9, protestants, 3 ; décembre : Saint-Léger, 9, Saint-Jacques, 4, protestants, 6. A Crouin, il n'y eut pas de décès en septembre ; mais il y en eut 6 en octobre, chiffre énorme pour cette petite paroisse. Les registres sont complètement muets sur la nature de cette épidémie, et le curé de Saint-Léger ne mentionne pas une seule fois l'âge des décédés; mais les constatations faites par le curé de Saint-Jacques et par le pasteur prouvent qu'elle sévissait exclusivement sur les en-

Digitized by Google

fants en bas âge. Pourrait-on faire l'histoire de cette épidémie, en compulsant les registres paroissiaux de notre circonscription ? J. P.

—

N° 274. A qui appartient le musée de la ville de Saintes ? Voilà une question qui paraît bizarre. Mais comme l'un prétend l'hypothéquer, que l'autre le réclame simplement, je voudrais bien en avoir le cœur net et je demande : A qui appartient le musée de la ville de Saintes ?

Un Curieux.

BIBLIOGRAPHIE

—

Réaume (Eugène). *Etude historique et littéraire sur Agrippa d'Aubigné.* Paris, Belin, septembre 1882, in-8, (Compte-rendu par M. Tamizey de Larroque dans la *Revue critique* du 9 juillet).

Réveillaud (J.-B.), ancien instituteur à Taillebourg. *Essai sur les chiffres arabes, leur origine et leur emploi.* Paris, Grassart, 1882, in-18. Prix : 60 cent.

Rigolo (Le), journal hebdomadaire, satirique, humoristique et littéraire. Rochefort, imp. Tessier, 1er numéro 3 septembre 1882, petit in-fol. à 3 colon., 4 pages. Prix : un an, 4 fr. 50.

Riveau (Charles). *La bibliothèque scolaire.* Rochefort, imprimerie E. Tessier, 1881, in-16, 29 pages.

—— *Le printemps au mois de janvier sous le 45e parallèle.* Bordeaux, imp. Gounouilhou, 1883, petit in-8, 4 pages. (Excursion botanique à Genouillé, où l'auteur a constaté la floraison exceptionnelle de trente plantes). Voir compte-rendu dans la *Revue des travaux scientifiques*, III, 270.

Rondeau (Philippe). *De la réforme de la procédure criminelle en France.* Paris, Chevalier-Maresco, 1882, in-8. Prix : 2 fr. 50.

Roolles des bans et arrière-bans de la province de Poictou, Xaintonge et Angoumois. Extraits des originaux estans pardevers Pierre de Sanzay, escuyer, sieur de Bois-Ferrand. Poictiers, imp. Jean Fleuriau, M. DC LXVII., in-4, 95 pages. « Achevé de réimprimer à Nantes par Vincent Forest et Emile Grimaud, le XIVe jour de mars M D CCC LXXXIII », par les soins de M. le comte Claude Monti de Rezé.

Santone (La), société de gymnastique de Saintes. Saintes, imp. Hus, 1881, in-18, 15 p.

Sauvat (André), docteur en médecine. *Recherches sur l'action physiologique de l'iodoferme.* Paris, imp. Davy, 9 juin 1883, in-8, 36 pages.

Digitized by Google

Sebilleau (Abel). *Faculté de droit de Poitiers. Des sources du droit romain. De la confection, de la promulgation et de la publication de la loi en droit français.* Rochefort, imp. Thèze, 1882, in-8, 184 p.

Société de Saint-Vincent de Paul. Conférence de Cognac. Assemblée générale du 13 décembre 1882. Cognac, imp. Bérauld, 1883, in-8, 19 p.

Tamizey de Larroque (P.). *Les correspondants de Peiresc. S. Dubernard. Une lettre inédite écrite d'Agen à Peiresc en 1628.* Agen, imp. Lamy, 1879, in-8, 17 p.

—— *Les correspondants de Peiresc. Claude de Saumaise.* Dijon, imp. Darantière, 1883, in-8, 186 p. (Extrait des *Mémoires de l'académie de Dijon).*

—— *La marquise de Flamarens.* Auch, imp. Foix, 1883, in-8, 26 pages. (Extrait de la *Revue de Gascogne*).

—— *Les guerres du règne de Louis XIII et de la minorité de Louis XIV*, mémoires de Jacques de Chastenet, seigneur de Puységur, publiés et annotés par Ph. Tamizey de Larroque. Paris, librairie de la société bibliographique, 1883, grand in-18, 2 vol. Prix : 6 francs.

Thurninger. *Le port de la Palice, description des travaux.* Paris, imp. Chaix, 1883, in-8, 12 p. (Extrait du volume *Association française pour l'avancement des sciences. Session de La Rochelle*).

Tortat (Gaston). *Un livre de raison au XVI^e^ siècle. Journal de Samuel Robert, lieutenant particulier en l'élection de Saintes*, 1639-1668, publié par M. Gaston Tortat. Pons, imp. Noël Texier, 1883, in-8, 90 pages. (Extrait des *Archives historiques de la Saintonge*, t. XI).

Union (L') des Charentes, journal politique, agricole, commercial et d'annonces. 1^re^ année, n° 1^er^ 3 janvier 1883, semi-quotidien. Angoulême, imp. Roussaud. Abonnement : Charente et départements limitrophes, un an, 15 fr. Un numéro, 10 cent.

Vieuille, instituteur public, (Charente-Inférieure). *Arithmétique décimale, théorique et pratique à la portée de tous, étant claire, simple et facile.* Saint-Jean d'Angély, imp. Gardrat, 1879, in-12, 160 pages. Prix : 1 fr. 25.

Voyage à Lourdes de Cadet Réjouit, de Barbezieux, avec Frazine, sa sœur de lait, de Vignolles. Récit fantaisiste en patois charentais. Barbezieux, imp. Ferchaud, 1883, in-8, 55 p. Prix : 50 cent. (A paru dans le journal *Le Barbezilien*, reproduit par l'*Ere nouvelle* de Cognac,

Xambeu. *Notes sur l'hydrologie de l'arrondissement de Saintes.* Saintes, imp. Hus, 1883, in-8, 20 pages.

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DES ARCHIVES HISTORIQUES

DE LA SAINTONGE ET DE L'AUNIS.

SOMMAIRE DU NUMÉRO DE JANVIER 1884. — PROCÈS-VERBAUX. — AVIS ET NOUVELLES : Conférences ; sociétés savantes; nouvelles littéraires et artistiques ; fouilles de Sanxay, etc. — NÉCROLOGIE : F. de Verdon ; Hip. Massiou ; comte de Pressac ; Moufflet ; Heugel ; Vaurigaud. — INSCRIPTIONS INÉDITES : Setier à Cognac ; tuile à Escoyeux. — NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES : Tombeaux à Migron ; sceau d'un abbé de Masdion ; enseigne de pèlerinage à Pont-Labbé ; grotte à Berneuil. — VARIÉTÉS : Population des deux Charentes; la presse périodique en 1884 dans la Charente-Inférieure ; plaques de cheminée de 1600, à La Rochelle ; Etienne de Champflour; Dampierre-sur-Boutonne. — LIVRES ET PÉRIODIQUES : Prieurs de Saujon ; les huitres gallo-romaines, à Niort, à Jarnac ; les seigneurs de Lignères-Sonneville ; La Touche-Tréville ; l'église Saint-Aignan à Saintes ; inscription sur les remparts ; bouquet de Cognac, etc. — QUESTIONS ET RÉPONSES: Bragny, peintre saintongeais ; une saintongeaise ronsardisée, Marguerite de Queux ; le jurisconsulte Cosme Béchet; Charles-Isaïe et Pierre de Montalembert ; le présidial de Pons ; Débris d'anciennes forges à Montguyon, Montandre, Montlieu, etc.; poinçons des orfèvres d'Angoulême, Cognac, La Rochelle, Marennes Saintes, etc.; le fief du Chantreau en Pessines; le musée de Saintes. — BIBLIOGRAPHIE : Al.-Dupon.

PROCÈS-VERBAUX

Séance du bureau du 26 novembre 1883.

Admission de nouveaux membres.

Le Bureau autorise le trésorier à placer des fonds disponibles de la Société.

Sur la proposition du trésorier, il a été décidé que le volume de 1884 sera refusé aux sociétaires qui n'auront pas payé leur cotisation dans les deux premiers mois de l'année, conformément à l'article II du règlement.

Digitized by Google

M. Picard, libraire, à Paris est nommé correspondant de la Société.

La Société tiendra sa séance publique annuelle à La Rochelle, dans le courant de janvier prochain ; les élections du bureau et du comité de publication auront lieu, dans cette ville, le même jour.

M. le docteur Henri Bourru, professeur à l'école de médecine navale de Rochefort, a bien voulu promettre de faire à Saintes, une conférence qui aura lieu dans le courant de janvier, dans une des salles de l'hôtel-de-ville, que M. le maire a mise à la disposition de la Société. L'entrée, réservée aux membres de la Société et à leurs invités, sera gratuite. On paiera seulement les chaises, 50 centimes.

—

Dans sa dernière séance, la Société a admis comme membres :

MM.

Alexandre Chainet, à La Barde, commune de Bois, par Saint-Genis, présenté par M. Louis Audiat ;

Dubreuil, à Paris, présenté par M. Charles Dangibeaud ;

Georges Faustin, armateur, consul de Portugal, rue Chaudrier, à La Rochelle, présenté par M. Georges Musset ;

M. Henri-Prosper Guignard, à Bassac, par Saint-Même-les-Carrières (Charente), présenté par M. Louis Audiat ;

L'abbé Edmond Harvoire, curé de Saint-Nazaire, présenté par M. le marquis de Saint-Hilaire ;

Théophile Léaud, avocat à Niort, présenté par M. Louis Audiat;

Ernest Lessieux, professeur de dessin, à Rochefort, présenté par M. Dell'Angelo ;

L'abbé Etienne Muon, au Grand-Puy, par Pauillac (Gironde), présenté par Mme la comtesse de Saint-Légier ;

Charles Philebert, O ✠, général de brigade à Rouen, présenté par M. Louis Audiat.

Alphonse Picard, éditeur, à Paris, rue Bonaparte, 82, présenté par M. Louis Audiat.

—

La Société tiendra sa séance annuelle, à La Rochelle, le samedi 12 janvier, dans la salle haute de l'hôtel de la Bourse.

Dans une réunion réservée aux seuls membres, auront lieu à 3 heures 1/2, salle de la Bibliothèque, les élections pour deux ans du bureau et du comité de publication, et l'exposé de la situation.

Le soir, à 8 heures, séance publique de lectures, dont voici le programme : *Nos grand'mères au marché*, par M. Georges Musset ; *La loi romaine et la féodalité*, par M. Denis d'Aussy ; *Un grand ingénieur au XVIIIe siècle. Pierre Toufaire, ingénieur en chef de la marine à Rochefort*, par M. Philippe Rondeau.

La lettre d'invitation ci-incluse servira de carte d'entrée.

—

Digitized by Google

Le mercredi 30 janvier, M. le docteur Henri Bourru, professeur à l'école de médecine navale de Rochefort, fera à Saintes, à 8 heures du soir, à l'hôtel de ville, salle du conseil, une conférence, *Les épidémies en Saintonge au XVII^e siècle.*

L'entrée est libre ; le prix des chaises est fixée à 50 centimes.

Les membres de la Société auront à leur disposition des cartes qu'ils pourront distribuer. Il y en aura aussi déposées chez MM. Mortreuil et Trépreau, libraires.

—

Nous rappelons à nos souscripteurs que la cotisation de 1884 est exigible dans les deux premiers mois de l'année.

—

Etat des impressions : *Bulletin*, t. II, feuille 17 en distribution avec le présent numéro ; t. XII, feuilles tirées 2-16.

—

Avec le numéro de janvier, nous envoyons la feuille 17 du tome II, puis trois planches, lithographiées sur les dessins de nos confrères le R. P. Camille de La Croix et M. Emile Maufras. Ces trois planches doivent se joindre au travail de ce dernier, *Le préhistorique dans le bassin de la Charente et le Peu-Richard*, qui a paru dans la livraison d'octobre dernier ; elles reproduisent : 1° Le plan du camp ; 2° des silex polis et taillés, des instruments en os et en bois de cerf ; 3° des fragments de poteries. Elles sont tirées des *Matériaux pour l'histoire primitive de l'homme*, où elles accompagnent un travail de M. le baron Eschasseriaux.

—

Ont rendu compte du *Bulletin*, numéro d'octobre : *Les tablettes* de Rochefort, du 17 octobre, article reproduit par le *Progrès* du 19 ; l'*Ere nouvelle* de Cognac, du 18 ; La *Charente-Inférieure*, de La Rochelle, du 17, qui signale entre autre dans « un article magistral de M. E. Maufras, *L'époque néolithique*, de la bonne et aimable science, intelligemment vulgarisée » ; La *Seudre* de Marennes, du 21, qui l'appelle « un véritable volume d'une lecture agréable et pleine d'attraits » ; l'*Echo de Jonzac* ; l'*Intérêt public* de Rochefort, du 21, qui mentionne le mémoire de M. Maufras, la note de M. Pineau, etc., et de M. M.-A. « trois pages pleines d'humour, où un vulgaire fabriquant de haches celtiques est spirituellement malmené sans que cela en ait l'air » ; le *Courrier des deux Charentes*, du 25 ; le *Bulletin religieux*, du 27 ; *Le journal d'histoire naturelle de Bordeaux*, du 31, qui signale l'atelier d'objets préhistoriques, les stations de Marennes et d'Oleron, la « remarquable étude de M. Maufras, sur le Peu-Richard » ; le *Rappel Charentais*, du 4 novembre, qui le dit, « comme les précédents, rempli de nouvelles intéressantes et d'études importantes », parmi lesquelles il signale « un travail très soigné de M. Maufras », les articles sur les cavernes néolithiques d'Etray, les notes de MM. Serre, Pineau, Pellisson ; l'*Indépendant*, du 8, qui termine ainsi : « Tout est intéressant dans le *Bulletin*

Digitized by Google

de la société des Archives qui a pris, sous la savante direction de M. Audiat, une place d'honneur parmi les publications scientifiques »; le *Polybiblion* de novembre, p. 475; le *Progrès de la Charente-Inférieure* du 2 décembre, qui, sous la signature A. M., parle de « cette modeste et savante revue où rien ne manque, pas même la note gaie », et nomme « la savante étude de M. Maufras, sur l'époque néolithique. Tout est bien dit, bien écrit, et nous applaudissons de tout notre cœur à ce travail, d'un homme de science, doublé d'un homme d'esprit. M. Maufras a fait là une étude digne de lui, digne du *Bulletin*; » la *Revue de la révolution* du 5 décembre (Paris, Sauton, libraire, rue du Bac, 41), qui mentionne, p. 471, *Les origines de l'imprimerie à Cognac* du « savant bibliothécaire », M. Jules Pellisson, et l'article sur la déportation aux îles de Ré et d'Oleron.

Ont reproduit des articles ou des notes : l'*Intérêt public* du 14 ; le *Nouvelliste* de Bordeaux, l'*Indépendant* et la *Petite Gironde* du 17 ; l'*Ere nouvelle* du 21 ; le *Journal de Marennes* et la *Seudre* du 21 ; la *Gazette* de Royan du 28 octobre, 4 et 11 novembre, le mémoire un peu augmenté de M. J.-A. Lételié, *Les fouilles de Sanxay*, publié, t. IV, 64; l'*Ere nouvelle* du 8 novembre : *Une fabrique d'objets préhistoriques. Le Bulletin de la Diana* (août-novembre 1883) signale l'article de M. Maufras ; et le *Journal d'histoire naturelle de Bordeaux* (30 novembre) le reproduit.

Le sténographe propagateur de Cognac, du 15 octobre, a reproduit le sommaire.

Le *Bulletin religieux* de La Rochelle, du 15 décembre, reproduit, d'après les *Archives*, III, 432, la lettre de Louis XIV (17 octobre 1654) à Jacques Raoul de La Guibourgère, évêque de La Rochelle, appelé « M. l'évêque de *Mailleraye* », pour ordonner de célébrer la fête de l'Immaculée Conception.

Bulletin de la société des antiquaires de l'Ouest, 2e trimestre 1883, p. 74 signale dans le t. XI, *Rochefort en 1672, en 1673* ; et, 3e trimestre, p. 93, dans le *Bulletin* de juillet, l'excursion faite à Sanxay, et « la discussion à laquelle plusieurs membres de la Société ont pris part sur l'empoisonnement de Charles de Guyenne et de la dame de Montsoreau, dont fut accusé Louis XI. » La *Revue de Gascogne*, décembre 1883, page 572, cite dans le même volume un passage du *Journal de Samuel Robert* qui, « joint à quelques autres non moins intéressants, fait vivement désirer la publication, promise par M. le baron de La Morinerie, de la correspondance de Samuel Robert en 1650 et 1651, où l'on suit dans tous ses détails l'histoire des guerres de la fronde en Saintonge, *Sur la mort de M. Gassion*, lequel « a été porté à « Arras où il seroyt mort le 4e octobre, ensuivant, âgé de 38 ans.» Ce qui est une erreur, comme le fait remarquer M. Tamizey de

Digitized by Google

Larroque : « Gassion fut blessé, non le 19 septembre, mais le 28 de ce mois, et il mourut, non le 4 octobre mais le 2 ».

—

La réunion des délégués des sociétés savantes à la Sorbonne aura lieu cette année comme les précédentes, pendant la semaine de Pâques. Nous avons publié, IV, 222, le programme. Les membres de la société qui ont l'intention d'y présenter des mémoires ou d'y faire des communications, doivent les adresser au président avant le 1er mars. A cette époque aussi doivent se faire inscrire ceux qui désirent être délégués par la société. Il leur est accordé une réduction de 50 0/0 sur le prix des places.

—

Une circulaire du ministre de l'instruction publique, signée du directeur des beaux arts, M. Kaemfen (15 octobre)) demande, pour la 8e réunion annuelle des sociétés des départements à la Sorbonne en 1884, l'envoi, en février prochain, de mémoires ayant trait à l'histoire de l'art dans la région, architecture, sculpture, peinture, dessin, gravure, arts décoratifs, céramique, théâtre, musique, puisés surtout dans les archives locales, comptes, marchés, autographes.

—

La Société a reçu de M. Henri Stein, *Bibliographie des bibliographies*, compte rendu d'un ouvrage récent (Tours, imp. Rouillé-Ladevèze, 1883, in-8, 7 pages), où l'auteur relève les erreurs et omissions de l'ouvrage de M. Vallée, *Bibliographie des bibliographies*. Voir aussi dans le *Polybiblion* (novembre 1883, p. 408), l'article de M. Tamizey de Larroque, qui ajoute un nombre assez considérable d'errata : « Le plus important ouvrage de M. Audiat, son *Bernard Palissy*, a été oublié... » Quant à M. Tamizey de Larroque, M. Vallée « n'a mentionné que l'*Essai sur l'abbé J.-J. Boileau*, quand il y aurait eu tant d'autres essais biographiques à énumérer, notamment ses essais sur Florimond de Raymond, Dominique de Gourgues, Jacques de Coras, Dadine d'Auteserre, Isaac de La Peyrère, le P. Cortade, etc. »

—

Notre confrère, M. le docteur Kemmerer, prépare une nouvelle édition de son *Histoire de l'île de Ré*.

—

Le *Correspondant* du 25 décembre publie *Jean de Vivonne-Pisany, ambassadeur de France en Espagne sous Philippe II*, par M. le vicomte Guy de Bremond d'Ars, chapitre d'un livre dont la *Revue des questions historiques* publiera prochainement un autre fragment.

—

Vient de paraître le 10me fascicule de l'*Art en Saintonge et en Aunis*, par MM. l'abbé Julien-Laferrière et G. Musset. Texte : Pons, Saint-Sauveur-du-Château, église et prieuré de Saint-Vivien, Hôpital-Vieux, Hôpital-Neuf, Notre-Dame-du-Château, Saint-Gilles et Sainte-Valérie, Frères prêcheurs ou jacobins, Frères mineurs ou cordeliers. — Planches : Eglise de Péri-

Digitized by Google

gnac, façade en 1883; détails de la partie supérieure de la façade; abside et côté nord, fenêtre de l'abside, détails; — Chapelle du Fa, à Pons, intérieure de la chapelle, XV^e^ siècle. — Pons, époque romaine, borne milliaire de gauche à la porte Saint-Gilles. Les sœurs de la foi, à Pons; escalier du couvent, 1687; — Eglise de Biron, façade principale en 1883, fenêtres de l'abside, détails.

Parmi les journaux et revues qui citent l'*Art en Saintonge*, les uns attribuent le texte, tantôt à M. Laferrière, tantôt à M. Musset, à l'exclusion l'un de l'autre; nous croyons pouvoir, sans crainte de nous tromper, déclarer que la partie, dite historique, depuis le 6^e^ fascicule exclus, est l'œuvre de M. Musset, et que la partie, dite descriptive, est celle de M. Laferrière, sauf approbation réciproque des deux collaborateurs.

—

Dans sa séance du 25 août, le conseil général a fixé ainsi la quotité des secours à allouer aux églises : Pisany, 400 fr. de l'état; Saint-Xandre, 700; Fenioux, 138 du département, et 1.000 fr. de l'état; la commune a voté 200 fr; Surgères, 1.000 et 11,724.

—

La commission des monuments historiques, dans sa réunion du 16 novembre, a proposé des allocations s'élevant à 41,200 fr. à répartir entre divers monuments, parmi lesquels figurent les églises de Celles (Deux-Sèvres) et de Marennes.

—

Les magnifiques ruines gallo-romaines de Sanxay sont sur le point de disparaître. Notre confrère, le père Camille de La Croix, a, on le sait, dépensé près de 50,000 fr. de sa fortune particulière pour extraire du sol toute une ville romaine ignorée. Mais aux termes de son bail de location, il devait en septembre dernier, remettre les terres en état de culture, si l'acquisition n'avait pas eu lieu. La commission des monuments historiques a alloué 10,000 fr.; le conseil général de la Vienne 1,000 fr.; l'état devait fournir 100,000 fr. pour parfaire la somme nécessaire à la conservation de ces magnifiques débris. Rien n'est venu; et un propriétaire, lassé d'attendre, somme le père de La Croix de remplir son engagement. L'affaire est pendante devant le tribunal de Poitiers depuis le 10 septembre. « L'archéologie en justice! » Voyez-vous les magistrats décidant que le père de La Croix détruira ce temple, ce balnéaire, ce théâtre, qu'il a eu tant de peine à extraire du sol, et qui font l'admiration de tous les visiteurs! Sur une lettre (22 novembre) de sa part, M. Marius Vachon, auteur d'une publication illustrée sur Sanxay, a entrepris dans la *France* du 24 novembre (article reproduit par le *Bulletin religieux de La Rochelle* du 9 décembre) une généreuse campagne en sa faveur : « Demain, s'écrie-t-il, si l'on n'avise, le père de La Croix, de par autorité de justice, mettra de la dynamite dans les ruines de Sanxay; tout

Digitized by Google

sautera. On rirait vraiment trop de la France par-delà la frontière. » Voir aussi *le Temps* du 5 décembre.

—

Le 15 septembre, s'est ouverte l'exposition nationale de 1883, dite salon triennal, qui a 717 peintures, 417 sculptures et quelques dessins. Quatre seulement de nos compatriotes y figurent: MM. Auguin, Bouguereau, Brillouin et Geoffroy. M. Bouguereau expose la *Naissance de Vénus*, prêtée par le musée du Luxembourg ; M. Geoffroy, les *Infortunés* ; M. Auguin, la *Vallée du Clain* et le magnifique paysage des *Dunes de Montalivet*, tableau dont notre collaborateur M. Castagnary a rendu compte dans le numéro de juillet 1883 (t. IV, p. 123) ; M. Brillouin, l'*Ecot de Lantara ou le portrait de l'hôte*, et la *Maladie de Polichinelle*. En sculpture, citons le beau buste de J. Dufaure, par M. Barrias, la statue de Mgr Landriot et le buste de M. Bouguereau, par M. G.-L. Thomas.

—

Le 1er novembre, sur le théâtre de Rochefort, a eu lieu la première représentation d'une comédie en un acte : *Les femmes qui fument*, par M. G. Peloux, de Rochefort.

—

Conférences. — A Barbezieux, le 11 novembre, conférence par M. Deslions, professeur au collège, *La France agricole ;* le 2 décembre, causerie par M. Georges Boutelleau, *Utilité de la lecture ;* le 9, par M. Houlez, professeur de rhétorique au collège de Barbezieux, *L'hôtel de Rambouillet ;* le 16, par M. Loze, les *Nouvellistes du jour. Un moment de colère, par Gustave Bergeret.*

—

Sociétés savantes. — L'académie des belles lettres, sciences et arts de La Rochelle a tenu sa séance publique annuelle le samedi 15 décembre, à 8 heures du soir, dans la salle haute de la Bourse, sous la présidence de la section des sciences naturelles. Ont été lus : Compte-rendu des travaux des sections, par le président, M. Beltrémieux ; étude sur la géographie physique, économique et ethnographique du Tonkin, par M. Dupuy, professeur au lycée ; les colonies animales, par M. Lusson, professeur au lycée ; l'époque préhistorique en Aunis, ses stations et ses légendes, par M. Musset, bibliothécaire de la ville ; la vie dans les profondeurs de la mer, exploration du *Talisman* en 1883, par M. L. de Richemond, archiviste du département.

Dans sa séance du 4 décembre courant, la société littéraire de La Rochelle a élu son bureau annuel : Président, M. A. Menut ; vice-président, M. L.-E. Meyer ; secrétaire, M. G. Musset ; trésorier, M. L. Mercier.

Société des sciences naturelles de La Rochelle ; séance d'octobre : M. Foucaud rend compte de son voyage d'herborisation dans la Gironde ; MM. Lusson et Drouineau analysent quelques

Digitized by Google

ouvrages ; M. Beltrémieux lit un rapport sur les museums de Rouen. — Séance du 8 novembre. MM. Lusson, Condamy, Cassagneaud et Beltrémieux analysent quelques ouvrages ; lecture d'une note de M. Rubino sur la floraison hors saison qui a lieu en ce moment à La Rochelle, des lilas, aubépines, arbres fruitiers, etc. — La société a composé pour 1884 son bureau : Président, M. Ed. Beltrémieux ; vice-présidents, MM. Lusson et L.-E. Meyer ; secrétaires, MM. L. de Richemond et Alf. Vivier ; trésorier, M. P. Cassagneaud ; directeur du muséum Fleuriau, M. Ed. Beltrémieux ; archiviste-bibliothécaire, M. A. Fournier.

Le 25 octobre, séance trimestrielle de la commission des arts de la Charente-Inférieure. Elections pour l'année 1884, tous les membres sortants ont été réélus. Lectures : Excursion, en trois points, à la tour de Broue ; 2e point, par M. le vicomte d'Aviau de Piolant ; le 3e à la prochaine séance, par M. le vicomte H. de Tilly ; lecture d'un mémoire sur la grotte où, dit la légende, sainte Eustelle s'est retirée, fuyant le palais du gouverneur romain, son père. L'on y prouve par *barbara celarient* et *baralipton* que c'est la fontaine actuelle dite Font Saint-Eustelle, où la jeune fille devait certainement avoir les pieds au frais.

N. B. — Le numéro du *Bulletin* était composé lorsque la commission des arts, réunie extraordinairement (27 décembre) pour statuer sur la démission du président et du secrétaire, leur a émis, en les réélisant, le vœu que les attaques personnelles cessassent ; ce qu'ils feront. Il faut donc regarder comme non avenues les expressions vives qui pourraient se trouver ici, provoquées par d'autres vivacités, qu'on a paru regretter.

La société archéologique de Nantes, dans sa séance du 12 décembre, a élu son bureau pour trois ans ; nous y trouvons les noms de trois de nos confrères : Président, M. le marquis de Bremond d'Ars-Migré ; vice-présidents, MM. René Kerviler et le marquis de Grange de Surgères.

—

NÉCROLOGIE

La Société a deux nouvelles pertes à déplorer :

I. Le 24 novembre, est décédé, à La Rochelle, Jean-Antoine-Fulgence Gigounous de Verdon, chevalier de la légion d'honneur, ancien inspecteur des lignes télégraphiques, « homme excellent, dit l'*Echo rochelais* du 28, qui laisse à La Rochelle les meilleurs et les plus honorables souvenirs. »

II. Le 12 décembre, est décédé, à Saujon, Barthélemy-Hippolyte Massiou, notaire depuis le 8 novembre 1854, conseiller général de la Charente-Inférieure, ancien maire de Saujon. « Doué de toutes les qualités de l'esprit et du cœur, dit le *Progrès* du 14, M. Massiou, avait conquis, dans le canton de Saujon qu'il représentait depuis de longues années au conseil

Digitized by Google

général, la plus juste en même temps que la plus saine des popularités, celle qui s'acquiert seulement par les services rendus et la fidélité politique. » Tout le monde a rendu hommage à son affabilité, à son intelligence, à son dévouement; et la foule qui assistait à ses funérailles, disait combien était regretté cet homme estimable, enlevé presque subitement à son excellente famille.

—

En octobre, est mort, à Sorrèze, Paul-François-Marie-Odon, comte de Preissac, né à La Rochelle le 17 juillet 1819, préfet du Lot-et-Garonne en 1851, du Puy-de-Dôme et du Tarn-et-Garonne, élu sénateur de ce département où il possédait des propriétés, le 30 janvier 1876 ; il était commandeur de la légion d'honneur depuis le 9 août 1859.

Le 2 octobre est mort, à Menton, âgé de 81 ans, Jean-Pierre-Stanislas Moufflet, officier de l'instruction publique, proviseur en retraite, qui fut principal du collège de Saintes, du 30 septempre 1836 jusqu'à la rentrée des classes de 1850, ensuite proviseur à Bastia, puis à Grenoble. Il a écrit une histoire du collège de Saintes, manuscrit qu'il a offert au conseil municipal. « Notre génération de 1840 à 1850, dit le *Courrier des deux Charentes* du 21 novembre, n'oubliera jamais cet excellent et digne père de famille que tous ici nous aimions et nous estimions si cordialement. D'un caractère ferme et doux, d'une intelligence très grande et d'un cœur généreux, cet homme de bien n'avait que des amis parmi nos concitoyens. »

Le 12 novembre est mort, à Paris, Jacques-Léopold Heugel, âgé de 68 ans, né à La Rochelle, un de nos principaux éditeurs de musique, fils de M. Heugel dont parle Fétis, *Biographie des musiciens*, IV, 323, et père de Henri, qu'il s'était associé depuis 1867. Voir *Bibliographie de la France* du 1er décembre.

Fin décembre, est mort, à Nantes, le pasteur Benjamin Vaurigaud, né à Pons, en 1818, président honoraire du consistoire de Nantes, auteur de plusieurs ouvrages sur l'histoire du protestantisme.

INSCRIPTIONS INÉDITES

(*Bulletin*, IV, 109.)

IV

On lit sur un setier de cuivre rouge, appartenant à M. Delhuile, de Nonaville, cette inscription frappée au marteau :

SETIER DE HVIT PIENTE ETALONNE SVR LA
MATRICE DEPOSE AV GREFE DE POLICE
DE CONIAC POVR SERVI A M CLOVET
AVPERAT A IONZAC GAVTRET

Digitized by Google

La première, la seconde et la quatrième lignes de cette inscription qui date du XVIII[e] siècle, sont précédées et suivies de marques peu distinctes qui paraissent être des poinçons. Les mots MATRICE et DEPOSE sont séparés par une marque mieux conservée, sans qu'on puisse néanmoins bien déterminer ce qu'elle représente. Il y aussi un point ou poinçon entre les mots IONZAC et GAVTRET.

Au-dessus de l'inscription sont placés sur la même ligne et très rapprochés deux écussons ovales de très petites dimensions, frappés en relief, chacun portant cette légende :

POL
COGNAC

Les armes de Cognac occupent le champ des écussons et montrent un cavalier armé et le chef de France. J. P.

V

Au village de l'Ormeau, commune de Saint-Hilaire de Villefranche, arrondissement de Saint-Jean d'Angély, un ouvrier, en réparant la couverture d'une maison, a trouvé sur le faîte une tuile creuse portant cette inscription gravée à la pointe :

La présente thuille est faite par moy Mathias Vinet le 15 avril 1767.

Vive le Roy et la Reine Marie.

Notre confrère, M. Barraud, m'a donné les renseignements suivants sur la famille Vinet, du village de Chez-Quimant paroisse d'Ecoyeux, et extraits des rôles d'imposition :

Mathias Vinet.	3 liv.
Pierre Vinet, tuilier..	2 chevaux.
Jean Vinet, tuilier.	2 liv.
Pierre Vinet, dit Fineau. . . .	2 liv.
André Vinet, dit Madame. . . .	2 bœufs et 2 chevaux, liv.
Mathias Vinet.	1 cheval.
Pour l'année 1787	2 bian 2 liv.
Pour l'année 1790.	4 bian 4 liv.
André Vinet.	2 bœufs et 1 cheval.
Pour l'année 1789.	3 bian 9 liv.
Pour l'année 1793.	4 bian 12 liv.
Pierre Vinet, dit la Ripe. . . .	à bras.
Pour l'année 1789.	3 bian 3 liv. 10 s.
Pour l'année 1790.	4 bian 2 liv.

Du 17 août 1784, vente par M[e] Godet, licencié ès-lois, en

Digitized by Google

faveur de Mathias Vinet, tuilier, demeurant au village de Chez-Quimant, paroisse d'Écoyeux. COR.

DÉCOUVERTES ARCHÉOLOGIQUES

TOMBEAUX A MIGRON. — Depuis la note publiée dans le numéro du *Bulletin* du 1er octobre dernier, IV, 190, sur les sépultures de Migron, où avec des squelettes parfaitement conservés étaient des poteries et une lame de sabre ou de poignard complètement oxidée, sans aucun instrument de pierre, le propriétaire de la maison sous laquelle existaient ces restes humains a recueilli un petit pot ayant la forme d'une burette. L'un des pots, dont la forme imite un cuvier à lessive, était couvert d'un plateau en pierre blanche. Sur cette pierre on distingue l'empreinte d'un cachet imitant un autel.

Il existe, à plus de 300 mètres du bourg de Migron, de nombreux tombeaux pareils à ceux que l'on trouve dans cette localité. Sont-ils superposés comme ceux du jardin de la cure? Je l'ignore. Ces tombeaux sont découverts toutes les fois que le propriétaire du champ creuse son immeuble pour en extraire soit de la terre à bâtir, soit des pierres. Je dois ajouter que la superficie du terrain où l'on trouve ce champ de repos a un diamètre de plus de 400 mètres. E. SERRE.

—

SCEAU D'UN ABBÉ DE MASDION. — Il y a quelques jours, j'ai trouvé dans une maison du village de Boubrie, commune d'Avy, canton de Pons, pendu à la cheminée et servant de poids pour tenir la poêle, un sceau du XVe siècle, en cuivre, parfaitement conservé. Il est rond; son diamètre mesure 35 millimètres; au centre est un écusson portant *3 oiseaux avec un chef*... l'écu est sommé d'une crosse. La légende en lettres gothiques porte :

SIGILLVM FRATRIS GUILLI NORMANI.

Il est taillé à six facettes et surmonté d'une petite croix percée de quatre trous.

Quel est ce Guillaume Le Norman? Le *Gallia* indique, II, col. 1127, parmi les abbés de Masdion, Guillaume Le Normant en 1463, 1464, 1466 et 1477. C'est évidemment à lui qu'a appartenu notre sceau. EM. MAUFRAS.

—

CHAPELLES SOUTERRAINES A LA ROCHELLE. — La commission des arts nous annonce la découverte à La Rochelle de chapelles souterraines : «Dans le courant d'avril, dit-elle, (*Recueil*, p. 90, t. VII ; 15 août 1883) des chapelles souterraines ont été signalées, cour des Dames, rues des Gentilshommes, Saint-Sauveur, Bletterie, etc. » La découverte est même un peu plus ancienne que le mois d'avril dernier. Il y a trente ans au moins qu'on les connaît et qu'elles figurent dans les guides de La Rochelle. M.

Digitized by Google

Louis de Richemond, *La Rochelle et ses environs*, 1866, p. 196 et 197, les décrit longuement d'après les notes de M. Cassagneaud. La prochaine fois, le *Recueil* nous signalera certainement la découverte de la tour de la Chaine ou de l'hôtel de ville. Il a bien trouvé, et il s'est adjoint pour cela « M. Gallidy, l'habile médecin-vétérinaire du dépôt d'étalons de Saintes », que « les Romains ne connaissaient que le cheval barbe ». Et ils se sont mis deux pour dire cela. Varron (*De re rustica*, II, 7,) et Pline. (*Hist. nat.*, VIII, 67), il est vrai, nomment plusieurs races de chevaux, « genera sunt multa... » Mais qu'est-ce que Pline ? qu'est-ce que Varron ?

—

Un moule a Pont-Labbé. — La commission des arts qui prend soin de relever nos erreurs, même après que nous les avons corrigées nous même, ce qui lui rend facile cette agréable occupation, n'est pas toujours heureuse surtout quand elle s'occupe de sa soi disant spécialité, les arts et l'archéologie, ce qu'elle fait du reste le moins souvent qu'elle peut. Signalons-lui dans le même numéro (15 août 1883) où elle nous prend si allègrement à partie, quelques petites fautes que les plus élémentaires connaissances lui eussent fait éviter. On lit, p. 99, à l'article *Sigillographie* : « M. le curé de Pont-L'abbé a communiqué à la commission la matrice en pierre d'un sceau ou contre sceau trouvée à Pont-L'abbé dans le mur d'une maison sise rue du Temple. » Or, la matrice est un moule, et le sceau est une médaille. A part cela, la définition est exacte. On ajoute: « Consulté sur cet objet, un de nos plus savants confrères a répondu : « Le *sceau* en pierre est une pièce fort curieuse ; c'est un *contre-sceau* dont il est difficile de préciser la date de fabrication. » Eh bien ! celui qu'on appelle « un de nos plus savants confrères », a été consulté à la légère, et il n'a pas vu la pièce elle-même. Il aurait vite reconnu, comme il l'a fait depuis sur plus ample informé, et à la suite d'une description exacte, que la pierre ayant la forme d'un cube régulier, ne pouvait être une matrice de sceau. Sur l'un des côtés il y a un creux gravé. Le plomb ou la cire qu'on y verse donne cette empreinte :

Les quatre oreillons qu'on remarque sont autant de trous à travers lesquels passait un lien qui fixait le plomb au vêtement;

Digitized by Google

ainsi sont faites les plaques des agents de plusieurs administrations, facteurs, gardes-champêtres, employés de la banque, etc.

C'était une médaille de pèlerinage, comme il en existe encore beaucoup, et je vois que M. Ch. D. partage mon sentiment. Le texte d'ailleurs est formel : SIGNVM SANCTI IOÂNNIS BAPTISTÆ ne veut pas dire *Sceau* de la commanderie ou du prieuré *de Saint Jean-Baptiste*, mais bien *Image de saint Jean-Baptiste*. Or voici la conclusion qu'on tire de cette fausse attribution : « La découverte du sceau dont il est question dans l'article ci-dessus ne laisse plus guère de doute, sur l'origine de la rue ou du quartier du Temple à Pont-Labbé. » C'est le raisonnement de M. l'abbé Vallée : on trouve à Gemozac ou à Courcoury des pièces de Jupiter Capitolin, et à La Rochelle des médailles de Notre-Dame de Lourdes ; donc Gemozac et Courcoury possédaient des capitoles, et une chapelle de Lourdes s'élevait dans la ville de Guiton. Pourtant M. l'abbé Valleau, *Etudes sur Pont-Labbé*, écrit, dans le *Bulletin religieux*, XI[e] année, p. 213, que plusieurs familles protestantes avaient établi à Pont-Labbé un service religieux, « ce qui fit donner à cet endroit le nom de quartier du Temple. » Mais M. l'abbé Vallée, qui n'en veut point démordre, répond à M. l'abbé Valleau qu'il a commis là une assez grave erreur ; ce qu'il a pris pour un temple des calvinistes est une maison du Temple des hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem : car évidemment une maison où l'on trouve une image de saint Jean-Baptiste ne peut être qu'une maison dépendant des chevaliers de Saint-Jean. Je laisse MM. Valleau et Vallée aux prises. Pour moi je demande, comme preuve de l'existence d'une maison de l'ordre du Temple à Pont-L'abbé, autre chose qu'une enseigne de pèlerinage. Beaucoup d'endroits en Saintonge s'appellent encore le Temple, qui doivent leur nom au seul protestantisme, y trouvât-on des médailles de saint Jean aussi nombreuses que les christs byzantins dans le jardin de M. Noguès

CAVERNES DE LAUGERIE, A BERNEUIL. — Ces cavernes forment un groupe où l'on en peut remarquer trois principales qui semblent avoir été construites symétriquement comme les trois portails de la façade majeure d'une cathédrale, à environ 50 mètres d'intervalle les unes des autres. Celle du milieu, la seule que l'on puisse visiter, mesure 30 à 40 mètres de longueur sur 8 à 10 mètres de largeur. L'ouverture des deux autres est obstruée par des blocs de pierre qu'on y a introduits afin de couper la retraite aux renards très fréquents dans cette contrée. Il serait facile de dégager ces deux cavernes afin de les explorer.

L'ouverture de la grande caverne est très large et présente la forme d'un cintre surbaissé. Une fois entré sous le portique, on doit descendre avec précaution : car la pente est rapide. Il faut

Digitized by Google

allumer une bougie; il y aurait danger à s'aventurer dans l'obscurité. A peine a-t-on fait quelques pas que l'on se croirait transporté dans une crypte travaillée et embellie par les mains de la nature. Vous voyez, en effet, se dessiner au-dessus de votre tête des voûtes régulières en cintre surbaissé avec tous leurs accessoires. Aux pendentifs de la voûte brillent des commencements de stalactites représentant des caissons. Au sommet de la voûte, à la place de la clef, on remarque un vide en forme de cuvette renversée imitant un petit modèle de coupole, qui mesure à sa base un mètre de diamètre. Sur les parois, on distingue des niches avec encadrements ciselés et artistement sculptés, à colonnes torses et à cintre moulé. A la vue de ces richesses d'ornementation, on se demande si on est vraiment en présence de l'œuvre du hasard ou si une intelligence n'a pas présidé à ces chefs-d'œuvre; et ce n'est qu'après avoir bien examiné que l'on constate que c'est par l'effet de cristallisation et pétrification de l'eau, dans un travail plusieurs fois séculaire, que ces merveilles s'opèrent. J'incline à croire que ces cavernes ont servi très longtemps d'habitations aux premiers habitants de ces contrées, bien avant que la ville de Saintes fût bâtie.

Des fouilles donneraient, j'en suis persuadé, une abondante récolte d'objets précieux pour la science. Ce qui m'inspire cette confiance, c'est le rapport de M. Milne Edwards, à l'académie des sciences, sur les fouilles pratiquées dans la caverne de Laugerie (Dordogne), où l'on a découvert plusieurs instruments de l'âge de pierre : pointes de lances et de flèches, divers ornements en os de renne, ce qui prouverait que l'homme a existé avatn la disparition du renne de nos contrées. *Les mondes*, liv. du 3 mars 1864.

D'où peut venir cette similitude de noms entre la grotte de Laugerie de Berneuil et l'abri de Laugerie (Dordogne), entre les cavernes de La Roche-Courbon de Saint-Léger et de La Roche-Courbon de Saint-Porchaire? A. G.

— La grotte de Laugerie, commune de Berneuil, située à 500 mètres au sud du village de Couturier, n'a pas justifié les espérances qu'on pouvait concevoir de sa situation. Les fouilles que j'y ai faites en novembre dernier, n'ont rien produit d'intéressant. Cette grotte naturelle est très belle. Elle a une longueur de 36 mètres, une largeur de 7 à 8 mètres, et une épaisseur de limon, entraîné par les eaux et les pierres, de 2 à 4 mètres. J'ai opéré, dans cette couche de limon et de débris, une tranchée longitudinale de hauteur d'homme, et je me suis arrêté faute de place, parce que les déblais, rejetés à droite et à gauche, atteignaient la voûte. Il a été impossible d'apprécier au juste à quelle profondeur il aurait fallu descendre pour atteindre le niveau archéologique. Je n'estime pas à moins de plusieurs centaines de mètres cubes les terres qu'il serait nécessaire de transporter au dehors par des moyens expéditifs pour résoudre le problème

Digitized by Google

préhistorique. La grotte est très saine ; elle ne paraît avoir, sauf à l'entrée, aucun suintement, et est ouverte en plein midi. Elle a dû servir de refuge dans un pays où les grottes et les abris sont rares. Mais la preuve est à faire : elle ne résulte pas des deux ou trois silex, peu caractéristiques, qu'on a trouvés mêlés par hasard au limon. E. Eschasseriaux.

VARIÉTÉS.

I

POPULATION DES DEUX CHARENTES.

D'après les *Résultats statistiques du dénombrement de 1881*, que vient de publier le ministre du commerce (Paris, imp. nat., 1883, in-4°, LXIV-291 p.), voici quelle était au 31 décembre 1881, la population des deux départements de la Charente et des villes chefs-lieux d'arrondissements :

Charente. — L'arrondissement d'Angoulême, en 1861, avait 138,914 habitants; en 1866, 137,983; en 1872, 134,106; en 1876, 139,097; en 1881, 140,109; augmentation de 1861 à 1881 : 1,163; — de Barbezieux, en 1861, 55,042; en 1866, 53,926; en 1872, 50,834 ; en 1876, 50,304; en 1881, 49,905; diminution de 1861 à 1881 ; 5,137 ; — de Cognac, en 1861, 63,564; en 1866, 65,778; en 1872, 67,261 ; en 1876, 67,329; en 1881, 61,705; diminution de 1861 à 1881 : 1,859 ; — de Confolens, en 1861, 65,735; en 1866, 65,968; en 1872, 63,392; en 1876, 65,296; en 1881, 67,685 ; augmentation de 1861 à 1881 : 1,950 ; — de Ruffec, en 1861, 55,796; en 1866, 54,563; en 1872, 51,927; en 1876, 51,924; en 1881, 51,418; diminution de 1861 à 1881 : 4,378.

Charente-Inférieure. — L'arrondissement de La Rochelle avait, en 1861, 83,469 habitants; en 1866, 82,593; en 1872, 80,109; en 1876, 80,380; en 1881, 82.290; diminution de 1861 à 1881 : 1,179 ; — de Jonzac, en 1861, 83,013; en 1866, 82,632; en 1872, 79,181 ; en 1876, 78,281 ; en 1881, 77,406; diminution : 5,607; — de Marennes, en 1861, 53,925; en 1866, 53,345; en 1872, 53,145; en 1876, 53,120; en 1881, 55,163; augmentation : 1,238 ; — de Rochefort, en 1861, 70,285 ; en 1866, 70,125 ; en 1872, 67,860 ; en 1876, 67,116; en 1881, 67,868; diminution : 2,417 ; — de Saint-Jean d'Angély, en 1861, 83,273; en 1866, 83,930; en 1872, 81,662; en 1876, 82,127; en 1881, 79,324 ; diminution : 3,949; — de Saintes, en 1861, 107,095 ; en 1866, 106,904 ; en 1872, 103,696 ; en 1876, 104,604 ; en 1881, 104,365 ; diminution : 2,730.

Voici maintenant la population des arrondissements et des villes chefs-lieux d'arrondissements :

Angoulême a 9 cantons, 136 communes ; la ville a 32,567 habitants ; Barbezieux a 6 cantons, 80 communes et 4,102 habi-

Digitized by Google

tants ; Cognac a 4 cantons, 62 communes et 14,102 habitants ; Confolens a 6 cantons, 66 communes et 13,043 habitants ; Ruffec a 4 cantons, 82 communes et 3,642 habitants.

La Rochelle a 7 cantons, 55 communes et 22,464 habitants ; Jonzac a 7 cantons, 120 communes et 3,210 habitants ; Marennes a 6 cantons, 34 communes et 4,954 habitants ; Rochefort a 5 cantons, 41 communes et 27,854 habitants ; Saint-Jean d'Angély a 7 cantons, 120 communes et 7,279 habitants ; Saintes a 8 cantons, 110 communes et 15,763 habitants.

On trouvera aussi dans ce volume la statistique des professions, de l'âge, du sexe, des naissances, décès, etc.

II

LA PRESSE PÉRIODIQUE DANS LA CHARENTE-INFÉRIEURE EN 1884.

Nous avons publié, I, 238, et III, 340, l'état de la presse périodique dans les deux Charentes en 1878 et en 1882. Nous donnons aujourd'hui la liste des journaux et revues existant au 1er janvier 1884, en mentionnant, comme l'a fait l'*Annuaire de la presse*, l'opinion et puis le tirage de chacun, qui, bien entendu, est variable et assez souvent ici approximatif. On verra par cette statistique que la Charente-Inférieure a 22 feuilles politiques, dont 5 sont des éditions différentes, et 20 non politiques, dont 6 sont des éditions différentes. Quand à la périodicité de ces 42 périodiques, 4 sont trimestriels, 5 mensuels, 1 bimensuel, 17 hebdomadaires, 8 bi-hebdomadaires, 6 semi-quotidiens et 2 quotidiens. Des 22 politiques, 14 sont républicains et 8 non républicains.

La Rochelle : *Bulletin religieux*, hebdomadaire ; 20e année ; directeur, abbé Chadeyras ; abonnement, 6 fr.; tirage approximatif, 1,000. — La *Charente-Inférieure*, bi-hebdomadaire, 50e année ; gérant, E. Martin ; abonnement 15 fr.; tirage approximatif, 1,200; républicain. — Le *Courrier de La Rochelle*, bi-hebdomadaire, 34e année ; rue de l'Escale, 23; gérant, A Siret, imprimeur; abonnement, 15 fr.; républicain ; tirage approximatif, 3,000. — L'*Echo Rochelais*, bi-hebdomadaire; 56e année ; rédacteur en chef, Ossian Pic ; abonnement, 15 fr.; tirage approximatif, 1,200 ; monarchiste. — *La petite Rochelle*, quotidien, paraît depuis le 28 juin 1883 ; s'est imprimée à Poitiers, maintenant à Rochefort ; rédacteurs : Jacques Sincère (M. Marchesseau), Hyacinthe Renaud, Victor, Jean de La Réole, etc., journal à un sou ; abonnement, fr.; républicain. — *La stratégie*, journal des échecs, fondé par Jean Préti ; mensuel; imprimé par E. Siret, paraît à Paris, chez Numa Preti, rue Saint-Sauveur, et au café de la Régence, rue Saint-Honoré; tirage approximatif, 500. — *Annales de La Rochelle*, numéro 1, janvier 1883, grand in-4° à 3 colonnes, 12 pages avec gravures ; Royan, imprimerie Billaud ; La Rochelle, librairie Hairiteau ; Saint-Martin de Ré, librairie Eug. Leriche; un an 10 fr.; un numéro 20 c.; a rem-

Digitized by Google

placé les *Tablettes de l'île de Ré*; paraît le dimanche; est une édition de la *Gazette des Bains de mer*; tirage approximatif, 300.

Jonzac : *Echo de Jonzac*, hebdomadaire; 6e année; propriétaire-gérant, Th. Gaboriaud; abonnement, 10 fr., monarchiste; tirage approximatif 1,100. — *Journal de Jonzac*; hebdomadaire; 9e année; gérant, Ollière; abonnement, 10 fr., républicain; tirage approximatif, 800.

Ile d'Oleron : Le *Journal de l'île d'Oleron*, 2e année, grand in-4° à 3 colonnes, 12 pages avec gravures; Royan, imprimerie Billaud; le Château-d'Oleron, M. Hirigoyen; Chéray ,par Saint-Georges, M. Berbudeau; La Rochelle, librairie Hairiteau; un an, 10 fr.; un numéro. 20 c.; paraît le dimanche; est une édition de la *Gazette des bains de mer*; tirage approximatif, 300. — Le *Phare d'Oleron*, journal républicain, 2e année; paraît les mardi, jeudi et samedi; est une édition du *Rochefortais*; Rochefort, imprimerie E. Tessier; gérant, E. Tessier; un an, 16 fr.; tirage approximatif, 500.

Marennes : Le *Conservateur*, imprimerie M. Florentin Blanchard; hebdomadaire; 6e année; gérant, F. Blanchard; abonnement, 8 fr.; tirage approximatif, 600. — *Journal de Marennes*, hebdomadaire; 50e année; directeur-gérant, Jules Bertrand, imprimeur; abonnement, 8 fr.; républicain; tirage approximatif, 500. — *La Seudre*; hebdomadaire; 12e année; directeur-imprimeur, Florentin Blanchard; abonnement, 8 fr.; monarchiste, tirage approximatif, 700.

Pons : L'*Alliance des Charentes*, organe de la seconde circonscription électorale de Saintes, hebdomadaire; paraît depuis février 1883; directeur politique, M. Charles Moinet; administrateur, M. Louis Malbœuf; imprimerie Noël Texier; abonnement, 6 fr.; républicain; a remplacé le *Nouvelliste*; tirage approximatif, 500. — *Bulletin de la société des archives*, trimestriel; 6e année; imprimeur, Noël Texier; abonnement, 6 fr. — Le *Moliériste*, revue mensuelle publiée avec le concours de MM. E. Campardon, J. Claretie, F. Coppée, V. Fournel, etc., par Georges Monval, 5e année; Paris, librairie Tresse, 10, galerie du Théâtre Français; imprimeur, Noël Texier; abonnement, 12 fr.

Rochefort : Le *Courrier de Rochefort*, 2e année; grand in-4° à 3 colonnes, 12 pages, avec gravures : Royan, imprimerie Billaud; Rochefort, librairie Brizard Pommier; abonnement, un an, 10 fr.; un numéro, 20 c.; paraît le dimanche, édition de la *Gazette des bains de mer*; tirage approximatif, 300. — *La feuille rose*; revue littéraire et artistique, mensuelle; in-8°, 16 pages, papier rose; 1er fascicule, novembre 1883; directeur, Henry Mériot, 100, rue des Fonderies, à Rochefort; imprimerie Jules Bertrand, à Marennes; rédacteurs : Henry Mériot, Robert de la

Digitized by Google

Villechervé, Ch. de Sivry, Désyr Ravon (1), etc.; 3 fr. par an, (vers et prose); tirage approximatif, 200. — *Le furet*, journal bi-hebdomadaire, grand in-4°, lithographié avec dessins et vignettes, et cette épigraphe : « En avant ! ! ! » ; 1er numéro, 4 novembre 1883 ; rédaction et administration, 17, rue Audry de Puyravaud; gérant, L. Ditely ; imprimerie-lithographie, A. Garceaud ; 10 c. le numéro, 3 mois; 2 fr 50, collectiviste ; tirage approximatif, 200. — *La Lorgnette*, hebdomadaire, in-folio, papier couleur, avec cette épigraphe : « Scherzando ; Imitons de Marot l'élégant badinage » ; 1er numéro, 21 octobre 1883; administrateur-gérant, L. Sabailh, rue Saint-Pierre, 43; imprimerie société anonyme Ch. Thèze ; le numéro, 10 c. Les quatre premiers numéros ont paru avec une photographie représentant des artistes dramatiques; paraîtra désormais avec un supplément illustré et encarté ; a remplacé le *Spectateur* disparu en 1881 ; tirage approximatif, 600. — *Le petit quotidien*, journal républicain de Rochefort sur mer; numéro 1, 24 octobre 1883 ; directeur gérant, E. S.-Delidon, rue des Fonderies, 72; rédacteur en chef, Emile Martin ; abonnement, 20 fr.; a remplacé l'*Intérêt public*, disparu le 21 octobre; union républicaine ; tirage approximatif, 1,000. — Le *Rochefortais*, 4e année ; trihebdomadaire ; imprimeur-gérant, E. Tessier ; rédacteur, anonyme, rue du Rempart, 48 ; abonnement, 16 fr.; républicain ; tirage approximatif, 700. — Le *Rigolo*, hebdomadaire ; 3e année ; petit in-folio ; imprimeur-gérant, E. Tessier ; abonnement, 4 fr. 50 ; genre pornographique, avec cette épigraphe. « *Castigat ridend mores* » ; a remplacé l'ancien *Furet* du même imprimeur ; tirage approximatif, 700. — *Tablettes des deux Charentes* ; société anonyme de l'imprimerie Ch. Thèze ; bi-hebdomadaire ; 76e année ; directeur-gérant, Auguste Chauvet et L. Sabailh ; rédacteur en chef, Georges Gourdon ; abonnement, 16 fr.; monarchiste; tirage approximatif, 4,600. — *Bulletin de la société de géographie*, (fondé en 1878) ; trimestriel, in-8°, imprimé par la société anonyme de l'imprimerie Ch. Thèze, 1er numéro, juillet 1879; le fascicule, 1 fr. 50; tirage approximatif, 450.

Royan : *Bulletin de l'académie des muses santones* (en vers), mensuel ; imprimeur, M. Victor Billaud ; est distribué aux membres. — *Gazette des bains de mer*, hebdomadaire, illustrée par M. Gautier ; imprimeur, Billaud ; 10 fr. ; le numéro 20 c.; 12 pages de 3 colonnes chacune; a une édition pour Jarnac, l'île d'Oleron, Rochefort, La Rochelle, Saintes, Saint-Jean d'Angély ; tirage approximatif 1,200. — *Journal de Royan* ; hebdomadaire ; 8e année ; directeur-imprimeur, Florentin-Blanchard ; abonnement, 8 fr.; monarchiste ; tirage ap-

(1) Nous croyions Désyr Ravon mort depuis deux ans au Pontouvre près d'Angoulême.

Digitized by Google

proximatif, 200. — Le *Patriote royannais*, tri-hebdomadaire : journal républicain ; 2e année ; imprimeur-gérant, E. Tessier, rue du Rempart, 48, à Rochefort ; abonnement, 16 fr.; est une édition du *Rochefortais* ; tirage approximatif, 500.

Saintes : L'*Année agricole, industrielle et scientifique*, supplément et continuation de l'*Immense trésor des sciences et des arts* ; 3e année, in-8, 32 p.; mensuel ; Fontanier, éditeur à Saintes ; prix, 3 fr. 50 par an ; tirage approximatif, 1,200. — *Bulletin de la société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, trimestriel ; 6e année ; imprimeur, Noël Texier, à Pons ; tirage, 600 exemplaires ; abonnement, 6 fr. — *Courrier des deux Charentes* ; bi-hebdomadaire ; 22e année ; imprimeur, Hus frères ; abonnement, 16 fr.; rue Saint-Michel ; monarchiste ; tirage approximatif, 800. — *Indépendant de la Charente-Inférieure* ; tri-hebdomadaire ; 36e année ; rue Delaage, 1; imprimeur, Gay ; rédacteur en chef, Barrère ; abonnement, 24 francs ; républicain ; tirage approximatif, 1,500 ; il paraît à Cognac sous le titre de *Le Patriote*. — Le *Mémorial de Saintes*, 2e année ; grand in-4° à 3 colonnes, 12 pages avec gravures ; Royan, imprimeur Billaud ; Saintes, Trépreau, libraire ; un an, 10 fr., un numéro, 20 c.; paraît les dimanches ; est une édition de la *Gazette des bains de mer* ; tirage approximatf, 350. — Le *Progrès de la Charente-Inférieure*, tri-hebdomadaire, 14e année ; quai de la république ; imprimeur-gérant, Orliaguet ; directeur, Léo Delcer ; abonnement, 28 fr.; bonapartiste ; tirage approximatif, 1,500. —Le *Rappel Charentais*, tri-hebdomadaire ; 7e année ; rue de la Comédie ; imprimeurs, MM. Loychon et Ribéraud; rédacteur en chef, M. Hillairet ; abonnement, 24 fr.; républicain ; tirage approximatif, 600 ; paraît à Cognac sous le titre de *La constitution*. — *Recueil de la commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure* ; trimestriel ; imprimeurs, Hus frères ; rédacteur secrétaire, M. l'abbé Vallée ; tirage, 325. — Le *Républicain des deux Charentes*, hebdomadaire ; 4e année ; rue de la Comédie ; rédacteur en chef, M. A. Hillairet; imprimeurs, MM. Loychon et Ribéraud ; abonnement, 6 fr.; tirage approximatif, 1,200. — *La Rosée*, revue départementale de la société littéraire de France, paraît tous les mois à Saintes ; in-4° de 8 pages, imprimé à Paris, par Derenne ; Jouve, éditeur ; directeur, A. Targé ; rédacteur en chef, M. Tiple ; 1er numéro, 1er janvier 1884; prix : 3 fr.; tirage, 300 exemplaires.

Saint-Jean d'Angély. — La *Chronique de Saint-Jean d'Angély*, 2e année, grand in-4° à 3 colonnes, 12 pages avec gravures ; Royan, imprimerie Billaud ; Saint-Jean d'Angély, librairie Ollivier Lemarié ; abonnement, un an, 10 fr.; un numéro, 20 c.; paraît tous les dimanches ; est une édition de la *Gazette des bains de mer* de Royan ; tirage approximatif, 450. — L'*Echo Saintongeais* ; bi-hebdomadaire, 9e année ; rue des Jacobins, 20 ; imprimerie et rédaction, A. Bonnin ; abonnement, 16 fr.; républicain ; tirage approximatif, 350.— L'*Union conservatrice*,

Digitized by Google

bi-hebdomadaire; 10e année; Grande-Rue, 6; imprimeur-gérant, M. Robert; tirage approximatif, 450.

Surgères. — Le *Conseiller médical et thérapeutique*; hydrologie, climatologie, electrothérapie, stations thermales et hivernales; bi-mensuel; 133, avenue Malakoff, Paris; imprimerie Tessier père; rédacteur en chef, le docteur G. Thernas; directeur, Gelineau; 5 fr. par an; tiré à 3,000 exemplaires.

Périodiques dont la publication a cessé en 1883. — Le *National de Matha*; — le *Nouvelliste des Charentes* à Pons; — le *Furet* (de l'imprimerie E. Tessier, de Rochefort); — l'*Intérêt public*, de Rochefort (remplacé par le *Petit Quotidien*); — l'*Union républicaine rochefortaise*; — la *Chronique charentaise*, de Saint-Jean d'Angély, qui s'est transformée en *République charentaise*, pour devenir le *Patriote charentais*, disparu le 1er octobre après deux mois d'existence. Ces feuilles ont eu pour ancêtre la *Volonté nationale*; — les *Tablettes de l'île de Ré*, remplacées par les *Annales de La Rochelle*.

III

Plaques de cheminée de l'an 1600. — Les cheminées n'ont pas toujours eu leur contre-cœur maçonné en briquetages, comme l'éminent architecte de l'hôtel de ville de La Rochelle a jugé à propos de le faire pour la cheminée de la salle des fêtes. L'usage de doubler cette partie du foyer d'une plaque en fonte de fer remonte sans doute assez loin. Il existe à La Rochelle deux plaques de cheminée à date certaine. L'une a été trouvée par nous en 1879, l'autre par M. Groc, en 1882, dans les cheminées de service de l'hôtel de la bibliothèque; la première est demeurée dans le musée d'archéologie de la ville, tandis que la seconde orne maintenant la cheminée de la salle des mariages à l'hôtel de ville.

Ces deux plaques ont la même dimension et la même forme, un carré surmonté, dans la partie médiane, d'une pointe triangulaire. Elles ne diffèrent que par la disposition des monogrammes. On lit au bas de la pointe la date: mars 1600. Au-dessus de cette date, la plaque déposée au musée est ornée d'une coquille Saint-Jacques, et au-dessous, au milieu d'un cartouche formé d'une branche de laurier et d'une branche de chêne, d'un écu ovale portant: *De..... à trois tourteaux de..... posés 2 et 1, au chef de..... chargé de 3 étoiles de.....* A chaque angle un monogramme (en allant de gauche à droite et de bas en haut): p.l.g., enlacés; deux c adossés; deux m enlacés; un monogramme figurant un q et un s.

Dans la seconde, le monogramme p.l.g. tient la place de la coquille Saint-Jacques; les deux c du second monogramme sont croisés au lieu d'être adossés, et le monogramme q.s. est répété trois fois sur la ligne inférieure.

Ces chiffres s'expliquent tous, sauf un, quand on sait qu'en avril 1600 l'hôtel, où s'élève aujourd'hui la bibliothèque, fut

Digitized by Google

acheté par Paul Le Goux, conseiller du roi, trésorier et receveur de la maison de Navarre, de Françoise Gorribon, femme de Léonard Sauvignon, et veuve de Pierre Cognard. Paul Le Goux, dont le monogramme n° 1, P.L.G., rappelle le nom, aura sans doute apporté dans sa nouvelle demeure les plaques qu'il venait de faire fondre ; le 2e et le 3e s'expliquent encore par le nom de la femme de Le Goux, Marie Coignard.

En ce qui concerne le dernier monogramme, dont l'interprétation nous échappe, il pourrait s'agir soit d'un nom de terre, soit du nom de la mère de Le Goux. Or celui-ci était, croyons-nous, originaire du Béarn ; nous laissons à nos collègues du midi le soin de nous donner la clef du rébus. GEORGES MUSSET.

IV

ETIENNE DE CHAMPFLOUR (Voir *Bulletin*, t. IV, p. 237). — Un détail à joindre aux renseignements donnés sur ce prélat. Fénelon le tenait en « singulière vénération », comme on le voit dans une lettre du célèbre archevêque à son neveu le marquis de Fénelon :

« Cambrai, 20 mai 1709. M. l'évêque de La Rochelle me mande qu'il a un neveu à la mode de Bretagne, de son nom, qui est capitaine dans le régiment de Bigorre. Son nom est M. Champfleur. Ce prélat s'intéresse très vivement pour son parent et me prie très fortement de vous le recommander. Comme j'ai une singulière vénération pour ce très digne prélat, je vous conjure de faire toutes sortes d'avances envers ce capitaine, pour lui faire sentir votre amitié et pour vous assurer de la sienne. Vous me ferez même un vrai plaisir de me mander quel sera le succès de vos attentions et de vos soins, afin que j'en puisse rendre compte au prélat..... » (*Œuvres* de M. François Salignac de la Mothe-Fénelon. Paris, imp. Pierre Didot, 1792, in-4 ; tome VI). Fénelon connaissait assurément le nom de l'évêque de La Rochelle ; ce n'est pas sa faute si ses éditeurs ont converti *Champflour* en *Champfleur*. LA M.

—

ERRATUM du *Bulletin* : t. IV, p. 80, ligne 33, *Fredonville*, lire: *Frédouville* ; p. 194, lignes 37 et 39, *les époques*, lire: *leur époque* ; p. 195, 4e et 5e lignes, *en en 1789*, lire: *en 1789* ; p. 245, avant-dernière ligne, lire *1720*, au lieu de *1719*.

DAMPIERRE-SUR-BOUTONNE

ÉGLISE ET CHATEAU

Dampierre-sur-Boutonne, disent les géographies, est une commune de 739 habitants, canton d'Aunay (7 kilomètres), arrondissement de Saint-Jean d'Angély (19 kilomètres), département de la Charente-Inférieure, à 42 kilomètres de La Rochele. « Eglise, curieuse inscription, ajoute Joanne, dans son *Diction. géogr. de la France* ; château de Diane de Poitiers,

Digitized by Google

très bien conservé. » Le *Dictionnaire universel de la France* (Saugrain, 1726), donne à Dampierre 527 habitants. Tel est le thème sur lequel s'est exercé M. le curé de la paroisse de Dampierre (1). S'il a montré, non sans peine, que l'inscription de Joanne n'était pas si curieuse, puis qu'elle était complètement mutilée et que, hébraïsants et grécisants y avaient perdu même leur latin, s'il a prouvé, après d'autres, que Diane de Poitiers n'était pour rien dans la construction du château, il a aussi accru de beaucoup de pages les lignes précédentes, trop succintes.

L'utilité des monographies n'est pas à démontrer ; ces études circonscrites sont aisément faites sur les lieux par des travailleurs qui ont sous la main les ressources du pays ; et s'ils savent s'en servir, ils rendent de véritables services à l'histoire. L'écueil à éviter, c'est de vouloir écrire sur sa commune ou sur son église en copiant des ouvrages fort répandus, et de copier sans critique. On fait ainsi une œuvre où l'on met son nom, mais une œuvre sans originalité et sans profit. Il y a une autre méthode : ne publier que de l'inédit, d'après les registres de l'état civil, les archives des mairies ou des familles, les minutes des notaires; c'est ce qu'a fait pour les communes du canton de Cozes, M. Eutrope Jouan, et bien fait. A ces premiers documents qui doivent être la base du travail, on peut joindre les renseignements fournis par les livres, surtout quand ces livres ne sont pas à la portée de tous. Mais que l'on ait grand soin de vérifier les assertions des auteurs, même quand ils sont indigènes, de consulter les écrivains originaux de préférence, et de s'en point fier aux travaux de deuxième ou troisième main.

I

La pensée qu'a eue M. l'abbé Jules Noguès de suivre l'exemple donné, et avec succès, par plusieurs de ses confrères, et de faire l'histoire de sa paroisse, est fort louable et digne d'encouragement. Peut-être s'est-il trop hâté. Nommé curé de Dampierre, comme il nous l'apprend, le 5 mai 1878, il avait, à la fin de 1881, terminé son mémoire. Trois ans d'un travail même assidu, c'est peu pour un genre d'écrit qui n'a de valeur que par les détails minutieux, les faits exacts, et qui exige les recherches les plus patientes. Aussi craignons-nous que l'auteur n'ait pas eu le temps de vérifier ses citations, de contrôler ses textes, et de fouiller les recueils et les archives. Les erreurs y sont malheureusement nombreuses, si elles ne sont pas toujours bien graves; et les lacunes y sont trop importantes. A défaut d'inté-

(1) *Dampierre-sur-Boutonne.* Monographie historique et archéologique par M. l'abbé J.-L.M. Noguès. Saintes, imp. Hus, 1883, in-8°, 70 pages.
Cette étude a paru d'abord dans un *Recueil* de la commission des arts. Le comité qui examine et publie les travaux présentés n'aurait-il pas pu charitablement avertir l'auteur et lui éviter quelques fautes ?

Digitized by Google

rêt puissant, ce que n'offre pas toujours le passé d'une paroisse rurale, si bien raconté qu'il soit, il faut au moins que tout soit correct, style et idées, et exact, citations et récits. M. Noguès peut-il se rendre cette justice qu'il a fait tout ce qu'il pouvait ?

Dès la première page, mes défiances ont commencé. A la seconde une phrase m'a fort intrigué : « Aulnay, station militaire dont *parle* Antonin dans son *Itinéraire*. » Or, Antonin n'a jamais parlé d'Aunay, parce qu'il n'a jamais fait d'*Itinéraire* ; tout le monde sait cela. En second lieu, l'*Itinéraire* d'Antonin ne *parle* d'Aunay que pour dire ce simple mot : AUNAY, comme si, pour parler de l'ouvrage de M. Noguès, on écrivait tout bonnement *Noguès* ou *Dampierre*, ce qui ne satisferait peut-être pas l'auteur et en tout cas apprendrait peu sur son clocher.

Et pendant qu'il attribuait à l'empereur Antonin une nomenclature où figure même Constantinople, il donnait aussi au père Anselme un ouvrage, *Chronologie générale*, qu'aucun bibliographe jusqu'à lui ne connaissait au célèbre augustin déchaux, bien connu pourtant par son *Histoire généalogique et chronologique de la maison royale de France, des pairs, grands officiers de la couronne*.

J'en dirais autant de M. Beauchet-Filleau ; il n'a pas fait de livre intitulé *Familles nobles du Poitou*, comme l'écrit M. Noguès, p. 59, mais bien un *Dictionnaire des familles de l'ancien Poitou*, en deux gros volumes in-8° ; au t. II, p. 159, on lit, en effet : « François Gillier, seigneur de La Villedieu..., mourut assassiné, le 11 avril 1528, par Jacques de Clermont, seigneur de Dampierre », phrase que M. Noguès transcrit ainsi : « Il fut accusé, en 1528, d'avoir assassiné François Gillier, son voisin, seigneur de La Villedieu d'Aunay. » Ailleurs l'auteur cite, ici « actes publics », puis « actes notariés » ; là « actes funéraires ». Mais nous aurions grand besoin de savoir d'abord où se trouvent tous ces actes publics, notariés ou funéraires, en outre ce qui distingue un acte public d'un acte notarié, enfin si l'acte funéraire est un acte public ou un acte privé.

Ces lapsus dans la transcription d'un titre ou l'indication des sources, sont légers ; mais elles dénotent ou la négligence ou la précipitation. Parfois elles sont cause de tracas pour les lecteurs ou même de méprises pour les érudits. Si, au lieu de ces mots, p. 42, *Monographie d'Aulnay*, il avait, avec autant de brièveté et plus d'exactitude, mis » *D'Aulnay et de son église* », il aurait tiré de peine un collaborateur de ses petits mémoires, M. l'abbé Vallée, qui en quête de cet opuscule, et triste comme s'il avait encore perdu un christ mérovingien (Voir *Bulletin*, IV, 14, 57), jette dans son *Recueil*, t. VI, p. 414 (1883), ce cri désespéré : « M. Duret a appris par hasard, à Rennes, qu'il y a à la bibliothèque nationale, à Paris, un opuscule imprimé ayant trente et quelques pages, qui contient la liste des seigneurs d'Aunay et une description assez détaillée de l'église. Il y en a certainement des exemplaires à Saint-Jean d'Angély. On va

Digitized by Google

faire des recherches à ce sujet. L'auteur, M. Brillouin, était un enfant du pays, mort à Poitiers ou à Ligugé, à une date qui n'est pas encore éloignée. Peut-être a-t-il fait dans le temps hommage d'un exemplaire à la société archéologique de Saintes (1). »

Les 70 pages de *Dampierre* seront peut-être trouvées faibles par ceux qui veulent des faits nouveaux, qui n'estiment un ouvrage que par le contingent qu'il fournit aux évènements connus, et dédaignent un opuscule, même mince, qui se borne à répéter les imprimés. Me sera-t-il permis de montrer ce qui pouvait s'ajouter à cette monographie pour la compléter un peu et ce qui devait s'en ôter pour éviter des erreurs qui la déparent? J'ai jadis traité un point minuscule de la question; M. Noguès le sait puisqu'il me fait l'honneur de me faire quelques emprunts, sans me nommer toutefois dans la crainte sans doute de m'humilier en me signalant certaines fautes. En réunissant à ses pages les observations et les recherches que je viens de faire à son intention, nous arriverons sinon à donner une monographie entière et intéressante de Dampierre-sur-Boutonne, au moins moins imparfaite. Je ne prétends pas d'ailleurs refaire le travail de M. Noguès, mais lui fournir à lui un erratum et quelques notes pour une prochaine édition, et aux lecteurs qui possèdent sa brochure des pages dont il l'aurait facilement pu grossir sans beaucoup de fatigue, puisque je prends exclusivement ce qui est à sa portée et à la mienne.

II

Il y a deux monuments dans la commune de Dampierre-sur-Boutonne, l'église et le château. C'est autour d'eux que se déroule l'histoire de cette paroisse, ou plutôt c'est leur histoire que narre l'auteur; et cette histoire n'est pas longue. Deux ou trois évènements, et c'est tout, pendant une longue suite de siècles. N'aurait-il pas pu donner quelques détails, sinon sur la condition des personnes, qui ne devait pas différer de celle des autres, au moins sur le commerce, sur l'agriculture, l'instruction, les croyances, préjugés, superstitions des habitants, renseignements utiles et qu'on aime fort à présent, non sans raison? N'y avait-il là que des laboureurs, des vignerons? La Boutonne ne faisait-elle mouvoir aucun moulin? Un instant j'ai cru que j'allais avoir quelques mots sur une industrie locale : car M. Noguès cite un blanconnier; nous étions sur la trace ; il y avait à exa-

(1) Il était bien facile à M. Noguès de lui dire : « Ne vous désolez pas et cessez une enquête sans objet. Votre monographie d'Aunay n'est pas perdue. Elle existe un peu partout : chez M. Lemarié, qui l'a imprimée, en 1864, à Saint-Jean d'Angély, sous ce titre : *D'Aulnay et de son eglise,* par M. J.-L.-M. Brillouin, in-8°, 30 pages ; peut-être même chez M. Duret, qui a pu la lire dans le t. II, p. 175, du *Bulletin de la société historique de Saint-Jean d'Angély*, dont il faisait partie dès l'année précédente, et certainement hez M. Noguès qui l'a citée en 1882.

Digitized by Google

miner ce que c'était que ce mégissier, s'il était indigène ou forain, s'il avait des compagnons de métier. Mais il fait résolûment de mon blanconnier un nom propre, « Jacques Bonhomme Blanconnier. » C'est plus court; et nous voilà aussi peu avancés qu'auparavant. Si au moins il nous avait donné la signification de ce terme saintongeais qu'on ne trouve dans aucun lexique ou dictionnaire! Il s'est contenté de nous apprendre qu'un counil, conil, *cuniculus*, n'est qu'un lapin. Et il a sauté sur tout le reste. Dom Fonteneau pourtant lui disait, t. XXXVII, p. 56 : « Dampierre, gros bourg composé de cent quarant-huit feux, qui comprennent seize domaines et deux moulins, situé au midi de Niort, à la distance de six lieues, sur la rivière de Boutonne, que l'on traverse sur un pont et sur les confins de la forêt de Chizé, qu'il a au levant, dans une plaine où les terres ne sont pas égales; celles du côté de la forêt sont maigres et arides; celles qui sont au nord et au couchant, sont fertiles en bled et abondantes en pacages; au midi sont des vignobles, qui rapportent des vins très propres pour faire de l'eau-de-vie. On y élève toutes sortes de bestiaux. Il y a marché toutes les semaines et cinq foires l'année. Le revenu consiste en bled, foin, vin dont on fait des eaux-de-vie, dans les profits sur les bestiaux et des foires et des marchés.

Taille.	1,700	liv.
Fouage.	101	
Capitation.	420	
Dixième.	864	
Total.	3,085	liv.

« Cette paroisse est du diocèse de Saintes; il y a un prieuré de l'ordre de Saint-Benoist, de...., de revenu, possédé en commande. Le château est superbe, entouré de la Boutonne. »

Il y avait à Dampierre quatre foires, — cinq dit Léonard Fonteneau —, dont la plus célèbre, celle de la Saint-Barnabé, a seule subsisté, et un marché chaque semaine. L'auteur transcrit une pièce qu'a publiée, en 1877, dans la *Chronique Charentaise* du 15 juin, M. Edmond Bourcy, et datée du 11 juin d'une année antérieure à 1610; c'est le rétablissement, au commencement du XVII^e^ siècle, par David Fourré, des foires tombées, sauf une, en désuétude pendant les guerres de religion. Puis il nous explique ce qu'était le lendit, foire instituée par Dagobert, et se tenant à Saint-Denis en France. J'aurais mieux aimé, à défaut de l'acte lui-même, par lequel, à la demande de Jacques de Clermont, Louis XII établit ces foires en 1511, l'analyse qu'en donne dom Fonteneau, t. XL, p. 93, d'après l'original scellé aux archives du château de Dampierre : « Louis, roi de France, à la requête de Jacques de Clermont, écuyer, seigneur de Dompierre-sur-Voultonne, disant que, de toute ancienneté, avoit été établi un marché chaque semaine au jour de lundi audit lieu de Dompierre, lequel, à cause des guerres, avoit été discontinué,

Digitized by Google

crée quatre foires audit lieu de Dampierre, la première le jour des octaves de la fête de la toussaint, la seconde le jour de Saint-Michel, la tierce le jour Saint-Barnabé et la quatrième le jour de la transfiguration de notre Seigneur, et un marché chaque jour de vendredi de la semaine, à tels et semblables privilèges, droits, franchises et libertés que les autres foires et marchés du pays d'environ. Au mois d'avril 1511 et de son règne le 14e. »

Dom Fonteneau lui fournissait bien d'autres pièces importantes, par exemple le résumé de l'hommage (1er juillet 1499), du même Jacques de Clermont pour les trois quarts de la seigneurie de Dampierre, d'après aussi l'original scellé aux archives du château : « André de Vivonne, chevalier, seigneur de La Chateigneraye, d'Ardelay, d'Enville et de La Mote-Sainte-Héraye, conseiller et chambellan du roi et son sénéchal en Poitou, fait sçavoir que Jacques de Clermont, écuyer, seigneur des trois quartes parties de la seigneurie, terre et châtellenie de Dompierre-sur-Voultonne, s'est rendu pardevant lui et a offert faire les foi et hommage lige, baiser et serment de fidélité, qu'il est tenu faire au roi pour raison des trois quartes parties à lui, ses sœurs et cohéritiers appartenans, enfans de feu messire François de Clermont, chevalier, seigneur de Dompierre, et dame Isabeau Chauderier, sa femme, à cause de la châtellenie, seigneurie et baronie de Niort, lequel Jacques il reçoit... »

Fonteneau lui indiquait aussi l'hommage du même au roi pour son château de Dampierre, « au devoir d'un arc d'if sans corde et d'un bousson sans coches », ce qui était important à citer au moins.

III

Le château de Dampierre a été gravé par Claude Chastillon, « Le bourcq et chasteav de Dampierre sur la rivière de Boutonne en Sainctonge. » Mais qu'il a changé depuis 1641, date de la publication de la *Topographie francoise!* Une eau-forte de M. Charles Dangibeaud en donne une vue satisfaisante. Malgré cela combien j'aurais désiré d'abord une dissertation pour savoir si Chastillon (1547-1616) avait dessiné ce manoir avant 1586, car l'on prétend qu'il fut démantelé par Condé, puis une description à la plume! M. Noguès, à l'inverse des auteurs, n'a pas voulu vanter son sujet. Sa « description du château » est des plus simples : « Le château de Dampierre offre actuellement l'aspect d'un bâtiment rectangulaire. Aux deux extrémités nord et sud s'élèvent aux angles qui confinent au couchant deux grosses tours à machicoulis, couvertes d'une flèche conique ardoisée. La façade occidentale regarde la Boutonne, dont elle n'est séparée que par un terrassement étroit, à niveau du sol et soutenu par une maçonnerie. Sur la façade orientale, ornée d'une galerie bien digne de fixer l'attention de l'artiste, règne une superbe frise. En face et autour de cette galerie se déroule une charmante promenade plantée d'arbres et entourée d'eau. »

Digitized by Google

Et pourtant le site est enchanteur ; ces arbres et ces eaux font une ceinture ravissante au château. Il semble émerger des flots et de la verdure, et flotter comme une île de la Boutonne. Il n'y a rien de grandiose ; mais tout est frais, riant, coquet. C'est un de ces castels de la renaissance où le sculpteur a promené toutes les fantaisies de son ciseau. Les chiffres s'y mêlent aux devises, et les sujets les plus divers égaient l'œil de l'amateur. La nature entière a été mise à contribution, hommes et animaux, fleurs et minéraux. Sous ces galeries, faites pour de beaux esprits, les artistes peuvent admirer, et les lettrés exercer leur sagacité. Latin, français, espagnol y parlent tour à tour. Certainement tout cela est l'œuvre d'un esprit cultivé ; et l'on peut avec certitude l'attribuer à Catherine de Clermont, dame de Dampierre, femme remarquable par sa vertu et son savoir, dont Brantôme, son neveu, et les historiens font le plus grand éloge. Elle fut chargée de servir d'interprète aux ambassadeurs polonais du duc d'Anjou et conversa avec eux en latin.

L'histoire du château de Dampierre est aussi succincte que la description. L'auteur ne sait rien du castrum primitif qui a conservé le nom de Château-Gaillard et dont on voit l'emplacement et des restes de fortifications en face de la porte principale de l'église. Un acte authentique nous apprend qu'il existait déjà vers 1040. Au XV^e^ siècle, on commença à construire le manoir actuel dont les fortifications ont depuis longtemps disparu ; et quand il fut achevé, on était en pleine renaissance ; de là des différences notables qui se remarquent dans le dessin de Chastillon entre la partie extérieure, tours, murailles, et le château lui-même.

A peine achevé l'édifice faillit être rasé. Il le fut même, si l'on en croit Brantôme : « Cette place (Montaigu) écheut depuis en partage à madame la princesse de Condé, sœur de M. de La Trémouille, dernier mort (Charlotte-Catherine, seconde femme de Henri de Bourbon, prince de Condé), que depuis le maréchal de Raitz (Albert de Gondi, mort en 1601) fit raser et desmolir (en 1581) ; dont M. le prince luy en voulut si grand mal que, s'il l'eust trouvé, il l'eust tué en despit de tout le monde ; qui fut cause qu'il n'osa aller au dernier parlement que fit la reyne mère près de Cognac (à Saint-Brice, décembre 1586) avec le roy de Navarre ; et pour revanche luy fit brusler et raser son chasteau de Dampierre. » Une variante du texte n'est pas aussi affirmative : « Et pour revange, ne le pouvant tuer, lui prit sa maison et chasteau de Dompierre, et les fit piller et desmanteller. » D'après cette dernière phrase, ce serait alors que le château perdit ce qui le rendait redoutable, ses remparts. Toutefois il faudrait expliquer comment Claude Chastillon (1547-1616) a pu les reproduire dans sa gravure de la *Topographie françoise*, et chercher si le dessin est antérieur à 1586, ce qui serait possible. Problème qui peut exercer la sagacité de M. Noguès.

Ce qu'il y a de certain, c'est que le château lui-même ne fut

Digitized by Google

ni brûlé ni rasé. De Thou racontant la prise ne parle pas de la destruction : 1586. « De Soubize on marcha à Mornac, château situé dans l'isle d'Alvert assez près de Royan, et qui avoit esté aussi fortifié par Saint-Luc. La garnison, après une légère résistance capitula. Condé de son côté, après avoir pris Dampierre, envoya un détachement commandé par Saint-Gelais, qui se rendit maître par composition d'Aunay, de Mondevis et de Chizay-sur-Boutonne. » D'Aubigné de même, t. III, liv. Ier, ch. 3, en 1586 : « Le prince de Condé, nouvellement arrivé d'Angleterre, appelle les forces promptement, achève de desgager Saint-Jean en prenant Aunai et Chizé d'effroi et Sasai par le dessein de Ranques ; mais surtout il eut à cœur la vengeance contre le maréchal de Retz, et voulut prendre Dampierre pour le raser en représaille de Montaigu. » Le château d'ailleurs subsiste encore.

Deux ans après, Dampierre fut encore occupé par le prince de Condé à son retour de la bataille de Coutras (20 octobre 1587), comme le prouve cette lettre (8 février 1588) de Henri III à Charles de Bremond d'Ars, commandant en Saintonge pour le service du roi, lettre que, d'après l'original appartenant à M. Théophile de Bremond, j'ai publiée, p. 404, dans les *Etudes, documents et extraits relatifs à la ville de Saintes* (Saintes. Orliaguet, in-8, 1876), et que reproduit l'auteur: « Monsieur d'Ars, j'ay receu vostre lettre du 18e du passé et entendu coman le prince de Condé s'est saysy du chasteau de Dompierre-sur-Boutonne..... » Et en note : « Cet incident de la prise de Dampierre-sur-Boutonne par Henri de Bourbon, prince de Condé, à son retour de la bataille de Coutras, n'est signalé par aucun des historiens qui ont détaillé sa biographie ; et monseigneur le duc d'Aumale, dans son *Histoire des princes de Condé*, omet cette circonstance qui est pourtant significative en ce qu'elle indique un commencement d'exécution du projet que l'on prêtait alors à ce prince de chercher à soumettre à sa domination une partie de nos provinces de l'ouest. » (1)

Ce qui plus que l'histoire a occupé l'auteur, c'est la partie épigraphique. Il n'a pas consacré moins de dix-sept pages à relever et à interpréter les soixante-une inscriptions des admirables galeries. Ce travail était plus facile que le premier ; il n'y avait qu'à prendre ce qui s'offrait de soi-même. Il avait, ce me semble, d'ailleurs été déjà fait deux fois, d'abord par M. Louis Audiat (1870), puis par M. Arsonneau (1875). Même à voir quelques idées tout à fait semblables, on serait tenté de c e que M. Noguès a profité de leurs recherches, quoiqu'il

(1) La remarque a paru juste à M. Noguès ; il se l'est appropriée textuellement en reproduisant la lettre, p. 51 : « Cet incident de l'occupation de Dompierre-sur-Boutonne par le prince de Condé, à son retour de la bataille de Coutras, n'est signalé par aucun des historiens qui ont détaillé sa biographie. Cette circonstance est pourtant significative en ce qu'elle indique un commencement d'exécution du projet que l'on prêtait à ce prince de chercher à se conquérir une souveraineté indépendante dans nos provinces de l'ouest. »

Digitized by Google

ne le dise pas. Il a certainement connu la *Chronique* de M. Arsonneau, puisqu'il la discute en plusieurs endroits, et l'*Epigraphie santone*, puisqu'il la combat. J'ai vraiment commis beaucoup de fautes dans les 340 pages de cet in-octavo, qui date de 1870. M. l'abbé Vallée et M. l'abbé Noguès les cherchent depuis bien longtemps; le premier en a signalé déjà une qui n'en était pas et une deuxième dont j'avais fait mon mea culpa publiquement, ce qui d'un autre m'aurait valu une absolution complète; le second y a noté quatre points où nous ne sommes pas d'accord : « le dieu Pan » au lieu de « Dieu le père », un diable au lieu d'une femme, un navire au lieu d'une pierre, et une poire suspendue à un arbre qui n'existe pas. Est-ce moi qui ai tort de voir le dieu Pan où il voit Dieu le père? est-ce lui qui a raison de voir un diable où je vois une femme? Venu après moi et vivant à l'ombre du castel, il a pu mieux examiner les personnages, les retourner sous toutes les faces et constater que la branche où pendait la poire n'avait pas été gravée. Il a en outre cru devoir signaler sept erreurs de lecture ou de typographie : *percusservo* pour *percussero*, *nus* pour *mis*, *prudenti* pour *prudentia*, *michi cœlum* pour *mihi celum*, *inconstans* pour *incôstans*, *lux* pour *lus*, *hic æternus* pour *æternus hic*. Le soin avec lequel il a marqué ces variantes qui ne changent absolument rien au sens, prouve avec quelle attention il m'a lu et avec quelle scrupuleuse exactitude il écrit. A part ces légères différences, et peut-être une ou deux encore, nous sommes d'accord pour le reste, je m'empresse de le reconnaître. Qu'on en juge par quelques exemples :

Voici la devise de Catherine de Médicis avec son croissant, qu'on prend si souvent pour l'emblème de Diane de Poitiers : *Tant que ce croissant ne sera pas disque.* Paradin dit que c'est celle de Henri II.

Jusqu'à ce que ce croissant soit devenu disque. Devise de Catherine de Médicis, aussi bien que de Henri II, que l'on a prise pour celle de Diane de Poitiers.

Ecoutez ce que la Sibylle dit à Enée dans Virgile, VI, 95 : « TU NE CEDE MALIS ; sed contra audentior ito. » *Ne te laisse pas abattre par l'adversité.* C'est ce qu'un arbre chargé de fruits semble crier à un voyageur qui chemine péniblement à travers un désert.

Ecoutez le conseil que la Sybille (*sic*) donne au sage Enée (lib. VI, 95) : « *Tu ne cede malis; sed contra audentior ito.* Allons, ne te laisse point abattre par l'adversité, marche au contraire avec plus de courage.» Un arbre chargé de fruits porte cette légende sur laquelle un voyageur fixe les yeux.

Un bouclier avec le mot de la mère Spartiate : « Reviens *ou avec lui* (vivant) *ou sur lui* (mort). AVT HVNC AVT SVPER HVNC.

Lisez le mot célèbre de la Spartiate, écrit au-dessus d'un bouclier : « Va, disait-elle à son fils, reviens triomphant (rapporte-le) ou meurs (reviens *sur lui.*) »

Digitized by Google

Le caisson suivant montre une couronne de lauriers avec le verset 5, ch. II, de l'épitre II de saint Paul à Timothée, un peu modifié, *Qui certat in agone non coronatur nisi...*

Saint Paul dans son épitre aux Romains, IX, 21, demande si un potier ne peut pas d'une même argile, tirer un vase destiné à de nobles emplois et un autre aux plus vils usages.

Ainsi s'apaise cette terrible tempête : SIC TRISTIS AVRA RECEDIT. Un dauphin qui s'entortille autour d'une ancre est le signe du calme.

Un serpent, dont la tête est séparée du tronc, en s'agitant à l'air de dire : *Tant que je vis, j'espère.*

Une couronne de chêne est là, comme symbole de la victoire, ce que fait ressortir ce passage un peu modifié de la 2e épitre de saint Paul à Timothée, ch. II, 5 : *Qui certat in agone non coronatur nisi...*

Dans son épitre aux Romains (ch. IX, 21) le même apôtre demande si le potier ne peut pas d'une même argile tirer deux vases, dont l'un doit avoir une noble destination, l'autre une vile.

C'est ainsi que s'est apaisée cette terrible tempête : SIC TRISTIS AVRA RESEDIT. Un dauphin qui s'entortille autour d'une ancre est le signe du calme.

Un serpent, dont la tête est séparée du tronc, a l'air de dire en s'agitant : *Tant que je vis, j'espère* ».

Ces citations, qu'on pourrait multiplier (1), montrent quelle

---

(1) Narcisse s'efforce de tirer d'un bassin l'image funeste, cause de sa métamorphose en fleur, afin qu'il puisse vivre grâce à ces eaux qui lui ont donné la mort : UT PER QUAS PERIIT VIVERE POSSIT AQUAS.

La vérité victorieuse, VERITAS VINCIT, est figurée par l'arche nageant sur les flots du déluge.

La Sibylle, VI, 147, dit à Enée : *Ipse volens facilisque sequetur*, SI TE FATA VOCANT.

C'est Enée qui parle, VIII, 150. Il offre à Pallas son amitié et lui demande la sienne : ACCIPE DAQUE FIDEM. Deux mains qui se joignent symbolisent cet accord.

Enfin deux colombes nous enseignent que la Concorde nourrit l'Amour : CONCORDIA NVTRIT AMOREM.

Une pyramide, autour de laquelle pend l'attirail de la guerre, couronnes, casques, gantelets : SIC ITUR AD ASTRA. *C'est par lui qu'on monte aux astres*, à la gloire, au ciel. Apollon aussi, Æneid. IX, 641, crie à Ascagne qui vient de lancer un trait : *Macte nova virtute, puer ; sic itur ad astra.* »

L'urne des destins percée de trous

C'est Narcisse au bord du bassin d'où il cherche à retirer la fatale image, cause de sa métamorphose en fleur. Il a l'air furieux. Ce qu'il veut, c'est de pouvoir vivre par ces eaux (grâce à ces eaux) qui ont causé sa mort.

La vérité triomphe, vérité victorieuse, comparée à l'arche flottant sur les ondes du déluge.

Comme le dit la Sybille à Enée, lib. VI, 147 : *Ipse volens facilisque sequetur*, SI TE FATA VOCANT.

Lorsque Enée (lib. VIII, 150) offre à Pallas, son amitié et lui demande la sienne, il lui dit : ACCIPE DAQUE FIDEM. Deux mains droites qui se joignent sont l'indice d'un semblable accord.

Enfin deux colombes en face l'une de l'autre nous enseignent que la concorde entretient l'amour.

Une pyramide ou tombeau, autour de laquelle pend l'attirail de la guerre : couronnes, casques, gantelets : SIC ITUR AD ASTRA. *C'est ainsi qu'on monte aux astres.* C'est le cri d'Apollon à Ascagne (En., lib. IX, 641) : « *Macte nova virtute, puer ; sic itur ad astra.* »

L'urne des destins percée d'une ou-

Digitized by Google

touchante harmonie règne entre M. l'abbé Noguës et moi, en dépit de ces divergences, qu'il a pris la peine de révéler. S'il avait connu le nom de l'auteur de l'*Epigraphie* qu'il critique, il aurait vu lui-même, sans que j'aie eu besoin de faire ici ces rapprochements, combien au fond nous nous entendions sur tous ces points. Des malins pourraient trouver peut-être que ces ressemblances sont trop multipliées pour être purement fortuites, et que des emprunts aussi fréquents, dissimulés avec soin, portent un nom assez désagréable en littérature. Ils auraient tort assurément : on leur répondrait que les heureuses rencontres ne sont pas faites pour les imbéciles seulement ; que M. Noguès avait assez d'imagination pour inventer ce qu'il a transcrit ; et il l'a bien montré en faisant de ces phrases décousues placées bout à bout le développement d'une pensée unique qui se déroule à travers ces incohérences, bien que, hélas ! l'interprétation eût besoin d'être interprêtée. Et puis il prenait son bien où il le trouvait, chez lui, dans sa paroisse, sur son propre domaine.

Quidquid conspicuum... res fisci est.

Pour moi je me félicite et ce m'est une gloire d'avoir imprimé si longtemps d'avance ce que M. l'abbé Noguès devait deviner treize ans plus tard.

IV

On ne pouvait parler du château, castrum ou manoir, sans dire un mot de ceux qui l'avaient possédé ou habité. L'auteur l'a senti : « Au XI[e] siècle (1087), dit-il, la baronnie de Dampierre appartenait à la maison de Surgères, et relevait de la vicomté d'Aunay. Guillaume II Maingot, aussi bien que son fils Guillaume et son petit-fils Geoffroy, sont qualifiés dans diverses chartes de seigneurs de Dampierre. Il en est de même de Guillaume IV et de Hugues de Surgères. » Ces lignes ne nous apprennent que fort peu de choses. Il y a, il est vrai, en note : « *Histoire de la maison de Surgères*, par Vialart. » Mais l'auteur n'a pas lu cet ouvrage, ni même le *Dictionnaire des familles du Poitou* par Beauchet-Filleau qui le résume. La généalo-

---

par où s'échappe le sort des humains.

Dans le Deutéronome, XXXII, 39, se trouve ce mot: PERCVTIAM ET SANABO... En effet une main est ici armée d'un glaive et d'un instrument de chirurgie.

Au lieu d'un candélabre, nous avons un boisseau. Un flambeau allumé s'y montre à l'ouverture ; mais la lumière n'en peut dépasser les bords : « SIC LUCEAT LUX VESTRA. *Que votre lumière brille*, mais modestement, autour de vous. »

verture par où s'échappe le sort des humains.

Je frapperai et je guérirai. (Deut. XXXIII, 39). En effet, une main est ici armée d'un glaive et d'un stylet.

Au lieu d'un candélabre, nous avons un boisseau. Un flambeau y est allumé, mais de telle sorte que la lumière n'en puisse dépasser les bords : « SIC LUCEAT LUX VESTRA. *Qu'ainsi brille votre lumière*, c'est-à-dire qu'elle brille modestement autour de vous. »

Digitized by Google

gie des seigneurs de Dampierre est dans ces deux ouvrages, dont le dernier se trouve aisément, et en partie dans le *Dictionnaire* de Moréri, qui est vulgaire. A mon avis, il y avait deux partis à prendre : dresser à l'aide des ouvrages connus une généalogie complète et nouvelle; ou bien renvoyer aux livres, puis imprimer ce qu'ils ne disent pas. Dans le premier cas on faisait une œuvre de vulgarisation, ce qui a parfois son mérite en mettant sous un petit volume des notes prises dans de longs in-folios, bien que ces sortes de nomenclatures n'intéressent guère que les savants qui savent où les trouver; dans le second, après une sérieuse étude de la question, on apportait des documents et des faits nouveaux, des rectifications, des additions, ce qui est vraiment utile, parce que c'est un pas de plus en avant; il est inutile de piétiner sur place. Au lieu de cela l'écrivain a pris çà et là quelques noms sans préciser, sans dater; de là un désordre qui n'est point l'effet de son art et des détails insignifiants : « En 1241, Hugues étant mort, Guillaume Maingot, V^e^ du nom, est seigneur de Dampierre. Son fils hérita de la seigneurie de Surgères, et la réunit à celle de Dampierre. Il épousa en secondes noces Sedille de Chevreuse, qui, en 1303, portait le titre de dame de Dampierre. Guillaume VIII fut pareillement baron de Surgères et de Dampierre. Né en 1296, il mourut en 1333. »

Il y a, ce me semble, entre ces deux passages une contradiction : on dit que, depuis 1087, la baronnie de Dampierre appartenait à la maison de Surgères; puis on ajoute que le fils de Guillaume Maingot mort en 1333 (Beauchet-Filleau dit *1337*) « hérita de la seigneurie de Surgères et la réunit à celle de Dampierre »; d'où la conclusion qu'au XIV^e^ siècle c'est Surgères qui fut réuni à Dampierre, attendu que Dampierre était réuni à Surgères depuis le XI^e^ siècle. A chacun son tour. De plus, Hugues, que l'auteur compte à tort parmi les seigneurs de Dampierre, serait, d'après lui, mort en 1241. Or, Beauchet-Filleau le montre faisant, en 1244, un accord avec les religieux de La Grâce-Dieu, et une vente, en 1249, à l'abbesse de Fontevrault; il ajoute qu'il vivait encore en 1268.

De cette longue suite de possesseurs de Dampierre l'historien a gravé un blason, celui des Clermont : *De gueules à deux clés d'argent en sautoir* (1), et ce n'est pas le plus intéressant. Il

(1) Dans une note sur Pranzac, canton de La Rochefoucauld (Charente), le *Bulletin*, III, p. 284, a cité l'erreur qui attribuait la construction (XVI^e^ siècle) de la chapelle de l'église à la famille des Cars, dont on voyait sculptées les armoiries: « deux anges soutenant un écusson chargé de deux clés en sautoir, armes de la branche des Cars,» en faisant remarquer que les des Cars portaient : *De gueules au pal de vair*, avec deux sauvages pour supports. Il aurait fallu ajouter que ces armes appartenaient aux Clermont : *De gueules à deux clés d'argent posées en sautoir*, puisque Guy, seigneur de Mareuil et de Pranzac, épousa, en juin 1513, Catherine Clermont, fille de François de Clermont, seigneur de Dampierre-sur-Boutonne, et d'Isabeau Chaudrier. Les Clermont-Dampierre, brisaient d'une cou-

Digitized by Google

aurait, avec beaucoup plus d'utilité, reproduit quelques sceaux anciens, par exemple, celui de Sibylle, dame de Surgères et de Dampierre (1243), d'après une pièce du trésor des chartes SIGIL...ILLE DOMINE SVRGERIARVM, *Sceau de Sibylle, dame de Surgères*, montrant une femme debout, vêtue d'un long manteau fourré de vair, portant l'oiseau au poing; et le contre-sceau : SIGILLVM SIBIELLE DOMINE SVRGERIARVM, et l'écusson des Surgères : *De gueules fretté de vair*. Sibylle devint, en 1239, veuve de Guillaume Maingot V^e^ du nom, sire de Surgères et de Dampierre-sur-Boutonne.

Il y en a un autre qu'il aurait pu tout au moins décrire, c'est celui de Sedile de Chevreuse (vers 1250), que lui indique le t. I des *Archives historiques de la Saintonge*, p. 412, et qu'a publié le *Trésor de numismatique*, planche XVIII, *Sceaux des communes*.., ainsi : « SIGILLVM SIDILLE DNE DOMNO PETRO SVPER VOTONA, *Sceau de Sedile, dame de Dampierre-sur-Boutonne*. Sidile ou Sédile de Chevreuse, debout, vêtue d'un long manteau fourré de vair, porte l'oiseau sur le poing. A droite est un écusson sur lequel paraît une croix cantonnée de quatre aiglons, et à gauche un écusson aux armes de Surgères. » Suivent les détails... N'en déplaise à l'auteur, ces sceaux fort intéressants méritaient aussi bien une reproduction que les armes des Clermont, qui sont vulgaires, ou tel autre cartouche insignifiant. Il les aurait avantageusement remplacées par celles des Fourré que je n'ai encore vues que dans un seul ouvrage, l'*Etat du Poitou*, p. 421, où il a pu lire comme moi : *d'azur au sicot brisé d'or*.

De même qu'il a cru devoir blasonner les armes des Clermont et oublier celles des autres familles, et les sceaux, il a aussi indiqué la devise des seuls Gallifet, laissant de côté celle des Surgères : *Post tenebras spero lucem*, qui est assez jolie. Mais il n'a pas été heureux dans le changement qu'il lui a fait subir. Les Gallifet, dit-il, « ont pour devise : BIEN FAIRE ET LAISSER DIEU ». Le mot passablement irréligieux sent d'une lieue sa morale indépendante. M. l'abbé Noguès, choqué, à bon droit, de cet anachronisme, a fait de ce mot irrévérencieux une sentence à la turque; il interprête, fort dévotement, je crois, mais trop librement : « Laisser faire ou agir Dieu. » Moi, à la place de cette maxime fataliste ou mécréante, je lis ainsi : « BIEN FAIRE ET LAISSER DIRE », d'autant que tous les ouvrages imprimés : *Le légendaire de la noblesse*, l'*Annuaire de la noblesse* (1851, p. 183; et 1852, p. 117), l'*Armorial* de Rietstap, p. 406, écrivent : *Bien faire et laisser dire*. La phrase est d'ailleurs presque banale, puisqu'elle a été prise par les Bengy de Puy-

---

ronne fleuronnée d'or en chef; c'est précisément le blason gravé dans l'église de Pranzac. Aux Dampierre succédèrent, comme seigneurs de Pranzac, les Redon, de l'un desquels, François Redon, écuyer, seigneur de Neuillac et de Pranzac, était veuve, en 1611, Guillemie Garbillion.

Digitized by Google

vallée, les Chaubry de Troncenor, les du Fay, et que c'est une variante du proverbe : « Fais ce qui dois, advienne que pourra. » Enfin lui qui pratique l'*Epigraphie santone*, la pouvait lire p. 286.

V

Puisque la monographie de Dampierre n'a pas donné la liste des seigneurs, je vais essayer de la dresser, au risque de commettre moi-même des erreurs ou des lacunes. Ce ne sera qu'une compilation ; mais elle peut rendre des services.

I. Adalbert est le premier seigneur de Dampierre, que l'on connaisse. Pétronille, sa fille, épousa

II. Hugues Maingot, fils de Guillaume Ier, seigneur de Surgères, en 1027, et lui porta en dot la terre de Dampierre. Deux pièces du cartulaire de Vendôme, dont l'une est de 1097, le prouvent. Depuis cette époque les Maingot se sont toujours qualifiés seigneurs de Surgères et de Dampierre. Hugues eut plusieurs enfants, dont Guillaume et Ramnulfe, nommés dans une charte de 1096, d'après Moréri.

III. Guillaume II, fils d'Hugues Maingot, fut choisi par Guillaume de Poitiers, pour être le protecteur d'un hôpital, qu'il donna, en 1083, aux religieux de Saint-Gilles de Surgères ; il vivait en 1129 ; il laissa le suivant.

IV. Guillaume III, qualifié sénéchal du Poitou en 1177, dans des lettres de Richard, fils du roi d'Angleterre, avait fait, dès 1160, une donation à l'abbaye de La Tenaille. Il eut plusieurs enfants de Berthe, fille de Geoffroy de Rancon, seigneur de Taillebourg, avec laquelle il affranchit, en 1195, son aumônerie de Surgères, de tous cens. Voir dom Fonteneau, t. XXVII *ter*, 585.

V. Son fils fut Guillaume IV qui donna (1215) à l'abbaye de Saint-Jean d'Angély ce qu'il possédait dans les prieurés de Muron, Prières et Charentenay, à la charge d'un anniversaire (*Idem*, XXVII *bis*, 379, 383), et (29 août 1217) à l'abbaye de Saint-Maixent, tout ce qu'il possédait à Pont-de-Loye. (*Idem*, XXVII *bis*, 631). Il fut excommunié par l'évêque de Saintes pour avoir fait du tort aux Templiers de La Rochelle. De Berthomé d'Allemaigne, il eut :

VI. Guillaume V, seigneur de Surgères et de Dampierre, surnommé le Jeune. Il avait épousé Sibylle, qui était veuve en novembre 1239, date où elle et ses deux fils, Guillaume et Hugues, traitent avec les religieux de l'aumônerie de Surgères, pour les dommages causés par les seigneurs de Surgères (Fonteneau, XXVI *ter*, 591, 593). Elle reconnaît (1243) devoir foi et hommage à Alphonse de Poitiers.

VII. Guillaume VI promit, en 1240, au comte de Poitou de lui livrer son château de Surgères. En 1241, il fait arrangement avec le chapitre de Saint-Hilaire de Poitiers (XXVII *ter*, 595) ; en 1248, il va à la croisade ; accorde (1254) des droits à l'aumônerie de Surgères (XXVII *ter*, 595), pour l'indemniser de dix

Digitized by Google

livres de rente qui lui avaient été données par feu Hugues de Surgères, son oncle. Il mourut, en 1263, ayant eu plusieurs enfants de Sédile de Chevreuse.

VIII. Guillaume VII s'engagea à payer au prieur de l'aumônerie de Surgères les legs de son oncle (XXVII *ter*, 599) ; il meurt en 1287, laissant :

IX. Hugues Maingot II, chevalier, seigneur de Surgères et de Dampierre, qui conclut, le 18 juin 1287, un arrangement avec Hugues, son oncle (XXVII *bis*, 127). Il mourut vers 1300, laissant d'Alice de Parthenay, fille de Hugues l'Archevêque, Guillaume VIII, et Guyart.

X. Guillaume Maingot VIII, seigneur de Surgères et de Dampierre, servait, en 1301, dans la guerre de Flandre avec un chevalier et sept écuyers, sous le commandement du sieur de Bailhens, sénéchal de Saintonge, et du sieur de Bonneval. Le 17 novembre 1301, il cède des rentes au roi sur la châtellenie de Rochefort (t. XXVII *bis*, p. 249). Il épousa Jeanne de Preuilly, dont il n'eut pas d'enfants, et Thomase d'Albret, dont vint :

XI. Guillaume IX qui servit (1337) sous le sieur Magnac, sénéchal de Saintonge, et mourut en 1342, sans postérité de Jeanne de Chabannais. Sa sœur, Jeanne Maingot, devint dame de Surgères et de Dampierre ; veuve sans enfants de Jean de Parthenay, elle épousa Aymar de Clermont, seigneur de Hauterive en Dauphiné. Voir, pour la généalogie des Clermont-Dampierre, le P. Anselme, VIII, 921.

XII. Aymar de Clermont, seigneur de Surgères, Dampierre et Hauterive, servit, en 1346, sous le duc de Normandie, avec treize écuyers, et en 1364 sous le comte de Tancarville ; il testa en 1371. Il eut :

XIII. Joachim de Clermont, qui fit hommage, en 1410, pour sa terre de Dampierre. Le 24 avril, il reçoit de Guillaume Brulon de Saint-Séverin le dénombrement de La Brulonnière. (Dom Fonteneau, t. XXXVIII, p. 71). Le 23 juin 1406, Arnaud Brethon lui fit aveu du fief de Malatret relevant du château de Dampierre (*Bulletin*, II, 193). Il épousa : 1° Marie-Isabeau de Surgères, dont il eut : Antoine qui posséda Surgères, et aussi Dampierre pendant quelques temps au moins. Il fit hommage au duc de Bretagne en 1447 (Massiou, *Hist. de Saintonge*, III, 285), et au roi en 1451 ; 2° Jeanne d'Ausseure, dame de La Mothe-Beauçay, dont vinrent : François, seigneur de Dampierre, et Marguerite, dame de Migré et de Parensay. Il vivait encore en 1422.

XIV. Le P. Anselme n'a pas cité Antoine de Clermont, seigneur de Surgères et de Château-Gaillard, parmi les seigneurs de Dampierre. Il faut l'y mettre : car, le 1er avril 1432, il reçut, comme seigneur de Dampierre, l'hommage de Jean Charpentier, chevalier, pour le fief de Malatret. (*Bulletin*, II, 193).

XV. Son frère plus jeune, François de Clermont, seigneur de Dampierre et d'Azay-sur-Cher, reçoit (14 février 1424) l'hommage de François Brulon, licencié ès-lois, pour son fief de Brechoin (Fonteneau, XIV, 29) ; l'hommage d'Ithier de Nouillac,

Digitized by Google

etc.; hommage du fief Malatret, en 1472, de Jean Charpentier, et en 1480 de Jean Joslain, époux de Marquise Charpentier; en 1481, il autorise Pierre Charpentier, chevalier, demeurant à Aunay, à édifier un colombier et à établir une garenne à connils (*Bulletin*, II, 193). En 1473, il fit un voyage en Espagne par ordre du roi ; il ne vivait plus en 1497, où sa femme est dite veuve. Il avait épousé : 1° Jeanne de Montberon, dame de Cursay, dame d'honneur de la reine d'Angleterre, en 1448 : 2° Isabeau Chaudrier, mariée à Nieuil, le 20 octobre 1475.

XVI. Jacques de Clermont, seigneur de Dampierre, d'Ausseure, du Chastenet, reçoit hommage d'Hélie de La Cour pour le fief de La Rivière. En 1499, il fait hommage au roi de sa seigneurie. (Fonteneau, XXXIX, p. 712) ; en 1511, il obtint le rétablissement des foires à Dampierre (t. XL, p. 93), et fit aveu au roi de son château de Dampierre. « Louis, roi de France, reçoit l'hommage à lui rendu par Jacques de Clermont, écuyer, seigneur de Dampierre-sur-Voultonne et d'Ausseure, à cause du châtel et châtellenie de Niort. Donné à Blois, 30 mars 1511. Original scellé. Archives du château de Dampierre-sur-Boutonne. » (Dom Fonteneau, XL, p. 92). En 1543 et 1526, il reçoit plusieurs aveux. Il vivait encore en 1545.

XVII. Claude de Clermont, baron de Dampierre, colonel des Grisons, gentilhomme de la chambre du roi, capitaine de cent hommes d'armes de ses ordonnances, gouverneur d'Ardres, mort vers 1565, mari de Jeanne de Vivonne, eut une fille, Claude-Catherine, qui, veuve de Jean d'Annebaut, baron de Retz, épousa à 22 ans, par contrat passé à Cognac le 4 septembre 1565, Albert de Gondi, duc de Retz. Jeanne de Vivonne, veuve, fut nommée dame d'honneur de la reine Louise, et mourut en 1583.

XVIII. Albert de Gondi, duc de Retz, marquis de Belle-Isle, seigneur de Dampierre, pair et maréchal de France (1573), mourut en 1602, âgé de 80 ans. Sa femme fort célèbre parlait grec et latin et mourut en 1604 (1). Il eut plusieurs enfants. Albert de Gondi et Claude-Catherine de Clermont, sa femme, le 24 novembre 1598, vendirent Dampierre à Charles de La Mothe-Fouqué, seigneur de Tonnay-Boutonne, pour 35,000 écus sol. Dom Fonteneau analyse ainsi, t. XLI, p. 980, cette

(1) Lestoile, *Supplément au registre-journal de Henri IV*, donne la date de 1603, ce qui doit être une erreur : « Le mardy 25 (février), mourut à Paris d'une pleurésie, madame la maréchale de Retz, âgée de cinquante-huit ans, dame de beaucoup de grâces et d'un bel esprit ; de laquelle toutefois le roy en gaussant dit qu'elle avoit manqué, à la fin de ses jours, d'avoir par son testament donné à son médecin et à son avocat, l'un qui l'avoit fait mourir, et l'autre qui ruinoit sa maison par procès » ; phrase que M. Nogués a trouvé le moyen de rendre inintelligible en la copiant ainsi : « elle avoit *marqué la fin* de ses jours *d'avoir* par son testament donné à son médecin et à son avocat. » Il ajoute que, « d'après Lestoile, elle serait morte dans la religion de Calvin. » Est-ce parce qu'elle avait été enterrée chez les religieuses de l'*Ave Maria* ? Mais le texte de Lestoile ne dit pas ce qu'on lui prête.

Digitized by Google

pièce dont l'original était conservé, comme les autres, aux archives du château : « Haut et puissant seigneur messire Albert de Gondy, duc de Rais, païr, maréchal et général des galères de France, seigneur de Dampierre et autres lieux, et haute et puissante dame Claude-Catherine de Clermont, son épouse, d'une part, et haut et puissant Charles de La Mothe-Fouqué, chevalier de l'ordre du roi, sieur et baron de Saint-Surin, de Tonnay-Boutonne, Biron et Saint-Laurent de La Barrière, demeurant en son dit château de Tonnay-Boutonne, ont accordé entre eux ce qui s'ensuit ; c'est à sçavoir que le dit sieur et dame, duc et duchesse de Rai, ont vendu et vendent par ces présentes la dite terre et seigneurie de Dompierre-sur-Boutonne, située et assise partie d'icelle en Poitou et partie en Saintonge, près Chizey, moyennant la somme de trente-cinq mille écus sol. 24 novembre 1598. »

XIX. Charles de La Mothe-Fouqué ne fut qu'un peu plus d'un an baron de Dampierre (24 novembre 1598, 24 janvier 1600); ou plutôt il ne le fut que de nom. Il ne put sans doute pas payer, et se substitua David Fourré. Le 24 janvier 1600, d'après une pièce des archives du château, les Gondi reçoivent de David Fourré la somme de 10,000 écus sol, qui leur restait due sur les 35 mille écus, prix de la vente à Charles de La Mothe-Fouqué : « Le révérendissime et illustrissime Pierre, cardinal de Gondy, commandeur en l'ordre du Saint-Esprit, conseiller du roi, en son conseil d'état et privé, demeurant en l'évêché de Paris, au nom et comme ayant le droit cedde de la somme ci-après declarée, de haut et puissant seigneur messire Albert de Gondy, duc de Retz, pair, premier maréchal et général des galères de France, et de dame Claude-Catherine de Clermont, son épouse ; lequel seigneur cardinal a confessé avoir reçu de haut et puissant seigneur messire David Fourré, chevalier, seigeur de Beaulieu, pour et en l'acquit et descharge de haut et puissant seigneur messire Charles de La Mothe-Fouquet, chevalier de l'ordre du roi, seigneur de Saint-Surin, de Tonnay-Boutonne, baron de Dampierre, de Saint-Laurent de La Barrière, absens, par les mains de noble homme Tobie Charpentier, licencié es loix, bailly du vicomte d'Aunay en Poitou, la somme de dix mille écus sols, qui étoit payable par le dit sieur de Saint-Surin pour le reste de la somme de 35 mille écus sols, pour laquelle somme iceux seigneur et dame duc et duchesse de Rets ont vendu, cédé audit sieur de Saint-Surin la terre et seigneurie de Dampierre, assise en Poitou, etc. 24 janvier 1600. »

XX. David Fourré, écuyer, seigneur de Beaulieu-d'Aunay, de Rocheroux et de Messignac, baron de Dampierre, gouverneur de Taillebourg (1593), (*Archives hist.*, VIII, 297), de Saint-Jean d'Angély (*Idem*, IV, 231), gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, maître particulier des eaux et forêts de la vicomté d'Aunay, fils probablement de Bertrand Fourré, seigneur de Beaulieu-d'Aunay et bailli d'Aunay en 1562, épousa Hélène Chasteigner, décédée en 1644, 5e enfant de Jean, seigneur de

Digitized by Google

Saint-Georges de Rexe, mort en 1581, et de Jeanne de Villers (A. du Chesne, *Hist. généal. de la maison des Chasteigniers*, p. 456). David Fourré, mort en février 1612, eut quatre fils : Charles, baron de Dampierre, François, abbé de La Celle en Poitou, Ruben, seigneur de Beaulieu-d'Aunay, David, et sept filles, parmi lesquelles Eléonore-Thérèse Fourré, épouse de Jean Martin de Laubardemont, conseiller d'état, premier président de la cour des aides à Agen; N..., femme de N... Des Champs, seigneur de Marsilly en Champagne, gouverneur de Beaumont-sur-Oise, maître d'hôtel ordinaire du roi; et trois religieuses ursulines. Sa sœur, Hélène Fourré, fille d'honneur de la reine, fut mariée à Alphonse de Mareuil, chevalier, seigneur de Léomers, premier écuyer du prince de Condé. (Anselme, VI, 721).

XXI. Charles Ier Fourré, seigneur baron de Dampierre, conseiller d'état, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, gouverneur de Saint-Jean d'Angély (1626), avait épousé Marie de Lalande; il eut d'elle, en 1630, une fille, Marie Fourré qui mourut à 66 ans, et fut enterrée à l'*Ave Maria*, près de son mari, mort à 43 ans, en 1659, Louis Foucault, maréchal de France. M. Noguès fait vivre ce Charles Fourré jusqu'après 1664, quoiqu'il fut mort depuis longtemps; il ne connaît qu'un Charles Fourré; il y en a eu certainement deux, peut-être trois : car, en 1650, meurt Charles Fourré de Dampierre, laissant deux enfants mineurs de Louise Savette. Est-ce Charles Ier Fourré, qui se sera remarié ?

XXII. Charles II Fourré, marquis de Dampierre, gouverneur de Saint-Jean, mort en 1681, époux de N... de Villedon (Ruben de Villedon, écuyer, seigneur de Magezy, époux de Jeanne de Lestang, fut nommé exécuteur testamentaire par René de Fourré, écuyer, seigneur de Beaulieu). C'est sur lui, je pense, que donne de mauvaise notes l'intendant Charles Colbert de Croissy, en 1664, *Rapport au roy concernant la province de Poitou* ; parlant « des mœurs de la plupart des gentilhommes dudit pays », il ajoute : « Ceux dont j'ai reçu le plus de plaintes sont... le sieur Fourré-Dampierre, frère de la maréchale de Foucault (1) ». Charles Fourré, « marquis de Dampierre », fut « maintenu noble par sentence du 1er septembre 1669 (*Catalogue des gentilshommes* dans l'*Etat du Poitou*, p. 421), avec François, sieur de Beaulieu, René, Marie et Etienne, ses frères et sœur. » René mourut « le 26 février 1695, à l'âge de 60 ans et fut enterré dans le caveau seigneurial, » dit M. Noguès. Marie

(1) M. l'abbé Noguès, avec sa légèreté trop fréquente, en copiant, p. 60, le passage dans l'*Etat du Poitou sous Louis XIV*, par Charles Dugast-Matifeux, p. 148, a trouvé moyen de commettre deux bévues; d'abord, au lieu du mot « gentilshommes *dudit pays* », c'est-à-dire Poitou, il transcrit la phrase mais en la modifiant, ce qui n'est jamais permis dans une citation, « gentilshommes *du pays de La Rochelle* »; puis le texte dit : « Fourré, *frère* de la maréchale de Foucault »; lui écrit : « *père* », deux fautes de transcription en trois lignes.

Digitized by Google

doit être la maréchale de Foucaud. C'est par elle que Dampierre passa par mariage aux Pons.

XXIII. Isaac-Renaud de Pons, IIe du nom, marquis de La Caze, baron de Thors, fils d'Isaac-Renaud Ier, et de Marie Madelain, d'une branche des sires de Pons, épousa, le 1er septembre 1670, à Dampierre, Constance Foucault de Saint-Germain-Beaupré, fille de Louis Foucault, comte du Daugnon, maréchal et amiral de France, gouverneur de La Rochelle, de Brouage et du pays d'Aunis, et de Marie Fourré, sœur de Charles II Fourré, décédée à Paris, le 24 avril 1696. (Voir Courcelles, IV, Pons, p. 57.) Il mourut le 6 novembre 1721. Leur fils fut Renaud-Constant de Pons, baron de Thors et de Genouillé, mort à 35 ans, en 1741.

XXIV. Le marquis de Thors vendit, le 4 juin 1712, Dampierre à Marie-Anne Bertrand de La Bazinière, fille de Macé Bertrand, maître des cérémonies et commandeur des ordres du roi, et veuve de Claude de Dreux, marquis de Nancré et de La Flocellière, conseiller d'état, lieutenant général des armées du roi, etc., mort en 1689. « Madame la marquise de Nancré, dit dom Fonteneau, dame de la paroisse de Dampierre à titre de marquisat, relevant du roy à cause du château de Niort; elle l'a acquise de monsieur le marquis de Pons. » Le roi lui fit, à cause de la vente et adjudication des terres de Dampierre et Rocheroux, don des lods et ventes par lettres patentes enregistrées le 8 juin 1735. Le fief avait été saisi pour hommage non rendu.

XXV. Marie-Anne Bertrand de La Bazinière, qui n'avait pas d'enfant de Claude de Dreux, dont elle était la seconde femme, laissa Dampierre à ses trois nièce et petites-nièces qui héritèrent de Dampierre : Marie-Thérèse de Mesmes d'Avaux, veuve de François de La Roche-Monluc, marquis de Fontenilles (Lainé, *Archives de la noblesse*, X, de La Roche Fontenilles, p. 9), fille de Jacques de Mesmes et de Madeleine Bertrand; Marie-Anne-Antoinette de Mesmes, épouse de Guy de Durfort, duc de Lorges et de Quintin; et Henriette-Antoinette de Mesmes, épouse d'Hector-Louis de Gelas, marquis d'Ambres, vicomte de Lautrec, fille de Jean-Antoine, et petite-fille de Madeleine Bertrand. (Anselme, XI, 316). Elles firent hommage par fondé de pouvoir, le 8 juin 1734, comme l'indique la pièce suivante, et obtinrent main levée de la saisie :

« A nos seigneurs les présidens trésoriers généraux de France au bureau des finances, à Poitiers.

» Suplient humblement Marie-Thérèze de Mesmes, veuve de François de La Roche, marquis de Fontenilles; Marie-Anne-Antoinette de Mesmes, épouse autorisée de messire Guy de Durfort, duc de Lorge et de Quintin, et Henriette-Antoinette de Mesmes, épouse séparée de biens et d'habitation de messire Hector-Louis de Gelas, marquis d'Ambres, et néanmoins de son dit mari autorisée, ayant seulles le droit de recueillir les biens de la succession de Marie-Anne Bertrand de La Bazinière, leur

Digitized by Google

tante et grande tante, veuve de messire Claude de Dreux, marquis de Nancré, soit comme ses seulles héritières ou comme ses légataires universelles. Et vous remontrent qu'à deffaut d'hommage non rendu à sa majesté, monsieur le procureur du roy de votre bureau auroit fait saisir les fiefs de Dampierre, de Rocheroux et Bouquard, à elles appartenants à titre successif de la dite dame marquise de Nancré, par exploits des six et sept novembre dernier, situés sçavoir : Dampierre, dans la paroisse dudit Dampierre, mouvant de sa majesté à hommage lige au devoir d'un arc d'if sans corde et d'un bousson sans coche, à cause de son château de Niort ; Rocheroux, dans la paroisse d'Aunay, mouvant aussi de sa majesté à cause de son château d'Aunay, à hommage plain, au devoir d'un anneau d'or du prix d'un florin ; et le fief de Bouquard, dans la paroisse de La Villedieu d'Aunay, mouvant pareillement de sa majesté à cause de son dit château d'Aunay, à hommage plain, au devoir de cinq sols de plect de mortemain ; à quoi les dites supliantes désirant satisfaire et ne le pouvant en personne, elles auroient consenti leur procuration à maître Jean-Baptiste Renard, avocat en parlement, en datte du 3 mai dernier, pardevant Toupet et Crestiennot, notaires au châtelet de Paris, le brevet de laquelle a été déposé pour minutte à maître Duchastenier, notaire royal en cette ville, suivant l'acte d'apport du deux de ce mois, et pour parvenir à faire les dits hommages requièrent que, ce considéré, nos seigneurs, vu l'expédition de la ditte procuration, il vous plaise recevoir ledit Jean-Baptiste Renard à faire, pour les dites dames aux noms qu'elles procèdent, les foys et hommages lige et plain des dits fiefs et seigneuries de Dampierre, Rocheroux et Bouquard, offrant d'en fournir les aveux et dénombremens dans le tems de la coutume, pour les droits et devoirs dûs pour raison des mutations ; et a élu domicile en cette ville, en la maison de maître Olivier Vaugelade, paroisse de Sainte-Opportune; en conséquence du tout, faire main levée des saisies féodalles ; et vous ferés justice. RENARD. »

La pièce porte au bas : « Soit montré au procureur du roy à Poitiers, le troisième juin 1734. HURET ; » et la main levée fut ordonnée. (1)

---

(1) Veu la requeste cy dessus, la coppie et la procuration y énoncée, déposée pardevers Duchastenier, notaire royal à Poitiers, de luy signée et Bourdon son collègue, contenant procuration et pouvoir des supliantes au sieur Renard, advocat en parlement, demeurant au château de Chef-Boutonne, de, pour elles et en leurs noms, rendre au roy les fois et hommage que lesdites dames doivent à sa majesté pour raison de la terre et seigneurie de Dampierre, obvenue par la succession de la dame marquise de Nancré, mouvant de sa majesté à cause de son château de Niort, situé dans la paroisse de Dampierre, je consens, pour le roy, que le sieur Jean-Baptiste Renard, advocat en parlement, dans le nom qu'il procède, soit reçu à faire la foy et hommage lige due au roy pour raison de la terre et seigneurie de Dampierre, venant de la succession de la dame marquise de Nancré, au proffit des supliantes; au moyen de quoy j'en empesche ? la main levée de la saisie faite sur ladite terre de Dampierre, seulement à la charge par ledit

Digitized by Google

XXVI. La marquise de Fontenille, devenue seule propriétaire, vendit, en 1752, Dampierre et Rocheroux à Philippe-Christophe-Amateur de Gallifet, né en 1717, maréchal de camp en 1759, fils de Philippe de Gallifet, seigneur de Grandzay, lieutenant des maréchaux de France en Aunis, et de Marie-Marguerite-Suzanne Huet. (Voir, pour la carrière militaire, *Chronologie militaire* par Pinard, VII, 370, et *Diction. des généraux français* par Courcelles, V, 239; et pour la généalogie, Courcelles, *Histoire des pairs*, VI, et La Chesnaye-Desbois.) Philippe-Amateur de Gallifet fut reçu à l'église comme seigneur de Dampierre, le 3 septembre 1752. Il avait épousé Marie de Lévis.

XXVII. A sa mort, ses deux filles héritèrent : Marie-Louise et Marie-Antoinette de Gallifet. Leur tuteur, François Rabache, avocat au parlement, fit hommage en leur nom, le 28 août 1767. La dernière, née en 1757, fut (20 avril 1776) la seconde femme de Louis-Joseph-Antoine de Vignerot du Plessis, duc de Richelieu, dont vinrent deux filles.

XXVIII. Louis-François-Alexandre, comte de Gallifet, prince de Martigues, chef de la seconde branche, épousa, le 9 avril 1772, sa cousine Marie-Louise, née en 1756, et devint baron de Dampierre. Il fit hommage, le 25 juin 1775. Sans enfant mâle de sa cousine, il eut de sa seconde femme, Marie-Joséphine-Laure de Lestang-Parade, un fils, Alexandre-Justin-Marie, marquis de Gallifet, prince de Martigues, colonel de dragons, père du général Gaston-Alexandre-Auguste, marquis de Gallifet. (*Annuaire de la noblesse*, 1851, p. 186).

Les Gallifet émigrèrent. Leur propriété devint propriété nationale. Le 8 avril 1795, il y eut une première mise en vente des « biens de Dampierre, appartenant ci-devant aux héritiers Gallifet émigrés », et divisés en 14 lots. (1) Le premier lot, nous donne l'état du « ci-devant château de Dampierre :

« Le ci-devant château de Dampierre, composé de six cham-

Renard de payer à la recette du domaine du roy, les devoirs deus pour raison dudit fief et d'en fournir le dénombrement dans le temps prescrit par la coustume; au surplus qu'il soit réservé à recevoir l'hommage dû au roy pour raison des fiefs de Rocheroux, sittué paroisse d'Aulnay, mouvant de sa majesté à cause de son château d'Aulnay, et du Boucard, sittué paroisse de La Villedieu d'Aulnay, mouvant pareillement de sa majesté à cause de son dit château d'Aulnay, jusqu'à ce que ledit Renard audit nom ay représenté une procuration des propriettaires des dits fiefs à l'effet de les rendre; et tiendront néantmoins les saisies faittes sur iceux jusqu'à la réception desdits hommages. Fait au parquet du bureau des finances estably à Poitiers, le quatre juin mil sept cent trente quatre. Signé : GIRAULT. (Archives départementales de la Vienne; série C2, liasse 108).

(1) « Département de la Charente-Inférieure, district d'Angély-Boutonne, canton d'Aunay, municipalité de Dampierre. Le 19 germinal an troisième de la république, à neuf heures du matin, nous, administrateurs du directoire du district d'Angély-Boutonne, accompagnés de notre secrétaire, nous sommes transportés dans la salle des adjudications des premières réceptions d'enchères pour la vente des biens ci-après désignés, laquelle a été publiée, et apposée dans les lieux prescrits par les lois, tant dans les différents cantons que municipalités de ce district. »

Digitized by Google

bres basses, un corridor, autres servitudes ; six chambres hautes et une galerie ; la cour de cent quatre carreaux environ, la basse cour de 26 carreaux, un colombier, trois écuries, deux petits toits, un ballet, le petit jardin de 64 carreaux ou environ ; cent soixante-six carreaux ou environ de terre à prendre dans le grand jardin, garni d'arbres fruitiers; la garenne de cent quatre-vingt-dix carreaux ou environ, sur laquelle sont deux cent pieds d'arbres ; le vieux jardin, l'allée qui conduit à l'ouche, une chaumière, sur lequel terrain sont 162 pieds d'arbres, contenant le tout ensemble un journal cinquante carreaux ou environ ; une motte contenant 160 carreaux ou environ ; neuf journaux ou environ de prés, au lieu appelé la Motte, où sont cent soixante pieds d'arbres. » (1)

Le 5 floréal an III (24 avril 1795), eut lieu l'adjudication définitive sur la mise à prix de 27,200 fr., portée aussitôt à 40,000 par Morin, 41,000 par Sicard, 42,000 par Jourdain, 50,000 par Desilles, 55,000 par Olivier, 60,000 par Rochet, 65,000 par Duvergier ; elle fut faite pour 100,200 francs à François Dubois, cultivateur, demeurant à Courant (2). Alors il n'y a plus de sei-

---

(1) « 2e lot. Une grange, deux chais (la porte qui ouvre sur l'aire sera condamnée aux frais de l'acquéreur), quatre-vingt-quatre carreaux ou environ de terre et vingt pieds d'arbres à prendre dans le grand jardin ; 3e lot. Une remise, un petit chai, un ballet, un bâtiment où était la chaudière ; une cour et une aire contenant trente carreaux ou environ ; 4e lot. Un four, une petite chambre, un quéreux, le coteau du Châtellier contenant sept journaux et demi, quarante-neuf carreaux ou environ, où il y a cent quarante-cinq pieds d'arbres. (Suivent les autres lots consistant en terres et prés, total 14).

« Lesquels dits biens seront adjugés définitivement dans quinzaine au plus offrant et dernier enchérisseur aux conditions suivantes : 1° Toute personne qui voudra enchérir aura à justifier qu'elle est imposée au rôle des contributions, ou à défaut de pouvoir fournir cette justification, elle aura à déposer entre les mains du secrétaire du district le dizième de l'estimation du lot mis en vente ; 2° Il ne sera reçu aucune enchère au-desssous de la dernière estimation ; 3° Chaque enchère ne pourra être moindre de dix livres, ni excéder le vingtième de la somme totale à laquelle la dernière enchère aura porté le prix du dit bien.

« Nous avons ensuite fait crier le 1er lot, estimé 27,200 liv.; personne n'ayant mis d'enchère, nous avons renvoyé à quinzaine l'adjudication. » (Ainsi des autres lots).

« Fait et arrêté les jour, mois et an susdits; signé au registre : Larade, Sebilleau, Dautriche, Morin, chef de bataillon. »

(Extrait du registre n° 7 des biens nationaux, 2e origine ; 1res enchères de biens d'émigrés, du 12 messidor an 2 au 13 thermidor an 3, folio 45 verso et 46 recto et verso).

(2) Le cinq floréal 3e année républicaine (24 avril 1795), à neuf heures du matin, nous, administrateurs du directoire du district, accompagnés de notre secrétaire, nous sommes transportés dans la salle des adjudications; où étant nous avons annoncé qu'il allait être procédé à l'adjudication définitive des biens sur lesquels les premières enchères ont été faites, le 19 germinal dernier, suivant l'affiche n° 95, laquelle a été publiée et apposée dans les lieux prescrits par la loi, tant dans les différents cantons que municipalités du district. De suite ayant fait donner lecture de laditte affiche, du cahier général des charges et des conditions y détaillées, nous avons fait crier le premier lot qui forme le premier du bien de Dampierre, appartenant ci-devant aux héritiers Galifet, émigrés, estimé 27,200 liv.; a de suite ledit objet été porté à 40,000 liv. par Morin; à 41,000 liv. par Sicard; à 42,000 liv. par Jouslain; à 50,000 par Desilles; à 55,000 par Olivier; à 60,000 par

Digitized by Google

gneurs; ce sont des propriétaires; le mot a changé. Je m'arrête à ce moment. Je n'ai pas l'histoire complète à faire.

VI

M. Noguès, à défaut des seigneurs, a fait la liste des curés depuis Barbet, 1626, jusqu'à lui, Noguès, 5 mai 1878. C'est bien; mais comme on demande toujours à qui peut davantage, pourquoi n'a-t-il pas aussi publié les noms des maires, ainsi que des différents officiers de la châtellenie? Il s'est arrêté quelquefois sur des personnages qui n'ont avec Dampierre d'autres liens que de l'avoir possédé, ce qui est quelque chose. Mais voici une illustration locale, un poète indigène que lui indiquait même la *Biographie saintongeaise* : « Pierre Hugon, gentilhomme de Dampierre-sur-Boutonne, » qui, selon Thibeaudeau, *Hist. du Poitou*, I, 485, « composa plusieurs chansons en l'honneur de Béatrix d'Agout, sa dame, qui présidait la cour d'amour. Il mourut vers l'an 1321, » note qu'a copiée la *Biographie saintongeaise*, p. 317; et s'il avait été curieux, il aurait pu consulter en outre la *Bibliothèque historique du Poitou* de Dreux du Radier, I, 335, sinon la *Vie des poètes provençaux* de Jean de Notre-Dame, ou Lacroix du Maine, II, 290, ou Du Verdier, III, 357, qui s'exprime ainsi : « Peyre Hugo, Gentilhomme de Dompierre, son Valet de Chambre (du comte de Poitou), fut amoureux d'une Dame de Provence, de la maison de Roquefeuilhe, nommée Béatrix d'Agoult, les autres l'ont nommée Agoulte d'Agoult, à la louange de laquelle il a fait plusieurs Chansons; une, que j'en ai lue, se commence :

Tos temps amour my ten en tal façon... »

VII

L'église est décrite fort sommairement dans l'ouvrage, plus sommairement encore les faits qui s'y rattachent. Et pourtant que de détails importants il avait à noter, qu'il a volontairement omis ou qu'il a négligé de recueillir! C'est une charte de l'évêque de Poitiers, Pierre II (1097-1100), confirmant à l'abbaye de Saint-Cyprien les églises de Dampierre, « ecclesias de Donperio », et autres, qu'elle possédait avant l'avènement de l'abbé

Rochet; à 65,000 par Duvergier; à 100,000 liv. par Dubois. Un premier feu allumé à 100,100 liv. par Prigallaud, à 100,200 par Dubois; un deuxième feu allumé, personne n'ayant surenchéri, nous avons adjugé au citoyen François Dubois, cultivateur, demeurant à Courant, ledit lot moyennant le prix de cent mille deux cents livres, aux clauses, charges et conditions portées par le procès-verbal des experts et prescrites par les lois que ledit adjudicataire a déclaré bien connaître; de plus de payer la somme de deux cents livres pour frais d'impression et d'expertise sans y comprendre ceux de timbre et d'expédition. A ledit adjudicataire signé avec le citoyen François Giraud, officier municipal de Dampierre. Signé au registre : Dubois, Giraud, officier municipal. » (Extrait du registre n° 9 des biens nationaux, 2e origine, adjudication du 12 nivôse an 3 au 14 prairial an 3, f° 32 recto).

Digitized by Google

Renaud ; c'est une bulle de Callixte II (30 août 1119), qui lui confirme les églises acquises et entre autres « ecclesias de Dompetro » ; c'est une note, un peu incomplète il est vrai, d'après laquelle l'autel de l'église paraît avoir été dédié par Islon, évêque de Saintes, qui siégea de 1002 à 1037.

Toutes ces pièces et bien d'autres sont dans le cartulaire de Saint-Cyprien, publié en 1874. Dampierre dépendait de Saint-Cyprien ; il était aisé d'imaginer que le cartulaire de l'abbaye contenait quelque chose sur Dampierre. M. Noguès a mieux aimé choisir d'autres livres pour faire son mémoire, et s'appuyer sur d'autres autorités que sur des pièces émanant des évêques et des papes. A la même époque où Rédet éditait le *Cartulaire de Saint-Cyprien de Poitiers*, paraissait, en 1875, à Niort, chez Mme Lafond-Debenay, une brochure imprimée aussi à Niort, par M. L. Favre, « *Chronique dressée sur le Château-Gaillard et Dampierre-sur-Boutonne (Charente-Inférieure)*, par André Arsonneau, » (in-8°, 49 pages). Or, cette *Chronique*, grossière mystification dont les idées et le style révèlent le faux à plein, raconte ainsi, p. 41 : « Depuys le temps des Anglois, le Chatel-Gailhart ne avoit oncques veu tant grandes troupes de genz armez, desquels tant c..... et p..... (les mots sont en toutes lettres) chevaulz et homes que feut produicte fontaine courante, laquelle... feut appelée fontaine *Roule-Crottes*... » Et pourquoi la fontaine ne coulait-elle pas plus tôt ? C'est qu' « en icelle dernière armée se trouvoient moynes de Saint-Severin, lesquelz, mangeant et beuvant six foys plus que austres hommes, de la dicte fontaine produizirent bien les trois quartz. » C'est inepte ; pourtant. M. l'abbé Noguès, qui éprouve à l'égard de ce document complètement apocryphe, comme le lui a dit M. d'Aussy, quelques scrupules, s'y appuie le plus qu'il peut et même le discute. L'inventeur de cette facétie doit bien rire.

L'auteur, c'était naturel, fait remonter Dampierre à « une assez haute antiquité » et il ajoute que son église, « ruinée probablement par les Normands, fut réédifiée à la fin du XIe siècle ou au commencement du XIIe. » Or un simple coup d'œil jeté sur la charte 474 du cartulaire de Saint-Cyprien, lui eut révélé au milieu du XIe siècle une donation faite aux moines d'un terrain autour de l'église de Saint-Pierre pour y bâtir des maisons et un bourg, « ad habitacula et burgum construendum. » La même pièce parle du château, « castrum ». Il y a donc là une date précise ; et après ce texte je n'oserais affirmer la « haute antiquité » du bourg de Dampierre, ni la ruine de son église par les Normands, ni sa reconstruction au XIIe siècle. Mais l'auteur, qui l'a étudiée en archéologue et qui la décrit en artiste, en sait plus que moi.

Il nous dit bien en quelques lignes que « le village de Saint-Hilaire avait aussi une chapelle, sous le vocable de ce saint, desservie par des moines... ruinée pendant les guerres de religion, » et qu' « au nord de l'église était un prieuré primitivement occupé par des carmes », qui « avaient disparu depuis les

Digitized by Google

guerres de religion », et enfin qu'une autre chapelle était « située jadis dans le bourg de Dampierre, à cent mètres environ de l'église... Des moines étaient chargés du soin de cette chapelle, en face de laquelle se trouvait leur couvent ». Dans quel but cette chapelle avait-elle été élevée ? C'est ce qu'aucun document ne nous enseigne. Ici encore le cartulaire de Saint-Cyprien, s'il ne satisfaisait pas à tous les désirs de M. Noguès, aurait pu au moins lui fournir quelques renseignements et le mettre sur la voie. Ainsi Hélie Berchol, vers 1050, donne aux religieux de Saint-Cyprien la terre de Bussière, près de la Boutonne, avec un bois; Adelelme, son fief de la Curée, « de la Curata », terre, vignes, prés; Toselin, vers 1055, une pièce de terre, près de Saint-Hilaire, entre le bois de Montaigu et le chemin de Chizé; Bernard, surnommé l'Evêque, une terre appelée Vignals, près de Saint-Hilaire, avec un marais jusqu'à la Boutonne. Vers 1061, Gobaud et Oger mettent fin à leurs réclamations, au sujet du bourg, et accordent à Saint-Cyprien tout ce qu'ils lui contestaient. Gosberge et Rainald et Constantin, ses fils, donnent une terre près de Saint-Hilaire et aboutissant à la Boutonne, limitée par le chemin du cimetière; Geoffroy Berchol, son épouse Alaide et leur fils Ramnulfe, une terre à Saint-Hilaire, partagée par le chemin de Chizé et celui de Saint-Hilaire; vers 1065, Bernard Durant, sa femme et ses fils, du consentement d'Hugues Rabiol, une terre avec arbres, prés, bornés par la maison d'Humbert Arduin, et la forêt de la Boutonne; vers 1073, Savari, une terre avec un marais près de l'église Saint-Hilaire et une autre terre appelée la Treille située à Fontaines.

Mais la pièce véritablement capitale, dont la brochure n'a pas dit un mot, est celle que j'oserai presque appeler la charte de fondation du bourg de Dampierre. Entre 1031 et 1060 c'est-à-dire vers 1045, Ramnulfe Rabiol, Maingot son frère et Rangarde leur mère, donnent aux moines de Saint-Cyprien l'église de Saint-Pierre, près du château de Dampierre sur la Boutonne, avec son revenu, la dîme de toute la paroisse en vin, pain, veaux, agneaux, porcs, laine, lin, chanvre et tout ce qui est sujet à la dîme, puis le terrain qui entoure l'église pour y construire des maisons et y élever un bourg, depuis le fossé du château, la terre de Cadelon de Néré et le cimetière; puis l'église Saint-Vincent qui est au dessous du château, l'église de Saint-Hilaire et tout ce qui en dépend, puis dans l'église d'Aunay ou de La Tour les deux tiers des droits de sépulture et des offrandes de cire, etc. (1).

Plus tard, vers 1095 (1087-1100), Hugues Rabiol concède aux religieux tout ce qui leur avait été donné par son père, son on-

(1) Ramnulfus cognomento Rabiolus et frater suus Maingodus materque ipsorum Raingardis concesserunt monachis Sancti Cipriani ecclesiam Sancti Petri apud castrum Dumpetra nominatum, super fluviumne Vultum sitam, cum omni fedo presbiterali et quicquid ecclesie pertinere videbatur, decimam tocius par-

Digitized by Google

cle, son aïeule et sa mère, les églises Saint-Pierre, Saint-Vincent, Saint-Hilaire avec leurs revenus et dépendances, l'église Saint-Pierre de La Tour, et au dessous du château le tiers du bouchaud sis devant la maison de Ramnulfe Bernard. (1)

On voit, d'après toutes ces citations et ces indications, combien il est regrettable que M. Noguès ne se soit pas donné la peine de chercher, et le plaisir de trouver. A l'aide de ces deux ou trois ouvrages qui sont partout, *Cartulaire de Saint-Cyprien* (1876), *Tables de dom Fonteneau* (1835-55), il pouvait aisément combler ces trop visibles lacunes et éviter ces fautes, fruits d'un peu de précipitation. Que serait-ce si l'on voulait fouiller les archives nationales, la bibliothèque de la rue Richelieu, les archives départementales de la Vienne, où M. Alfred Richard m'a obligeamment signalé quelques pièces? Qui dira qu'il n'y a pas encore à puiser dans les livres? Je n'ai moi pris que ce que j'avais sous la main, et je n'ai consulté que les volumes les plus usuels, les plus connus.

*
* *

Il ne faudrait pas croire après toutes ces remarques que le mémoire de M. Jules Noguès est sans mérite. S'il n'a pas cité ces documents que je regarde comme essentiels, en revanche il nous apprend une foule de petits détails qui ont leur importance, par exemple, que Dampierre est « la seule commune de

---

rochie, panis hac vini, vitulorum, agnorum, porcorum, lanarum, lini et canabe et de quibuscum que rebus decima datur; item, terram que in circuitu ecclesie est, ad habitacula et burgum construendum, a fossato castri usque ad clausuram vinearum supra, et a fedo Cadelonis de Neirec et Savarici Maliclavelli, et cimitterio ejusdem eclesie; ecclesiam quoque Sancti Vincentii, que infra castrum erat, et ecclesiam Sancti Hilarii; et que ei pertinere videbantur, et terram que in circuitu ejus erat; et in ecclesia Sancti Petri de OEnia, id est de Turre, duas partes sepulture et candelarum. Concesserunt etiam quicquid ex ipsorum casamentis adquirere potuissent, ut ex toto non perderent capdale, et quitantiam domorum hominum et burgum suorum; terram etiam de Præriis cum vineis, pratis et adjacentiis, que juris erat ipsius ecclesie. S. Imberti episcopi, Hugonis Liziniacensi, Constantini abbatis, Teoderici monachi, Arberti Trualdi, Willelmi de Turre, Arnaldi Meschini, Ramnulfi cellerarii, Vitalis Meschini,, Rotberti presbiteri, Gosberti servientis, Stephani de Viron, Algerii Stachebou Giraudi de Beignec, Ramnulfi Bercholi, Gaufredi Ruffi, Rotberti, Rainaldi vicarii. Regnante Ænrico rege.

(1) Ugo Rabiolus concessit monachis Sancti Cypriani omnia quecumque illis primitus concesserant pater suus et avunculus et avia et mater sua, ecclesiam scilicet Sancti Petri cum fedo presbiterali, decimam quoque tocius parrochie cum omnibus rebus ad prefatam ecclesiam pertinentibus, terram in circuitu ecclesie et burgum et domum matris sue; ecclesiam Sancti Vincentii que infra castrum est; ecclesiam Sancti Hilarii, et quecumque ad ipsam pertinebant et totam terram ipsam in circuitu ejus ubicumque adquisierant, ecclesiam quoque Sancti Petri de Turre, duas partes sepulture et candelarum, et infra castrum Domni Petri terciam partem cujusdam bucalli quod est ante domum Ramnulfi Bernardi et quecumque de casamentis suis adquisierant vel adquisituri erant in antea, ita tamen ut ex toto non perderet hominicatum suum. Hec omnia concessit monachis Ugo quando factus est homo abbati R. et recepit fidum paternum....

Digitized by Google

ce nom, dans le département de la Charente-Inférieure », fait à noter, en effet : car ce département pourrait avoir plusieurs Dampierre puis qu'il a déjà deux Dompierre ; en suite qu' « il y a en France 29 Dampierre et 20 Dompierre », erratum au *Dictionnaire des postes* qui en cite 34 d'un nom et 29 de l'autre ; puis, qu'on donne à tous à peu près la même étymologie, « *Dominus Petrus* », parce que selon les uns « saint Pierre est le patron de l'église, ou bien *Domini Petra*, mot à mot *la pierre du maître* », bien que le Grand Gauthier, pouillé du diocèse de Poitiers (XIII[e] siècle), dise encore *Donna Petra* et *Donnum Petrum*, et le cartulaire de Saint-Cyprien (XI[e] siècle), *Domperio*, *Dompetro*, *Dompetra*, *Domnum Petrum* ; en outre, que « le vocable de saint Pierre indique pour une église une assez haute antiquité », ce qui n'empêche pas une pièce du XI[e] siècle de citer l'église Saint-Vincent de Dampierre-sur-Boutonne, et le Grand-Gauthier de nommer « Sanctii Vincentii de Donna Petra » ; enfin qu' « il est à remarquer que nos pères ont souvent donné à certaines villes ou villages des noms en rapport avec la nature du sol », judicieuse observation qui venge nos aïeux du reproche de stupidité, eux qui savaient appeler Roche un lieu qui possédaient une grosse pierre, et La Fosse un endroit où il y avait un trou. On trouve aussi dans cet opuscule quelques notions du droit féodal, qui sont les bien venues ; ce que c'est que le franc-hommage, l'hommage-lige, l'aveu, etc. Pour moi la moindre pièce inédite aurait eu plus de valeur, historiquement parlant, que toutes ces remarques, pour sensées qu'elles soient ; et l'auteur aurait par anticipation mérité pour son travail cet éloge, que s'est empressé de lui octroyer libéralement le président de la commission des arts : « monographie détaillée, fruit de consciencieuses recherches ». Ah ! le bon billet qu'a M. Noguès !

Pour moi dans cette étude, plus longue que je ne l'aurais pensé en commençant, trop longue même, je me suis proposé d'abord de montrer aux apprentis historiens, à ces novices qui ont plus de bonne volonté que de savoir, le parti qu'on peut tirer de ces vieux textes et les ressources parfois considérables que les documents fournissent pour une étude locale. Ils abordent souvent les problèmes les plus difficiles avec une désinvolture et une étourderie qui n'ont pas toujours la jeunesse pour excuse, et même les sujets les plus à leur portée avec une suffisance qu'ils ne peuvent puiser que dans leur ignorance. Je voudrais ensuite, par ces notes réunies à la hâte, apporter mon petit contingent à une monographie qui, avec des recherches plus sérieuses et mieux dirigées, peut devenir complète. Cette cueillette de quelques heures laisse encore beaucoup à désirer. M. Noguès pourra perfectionner un mémoire qu'il a eu le courage d'entreprendre et qu'il aura la patience d'achever.

Louis Audiat.

Digitized by Google

LIVRES ET PÉRIODIQUES.

Bulletin de la société archéologique et historique de la Charente, (5e série, t. V, 1882, in-8, XLIX-298 pages) contient de M. G. Chauvet, *Les polissoirs préhistoriques de la Charente* ; de M. Paul de Fleury, *Les Ravaillac d'Angoulême*, notes et documents ; de M. de Jarnac de Gardépée, *La noblesse des maires de Cognac*, études généalogiques ; de M. Jules Pellisson, *Mémoire sur un projet de suppression de la prévôté royale de Bouteville* ; de M. A.-F. Lièvre, *Restes du culte des divinités topiques dans la Charente* ; *Les fosses gallo-romaines de Jarnac et les puits funéraires*, où il prouve que les fosses nombreuses et assez rapprochées qu'ont trouvées les ouvriers en extrayant du gravier des anciennes alluvions de la Charente, aux Grandes-Maisons, à trois kilomètres de Jarnac, et où l'on aurait pu voir des puits funéraires, sont, vu les débris qu'elles contiennent, leur disposition, leur nature, etc., de simples fosses d'aisance appartenant à une agglomération nombreuse ; on creusait un trou dans le sable ; quand il était plein, on le recouvrait, et l'on en ouvrait un autre, ce que nos villageois font encore.

Bulletin de la société de géographie commerciale de Nantes (1er trimestre 1883) contient de M. le docteur Bourru, *Distribution géographique des grandes épidémies pestilentielles*. Voir compte-rendu dans la *Revue des travaux scientifiques*, t. III, n° 6, p. 448, qui dit : « Après avoir comparé l'expansion successive et l'aire géographique actuelle des trois maladies pestilentielles exotiques, la peste, le choléra et la fièvre jaune, M. Bourru jette un cri d'alarme : car si les mesures sanitaires internationales relèguent en Asie, les deux premières de ces maladies, il ne pense pas qu'on veille suffisamment à la dernière, et il est d'avis qu'on organise un service spécial à cet égard, et que dans l'Occident, il y ait, comme en Orient, à côté des consuls, des médecins spécialiste chargés de délivrer les patentes de santé. »

Bulletin de la société de géographie de Rochefort, (t. V, 1883-1884, juillet-septembre) contient : Note sur la construction du bassin d'armement de l'arsenal de Rochefort ; comptes-rendus du congrès de l'association française, à Rouen, et du congrès national de géographie, à Douai, par M. Louis Delavaud ; rapport sur la société de Rochefort, par M. le docteur Duplouy, etc.

Bulletin de la société historique du Limousin, (t. XXX, 2e livraison, 1883) publie *Obituaire de Saint-Martial*, commencé vers 1300, où l'on lit, p. 145 : « Arnaudus de Balanias, prior de Saujonio, dedit nobis ad opus pistancie beati Martini XXX sol. apud Sanctum Justum. » On sait, en effet, que le prieuré de

Digitized by Google

Saint-Martin de Saujon relevait de l'abbaye de Saint-Martial de Limoges; p. 161 : « Obiit B. de Sancto Valerico, prior de Saujonio, et dedit nobis LX sol. Prior de Saujo solvit de molendino quod aquisivit ; » p. 193 : « III kal. (Juin), [Officium] pro monialibus Santonensibus » ; p. 198 : « VI kal. (octobre), Willelmus episcopus Sanctonensis (XIII[e] siècle) » ; p. 205, dans l'inventaire des reliques du prieuré d'Altavaux, on voit des reliques « sancte Eustelle, virginis et martyris », et plus bas : « Columbe et Eustelle virginum ». On pourra consulter encore le volume publié par la société de l'histoire de France, *Chronique de Saint-Martial* de Limoges (Paris, 1874, in-8), où l'on trouve, p. 112, « P. de Saujo » parmi les prieurs convoqués à Limoges, le 2 avril 1223, et un autre, en 1317 ; p. 259, en 1218, « Simon Malafeida », en 1223, p. 274, P. Passerau, et où l'on lit, p. 74, qu'en 1209 le prieuré de Saujon fut pris, renversé, pillé par Geoffroy de Tonnay, la même année que Ramnulfe « Marabitos », archidiacre de Saintes, fut assassiné ; et cite, p. 321, les prieurés dépendant de l'abbaye : « In pago Sanctonensi, Chales ubi XII monachi ; Montandre VII ; Saujo X ; Anes XJ et facit unum mensem ; Monleu JI ; S. Saurii iij ; Cela ij ; Au Doat j ; à Vitaterna VI. » C'est-à-dire Chalais, arrondissement de Barbezieux ; Montendre, Anais ?, Montlieu, Saint-Seurin de Palcines, Celle ?, Le Douhet, Saint-Martial de Vitaterne.

Bulletin de la société de statistique des Deux-Sèvres (n[os] 7-9, juillet-septembre 1883) contient *La question de la mer à Niort durant la période romaine*, où, d'après un banc d'huitres trouvé au quartier du Port, en avril 1883, MM. Adolphe Caillé et Gustave Laurence soutiennent qu'à l'époque gallo-romaine la mer battait les coteaux niortais, opinion combattue par MM. Emile Breuillac et H. Gelin. Ce dernier conclut ainsi : « On ne peut formuler que deux hypothèses : ou ces huîtres ont été déposées par un retour offensif mais passager de la mer au milieu des cours et des jardins mal clos des villas, et il n'est pas admissible que les habitants les y eussent laissées en place, ni que leurs travaux subséquents ne les eussent bouleversées ; ou enfin ce sont les Gallo-romains eux-mêmes qui les ont disposées en couches artificielles, comme le sable et simultanément avec lui, dans un but d'assainissement. Des découvertes faites récemment à Saintes, à Cognac, à Poitiers, etc., prouvent que ce système de bêtonnage de l'aire des habitations, et par extension des cours et des allées, était de mode à l'époque gallo-romaine ». Voir pour les huîtres de Saintes, ce qui a été dit dans le *Bulletin*, t. IV, p. 188. On ne peut maintenant soutenir que les huîtres aient été employées comme drainage ou assainissement ; elles ne seraient pas entières et disposées symétriquement ; des écailles eussent suffi. En outre, et c'est la remarque de M. A. L., si la mer les eût apportées là et aussi sur les hauteurs de la ville de Saintes, ce qui est impossible, pourquoi n'eut-elle apporté que des huîtres, et non pas des pétoncles,

Digitized by Google

des moules, des sourdons ? Ce sont réellement des dépôts, comme vient encore de le constater M. le pasteur Lièvre à Jarnac. Voir plus bas, page 309, dans la *Revue archéologique.*

Ere nouvelle du 30 août 1883 contient : *Recherches historiques sur les environs de Cognac. Lignères-Sonneville*, où M. P. L. donne la liste des seigneurs de Lignères depuis Aymeric d'Archiac (XIV^e^ siècle), puis Pierre Borselle, capitaine du château de Bouteville en 1452, qui en fit hommage le 4 août 1430, et dont la fille unique, Amicie Borselle, épousa, le 15 novembre 1445, Henri Poussard, chevalier, seigneur de Meursay, fils puîné de Jacques Poussard et d'Agnès d'Archiac. (Voir généalogie des Poussard dans Beauchet-Filleau, II, 547) ; — 4 novembre, *A propos des plaques indicatives des noms de rue*, où l'auteur, au lieu de noms insignifiants, propose de donner les noms de célébrités locales, d'hommes ayant bien mérité de la cité, ou rappelant des faits historiques, Saint-Gelais, Bernard de Javerzac, Louis Prévost de Sansac, l'abbé de Villiers, Cyvadier, Chesnel, le baron d'Ars, de Blénac, de Saint-Trojan, des Fontenelles, « M^me^ de Verdelin, l'amie de Julie d'Angennes, et l'une des gloires de l'hôtel Rambouillet » ; lisez : amie de Jean-Jacques-Rousseau : née en 1728, Madeleine de Bremond d'Ars, marquise de Verdelin, n'a pu connaître Julie d'Angennes morte en 1671, duchesse de Montausier.

Intérêt public, de Rochefort, du 5 octobre, contient *L'amiral La Touche Tréville*, par M. Krohm, qui transcrit l'acte de baptême constatant que Louis-René-Madelaine, fils de Louis-Charles Levassor, écuyer, sieur de La Touche, chevalier de Saint-Louis, lieutenant des vaisseaux du roi, et de Madelaine-Rose de Saint-Légier de La Sausaye, est né à Rochefort le 3 juin 1745, et a été tenu, le 4, sur les fonts baptismaux de Saint-Louis par Louis-François de La Touche, écuyer, sieur de Beauregard, ci-devant capitaine au régiment royal d'infanterie, et par Renée-Françoise de Saint-Légier de La Sausaye, épouse de Louis-François Cacqueray de Valmenier, seigneur de La Saussaye et des Bugaudières.

Mémoires de la société archéologique et historique de l'Orléanais (t. XIX, 1883) publie *Bibliothèque chartraine*, où, p. 433, est une notice sur Jean-Baptiste Thiers, curé de Vibraye, l'ardent polémiste, à qui l'auteur attribue *Consultation faite par un avocat du diocèse de Saintes à son curé sur la diminution du nombre des fêtes ordonnée dans ce diocèse par Mgr l'évêque de Saintes* ; La Rochelle, Blanchet, 1670, in-4. D'autres ont attribué à l'évêque lui-même, Louis de Bassompierre, cette apologie.

Recueil de la commission des arts (15^e^ livraison, 15 novembre) contient : *Procès-verbaux*, où l'on décide que l'on dira tout

Digitized by Google

le mal possible de la société des *Archives*; en effet, le secrétaire chargé du *Recueil*, M. l'abbé Vallée, pour commencer, publie, avec la complicité ou la collaboration du président, une longue série de charitables aménités contre celui-ci, et celui-là, contre le président, le secrétaire, le bureau, que dans un style à la Zola, il appelle « un bureau de tolérance », élégances qu'on s'étonne de trouver, et l'auteur a dû le regretter depuis, dans un recueil destiné à autre chose qu'à des attaques personnelles; — les *Varia* nous apprennent le remplacement comme notaires de M. Alfred d'Aussy par M. Legrand et de M. Philippon par M. Babinot, la démission de M. Saint-Blancard, substitut à Saintes, l'incendie (28 août) du château de Pellouaille, près Saint-Jean-d'Angély, bâti en 1811, où « l'on a à déplorer la perte de nombreux objets d'arts, même des tableaux de maitres », et où il n'y avait rien de tout cela; — *Excursion archéologique*; — *Notes sur les potiers, faïenciers, et verriers de la Saintonge*, par M. Ch. Dangibeaud; — *Le cimetière Saint-Aignan* à Saintes. M. Marcel de Fonrémis, médaillé comme peintre à l'exposition de Rochefort, et désireux de faire à son tour de l'histoire et de l'archéologie, y prouve, à grands renforts de textes français et latin, qu'hélas il a peu interprêtés, que Saintes a possédé une église Saint-Aignan, comme elle a possédé une église Saint-Macoux, Saint-Eutrope ou Saint-Pierre. Mais où était-elle, cette église Saint-Aignan? A la Bertonnière ou à la Cabaudière? sur les bords de la Charente ou au château? voisine de l'hôpital ou du port Saint-Aignan? En haut ou en bas? Il n'en sait rien, et il l'avoue. Et pourtant il n'avait qu'à lire le texte qu'il a cité, et à le mettre en clair français. Foulques de Matha cède au prieuré de Saint-Eutrope, en 1270 (Voir la pièce dans les *Archives*, t. II, p. 272), les droits qu'il possède en la paroisse Saint-Eutrope et trace ainsi les limites : « Depuis le port de Saint-Aignan sur la Charente, le long de la rue jusqu'aux maisons de Guillaume Audebert; de là, en suivant un sentier, au cimetière de Saint-Aignan jusqu'à la rue qui mène à la croix de Saint-Macoux.» Le texte est clair; le cimetière est situé au bas ou sur la pente du coteau, entre la rue du port Saint-Aignan et la rue qui va à Saint-Macoux. Le cimetière touchait à l'église, selon l'usage. Mais M. de Fonrémis a trouvé des tombeaux au bas du mur de l'hôpital, à quinze mètres au-dessus du niveau de la place Blair, sur un terre-plein qui surplombe les maisons de la Bertonnière et de la Cabaudière; donc ce cimetière était celui de Saint-Aignan. Or très versé dans l'histoire locale, l'auteur sait, avec le *Grand almanach* de Saintes, qu'il y avait sur le plateau où s'élève l'hôpital deux églises, Notre-Dame du Château et Saint-Frion. Il y en a mis une troisième, Saint-Aignan, ce qui est beaucoup pour l'espace restreint, et sans se demander comment le sentier qui confrontait le cimetière pouvait de la rue monter par dessus le rempart pour redescendre à la rue de Saint-Macoux. Pourtant il a bien l'air de se douter que ce n'est pas,

Digitized by Google

en accumulant des phrases où se lit le nom de Saint-Aignan, qu'il fixera l'emplacement de Saint-Aignan : car sa conclusion est que « tout cela est très hypothétique » ; et il demande « sur la question qu'il a traitée des éclaircissements nouveaux », qu'on était en droit d'attendre de ses recherches. Il a commencé ; qu'il continue ses heureuses fouilles dans les archives et dans la terre ; il trouvera probablement que son cimetière de Saint-Aignan n'est autre que celui de Saint-Frion. En outre, après avoir blâmé M. Louis Audiat d'avoir mis Saint-Aignan « à main gauche en sortant de la ville » et l'avoir, lui, placé à droite, comme le médecin de Molière, il lira ce texte officiel : « Le terrain qui est entre la porte Lévesque et celle de Saint-Louis et sur l'ancien fossé de ladite ville et boullevards, joygnant les dites portes qui font parties des dépendances et territoire de l'ancienne paroisse de Saint-Aignan, dont l'église étoit bâtie sur le rocher qui est à main gauche des dites portes sortant de ladite ville. » De plus, en réponse à l'une de ses questions, car il semble n'avoir pris la plume que pour poser des interrogations, « Porte-Evêque et porte Saint-Louis ne seraient-elles pas une seule et même porte, » il verra, dans un acte du 15 juillet 1630, « l'emplacement qui est entre la Porte-Evesque et celle de Saint-Louis. » Si l'auteur de ce « petit rapport » ne nous apprend qu'une chose, l'existence là haut de tombeaux, qui « doivent remonter à l'ère romane primitive du V^e^ au X^e^ siècle», trouvaille signalée dès 1880 dans notre *Bulletin*, II, 151, en retour il a appris que l'église de Saint-Aignan était bien située à gauche des portes Evêque et Saint-Louis, et que la porte Evêque et la porte Saint-Louis faisaient deux portes. Nous, nous y avons gagné un bon plan, un dessin que le lithographe nous a un peu gâté au point de transformer les tombes en trous de lapins, puis ce joli paysage à la plume.... « L'œil se promène agréablement sur un horizon des plus variés. A gauche, la prairie et la Charente aux contours capricieux ; en face le vert coteau des Roches ; à droite, le faubourg Saint-Eutrope, dont le clocher grave et imposant semble en être le gardien et le protecteur ; en arrière, la ville avec son beffroi, la tour de Saint-Pierre, ses maisons aux rues sinueuses, et Saint-Pallais avec l'abbaye des Dames. » Charmante situation qui prouve bien que là s'élevait Saint-Aignan.

M. Marcel de Fonrémis a profité de l'occasion pour faire un brin d'épigraphie. Il vient de découvrir une inscription, qu'avait déjà, en 1876, employée M. Louis Audiat, p. 144 des *Etudes et documents relatifs à la ville de Saintes :*

NOBLE. HOMME. PAVL. HI.... .CHE
VIN.A.HEV.CHARGE.DE.LA.MAISON.DE.
VILLES. DAVOIR. EGARD. SVR. LES.
OVVRIERS. DV. PNT. OEVVRE. 1623.

Le nom PAVL H... de la première ligne a disparu. M. Audiat avait

Digitized by Google

mis PAUL H[uon] et un point d'interrogation. M. de Fonrémis le blâme encore, et il ajoute *Jerémie* à *Paul*, ainsi : PAUL HI[EREMIE HUON E]. Pourquoi *Paul-Jérémie Huon*, et non *Paul Huon* tout court? A-t-il trouvé dans la généalogie des Huon un Paul-Jérémie qui ait échappé à M. Audiat? Non ; mais il a lu dans les *Documents*, p. 436, une lettre signée : HIÉRÉMIE HUON, *maire*. De là cette conclusion assez imprévue que Hiérémie Huon s'appelait Paul-Jérémie, et qu'étant maire en 1623, il était aussi échevin la même année : car les maires étaient déjà pris dans les conseils municipaux. Pour moi, je conclurais au contraire : Hiérémie Huon s'appelant Jérémie ne se nommait pas Paul-Jérémie : donc Hiérémie Huon n'est pas le même que Paul-Jérémie Huon, si ce Paul-Jérémie Huon a jamais existé; en second lieu, un maire en exercice prend la qualité de maire et non pas celle de conseiller municipal; et puisque Hiérémie Huon signait comme maire en 1623, il n'a pu figurer, la même année, dans un acte officiel comme échevin et pour surveiller des ouvriers chargés de réparer les murailles de la ville, fonction appartenant à un échevin non au maire. Donc ce Paul-Hiérémie Huon, maire et échevin la même année, est une trouvaille nouvelle. L'archéologue n'avait peut-être pas bien examiné ce que c'était qu'un maire et ce qu'était un échevin. Pourtant puisqu'il critiquait M. Audiat, il aurait bien pu le lire : or il y a, p. 435, dans une délibération du 29 décembre 1622, les noms des échevins : Jérémie Huon, Denis Huon, Paul Hestor, etc. C'est PAUL HESTOR qu'il faut lire et non *Paul Huon* ou même *Paul-Jérémie Huon*. D'autant que le même ouvrage *Documents* donne, p. 36, Paul Hestor, échevin en 1600, en 1623 ; p. 40, Jacques Estor, échevin en 1638.

Voilà pour un début dans le *Recueil* un essai de restitution et d'interprétations de textes qui n'est pas des plus heureux. Certainement M. Marcel de Fonrémis, qui a du mérite, comme peintre et dessinateur, fera mieux la prochaine fois.

Revue archéologique (août 1883) contient de M. A.-F. Lièvre *Huîtres nourries en eau douce dans l'ancienne Aquitaine* (tirage à part, in-8, 7 p.), où l'auteur traite des dépôts d'huîtres gallo-romaines qui se trouvent aux Grandes-Maisons, sur la rive droite de la Charente, un peu au-dessus de Jarnac, dont le *Bulletin* a parlé plus d'une fois. Il rejette l'hypothèse d'un ras de marée qui aurait apporté ces huîtres symétriquement placées. Ces mollusques ont été mis là vivants. Des dépôts semblables, outre ceux de Niort et de Saintes, ont été constatés à Poitiers, à Clermont, à Avranches, et toujours dans des conditions identiques. Il y a un réservoir étanche, dont il reste sur plusieurs points des traces reconnaissables. Les Romains, friands d'huîtres, ont dû trouver le moyen de les conserver fraîches, puisqu'Apicius en envoya à Trajan en Perse, qui, après un trajet de mille lieues, arrivèrent dans leur fraîcheur première; et ce moyen est l'eau douce préparée. « A notre avis, les Gallo-romains, avaient à côté de

Digitized by Google

leurs demeures, dans la ville ou à la campagne, des réservoirs à huîtres dont l'approvisionnement devait être renouvelé soit par des bateaux aménagés exprès, soit par d'autres moyens de transport. Ces réservoirs ont dû être fort nombreux ; mais on n'a remarqué que ceux où il était resté des huîtres. Le nombre de ces derniers est déjà assez considérable, et si l'attention des archéologues était attirée de ce côté, on en constaterait certainement beaucoup d'autres. » Voir plus haut, page 305.

Revue de Gascogne (novembre 1873) contient de M. J. de Carsalade du Pont, *Jean de Lauzières La Chapelle* (fin), où sont racontés les faits d'armes de Jean de Lauzières en Aunis et en Saintonge ès années 1572-1575, au siège de La Rochelle, en Saintonge contre les protestants. — « Il n'y avait point en tout ce royaulme de plus mal affectionnez subjects que sont ceux du pais de Xainctonge », comme il l'écrivait au duc de Montpensier; — contre Philippe de Volvire, seigneur de Ruffec, gouverneur d'Angoumois, qui voulait empiéter sur sa charge de gouverneur de Saintonge. L'auteur n'a pas connu l'ouvrage *Etudes et documents sur la ville de Saintes* (Saintes, Orliaguet, 1876), où (p. 231-271) il est à chaque page question de La Chapelle.

Revue des deux mondes du 15 juin contient de M. Denys Cochin *Les falsifications et le laboratoire municipal*, où nous lisons ce qui suit : « On pourrait boire de l'eau-de-vie avec moins d'inconvénient que d'autres liqueurs, si elle n'était pas frelatée. Mais l'industrie du faux n'aurait eu garde de négliger un produit de consommation si répandu. Dans les journaux spéciaux que lisent les marchands de vins — j'entends les journaux de commerce et non politiques, — on voit en grosses lettres des annonces ainsi conçues : « Bouquet de Cognac, direc- « tement extrait de la vigne.» Ce bouquet, c'est une essence qui se débite en petite bouteilles, et dont l'odeur ressemble étonnamment au parfum d'une vieille eau-de-vie. Il paraît que les négociants allemands recherchent beaucoup ces fioles parfumées. L'emploi qu'ils en font est simple. Ils achètent aux fabricants de Cognac beaucoup plus d'eaux-de-vie que les vignes de Cognac n'en produisent chaque année. On leur fournit du trois-six de toute provenance, qui est baptisé cognac, porte l'étiquette et emprunte le parfum du fameux bouquet extrait de la vigne. Malheureusement le bouquet est extrait, non de la vigne, mais de la pharmacie. C'est de l'huile de ricin traitée par l'acide sulfurique. Les éthers gras qui se forment ont l'odeur du cognac. Oui la drogue qui fait la terreur des enfants malades, et l'affreux vitriol, qui venge les Arianes abandonnées, voilà les éléments que des industriels sans conscience ont osé associer pour tromper d'honnêtes gens après leur dîner. »

Digitized by Google

QUESTIONS ET RÉPONSES

RÉPONSES

N° 1, t. I, p. 13, 26; t. III, p. 239. *Le peintre saintongeais Bragny.* — Bragny a signé et daté de 1641 un grand tableau sur toile, représentant saint Symphorien devant Heraclius, gouverneur de la province d'Autun. Les personnages portent le costume de chevaliers ou de pachas. Derrière l'enfant martyr, et à côté de sa mère, qui l'exhorte à mourir en chrétien, se tient un homme les mains appuyées sur une épée, et vêtu comme un seigneur de la cour de Louis XIII. Ce tableau curieux est placé dans l'église de Saint-Symphorien de Marennes. Il serait bien désirable qu'il fût enlevé de là pour être placé dans un musée, comme témoignage du talent d'un peintre saintongeois et aussi pour le dérober à l'humidité qui le ronge.

En la même église, on remarque un autre tableau signé du même peintre, mais d'une exécution si différente de celle du saint Symphorien qu'il n'y aurait rien de surprenant à ce que la signature seule fût de Bragny. C'est une assomption, datée de 1676.

M. Ch. Dangibeaud possède un autre petit tableau, sur panneau de bois, représentant l'enfant Jésus chargé des instruments de la passion, et daté de 165(?)9.

Saintes a presque toujours été habité par un peintre. Nos églises de campagnes possèdent certainement plusieurs de leurs œuvres. Il serait donc intéressant d'en donner un inventaire détaillé. L'histoire de l'art en province est à l'ordre du jour. Ainsi à Corme-Royal existe un tableau d'Artigue, nom très probablement incomplet, et qui doit être le même que Lartigue. En avril 1628, Marie Evain, femme de noble homme Arnauld de Lartigue, maître peintre de la reine, passe une quittance avec Louis Houallet, tailleur de pierre à Saintes. (*Minutes de Robert*).

Au siècle dernier on peut citer Denis Brioscky, peintre, natif de Milan, et Vincent, dont l'église de Saint-Pierre, de Saintes, possède une *Adoration des mages.* CH. D.

—

N° 39, t. I, p. 169, 172; t. III, p. 412. *Marguerite de Queux et son cousin Garipault.* — Le cousinage du poète avec la belle saintongeaise « aux yeux de saphir » et « à la tresse de fin or » peut s'expliquer, je crois, par une alliance. Paul Garipault, mari de Jeanne Relyon, assiste au contrat de mariage de François Jolly, sieur de Loucherie, fils de feu Pierre, conseiller élu en l'élection de Saintes, et de cette même Jeanne Relyon, le 20 octobre 1611, avec Marguerite Horry; donne son « avis et consentement » pour le futur, Jean Relyon, sieur de La[?]ucherie, *cousin*. Une parenté entre les Relyon et les Jolly existait donc déjà avant le mariage de Jeanne Relyon avec Pierre Jolly. Or, une Jeanne Jolly, fille de Jean Jolly, sieur de Chadignac, Saint-

Digitized by Google

Denis et de Besne en partie, et d'Anne Farnoulx, épousa en 1602, Jacob de Queu, sieur de Saint-Hilaire. Tout porte à croire qu'à cette époque tous les Jolly de Saintes avaient entre eux des liens de parenté assez étroits. Quoiqu'il en soit, Jeanne Jolly, veuve de Jacob de Queu, charge notre poète de régler une affaire de famille. Le 20 novembre 1625, noble homme Paul Garipault, « estant de présent à Paris », reçoit d'elle procuration pour donner quittance à Henri de Rohan, prince de Léon, d'une somme de 3250 livres. Jacob de Queu eut précisément une fille, Marie, qui pourrait bien être celle dont Garipault parlait sur le ton lyrique que l'on connaît. L'on remarquera, en effet, que les vers sont adressés à Marie de Queu ; Marguerite semble être ou un surnom, comme il arrive souvent dans les familles, ou mis là pour les besoins du vers. CH. D..

—

N° 49, t. I, p. 267. *Le nom de la femme de Cosme Béchet, auteur de l'*Usance de Saintes. — Cette question, déjà vieille de quatre ans, attend toujours une réponse. On ne saurait la faire de cette façon catégorique : Une telle était la femme de Cosme Béchet. Mais il conviendrait de rechercher d'abord quel fut l'auteur de l'*Usance*, vers quelle année il est mort et quel rapport il y a entre lui et le maire de Saintes. La *Biographie saintongaise* et les *Documents sur la ville de Saintes* fournissent peu de renseignements, ou des renseignements erronés. Les minutes des notaires saintais contiennent peu d'actes intéressant les Béchet ; j'en ai cependant trouvé plusieurs qui, par la comparaison des signatures et certaines données me permettent de répondre quelque chose à la question.

Dans la seconde édition de son *Usance*, Cosme Béchet désigne Arvert pour lieu de sa naissance (2e édit., 1647, p. 22). A la page 53, il raconte qu'en 1640 les « vins furent tellement verds, pasles et foibles que nous ne beuvions que pour nous empescher de mourir... De moy j'avoue que je ne beuvois jamais de ces vins malades qu'avec du déplaisir, et que, comme j'ay cet avantage de la nature d'avoir le goust indifférent au vin et à l'eau, je me fusse rangé mille fois du party de la fontayne, si mon âge *sexagenaire* ne m'eust fait craindre du désordre et du changement en l'œconomie de ma santé. » Il est donc né vers 1580. En 1619, il était au barreau de Paris. Voilà pourquoi on le trouve avocat au parlement de Paris ; son fils, Cosme Béchet, était au contraire avocat au parlement de Bordeaux. Ce sont donc deux personnages et non un seul, comme le pense M. Audiat, p. 46 des *Documents*. Cosme Béchet père mourut le 25 juillet 1652 (*Documents*). Dans un acte du 16 juin 1652, Cosme Béchet, avocat au parlement de Paris, donne quittance en présence de « son fils », Cosme Béchet (minutes de Hemery). Ces deux signatures apposées au bas de cet acte m'ont servi de point de repère pour distinguer Cosme Béchet le père, de Cosme Béchet son fils, dans les actes antérieurs. Le 30 juin 1653, Cosme Béchet, avocat au parlement de Bordeaux, termine une affaire

Digitized by Google

commencée par son père, feu Cosme Béchet, avocat au parlement de Paris. L'auteur de l'*Usance* laissa deux enfants, l'avocat au parlement de Bordeaux, et une fille, Philippe Béchet. Quant au nom de sa femme, je ne l'ai jamais trouvé ; et par une fatalité inouie, dans le contrat de mariage de Cosme Béchet avec Marie de Lestang, les père et mère du futur ne sont pas mentionnés. Cette particularité, je l'ai remarquée dans plusieurs contrats de mariage en secondes noces.

Philippe Béchet épousa Jacques Regnier, avocat, enterré à Ecoyeux, le 7 août 1677, et mourut, au même lieu, le 8 mai 1678, laissant trois enfants. Cosme a été marié deux fois. Sa première femme, Elisabeth Braud, paraît être morte vers 1669. Elle était fille de N. Braud et de Françoise Guenon. Par contrat du 5 juillet 1670, Cosme Béchet, avocat au parlement, conseiller et échevin, bailli des cours temporelles de l'évêché de Saintes, et des bailliages de Nancras et Champagne, épousa Marie de Lestang, âgée de 27 à 28 ans, fille de Philibert de Lestang, conseiller du roi, ancien commissaire de la marine, et de Jeanne de La Bechina, demeurant à Marennes, en présence Pierre Dubourg, sieur de Porcheresse, maire de Saintes, Jean Raimond, Jean Fouine, Toussaint Dangibaud, prévôt, Jean Dalvy, Jacques Burgaud et de sa femme Suzanne de Montgaillard. Marie de Lestang habitait alors le couvent des Notre-Dame à Saint-Vivien, où elle s'était enfuie parce que son père, après lui avoir donné son consentement au mariage, le lui avait retiré. Elle devint veuve en avril 1690. Cosme Béchet, par son testament du 28 décembre 1689, ouvert le 19 avril 1690, émancipa sa fille Marie, lui donna sa bibliothèque, et ordonna que son « premier » fils François-Cosme se contentât d'une très petite partie de biens, « le dit fils ayant commis tant d'actes d'ingratitude et de désobéissance et de félonie envers sa mère et envers son père ». Marie Béchet épousa Emmanuel Landreau, juge-sénéchal de Marennes, et avait pour frère, d'après un acte de 1706, Cosme Béchet, docteur en théologie, curé de Saint-Just, sans doute second fils de Cosme. Cosme Béchet fils, tenait sa place d'échevin de Charles Lepeau, qui l'avait résigné en sa faveur, le 23 décembre 1652. (*Minutes de Hemery* et *Gasquet*). CH. D.

—

N° 122, t. II, p. 93. *Les relations de parenté de Charles, Isaye et Pierre de Montalembert.* — Y a-t-il eu deux Isaye de Montalembert ? ou bien le *Bulletin*, en donnant la date de la procuration d'Isaye, a-t-il imprimé 1694 pour 1664 ou 1674 ? Je ne sais. Toujours est-il qu'il y a eu un Isaye de Montalembert, frère de Pierre, receveur des tailles de l'élection de Cognac, qui n'a pu comparaître à un acte en 1694, puisqu'il mourut au commencement de 1678, ainsi que l'établit un acte du 16 avril 1678, dont voici l'analyse tirée des minutes de Me Callandreau, notaire à Cognac. Devant André, notaire à Cognac, Pierre de Montalembert, conseiller du roi et receveur des tailles de l'élection de Cognac, y demeurant, comme tuteur et curateur des filles mi-

Digitized by Google

neures d'Isaye de Montalembert, marchand, son frère, déclare que le dit sieur Isaye de Montalembert étant chez le sieur Navarre, peut y avoir trois mois ou environ, avec le sieur Ranson, dit le marquis, « icelluy sieur Ranson auroit desclaré au dit feu sieur de Montallembert avoir vandeu au sieur Delisles? fermier des terres et seigneurie de Jarnac, certain nombre eaux-de-vie à trante six livres la bariques, à livrer au mois de mars dernier, payable à la dellivranse d'icelles ; et au mesme temps ledit Ranson auroit faict marché verbal au dit sieur de Montallembert de cinquante bariques eaux-de-vies que ledit feu sieur de Montallembert se seroit obligé de livrer audit sieur Delisles à la descharge dudit Ranson, dans ledit mois de mars, à raison de trante six livres la barique, payable par ledit Lisles lors de ladite livraison, à condition toutesfois que ledit sieur de Montallembert payeroit vingt sols par bariques audit Ranson. C'est pourquoy ledit sieur de Montallembert, audit nom, somme ledit Ranson, dit le marquis, de faire resevoir par ledit sieur Delisles ledit nombre de cinquante bariques caux-de-vies, les faire payer par icelluy, comme dit est, ou luy cedder le marché pour le nombre des dites cinquantes bariques, offrant de luy payer lesdites cinquante livres, quy est à raison de vingt sols par bariques, protestant à faulte de ce... (*Formules*). A quoy ledit sieur Ranson a faict responce qu'il requiert copie de la présante sommation pour y respondre en temps et lieu... Faict au dit Cougnac, en la boutique de Louis Forest, maistre apothicaire, en présance du sieur Daniel Augier, marchant, demeurant au bourg de Segonzac, et de François Delafargue, demeurant audit Cougnac... P. DE MONTALEMBERT. AUGIER. DELAFARGUE. ANDRÉ, *notaire royal.* »

Je n'ai pas trouvé à Cognac l'acte de décès d'Isaye de Montalembert. Quant à Charles de Montalembert, je le vois sur le registre protestant, le 8 avril 1657, parrain d'Anne Robicquet, fille de Pierre et de Marie Lallemand, baptisée par Drelincourt, pasteur à La Rochelle. J. P.

—

N° 198, t. III, p. 199, 206, 312, 313. *Le présidial de Pons.* — Un membre de la commission des arts qui se dérobe sous l'initiale M., dans le numéro 14 de ce recueil (15 août 1883, t. III, p. 101), interpelle assez vertement M. de La Morinerie, qu'il nomme en toutes lettres, à propos du présidial de Pons. « L'hypothèse d'un présidial dans cette ville, dit l'initiale M, a été nettement et carrément repoussée par M. de La Morinerie, qui s'est écrié : « Eh bien non ! pas de présidial à Pons », où notre érudit n'admettait tout au plus qu'un tapissier ayant des enfants ». Je laisse de côté la drôlerie du tapissier, qui, dans l'article du *Bulletin* (t. III, p. 312), s'appliquait à une famille de huguenots comprise dans l'arrêt du 6 avril 1569 et n'a rien de commun avec la question du présidial de Pons, et je continue la citation M : « Pourquoi décider à priori et sans examen que Pons n'a pas eu son présidial, et ce contrairement à l'allégation

Digitized by Google

d'un auteur bien désintéressé, puisqu'il est étranger à cette petite ville ? » A ce pourquoi je viens répondre « très nettement et carrément » que je n'ai rien décidé « à priori et sans examen », mais bien en parfaite connaissance de cause. Le coup que me porte l'initiale M avec la massue Bujaud, si soigneusement préparée cependant, ne m'a pas ébranlé le moins du monde, seulement il m'a donné à rire ; et alors de « m'écrier » une fois encore : « Si M. Bujaud fait de François Queu et de ses collègues des conseillers au présidial de Pons, c'est qu'il a mal lu ». Pas heureux « l'érudit » à la lettre M. Je vais en finir avec lui et avec M. Bujaud. Cet écrivain, page 38 de sa *Chronique protestante de l'Angoumois*, mentionne, d'après le mss. 206 *du fonds de Brienne*, au nombre des habitants de la Saintonge et de l'Angoumois atteints par l'arrêt du 2 avril 1569 (il a lu 2; il y a VI[e]): « François, de Mérignac ; Junien Nesmond, Arnaud Blanc, Jean Guillon, Jehan Maude, etc., etc., tous conseillers et magistrats présidiaux au siège de *Pons*. » Or voici le texte du document lu par M. de La Morinerie, qui, tout comme M. Bujaud, « est bien désintéressé, puisqu'il est étranger à cette petite ville » de Pons: « M[e] Charles Johanneaux, Arnaud Blanc, Jacques Arouhet, Jean Grelault, Junien Nesmond, André de La Cour, s[r] de Marignac, Jean Guillon, garde des sceaux, François Queu, s[r] de Mérignac, tous con[ers] et magistrats présidiaux au siège de *Xainctes*.» J'ai respecté strictement l'orthographe, bien qu'il y ait fort à dire. Je connais particulièrement chacun de ces magistrats, et je répète qu'ils n'ont jamais siégé, même provisoirement, au prétendu présidial de Pons.

LA MORINERIE.

—

N° 239, t. IV, p. 45, 89, 151, 251. *Débris d'anciennes forges dans les cantons de Montguyon, Montendre, Montlieu.* — Si, comme je l'ai dit, le minerai était ramassé à la surface du sol — ce qui n'est pas le point capital de la question — il est bien évident que ce même sol devait en contenir dans son sein ; et les sources dont parle M. A. D. T., et encore celle de Garechau, commune de Lagarde, sont une preuve qu'il en renferme encore, soit qu'il y ait eu fouilles ou non.

Quant à l'étymologie du mot Fouilloux, la *Statistique de la Charente-Inférieure*, par Gautier, dit très bien, comme M. A. D. T., que ce nom pourrait venir des *fouilles* qu'on y aurait faites pour extraire des minerais. Mais alors, et en raison des amoncellements découverts jusqu'à ce jour dans diverses communes voisines, ou peu éloignées du Fouilloux, ne pourrait-on pas admettre que ces communes ont aussi été fouillées et que le nom de Fouilloux appartenait, à une époque, à tout le rayon qui contient des débris de scories, et serait resté ensuite à la commune de ce nom, lors d'une division de territoire ?

D'après les vestiges caractéristiques — qu'un premier coup d'œil fait distinguer des concrétions et cristallisations—d'usines

Digitized by Google

aussi rapprochées, ne peut-on pas supposer que des difficultés de transport des matières destinées à être fondues, ou la quantité d'ouvriers employés à la fonte des minerais, sont la cause principale de la présence de tant d'établissements dans un rayon relativement restreint, et que la fonte avait lieu dans chaque cercle d'extraction.

Je lis aussi dans le même ouvrage, et ainsi que le dit d'ailleurs M. A. D. T., que le ruisseau La Forge arrose la commune de Sainte-Colombe. Comme on est porté à le croire, si ce ruisseau tire son nom d'une forge ayant existé sur ses bords à une époque très reculée puisqu'il n'en existe aucune trace, ne serait-il pas probable que la fonte et le martellage ne se faisaient pas dans la même usine, et que alors la fonte y était apportée des divers fourneaux environnants pour être forgée, c'est-à-dire battue au marteau pour être transformée en métal?

Puisque j'ai l'occasion de parler de forge, je dirai qu'il existe, tout près d'Archiac, un endroit appelé Pied de Forge ou fief des Forges, et qu'un habitant de Sainte-Eugène a trouvé, il y a peu d'années, quelques centaines de kilos de fers à chevaux enfouis dans le sol non loin de ce fief. Cette commune possédait aussi un beau monument celtique, appelé pierre merveille, et vulgairement pierre Marvillet considérée comme un autel druidique. Mais son ignorant propriétaire, un appelé Poussard, dit le Natre, qui n'en connaissait pas la valeur historique, l'a vendu, vers 1840, à un autre vandale, un paveur de Barbezieux, du nom de Merly, pour la modique somme de cinquante francs, paraît-il. Qu'ils soient à tout jamais maudits!

Sainte-Eugène paraît encore avoir été dans un temps très reculé le théâtre de grands combats, ainsi que semble le rappeler le nom de fief des Batailles, où l'on découvre de temps en temps des briques romaines, des poteries, des tombeaux, des ossements humains et des débris d'armes. F.-V. Braud.

— On demande d'où viennent les scories de fer et les coulées que l'on trouve en si grande quantité dans les cantons de Montlieu, Montguyon et de Montendre, et comment il se fait que le minerai de fer qui les avait produites a totalement disparu aujourd'hui. Or le minerai, moins la quantité fonduc, n'est pas plus rare aujourd'hui qu'autrefois. On fondait tout simplement le grison, que l'on trouve à fleur de terre, avec lequel on bâtit des maisons entières, et que l'on appelle scientifiquement grès ferrugineux. Ces grands amas de scories que l'on signale ne se rencontrent que dans les terrains ou ce grès ferrugineux abonde; nos ancêtres en tiraient un fer qui, pour être en petite quantité, n'était peut-être pas moins bon que celui des grandes usines. Manès, dans sa *Description physique, géologique et métallurgique de la Charente-Inférieure* (1855), dit, page 187 : « Il paraît qu'autrefois, dans ces grés, on trouva beaucoup de ce minerai de fer qui fut exploité : car on rencontre

Digitized by Google

une grande quantité d'anciennes scories sur les hauteurs entre Le Gibaud, La Genétouze et Martron. » Quant aux fourneaux dans lesquels s'opérait la fonte de ce grison, c'étaient de petits fourneaux tout-à-fait primitifs, pétris d'une seule pièce en argile et que l'on construisait sur les lieux où l'on avait découvert un banc de grison assez important pour nécessiter l'emploi de ce petit monument. Cette façon d'extraire le fer par une seule fonte directe avait deux inconvénients très graves : d'abord, les trois quarts du fer restaient souvent dans les scories ainsi que nous pouvons nous en convaincre tous les jours; ensuite, dans le refroidissement de la matière, les dites scories s'attachaient aux parois inférieures du fusier, en sorte qu'à chaque opération on était obligé d'en enlever une portion. C'est ce qui explique la présence de l'argile calcinée dans les coulées de scories que l'on rencontre si souvent. Il y a quelques années, j'ai vu un de ces fourneaux; peut-être existe-t-il encore. Il était dans la commune de Martron, près du petit ruisseau appelé la Cluzenne, non loin de la route de Montguyon. B. DE BOISFERON.

—

N° 269, t. IV, p. 254. *Poinçons des orfèvres de Saintes, Angoulême, La Rochelle, Cognac, Marennes, Rochefort, etc.* — La marque des orfèvres de Saintes était une sorte de fermoir ou d'agrafe avec fleuron à droite et à gauche. La corporation ne date que de l'année 1758. Elle était réunie à la fin du XVII^e^ siècle aux horlogers. Leur bannière représentait une horloge. Voir l'*Armorial général de 1696*. Je ne connais point d'orfèvre à Saintes avant Jean Maryon, sous Louis XIV. Au siècle précédent, nos compatriotes s'adressaient surtout aux ateliers artistiques de Tours, témoin entre autres René de Rabaine, seigneur de Cravans, qui commandait à Pierre de Lacourt, en 1593, les deux hanaps d'argent dont il était tenu vis-à-vis de son seigneur suzerain, le prince de Mortagne. Voir un article de M. de La Morinerie sur Pierre de Lacourt, dans les *Archives de l'art français*, tome V, 1858. LA MORINERIE.

— Le poinçon des orfèvres de Saintes représentait une agrafe de ceinture, par allusion sans doute au nom de la ville, qui se prononce comme *ceinte*, d'où *ceinturon*, *ceinture*. C'est ainsi

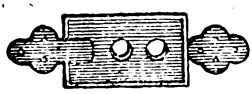

que le poinçon des orfèvres de Lyon figurait une tête de *lion*, celui de Bar-le-Duc un bar, espèce de poisson, celui de Moulins, les ailes d'un moulin à vent. D'autres rappelaient un fait historique, une production renommée du pays, une industrie prospère, quelquefois même un dicton où le nom de la ville avait sa place. Par exemple, les orfèvres d'Orléans avaient pour poinçon l'image de la tête de la Pucelle ; ceux de Châtellerault, un

Digitized by Google

canif ; ceux de Langres, un couteau, et ceux de Melun, une anguille (1).

Les orfèvres de Saintes avaient été érigés en communauté en 1758. En 1786, cette communauté comptait huit maîtres, non compris deux orfèvres établis l'un à Saujon et l'autre à Jonzac, qui étaient soumis à la même jurande. Quant à la ville de Pons, elle avait elle-même une communauté datant de 1785 et comprenant quatre maîtres. Elle relevait, comme celle de Saintes, de la juridiction de La Rochelle, qui avait eu, à la fin du XVII[e] siècle, jusqu'à dix-huit maîtres orfèvres, nombre réduit à douze dans le cours du siècle suivant. Depuis la déclaration du 15 décembre 1783, le choix de leur poinçon n'appartenait plus aux communautés d'orfèvres. C'est la cour des monnaies qui le désignait et le graveur particulier de la monnaie de Paris qui le gravait. Antérieurement le poinçon variait souvent avec les jurés-gardes, qui pouvaient changer ou modifier celui dont leurs prédécesseurs s'étaient servi. Ce défaut de fixité offrait des inconvénients auxquels la déclaration de 1783 avait eu pour but de remédier. Avec l'ancien état de choses, il n'était pas toujours facile, en effet, soit pour le public, soit même pour les officiers des monnaies, de déterminer la provenance des ouvrages d'or et d'argent. Ed. B.

— Les poinçons que les orfèvres sont tenus d'employer pour marquer les ouvrages de leur fabrication sont de création très ancienne. On lit dans le *Dictionnaire historique des institutions, mœurs et coutumes de la France*, par Chéruel (Paris, Hachette, 1874), au mot Matières d'or et argent : « La marque des matières d'or et d'argent a été prescrite par une ordonnance de Philippe le Hardi, en date du mois de décembre 1275 ; il y est dit que, dans toutes les villes où il y a des orfèvres, ils auront une marque particulière pour les matières d'or et d'argent. (*Recueil des ordonnances*, t. I, p. 814). Philippe le Bel renouvela cette prescription en 1313 ; et, depuis cette époque, elle a toujours été en vigueur. Une déclaration du 31 mars 1672 soumet à une taxe les matières d'or et d'argent qui seraient marquées. Cet impôt existe encore aujourd'hui sous le nom de droits de garantie, et forme une partie des contributions indirectes. » Le même auteur dit au mot Orfèvre : « Les orfèvres qui travaillent les matières d'or et d'argent formaient une corporation dès le XIII[e] siècle. Ils sont mentionnés dans le *Livre des métiers* d'Etienne Boileau. Charles VI leur donna, en 1497, le titre d'orfèvres-changeurs qu'ils ont conservé jusqu'à Charles VIII. Ils étaient soumis à la juridiction et à la surveillance des officiers préposés aux monnaies... C'était autrefois à la corporation des orfèvres de Paris qu'était confié le poinçon pour la marque des matières d'or et d'argent. »

(1) « Bren, bren, dit Picrochole ; vous semblez les anguilles de Melun : vous criez devant qu'on ne vous escorche ». Rabelais, liv. 1[er], ch. 47.

Digitized by Google

Les documents anciens sur les orfèvres établis dans notre circonscription et sur les marques particulières de leurs poinçons au XVII[e] siècle et antérieurement sont rares. A Cognac, Bertrand Gimbert, époux de Marie Yver, était orfèvre en 1611. Bernard Moricet était établi dans la même ville en 1621. Je crois devoir publier à titre de curiosité un acte que j'ai trouvé dernièrement dans un lot de vieux papiers et restitué aux minutes de M[e] Broussard. Il établit qu'à Cognac comme à Saintes les orfèvres se servaient d'un poinçon déposé entre les mains de l'un d'eux. Voici cette pièce intéressante pour l'histoire des corporations :

« Aujourd'huy quatriesme aoust mil six cent quatre-vingts-trois, ... ont estés présants en leurs personnes maistre Claude Bernard, directeur des formulles des eslections de Xaintes et de Cognac, d'une part, et Jean Barraud, maistre orphèvre, Marthe Barcau, veuve de feu Michel Bert, vivant maistre orphèvre (1), et Henry Hardy, aussy maistre orphèvre, demeurant en cette ville deCognac, d'autre part, et ledit sieur Bernard demeurant ordinairement en la ville dudit Xaintes ; lequel dit sieur Bernard, en vertu de la procuration à luy donnée par maistre Benjamain du Chaillou, advocat en la cour, conterolleur général des eschanges de Guyenne, habitant de la ville de Bordeaux, icelluy comme ayant procuration de maistre Paul Brion du Sausaye, bourgeois de Paris, soubs-fermier du droit de seigneuriage et doublemant d'icelluy (2) sur les ouvrages d'or et d'argent quy ce fabriquent et mettent en œuvre dans le royaume par les orphèvres, tireurs et batteurs d'or et d'argeant, ladite procuration du dit sieur Bernard dattée du quinziesme novembre mil six cents quatre-vingts, et ladite substitution quy est au bas, du vingt-cinq fevrier dernier, signé : Chaillou, Guyssant, Radeau et Parant, notaire royal à Bordeaux, que ledit sieur Bernard a représentée et retirée par devers luy pour s'en servir en d'autres affaires, a affermé et afferme par ses présentes aus dits Barraud, Hardy et Barcau, stipullants et acceptants, sçavoir est : les droits de seigneuriage

---

(1) Du mariage de Michel Bert et de Marthe Bareau naquit Marguerite Bert, qui épousa Isaac Rondeau, par contrat reçu Verjat, notaire à Saintes, le 12 juin 1660. Dans un acte du 16 juin 1673, Isaac Rondeau est qualifié avocat au siège royal de Cognac. Le 1[er] février 1687 devant Nouveau, notaire à Cognac, contrat de mariage de Guillaume Chantelou, directeur des postes de Rochefort, fils de Jean Chantelou, marchand de Loches, et de feue Antoinette Trotier, et de Marie-Anne Rondeau, avocat en parlement, et de Marguerite Bert, demeurant à Cognac, assisté de sa mère pour l'absence de son mari qui est hors du royaume depuis plusieurs annécs, de Marthe Bareau, veuve du sieur Michel Bert, vivant marchand orfèvre, son aïeule du côté maternel, et autres ; à la minute du contrat est jointe une lettre d'Isaac Rondeau à sa femme et à sa fille, datée de Londres, le 3 octobre 1685.

(2) Droit qui appartient au seigneur. Il ne se dit guère qu'en fait de monnaies dans la fonte desquelles il en revient au roi quelque profit pour le droit de *seigneuriage* (*Dictionnaire de Trévoux*, édition de 1732).

Digitized by Google

et doublemant d'icelluy sur tous les ouvrages d'or et d'argeant quy ont esté et seront fabriqués et mis en œuvres par les dits preneurs en cette dite ville de Cognac et faux bourgs d'icelle, à commansser despuis le premier juillet dernier de la présente année, et à finir au premier octobre de l'année que l'on comptera mil six cens quatre-vingts-six, faisant trois années trois mois, moyennant le prix et somme de vingt-huit livres par chascun an, payable par quartier, sçavoir : ledit sieur Barraud, la somme de huit livres dix sols, ledit sieur Hardy, aussy huit livres dix sols, et ladite dame Bareau, la somme de unze livres, que les dits preneurs, chascun en leur particulier, seront tenus payer audit sieur Bernard, audit nom, d'année en année et de terme en terme, par quartier et quatriesme partye et à la fin de chascun desdits quartiers. Et a esté accordé qu'au cas que quelq'uns des dits preneurs arrivent à décedder ou à quitter ladite ville et fauxbourgs du dit Cougnac, ladite somme sera aussy payée par ceux quy resteront des dits preneurs, et à proportion qu'il est réglé cy-dessus, sans que ceux quy resteront puissent prétendre dudit sieur Bernard aucune diminution de ladite somme de vingt-huit livres par an, sans préjudice audit sieur Bernard de la jouissance que les dits Barraud et Bareau ont faite dudit droit, despuis le premier octobre de l'année mil six cents quatre vingts jusques audit jour premier juillet dernier, à raison de la dite somme de vingt-huit livres par an, à quoy ledit sieur Bernard n'entend desroger ny préjudicier, sauf aus dits Barraud et Bareau de payer ledit temps premier octobre mil six cents quatre-vingts jusques au dit jour premier juillet dernier en deniers ou quittances, sçavoir : ladite Bareau, sur le pied de seize livres par an, et ledit sieur Barraud, la somme de douze livres aussy par an, pour ledit temps quy a fini audit jour premier juillet dernier ; à la charge par les dits preneurs de marquer tous les ouvrages qu'ils feront du poinsson quy est entre les mains de ladite dame Bareau et d'observer les ordonnances royaux... Faict et passé audit Cognac, ès logis du sieur Tard, appelé la Poste, en présence du sieur Léonnard Castel, commis à la distribution des formulles dudit Cognac, y demeurant, et de Pierre Bounin, sergier, de Blanzay en Poitou, demeurant de présent audit Cognac, tesmoins requis, et ont tous signé..... Bernard. Barraud. M. Bareau. H. Hardy. Castel. P. Bounin. Giraud, *notaire royal héréditaire*, »

Je trouve dans un livre de ma bibliothèque, l'*Almanach des monnoies*, de 1785 (Paris, Méquignon, in-12), recueil publié par des Retours, de 1784 à 1789, une foule de détails intéressants sur les communautés d'orfèvres et les poinçons dont ils se servaient alors dans les villes de notre circonscription. Ce livre étant assez rare, je vais résumer ce qu'il contient sur la question. On aura ainsi sous les yeux l'état de la législation à la veille de la révolution.

Les orfèvres étaient les justiciables nés de la cour des monnaies, dont l'inspection s'étendait sur tous les détails de leur

Digitized by Google

fabrique et de leur commerce en ce qui concerne la vente et l'achat des ouvrages et matières d'or et d'argent, l'emploi de ces mêmes matières et leur titre. Ils ne pouvaient être admis à exercer leur profession qu'après avoir travaillé en qualité d'apprenti pendant un certain nombre d'années déterminé par les statuts, et ensuite comme compagnon pendant deux ou trois ans. On ne devait entrer en apprentissage avant l'âge de dix ans ni après seize. Le traité que le maître orfèvre faisait avec son apprenti se nommait brevet d'apprentissage et devait être passé devant notaire et enregistré tant au bureau de la communauté dont le maître était membre qu'au greffe de la juridiction des monnaies dont elle dépendait. La déclaration du 25 janvier 1781 voulait qu'il fût gardé minute de ces actes et que les extraits de baptême des apprentis y fussent annexés.

L'orfèvre admis à la maîtrise, après avoir fait le chef-d'œuvre prescrit par les statuts, était tenu de se présenter devant les officiers des monnaies, pour prêter serment et faire insculper sur la table de cuivre étant au greffe de leur juridiction le poinçon qu'il s'était choisi ; il n'était admis à remplir ces formalités qu'après avoir subi un examen sur le titre et l'alliage.

« Les gardes-orfèvres de chaque communauté, dit l'*Almanach des monnoies*, emploient quatre espèces de poinçons pour contremarquer les ouvrages qui sont apportés et essayés à la maison commune. L'un sert à contre-marquer les gros ouvrages d'argent ; il doit avoir deux lignes en hauteur sur une ligne un quart en largeur ; l'autre, moins grand de moitié que le premier, sert à contre-marquer les moyens ouvrages d'argent et les ouvrages d'or au titre de 22 karats ; le troisième, qui est de la même grandeur que le second, mais dont il diffère en quelque partie(1), sert pour les menus ouvrages d'or au titre de 20 karats, et le quatrième, qui est beaucoup plus petit que les autres, sert à contre-marquer les ouvrages qui, en raison de la petitesse de leur volume, ne peuvent être essayés qu'avec la pierre de touche.

» Avant la déclaration du 15 décembre 1783, les empreintes de ces poinçons changeoient à chaque mutation des jurés-gardes et représentoient généralement des lettres de l'alphabet ; il a été ordonné par cette loi qu'ils porteront à l'avenir une marque distinctive et invariable, à la faveur de laquelle le public, les artistes et les officiers des monnoies pourront reconnoître la fabrique d'où proviendra chaque ouvrage d'or et d'argent : cette connoissance les mettra à portée d'exercer leur recours contre les fabricateurs de ceux de ces ouvrages qui ne seroient pas au titre prescrit par les règlemens, et même contre les jurés-gardes qui les auroient contre-marqués.

(1) On distingue ce poinçon sur les ouvrages fabriqués à Paris, en ce que l'empreinte est en lettre italique.

Digitized by Google

» Le régisseur des droits du contrôle et de la marque d'or et d'argent emploie six poinçons différens : deux de ces poinçons, nommés *poinçons de charge*, servent à marquer, l'un les gros, l'autre les menus ouvrages ; les quatre autres poinçons, connus sous le nom de *poinçons de décharge*, servent, l'un pour les gros ouvrages d'argent, l'autre pour les ouvrages d'or et les moyens ouvrages d'argent, le troisième pour les petits ouvrages d'or, et le quatrième pour les très petits ouvrages d'or et d'argent.

» Lorsqu'un orfèvre a préparé un ou plusieurs morceaux d'or ou d'argent pour un ouvrage quelconque, il le marque de son poinçon, ainsi que toutes les pièces qui en dépendent, et le porte au bureau de la régie ; il y fait sa soumission de présenter cet ouvrage pour en acquitter les droits; et les préposés de la régie y appliquent le premier poinçon, nommé *poinçon de charge* ; il le transmet ensuite au bureau de la maison commune, pour être essayé et contre-marqué du poinçon à ce destiné.

» Les gardes orfèvres en exercice procèdent à cet essai ; et, si l'ouvrage se trouve au titre prescrit par les règlemens, ils y apposent le poinçon de contre-marque de la maison commune ; s'il arrive au contraire qu'il soit au-dessous de ce titre, ils le cizaillent ou le rompent et le rendent à l'artiste.

» Lorsque l'ouvrage est fini, l'orfèvre ne peut le vendre qu'après l'avoir porté une seconde fois au bureau de la régie pour recevoir l'empreinte du poinçon de décharge qui atteste le paiement des droits.

» L'apposition du poinçon de la maison commune se fait en présence du commis de la régie, qui a une clef du coffre où sont renfermés les poinçons de contre-marque.

» Le commis de la régie ne peut apposer le poinçon de décharge si l'ouvrage qui lui est présenté n'est pas revêtu du poinçon de contre-marque de la maison commune.

» Il résulte de ces détails que les ouvrages d'orfèvrerie fabriqués tant à Paris que dans les provinces où la perception des droits du contrôle et de la marque a lieu, doivent, s'ils sont revêtus de toutes les marques qui en garantissent le titre, porter l'empreinte de quatre poinçons différens : l'un est celui de l'artiste qui est ordinairement la lettre initiale de son nom, l'autre est celui de la maison commune où ces ouvrages ont été essayés, et les deux autres sont les poinçons de charge et de décharge du régisseur dont l'empreinte varie dans chaque département de la régie.

» A l'égard des ouvrages fabriqués dans les provinces où la perception des droits du contrôle et de la marque n'a pas lieu, ils portoient, avant la publication de la déclaration du 15 décembre 1783, les empreintes de trois poinçons différens ; l'un presque généralement désigné par le nom de *poinçon de reconnoissance*, étoit la marque distinctive de la communauté ; l'autre représentoit une lettre de l'alphabet et indiquoit quels étoient les jurés-gardes qui avoient contre-marqué l'ouvrage

Digitized by Google

qui en portoit l'empreinte, et le troisième étoit le poinçon de l'artiste. Ils ne porteront plus à l'avenir que l'empreinte de ce dernier et celle du poinçon invariable que la cour des monnoies aura donné à la communauté.

» Les menus ouvrages qui ne s'essaient qu'à la pierre de touche doivent porter au moins l'empreinte de deux petits poinçons : l'un est celui de la maison commune destiné aux ouvrages de cette nature ; l'autre est le poinçon du régisseur ou de l'artiste. »

L'*Almanach* de 1785 donne aussi un état des juridictions et des hôtels des monnaies établis dans les provinces et des officiers qui y étaient attachés. On y voit que la monnaie de La Rochelle fut établie sous le règne du roi Jean en 1360 (1) et que sa juridiction s'étendait sur les communautés d'orfèvres et les autres justiciables de la cour des monnaies établis dans les villes de La Rochelle, Rochefort, Cognac, Aligre, ci-devant Marans, Saintes, Saint-Jean d'Angély et Marennes.

L'*Almanach* contient, page 119 et suivantes, l'état des communautés d'orfèvres établies dans le royaume, document d'un grand intérêt qui donne les noms de toutes les communautés d'orfèvres, ceux des officiers de chacune de ces communautés, la juridiction des monnaies dont elles dépendent, le titre auquel elles travaillent, les noms des villes et bourgs où il y a des orfèvres établis qui ne sont point érigés en communauté, le nombre de ces artistes dans chacun de ces endroits et les noms des jurandes auxquelles ils sont soumis. Les numéros qui précèdent les noms des communautés servent à reconnaître l'empreinte de leur poinçon invariable. Tous ces poinçons gravés par Bernier, graveur particulier de la monnaie de Paris, sont reproduits sous 176 numéros d'ordre dans quatre planches qui terminent le volume et sont intitulées : *Poinçons des communautés d'orfèvres*. Dans l'état où je vais reproduire ce qui concerne notre pays, le J indique le nom de la juridiction dont les communautés dépendent ; le T, le titre auquel elles travaillent, l'E, l'année de leur érection. Le J et le T annoncent qu'elles travaillent au même titre que la communauté établie dans le chef-lieu de la juridiction des monnaies dont elles dépendent. Je fais suivre le nom de la ville de la description du poinçon de sa communauté.

ANGOULÊME. Une hure de sanglier. J Limoges, T Paris, E 1719, dix maîtres, y compris les horlogers, et indépendamment d'un orfèvre établi à Ruffec qui est soumis à sa jurande. Pierre Buchey, juré-garde ; Pierre Nouel, adjoint.

COGNAC. Une pointe de flèche (2). J La Rochelle, T Paris, E

(1) Son existence est constatée dès 1215. Voir dans les *Archives*, t. VIII, p. 338, *La monnaie de La Rochelle* (1728-1755), pièces publiées par M. Louis Audiat.

(2) Gien marquait d'une flèche entière.

Digitized by Google

1762, dix maîtres. Guillaume Imbaud, syndic ; François Daillet, adjoint.

D'Aligre, ci-devant Marans. Une écuelle à deux anses. J La Rochelle, T Paris, E 1758, trois maîtres. Pierre Bouguerlet, syndic ; Louis Béraud, adjoint.

La Rochelle. Un griffon. La J Rochelle, T Paris, E 1698, dix-huit maîtres, dont il n'y en a que douze qui exercent actuellement. François Gapy, syndic ; Jean Michelin, adjoint.

Marennes. Une huître. J La Rochelle, T Paris, E 1777, quatre maîtres, non compris un orfèvre établi au Château (île d'Oleron), qui est soumis à sa jurande. Louis Toulit et Pierre Mesnard, jurés-gardes.

Rochefort. Un rocher. J La Rochelle, T Paris, E 1713, neuf maîtres. François Minute, premier garde ; Pierre-Louis Large, second garde.

Saintes. Une agrafe. J La Rochelle, T Paris, E 1758, sept maîtres, non compris six autres orfèvres établis, savoir : quatre à Pons, un à Saujon et l'autre à Jonzac, qui sont soumis à cette jurande. Pierre Adrien et Pierre Gillet, jurés-gardes.

Saint-Jean d'Angély. Un collier. J La Rochelle, T Paris, E 1779, six maîtres, y compris un orfèvre établi à Surgères, qui est soumis à sa jurande. Hilaire Vinet et Isaac Sarlat, jurés-gardes.

Ainsi toutes les villes pourvues de communautés d'orfèvres qui font aujourd'hui partie des deux Charentes dépendaient, à l'exception d'Angoulême, de la juridiction de l'hôtel des monnaies de La Rochelle, et toutes fabriquaient au titre de Paris, fixé par un édit de Henri II, du mois de mars 1554, savoir : l'or à 22 carats, au remède d'un quart de carat, et l'argent à 11 deniers 12 grains, au remède de deux grains. On entendait par remède une certaine marge accordée aux artistes pour faciliter leurs opérations ; ils ne pouvaient l'excéder. La déclaration du 23 novembre 1721 permit aux orfèvres ainsi qu'aux horlogers de fabriquer et vendre les menus ouvrages d'or sujets à soudures, comme croix, tabatières, étuis, boucles, boutons, boîtes de montre, et autres au titre seulement de 20 carats un quart, au remède d'un quart de carat.

MM. Paul Lacroix et Ferdinand Seré, qui ont publié une remarquable *Histoire de l'orfèvrerie-joaillerie et des anciennes communautés et confréries d'orfèvres-joailliers de la France et de la Belgique* (Paris, Seré, 1850, in-4), donnent en appendice un état alphabétique des communautés d'orfèvres existant en France vers 1789. Comme il contient quelques modifications et additions au tableau de l'*Almanach* de 1785, je crois utile de les signaler. Le nombre des maîtres orfèvres de Cognac est de 5, plus un orfèvre établi à Jarnac et un à Barbezieux, soumis à sa jurande. A Pons, une communauté avait été fondée en 1785 ; elle comprenait quatre maîtres, dépendait de la juridiction de La Rochelle, travaillait au titre de Paris et avait pour poinçon une ruche. Rochefort avait onze maîtres, Saintes en avait huit.

Digitized by Google

Le poinçon de Saint-Jean d'Angély représente une dent au lieu d'un collier. A Saint-Martin de Ré, une communauté, fondée en 1785, marquait ses ouvrages d'une paire de mouchettes et comprenait quatre maîtres dépendant de la juridiction de La Rochelle et travaillant au titre de Paris (1).

Les mêmes auteurs ont eu l'heureuse idée de donner aussi un armorial des orfèvres de France où je relève ceci : Les orfèvres d'Angoulême, réunis aux orlogeurs et pintiers de la même ville, *D'argent, à trois barres de sinople.* Les orfèvres de La Rochelle, *De gueules, à une enclume d'argent, accompagnée en chef de deux marteaux d'or.* Les orfèvres de Saint-Jean d'Angély, *D'azur, à une croix d'or, cantonnée aux 1 et 4 d'une fleur de lis de même, et aux 2 et 3 d'une boîte couverte, aussi d'or.* Les orfèvres de Saintes, réunis aux orlogeurs de la même ville, *De sable, à une pendule d'argent rayée et notée de sable.* Tous ces blasons sont reproduits dans les planches qui accompagnent le volume.

Quant aux marques distinctives connues sous le nom de poinçons, je n'en trouve aucune description en ce qui touche les villes de notre région depuis l'ordonnance de Philippe le Hardi jusqu'aux planches du graveur Bernier qui ornent l'*Almanach des monnoies.* L'acte notarié du 4 août 1683, ci-dessus transcrit, prouve qu'à cette date les orfèvres de Cognac se servaient d'un poinçon ; mais rien n'indique en quoi il consistait. Il y a donc des recherches à faire sur les anciens poinçons de nos orfèvres saintongeais et aunisiens et sur les statuts qui les régissaient avant la création à diverses dates des communautés énumérées par l'*Almanach des monnoies*, comme aussi sur les statuts de ces communautés. Nous connaissons les poinçons invariables qu'elles adoptèrent en vertu de la déclaration du 15 décembre 1783. Cette déclaration qui fut exécutée à partir du 1er janvier 1784 prescrivait d'ajouter à la marque invariable le millésime de l'année dans laquelle les nouveaux gardes seraient installés. Malgré l'abolition des maîtrises et des jurandes, le décret du 31 mars 1791 ordonna que les lois et règlements sur la marque et le contrôle des matières d'or et d'argent continueraient à être exécutés, et l'arrêté du 21 brumaire an v, relatif

(1) La création des nouvelles communautés avait amené le changement de quelques poinçons. Ainsi la ruche de Pons appartenait antérieurement à Pontoise qui prit ensuite un œillet. Saint-Flour, créé aussi en 1785, prit l'écureuil de Saint-Germain-en-Laye; Saint-Germain, le collier de Saint-Jean d'Angély, et Saint-Jean d'Angély, la dent de Saint-Lô. Les mouchettes données en 1785 à Saint-Martin de Ré furent empruntées à Saint-Omer, qui prit un lévrier. Ces distinctions sont importantes pour l'attribution des anciens ouvrages d'orfèvrerie. Nous remarquons aussi que, sur trois communautés créées en 1785, deux, Pons et Saint-Martin de Ré, sont de notre circonscription, et que l'établissement de Saint-Flour et de Saint-Martin fit changer les poinçons des villes qui leur succèdent dans l'ordre alphabétique. Il faut donc comparer les planches de l'*Almanach* de 1785 avec celles des années suivantes et avec l'état alphabétique de MM. Lacroix et Seré.

Digitized by Google

aux poinçons de maître, ordonna de nouveau l'exécution des anciens règlements. Mais, comme le dit M. Dalloz (*Répertoire de législation*, V° MATIÈRES D'OR ET D'ARGENT), il n'est pas permis de croire que cette exécution ait été poursuivie bien rigoureusement pendant nos troubles révolutionnaires. Quant aux empreintes antérieures à 1784, représentant ordinairement des lettres de l'alphabet, et qui changeaient à chaque mutation des jurés-gardes, il ne doit pas être facile aujourd'hui de déterminer à quelle ville elles appartenaient.

Les horlogers étaient soumis comme les orfèvres à la juridiction de la cour des monnaies, pour tout ce qui était relatif à l'emploi des matières d'or et d'argent. Ils devaient se faire recevoir en la cour des monnaies, y prêter serment, y faire insculper leurs poinçons, envoyer leurs ouvrages au bureau de la maison commune des orfèvres pour y être essayés et contremarqués, et souffrir les visites des commissaires de la cour.

Voici l'indication de quelques dispositions législatives utiles à connaître, parce qu'elles règlementent la matière qui nous occupe à la fin de l'ancien régime : 1776, février, édit qui supprime les corps et communautés ; l'orfèvrerie est exceptée de cette suppression ; — 1776, août, édit portant rétablissement, création et réuniona des corps et communautés. Les orfèvres se trouvent compris dans la nouvelle création et les batteurs d'or leur sont réunis ainsi que les tireurs d'or ; — 1777, avril, édit portant suppression des corps et communautés établis dans les villes du ressort du parlement de Paris, autres que Paris et Lyon, et création de nouvelles communautés dans celles des dites villes dont l'état est annexé à cet édit. Les orfèvres sont compris dans les dispositions de l'édit et y sont réunis avec les joailliers, lapidaires et horlogers.

Cette réunion, renouvelée par la déclaration du 25 avril 1778, s'explique par la grande analogie des professions d'orfèvre et d'horloger qui furent souvent exercées par les mêmes individus et annoncées au public par des enseignes dont l'orthographe n'était pas toujours irréprochable. Vers 1830, un voyageur de commerce, passant à Cognac par une nuit bien froide et bien étoilée, descendit de la diligence au relais de la place d'Armes, et lut sur une enseigne : *Calvet horfèvre-orloger*. Il frappa à tour de bras jusqu'à ce que Calvet parût à la fenêtre, et lui dit : Vous êtes bien M. Calvet ? — Oui, monsieur. — Vous êtes orfèvre ? — Oui, monsieur. — Et horloger ? — Oui, monsieur; mais que me voulez-vous donc à pareille heure ? — Je veux, dit le voyageur en lui montrant l'enseigne, que vous ôtiez l'*h* d'*orfèvre* pour la mettre à *horloger*.

Jules PELLISSON.

N° 270, t. IV, p. 254. *Où se trouve le fief de Chantreau dont Gabriel-Isaie Lemouzin de Nieul s'intitulait seigneur, et que l'on pourrait confondre avec le Chantreau des La Briandière ?* — Le territoire des communes de Nieul-lès-Saintes et de Pes-

Digitized by Google

sines compris entre les routes de Saintes à Marennes et de Saintes à Saujon, d'une part, le chemin de Pont-l'Abbé à Berneuil, passant par Rousselet, les Rogers et les Allards, et celui des Gentys à Pessines, d'autre part, constituait autrefois le fief de Chantreau. Une autre voie, connue dans le pays sous le nom de chemin des Anglais, et qui est très probablement de construction romaine, le divisait en deux parties. Les terres et bois situés au nord dépendaient de la seigneurie de Nieul ; c'est ce qu'indiquent :

1° Un acte du 10 juillet 1650, par lequel Gilles Baliste, avocat au parlement de Bordeaux, paie les droits de lots et ventes au seigneur de Nieul, pour l'acquisition qu'il avait faite d'une pièce de terre située au nord de ce chemin ;

2° Une déclaration fournie, le 24 août 1774, par messire Louis-Philippe Bernardeau de La Briandière, seigneur du Grand-Lauron et du Chantreau, à Gabriel-Isaie Lemouzin, chevalier, baron de Nieul-lès-Saintes, seigneur de Varzay, Brassaud, Chantreau, etc., pour les terres qu'il possède dans les seigneuries de Nieul et de Chantreau, lesquelles terres confrontent du midi au chemin « qui sépare la seigneurie de Nieul d'avec celle du marquisat de Pisany. »

Les autres possesions du fief de Chantreau qui s'étendaient au midi de ce chemin, et où se trouvait « le maine et mestairie de Chantreau », relevaient du marquisat de Pisany. En effet, le samedi après noël de l'an 1402, Geoffroi de Rabaine, seigneur de la bastille, terre et seigneurie de Pisany, arrentait à noble homme Jehan Guimpe, le maine de Chantreau en Pessines, au devoir de six livres de rente roturière. Le 13 janvier 1514, Denis de Tourettes, seigneur de Pisany, dans l'hommage qu'il rend à Julien Soderini, évêque de Saintes, pour les terres qu'il détient de lui, cite le fief de Chantreau en Pessines : « Omnia quæ possideo in nemoribus de Chantreau in parochia de Pessine. » Le 7 juin 1561, Jean de Vivonne, seigneur de Saint-Gouard et de Pisany, arrente le maine de Chantreau, en Pessines, à Thomas Cyvadier, procureur au présidial de Saintes, et à Annede La Villaine, sa femme. Le 15 octobre 1721, messire Baruc Draud, écuyer, seigneur de Villeneuve, propriétaire du maine de Chantreau par Marguerite Duval, sa femme, obtient de Charles de Crussol d'Uzès, marquis de Montauzier et de Pisany, l'érection de son maine de Chantreau en fief noble, avec droit de chasse, fuie et garenne, préclotures, et autres privilèges féodaux, moyennant un devoir hommager, et une rente noble de six livres. Le devoir consistait pour le seigneur de Chantreau « à se transporter chaque année le jour de la feste de saint Jean-Baptiste, au château du marquisat de Pisany, et s'estant mis en devoir de vassal, sans espée ni esperon, teste nue, à prester foi et hommage au dit marquis de Pisany ou à son représentant », comme le fit Louis-Philippe Bernardeau de La Briandière, écuyer, pour son fief du Chantreau, le 5 avril 1753, devant Louis Botton, notaire et procureur fiscal du marquisat de Pisany, en l'absence

Digitized by Google

de Jean-Charles de Sennecterre, marquis de Pisany, lieutenant général des armées du roi, gouverneur des villes et châteaux de Givet et Charlemont, ainsi qu'il résulte du procès-verbal qui lui en fut délivré par Dutard, greffier de la juridiction du marquisat de Pisany.

Le fief de Chantreau, dénommé du Chantreau depuis le XVIII[e] siècle, appartenait donc par moitié au baron de Nieul et au marquis de Pisany. Si les La Briandière s'en initulaient seigneurs, c'est qu'ils possèdaient la partie de ce fief qui relevait du marquisat de Pisany, et qui avait été érigée en domaine seigneurial. De nos jours le nom du Chantreau désigne encore non seulement l'ancienne propriété des La Briandière, mais tout le territoire compris dans le périmètre indiqué plus haut. Le chemin qui en faisait la division entre les deux seigneuries, limite aujourd'hui les communes de Nieul-lès-Saintes et de Pessines.

H. DE T.

—

N° 274, t. IV, p. 255. *A qui appartient le musée de la ville de Saintes?* — L'histoire du musée de Saintes serait à faire; sans doute elle ne serait pas bien longue. On y verrait qu'il a été fondé vers 1820, sous l'administration de Charles-François Boscal de Réals, comte de Mornac, député et maire de Saintes (1816-1829), par Nicolas Moreau, bibliothécaire de la ville. Il s'accrut des découvertes faites dans divers travaux entrepris en ville, particulièrement des débris de grands édifices romains trouvés dans les murs du bastion, à l'hôpital Saint-Louis, au couvent de la Providence, et aussi de dons particuliers. Rigaud de Vaudreuil et l'abbé Lacurie y consacrèrent leur temps et leurs connaissances, au nom et comme président ou secrétaire de la société d'archéologie. Le comte de Vaudreuil disparut, et la société fit comme lui, s'éteignant doucement sans fracas et sans glas, tellement que, vingt ans après son décès, l'*Almanach* de Saintes en publiait régulièrement chaque année les dignitaires, à leur grand étonnement. Le musée, lui, sommeillait profondément, troublé seulement dans son repos de vieilles pierres par des araignées préhistoriques qui y tissaient leur toiles fossiles à prendre les insectes, plus curieux d'antiquité que les habitants.

En 1873, la commission départementale des arts et monuments de la Charente-Inférieure, créée à Saintes par arrêté préfectoral du 1[er] mars 1860, s'avisa qu'il y avait un musée à Saintes; et, dans sa séance générale du 13 novembre, résolut d'en faire un musée départemental. M. l'abbé Julien-Laferrière, qui venait à cette séance d'être nommé vice-président, écrivit aussitôt dans ce sens une lettre au sous-préfet qui la transmit, le 25, au maire en le priant de soumettre la proposition au conseil municipal, « dont j'autorise, disait-il, la réunion extraordinaire. » A la séance du 27 décembre, le maire donna lecture de la lettre du sous-préfet : « La commission a émis le vœu que le musée archéologique de Saintes fût transformé en musée dé-

Digitized by Google

partemental. » On lit dans les délibérations, page 296 : « La demande de la commission est rejetée », sans autre forme de procès. On ne se le tint pas pour dit. Puisque la ville ne voulait pas faire de son musée un musée départemental, il fallait lui couper les vivres, la réduire à la portion congrue. Voilà pourquoi les procès-verbaux (séance générale du 12 novembre 1874) disent, t. II, p. 235, en parlant du président, M. Laferrière : « Il ne perd pas de vue le musée ; et il se propose de revendiquer à l'administration municipale tout ce qui appartient à la commission. »

L'affaire en est restée là et l'on n'y pensait plus ; mais, le 15 août dernier, le *Recueil* de la commission, t. III, p. 96, nous a rappelé, on ne sait à quel propos, l'incident depuis longtemps oublié, en démentant qu'il y a déjà trois ans, un sociétaire, comme l'a raconté le *Bulletin*, t. II, p. 158, eût estimé le musée dix mille francs et proposé de l'offrir comme capital au ministre qui exigeait cette somme pour la reconnaître d'utilité publique, ce qui pourtant était la vérité, et comme argument suprême il écrivait d'un ton mélodramatique : « Comment ! il se produit en pleine séance une pareille balourdise, et non seulement pas un membre ne proteste ; mais tous au contraire, opinant du bonnet, votent..... Ah ! ça ! c'est à croire que la commission des arts n'est qu'une collection de nullités. » Ces paroles sont trop sévères, même dans le cas de l'hypothèse : car enfin une académie peut bien laisser passer, avec le seul dédain pour châtiment, les plus étonnantes bévues et les frasques les moins archéologiques de quelque plaisant en belle humeur, sans être une « collection de nullités. » Seulement peut-être avant d'imprimer que jamais elle ou quelqu'un de ses membres n'avait émis la moindre prétention sur le musée de Saintes, elle aurait dû relire ses propres procès-verbaux et cette phrase : « Revendiquer à l'administration municipale tout ce qui appartient à la commission. » On voit donc que la question : « A qui appartient le musée de Saintes ? » n'est pas si « saugrenue » qu'elle en a l'air.

Aujourd'hui demandons, non pas que le musée municipal de Saintes devienne musée départemental ou bien qu'une commission départementale ou locale le démembre pour en former un second à son profit, mais que l'administration municipale lui assure un local convenable, quelques ressources ; et que tous, sociétés et particuliers, l'enrichissent de leurs trouvailles ou de leurs dons. Ce sera plus utile que des querelles oiseuses sur le propriétaire véritable, qui n'est pas douteux.

Un jour aussi, je l'espère, la commission, qui s'est à notre avis un peu écartée de son but officiel, la conservation des monuments historiques, pour chercher « la différence entre un pompier de l'histoire et un sapeur-pompier », ou pour railler peu dignement un concierge de sous-préfecture, sous prétexte sans doute qu'il s'agit encore des édifices publics, puisque les pompiers les préservent quelque fois et que les portiers y sont

Digitized by Google

logés toujours, enfin ramenée à son rôle, s'occupera sérieusement de sa mission, sauver, étudier les monuments si nombreux, si peu connus, si avariés du département. Qu'elle repousse du pied hors de chez elle ces saletés anonymes qui n'ajoutent que fort peu à sa considération ; ou bien, si c'est trop exiger, que, pour varier et à défaut de mieux, elle continue à nous exhiber tout une ménagerie savante, vache antiquaire qui est un « quadrupède encorné », étalon barbe, produit d'une race croisée avec elle même, âne chaussé du fer à cheval d'un mulet ; ces petites drôleries inoffensives, ces joviales bévues historiques, remplaceront, avantageusement pour elle et même pour la science, les attaques perfides, les injures grossières ou les insinuations venimeuses contre les personnes. L. A.

—

QUESTIONS.

N° 275. Béchet dans son *Usance du présidial de Saintes*, 2e édit., p. 29, dit : « Je me suis étonné de lire, *apud Cujac.*, *lib. 3, cap. 31, observat.*, que toutes les salines de France appartiennent au roy : car celles de Bourdelois, de la Saintonge, de l'Aunix, de Poitou et de Bretagne sont possédées par des particuliers, sans que sa majesté y ayt aucune seigneurie directe ny utile, qui appartient aux seigneurs de fief et aux détenteurs, comme les héritages. Nos pères en jouissoient avec une entière franchise de tous imposts et subsides. Les huguenots ayant basty le fort de Brouage, en 1574, établirent un impost de cinq sols sur chacun muy de sel. » Si Béchet ne se trompe pas, et étant originaire d'un pays de salines il pouvait avoir de bons renseignements, quelle serait la cause de la révolte contre la gabelle en 1582, qu'on dit excitée par l'excès des impôts ?

Ch. D.

—

N° 276. *Famille Regnauld.* La mère de notre jurisconsulte Jean Dusault, Elisabeth Regnauld, avait épousé en premières noces François Laisné, sieur des Anglades, et en secondes noces, le 3 novembre 1653, en l'église de Richemont, près Cognac, Jean Dusault, conseiller du roi, assesseur au présidial de Saintes. Elle était fille de Jean Regnauld, sieur de Peunouveau, conseiller du roi, lieutenant criminel en l'élection, maire de Saintes en 1633. J'ignore le nom de sa mère, et je voudrais bien être renseigné à cet égard. Je m'imagine volontiers que M. Barraud qui a à sa disposition les minutes du notaire Jean Robert, le père de Samuel, pourrait le découvrir. Il trouverait là peut-être le mariage de Jean Regnauld ou d'autres actes qui permettraient de résoudre la question. La Morinerie.

—

N° 277. Le *Bulletin* publie plus haut l'inscription d'un setier de cuivre rouge qui a servi à Cognac. Connaît-on dans notre

Digitized by Google

circonscription d'autres mesures de capacité portant des inscriptions analogues et pourrait-on en donner la description ?
J. P.

—

N° 278. François Froger, voyageur et ingénieur français, né en 1676, auteur d'un vol. in-12 (1698), *Relation d'un voyage aux côtes d'Afrique*, est-il saintongeais et appartient-il à la famille des Froger de l'Aiguille et de La Rigaudière, bien que son nom ne figure pas dans la *Biographie saintongeaise* ?
B.

N° 279. On trouve sur les registres de Saint-Pierre-d'Oleron le baptême de la cloche de La Perroche, en l'année 1740. Le parrain fut M. de Saint-Dizant. On désirerait le texte de l'acte de baptême. On demande aussi où était placée cette cloche, et si elle existe encore.
La. M.

—

N° 280. M. Jules Pellisson a établi (*Bulletin*, t. I, p. 401), que Charles de Sainte-Maure, duc de Montausier, maréchal de camp, gouverneur du dauphin, gouverneur de Saintonge et d'Angoumois, etc., est bien né de parents huguenots, au château de Montausier, paroisse de Baignes-Sainte-Radégonde en Angoumois, diocèse de Saintes. Je voudrais savoir quand et par qui il a été converti au catholicisme. L'abbé Juillard du Jarry, dans son *Oraison funèbre de messire Charles de Sainte-Maure* (23 août 1690), parle bien (*Panégyrique et oraison funèbre*, par M. l'abbé du Jarry, t. II, p. 405) « des eaux mortelles et bourbeuses de l'erreur. M. de Montausier avoit reçu de ses parens cet héritage funeste, et la tache de l'hérésie s'étoit mêlée avec les avantages de sa naissance... Tous les nuages se dissipèrent... » Mais ce sont des termes vagues. L'orateur ne dit même pas que son héros était son compatriote saintongeais. Où trouverais-je quelque renseignement précis ?
N.

—

N° 281. A l'occasion de la visite faite par la Société au terrier de la Fade en Courcoury, au mois de mai dernier (*Bulletin*, IV, p. 117), sous la direction de M. Gabriel de Mortillet, je croyais trouver une description de cet important tumulus. J'ai dû me rabattre sur les écrivains qui en ont déjà parlé, Chaudruc de Crazannes, Daniel Massiou, t. I, p. 88, et Bourignon. Je lis dans ce dernier, p. 151 : « On a trouvé, autrefois, dans la terre de Courcoury, des armes antiques, à demi-rongées par le rouille, et des médailles. On y découvrit aussi, il y a environ cent ans, un trésor assez considérable, selon la tradition du pays, pour attirer l'attention du gouvernement, qui envoya des commissaires sur le lieu pour en prendre connaissance. Quelques personnes peu instruites pensent que ce trésor consistait en un veau d'or, et dans une grande quantité de pierres précieuses ; d'autres croient, avec plus de raison, que c'était un amas considérable de médailles d'or, avec quelques pierres de prix. Je

Digitized by Google

suis de ce sentiment, et j'aurais peine à m'imaginer que les Romains eussent enfoui un veau d'or dans ce lieu, quoique ce simulacre ne fût pas absolument étranger à leur culte; au reste il ne serait pas extraordinaire qu'ils y eussent enterré une somme d'argent. » Et l'antiquaire ajoute : « J'ai cherché dans le dépôt public quelque pièce justificative qui pût donner du poids à la tradition; mais le greffe de Saintes ayant été brûlé depuis cette époque, je n'ai pu trouver aucun titre qui en fît mention ; il n'en est pas moins vrai qu'on découvrit un trésor, dans ce terrre, il y a environ cent ans; tout le monde s'accorde à le dire; on n'est pas aussi certain que la cour en ait été informée. » Je demande si l'on a des documents sur le fait avancé par Bourignon. A.

—

N° 282. Quels renseignements a-t-on sur M. Duplex de Villeneuve, ancien officier d'infanterie, qui signe un pamphlet contre Napoléon premier, intitulé *La France justifiée* ; 1814 ; sans désignation d'imprimerie, in-8, 14 pages ? V.-P.

BIBLIOGRAPHIE

—

Almanach paroissial pour l'année 1884. La Rochelle, J. Deslandes, (imprimé par Noël Texier, à Pons), 1883; in-12, 71 pages. Prix : 20 centimes.

Annales municipales de la ville de Saintes, année 1882. Saintes, imprimerie Gay, 1883, in-8, 322-XXII pages.

Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis. Tome X. Saintes, Mortreuil, 1882, in-8, 452 p.; gravures et héliogravures.

— *Idem*, tome XI. Saintes, Mortreuil, 1883, in-8, 488 pages.

Arnaud de Pontac, évêque de Bazas. Pièces diverses recueillies et publiées par Philippe Tamizey de Larroque. Bordeaux, P. Chollet, août 1883, in-4, 108 pages. — (Réimpression de pièces fort curieuses et rarissimes, très bien éditées et enrichies d'une notice intéressante et de savantes notes.)

ARNOULT (Célestin). *Poésies, pensées et aventures d'un jeune paysan Charentais.* Angoulême, imp. Roussaud, 1883, in-8, VIII-106 pages, chez l'auteur, à Sonneville, par Rouillac.

Association française pour l'avancement des sciences. Compte-rendu de la 11e session. La Rochelle, 1882. Paris, au secrétariat de l'association, 1883, in-8, CVII-1209 pages ; planches. (Voir *Bulletin*, IV, 228).

AUDIAT (Louis). *Les monuments de Saintes.* Paris, imp. Chaix, 1883, in-8, 3 pages. (Extrait du vol. *Association fran-*

Digitized by Google

çaise pour l'avancement des sciences. Congrès de La Rochelle).

Audinet (Eugène). *Eloge de M. Dufaure. Discours prononcé à la séance solennelle de rentrée des conférences des avocats stagiaires, le 13 janvier 1883.* Poitiers, imp. de Tolmer, 1883, in-8, 26 pages.

Auger (Charles). *A propos de l'épidémie de Saintes.* Saintes, imp. Loychon et Ribéraud, 1883, in-18, 74 p. Prix : 50 centimes.

B... (J...). *Les huîtres dans les sociétés savantes.* La Rochelle, imp. Mareschal et Martin. 1884, in-8, 19 pages. (Extrait de *la Charente-Inférieure* du 28 novembre 1883. C'est le compte-rendu fantaisiste, et très spirituels d'une prétendue séance de société savante où l'on aurait discuté la question des huîtres gallo-romaines).

Barbedette, député. *Discours (sur l'esprit français) prononcé à la distribution des prix du lycée de La Rochelle, le 7 août 1883.* La Rochelle, imp. Siret, 1883, in-18, 19 p.

Belloc (Mme Luisa S.-W.). *Perseverancia*, traduccion castellana de Garcia Ramon ; illustraciones de G. Staal. Paris, Garnier, 1883, in-18.

—— *El diario de familia ; el Baile.* Traduccion castellana de Garcia Ramon ; illustraciones de G. Staal. Paris, Garnier, 1883, in-18, 89 p., gravures.

Bernard (Georges), pharmacien-major à l'hôpital d'Aufrédi. *Champignons observés à La Rochelle et dans ses environs.* Paris, Germer Baillière, 1882, in-8, 300 p. avec atlas de 156 planches. Prix : 15 fr. et 25 francs.

Bersot (Ernest). *Un moraliste, études et pensées d'Ernest Bersot, précédées d'une notice biographique par Edmond Scherer.* Paris, Hachette, 1882, in-18, lxxxviii-382 pages. Prix : 3 francs 50.

Bibliothèque pédagogique de l'arrondissement de Cognac. Statuts. Cognac, typ. E. Vincent, s. d. (1882), in-8, 6 p.

Bonhomme (Honoré). *Grandes dames et pécheresses.* Etudes d'histoire et de mœurs au XVIIIe siècle. Paris, Charavay frères, 1883, in-18. 377 pages. Prix : 3 fr. 50. (Compte-rendu dans le *Progrès* du 16 mars 1883. Voir aussi *Bulletin*, IV, 137 et 194).

—— *L'exil d'Ovide*, comédie en un acte, en vers. Théâtre de l'Odéon ; première représentation le 5 septembre 1883. Châtillon-sur-Seine, imp. Pichat, 1883, in-18, viii-38 pages. Prix : 1 fr. 50

Bossay (Auguste). *Aux électeurs du canton de Matha.* Cognac, impr. Bérauld, 1883, in-4, 4 p.

Bourgoint-Lagrange, conseiller de préfecture à La Rochelle.

Digitized by Google

Le livre des jeunes gens. Paris, décembre 1882 ; La Rochelle, imp. Siret, in-18, 360 pages. (Compte-rendu dans la *Charente-Inférieure* du 21 février, dans le *Voltaire*, reproduit par le *Courrier de La Rochelle* du 28 mars).

Bourru (H.). *Sur l'état sanitaire de la ville de Rochefort* Paris, imp. Chaix, in-8, 1883, 6 p. (Extrait de l'*Association fran çaise pour l'avancement des sciences.* Congrès de La Rochelle)

Boutillier (L.), président de l'académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen). *Bernard Palissy, l'artiste et le savant. Réponse au discours de réception de M. Gaston Le Breton.* Rouen, imp. Espérance Cagniard, 1882, in-8, 28 p. — C'est une appréciation fort élogieuse de Palissy et vivement sentie ; ce n'est pas une biographie. L'auteur croit même que Palissy a fait deux livres : *De la nature des eaux et fontaines* et *De la terre nommée marne*, qui sont deux traités du second de ses ouvrages, *Discours admirables.* Quant aux attributions des ouvrages, p. 22, on pourra consulter le chapitre XVII, p. 206, de *Bernard Palissy, étude.* (Paris, Didier, 1868, in-12).

Brard (Dr). *Sur un nouveau système des générateurs électriques.* Paris, imp. de Chaix, 1883, in-8, 9 p. (Extrait du vol.: *Association française pour l'avancement des sciences.* Congrès de La Rochelle).

Braud (L'abbé Stanislas). *Monseigneur Etienne de Champflour, 4e évêque de La Rochelle.* La Rochelle, imp. P. Dubois, 1883, in-8, 78 pages ; portrait. (Se vend au profit de l'église d'Escoyeux. Extrait du *Bulletin religieux* de La Rochelle, janvier-mars 1883, pour la partie historique, et du *Bulletin des archives*, t. II, 209-233, pour les pièces inédites. Voir compte-rendu par M. L.-A., dans la *Revue des questions historiques*, 1er octobre 1883, p. 703, et *Bulletin*, IV, 237).

Buet (Charles). *Contes ironiques*, illustrés par Alexis Lemaistre. Paris, Tresse, (imprimé par Noël Texier, à Pons), 1883, in-18, 298 p. Prix : 3 fr. 50.

Bulletin de la société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, tome III. Saintes, Mortreuil, 1882, in-8, 481 pages.

Bulletin de la société linéenne de la Charente-Inférieure, 6e année, 2e vol. 1882, n° 17. Royan, imp. Billaud, 1883, in-8, 24 pages.

Caillé (René). *Voyage d'un faux musulman à travers l'Afrique. Tombouctou, le Niger, Jenné et le désert.* Limoges, E. Ardant, 1883, in-12, 180 pages.

Castagnary. *Gustave Courbet et la colonne Vendôme.* Plaidoyer pour un ami mort. Paris, E. Dentu, 1883, (imprimé par Noël Texier, à Pons), in-12, 87 pages. — « M. Castagnary, dit la *Chronique des arts*, 7 juillet, réussit à prouver que Courbet,

Digitized by Google

dans cette déplorable histoire de la colonne Vendôme, a joué le rôle de bouc émissaire, chargé d'endosser toutes les malédictions à propos d'un acte dont il n'est pas responsable. Le public était déjà très près d'être convaincu ; il n'hésitera plus après avoir lu la brochure de M. Castagnary. Si les morts voient et entendent, Courbet doit se féliciter d'avoir laissé après lui des amis aussi soucieux de réhabiliter sa mémoire. »

Caudéran (Hippolyte). *Découverte des sources. Notice scientifique sur l'abbé Pierre-Théophile Richard, professeur hydrogéologue au petit séminaire de Montlieu.* Bordeaux, imp. de l'Œuvre de Saint-Paul, 1883, 2e édit., in-8, 12 pages.

—— *Notizie scientifiche intorno l'abate Pietro Teofilo Richard, professore idrogeolico nel piccolo seminario di Montlieu.* (Traduit du français par M. Prospero Majocchi, curé de Saint-Zénon). Reggio-Emilia, tipog. Vescovile di Garlo Gasparini, 1883, in-18, 15 p.

Chaban (le comte de). *De la méthode pour rechercher l'origine des noms de lieux en France.* Vendôme, typ. Lemercier, 1883, in-8, xxii pages. — L'auteur estime que les noms de lieux, sont des sobriquets et qu'ils viennent de la langue celtique, du breton, plutôt que du latin.

Chaigneau (J.-Camille). *Appendice aux Chrysanthèmes de Marie.* Royan, imp. Billaud, 1883, in-12, 29 p.

Chemins de fer du sud de la Charente-Inférieure. Notice sur l'utilité de la ligne de Tonnay-Charente à Saujon, Blaye et Bordeaux, par un membre de la société des ingénieurs civils de France. La Rochelle, imp. Siret, 1883, in-8, 15 pages.

Chopy (S.) et E. de Dampierre. *Aux cultivateurs. De la reconstitution des vignobles de la Saintonge, à l'aide des plants américains*, par S. Chopy, propriétaire, et Lettre de M. E. de Dampierre, président de la société des agriculteurs de France, traitant du greffage du plant américain sur la vigne française phylloxérée. Paris, Marchal et Billard, 1882, in-8, 28 p.

Conseil d'arrondissement de Cognac. Procès-verbaux des délibérations des années 1877 à 1883. Cognac, imp. Gustave Bérauld, 1883, in-8, 154 p.

Cotteau (G.). *Musée départemental d'histoire naturelle de La Rochelle.* Paris, imp. Chaix, 1883, in-8, 7 p. (Extrait de l'*Association française pour l'avancement des sciences.* Congrès de La Rochelle, 1882).

—— *La géologie au congrès de La Rochelle, en 1882.* Auxerre, imp. G. Rouillé, 1883, in-8, 14 p.

Cours de philosophie à l'usage de l'institution diocésaine de Pons. Logique. Premier cahier. Pons, imp. Noël Texier, 1883, in-8, 36 p.

Digitized by Google

Cunéo d'Ornano (Gustave). *L'appel au peuple*, discours prononcé à la réunion ouvrière de Lyon, le 7 janvier 1883. Paris, chez tous les libraires, 1883, in-16.

Daguin (P.-A.). *Notice biographique sur M. Boisgiraud.* Toulouse, imp. Douladoure-Privat, 1882, in-8, 23 p. (Extrait des *Mémoires de l'académie des sciences, inscriptions et belles lettres de Toulouse;* 2e semestre 1882). Jean-Pierre Thomas Boisgiraud, né à Boisgiraud, commune de Gemozac, le 8 mai 1793, élève de la pension Termonia, à Saintes, jusqu'à dix ans, doyen de la faculté des sciences de Toulouse, mort à Montplaisir, près Mirambeau, le 26 avril 1879. Voir *Bulletin*, I, 329, et compte-rendu dans l'*Indépendant* du 29 mars 1883.

Dasque. *Les brises de la plage*, polka-mazurka pour orchestre ; — *Le carnaval de Saujon*, quadrille pour orchestre ; — *Célestine*, polka pour orchestre. Saintes, Dasque, 1883.

Delavaud (Louis). *Les peuples blancs de l'Afrique centrale.* Rouen, imp. Cogniard, 1882, in-8, 8 pages.

—— *Les géographes Saintongeais et Poitevins.* Paris, imp. Chaix, 18 août 1883, in-8, 11 p. (*Association française pour l'avancement des sciences.* Congrès de La Rochelle, 1882).

Dejarnac, pasteur protestant, à Jarnac. *Réponse* à L'évangéliste *de M. A. Daudet.* Barbezieux, imp. P.-J. Blaix, 1883, in-12, 32 pages. Prix : 50 centimes.

Delétant (Auguste). *Le dentiste indiscret*, comédie en deux actes et en vers. La Rochelle, imp. Siret, 1882, in-16, 42 p.

Deschaumes (Edmond). *L'amour en boutique.* Paris, Tresse, (imprimé par Noël Texier, à Pons), 1883, in-18 de 284 pages. Prix : 3 fr. 50.

Desmarets, « un des survivants de 1848. » *Aux présidents et aux membres des conseils généraux de France.* Saintes, imp. Loychon, 1882, in-32, 12 p. (Extrait du *Républicain*, de Nonron).

Dosimont, professeur de rhétorique. *Discours prononcé à la distribution des prix du lycée de La Rochelle, le 7 août 1883.* La Rochelle, imp. Siret, 1883, in-18, 16 p.

Duplouy (Le docteur Louis), médecin de la marine. *De la réduction du pédicule dans l'ovariotomie* (méthode intra-péritonéale). Rochefort, imp. Thèze, 1883, in-4, 55 p.

Dupon. *Réunion publique de l'Eguille. Discours de M. Dupon, conseiller général du canton de Saint-Genis. Réponse à M. Jolibois.* Saintes, imp. Gay, 1882, in-32, 32 p.

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DES ARCHIVES HISTORIQUES

DE LA SAINTONGE ET DE L'AUNIS.

SOMMAIRE du numéro d'avril 1884. — PROCÈS-VERBAUX. — AVIS ET NOUVELLES : Excursion ; délégués à la Sorbonne ; comptes-rendus ; Prioleau ; *Revue poitevine* ; *Documents* sur le Canada ; le chêne millénaire de Pessines ; conférences ; sociétés savantes ; faits littéraires et artistiques. — NÉCROLOGIE : Pinet, Romieux. — DÉCOUVERTES ARCHÉOLOGIQUES : Stations préhistoriques à Thenac et en Aunis ; substructions gallo-romaines à Varzay ; sépultures à Romegoux ; souterrains-refuges à Champagne, à Gourvillette, à Clérac ; silos à Beauvais et à Coucoussac. — VARIÉTÉS : Les céramistes saintongeais ; la poterie préhistorique du Peu-Richard ; Pierre Toufaire. — LIVRES ET PÉRIODIQUES : *Coligny* ; Bourdeille, évêque de Soissons ; l'île d'*Oia* ; le cardinal Péraud ; Jacques de Genouillac ; archives des communes de la Charente-Inférieure ; Saint Vincent de Xaintes ; états provinciaux et états généraux de Saintonge ; Lignières-Sonneville et Angeac-Champagne ; architecture en Saintonge ; inventaire des archives des affaires étrangères ; Chapelain, prieur d'Hiers ; Saint-Léger et Sainte-Gemme ; un denier de Saintes, etc. — QUESTIONS ET RÉPONSES : Condé et la bataille de Jarnac ; le nom de Jean-Ogier de Gombaud ; l'élu de Barbezieux ; Pire-Longe et Ebéon ; Florent Bon ; pèlerinages de Saintonge et d'Aunis ; poinçons des orfèvres de Saintes, Angoulême, etc. ; la famille Regnaud ; Froger de l'Eguille ; le duc de Montausier et sa conversion ; le trésor du tumulus de Courcoury. — BIBLIOGRAPHIE : Fleury-Lusson.

PROCÈS-VERBAUX

—

Séance générale du 12 janvier 1884.

Admission de nouveaux membres.

Une adresse signée par les membres du bureau et du comité sera envoyée au ministre de l'instruction publique pour le prier de sauver les magnifiques ruines gallo-romaines de Sanxay

Digitized by Google

(Vienne), découvertes et déblayées avec tant de zèle et de désintéressement par notre confrère le père de La Croix.

Règlement de l'ordre du jour de la séance publique.

Compte-rendu par le trésorier, de l'état financier de la société.

Notre confrère M. Maufras demande des gravures pour un travail qui doit paraître dans le prochain *Bulletin*.

Diverses modifications dans la rédaction du *Bulletin* et notamment la suppression de la partie bibliographique demandée par M. Dangibeaud, et des citations trop étendues des périodiques, par M. Musset, ne sont pas adoptées.

Election des membres du bureau et du comité de publication,

Adoption d'un ordre du jour de M. Lételié, ainsi conçu : « L'assemblée, reconnaissant la bonne direction donnée à la société par son président et les membres du bureau et du comité, leur en exprime ses profonds remerciements. »

Séance publique (12 janvier 1884).

La société des Archives a tenu sa séance générale publique annuelle à La Rochelle, le 12 janvier 1884, dans une des salles de la Bourse.

L'assemblée était présidée par M. Audiat, président, ayant à sa droite M. le colonel Vivier, premier adjoint faisant fonctions de maire, à sa gauche MM. de Tilly, vice-président, et Georges Musset, membre du comité de publication. La séance a été ouverte par un discours de M. le président sur l'utilité des travaux de la société.

M. H. de Tilly a ensuite présenté la rapide analyse des pièces publiées dans les volumes de la société, qui concernent La Rochelle : l'établissement des Templiers dans cette ville ; quelques extraits du *Diaire* du pasteur Merlin, relatifs à l'exécution de l'édit de Nantes à La Rochelle et à la longue lutte entre la municipalité et les bourgeois au XVII^e^ siècle ; la monnaie et la hiérarchie des ouvriers employés dans l'atelier monétaire de cette ville ; les principaux évènements consignés dans le journal de Jean Perry, directeur de la chambre de commerce en 1757.

M. Philippe Rondeau, ancien conseiller à la cour d'appel de Poitiers et président de la société des antiquaires de l'Ouest, a lu un travail intitulé *Un grand ingénieur au XVIII^e^ siècle*, Pierre Toufaire, ingénieur en chef de la marine à Rochefort, de 1782 à 1792. C'est à Toufaire qu'est dû le plan du magnifique hôpital de Rochefort. Il fut aussi l'organisateur des usines du Creusot et d'Indret, des fonderies de canons de Ruelle, et apporta d'importantes améliorations à la citadelle du Château d'Oleron. (Voir plus bas, page 366).

M. Audiat a lu la pièce de vers de M. Edmond Maguier sur la société des Archives, et M. Georges Musset un mémoire : *Nos grand'mères au marché*, titre sous lequel l'auteur indique le prix des comestibles à La Rochelle, au XVI^e^ siècle.

Digitized by Google

Séance publique (30 janvier 1884).

Une deuxième séance publique a eu lieu à Saintes, dans une des salles de l'hôtel de ville, à l'occasion de la conférence de M. le docteur Bourru, professeur à l'école de médecine navale de Rochefort, notre confrère. M. Audiat présidait, accompagné de MM. Paul Brunaud, premier adjoint faisant fonctions de maire, H. de Tilly, vice-président, Ch. Inquimbert, secrétaire, Henri Bourru, Jules Pellisson, membre du comité de publication, et Ch. Dangibeaud, trésorier.

M. Audiat, président, a lu un travail biographique de notre confrère M. Louis Delavaud, avocat près la cour d'appel de Paris, sur l'abbé Juillard du Jarry, l'une de nos célébrités saintongeaises du XVII^e^ siècle. Poète assez médiocre, mais prosateur distingué, l'abbé du Jarry composa plusieurs pièces de vers sur les antiquités de Saintes et sur les superbes établissements maritimes de Rochefort, et prononça à Paris l'oraison funèbre du duc de Montausier. Il est en outre l'auteur de quelques autres œuvres littéraires, et eut la gloire de vaincre pour un prix de poésie à l'académie française Voltaire, qui ne lui pardonna jamais ce succès.

M. le docteur Bourru a ensuite fait sa conférence sur les épidémies en Saintonge et en Aunis au XVII^e^ siècle. A l'aide des documents puisés dans les volumes des *Archives*, il a fait le récit des maladies épidémiques qui sévirent avec tant d'intensité sur notre province à trois époques différentes : en 1603, en 1632 et en 1652. Il a cherché à en définir le caractère, et, toujours en s'appuyant sur les renseignements que lui ont fournis nos publications, il a pu indiquer la nature du mal qui avait alors décimé les populations de notre contrée. Tout en relatant les soins hygiéniques donnés aux malades, M. le docteur Bourru a signalé l'état déplorable des hôpitaux à cette époque, et a conclu par l'exposé des progrès immenses que la médecine a faits, tant au point de vue de la science que du perfectionnement des moyens curatifs employés de nos jours.

Séance du Bureau (19 mars).

Admission de nouveaux membres.
Nominations de délégués au congrès de la Sorbonne.
Choix de mémoires à présenter.
Projet d'excursion à Bassac, aux Bouchauds, etc.

—

ÉTAT DE LA CAISSE AU 31 DÉCEMBRE 1883.

Actif.

Fonds placés	8,368 fr.	55	14,041,92
Cotisations et intérêts	4,875	37	
Subvention départementale	300	»	
Vente de volumes	198	»	
Rachats de cotisations	300	»	

Digitized by Google

Passif.

Impressions diverses.	3,673	40	5,461,55
Frais de bureau.	974	90	
Gravures	195	»	
Copies.	468	»	
Divers.	150	25	
Différence en excédant.			8,580,37

—

La Société a procédé, le 12 janvier, au renouvellement pour deux ans de son bureau et de son comité de publication :

Bureau : *Président*, M. Louis Audiat, lauréat de l'institut, officier de l'instruction publique, à Saintes ; *Vice-président*, M. le vicomte Hippolyte Legardeur de Tilly, maire de Pessines ; *Secrétaire*, M. Charles Inquimbert, licencié en droit ; *Secrétaire-adjoint*, M. Marcel Geay ; *Trésorier*, M. Charles Dangibeaud, licencié en droit, à Saintes, rue Saint-Maur.

Comité : MM. le baron Léon de La Morinerie, chevalier de la légion d'honneur, ancien chef de division à la préfecture de la Seine, à Paris ; Georges Musset, archiviste-paléographe, bibliothécaire, à La Rochelle ; Jules Pellisson, avocat et bibliothécaire à Cognac ; Le marquis de Queux de Saint-Hilaire, officier de l'ordre de Saint-Sauveur de Grèce, président de la société pour l'avancement des études grecques, à Paris et au château de Saint-Hilaire, par Soubize ; Philippe Tamizey de Larroque, correspondant de l'institut, chevalier de la légion d'honneur, à Gontaud (Lot-et-Garonne).

AVIS ET NOUVELLES

—

La Société, dans ses dernières séances, a admis :

MM.

Léon Boulay, à Bassac, par Saint-Mesme les Carrières (Charente), présenté par M. Louis Audiat :

L'abbé C..., à S..., présenté par M. Louis Audiat ;

Counéau, greffier du tribunal civil, secrétaire de la société des amis des arts, à La Rochelle, présenté par M. Musset ;

Faucher de Saint-Mauris (Narcisse), député et rédacteur en chef du *Journal de Québec*, à Québec (Canada), présenté par M^me^ la marquise de Faucher ;

Ludovic Garnaud, greffier du tribunal de commerce, à Saint-Jean d'Angély, présenté par M. Amédée Mesnard ;

Digitized by Google

Camille Guillard, avocat, à Saint-Jean d'Angély, présenté par M. Amédée Mesnard ;

Charles Inquimbert, licencié en droit, présenté par M. Ch. Dangibeaud;

L'abbé Louis Labrousse, chanoine honoraire, curé de Saint-Ausone, à Angoulême, présenté par MM. Barraud et l'abbé Fumeron;

Le vicomte Henri de Larroque-Latour, au château de Cramahé, commune de Salles, par La Jarrie, présenté par M. Georges Musset ;

Abel Mestreau, à Saintes, présenté par M. Louis Audiat;

Edmond Modelski, ingénieur des ponts et chaussées, à La Rochelle, présenté par M. Musset ;

Delisse Morin, à Royan, présenté par M. Louis Audiat ;

Armand Noailles, professeur de philosophie au collège de Saintes, présenté par M. Louis Audiat ;

Alphonse Poitou, lieutenant au 101e, à Ras el Oued (Tunisie), présenté par M. Louis Audiat;

Charles Boscal de Réals, lieutenant colonel au 116e régiment d'infanterie, à Vannes (Morbihan) présenté par M. Louis Audiat;

Alfred Thèze, docteur en médecine, à Rochefort, présenté par M. Louis Audiat.

—

La Société a fixé au jeudi 8 mai prochain son excursion archéologique. On visitera l'abbatiale de Bassac, le théâtre romain des Bouchauds, etc. Départ de Saintes à 6 heures 40 pour Jarnac. Les membres de la société qui désirent prendre part à l'excursion sont priés d'en donner avis au président.

—

Nous prions nos confrères d'adresser au président leurs publications, livres ou brochures, aussitôt après l'impression. La bibliographie du *Bulletin* ne peut être complète et prompte qu'autant que chacun y contribuera pour sa part.

—

Etat des impressions : t. XII, feuilles tirées, 2-21 ; en épreuves, 22-26; *Bulletin*, t. II, feuilles publiées, 1-18. Le XIIe volume paraîtra en juin. Le *Bulletin* de juillet contiendra un bon pour ce volume. Notre correspondant sera désormais M. Alphonse Picard, libraire-éditeur, rue Bonaparte, 82, à Paris.

—

Avec le numéro d'avril 1884 finit le t. IV du *Bulletin*. Avec la livraison de juillet, 1re du t. V, nous enverrons les tables, titre et couverture du t. IV.

—

La Société a délégué pour la représenter à la 21e réunion des sociétés savantes, à la Sorbonne, qui aura lieu les 15, 16 et 17

Digitized by Google

avril (la séance générale du 19 sera présidée par le ministre) MM. Louis Audiat, Denis d'Aussy, Dell'Angelo, Maurice de Jarnac de Gardépée, Marchand et Mercier-Deromagné. Une remise de 50 °/₀ leur est accordée sur les chemins de fer.

M. d'Aussy lira un épisode de la bataille de Jarnac : *Montesquiou est-il l'assassin du prince de Condé ?* sujet mis à l'étude dans notre *Bulletin*, et M. Emile Maufras un mémoire sur *Le camp préhistorique du Peu-Richard et ses poteries.*

—

La société des antiquaires de l'Ouest, à Poitiers, afin de fêter la 50e année de sa fondation, organise pour les premiers jours de juin un congrès régional auquel sont conviées les sociétés savantes des départements de l'ouest compris entre la Loire et la Dordogne. Il y aura des lectures, des conférences, des excursions archéologiques. La société des Archives a été invitée à s'y faire représenter ; et déjà plusieurs membres ont promis des travaux : MM Dangibeaud, Musset, Pelisson. Nous prions nos confrères qui voudraient assister à ces réunions de nous en informer immédiatement, et aussi ceux qui auraient quelques mémoires à y envoyer sur des sujets d'histoire, d'archéologie, d'archives et de beaux arts présentant, autant que possible, un intérêt régional.

—

Ont rendu compte du *Bulletin* de janvier : Le *Petit quotidien* de Rochefort, du 12 ; le *Journal de Marennes* et l'*Echo de Jonzac*, du 13 ; *La Charente-Inférieure*, du 19, qui signale particulièrement la *Statistique de la presse*, *Dampierre-sur-Boutonne* et *Les poinçons des orfèvres* ; le *Progrès*, du 3 février, qui signale surtout l'article *Dampierre* ; le *Courrier des deux Charentes*, du 14.

Ont reproduit des articles : L'*Indépendant* du 17, *A qui appartient le musée de Saintes* ; les *Tablettes des deux Charentes*, du 19, *Les Gallifet seigneurs de Dampierre sur Boutonne*, reproduit par le *Progrès* du 20 et le *Petit quotidien* de Rochefort, du 13 ; L'*Echo Rochelais* du 23, *Plaques de cheminés à La Rochelle en 1600* ; Les *Tablettes* du 8 mars, *Les Saintongeais Vallet de Villeneuve à Chenonceaux ; La Charente-Inférieure*, du 8 ; et presque tous les journaux de Paris et de la province, l'anecdote de Calvet, *horfèvre-orloger* à Cognac, par M. Pellisson.

A rendu compte du tome XI : *La Revue des questions historiques* (18e année, 69e livraison ; 1er janvier 1884), article de M. Tamizey de Larroque : « Nous avons si souvent déjà donné nos éloges aux publications de la société des *Archives historique de la Saintonge et de l'Aunis*, que nous les traiterons désormais comme ces élèves exceptionnels, qui, dans les distributions de prix, sont mis hors concours. Nous nous contenterons donc de déclarer que, toujours digne d'elle-même, la société marche avec autant d'activité que de prospérité... »

—

Digitized by Google

Ont rendu compte de la soirée du 12 : *La petite Rochelle* du 15, article reproduit par le *Courrier des deux Charentes* du 17, et le *Rappel Charentais* du 18; Les *Tablettes* de Rochefort, du 17; La *Charente-Inférieure* et l'*Echo Rochelais*, du 17; le *Progrès de la Charente-Inférieure* du 18; le *Bulletin religieux* de La Rochelle, du 19; l'*Echo de Jonzac*, l'*Ere nouvelle* du 7 février. Le *Rappel* du 18 publie les vers de M. Edmond Maguier; l'*Echo Rochelais* des 26 janvier, 2 et 6 février, le mémoire de M. de Tilly, et la *Revue Poitevine et Saintongeaise* du 15 mars, l'étude de M. Musset.

Ont rendu compte de la soirée du 30 : l'*Echo Rochelais* et l'*Indépendant* du 2 février, le *Courrier des deux Charentes*, qui donne une analyse complète; le *Progrès* du 3; les *Tablettes* du 5; le *Bulletin religieux* de La Rochelle du 9, qui analyse et apprécie la conférence du docteur Bourru (Voir aussi n° du 16); *La rosée* de mars (1re année, n° 3).

—

Par arrêté du 1er janvier de M. le ministre de l'instruction publique et des beaux arts, notre confrère M. Eustase Rullier, architecte de la ville et de l'arrondissement de Saintes, a été nommé officier d'académie.

—

La société de statistique de Niort, dans sa séance du 5 décembre, a nommé membres correspondants : MM. Louis Audiat et André Lételié, membres de la société des *Archives* ; et dan sa séance du 29 décembre, la société de géographie de Rochefort a aussi nommé membre correspondant M. Louis Audiat.

—

M. Charles Normand, agrégé d'histoire, professeur au lycée de Lyon, a soutenu devant la faculté des lettres ses thèses pour le doctorat. La thèse latine, intitulée *De Benjamini Prioli vita et scriptis*, avait par sujet Benjamin Priolo, né à Saint-Jean d'Angély en 1602. Voir compte rendu dans la *Revue politique et littéraire* du 1er mars, t. XXXIII, p. 286.

—

Le 25 février, M. le marquis Elie de Dampierre, de Plassac, a été élu, à la presqu'unanimité des 1,673 votants, président de la société des agriculteurs de France. — M. William Bouguereau a été élu président du jury de peinture pour le salon de 1884.

—

Les galeries du musée de Versailles viennent de recevoir de la direction des beaux arts une série de bustes des grands hommes contemporains, parmi lesquels est celui de Jules Dufaure, par M. Barrias.

—

Le 4 janvier, M. Ferdinand Delaunay a fait hommage à l'académie des inscriptions, de la part de notre confrère, M. le général Charles Philebert, d'un album pittoresque et archéologique,

Digitized by Google

fait sous sa direction par M. Piquet, un de ses officiers, et contenant les statues, les inscriptions, les ruines, les fragments d'architecture romaine que la brigade, commandée par le général Philebert, a rencontrés dans sa marche à travers la Tunisie entière du nord-ouest au sud-ouest.

—

La commission des monuments historiques a décidé de comprendre dans la répartition des 1,500,000 fr. de son budget pour 1884, les anciennes fortifications de La Rochelle.

—

Dans une vente de lettres autographes et de documents historiques qui a eu lieu à la salle Drouot, le 30 janvier dernier, M. Eugène Charavay a catalogué, sous le numéro 98, une pièce signée par Marie-Madeleine de Baudéan de Parabère, abbesse de Saintes, 1758, in-4° oblong, cachet. L'abbesse y certifie que les archives de l'abbaye possèdent la charte de confirmation donnée par Henri, duc de Guyenne, en faveur de ladite abbaye, et qu'au nombre des témoins qui sont dénommés dans cette charte figure un Gaufridus de Claers. La pièce a été publiée, n° xxx, p. 37 du *Cartulaire de Saintes*, où à la table, p. 202, « Gaufridus de Claers » est à tort dit « *Ageniensis* episcopus ».

Le 15 mars, a dû paraître à Niort le 1er numéro de la *Revue poitevine et saintongeaise* (mensuelle, 12 fr. par an, in-8, 32 pages, imprimée à Melle par Ed. Lacuve), sous la direction de M. Joseph Berthelé, archiviste des Deux-Sèvres, et la collaboration annoncée de MM. Audiat, Beauchet-Filleau, dom Chamard, le père de La Croix, Paul de Fleury, Lastic de Saint-Jal, Bélisaire Ledain, Lételié, Lièvre, Musset, Alfred Richard, H. de Tilly, etc. Le prospectus donne de plus amples détails.

Pour paraître le 3 avril, le *Moniteur de Saintes*, suite du *Courrier des deux Charentes*. Directeur, M. Ossian Pic.

—

Notre nouveau confrère, M. Faucher de Saint-Mauris, membre du parlement de Québec, nous a fait adresser, et M. J. Blanchet, secrétaire de la province de Québec, nous a transmis, le premier volume (in-4°, 637 pages; Québec, imprimerie A. Côté, 1883) d'une importante publication entreprise « grâce à la libéralité de la législature de la province de Québec », *Collection de manuscrits, contenant lettres, mémoires et autres documents relatifs à la Nouvelle-France*. L'ouvrage comprend tout ce qui se rapporte à la Nouvelle-France, imprimé et inédit; c'est le plan du *Recueil des historiens de France*. Il nous semble que les sources ne sont pas suffisamment indiquées; c'est une lacune regrettable. Nous parlerons plus amplement de ce volume qui intéresse fort notre province. Mais déjà nous pouvons envoyer nos remerciements et nos félicitations à la législature de Québec qui comprend si intelligemment ses

Digitized by Google

devoirs, et aux érudits qui se sont chargés de répondre à ses vues patriotiques.

—

A vendre, un chêne de deux mille ans et plus, né et situé à Montravail, commune de Pessines, canton de Saintes. Il a 14 mètres 10 centimètres de circonférence à la base et 10,85 à un mètre du sol. La plus grande hauteur jusqu'à la naissance de la branche vivante est de 5 mètres 55. Dans l'intérieur, à hauteur d'homme, il mesure 6 mètres 40 de circonférence. Voir sur ce géant des forêts une brochure in-8° de 4 pages avec planches, imprimée sans date à La Rochelle, par A. Lacurie fils jeune : « *Notice sur un chêne gigantesque*, observé en 1834, à Montravail près de Saintes, par M. Charles Dessaline d'Orbigny père, médecin militaire en retraite ». Le *Courrier des Charentes*, du 7 février, annonce que le propriétaire va le débiter pour faire du bois de chauffage.

P.-S. — Notre confrère, M. H. de Tilly, maire de Pessines, a obtenu du propriétaire que cet arbre deux fois millénaire, serait encore cette fois épargné ; on le laissera donc vivre ; mais hélas ! pour peu de temps.

—

Au concours ouvert entre les instituteurs de la Charente-Inférieure par la société de géographie de Rochefort, ont obtenu : une médaille de bronze, M. Lévêque, instituteur à Villexavier ; des mentions honorables, MM. Mageau, instituteur à Saint-Médard, et Souc, instituteur à Saint-Sauvan. Le concours entre les élèves des cantons de Rochefort n'a pas donné de résultat par les garçons ; par les filles : prix à M^lle^ Ducasse, mention à M^lle^ Ardouin.

Conférences. — M. Emile-Arthur Thouar, né à Saint-Martin de Ré, le 30 juin 1853, élève du lycée de La Rochelle, qui a parcouru depuis l'âge de 25 ans, la Colombie, l'Equateur, le Pérou, le Chili, qui en dernier lieu a exploré la Bolivie, et a recherché, mais en vain, sur les bords du Rio Picolmayo, les restes de la mission du docteur Crevaux, a fait, le 11 février, une conférence à la société de géographie de Paris, dans la grande salle de la Sorbonne, présidée par M. de Lesseps, à la suite de laquelle il a reçu de la société de géographie la grande médaille d'or, et du ministre de l'instruction publique les palmes d'officier d'académie. Voir *Echo rochelais* du 8, reproduisant un article du *Clairon* ; l'*Indépendant de la Charente-Inférieure* du 16. Le 29 mars, il a fait une conférence à La Rochelle.

A Royan, le 25 décembre 1883, par M. Dupon, conseiller général, sur le progrès des idées libérales au XIX° siècle ; le 12 janvier, par M. Marcel Baron, avocat à Saintes, pour l'abolition de la peine de mort ; le 26, par M. Félix Barrère, rédacteur en chef de l'*Indépendant*, sur le chevalier de La Barre, à qui Abbeville va élever une statue ; le 13 février, par

Digitized by Google

M. Gaussorgue, de Meschers, *Le génie de la France et la colonisation*, qu'il doit redire à Saujon, le 27 avril ; 1er et 15 mars, par M. Bordage, pasteur à Saujon, *L'esprit de la Gaule*, répétés à Saujon les 16 et 23.

A Marennes, le 28 décembre, conférence par M. le professeur L.-B. Bertrand, *La puissance d'un livre*, la Bible ; et le 30, l'*Algérie* ; et à Saintes, les 10 et 11 janvier.

A Saint-Jean d'Angély, le 7 janvier, par M. Frédéric Passy, de l'institut, *La vie et les mœurs de Georges Stephenson et la naissance des chemins de fer.*

A Saintes le 7 janvier, à Jonzac le 20, à La Rochelle le 9 février, à Saujon le 19, à Marennes le 3 mars, par M. le docteur Charles Moinet, *La révision de la constitution.*

A Rochefort, le 4 janvier, *Les expéditions circumpolaires* et spécialement l'expédition de la *Romanche* au cap Horn, par M. Courcelle-Seneuil, lieutenant de vaisseau. Voir *Bulletin* de la société de géographie d'octobre-décembre 1883, t. V, p. 152.

—

Sociétés savantes. — Société des sciences naturelles de La Rochelle ; séance du 6 décembre 1883 : lecture par M. le docteur Chabert d'une notice sur l'origine des tulipes de la Savoie ;—du 10 janvier 1884, lecture d'un mémoire de M. de Rochebrune sur un nouvel échinoderme découvert au Sénégal ; par M. Lusson d'un rapport sur le laboratoire de chimie ; communications diverses par MM. Foucaud, Condamy, Meyer et Lusson ; — du 14 février, compte-rendu des travaux de l'année par M. Vivier ; communications sur la botanique par M. le docteur Termonia.

Société de géographie de Rochefort ; séance du 23 novembre : Nouvelles géographiques, par M. Vincent ; étude ethnographique sur les Pahouins, par M. Cornut-Gentillé ; notice sur la république de San-Salvador, par M. de Holey ; lecture, par M. le docteur Thèze, de la traduction d'un *Voyage à la terre de François-Joseph ;* lettre de M. Polony, faisant connaître qu'au commencement du XVIIIe siècle Rochefort et la province d'Aunis ont éprouvé de nombreuses secousses volcaniques dans un espace de temps très restreint ; — 28 décembre : nouvelles géographiques ; légende des Tahé, par M. Lesson ; l'Indo-Chine française ; — 31 janvier 1884 : relation de l'exploration scientifique du *Talisman*, par M. le docteur Vincent, médecin-major ; — 22 février, nouvelles géographiques par M. Vincent ; voies de pénétration à la Chine occidentale par M. de Bizemont ; une ancienne colonie à Saint-Domingue, par M. Delavaud ; observations sur le gulf-stream par M. Jardin ; — 10 mars : compte-rendu des travaux de la société ; distribution des prix aux instituteurs et élèves des écoles communales ; voyage sur la mer Blanche, par M. Campion ; conférence sur l'Indo-Chine, par M. le capitaine Bouinais.

Commission des arts ; séance du 31 janvier : Procès-verbal, sur

Digitized by Google

lequel nous faisons toutes réserves ; suite des discussions personnelles. Quelqu'un lit un article du *Bulletin*, et propose une série de pénalités contre les membres qui diront, écriront ou laisseront écrire du mal de la commission, et graduées selon qu'on sera membre correspondant ou titulaire. Les éloges seuls seront permis. Un autre propose un sujet de caricature. Lecture d'un travail sur *Mornac en 1748*. M. Noguès donne sa démission parce qu'il ne veut pas se rencontrer avec un collègue qui, critiqué par lui, s'est permis de lui répondre. L'assemblée n'accepte pas sa démission ; il est condamné à rencontrer son critique. Voir *Courrier des deux Charentes* du 7 février.

—

DÉCOUVERTES ARCHÉOLOGIQUES

Station préhistorique a Thenac, a Tesson, a Aytré. — M. Vieulle, propriétaire à Thenac, canton de Saintes, vient de découvrir une très importante station préhistorique située de 15 à 1,800 mètres au sud-ouest du chef-lieu de la commune de Thenac, et une autre sur la commune voisine de Tesson. Il y a déjà recueilli un nombre considérable d'objets dont l'étude sera certainement très intéres sante ; parmi, figurent non seulement des armes et outils de l'époque néolithique, mais encore des pointes moustériennes et des instruments chelléens.

E. M.

A Aytré, M. Martial Guerry, qui étudie depuis deux ans diverses stations en plein air, a trouvé quelques flèches bien conservées, des fragments de haches polies, des pointes diverses, nucléus, etc. On a découvert de nouvelles stations en plein air à Périgny et à Dompierre-sur-mer.

—

Substructions gallo-romaines a Varzay. — Il vient d'être découvert dans la commune de Varzay, canton de Saintes, des substructions gallo-romaines. Elles consistent en des fondations de mur en moëllons noyés dans un mortier excessivement dur. Ces restes de murailles indiquent un bâtiment assez considérable, qui était protégé par des contreforts ayant environ 0^{m} 50 de saillie et posés par espaces de 2 mètres. D'autres constructions ayant la forme d'un rectangle sont attenantes. Nous avons là vraisemblablement les vestiges d'une villa romaine.

—

Sépultures a Romegoux. — On vient de faire dans la commune de Romegoux, canton de Saint-Porchaire, près du bourg, au lieu appelé par les anciens Bois Caron, et par ceux des temps plus récents Champ de la Pique ou Champ Picard, la découverte de plusieurs tombeaux qui paraissent appartenir les uns à l'époque gallo-romaine, les autres à l'époque mérovingienne, et font croire à l'existence d'une vaste nécropole dans cet endroit. La première de ces sépultures était une amphore en terre cuite, mesurant

Digitized by Google

plus d'un mètre de haut. Elle était remplie d'ossements calcinés mêlés à du charbon. L'individu qui l'a rencontrée, la croyant pleine d'or, l'a brisée en plus de 200 morceaux pour en sonder la profondeur. Une petite fiole en verre bleu qu'elle renfermait a eu le même sort, ainsi que deux ou trois petites coupes et assiettes qui étaient posées autour du pied de l'urne. Un seul morceau a échappé presque entier à ce vandalisme ; c'est un petit vase en terre rouge, à col étroit.

L'autre sépulture qui est située environ à 1 mètre plus loin, est une auge de forme ovale à l'intérieur et parallélogramme à l'extérieur, de 1 mètre 40 de long sur 60 centimètres de large. Le couvercle est une grande pierre plate sans inscription et taillée en dessous aussi en forme ovale, de manière à boucher juste l'orifice du cercueil. Le mort avait la tête couchée sur une pierre et se trouvait tourné de l'est à l'ouest; le squelette, qui était celui d'un enfant d'une quinzaine d'années, était entier; mais il est tombé en poussière quand on l'a touché. On n'a pas trouvé de vases dans ce tombeau, mais une monnaie y était à la tête. C'est une pièce de billon représentant d'un côté un homme nu, et de l'autre une tête d'empereur assez fruste; on n'y peut lire que ces lettres CAES.

Le point important de cette découverte est l'amphore servant d'urne funéraire; l'amphore, destinée à contenir des liquides, vin et huile, a donc aussi été employée pour garder les cendres des morts. On citait quelques exemples peu concluants et l'on doutait encore. A l'heure qu'il est, c'est un fait acquis à la science. BIDON.

—

SILOS A BEAUVAIS-SUR-MATHA ET A COUCOUSSAC.—Au mois de décembre, on a découvert à Beauvais-sur-Matha trois silos, qui ont été comblés presque aussitôt. « On y a trouvé des fragments de poteries, un pied de verre, soumis à notre très compétent collègue M. Charles Dangibeaud, une petite pierre meulière, une pièce d'or parfaitement conservée de Charles VII. »

A ce sujet M. le docteur Savatier nous écrit : « Je me rappelle avoir vu, il y a quelques années, à Coucoussac, plusieurs silos dont la forme était exactement celle des vases dans lesquels on blanchit le linge; ils étaient creusés dans le roc et étaient fermés les uns par une couverture carrée, les autres par une couverture ronde. Ces silos se trouvaient dans un terrain que le propriétaire défonçait pour en faire un jardin, et partout il les a fait disparaître. »

—

SOUTERRAIN-REFUGE A CHAMPAGNE. — Un souterrain-refuge, situé à Champagne, canton de Saint-Aignan, arrondissement de Marennes, a été récemment exploré par des habitants de la localité. Dans une des galeries de ce réduit on a trouvé une statue en pierre de 0m 80 de hauteur, qui paraît fort ancienne. C'est la représentation d'un moine, vêtu d'une aube et d'un camail, autour des reins est attachée une corde, dont les extrémités

Digitized by Google

pendent sur le côté droit. Une sorte d'étole ne formant qu'une bande brodée descend jusqu'à la hauteur des genoux. La tête est rasée et ne laisse apercevoir qu'une mince couronne de cheveux. Un des bras est brisé, l'autre est intact; et la main qui reste tient une espèce de boule qui paraît être la pomme d'une canne. Ne serait-ce pas la statue de saint François d'Assise, cachée dans ce souterrain à l'époque des guerres de religion?

—

Souterrain-refuge a Gourvillette. — Ces jours derniers, en creusant le sol pour faire une citerne, des habitants de Gourvillette ont mis à découvert, à 3 mètres environ de profondeur, une galerie souterraine creusée dans le rocher, sans maçonnerie aucune, et qu'on a pu suivre de chaque côté sur une longueur d'environ 20 mètres, au bout desquels on a trouvé des éboulements. Cette galerie, que je suppose être un souterrain refuge, semblait se diriger de l'église à l'ancienne maison seigneuriale de Gourvillette.

Beauvais-sur-Matha, 24 février 1884. A. Savatier.

—

Un souterrain-refuge a Clérac. — Au mois de décembre, un paysan, nommé Manon, a fait une découverte curieuse en défrichant un petit bois qui joint la garenne du château de Caillères, commune de Clérac, canton de Montguyon, et est situé vers le milieu du versant nord d'un coteau. Dans le grès argileux compact qui forme la charpente du terrain, il remarqua, puis déblaya une sorte de puits quadrangulaire, rempli de sable fin, et ayant environ 2 mètres de long, 1 mètre 1/2 de large, et 5 mètres de profondeur. Dans ce sable, de 50 centimètres en 50 centimètres étaient disposés fort régulièrement une dizaine de séries, chacune de cinq moëllons, lesquels étaient placés, un dessus, un dessous, et trois accolés debout au milieu. A droite et à gauche, dans la paroi de la fosse une rainure oblique, profonde et large de 15 centimètres. Au bas de cette excavation Manon vit cinq ou six gros fragments d'une masse dure et compacte qui réunis pourraient former une espèce de meule de moulin, mais qui m'ont paru être des cailloux agglomérés par un fort ciment; ces fragments, quoique disposés sans ordre, fermaient l'entrée d'une chambre souterraine encore remplie de sable fin, et que notre homme déblaya de même, aidé par deux de ses voisins; il évida ainsi une hutte de forme conique, mesurant cinq mètres de diamètre à sa base et 4 mètres de hauteur; dans le sable, évidemment introduit là de main d'homme, il tira avec soin plusieurs morceaux de poteries grossières, mais ne put constater aucune trace de débris organiques. Les parois de cette cabane étaient constituées par le grès argileux compact dont j'ai parlé plus haut; elles étaient continues, ne présentaient pas de traces d'outils. Seulement, vers le midi, elles semblaient indiquer une ouverture donnant peut-être dans une seconde chambre semblable. C'est

Digitized by Google

à ce moment que j'ai visité moi-même ces travaux, en curieux, comme beaucoup d'autres : car il en est venu un très grand nombre de tout le pays environnant ; la couleur merveilleuse que Manon, en cicérone obligeant et intéressé, sait donner au récit de sa découverte et de ses fouilles, ne contribuaient pas peu à attirer cette affluence. Or, notre paysan en était là de son ouvrage, quand, à la fin de janvier, un matin, il s'aperçut que sa voûte, épaisse à peu près d'un mètre, détrempée par la pluie, s'était éboulée en partie ; pour se donner du jour il voulut agrandir l'ouverture ; mais son imprudence faillit lui coûter cher : car la voûte s'effondra sur lui, et ses compagnons purent le dégager à grande peine. Aujourd'hui on ne voit plus que le puits carré, demeuré intact, et un affaissement du sol marquant la place de la hutte souterraine.

Ce doivent être là les restes d'un ancien souterrain-refuge, ou bien un silo, creusé depuis l'époque celtique, et dans lequel, lors des guerres et des troubles du moyen âge, les habitants du pays enfouissaient leurs provisions.

Pourquoi ce silo a-t-il été comblé depuis avec du sable fin, et non pas par éboulement ? Etait-ce pour le conserver et le déblayer au besoin ? Etait-ce pour masquer une seconde chambre ? A d'autres plus compétents de décider la question.

— Docteur C. V.

NÉCROLOGIE. — La société a une perte à déplorer. Le 18 mars, à Cognac, est décédé, âgé de 67 ans, à la suite d'une longue maladie, Elie Pinet, fils de Henri Pinet qui fut maire de Cognac avant 1830. Juge au tribunal de commerce où il ne voulut jamais accepter la présidence, conseiller municipal depuis 1848 jusqu'en 1882, où il donna sa démission, adjoint pendant 15 ans, membre de toutes les sociétés charitables, Elie Pinet s'était acquis la confiance et l'estime générales. Chef d'une importante et vieille maison de commerce, il y continua les nobles traditions d'honneur et de probité. Modeste, bon, dévoué, tolérant, il n'avait que des amis, tout en conservant la fermeté de ses principes. « C'était, dit l'*Ère nouvelle* du 20, un homme de la plus grande honorabilité, d'une exquise bienveillance et dont les bienfaits et l'inépuisable charité laisseront dans notre cité d'universels regrets ». Voir aussi l'*Ere nouvelle* du 23 mars.

Le 18 mars, est mort subitement à Bordeaux, où il s'était arrêté au retour d'un voyage en Espagne, Paul Romieux, négociant, président du tribunal de commerce, consul de Belgique, ancien professeur d'histoire au lycée de La Rochelle, âgé de 57 ans. Ses obsèques ont eu lieu le 20, à La Rochelle. Sur sa tombe, deux discours ont été prononcés, l'un par M. Alcide Rivaille, premier juge du tribunal de commerce, l'autre par M. Gustave Méneau, veil ami du défunt. Voir l'*Echo rochelais* et la *Charente-Inférieure* des 19 et 23 mars. Paul Romieux avait publié *Histoire de la vie et administration de Sully* ; La Rochelle, imp. A. Siret, 1886, in-8°. Le 1er volume a seul paru.

—

Digitized by Google

VARIÉTÉS.

I. — CÉRAMISTES SAINTONGEAIS.

Le *Bulletin* d'octobre 1881 (t. IV, p. 189) a constaté combien on s'était peu occupé, dans notre région, de l'histoire céramique. L'auteur du compte-rendu de la *Bibliographie céramique* par M. Champfleury, faisait appel aux chercheurs, afin de jeter un peu de lumière sur cette branche de l'industrie saintaise, autrefois florissante, aujourd'hui complètement morte. Il ne se doutait pas alors, qu'en fouillant les archives des notaires, il pourrait sinon dissiper les ténèbres qui enveloppaient cette question, du moins les rendre moins épaisses. A vrai dire, faute de documents sans doute, il n'a pas apporté de grands éclaircissements sur les origines de la céramique en Saintonge, et l'état de cette industrie aux époques gallo-romaines et du moyen âge. C'est à peine si Palissy obtient quelques lignes. A moins de tomber dans des redites, à propos de notre grand potier, en pourait-il être autrement? Si l'on n'a pas découvert de nouveaux documents est-il permis de parler de Palissy sans refaire une histoire cent fois écrite? Tout le monde connaît les péripéties de sa vie à Saintes, et tout le monde admire ses travaux. Cette admiration, le médecin Cotherousse ne semble guère l'avoir partagée, lui qui tenait au grenier avec les vieux chaudrons un « beau bassin de terre, historié en son fonds d'animaux, avec son potet aussi de terre ». Un plat, qui appartient à M^lle^ Rose Seguin, a ramassé pendant plus de deux siècles 12 à 15 centimètres de poussière.

Avant l'arrivée de Palissy l'établissement de faïenciers à Saintes est douteux. Il n'est pas certain davantage qu'au XVII^e^ siècle, malgré la gourde signée « P. P. *à l'image* N. D. *à Saintes 1680* », Saintes possédât des fours à poteries. En 1610, vivait un Louis Latillais, « esmailleur », dénommé « seculteur en verre » par sa veuve (1652).

Au XVIII^e^ siècle, les renseignements deviennent positifs. Louis Sazerac, originaire selon toute vraisemblance de l'Angoumois, fondeur de cloches, arrive à Saintes avant 1705. Jusqu'en 1730 il semble s'être autant occupé de fermes de biens que de sa fonderie. En 1731, il transforma son usine en une « manufacture de faïence », aux Roches. Mais comme ses connaissances céramiques n'étaient pas grandes, il alla à Bordeaux, où existait depuis plusieurs années déjà la manufacture de Hustin, et en ramena un ouvrier, Jacques Crouzat. Un contrat établit entre eux une association dans laquelle Sazerac prit le rôle d'un simple bailleur de fonds. Le bon accord ne régna pas longtemps entre le maître et l'ouvrier. La société fut dissoute, le 14 février 1733.

Des faïenciers toulousains succédèrent au faïencier bordelais. Saintes y gagna deux manufactures au lieu d'une. A côté de celle de son ancien patron, Crouzat ne tarda pas à élever la sienne, qui prospéra comme la première. Mais Sazerac eut peur

Digitized by Google

et il chercha à se faire attribuer le monopole de la fabrication. Par une requête présentée au grand conseil, il exposa « qu'étant le premier qui ayt conçut le projet et jetté les fondemens dans cette province d'une manufacture de fayance, que pour y parvenir il y a employé et dépensé plus des trois quarts de sa médiocre fortune... que le public étant infiniment intéressé dans un pareil établissement... que de toute la province de Saintonge, de partie de celle d'Aunis, de Poitou, de l'Angoumois et du Périgord, les peuples, avant la manufacture du suppliant, étoient obligez de faire venir leurs fayances de la Hollande », il suppliait le roi de lui accorder le droit exclusif de faire fabriquer de la faïence, seul dans l'étendue de la Saintonge pendant vingt ans, et sollicitait, avec le titre de manufacture royale, l'exemption de certains impôts. Il obtint un arrêt qui autorisait sa manufacture, et rien de plus. Comme on lui réclamait 600 livres pour les lettres patentes et l'arrêt, il n'en demanda même pas l'expédition. A sa mort, survenue en 1754, la faïencerie passa à ses enfants. Il la licitèrent entre eux, et elle devint, au prix de 9000 livres, la propriété de Bernard Sazerac, déjà faïencier avec son frère Louis, à Angoulême. Un ouvrier, Claude Dury l'afferma et l'exploita jusqu'en 1763, d'abord avec un associé, Claude Viard, qui à cette date, s'établit à son compte, puis seul, jusqu'en 1772. Sa veuve, Marguerite Caillaud, sous la direction de ses gendres, Louis Rougé et André Her, continua la ferme. En l'an III, Simon Sazerac vendit tous les bâtiments de la manufacture 60,000 livres à Pierre Foucault, négociant. Rougé bâtit de nouveaux fours. Crouzat construisit des fours à côté de ceux de Sazerac. En 1750, son fils, Pierre, les transporta au faubourg Saint-Pallais, sur l'emplacement aujourd'hui occupé par l'abattoir. Puis vinrent se grouper autour de ces deux manufactures, Claude Viard, Pierre Bussière, Arnaud Dejoye, Pierre Bonnifleau, les Rougé, Robert, Boutin.

Comme peintres, on peut citer Her, Dury, J.-B. Brey, Antoine Gounot et les deux La Chapelle, etc. Notre confrère, M. de Thezac, possède un beau plat décoré des quatre couleurs reconnues pour avoir été surtout employées à Saintes, le violet de manganèse, le bleu pâle, le vert olive et le jaune. Nous avons vu chez M. Abel Mestreau un plat représentant l'arbre d'amour, daté de Saintes, 4 août 1772. Le sujet est très connu: des jeunes gens se sont réfugiés sur un arbre ; des jeunes filles cherchent, les unes à attirer les réfractaires, les autres à scier le tronc pour les faire descendre ; l'amour, de la cime des branches, préside à la scène. La légende explique, du reste, suffisamment l'image (1).

---

(1) Dans le fond, à gauche, on lit: « D'une main, la belle Suzanne — Avec son cordeau — Tire ce gros badeau, — Et de l'autre, lui présente une canne. » Au milieu est ce distique : « Courage, Margo,—Nous aurons pièse ou morceau. » Enfin, à droite: « La charmante Isabeau — Lui présente un beau chapeau. »
Sur le marli est ce conseil de l'auteur : « Belles, quittez moy ces amans —

Digitized by Google

La faïence saintaise se répandit rapidement dans tout le pays ; on l'exportait jusqu'en Normandie. Un moment, à la fin du XVIII[e] siècle, vers 1780, elle eut, à Saintes même, pour concurrent la porcelaine. Eutrope Morin en fabriquait au faubourg Saint-Pallais, à Lormeau.

Les faïenceries d'Angoulême semblent avoir été créées par des fils de Sazerac vers 1740.

Beaucoup d'autres localités saintongeaises possédèrent leur industrie céramique, Ecoyeux, Vénérand, Saint-Bris des Bois, Chaniers, Clérac, etc., Courbiac, près Saintes, fondé par un anglais, Jones, vers 1745. Brizambourg et La Chapelle des Pots sont des centres beaucoup plus importants. Pour le premier son origine peut être reculée jusqu'aux dernières années du XVI[e] siècle. Pour le second, d'après l'abbé Briand, dès 1320, la fabrication de la poterie était assez importante, la densité de la population assez grande pour que le chapitre de Saintes fondât une chapelle, qui aurait donné son nom à l'endroit. Cette époque reculée ne nous a laissé que des carrelages et des débris de poteries. On connaît les uns et les autres. Les carreaux sont émaillés, et offrent comme décor des animaux fantastiques ou réels, lion, cerf, aigle, ou bien des fleurs de lys et des rinceaux. Les poteries sont peut-être plus connues ; mais on ne sait pas encore distinguer les produits de Brizambourg de ceux de La Chapelle. Ils sont verts, souvent reticulés, à décors sigillés, consistant en lions, salamandres, aigles à double tête, armoiries. L'émail, ou pour mieux dire la glaçure verte, ne diffère guère dans les faïences de ces deux localités ; il est clair, souvent taché par des petites mouchetures d'un vert plus foncé. Au XVIII[e] siècle, on fabriquait encore de ces buies ajourées et des vases à surprises.

A La Chapelle on ne se borna pas à cette seule faïence. Jean d'Imbly, qui travailla aussi à Saintes, et Daniel Bodin établirent, au XVIII[e] siècle, des fours à faïence blanche. Aujourd'hui il n'y a plus en activité qu'un seul four ; et encore son existence est-elle bien près de se terminer.

Saintes a-t-il eu des fours à verreries ? On n'en retrouve pas trace. Mais la vieille verrerie, (commune de Douhet) dont on ne connaît ni la date de fondation ni celle de sa destruction, atteste cependant une origine assez lointaine de cette industrie dans le pays.

Qui sont pour vous que de glasse ; — Dénichés les de sur cet arbre. — Cessez de leur faire des présents ; — Coupez moy l'arbre par le tronc — Et vengez vous de leur audasse. — Faites les tomber sur la plasse — [Ils] sont des lâches et des poltrons. » Les jeunes gens, à de telles menaces, se décident enfin : « Mes dames, nous alons tous décendre ; — Apaisez votre fureur ; — Nous vous allons donner nos cœurs ; — Que voulez vous donc entreprendre ? — Allons, descendez, chers amans, — Et ne soyez plus rebelles. — Vous serez chéris tendrement — De vos maitresses fidelles. — Fait à Saintes, ce quatre aoust 1772. »

Digitized by Google

A la fin du XVII[e] siècle, Gaspard du Massard créait une verrerie à Néré, arrondissement de Saint-Jean d'Angély. Elle subsista peu de temps. De nos jours le duc Decazes en éleva une au Gibaud, commune du Fouilloux, canton de Montguyon.

Listes des faïenciers et peintres sur faïence, a Saintes. — *Faïenciers :* Massé (?), 1510 ; Bernard Palissy, 153 -1562 ; P. P., 1680 ; Louis Sazerac, 1731-1754 ; Jacques Crouzat, 1731-1769 ; Pierre Crouzat 1742-178 ; Paul Crouzat 1813 ; Mautret, 1742 ; Claude Dury et Claude Viard, associés, 1755-1763 ; Dury seul jusqu'en 1772 ; Claude Viard seul, 1763-1787 ; Charles d'Imbly, 1764 ; Arnaud Déjoye seul, 1761 ; Marguerite Cailleau, veuve Dury, 1772 ; Pierre Bussière, 1775 ; Arnaud Dejoye et Pierre Bonnifleau, 1786. an VII ; Georges Robert, 1784 ; Jean-Baptiste Brey ou Bres, 1793 ; Aristide Robert, an II ; Arnaud Robert, an VIII ; Dominique Lemaître-Bonnifleau, an XIII ; Boutin, 1809. — *Peintres* : Claude Dury ; André Her ; Jean Brousset, 176? ; Pierre Bussière, 1774 ; Jean Fetis, 1779 ; Barbudeau, 1785-93 ; Ribereau, 1786 ; Jean-Baptiste La Chapelle, Jean Daricot, *alias* tourneur, 1788 ; Jean La Chapelle.

II.

LA POTERIE DU CAMP DU PEU-RICHARD

Par M. Emile Maufras.

I.

Lorsque furent faites les premières découvertes dans les gisements quaternaires, on était persuadé que l'homme qui avait taillé les silex et sculpté le bois de renne, avait dû avoir l'idée de pétrir et de mouler l'argile de façon à pouvoir recueillir et transporter l'eau nécessaire à son existence. Mais la poterie est chose fragile ; elle se casse facilement ; aussi dès qu'elle existe quelque part, en trouve-t-on des débris à profusion, d'autant mieux que ces tessons se conservent indéfiniment. Si donc la poterie avait été connue des hommes du Moustier ou de La Madeleine, il n'est pas douteux que les nombreux dépôts de ces époques fouillés jusqu'à ce jour en auraient fourni un grand nombre de spécimens. Or, c'est tout le contraire qui est arrivé ; à peine si quelques chercheurs ont pu timidement murmurer le mot d'Archimède en présence d'un petit nombre de fragments de poterie ; et quand on a voulu examiner de près leurs découvertes, on a constaté qu'ils avaient été induits en erreur par des remaniements ou tout autre fait de ce genre et

Digitized by Google

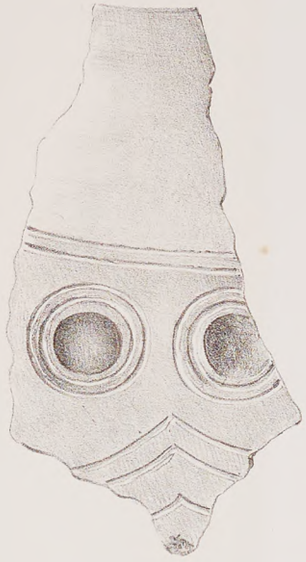

2/3 Grand. Nat.

E MAUFRAS del.

Poteries du Camp du Peu-Richard.

Pelloy lith.

Bourbier. Imp. St Quentin.

Digitized by Google

Digitized by Google

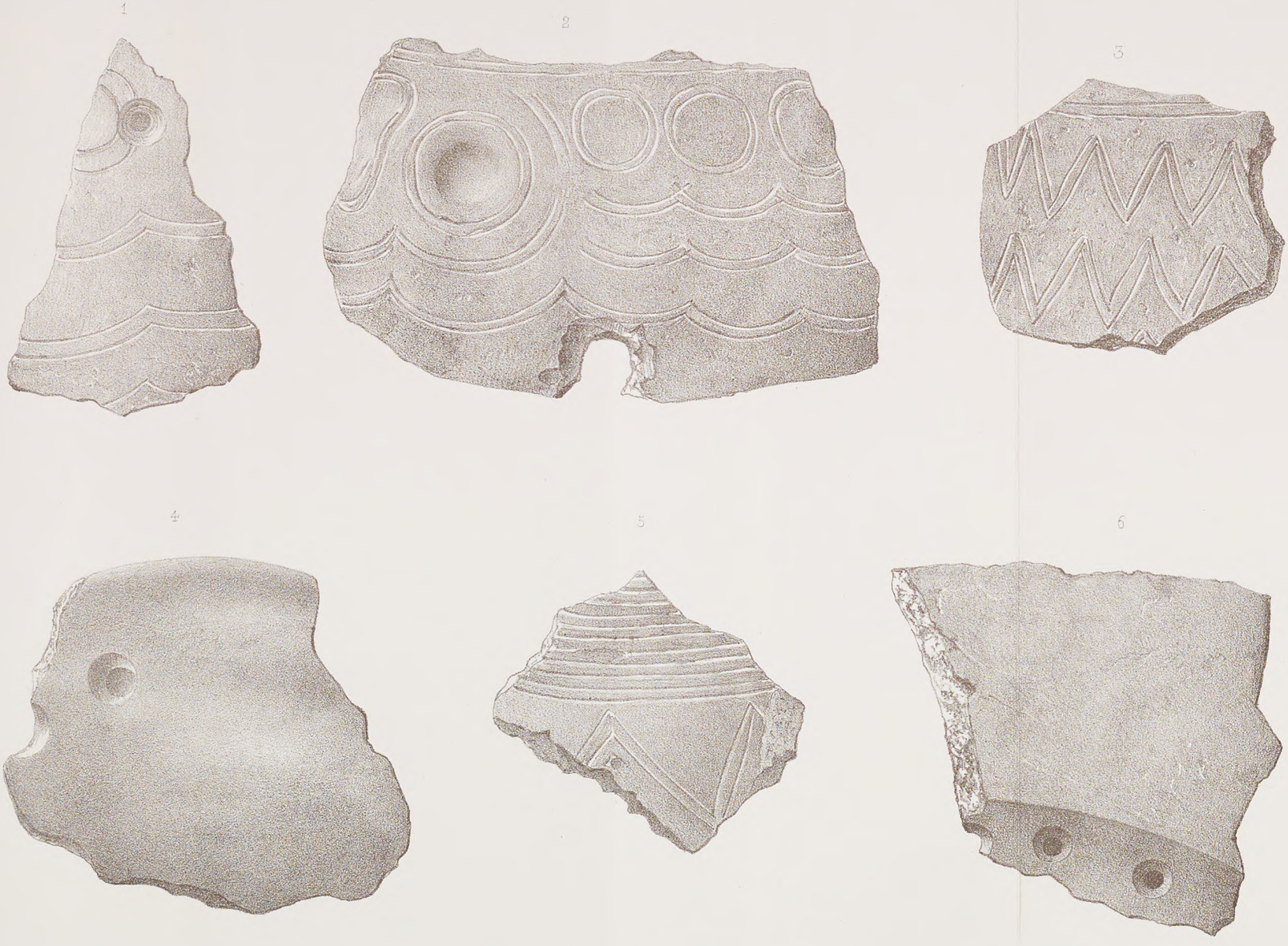

2/3 Grand Nat.

Poteries du Camp du Peu-Richard.

Paley Lith.

E. MAUFRAS del.

Bourbier imp. St Quentin.

Digitized by Google

Digitized by Google

2/3. Grand Nat.

E. MAUFRAS del.

Poteries du Camp du Peu-Richard.

Digitized by Google

Digitized by Google

que les rares tessons qu'ils disaient quaternaires étaient en réalité d'une époque bien moins ancienne. Plusieurs de ces archéologues ont du reste reconnu leur erreur et démenti eux-mêmes ce qu'ils avaient trop hâtivement avancé; un ou deux seulement continuent à affirmer l'origine quaternaire de la céramique; mais il ne suffit pas d'affirmer, il faut prouver; et c'est ce qu'ils n'ont pu faire jusqu'à ce jour.

Il est donc logique et naturel d'admettre, avec le plus grand nombre des paléoethnologues, que l'art du potier était absolument inconnu des chasseurs du renne, à moins que l'on veuille donner comme premier essai dans cet art l'utilisation de quelques pierres naturellement creuses, comme cette géode trouvée dans un dépôt quaternaire et que l'on peut voir au musée de Saint-Germain-en-Laye, mais dont l'authenticité en tant que récipient n'est pas à l'abri de toutes critiques.

II.

Dans un précédent article, résumant l'enseignement des maîtres les plus justement célèbres (1), nous avons dit que la poterie était apparue en même temps que la pierre polie, et que son apparition était un de ces faits nombreux qui caractérisent les débuts des temps actuels, et forment une limite entre la dernière époque géologique et l'époque actuelle. Nous avons dit aussi qu'elle semble avoir été introduite dans nos contrées par le même flot ethnique qui y avait apporté toute cette civilisation néolitique que nous avons essayé de faire connaître.

Dans ce même travail nous avons jeté un rapide coup-d'œil sur la riche collection de céramique trouvée au Peu-Richard; aujourd'hui nous nous proposons de prendre, pour ainsi dire une à une, les nombreuses pièces qui couvrent les étagères de M. le baron Eschasseriaux (2), pour les étudier; et, nous aidant des travaux de MM. de Mortillet, Mazard, Keller, Desor et autres savants illustres, nous chercherons à faire connaître ce qu'était l'art du potier dans les temps préhistoriques. Jamais dans nos régions l'occasion ne fut du reste si belle pour entreprendre une telle étude; les tumulus, les grottes sépulcrales n'ont encore fourni à leurs explorateurs que quelques vases, le plus souvent brisés et pour cela même dédaignés; au Peu-Richard, au contraire, c'est par centaines que les débris peuvent se compter; et M. Eschasseriaux, en véritable archéologue, a tout recueilli, tout étiqueté.

---

(1) *Bulletin de la société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, octobre 1883, IV, 200 : *L'époque néolithique et le camp du Peu-Richard.*

(2) Je ne saurais assez remercier M. le baron Eschasseriaux de l'amabilité avec laquelle il a mis à ma disposition non seulement sa riche collection, mais encore ses observations personnelles qui m'ont puissamment aidé dans la rédaction de ce travail.

Digitized by Google

III.

Les poteries du Peu-Richard peuvent être divisées en plusieurs catégories d'après l'état des pâtes qui ont servi à les confectionner, leur cuisson plus ou moins complète et leur ornementation. Mais ces divisions que nous ferons pour la commodité de ce travail descriptif, ne sauraient avoir aucune valeur chronologique ; ces aspects si variés sont dus uniquement aux procédés primitifs dont disposait le potier de ces temps reculés. Son outillage était en effet aussi simple que possible, ses mains plus ou moins exercées pétrissaient l'argile et lui donnaient les formes voulues; quoi d'étonnant alors si bien souvent la pâte est pleine de cailloux et de pierres, et si les poteries fines sont toujours relativement rares? Avec un morceau d'os ou de bois il se faisait une spatule pour l'opération du lissage; et pour décorer les vases il se contentait dans bien des cas d'imprimer sur la pâte encore molle la forme de ses doigts ou de ses ongles; quelquefois cependant il se servait d'un poinçon en os pour dessiner des lignes droites, brisées ou courbes suivant son goût. Ces spatules et poinçons ont, du reste, une grande ressemblance avec ceux dont se servent encore certains potiers (1).

Avant de soumettre les vases à la chaleur du feu, on leur faisait subir une opération destinée à donner une certaine régularité aux surfaces ; c'est ce que l'on nomme le lissage, qui se pratiquait avec la spatule dont je parlais tout à l'heure.

Une fois les vases ainsi façonnés et ornés, suivant le goût et le talent de l'ouvrier, pour leur donner plus de consistance on les faisait cuire, non pas au soleil, ce qui est absolument impossible, mais à l'air libre ; car le four était inconnu. On plaçait les vases au milieu d'un grand feu, aussi l'extérieur seul cuisait-il à peu près complètement, de là cette variété de couleurs qui frappe toute personne à la vue de la collection du Peu-Richard. C'est donc uniquement au degré de chaleur qu'ils ont éprouvé et à la nature plus ou moins ferrugineuse de la terre qu'est due la couleur des vases préhistoriques ; la partie bien cuite est rouge, les parties qui le sont imparfaitement sont gris foncé ou noir.

Dans diverses stations on a trouvé des vases qui, à l'inverse de ce que nous venons de dire, étaient rouges à l'intérieur et gris ou noirs à l'extérieur; les savants s'accordent à les considérer comme de véritables pots à braise.

Ailleurs et notamment dans les habitations lacustres de la Suisse (Keller, *loco citato*), on a trouvé de grands anneaux en argile dont le centre noir et friable paraissait n'avoir été que

---

(1) *Rapports* présentés par M. Keller à la société des antiquaires de Zurich sur les habitations lacustres, *passim*. Qu'il me soit permis de remercier ici le savant conservateur du musée de Zurich, qui, avec une obligeance dont je lui suis très reconnaissant, a bien voulu me procurer et me prêter ces rapports où j'ai trouvé en grand nombre de si utiles renseignements.

Digitized by Google

desséché, tandis que l'extérieur était rouge comme une terre bien cuite. C'est sur ces anneaux que reposaient les vases à cuire.

Après la cuisson, lorsque les vases étaient réussis et suivant l'usage auxquels ils étaient destinés, on les lustrait et polissait; si je ne me trompe, ces deux opérations, qui souvent se confondent par leurs effets, devaient se faire avec un corps dur, un morceau de grès par exemple.

Tous ces détails de fabrication se lisent en quelque sorte sur les étagères de M. Eschasseriaux, où nous trouvons d'abord et en grande abondance ces types grossiers et communs ayant une épaisseur énorme, atteignant quelquefois deux centimètres et demi, à pâte mélangée de gros grains de quartet de silex (1); ces vases sont généralement d'un noir foncé; quelques uns néanmoins passent au gris ardoise et au rouge brique; ils sont dépourvus de toute ornementation autre qu'un bourrelet assez épais qui sur plusieurs entoure le col un peu au-dessous dn bords ; ils sont munis d'anses assez ouvertes ou de simples mamelons.

Usant d'un procédé géométrique bien simple, j'ai cherché à me rendre compte des dimensions que pouvait avoir l'ouverture de ces vases ; voici quelques uns des chiffres que j'ai trouvés et qui expriment la longueur du diamètre : 0,40, 0,30, 0,20, 0,14, etc...

Ces vases étaient évidemment de grande taille; plusieurs du reste m'ont paru avoir eu une base étroite, une panse large et affecter la forme des saloirs, dont l'usage est encore très répandu dans les Charentes. MM. Jacquinot et Usquin en ont trouvé d'à peu près semblables dans la nécropole de Pougues-les-Eaux (2). D'autres de dimensions plus petites avec bourrelet, ressemblent assez à nos pots à fleurs actuels, et rappellent un peu ceux qui ont été trouvés par M. Chauvet, sous le dolmen de La Mouline (Charente), et par M. Du Chatellier, sous les tumulus de Penker-ar-Bloa et de Rosmeur en Bretagne (*Matériaux*, 1879, p. 149). Quelques uns appartiennent au type bien connu dit en tulipe si répandu dans le Morbihan, l'Angleterre, le Hanovre, la Bohême et même la Hongrie.

Enfin je range dans cette même catégorie certains vases dont on a trouvé malheureusement que des tessons, trop petits pour faire présumer qu'elle en était la forme, mais qui, à coup sûr, étaient de dimensions considérables. La pâte de couleur grise est des plus communes et grossières; elle semble mal liée, mal

---

(1) M. Eschasseriaux a voulu se rendre compte d'où pouvait provenir la terre avec laquelle les poteries du Peu-Richard avaient été faites, et ses recherches l'ont amené à penser qu'elle n'était autre chose que la vase de la Charente ; nous serions donc bien là en présence des produits d'une fabrique du pays.

(2) Voir *Matériaux* pour servir à l'histoire primitive de l'homme, 1879, p. 394 et suivantes.

Digitized by Google

cuite et prête à s'effriter ; la surface extérieure est toute fendue et comme gercée ; néanmoins des ronds concentriques et des méandres ont été dessinés dessus à la pointe (pl. 1, fig. 6). Toutes ces poteries ont évidemment été faites à la main sans le secours du tour, avec une certaine négligence : car leur aspect est dû uniquement à une cuisson tout à fait insuffisante.

Dans une autre catégorie je rangerai tous les autres vases, petits ou grands, noirs, gris ou rouges, mais accusant une fabrication plus soignée, des formes plus recherchées. Non seulement ils ont subi la préparation du lissage, mais encore ils ont été polis et lustrés avec soin, et leur cuisson est plus complète. Tous ont bien été faits sans le tour à potier ; mais quelle différence avec les autres !

A en juger par les fragments qui sont parvenus jusqu'à nous, les formes devaient être très variées ; quelquefois ce sont de petits vases aux flancs larges et arrondis, à ouverture également large, mais à col court et assez étranglé ; d'autres sont de véritables tasses à thé, à fond rond, à bords droits, à pâte fine de couleur grise, et semblables à ceux trouvés par M. Chauvet, dans les sépultures de Fouqueure (1) (Charente), et à ceux dont on a recueilli de si beaux et si nombreux spécimens dans les habitations lacustres de la Suisse et notamment à Robenhausen, à Zug et à Montellier (2).

Plusieurs rappellent un peu nos mortiers actuels et appartiennent vraisemblablement à ce type trouvé encore par M. Chauvet, dans le dolmen de La Mouline (3), et qui du reste est très commun dans les stations lacustre de Suisse, dans la vallée de l'Oise (4), dans le Poitou, et que l'on a rencontré même en Suède dans le dolmen de Quistofta (5).

Les ornementations qui décorent ces poteries sont le plus souvent des lignes en creux décrivant tantôt des ronds concentriques, et des méandres, tantôt des lignes droites ou brisées formant ce que l'on appelle des *dents de loups;* souvent aussi ronds, méandres et dents de loup se trouvent combinés avec un certain goût ; quelquefois enfin ce sont de simples lignes parallèles qui entourent le col ou les flancs des vases ; au musée de Saint-Germain en Laye, j'ai vu des tessons venant du dolmen d'Availle-sur-Chizé (Deux-Sèvres), portant ces divers genres de décoration. Plusieurs échantillons ont les mêmes ornements mais en relief, ce qui demandait sans doute plus de soins et de peines : car ils sont bien moins nombreux.

D'autres enfin sont ornés de lignes creuses parallèles, larges

---

(1) *Deux sépultures néolithiques près Fouqueure (Charente)*, par M. Chauvet. Angoulême, Goumard, 1882.

(2) Keller, *Rapports* à la société des antiquaires de Zurich.

(3) *Notes sur la période néolithique dans la Charente*, par G. Chauvet. Extrait du *Bulletin de la société archéol. et hist. de la Charente*, année 1877.

(4) *Revue d'anthropologie*, n° 4, 1874, p. 661.

(5) *Matériaux*, 1874, p. 27.

Digitized by Google

et profondes, placées régulièrement à côté les unes des autres, rappelant la poterie trouvée par M. le docteur Naulet dans la caverne de l'Herm (*Matériaux*, 1875, p. 19, fig. 23), ainsi que quelques fragments recueillis dans les palafittes de Montellier. Chose remarquable, pas un seul fragment ne porte les empreintes de doigts ou de coups d'ongles comme décoration; il semble que déjà la céramique avait fait des progrès et que ces procédés primitifs d'ornementation étaient abandonnés.

Voici du reste l'énumération des principales combinaisons de lignes qui ornent les poteries du Peu-Richard :

1° De simples filets entourant le col au nombre de deux, trois, quatre et même de sept, rarement d'un seul (Pl. III, fig. 1).

2° Des dents de loup formant en général une ou plusieurs lignes brisées autour de la panse (Pl. II, fig. 3 et 5); souvent aussi elles sont séparées et disséminées un peu partout.

3° Des sillons creux et assez larges ornent la panse du vase; quelquefois ces sillons sont verticaux et forment des rangées de chevrons séparées les unes des autres par des sillons semblables mais horizontaux (Pl. III, fig. 3).

4° Des lignes courbes entourant chacune des entrées des anses; ces lignes sont le plus souvent au nombre de deux, souvent aussi deux autres lignes entourent toute l'anse (Pl. I, fig. 1 et 2, pl. II, fig. 2).

5° Des ronds concentriques, généralement au nombre de deux, entourés par deux, quatre et même six lignes parallèles décrivant des demi-cercles autour de chaque rond; ces demi-cercles comme les ronds eux-mêmes, entourent le vase et sont réunis les uns aux autres par un même nombre de lignes droites parallèles (Pl. I, fig. 3).

6° Quelquefois aussi sous les ronds sont tracées deux, quatre ou six raies parallèles formant des méandres assez réguliers.

Ces méandres ou lignes ondulées donnent à nos poteries une ressemblance de plus avec celles de l'Orient; on a en effet très souvent remarqué ces lignes sur les vases anciens de l'Egypte et de l'Assyrie; quelques archéologues ont même voulu y voir une représentation grossière des vagues de la mer (Pl. I, fig. 4 et 6, pl. II, fig. 1 et 2).

7° Sur un certain nombre de fragments ronds, méandres et dents de loup alternent et forment alors une ornementation plus compliquée mais assez gracieuse; dans ce cas les dents de loup, au lieu de former une ligne brisée, sont séparées les unes des autres et dans la position d'un V couché (Pl. I, fig. 6).

8° Un fragment présente un genre de décoration qui semble avoir dû être plus compliqué; ce sont cinq ou six ronds concentriques autour desquels rayonnent des lignes légèrement courbées et à peu près parallèles (Pl. III, fig. 5).

9° Enfin ces ronds et ces lignes au lieu d'être dessinés en creux le sont en relief sur quelques fragments (Pl. III, fig. 4 et 6).

Ainsi que je l'ai déjà dit, beaucoup des vases qui nous occu-

Digitized by Google

pent, n'ont pas de bases et sont complètement arrondis au-dessous affectant à peu près la forme d'une calotte crânienne; mais il en est d'autres et en assez grand nombre, qui sont pourvus de bases dont les diverses formes méritent également d'attirer notre attention.

Les grands vases en forme de saloirs ont une base plate dont le pourtour fait corps et se confond avec les parois latérales; dans d'autres grands vases au contraire, le fond dépasse les parois et forme alors autour de la base du vase un bourrelet qui, chez quelques-uns, est assez accentué, tandis que chez d'autres il est à peine marqué par un angle saillant, dans ce cas la paroi du vase décrit extérieurement une légère courbe concave.

Entre les vases à fond plat et ceux à fond tout à fait arrondi comme une calotte crânienne il y en a toute une série dont les fonds décrivent des courbes plus ou moins accentuées.

Signalons enfin quelques fonds plats à pieds.

Les dessins se trouvent toujours groupés autour des anses, du col, ou de la partie supérieure de la panse; mais les fonds ne portent aucune décoration.

Comme on le voit, il y avait une très grande variété de dessins décoratifs, et il semble même que ce soit là un caractère de la céramique primitive du bassin de la Charente. M. Chauvet, dans ses belles fouilles, nous en a montré quelques échantillons. MM. Delaunay, Bourgeois et Fermont, soit dans les sépultures de la pierre polie, soit dans les stations de l'époque du bronze, en ont réuni des collections nombreuses et variées ayant les plus grandes analogies avec celles du Peu-Richard. De son côté, M. le Dr Pineau nous a fait voir, au congrès de La Rochelle, des spécimens de poteries trouvés dans les stations néolithiques de l'île d'Oleron, ressemblant aussi à celle qui nous occupent. Toutes ces variétés, tous ces détails me semblent prouver que nous ne sommes point là en présence d'une industrie naissante qui tâtonne et ne sait encore que reproduire les types les plus simples et les plus primitifs; et puisque l'art céramique apparaît dans nos contrées assez brusquement avec la pierre polie ayant déjà atteint un développement assez avancé, nous devons admettre qu'il a pris naissance ailleurs et qu'il est pour nos régions un produit de l'importation étrangère.

IV

On comprendra que n'ayant pour ainsi dire que des tessons, il me soit assez difficile d'entrer dans beaucoup de détails sur les formes et les usages des vases dont nous avons sous les yeux les débris, d'autant mieux qu'en archéologie il ne faut pas laisser libre carrière à son imagination. Néanmoins je vais donner quelques aperçus généraux empruntés à des auteurs autorisés; peut-être permettront-ils d'entrevoir ce qu'étaient toutes ces poteries, objet de cette étude. Plusieurs archéologues ont pro-

Digitized by Google

posé de diviser les poteries des temps préhistoriques (1) en plusieurs classes qui sont : 1re les urnes, 2e les vases à parfums, 3e les vases à aliments, 4e les vases à boire.

Les urnes ne se trouvent que dans les sépultures par incinération; elles étaient destinées à contenir les ossements calcinés du défunt; leurs dimensions varient beaucoup mais en général elles ont un rebord assez profond; elles sont faites avec une pâte assez grossière et ne portent que de très modestes ornementations.

Ceux que l'on appelle les vases à parfums sont assez semblables aux urnes; seulement ils sont plus petits et encore moins ornés; souvent l'intérieur paraît avoir été brûlé par l'action lente mais prolongée du feu, aussi quelques savants les considèrent-ils comme des lampes.

La troisième catégorie comprend, on le conçoit, des vases ayant tous les styles de décoration, depuis le plus simple jusqu'au plus recherché, les formes sont aussi nombreuses; tantôt ce sont des tasses, tantôt des écuelles, tantôt des pots plus grands et plus profonds, quelquefois se sont de véritables plats et même des assiettes. Au Peu-Richard il est assez probable que nous n'avons ni urnes, ni vases à parfums, peut-être avons-nous des fragments de lampes mais je ne puis rien affirmer à ce sujet. Quant aux poteries de la troisième division, elles y sont à coup sûr très nombreuses. Ces grands vases grossiers dont j'ai parlé faisaient vraisemblablement l'usage des saloirs auxquels je les ai assimilés; on les remplissait des aliments et boissons que l'on consommait afin de les conserver ou de les transporter; d'autres, à base étroite et de plus petite taille, servaient à faire cuire les aliments, leur panse très large présentait du reste une surface de chauffe considérable.

Quelques uns, plus petits et mieux faits, mieux ornés, répondaient sans doute à ces nombreux usages et besoins de la vie; mais, on le conçoit, il nous est impossible de donner à chacun avec certitude une destination spéciale.

Plusieurs fragments ont appartenu à des vases dont le fond était percé d'un assez grand nombre de trous pratiqués après la cuisson de la terre ; aujourd'hui encore nous nous servons comme d'égoutoirs de vases ainsi percés, et les archéologues qui ont étudié la céramique des stations lacustres de Suisse en ont décrit plusieurs qu'ils pensent avoir servi à la fabrication du fromage. Dans un long barrow, auprès de West Kermet, dans le Wiltshire, décrit (Lubbock, *loc. cit.*, p. 112, fig. 113) par le docteur Thurnam on a trouvé avec de nombreux silex taillés des fragments de poterie dont l'un avait appartenu à un vase percé de trous dans le fonds et sur les côtés; sa forme a la plus grande analogie avec celui trouvé au Peu-Richard (pl. II fig. 6.)

(1) Bateman : *Ten Years Diggings Wilson* : annales antéhistoriques de l'Ecosse ; Lubbock : L'*homme avant* l'*histoire*.

Digitized by Google

Au milieu de la si nombreuse collection du Peu-Richard je n'ai pu reconnaître un seul débris de plats ou d'assiettes, si communs dans les stations de la Suisse; les potiers néolithiques de nos contrées en fabriquaient pourtant puisqu'à Fontloreau, commune de Colombiers, on a trouvé associé à des bois de cerf et à des haches polies un plat en terre rouge, de forme ovale ayant une longueur de 0m 15 cent. et une largeur de 0m 12 cent.; les bords, presque intacts, sont peu réguliers, amincis, et suffisamment relevés pour donner au centre la concavité de nos assiettes à dessert.

Quant aux poteries de la quatrième catégorie, M. Bateman nous dit que ces sortes de vases étaient généralement de formes élancées, faits avec soin et ornés de décorations nombreuses et variées; déjà paraît-il les copieuses libations étaient en honneur; cela remonte haut, comme on le voit. Si nous en croyons le savant que je viens de citer, il est plus que probable que c'est dans cette dernière catégorie que nous devons ranger bon nombre des vases dont les débris accusent une fabrication si soignée.

Une des pièces les mieux conservées de la collection de M. le baron Eschasseriaux, est un petit vase haut de 0,064 en terre assez fine, de couleur gris foncé à l'intérieur comme à l'extérieur, à base assez large puisqu'elle mesure 0,045, à panse très large; l'ouverture qui a le même diamètre que la base est entourée d'un rebord assez réglier. (Pl. III, fig. 2 et 2 bis.)

V

Parmi les débris trouvés au Peu-Richard, 200 environ portent des anses sur lesquelles je tiens à dire quelques mots. Comme dans toutes les autres stations néolithiques, ces anses sont généralement si étroites que le doigt ne peut y passer; elles étaient destinées très probablement à recevoir une corde au moyen de laquelle on pouvait suspendre ou transporter les vases; mais cette règle, presque absolue partout ailleurs, souffre ici des exceptions nombreuses et dignes d'attention; ainsi j'en ai mesuré dix ou douze dont l'ouverture a 1 cent. 1/2 et même 2 cent. 1/2, et qui rappellent assez bien plusieurs de celles qui sont au musée de Saint-Germain en Laye provenant des Terramares d'Italie (Pl. III fig. 4). Beaucoup sont gracieusement entourées de lignes courbes dont les principales combinaisons sont reproduites sur les planches ci-jointes. D'autres poteries en nombre plutôt inférieur, au lieu d'avoir des anses, portent de simples petits mamelons non percés, ainsi que cela se rencontre souvent. Quant aux poteries à goulot dont on a trouvé quelques spécimens en Suisse je n'ai pu en découvrir la moindre trace au Peu-Richard.

Un fait dont plusieurs fragments donnent la preuve évidente, c'est que, lorsque l'anse venait à se casser on la remplaçait par

Digitized by Google

deux trous dans lesquels on faisait alors passer la courroie; la figure 4, pl. II, montre une de ces poteries affectant la forme, si commune à cette époque, d'une calotte crânienne et sur laquelle la perforation des deux trous n'est que commencée.

Il est un autre fait sur lequel je veux appeler tout spécialement l'attention, c'est que les potiers du Peu-Richard et plus généralement ceux du bassin de la Charente, paraissent ne s'être jamais départis du dessin purement géométrique dans la décoration de la céramique; ils semblent n'avoir jamais songé à reproduire sur les fonds des plats ou sur les flancs des pots les formes des animaux, des végétaux, des objets divers qui sollicitaient chaque jour leurs regards. Ce fait a du reste été remarqué dans bien des contrées, en Bretagne par exemple, en Suisse, en Angleterre, etc. Ainsi M. de Closmadeuc a constaté ce fait non seulement pour la poterie mais encore pour les sculptures lapidaires des monuments mégalithiques du Morbihan, dans la remarquable étude (1) qu'il fait de ces sculptures il nous dit, en effet, que le monument du Petit-Mont est le seul qui échappe à la règle commune qu'il a vue suivie partout; à savoir que les images variées, gravées en creux ou en relief, des dolmens armoricains ne sont la représentation sensible d'aucun être ni d'aucun objet de la nature animée.

De son coté M. Bateman, qui a étudié d'une façon toute spéciale les Long Barrow et autres sépultures anciennes de la Grande Bretagne, nous dit que non seulement les poteries sont faites à la main et sans le secours du tour à potier, que la terre est mélangée de gros grains de cailloux, mais encore que leur ornementation consiste en lignes droites, en points, etc., et qu'enfin on n'y trouve jamais le moindre essai de représentation d'un animal ou d'une plante.

Dernièrement, parcourant l'ouvrage si instructif que publient MM. Perrot et Chippiez sur l'histoire de l'art dans l'antiquité (2). j'ai été frappé de lire les lignes suivantes au sujet de la céramique primitive de la Chaldée et de l'Assyrie : « Dans tous les tessons que nous avons examinés jusqu'à ce jour, la décoration reste purement géométrique; elle n'est formée que de lignes, de points, de motifs pris en dehors du monde organique. » Ne peut-on pas voir là une preuve de plus de l'origine orientale de toute la civilisation néolithique en général et de la céramique en particulier?

VI

Dans leur remarquable ouvrage sur le bel âge du bronze,

---

(1) *Sculptures lapidaires et signes gravés des dolmens dans le Morbihan*, par M. le Dr G. de Closmadeuc. Vannes, 1873.

(2) *Histoire de l'art dans l'antiquité*, par G. Perrot et Chippiez; t. II, Chaldée et Assyrie, p. 712 et suivantes.

Digitized by Google

MM. Desor et Favre (1) s'expriment ainsi : « On ne s'écarte pas de la vérité en affirmant qu'il existe une différence profonde entre la céramique de l'âge de la pierre et celle de l'âge du bronze. »

Lubbock, dans son livre intitulé *L'homme avant l'histoire*, p. 169, exprime et développe la même idée dans les lignes suivantes : « L'ornementation des deux périodes offre aussi un grand contraste. Pendant l'âge de la pierre cette ornementation consiste en impressions faites avec l'ongle ou le doigt ou quelquefois avec une corde attachée autour de l'argile molle. Les lignes sont toutes droites, ou si elles sont courbes elles sont irrégulières. Pendant l'âge du bronze, nous retrouvons les dessins de l'âge de la pierre, mais en outre des cercles et des spirales. » Je ne sais si je me trompe ; mais il me semble qu'il y a là une affirmation tout au moins prématurée ; pour moi j'ai beau chercher, je ne puis trouver le caractère vraiment distinctif des poteries de chacun de ces âges. Des lignes courbes et régulières, mais nous en trouvons en abondance au Peu-Richard, et pourtant nous sommes là en pleine période néolithique ; tout y est parfaitement synchronique ; il ne peut y avoir doute à ce sujet.

Dans les pages qui précèdent j'ai fait de nombreux rapprochements avec des poteries trouvées dans des stations de l'époque du bronze ; la fig. 5 pl. I est empruntée à l'œuvre de MM. Desor et Fabvre (*Matériaux*, 1875, p. 251, fig. 97) et représente une poterie de l'âge du bronze portant des dessins absolument semblables à ceux qui couvrent les tessons du Peu-Richard ; mais désireux d'asseoir plus solidement encore ma manière de voir, je me suis procuré les rapports publiés sur les stations lacustre de la Suisse par la société de Zurich ; j'y ai cherché mais inutilement ce caractère distinctif de la céramique des deux âges en question. Ainsi, à Auvernier qui est une station de la fin tout à fait de l'époque du bronze, on a trouvé des vases ayant des formes et des ornementations très voisines de celles du Peu-Richard.

A Montellier, qui est aussi de l'époque du bronze, je vois un vase orné de triangles remplis de hachures et de dents de loup, un autre avec des anses très ouvertes et entourées de deux lignes courbes parallèles et de ronds concentriques, etc. Que l'on ne croie pas du reste que là la pâte est plus belle et mieux travaillée ; non, il y a mélange comme au Peu-Richard, de vases à pâte fine et bien cuite, et de vases à pâte grossière et mal cuite ; le procédé de fabrication paraît avoir été le même ou à peu de chose près.

Déjà j'ai signalé les ressemblances avec certaines poteries du

---

(1) *Le bel âge du bronze lacustre en Suisse* ; Neufchâtel, 1874, dans les *Matériaux*, 1875, p. 253 et suivantes.

Digitized by Google

musée de Saint-Germain en Laye venant des terramares d'Italie, voici maintenaut ce que nous disent MM. Pégorini et Strobel dans leur description de la céramique des terramares de Castione, province de Parme : (1) « Les poteries sont semblables à celles des habitations lacustres de Suisse, ce sont des fragments peu cuits avec impressions; parmi les petits il y en a qui ressemblent à nos tasses, à nos vases de fleurs, à nos écuelles; mais en général les vases des terramares ont de véritables anses avec empreintes de doigts ou de lignes creuses pour ornements et de lignes droites, le tout disposé avec goût. » Il me semble que cela pourrait parfaitement s'appliquer aux poteries qui font l'objet de cette étude.

Ainsi aux deux époques en question nous trouvons les mêmes formes, les mêmes décorations, la même pâte tantôt fine, tantôt grossière; il est vrai de dire cependant que dans plusieurs stations on a trouvé un petit nombre de vases portant en plus des dessins dont nous venons de parler des incrustations de petits fragments de bronze ; mais ce ne sont là que des exceptions, et l'on ne peut pas dire que ce soit un élément suffisant pour constituer à lui seul la caractéristique de la céramique de l'âge du bronze.

Je pourrais multiplier mes comparaisons et citer un plus grand nombre de faits que cela ne ferait que donner un démenti plus formel à l'assertion de Lubbock et de MM. Desor et Favre. Aussi, après l'étude attentive des poteries du Peu-Richard, plus que jamais je me demande si nous pouvons trouver dans la céramique les éléments d'un classement sérieux par époque. Tout au plus pourrait-on faire deux grandes divisions; l'une comprenant l'époque de la pierre polie et une grande partie de celle du bronze, formerait l'âge de la décoration purement géométrique; l'autre commencerait avec la fin du bronze et formerait l'âge où l'art décoratif emprunte ses motifs aux plantes et aux animaux ; je ne parle pas du tour à potier parce que le moment de son apparition est trop incertain pour être de quelque utilité en pareille matière. De telle sorte qu'en dehors de cette division, je ne vois aucun classement précis possible; aussi, avec M. Mazard (2), je me demande quelle est la ligne de démarcation entre la poterie néolithique et celle du bronze. Quels sont les caractères bien définis et distinctifs de la céramique de chacun de ces âges ? Et je considère, que dans l'état actuel de nos connaissances paléoethnologiques, il est impossible de répondre à ces questions.

---

(1) *Rapport à la société des arts de Zurich.*
(2) *Etude descriptive de la céramique du musée des antiquités nationales de Saint-Germain*, dans les *Matériaux*, 1875, p. 330 et suivantes.

Digitized by Google

III.

UN GRAND INGÉNIEUR AU XVIIIe SIÈCLE.

PIERRE TOUFAIRE

Ingénieur en chef de la marine à Rochefort (1774-1794) (1).

PAR M. PHILIPPE RONDEAU,

Ancien conseiller à la cour d'appel de Poitiers.

Mesdames, messieurs,

Le nom de Toufaire est presque oublié; il devrait être illustre. Avoir élevé le magnifique hôpital dont la ville de Rochefort se glorifie; et dans le même temps, avoir fondé les grandes usines d'Indret, du Creusot et de Ruelle, sont assurément des titres les plus beaux qu'un ingénieur puisse offrir à la reconnaissance de son pays. Enfin, dans la dernière période de sa trop courte vie, que je vais avoir l'honneur d'esquisser devant vous à grands traits, vous le trouverez au milieu des passions déchaînées, conservant une modération qui ne diminue en rien l'ardeur de son patriotisme, et se donnant tout entier au service de la France en péril, jusqu'à en mourir.

Ainsi qu'un grand nombre d'hommes éminents, Pierre Toufaire s'est formé seul. Né à Châteaudun, le 14 décembre 1739, d'un modeste entrepreneur sans fortune (2), il partagea d'abord les travaux paternels; puis il vint à Paris. Il dut y travailler beaucoup; et sans qu'on sache ce qu'il devint dans le temps intermédiaire, on le rencontre, à l'âge de 34 ans, au service de l'état, en qualité d'ingénieur des bâtiments civils, attaché au port de Rochefort (3).

Il remplissait ces fonctions depuis près de trois ans lorsqu'il conçut l'heureuse pensée d'écrire le journal de sa vie, c'est-à-dire de relater chaque soir tout ce qu'il aurait fait, appris et vu pendant la journée. Il demeura fidèle à cette habitude jusqu'à sa mort. Son journal, dont je dois la communication (4) à l'amitié de

---

(1) Etude biographique lue à la séance publique de la société à La Rochelle, le 12 janvier 1884.

(2) Le père de Toufaire était originaire de Creuilly (Calvados). Etabli à Châteaudun, il y épousa, en premières noces, le 29 avril 1737, Marie Audonneau, de laquelle il eut un fils (Pierre, l'ingénieur) et une fille. Ayant perdu sa femme le 4 février 1747 il se remaria avec Marguerite Chrétien qui lui donna deux filles. Il est mort à Châteaudun le 27 avril 1775.

(3) Il fut nommé à cette place à partir du 1er janvier 1774.

(4) J'en dois la communication à la veuve de Louis de La Forge, l'un des deux petits-fils de Toufaire, décédé juge au tribunal civil de Blois en 1873. Toufaire avait laissé beaucoup d'autres documents, des écrits, des dessins, des plans, que la famille de La Forge conservait précieusement dans sa résidence de Châteaudun. Malheureusement, lors de la guerre allemande qui a rendu le nom de Châteaudun si glorieux, le 18 octobre 1870, les obus prussiens mirent le feu à la maison qui fut complètement incendiée. On ne put rien sauver.

Digitized by Google

sa famille, se compose de sept petits volumes in-12, commençant au 23 septembre 1777, et finissant au 30 août 1794. On y trouve, pendant dix-sept ans, non-seulement l'histoire de sa vie, mais la chronique des divers pays qu'il a habités, en même temps que l'écho des grands évènements contemporains. Et songez, messieurs, qu'il a commencé à écrire trois ans après l'avènement de Louis XVI, douze ans avant la révolution, et qu'il ne s'est arrêté qu'après le 9 thermidor! Durant ce long espace de temps il n'y a pas une lacune. Un jour, partant à cheval de Rochefort pour un long voyage, et arrivé déjà à l'île d'Able, à deux lieues de la ville, sur le chemin de Surgères, il s'aperçut qu'il avait oublié son livre et retourna le chercher.

L'esprit éprouve, à la lecture de ces documents, un embarras qui, d'ailleurs, n'est pas dépourvu d'attrait. Il faut qu'il cherche et qu'il devine. Toufaire est sobre d'appréciations. Presque toujours il se borne à relater brièvement les faits. Il indique ses occupations de la journée, les personnes qu'il a vues, les lettres qu'il a reçues ou écrites, les achats qu'il a faits, et ce qu'il a payé pour ses meubles, ses vêtements, ses livres, sa nourriture et son logement. Lorsqu'il voyage, ses renseignements sont plus complets : il décrit avec soin les villes et les contrées qu'il traverse ; il s'arrête avec complaisance à tout ce qui concerne son art. Il abonde en détails pleins d'intérêts pour l'ingénieur et l'économiste. Quant aux évènements politiques, il les mentionne sans ajouter une seule réflexion. Il s'abstient également de toute appréciation sur les personnes ; la fréquence des relations permet seule de reconnaître ses sympathies. Cependant une fois il s'est permis un jugement, et un jugement sévère, non pas il est vrai sur une personne déterminée, mais sur un ensemble. Un soir, le 23 mai 1779, après une excursion fatigante dans un pays nouveau pour lui, il a consigné sur son livret : « Les femmes y sont laides. » Inutile d'ajouter, mesdames, qu'il était alors à cent lieues de la Saintonge et de l'Aunis. Il visitait une certaine partie de la Bretagne.

Le jour où Toufaire a commencé son journal, le 23 septembre 1777, il se trouvait à Bordeaux, chez un parent, grand entrepreneur de travaux publics, avec lequel il avait fait une association dont l'heureuse réussite a contribué beaucoup à sa belle fortune. Il retournait à Rochefort. En y arrivant il reçoit un ordre du ministre de se rendre à Indret où le gouvernement avait résolu d'établir une fonderie de canons.

Vous connaissez la situation d'Indret, petite île de la Loire, touchant presqu'à la rive gauche, à environ deux lieues au-dessous de Nantes. Là s'élève aujourd'hui notre plus grande usine pour la construction des machines à vapeur de la marine de l'état. Il n'y existait alors qu'une fonderie sans importance.

En décidant la création à Indret d'un vaste établissement

Digitized by Google

pour la fonderie et la forerie des canons, le gouvernement de Louis XVI avait résolu d'y introduire les procédés les plus nouveaux. Il fit appel à la science d'un célèbre ingénieur anglais, William Wilkinson, inventeur d'un système pour fabriquer la fonte, et il le chargea, avec Toufaire, de mener à bien cette grande entreprise.

Déjà Wilkinson était à Indret quand Toufaire y arriva le 29 septembre. Ces deux natures d'élite s'apprécièrent bien vite, et se lièrent d'une étroite amitié qui ne se démentit jamais.

Ils se mettent immédiatement à l'œuvre. Huit jours suffisent à Toufaire pour dresser ses plans, et, dès le 9 octobre, il envoie au ministre, M. de Sartine, un premier mémoire sur l'emplacement à choisir pour la forerie. Moins de deux autres mois lui suffisent pour dresser des plans complets avec les devis, et le 27 novembre il adresse au ministre un second rapport, en même temps qu'il appelle auprès de lui un entrepreneur de Rochefort, M. Riondel, pour faire les constructions.

C'est le 1er décembre 1777 que les travaux commencent. Toufaire déploie une activité merveilleuse : il dirige tout, surveille tout, voit tout, détails de la construction, approvisionnements, matériaux, logements des ouvriers, etc., ce qui ne l'empêche pas de s'occuper, de loin, d'autres entreprises, comme de rédiger des plans et un mémoire pour la construction des quais de Royan, de correspondre avec le chapitre de Saintes au sujet de la voûte de la cathédrale qui menaçait, et d'envoyer à Châteaudun, son pays natal, des observations et des devis pour l'hôtel de ville dont la construction, commencée par lui, se continuait toujours d'après ses plans et ses conseils (1).

Son temps se partageait entre Indret et Nantes où il venait presque chaque jour.

Lorsqu'on a suivi durant l'espace de quelques années, et jour par jour, les mémoires de Toufaire, on est particulièrement frappé de deux choses : de l'ardeur et de la suite que l'on apportait alors au travail, et du charme des relations sociales.

Le gouvernement avait-il décidé quelque grande entreprise ? On se mettait immédiatement à l'œuvre et on faisait vite. Le roi voulait, et il était obéi, conséquence de son pouvoir absolu.

Quant aux relations sociales, elles étaient de tous les jours, intimes et charmantes. On dînait à midi et on soupait le soir vers huit heures ; mais il était rare que l'on fût seul à dîner ou à souper ; presque toujours on allait chez des amis ou on les recevait chez soi. La comédie précédait le souper ; on y allait

---

(1) Il existe à la bibliothèque de Châteaudun un document imprimé relatant la pose de la première pierre de l'hôtel de ville, qui eut lieu le 14 mai 1777. Après l'énumération des titres des principaux assistants, Nicolas Maury, bailli général du comté de Dunois, représentant le duc de Luynes et de Chevreuse, comte de Dunois, les sieurs Guérineau, Piche David, Raimbert, échevins, et Bignon, procureur du roi de l'hôtel de ville, il est écrit : « Cet hôtel fait sous la direction du sieur Toufaire, architecte. »

Digitized by Google

ensemble; et si l'on constate que ceux qui se réunissaient ainsi étaient presque toujours les mêmes, on en conclut que la société se partageait en groupes d'amis ayant les mêmes occupations, se voyant chaque jour, et vivant d'une vie commune.

Le dîner devait être court, car il aurait empêché le travail de la journée ; il devait être simple, ainsi que le souper, autrement on s'y serait ruiné. Toufaire ne dit point à quelle heure on se séparait le soir; mais il avait, lui, l'habitude de se lever et de se coucher de bonne heure. Quand, par hasard, un dîner ou un bal le retiennent au delà de dix heures et demie, il ne manque pas de le noter.

C'était bien là les mœurs de la France : car Toufaire les retrouve, toujours les mêmes, partout où sa destinée le conduit, à Nantes comme à Paris, à Bordeaux, à Rochefort, à La Rochelle et à Saintes. Ces mœurs n'ont disparu qu'en 93. Aujourd'hui on agit au rebours d'il y a cent ans. On ne mange ensemble qu'en cérémonie : dîners et soupers sont ruineux. On ne se voit plus chaque jour dans l'intimité. Seulement, une fois par semaine, madame ouvre aux visites son salon où monsieur, ce jour-là, se garde bien de paraître. Enfin, s'il y a théâtre ou bal, on s'y rend précisément à l'heure où nos ancêtre s'allaient coucher.

Les travaux d'Indret, poussés activement en 1778, étaient presque terminés l'année suivante. Déjà les ateliers sont en pleine activité, et le gouvernement, pressé par la guerre d'Amérique d'élever notre marine au premier rang, fait fondre incessamment des canons.

Le nouvel établissement est admiré par tous les visiteurs que sa réputation attire. Toufaire en fait les honneurs à l'intendant de la province, à M. de La Touche-Tréville, à la duchesse de Rohan, à des Américains, à des Anglais, à de nombreux officiers d'artillerie, et à une personne de distinction recommandée par Beaumarchais. Il en reçoit les plus grands éloges auxquels se joignent les témoignages de satisfaction du ministre.

Cependant, à deux reprises, différentes il était venu passer un mois à Rochefort. Il s'y était occupé de l'amélioration du port, des quais de Royan, des réparations à faire à la tour de Cordouan, et des constructions projetées au Verdon. En revenant à Nantes, il était une fois passé par Châteaudun où le corps municipal l'avait reçu avec de grands honneurs et lui avait offert un dîner à l'hôtel de ville.

Indret le retenait encore, il s'y trouvait toujours des travaux à terminer. D'ailleurs Toufaire préparait pour le ministre un mémoire contenant la description de l'usine avec plans et dessins; et le tout était si parfait qu'on l'engagea vivement à se rendre à Versailles pour le présenter lui-même à M. de Sartine.

Ce fut en même temps son voyage de noces : car le 6 mars 1780, il avait épousé, à Nantes, M^lle^ Faugas qu'il avait connue dans le monde. C'était une personne fort distinguée, de quelques années seulement plus jeune que lui. Elle fut malheureu-

Digitized by Google

sement frappée, plus tard, d'une cécité complète, et elle survécut, aveugle, à son mari pendant 34 ans (1).

Les nouveaux époux, en allant à Paris, passèrent par Vendôme et Châteaudun. Toufaire semblait alors moins pressé de voir le ministre que d'introduire sa jeune femme dans une belle propriété dont il était devenu tout récemment acquéreur. Je ne vous y arrêterais pas, messieurs, s'il ne l'avait beaucoup aimée et s'il n'y avait laissé, en la transformant, sa puissante empreinte.

Le château de La Croiserie n'était, dans l'origine, qu'un modeste castel, l'un des rendez-vous de chasse d'Henri IV. Il est situé à trois lieues de Vendôme (2), dans un pays un peu sauvage, d'un accès fort difficile, faute de chemins, et couvert de grands bois de chênes, sur la limite de l'ancienne forêt des Carnutes. Le domaine se composait de cinq ou six fermes de grande étendue qui bientôt, grâce à leur nouveau propriétaire, devinrent de grand rapport. Chaque année, Toufaire y venait passer un mois de congé ; je ne dis pas s'y reposer : car son activité ne se reposait jamais. Il disposa toute sa propriété suivant un plan remarquable, ajoutant aux bâtiments, créant de vastes jardins, et perçant ses bois d'avenues immenses, dont on juge bien l'effet aujourd'hui que les arbres sont séculaires. Il sut tirer le plus heureux parti de cette nature sauvage à laquelle son art parvint à conserver son caractère en en faisant valoir les beautés. La Croiserie porte le cachet de toutes ses œuvres, la simplicité et la grandeur. On sent que le maître qui l'a ainsi tracée eût été capable de dessiner le jardin des Tuileries ou le parc de Versailles.

La partie du journal qui se rapporte au séjour de M. et de Mme Toufaire à Paris, est pleine de curieux détails. On y reconnaît l'ingénieur avide d'étudier les inventions nouvelles et soucieux de les reproduire par des descriptions techniques. Mais c'est aussi un nouvel époux, très désireux de montrer Paris à sa jeune femme et de lui faire goûter les plaisirs en vogue. Il dit les sociétés qu'ils ont fréquentées, les spectacles auxquels ils ont assisté, les monuments qu'ils ont visités ensemble.

L'achat des choses nécessaires à un nouveau ménage les occupe également. Ils joignent l'agréable à l'utile. L'utile aussi, pour une jeune mariée, c'est la parure. Je suis sûr, mesdames, que vous liriez avec intérêt cette partie du livre où sont nommés les meubles, les vêtements, les étoffes, les bijoux à la mode, avec l'indication des prix et les adresses des marchands.

Le 17 mars 1780, Toufaire eut, à Versailles, une audience du ministre auquel il remit sa belle description d'Indret, riche-

(1) Rose-Louise Faugas, née à Nantes, sur la paroisse Saint-Nicolas, le 20 février 1744, décédée à Châteaudun le 31 août 1828, à l'âge de 84 ans, fille d'un capitaine de navire.

(2) Dans la commune de Danzé, canton de Morée, arrondissement de Vendôme, à peu de distance des jolies petites villes de La Ville-aux-Clercs et de Montdoubleau.

Digitized by Google

ment reliée. Il en reçut les compliments les plus flatteurs avec la promesse du brevet d'ingénieur en chef (1).

Des travaux considérables l'attendaient à Rochefort. C'était d'abord la construction de nouvelles casernes. Puis il fut chargé d'accompagner par toute la contrée un sieur Guiton ou Guilon, envoyé par le gouvernement pour étudier le dessèchement des marais. Le rapport sur cette importante question fut rédigé par Toufaire qui le remit à l'intendant de Rochefort, le 12 janvier 1781.

Peu de mois après, la confiance du gouvernement lui imposa une autre entreprise. Wilkinson était venu à Rochefort lui proposer, avec l'assentiment du ministre, la création d'un grand établissement de fourneaux au coke pour la fonte du minerai de fer. Ils partent ensemble pour Nantes, donnent un coup-d'œil à Indret, et vont à Paris. Munis des ordres et des instructions du ministre pour la réalisation des nouveaux projets, ils arrivent tous deux à Montcenis, le 1er août 1781.

Montcenis est un petit bourg, près d'Autun, à trois kilomètres duquel s'ouvre une vallée longue et profonde. Son aspect était alors sauvage. On l'appelait la *Charbonnière* parce qu'on y avait découvert des mines de houille exploitées depuis quelques années par un M. de La Chaise. Il y avait même établi des forges de peu d'importance. Mais le gouvernement, ayant reconnu la richesse minérale de cette vallée, l'avait achetée à M. de La Chaise, afin d'y créer un établissement de premier ordre qui servît de modèle à l'avenir.

Cet établissement, messieurs, qui remplit aujourd'hui la vallée de La Charbonnière, c'est le Creusot, l'usine la plus vaste et la mieux organisée qu'il y ait en France. Depuis cinquante ans, il est vrai, grâce à MM. Schneider, le Creuzot a subi une transformation complète amenée par les progrès de la science; mais il est également certain qu'au moment de sa création il excitait, chez les contemporains, la même admiration qu'aujourd'hui. Un juge très compétent, Daubenton, l'ami et le collaborateur de Buffon, écrivait, en 1783, après une visite au Creuzot : « C'est une des merveilles du monde. »

Il est bien entendu que je ne suivrai pas Toufaire dans le détail des plans, des nivellements et de la construction, non plus que dans l'exploration préparatoire qu'il crut devoir faire par toute la région. Il visita les mines de Saint-Etienne et de Blanzy; puis Saint-Rambert et Lyon. Son ardeur scientifique l'entraîna même jusqu'à Genève, à Chamounix et aux glaciers.

Comme je l'ai dit, il était arrivé à Montcenis, le 1er août 1781; dès le 19 novembre, les études étant terminées, il faisait, sur l'emplacement qu'il avait choisi, le tracé des bâtiments du Creusot; et un an plus tard, le 25 août 1782, on célébrait solen-

(1) Il fut en effet nommé ingénieur en chef à partir du 1er janvier 1781.

Digitized by Google

nellement la pose de la première pierre (1). Il y eut grande fête à Montcenis; bal, puis souper chez M. de La Chaise, et tir à l'oiseau. Les *Chevaliers de l'arquebuse*, auxquels Toufaire avait rendu quelques services, lui offrirent le lendemain un grand dîner et le prièrent de s'affilier à leur compagnie.

D'autres témoignages lui prouvèrent combien on appréciait ses services. Le ministre lui accorda une gratification de cent louis; la compagnie du Creusot lui alloua une pension viagère de 300 livres, et y joignit plus tard le don d'un fusil d'honneur. Enfin le roi, pour témoigner combien il avait à cœur la prospérité du nouvel établissement, prit à son compte la moitié des actions de la compagnie.

Les talents de Toufaire étaient tenus en si haute estime qu'on s'adressait toujours à lui pour les constructions les plus importantes. Sans qu'il cessât d'être attaché au port de Rochefort on l'avait chargé de fonder Indret, puis le Creusot. Dès que sa présence ne fut plus indispensable au Creusot, il reçut une lettre du ministre l'appelant à Paris, pour conférer avec lui au sujet d'un vaste hôpital dont le roi avait décidé la création à Rochefort.

L'entretien dura trois quarts d'heure. Toufaire reçut ordre de rester à Paris pour y préparer trois plans sommaires parmi lesquels le ministre se réservait de choisir. Ce travail lui prit un mois; et le 31 octobre 1782, il remit ses trois projets à M. de Castries « qui en a été très content, dit-il, et m'en a fait beaucoup de compliments. » Mais il lui fallut rester encore un mois à Paris pour y achever les plans et devis complets et détaillés du projet auquel le ministre avait donné la préférence. Il ne les termina que le 10 décembre, à dix heures du matin. Une heure après il était chez le ministre qui lui donnait sa complète approbation, et lui annonçait une augmentation de traitement.

Toufaire quitte alors Paris pour Rochefort, mais en passant par Indret où M. de Castries lui avait demandé de s'arrêter quelques jours pour y dresser les plans d'une seconde forerie de canons. Enfin, le 20 janvier 1783, il rentre à Rochefort avec M^me^ Toufaire qu'il ramenait de Nantes; et trois jours après, les plans du nouvel hôpital arrivaient de Versailles, signé du roi.

Il n'y avait plus qu'à se mettre à l'œuvre, et tout d'abord à

---

(1) Il y a quelques années, en démolissant un des plus vieux bâtiments du Creusot, on découvrit cette première pierre, sous laquelle on trouva l'inscription donnée par Toufaire dans son journal, à la date du 20 août 1782. Elle est ainsi conçue : (Voir *Les grandes usines de France*, par Turgan, VI, *Le Creusot*, p. 1).

« L'AN DE L'ÈRE CHRÉTIENNE 1782, LE 8^me^ DU RÈGNE DE LOUIS XVI, PENDANT LE MINISTÈRE DE M^r^ LE MARQUIS DE LA CROIX CASTRIES, M^r^ IGNACE VAUX ET D'HOYANGE, COMMISSAIRES DU ROI, PIERRE TOUFAIRE, INGÉNIEUR, CETTE FONDERIE, LA PREMIÈRE DE CE GENRE EN FRANCE, A ÉTÉ CONSTRUITE POUR Y FONDRE LA MINE DE FER AU COOK SUIVANT LA METHODE APPORTÉE D'ANGLETERRE ET MISE EN PRATIQUE PAR M^r^ WILLIAM WILKINSON.

Digitized by Google

choisir un emplacement. Toufaire, sur ce premier point, se trouva en opposition avec Guéau de Reverseaux, l'intendant de la province. Il combatit ses raisons et l'emporta; mais il parait que Reverseaux lui en garda quelque temps rancune.

Enfin, le 6 février 1783, les fondations furent commencées. Les travaux devaient durer cinq ans et retenir presque constamment Toufaire à Rochefort.

Cependant, tout en les dirigeant, il ne négligeait rien de sa vaste administration. On le suit, visitant les travaux de l'île de Ré, s'occupant activement du dessèchement des marais, achevant les plans et devis de la nouvelle forerie d'Indret, allant même plusieurs fois, sur l'ordre du ministre, soit à Indret, soit au Creusot, et aussi à Paris pour surveiller, dans les ateliers de Chaillot, la confection d'une machine à feu destinée à alimenter d'eau l'hôpital de Rochefort et la ville, machine que Wilkinson et Perrier devaient livrer pour 25,000 livres, absolument conforme à celle du comte d'Artois.

Quant à la vie habituelle à Rochefort, c'était, sauf les personnes, cette même intimité charmante dont j'ai parlé à propos du séjour à Nantes. On vivait dans un cercle d'amis, partageant leurs travaux, leurs repas, leurs plaisirs et leurs peines. Les mêmes noms reviennent journellement sous la plume de Toufaire : M. et Mme Rivoald, MM., Mme et Mlle Chevillard, M. et Mme Augias, M. et Mme Niou, Dugranon, Thibault, tous ingénieurs; puis M. et Mme de Chérizey, M. et Mme de Bellefontaine, M. et Mme d'Aubenton, M. Rondeau, maire de Rochefort, et Mme Rondeau.

On allait souvent à la comédie; des artistes de Paris apparaissaient de temps à autre sur la scène de Rochefort : Mlle Sainval y joua Sémiramis, Mérope et Athalie (1).

Il y avait de grandes fêtes, l'hiver, chez les hauts fonctionnaires; chez M. de La Touche-Tréville et chez M. l'Intendant. On dansait aussi chez M. Pelletreau et chez M. Ménardie; les grands dîners du carnaval étaient somptueux.

L'été, on s'échappait le samedi pour passer le dimanche à la campagne : chez M. Rivoald, à Mouillepied (2), ou à Buffetison (3) chez M. Thibault, ou chez M. d'Aubenton, à Mornay (4).

La province, après Paris, s'était passionnée pour l'invention

---

(1) Il y avait, à la Comédie française, deux sœurs de ce nom. Il s'agit ici de l'aînée qui jouait les rôles tragiques. On trouve sur Mlles Sainval des détails dans l'*Histoire du Théâtre français* par Etienne et Martainville, notamment à propos d'une représentation de *Sémiramis*.

(2) Mouillepied est une délicieuse propriété située dans la commune du Port-d'Envaux, à l'extrémité de la chaussée de Saint-James, en face de Taillebourg. Elle appartient à M. B. Berton.

(3) Buffetison, commune d'Echillais, n'est pas sorti de la famille Thibault.

(4) Le beau château de Mornay est aujourd'hui la propriété de M. Roy de Loulay, sénateur de la Charente-Inférieure. Il est situé sur les bords de la Boutonne, dans la commune de Saint-Pierre de l'Isle, canton de Loulay, arrondissement de Saint-Jean d'Angély.

Digitized by Google

des frères Montgolfier. En 1783 et 84, l'un des plaisirs à la mode était de lancer des ballons. Toufaire ne manque jamais d'indiquer comment on les gonflait, combien ils cubaient et quel était leur sort: les uns s'élevaient bien, d'autres brûlaient en l'air. La physique était également en vogue. Un physicien ambulant s'arrêta à Rochefort pour l'enseigner en douze leçons. moyennant 24 livres. Toufaire fut l'un de ses auditeurs les plus assidus, et Mme Toufaire, qui commençait dès lors à être souffrante, se soumit à un traitement électrique.

Enfin, comme partout on rêvait des prodiges de Mesmer et de Cagliostro, il arriva qu'un jour, après un dîner, le futur conventionnel Niou évoqua, devant les convives, l'esprit d'un délateur.

Telles étaient les distractions d'une vie d'ailleurs absorbée par des travaux incessants. J'omets volontairement les détails qui ne pourraient intéresser que les hommes spéciaux: car Toufaire ne laisse à peu près rien ignorer de ce qui se passe dans le port, lancement de vaisseaux, armements ou désarmements, création de fosses aux mâts dans la prairie de Rône, distribution des eaux, etc., etc.

A plusieurs reprises le ministre l'envoya encore à Indret et au Creusot. C'est aussi à ses talents qu'il confia la création d'un autre grand établissement, la fonderie de Ruelle, près d'Angoulême.

Il n'y avait alors à Ruelle qu'une usine sans importance qui, après avoir passé de main en main, appartenait en définitive à M. le comte d'Artois. Le gouvernement la prit à son compte, et décidé à la transformer, il chargea encore Toufaire de la confection des devis et des plans.

Onze jours lui suffirent pour ce travail, au commencement de janvier 1786. Ses notes prises, il revint à Rochefort d'où il n'aimait point à s'éloigner pendant la construction de l'hôpital; et le 8 avril, il envoya au ministre le projet général de Ruelle. Ce projet, adopté, fut exécuté plus tard par d'autres ingénieurs sous ses ordres.

C'est seulement dans l'été de 1788 que l'hôpital fut complètement achevé. Les historiens de Rochefort, Viaud et Fleury (1), racontent qu'il fut inauguré en grande pompe, Toufaire n'en dit rien; son journal ne contient à ce sujet que deux mentions très modestes. Il écrit, le 6 juin: « On a béni l'hôpital »; et à la date du 9: « Les malades sont entrés au nouvel hôpital dès le matin. »

On a beaucoup insisté, tout en rendant justice à la magnifique ordonnance de la construction, sur les difficultés qui s'élevèrent entre l'ingénieur et le ministre au sujet de l'énor-

---

(1) *Histoire de la ville et du port de Rochefort*, par Viaud et Fleury. Rochefort, Mme Honorine Fleury, libraire-éditeur, 1845, 2 vol. in-8; tome II, page 206.

Digitized by Google

mité des dépenses (1). On a même cité la lettre de M. de Castries ordonnant à l'intendant de transmettre l'expression de son mécontentement à Toufaire qu'il accusait hautement de légèreté ou d'impéritie.

Toufaire fait allusion lui-même à cet incident; mais comme un homme qui, ayant conscience de la perfection de son œuvre, n'en est pas autrement ému. La lettre ministérielle était arrivée à Rochefort le 11 août 1786, alors qu'on était en pleins travaux. On trouve sur son livret: « Le ministre accorde 959 mille livres pour l'hôpital, mais avec une lettre fulminante. » Deux ans plus tard le ministre n'est plus M. de Castries, mais M. de La Luzerne: Toufaire n'y gagne rien: car à la date du 20 janvier 1789, il inscrit: « Le ministre a écrit à l'intendant au sujet du nouvel hôpital, du même style que le maréchal de Castries. »

Toutefois, s'il dissimulait son émotion, elle n'en était pas moins profonde; et son caractère énergique ne lui permettait pas de se laisser condamner sans se défendre. Il écrit au ministre, rédige mémoires sur mémoires et a bien soin de se faire appuyer, non-seulement par les autorités du pays, mais par les hauts personnages qui s'arrêtaient à Rochefort pour visiter le monument qui en était alors la merveille (2). Tout le monde s'y prêta; les mécontentements se calmèrent peu à peu, et, en définitive, on paya.

L'irritation des deux ministres prouve qu'on n'était pas encore habitué à voir les dépenses s'élever jusqu'au double des devis : on s'y est accoutumé depuis. Toufaire a eu le malheur de naître un siècle trop tôt ou un siècle trop tard. Né cent ans plus tôt, il eût vécu dans un temps où l'on prodiguait l'or sans compter, pourvu que Versailles et Marly fussent du goût du maître. Né cent ans plus tard, il serait aujourd'hui parmi nous. Or, messieurs, croyez-vous qu'à une époque où l'on ne parle plus que par milliards quand il s'agit de travaux publics, on aurait le courage d'affliger un homme aussi éminent à propos de quelques millions?

Quoi qu'il en soit, voici son excuse. Chargé d'élever, dans la ville que le grand roi avait fondée et ornée avec tant de soin, un monument digne d'elle, Toufaire se persuada qu'il pouvait donner libre carrière à son talent d'ingénieur et à son génie d'artiste. En conséquence il conçut et il exécuta ses plans comme s'il eût agi par l'ordre et sous l'inspiration même de Louis XIV.

Nous avons vu l'ingénieur à l'œuvre. Les évènements qui depuis longtemps se préparent et vont se précipiter mettront désormais en relief l'homme de bien dévoué à ses concitoyens et à son pays. Le 15 février 1789, la lettre de convocation aux états généraux arrive à Rochefort. Le 25, Toufaire est élu par

(1) Même ouvrage, tome II, p. 214 et suiv.

(2) On sait que l'hôpital de Rochefort est le plus beau de nos hôpitaux maritimes. En lire la description détaillée dans l'*Histoire de Rochefort*, déjà citée, tome II, p. 221 et suiv.

Digitized by Google

acclamation l'un des douze commissaires chargés de rédiger le cahier de la ville. Dès le 4 mars, le cahier étant rédigé et approuvé par les électeurs, il est un des neuf commissaires nommés pour le joindre aux cahiers des campagnes ; enfin il est au nombre des douze qui reçoivent mission de porter ces cahiers ainsi réunis à l'assemblée générale des trois ordres, à La Rochelle.

Cette assemblée s'ouvre le 26 mars. Bientôt elle devient nerveuse et laisse pressentir, à l'âpreté des discussions et à l'obstination des votes, quels orages se préparent pour la grande assemblée de Versailles. On lit dans Toufairç :

« La Rochelle, 18 mars, mercredi. — L'assemblée a ouvert à 8 heures 1/2 du matin. On a fait l'appel de la nobleses et appelé les députés du tiers état de La Rochelle. Ensuite on a passé à ceux de Rochefort. Lors de l'appel de M. Orceau qui s'est trouvé le troisième, M. Alquier, maire, s'est levé et a demandé qu'en sa qualité de subdélégué il ne fût pas admis à l'assemblée. M. Rondeau a réfuté cette motion. Le sénéchal a demandé l'avis du clergé et de la noblesse qui s'étaient retirés dans leurs chambres, et, étant rentrés, ont dit, savoir : le clergé, qu'il s'en remettait à la décision du sénéchal : la noblesse a prononcé l'exclusion. Le procureur du roi a demandé l'exécution du règlement et le sénéchal a jugé pour l'exclusion. On a ensuite appelé M. Croisetière qui a dit que, la députation n'étant plus complète, ses pouvoirs cessaient, et la séance a pris fin à 3 heures.

« Le soir, malgré l'avis de M. Faurès et le mien, on était décidé à faire venir un suppléant pour remplacer M. Orceau ; mais après souper la saine raison a reparu. »

Et le lendemain, 19 mars : « L'assemblée a recommencé à 10 heures. Nous nous sommes tous accordés à n'y pas aller. A 11 heures, on a prononcé défaut contre nous, et à midi on nous a assignés pour nous trouver le lendemain à 8 heures à l'assemblée. Nous avons dressé une requête au roi, écrit au chancelier, à M. Necker et à M. de La Tour-du-Pin. M. Orceau a fait imprimer et répandu son discours. »

Le 20 mars, défaut fut donné contre les députés de Rochefort qui quittèrent immédiatement La Rochelle pour aller expliquer leur conduite à leurs électeurs, et on lit :

« A Rochefort, 26 mars. — Les députés de la ville et de la campagne se sont assemblés à l'hôtel de ville. Il n'en a manqué que cinq, dont Niou, Duvivier, Saint-Laurent, Lafont. On leur a lu tout ce qui s'est passé. M. Rondeau a fait un discours ainsi que M. Croisetière, M. de Bellefontaine et moi. Notre conduite a été généralement approuvée par un procès-verbal signé de tous, à l'exception du petit Faurès qui s'est retiré. »

J'ajoute que leur conduite fut également approuvée en haut lieu. Un arrêt du conseil du roi cassa le jugement du sénéchal; et les électeurs furent de nouveau convoqués à La Rochelle pour le 18 avril, afin de recommencer leurs opérations.

Au moment où Toufaire entre ainsi brusquement dans la vie

Digitized by Google

politique une question s'impose: quelles furent ses opinions? Il ne le dit pas; mais on les peut deviner à des indices certains. De la lecture attentive de son journal je conclus que c'était un esprit modéré et un caractère humain ; et de plus, qu'entraîné comme la plupart des hommes éminents de son époque, il avait accueilli avec bonheur et sans réserve les promesses de la révolution française. Qui prévoyait au début combien, suivant l'expression de Mme Roland, on commettrait de crimes au nom de la liberté ?

Une scène étrange, par lui racontée avec une simplicité toute contraire à l'emphase du procès-verbal officiel (1), est à mes yeux une preuve de la sincérité de ses espérances.

C'était à Saintes, à la séance du 18 juin 1790 de la première assemblée réunie pour élire le directoire du département.

Toufaire écrit : « Il a été décidé que l'on nommerait 5 membres du département par chaque district; ce qui établissant nécessairement une grande liaison dans les intérêts a excité l'attendrissement général ; et sur l'exemple donné par M. Lacoste (2), président de l'assemblée, chacun a embrassé ses voisins. »

On le sent, il a partagé, lui aussi, l'attendrissement général; il a dû embrasser ses voisins avec conviction. Malgré soi, le sourire vient aux lèvres. Ah ! messieurs, gardons-nous de sourire. Respectons cette foi, cet enthousiasme, et jusqu'à ces illusions. La passion qui animait ces âmes ardentes et convaincues a fait leur grandeur. Sans doute il en pouvait résulter des maux affreux : les années qui suivirent l'ont bien prouvé. Mais de tels maux sont pour les nations des épreuves qui les fortifient : elles n'en meurent jamais. Au contraire, l'absence de toute passion, l'indifférence et l'égoïsme sont les vrais maux qui perdent les âmes et qui tuent les peuples.

A cette même assemblée on pria Toufaire d'accepter une place au directoire du département ; il refusa. Il n'était point ambitieux. Ce qui ne l'empêchait pas de souligner parfois malicieusement l'ambition ou la vanité qu'il rencontrait chez quelques autres.

---

(1) *Procès-verbal des délibérations de la première assemblée électorale du département de la Charente-Inférieure tenue en la ville de Saintes.* A Saintes, de l'imprimerie de Pierre Toussaints, imprimeur du roi et de l'assemblée électorale, 1790 ; pag. 38 et 39.

(2) Jean-Aimé de Lacoste, d'une vieille famille rochelaise, né à La Rochelle le 7 juin 1740, épousa, le 26 novembre 1768, la fille du baron Gros, directeur des fonderies de Rochefort. Il devint successivement procureur de la commune de La Rochelle en 1790, président du directoire du département, député à l'assemblée législative, membre du conseil des anciens et enfin juge au tribunal de cassation. Mis à la retraite en 1815, il mourut à Paris la même année. En 1793, étant procureur de la commune à La Rochelle, il défendit au péril de sa vie les prêtres insermentés que le peuple voulait massacrer. « La première pierre que vous jetterez, s'écrit-il, tombera sur moi, votre ami, votre père !... vous ne l'oserez pas!... laissez-nous passer. » Et les malheureux furent sauvés.

Digitized by Google

A la séance du 16 juin, on avait élu, comme président général de l'assemblée, Briault, avocat à Saintes. Le procès-verbal officiel (1) relate qu'aussitôt nommé il prononça un discours qui fut couvert d'applaudissements. Toufaire écrit : « Le dépouillement a eu lieu, et a donné pour président M. Briault qui a lu à l'assemblée un discours de six pages qu'il préparait depuis cinq jours, d'après l'aveu de sa femme à l'évêque de La Rochelle. Il paraît qu'il s'était arrangé pour avoir cette place. » Je ne dirai pas ici : ce sont les mœurs du temps : car ce sont les mœurs de tous les temps (2).

Peu de jours après la clôture de l'assemblée de Saintes, Toufaire partit pour Paris avec MM. de Bellefontaine et Tortat pour représenter la ville de Rochefort à la grande fête de la fédération du 14 juillet 1790.

De retour à Rochefort, il se consacre avec une ardeur nouvelle à ses devoirs de citoyen et à ses fonctions d'ingénieur. La guerre qui se prépare, les armements qui se multiplient, nécessitent des travaux incessants. D'autre part il manque rarement d'assister au club ainsi qu'aux réunions électorales qui devenaient de plus en plus nombreuses et dont il était presque toujours nommé président.

Un moment on put croire que sa carrière publique allait finir. Le 26 septembre 1792, on avait appris à Rochefort l'abolition de la royauté suivie de la proclamation de la république ; et le 1er octobre, Toufaire avait donné sa démission. Le ministre fait de vains efforts pour qu'il la reprenne ; il persiste, on l'accepte, et sa pension est liquidée. Comment, alors, a-t-il continué ses fonctions ? Son livre ne le dit pas ; mais je tiens de sa famille qu'il céda, par patriotisme, à de nouvelles instances. Jamais, en effet, on n'avait eu plus grand besoin de son expérience et de ses talents.

La guerre est désormais partout, à l'intérieur comme à l'extérieur. Rochefort se prépare à se défendre. Toufaire est de toutes les commissions importantes. Membre, puis rapporteur du comité de défense, il en devient bientôt président. Il fait réparer les forts et placer des canons sur les remparts de la ville. Le général Roselly est envoyé de Paris en qualité d'inspecteur des côtes de l'Océan : il se concerte avec lui, et l'accompagne partout autour de Rochefort, à l'île Madame, à l'île d'Aix, à Royan.

En même temps il établit une fonderie pour les boulets, et dispose dans les forts et sur les navires des fourneaux à reverbère pour les boulets rouges. Cela ne l'empêche pas de cons-

---

(1) *Procès-verbal des délibérations de la première assemblée électorale tenue en la ville de Saintes*, pages 20 à 23.

(2) René Briault, né à la Jard, près Saintes, était d'ailleurs un homme de grand mérite. Devenu président du tribunal de Saintes, il refusa, par modestie, l'offre qu'on lui faisait de la présidence de la cour d'appel de Poitiers. Il ne voulut pas quitter Saintes où il mourut président, le 19 juin 1810. Voir Louis Audiat, *Documents sur la ville de Saintes*, pages 79 et 80.

Digitized by Google

truire au Port-des-Barques un hôpital dont il fait le plan en quelques jours et dont la première salle était achevée à la fin de 1793. Il transforme l'ancien hôpital de Rochefort en caserne pour l'artillerie, fait exécuter de nouvelles cales pour les vaisseaux, dessine pour l'entrée du port une porte monumentale, dresse le plan d'une grande salle pour les assemblées populaires, et enfin prépare le projet d'un monument en marbre blanc en l'honneur des citoyens morts pour la patrie.

Chaque soir il assiste au club pour y rendre compte de ses actes. Quelquefois on l'accuse, il se défend. Par fois même il en défend d'autres, un sieur Haran, par exemple. Cependant à Châteaudun, son pays, on le porte sur la liste des émigrés, et il a peine à obtenir sa radiation. De Nantes, où régnait Carrier, on lui demande des certificats de résidence qu'il est obligé d'envoyer à plusieurs reprises parce qu'on ne les trouvait jamais réguliers.

L'amitié de son ancien collègue Niou, devenu membre de la convention, le protégeait. D'ailleurs on avait besoin de lui. Aussi, quand les représentants envoyés en mission dans l'ouest, Niou, Lequinio et autres arrivèrent à Rochefort, ils se mirent en constants rapports avec lui. Ils parcouraient ensemble la contrée et prenaient de concert toutes les mesures de défense.

On comprend que Toufaire devait rester, plus que jamais, fidèle à son habitude de noter les faits sans dire ses impressions. Quelquefois pourtant on les devine malgré le laconisme de sa phrase; comme lorsqu'il écrit le 18 mars 1792 : « Les notables, nommés hier à Rochefort, sont presque tous charpentiers ou calfats. » — D'autres fois ce laconisme donne le frisson. Ainsi : « 28 novembre 1793, neuf officiers de l'état-major de *l'Apollon* jugés et exécutés » ; et, le 8 février 1794 : « Hier soir, M. Grimouard a été guillotiné. » (1)

Ce qui rendit la Terreur particulièrement cruelle à Rochefort, ce fut l'effroi qu'inspiraient les Vendéens dont on était bien proche, puisque le Marais confine à la Charente-Inférieure. Un incident, raconté par Toufaire, montre à quel point cette guerre préoccupait.

A la fin de la terrible année 1793, il avait obtenu à grande peine, du représentant Lequinio, un congé d'un mois pour aller voir sa femme et sa fille à La Croiserie. Il part de Rochefort le 29 décembre et couche à Mauzé. Vers six heures du soir, il entend une canonnade dont le bruit semblait venir du côté de Fontenay. Pas de doute pour lui, c'est encore l'insurrection vendéenne ; et il en informe aussitôt le procureur général du département, à Saintes.

Mais le lendemain, en arrivant à Niort, il fut détrompé. Il y avait eu, dans cette ville, une grande fête patriotique avec salves d'artillerie, pour célébrer la nouvelle d'un grand fait d'ar-

---

(1) Voir l'*Histoire de Rochefort*, t. II, p. 336-338 et 355-357.

Digitized by Google

mes par où commençait une prodigieuse fortune : Toulon était repris aux Anglais.

C'est à Toulon que Toufaire allait bientôt mourir. A peine rentré à Rochefort, le 1er février 1794, il reçoit l'ordre de se rendre au *Port de la Montagne*, c'était le nom républicain de Toulon, en qualité d'ingénieur en chef pour tout organiser.

Soit regret de quitter Rochefort, soit pressentiment, il tarde à partir. Un ordre plus pressant arrive ; il faut qu'il soit parti dans les douze heures.

Le 4 mars, il quitte Rochefort en poste à 5 heures du soir. Son odyssée, minutieusement racontée, montre toutes les difficultés d'un voyage à cette époque. Il couche à Saint-Porchaire, et on lit : « 5 mars (mercredi), parti de Saint-Porchaire, à 7 heures, retenu faute de chevaux. Arrivé à Saintes, à 9 heures 1/2, parti seulement à 10 heures 1/2, faute de chevaux. Arrivé à Mirambeau à la nuit et obligé d'y coucher parce que le fourgon était renversé dans le milieu de la descente du Petit-Niort et fermait le passage. Un homme a eu l'épaule cassée. Soupé avec une femme de Cônac et ses deux fils.

» 6 mars (jeudi), parti de Mirambeau, à 6 heures du matin, moment où le fourgon relevé a laissé la route libre. Chemin affreux jusqu'auprès de Saint-Aubin, où arrivé à 8 heures 1/2 ; à Blaye à 11 heures 1/2. Point de bateau. Dîné *au Duc de Randan*, ci-devant. Requis la municipalité et le capitaine du port pour avoir un bateau. Une filadière, venue de Bordeaux, a pris ma voiture. Parti de Blaye à 5 heures du soir ; arrivé à 9 heures 3/4 à Bacalan où la marée a manqué. Laissé là ma voiture. A pied à Bordeaux où arrivé à 10 heures 1/2. Logé avec peine au ci-devant *Hôtel de Richelieu*. Point de pain et rien à manger.

» 7 mars (vendredi), à Bordeaux. Été à la maison commune où je n'ai trouvé personne, etc. »

Ainsi arrêté par des incidents sans nombre il met douze jours pour traverser la France. Enfin il entre à Toulon le 16 mars.

Je ne vous dirai pas quels y furent ses immenses labeurs. Vous comprendrez ce qu'ils devaient être pour un ingénieur en chef arrivant avec les pouvoirs les plus étendus dans un port de cette importance dévasté par la guerre civile et par un siège, où il fallait non seulement tout remettre en ordre, mais encore créer des fortifications nouvelles en prévision des guerres à venir.

Assisté d'habiles ingénieurs, de généraux et d'amiraux, parmi lesquels le contre-amiral Martin (1), il étudie toutes les questions relatives à la défense de la région. Dès le 11 avril, il

---

(1) Le vice-amiral comte Martin a été préfet maritime à Rochefort de 1801 à 1810. C'était un marin remarquable, d'un caractère énergique, loyal et fidèle. Sa vie a été racontée par M. le comte Pouget, capitaine de frégate. (1 vol. in-8°, Paris, Arthus Bertrand).

Digitized by Google

arrête les bases de la distribution de l'arsenal, et le 13 juillet il envoie au ministre le plan général des travaux à exécuter dans la ville et des forts à construire autour de Toulon.

Tant de fatigues achevèrent de ruiner sa santé naturellement délicate. Il lutte en vain contre le mal. Ne pouvant plus sortir, il reçoit chez lui le représentant du peuple, Jean Bon Saint-André, avec lequel il a, le 29 août, une conférence de trois heures ; quand elle se termine il est épuisé. Le lendemain, 30 août, il écrit encore sur son livre les souffrances qu'il endure et les progrès de la fièvre qui monte, puis il ajoute : « Reçu une lettre de ma femme et commencé à lui répondre. » Après ces mots..., la page est blanche. Il mourut trois jours plus tard, âgé de cinquante-cinq ans (1).

On était au lendemain du 9 thermidor. Le bruit des révolutions, celui des batailles, les bouleversements de toute sorte qui se succédèrent ont fait oublier le nom de Toufaire.

Ce nom d'ailleurs, après lui, n'a plus été porté par personne. Toufaire n'a jamais eu qu'une fille, née à Rochefort (2), et mariée plus tard au fils de son meilleur ami, de celui qu'il nomme à chaque instant, dans ses mémoires, *M. l'avocat de La Forge* (3), de Châteaudun. M^me^ de la Forge a eu des fils et des petits-fils, honorablement connus dans la magistrature, l'administration et l'industrie.

Lorsque je demandai communication du précieux manuscrit, je n'avais qu'une pensée, je l'avoue ; celle d'y chercher l'origine et les traces de l'étroite amitié qui s'était formée à Rochefort, entre Toufaire et mon aïeul (4), et qui depuis un siècle, se continue, toujours fidèle, entre les descendants de l'un et de l'autre. Mais à mesure que j'avançais dans cette lecture, l'horizon s'élargissait à mes yeux ; je trouvais à chaque page des renseignements précieux à recueillir sur tous les sujets. C'était

---

(1) Toufaire est mort le 3 septembre 1794 (17 fructidor an II). On ne connaît la date précise de sa mort que par quelques indications qui se trouvent à Toulon et au ministère de la marine à Paris. Mais son acte de décès ne figure pas sur les registres de l'état civil de la commune de Toulon. Il n'a pas dû mourir dans la ville même. Il est probable qu'on l'aura transporté, très malade, dans une campagne voisine, avec l'espoir que le changement d'air rétablirait sa santé. Son acte de décès doit se trouver sur les registres d'une des commune de l'arrondissement de Toulon. Les armes de Toufaire sont *De gueules, à la bande d'argent, au chef chargé de deux fers à cheval et en pointe d'un globe (tout fer).*

(2) Louise-Marie-Adélaïde Toufaire, née à Rochefort le 10 août 1785, décédée à La Croiserie, le 5 mars 1839.

(3) L'avocat de La Forge n'est autre que Marie de La Forge qui fut député du tiers état du bailliage de Blois aux états généraux de 1789. Il fut l'un de ceux qui prêtèrent le serment du Jeu de Paume à la fameuse séance du 20 juin. Né à Châteaudun le 7 septembre 1753, il s'y est marié le 5 décembre 1780 avec une demoiselle Chantal, et y est mort, juge au tribunal civil, le 5 avril 1830. Son prénom de Marie ne figure que dans son acte de mariage.

(4) Philippe-Joachim-Ferdinand Rondeau, lieutenant-général au bailliage de Rochefort et maire de cette ville de 1783 à 1789 ; né à Rochefort le 24 septembre 1748 ; décédé à l'Anglaiserie, commune de Tonnay-Charente, le 18 juillet 1818.

Digitized by Google

comme une révélation à faire ; et c'est devant vous, messieurs, que j'ai désiré la produire, au sein même de ce département de la Charente-Inférieure, mon beau et cher pays, où Toufaire a vécu ses meilleurs jours, et où il a élevé le monument superbe qui aurait dû suffire, lui seul, à l'éclat de sa renommée.

Enfin, messieurs, quand on a passé de longues années au service de la justice, il semble qu'on ne détourne guère son esprit de ses habitudes en l'occupant à étudier une si belle vie, à déterminer les talents déployés et les services rendus, à en découvrir les preuves, puis à les réunir en un dossier pour appeler sur une grande personnalité méconnue la JUSTICE DE L'HISTOIRE !

LIVRES ET PÉRIODIQUES.

Amiral de Coligny, par Charles Buet (Paris, Palmé, 1884, in-12, XII-435 p.), biographie très intéressante sans rien d'original, « mosaïque, dit l'auteur, parfaitement complète où tout ce qui touche au rôle religieux et politique joué par l'amiral a trouvé sa place... livre de bonne foi, qui est aussi, je ne songe nullement à m'en défendre, un livre de combat. » On lira le récit de la bataille de Jarnac où l'écrivain admet pleinement la culpabilité de Montesquiou, de la Saint-Barthélemy, « conséquence logiquement fatale de la tentative avortée de Maurevert, et non point une œuvre longuement préméditée et froidement délibérée, œuvre personnelle de Catherine de Médicis » ; les passages sur Palissy, d'après le livre de M. Audiat, « très solide au point de vue critique », sur Poltrot de Méré, Jeanne d'Albret, qui « mourut d'une mort naturelle » et non d'empoisonnement, etc.

Bulletin de la société archéologique du Vendomois (t. XXII, 1883) contient p. 115-149, de M. l'abbé Ch. Métais, *Union du titre abbatial de la Trinité de Vendôme à la collégiale de Saint-Georges, 1780-1789*, avec une biographie du 34e et dernier abbé, Henri-Joseph-Claude de Bourdeille, évêque de Soissons, « né, le 7 décembre 1720, au château de Saveille, paroisse de Saizay Naudouin, diocèse de Saintes » — lisez : *Paizay*-Naudouin, canton de Villefagnan, arrondissement de Ruffec, aujourd'hui *diocèse d'Angoulême*, jadis de Poitiers ; Fisquet, *La France pontificale, Soissons*, p. 98, dit : « *au Tren*, diocèse de Saintes », et l'*Almanach royal* de 1790 simplement : « né dans le diocèse de Saintes, le 7 décembre 1720 », — 2e fils de Henri de Bourdeille, comte de Matha, et de Marie-Suzanne Prévost de Touchimbert et de Saveilles, tonsuré à dix ans le 26 juin 1730, puis mous-

Digitized by Google

quetaire, nommé en avril 1753 abbé commandataire de la Trinité, vicaire général de Périgueux, nommé évêque de Tulle le 21 mai 1762, préconisé le 22 novembre, sacré le 12 décembre, transféré en août 1764 à Soissons, nommé abbé de l'abbaye de Ribemont (Aisne) qu'il échangea, le 14 juin 1778, contre celle de Saint-Jean des Vignes en son diocèse, refusa le serment constitutionnel, donna sa démission au concordat et mourut le 12 décembre 1802 à Paris. Reste le point : Est-il né dans le diocèse de Saintes ? Non : il est né au château de Saveilles, ce qui est très probable, puisque les Bourdeilles possèdent encore cette terre. Son nom est inscrit sur la cloche de Saint-Georges en l'île d'Oleron avec le titre de cardinal. Voir *Saint-Pierre de Saintes*, p. 97. Son acte de baptême n'existe pas sur les registres de Saint-Hérie de Matha.

Annuaire de la société d'émulation de la Vendée (30e année, 1883) contient : l'*Ile d'Yeu d'autrefois et l'Ile d'Yeu d'aujourd'hui*, où l'auteur, M. O.-J. Richard, prouve, p. 158, que l'île d'*Oia*, *Ogia*, *Oyes*, où aborda saint Amand, né en 589 dans le pays d'Herbauges, évêque de Maestricht, est l'île d'Yeu et non Loix en Ré comme le pensait l'abbé Grasilier, qui écrit (*Bulletin religieux*, II, 396) « l'île d'Oye, aujourd'hui Loix, contiguë à l'île de Ré. »

Bulletin de la société de statistique, Niort, (octobre-décembre 1883), contient, p. 397, des remarques de M. Audiat sur les huîtres à Saintes et, p. 430, note de M. Beauchet-Filleau qui reconnaît le bien-fondé de nos critiques sur son article *Le cardinal Péraud* (et non *Peyraud*, comme il l'écrit ; *Peraldus* en latin) cardinal de *Gurck*, non de *Gurces*.

Catalogue de livres anciens, rares et curieux (Paris, Ve Ad. Labitte, 1884, in-8°, 34 p.) dont la vente a eu lieu le 9 février, indique au n° 12 : *Ces présentes heures à l'usaige de Rome... nouvellement iprimées à Paris... par Thielman Kerver* (1522), et résume ainsi une note de Monmerqué, à qui l'ouvrage a appartenu : « Ce livre, aux armes et insignes de Jacques Ricard de Genouillac, seigneur d'Acier, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, grand maître de l'artillerie, paraît avoir été ainsi embelli pour avoir l'occasion d'exprimer à la reine Claude, femme de François Ier, la passion du grand maître. Le roi en ayant pris ombrage aurait renvoyé le livre au seigneur d'Acier en le bannissant de sa cour. La devise du donateur *j'ayme fortune* (j'aime fort une) et des vers écrits dans le cours et à la fin du livre, donnent à cette assertion beaucoup de vraisemblance. Au bas du folio 144, on lit d'une écriture du temps ces deux vers :

Le plus entier de mes contentements
Est d'obéir à vos commandements.

Digitized by Google

Et à la fin du volume se trouve ce distique qui est de la même écriture :

Vous supplier que toujours je demeure
En ta grâce jusque à tant que je meure.

Cette tradition a été conservée dans la famille de Genouillac. » On sait que Jacques de Genouillac a construit l'église de Lonzac, canton d'Archiac (Voir, p. 370, t. IV des *Archives*), où sont reproduites ses devises : GALIOT AIME FORT UNE, (et *Epigraphie santone*, p. 250), et qui, œuvre de Nicolas Bachelier, reproduit, quoiqu'elle lui soit antérieure, l'église d'Acier si célèbre.

Délibérations du conseil général du département de la Charente-Inférieure. Session d'août 1883 (La Rochelle, typ. Ve Mareschal et E. Martin, 1883, in-8) contiennent, p. 283, le rapport de l'archiviste du département, M. Louis de Richemond, qui constate l'entrée aux archives de différents documents : 1° *Audiences*, à partir de 1618, de l'amirauté de Guienne au siège de La Rochelle, Poitou, Saintonge ; *La majesté*, enregistrement des édits, déclarations, ordonnances royales, arrêts du conseil d'état ; enregistrement des billets, lettres de change, etc., depuis 1730 ; rôles des officiers et principaux habitants de la colonie de l'île Royale et de Québec, 1762, etc.; prisonniers de guerre Anglais, 1733-1746 ; ancienne juridiction des juges et consuls des marchands, et 221 registres d'audience depuis 1660, et plusieurs autres, versés par les présidents du tribunal civil et du tribunal de commerce de La Rochelle ; 2° Un lot important de pièces envoyées par le département de la Charente, parmi lesquelles plusieurs, des XIIIe et XIVe siècles, sont relatives à Pons, Saintes, Archiac, etc.; 3° L'indication des archives d'un certain nombre de communes : Annezay, état civil à partir de 1684 ; Archingeay, à partir de 1636 ; Ardillières, depuis 1626 ; Ballan, 1739 ; La Benâte, 1675, familles Allenet, de Bonnegens, Charon, Héry, Larade, Lemaître, Marchand, Saint-Blancard, Texier; Bois, 1625, familles d'Asnières, de Brunet, du Gravier, de Lâge, d'Isle, Le Fourestier de La Romade ; Brie-sous-Matha, 1618 ; Brizambourg, 1620 ; Chamouillac, 1647 , de Goulard de Vervent, Fortin de La Hoguette ; Champagnolles, 1624, Guiton de Maulévrier, Horric de Laugerie, de Lâge de Volude, de La Marthonie, Labrousse de Bauregard ; Chaniers, 1653, Beauchamps, Bertus, de Blois, Beauséjour, de Culan, Dangibeaud, Gobeau de La Moure, Héard du Taillis, du Sault, de Tison, de Tirac, de La Vacherie ; Chastenet, 1700 : Chenac, 1630, Grenier de La Sauzaye, Joly de Besne, Gory, de La Porte, du Bois de Besne, de Livenne, Pelletan, de Vallée de Monsanson, Beaupoil, de Cumont ; Chepniers, 1616 ; Chérac, 1601, de Bremond, de Saint-Orens ; Chevanceaux, de Sainte-Maure, de Durfort de Civrac, de Lestranges, de Raymont, etc.; Ciré, 1615, de Culan :

Digitized by Google

La Clotte, 1651 ; Lorignac ; Courpignac, 1757 ; Coux, 1793 ; Cravans, 1793 ; Croix-Chapeau, 1701 ; Dompierre-sur-Mer, 1628 ; Dompierre (et Orlac), 1616 ; Echillais, 1669 ; Ecoyeux, 1627 ; Les Essards, 1er mai 1597 ; Fourras, 1650 ; Grezac, 1614 ; Le Gua, 1644 ; Le Gué d'Alleré, 1645 ; Jussas ; La Jarrie, 1675 ; Meursac, 1582 ; Migré, 1607, de Bremond, d'Abzac, de Chastenet, de La Perrière, etc.; Mirambeau, 1700, de Pons, de Lorraine, de Bouillon, de La Tour d'Auvergne, etc.; Montandre, 1662, de La Rochefoucauld de Fonsèques, de Villegagnon ; Montguyon, 1731, Chabot, de La Rochefoucauld, de Rohan, du Breuil de Théon, de Pressac ; Montlieu, 1615, de Saint-Gelais, de Rohan, de Melun, d'Armentières, etc.; Mortagne, 1622, les pasteurs Gilbert, Dugas, Jarousseau, Soullier, Marsoo, Etienvrin, Pougnard, Julien et Liard ; Neuvicq, 1619, Leroy de Monville ; Orignolles, 1619, Déalis d'Escalette des Marois; Pont-l'Abbé, 1710; Puy-du-Lac, 1692 ; Rioux, 1620 ; Sablonceaux, 1633 ; Saint-Ciers-Champagne, 1637, de Saint-Légier, Dohet de Boisrond, de Laigle ; Saint-Coutant, 1636 ; Saint-Crépin, 1734 ; Sainte-Soulle, 1700 ; Saint-Fort-sur-Gironde, 1601, de Pons, de Bonnefoy, Michel de La Motte, de Blois de Roussillon, de Beaulon, de Cumont, de Beaumont, de Gombaud ; Saint-Genis, 1602, de Beaumont, de Bonnefoy, Horric de La Roche-Tollay, du Breuil de Fontreau ; Saint-Germain du Seudre, 1734, de Blois de Roussillon, de Laporte, Priqué de Guippeville, de Nossay, Moré du Rail ; Saint-Hilaire de Villefranche, 1610 ; Saint-Laurent de La Prée, 1668 ; Saint-Martin d'Ary, Ségur, de Mallet, de Caillères, de Manne, Vétat de Champdoré, de Bonnevin ; Saint-Porchaire, 1713 ; Saint-Savinien, 1620 ; Saint-Vivien, 1635 ; Saujon, 1662 ; Semillac, 1635, de Ransanne, de Gondé, etc.; Soubran, 1640, de La Rochefoucauld, de Vignolles La Hire, Chabot de Jarnac, de La Rochebeaucourt, de Belleville ; Thairé, 1652 ; Taugon-la-Ronde, 1690 ; Tonnay-Boutonne, 1706, Vallet, de Beauchamps, de Flambart, de Caillères ; Vérines, 1700. Il annonce en outre que l'inventaire des archives de l'amirauté de Marennes est terminé et que le commencement de l'analyse du fonds de l'amirauté de La Rochelle est sous presse ; — page 204, 344, rapports sur la situation (1881-1882) de l'enseignement primaire de la Charente-Inférieure, par l'inspecteur d'académie, M. Frémy.

Documents inédits pour servir à l'histoire de la ville de Dax, publiées par M. Tamizey de Larroque (Paris, imp. Louis Hugonis, 1883, in-8°, 64 p.). Cette brochure contient, page 36, lettre (12 février 1603) de l'évêque de Dax, Jean-Jacques du Sault, mort en 1623, à Henri IV, relative à des difficultés avec ses chanoines ; et page 41, lettre (29 mars 1616) du lieutenant général de la ville de Dax, Gabriel du Sault, à la reine mère, relative à des faits de guerres ; et en outre une notice *De la ville d'Acqs en Gascoigne*, datant de la seconde moitié du XVIe siècle, où l'on lit, p. 58, que près de ladite ville est « un grand et an-

Digitized by Google

cien édifice appelé Peyre Longue, c'est à dire en vulgaire Pierre-Longue. Et d'autant que près de là il y a un lieu appelé les Cassietz, on estime que Pierre-Longue près des Cassietz est la pierre sépulcre de Lucius Cassius Longinus, propréteur d'Espagne », ce qui, au besoin, infirmerait singulièrement le dire de La Sauvagère, *Recueil d'antiquités*, qui prétend, p. 81, que Pirelonge, commune de Saint-Romain de Benet, « est sans doute un de ces monumens, érigé peut-être par un général de l'armée de Jules César, commandant dans cette contrée, qui pouvait s'appeler Longinus, nom si commun parmi les Romains, d'où cette pile aura pris son nom de *Pila Longini* ; et dans la suite on a dit Pirelonge. » Le mot *pierre longue* aurait dû pourtant avertir que c'était là un nom commun, un simple qualificatif de l'objet (Voir *Bulletin*, III, 44, 167, 374, et IV, 39). Ailleurs p. 59 : « A couste, vers l'occident, et bien près de ladite ville, est le temple et le sépulcre de monsieur S. Vincent de Xaintes; et son corps y repose encore en un magnifique tombeau, haut eslevé sur piliers dans ladite église, qui fut dressé en son honneur pour y avoir receu la couronne de martyr, estant évesque de cette ville, après l'avoir convertie à la foy catholique. Le lieu est appelé le Puy de Xaintes, près lequel il y a un beau couvent de religieuses de Sainte-Claire. » Voir pour saint Vincent, disciple de saint Eutrope, apôtre du Bordelais, martyr et premier évêque de Dax, *Saint-Pierre de Saintes*, p. 33, qui cite André du Saussay, au 19 mai : « Sancti Vincentii, Aquisium apostoli, qui origine Santonensis, etc. »

Économie (L') politique dans les cahiers de 1789 à Saint-Jean d'Angély, par M. Joseph Lair. Paris, imp. Chaix, 1883, in-8, 19 pages. (*Association française pour l'avancement des sciences*. Congrès de La Rochelle, 1882). « travail clair, sérieux et consciencieux, qui envisage sous un aspect nouveau les cahiers d'une ville de province », dit la *Revue de la révolution* du 5 décembre 1883. Nous y signalerons quelques petites taches : « Saint-Jean demandait la députation directe. Elle l'obtint en 1789, et eut aussi, comme Saintes, son assemblée provinciale. Le 4 février, sous la présidence de M. de Bonnegens, lieutenant général du siège, on proclama l'érection de la sénéchaussée de Saint-Jean d'Angély en états particuliers ». M. Lair, je crois, n'a pas bien lu les *Etats provinciaux de Saintonge*, par M. Louis Audiat (Niort, Clouzot, 1870), et les pièces qui concernent Saint-Jean d'Angély. Il y eut des assemblées pour demander au roi l'établissement d'états provinciaux en Saintonge sur le modèle de ceux du Dauphiné. Mais Saintes en voulait un, Saint-Jean d'Angély un autre, et La Rochelle un troisième, sans compter Marennes qui finit par se réunir à Saintes. On trouvera dans le livre de M. Audiat le récit des divers incidents qui marquèrent ces délibérations. Les pièces publiées pour la première fois sont importantes. On y voit, avant les états généraux, l'accord des trois ordres pour l'égalité du tiers, l'égale répartition

Digitized by Google

des impôts, etc. Mais jamais les états provinciaux ne furent constitués ; il n'y eut que des vœux. Et sur la copie des délibérations adressée au roi, le ministre a écrit ; « Ne sont pas constitués. Rien à répondre. » Concluons donc que l'auteur, d'après M. Antonin Proust, *Archives de l'Ouest*, n° 11, a été trop affirmatif, et qu'en outre, avec M. Proust. et après Massiou, il a mêlé, sinon confondu, les réunions spontanées, libres, peut-être illégales, pour obtenir des états provinciaux, avec les assemblées régulières, normales, légales, pour la nomination des députés aux états généraux. C'est une distinction capitale à faire. De plus, quelques noms sont défectueux. Ainsi, d'après M. Proust, on cite « MM. de La Baume, de Pluvinel, » c'est *M. de La Baume-Pluvinel ;* en outre, « les rédacteurs des cahiers sont l'abbé *Moutillet*, *Pautard*, ... et *Allain* de La Sablière ; » il faut lire : *Allaire* de La Sablière, Pierre *Poutard*, vicaire perpétuel de Mazeray depuis 1779, qui jura, se fit marchand et se retira en Auvergne ; et Gabriel *Montillet*, franciscain, curé de Saint-Louis de la Petite-Flandre, puis de Taillant, qui jura, épousa, et répudia la nièce de Jean-Joseph Mestadier, évêque constitutionnel des Deux-Sèvres.

Epoque néolithique. Le camp du Peu-Richard, par le baron Eschasseriaux. (Saintes, imprimerie Hus, 1883, in-8°, 29 pages et 4 planches). M. le baron Eschasseriaux raconte comment il a fait cette belle découverte, quels ont été ses tâtonnements et les travaux de fouilles qu'il a été obligé de faire ; puis il décrit successivement et avec beaucoup d'exactitude le camp et les objets qui y ont été recueillis. Son travail confirme et complète le nôtre (Voir *Bulletin*, IV, 200, octobre 1883). Nous engageons vivement tous ceux qui s'occupent des temps anciens à lire cette monographie où tout nous a paru conforme à la saine doctrine, à l'exception peut-être du paragraphe où il est question du gros outillage en grès. L'existence du grattoir en grès ne me paraît pas encore démontrée, loin de là ; mais enfin, comme le dit l'auteur, c'est une question qui mérite examen. Les *Matériaux pour l'histoire primitive de l'homme* (t. XIII, 2e série, p. 505 et s.) ont publié un long extrait de ce travail. E. M.

Ère nouvelle de Cognac, du 13 janvier, contient *Recherches historiques sur les environs de Cognac. Lignières-Sonneville* II.(Voir *Bulletin*, IV, 306). Le château de Lignières, rebâti au XVIIe siècle, eut, après les Poussard, pour seigneurs les de Plas, dont l'un, François-Joseph de Plas, capitaine de cavalerie, épousa, en 1709, Marie-Judith Poussard, fille de Charles-François de Lignières et de Louise de Beaumont. Il eut cinq enfants dont l'un François de Plas, chef d'escadre en 1777, hérita de Lignières et épousa Marguerite-Charlotte d'Aubigny. Leur fils, François-Barthélemy de Plas, marié en 1790 à sa cousine, Philippine Robinet de Plas, eut deux filles, Aimée et Christine ; — 20 janvier, 10, 20, 28 février, *Angeac-Champagne*, terre dont les seigneurs furent, après les Templiers, Ay-

Digitized by Google

mard III d'Archiac (1304), Aymard IV et Marquise d'Archiac, épouse en secondes noces de Jean de Jagonas, dont la fille Jacquette de Jagonas la transmit à son mari Pierre Jourdain ; par le partage du 27 avril 1492, elle passa à Agnès Jourdain, mariée à Jacques de Pressac, sieur de La Chaise. Leur petite fille, Gabrielle de Pressac, rendit hommage pour Angeac-Champagne, le 2 juillet 1613, à François de Jussac, baron d'Ambleville ; et son second mari, Daniel de Campan, en fournit le dénombrement en 1618. Elle fut achetée, vers 1628, par César de Boscal de Réals, sieur de Mornac, dont le fils Léon, député de la noblesse aux états généraux de 1649, époux (1641) de Marguerite de Courbon, la vendit, en 1657, à René de La Tour, baron de Saint-Fort, et à Marie Vinsonneau, sa femme. Leur fille, Marie de La Tour, l'apporta en mariage (1662) à Jacques de Bremond, marquis d'Ars, dans la famille duquel elle resta jusqu'en 1770, où elle devint la propriété de Jean Roy, lieutenant général en l'élection de Cognac.

Gironde du 10 février, dans son supplément, *La Gironde littéraire et scientifique*, contient *Le camp préhistorique de Thenac*, par M. le docteur Guillaud, article reproduit par le *Journal d'histoire naturelle de Bordeaux* du 29.

Histoire monumentale de la France, par Anthyme Saint-Paul (in-8°, 302 pages, 165 vignettes ; Hachette, 1883). Il y est question, page 26, du dolmen de Saint-Germain sur Vienne, près Confolens, transformé en chapelle à l'époque romane ; p. 36 et 39, de la station romaine de Saint-Cybardeaux, que l'auteur rapproche de celle de Champlieu (Oise), Chennevières (Loiret), Sanxay (Vienne), etc., et qui étaient d'après lui des rendez-vous de plaisir ; p. 39, des amphithéâtres de Saintes et de Chassenon ; p. 43, des piles romaines de Pirelonge et d'Ebéon (voir plus bas, p. 402, *réponse* n° 168) ; p. 47, de l'arc de Germanicus, à Saintes ; p. 2, du temple de Chassenon, que l'auteur rapproche de celui de Sanxay et de celui de Villetoureix (Dordogne). Saint-Eutrope de Saintes est cité, p. 72, parmi les abbayes déjà existantes sous Charlemagne, et Saint-Jean d'Angély, p. 73, parmi celles qui furent fondées sous Charlemagne ou ses successeurs carolingiens. Dans l'énumération des monastères datant du XI^e^ siècle ou des dix dernières années du siècle précédent, figure p. 74, Maillezais. 990. La Tenaille est citée, p. 80, dans la liste des plus importantes maisons de l'ordre de Citeaux. Plus loin, combattant les théories de Jules Quicherat sur l'influence des terreurs de l'an 1000, il donne, entre autres exemples de construction de la fin du XI^e^ siècle, l'abbaye de Maillezais, p. 93. Parmi les églises rondes ou polygonales, citées p. 96, figure Saint-Michel d'Entraigues, près Angoulême. Dans l'étude sur la décoration extérieure des églises romanes, l'auteur rappelle la profusion d'ornements que l'on trouve en Saintonge et en Poitou, p. 100. La classification des écoles d'architecture aux XI^e^ et XII^e^ siècles est une des parties les plus importantes du

Digitized by Google

livre. M. Saint-Paul admet quinze écoles romanes qu'il répartit en dix groupes. A la région périgourdine, « célèbre pour ses nefs uniques, couvertes de coupoles sur pendentifs sphériques, qui suffiraient à les caractériser », appartient l'école charentaise ou de l'Angoumois. « L'école de l'Angoumois, correspondant à l'ancien diocèse d'Angoulême et à la presque totalité du département de la Charente, auquel vient s'ajouter le petit pays limité à l'ouest et au sud par Jonzac, Blaye, Bordeaux et Saint-Emilion, c'est le trait d'union entre l'école périgourdine et celle du Poitou, retenant de la première ses nefs uniques, ses coupoles bysantines, réalisant un magnifique type de clocher carré, terminé en pomme de pin comme à Saint-Front, empruntant à la seconde ses riches façades, son luxe d'arcades et ses décorations sculpturales. Les constructions les plus remarquables appartenant à l'école de l'Angoumois soit par leurs dispositions générales, soit par leurs façades, sont : dans le département de la Gironde, Sainte-Croix de Bordeaux et la collégiale de Saint-Emilion ; dans la Charente-Inférieure, la façade de l'église de Jonzac ; dans la Charente, les églises de Saint-Amand-de-Boixe, de Roullet, de Saint-Estèphe, de Châteauneuf, de Bourg-Charente, de Châtres, de Puypéroux, de Fléac, etc., et surtout la cathédrale d'Angoulême, dont la splendide façade est consacrée toute entière à la représentation du jugement dernier », p. 119 et 120. L'école saintongeaise est classée dans la région poitevine. Cette région se distingue de la précédente « par ses trois nefs légèrement différentes en hauteur, où domine le berceau brisé, et par ses coupoles à pans coupés ; elle s'en rapproche par ses luxuriantes sculptures, prodiguées surtout sur les frontispices, et par les statues équestres de ses façades ; comme dans la région périgourdine, ses portes principales sont dépourvues de tympans ; du moins y sont-ils fort rares. » Comparée à l'école poitevine proprement dite, l'école saintongeaise « se caractérise par une plus grande ampleur dans l'architecture et la sculpture : ainsi les nefs sont plus vastes, et les arcs plus ouverts. Les façades au lieu d'arcatures nombreuses, présentent seulement trois larges arcades au rez-de-chaussée, et autant au premier étage ; celle de ces arcades qui sont latérales encadrent assèz souvent de grands bas-reliefs. » Ajoutons que M. Georges Musset, dont tout le monde connait les beaux travaux sur l'architecture romane en Saintonge, n'admet pas la théorie de l'auteur relative aux arcades du premier étage des façades. Saint-Eutrope et Sainte-Marie de Saintes, et les églises de Surgères et d'Aunay sont citées comme les spécimens les plus intéressants de l'école saintongeaise, p. 120 à 122. Les lanternes des morts de la Saintonge sont mentionnées p. 122-123. Parmi les donjons du XI^e^ siècle on cite ceux de Pons, de Broue et de l'Islot, p. 168. Au nombre des grandes églises gothiques de la période de « décadence » (XIV^e^ et XV^e^ siècles), figurent celle de Saint-Jean d'Angély, p. 181, la cathédrale de Maillezais et son vaste chœur (*ibid.*), la cathédrale de Saintes,

Digitized by Google

remaniée « avec des dispositions grandioses », p. 187, l'église de Marennes et son élégant clocher, p. 192. M. A. Saint-Paul cite encore le château de La Rochefoucauld, bâti au XVI[e] siècle par « l'architecte Fontant », p. 234, ce qui est une erreur (Voir notre *Bulletin*, III, 284, et *Bulletin* de la société archéologique de la Charente, (1880), et il en donne, p. 237, un dessin (où l'on aperçoit plus d'arbres bien feuillus que de détails d'architecture), qui est le même que celui de la petite *Géographie de la Charente*, par Joanne, p. 33. Plus loin, l'auteur signale les dévastations des huguenots, « les démolisseurs du XVI[e] siècle », à Saintes (cathédrale et Saint-Eutrope) et à Saint-Jean d'Angély, p. 235.

J. B.

Inventaire sommaire des archives du département des affaires étrangères. Mémoires et documents. France. (Paris, impr. nat., 1883, in-8°, 7-472) Nous en extrayons ce qui concerne plus spécialement notre circonscription historique :

1475. — (Petit fonds. Angoumois, 60) de 1609 à 1637. — Lettres et autres pièces concernant les affaires intérieures de La Rochelle. — Rébellion de 1625-1626. — Quelques pièces sur le siège de 1628. — Démolition des fortifications. — Etats, devis et autres pièces touchant le havre, le canal et les fortifications de Brouage. — Correspondance des intendants, gouverneurs, etc., dans les pays d'Angoumois, de Saintonge, à La Rochelle et dans l'île de Ré, avec Richelieu, Bouthilier de Chavigny, etc. — Mémoire pour les domaines de La Rochelle. — Etats des marais salants de l'île de Ré. — Fonds *Richelieu et Chavigny*. — 1 vol. in-fol., minutes, originaux et copies du XVII[e] siècle, 1 plan; 321 folios.

1476. — (P. f. Angoumois, 61) 1638-1653. — Correspondance de M. de Saumont avec Chavigny relative notamment à Châteauneuf. — Correspondance des intendants, lieutenants du roi, etc., dans les pays d'Angoumois, de Saintonge, à La Rochelle et dans l'île de Ré, avec l'administration centrale. — Correspondance de Montausier, de Jonzac, de du Plessis-Bellière, de l'évêque de Saintes, etc., avec Mazarin, relative aux affaires politiques et militaires. — *Richelieu, Chavigny et Mazarin*. — 1 vol. in-fol., minutes, originaux et copies du XVII[e] siècle; 529 folios.

1477. — (P. f. Angoumois, 62) 1637-1716. — Correspondance de Colbert du Terron, Montausier, etc., avec Mazarin. — « Relation de ce qui s'est passé au voyage de M. de Fortia dans les gouvernements de S. E. » — Lettres du duc de Beaufort sur les affaires du Portugal (1667). — Lettres patentes, règlements, etc., relatifs à l'Angoumois et à la Saintonge. — « Etat des bénéfices non cures dans les églises, cathédrales et collégiales du diocèse de Saintes. » — « Mémoire sur la généralité de La Rochelle, dressé par M. [Begon], intendant, en 1698. » — « Etat des personnes de la généralité de La Rochelle, avec l'imposition de l'année 1698, les noms des seigneurs et la qualité du terroir. » — Nouveaux convertis relaps. — Correspon-

Digitized by Google

dance de MM. d'Ozon *(sic)*, Dusault, assesseurs au présidial de Saintes, etc., avec l'administration centrale (1679 et années suivantes). — Bulle *Unigenitus*. — 1 vol. in-fol., minutes, originaux et copies des XVII[e] et XVIII[e] siècles, cartes; 462 folios.

1478. — (P. f., Angoumois, 63) 1717-1735. — Lettres du comte de Chamilly au département des affaires étrangères. — Requêtes et suppliques adressées au duc d'Orléans. — Lettres du curé du Château en l'île d'Oleron, relatives aux receveurs des décimes (1717). — Lettres de l'évêque d'Oleron *(sic)*. — Lettres patentes, édits, commissions, etc., relatifs à l'Angoumois et à la Saintonge. — Religionnaires; nouveaux convertis. — Mémoires, pétitions, etc., sur la dîme royale. — Bulle *Unigenitus*. — Projets de jonction de la Vienne et de la Charente. — Mémoires sur le rétablissement du hâvre de La Rochelle. — Mémoires sur le diocèse de Saintes, l'île de Ré, etc. — 1 vol. in-fol., minutes, originaux, copies et imprimés du XVII[e] siècle, 3 cartes; 398 folios.

1479. — (P. f., Angoumois, 64) 1736-1746. — Lettres de M. de Matignon. — Affaires ecclésiastiques. — Religionnaires. — Mémoires et lettres relatifs au différend entre le président d'Aligre, seigneur de Marans, et les habitants de La Rochelle, du pays d'Aunis, des îles de Ré, etc., au sujet des droits de halle, minage, péage, etc., de Marans. — Lettres de M. Barentin, intendant de La Rochelle. — Confiscation de navires français par les Espagnols, à La Havane. — Arrêts, lettres patentes, etc. — 1 vol. in-fol., minutes, originaux, copies et imprimés du XVIII[e] siècle: 338 folios.

1480. — (P. f., Angoumois, 65) 1747-1784. — Religionnaires; nouveaux convertis. — Généralité de La Rochelle; états de recettes et de dépenses. — Lettres patentes, édits, etc., relatifs à l'Angoumois et à la Saintonge. — Requêtes et placets au roi et aux ministres. — Mémoire concernant la nomination des officiers municipaux de La Rochelle. — Mémoires sur les grains, sur les deux subdélégués de l'intendant, sur la justice, sur les mœurs du clergé dans le diocèse de Saintes, etc., par Dusault, assesseur au présidial de Saintes. — Mémoires adressés par l'abbé de La Coudre à Turgot et à Vergennes. — Mémoires sur les vignobles du pays d'Aunis. — 1 vol. in-fol., minutes, originaux, copies et imprimés du XVIII[e] siècle; 312 folios.

Il y a bien d'autres documents disséminés dans diverses liasses, qui intéressent nos deux provinces. Ainsi aux n[os] 1697-1699, Poitou (1605-1783), on trouvera: Correspondance de Mazarin avec La Trémoille, La Rochebaritaut, Méré, Navailles, l'évêque de Saintes; articles de la capitulation de Barbezieux; désordres dans le Poitou; assemblées de la noblesse; réparation de la tour de Cordouan; Poitiers, Niort, Luçon, Saint-Maixent; Lettre de Valderic de Lescure, évêque de Luçon, etc. On pourra consulter aussi pour Brouage le n° 794, lettres patentes (1629) nommant Richelieu lieutenant-général de Brouage; 801, écluses de Brouage; 894, mission de Colbert à Brouage, 837; puis ou-

Digitized by Google

vrages de Marans et d'Oleron, n° 797; lettres de Benjamin Priolo à Mazarin, 884; correspondance de Regnaud de Saint-Jean d'Angély, n° 1808; lettres d'Etienne de Champflour, évêque de La Rochelle, n° 1247; la généralité de La Rochelle: étapes en 1717, 1228; mémoire en 1698-1753; la ville de La Rochelle: siège, n°s 19, 248, 405 et 783-790; protestants, 828; assemblée en 1719, 1236; les protestants de Saintonge, 1344, etc. Une ample table des matières, des noms et des lieux met à même de trouver aisément le volume ou la liasse qui contient les documents cherchés. C'est un grand service rendu aux travailleurs que la publication de cet inventaire, pour sommaire qu'il soit. On sait que maintenant le public est admis à consulter les archives des affaires étrangères.

Journal d'histoire naturelle de Bordeaux, du 31 janvier, contient *Maladie des sainfoins en Saintonge*, et, 29 février, *Le Peu Richard*, par M. Guillaud (Voir plus haut, pages 388 et 387).

Lettres de Jean Chapelain (1632-1672) publiées par M. Ph. Tamizey de Larroque (Paris, imp. nat., 1880-83, 2 vol. in-4°), véritable monument d'érudition par les notes, sont aussi fort intéressantes et révèlent un Chapelain autre que l'auteur de *La Pucelle*. Nous y voyons d'abord que Chapelain avait été, en 1645, nommé prieur de Saint-Hilaire d'Hiers-Brouage, par le prieur de Sainte-Gemme. C'est en cette qualité que, le 28 mai, 1650 il entretient, II, p. 40, « M. Avice, commis général du sel à Brouage », d'un fermage échu à la Saint-Michel et « des frais des réfections » de ses marais, « lesquels frais, ajoute-t-il avec inquiétude, à ce conte doivent être excessifs, » et que, le 28 mars 1673, il écrit, II, 815, à l'évêque de Saintes, Louis de Bassompierre: « Monseigneur, vous serés sans doute estonné de recevoir de mes lettres après un long silence, et comme une espèce d'oubli de ce que je vous dois d'actions de grâces pour les bontés dont vous m'avez fait l'honneur de me combler lorsque j'ay eu besoin de vostre protection dans les petits intérests que je me trouve avoir en vostre diocèse... Trouvés bon, monseigneur, que je vous face souvenir que je suis une de vos oüailles par un très modique prieuré appelé Saint-Hilaire d'Hiers, près Broüage, désolé par les guerres de religion et dont il y a plus de quinze ans que vous avés eu l'équité de régler à faire le peu de service dont M. Goupil, curé de Broüage, estoit chargé, à la somme de 12 livres chaque année, sur de vastes prétentions mal fondées dont il vous plust de connoistre et que vous réduisites à cette somme. » Le curé demandait 40 livres au lieu de 12, ce qui, ajoute Chapelain avec mélancolie, « seroit plus d'un tiers du petit revenu. » Le 11 novembre 1659, il écrivait au doyen de Saintes, Nicolas Gombauld, prieur de Meursac et de Soubize, II, 65, « pour des coustumes de sel » que le duc de Richelieu et l'évêque de Saintes « prétendent leur estre dues » pour son prieuré. « J'ay recours a vous comme à mon

Digitized by Google

patron et à mon oracle » ; il invoque le nom de Louis de Bassompierre et ceux du duc et de la duchesse de Montauzier. Il se plaint du compte de son fermier Neau et déclare que son bénéfice, qui n'est affermé que 400 livres, supporte plus de 70 livres de charges ordinaires. Le même jour, Chapelain mande à « Neau, marchand et fermier du prieuré d'Hiers, à Marennes, » sur cette prétention nouvelle de Richelieu : « C'est ce dont je n'avais jamais ouy parler depuis 14 ans que je possède ce bénéfice. » Le 22 janvier 1660, au même Gombauld : « Je ne sçay si la persécution qui m'est faitte par les gens de M. le duc de Richelieu et de M. de Xaintes me doit passer pour un mal, puisqu'il m'en est revenu un aussi grand bien que celuy de vostre amitié... ; » et le 8 février, il célèbre toute la famille Gombauld, notamment l'académicien Gombauld, et un autre Gombauld, neveu du doyen, c'est à dire Raymond Gombauld, fils de Pierre, et mari de Catherine de Lamothe, « que vous avez mis sur les fleurs de lys à Bordeaux » On y trouve aussi des lettres à, ou des notes sur une foule de personnages : le cardinal de Richelieu qui était à Cozes le 26 novembre 1632, et à Brouage, le 9 décembre suivant ; Jean-Jacques de Callières, seigneur de Clérac en Saintonge, gouverneur de Cherbourg ; le marquis et la marquise de Montausier, le duc et la duchesse de Montausier, Jean Guez de Balzac, les d'Angennes, les Vivonne-Pisany, Jacques Favereau, de Cognac, Jean de Galard de Brassac, Philippe Fortin de La Hoguette et son beau-frère, Hardouin de Pérélixe, archevêque de Paris, Benjamin Priolo, « un insigne fourbe... se voulant faire passer pour un de cette illustre famille (Prioli)... quoy qu'il fust fils d'un chétif ministre huguenot de Saint-Jean d'Angély... » II, 637 (Voir Bayle, qui affirme cette filiation), les La Trémouille, les Tallemant des Réaux, Villemontée, intendant de La Rochelle, évêque de Saint-Malo, et son « affliction domestique », à propos des déportements de sa femme. Il cite en outre plusieurs de nos confrères, MM. Louis Audiat, Anatole de Barthélemy, René Kerviler, etc.

Mémoires de l'académie des sciences... de Toulouse (t. v, 1er semestre 1883) contient *Fragments de lettres de la cour sous les règnes de Henri IV et de Louis XIII*, écrites par un protestant, Jacques de Lacger, conseiller secrétaire du roi, maison et couronne de France, à son frère Pierre, où nous lisons ces détails sur la Saintonge : « De Cognac, 18 juin 1621... M. de Soubise, son frère (le duc de Rohan) est fort pressé dans Saint-Jean d'Angély. Il y a aujourd'hui quinze jours qu'il est assiégé et est battu à cette heure de vingt-six canons. Ils se défendent bien ; mais ils sont furieusement attaqués, de sorte que, selon le jugement de gens de guerre, ils ne sauroient durer tout le plus jusqu'à la fin du mois. Cela fait, on croit que le roi bloquera seulement La Rochelle et passera outre. Pons fait mine de vouloir résister, mais sa résistance ne sauroit estre longue : car la place n'est pas forte. M. le marquis de Châteauneuf y est

Digitized by Google

dedans. Il est, comme vous le savez, des plus mauvais. De là, le roi sera incontinent en Guienne, et bientôt après sur vos terres. Dieu veuille arrêter le cours de tant de malheurs et nous faire la grâce de voir bientôt quelque accommodement auquel on travaille toujours. M. de La Trémouille est venu trouver le roi, et, avec M. Desdiguières, ils ont envoyé deux fois à La Rochelle, où il n'y a toujours que de l'opiniastreté et de la violence: car si cette ville et l'assemblée qui y est, vouloient plier et se résoudre à la séparation en laissant le Béarn en l'état qu'il est, à cette heure l'accommodement seroit fort facile, parce que le roi est disposé au rétablissement de tout le reste... »

Mémoires de la société des antiquaires de l'ouest, (t. v, 1882), contient, p. 1-385, *Inventaires des archives de la ville de Poitiers*, par Redet et MM. Richard et Barbier. Au n° 324, année 1577, on trouve plusieurs pièces sur Pierre Lamoureux, médecin de Saintes, accusé d'avoir voulu livrer la ville aux protestants et condamné à être pendu ; — 170, (1552) commission pour faire assigner au conseil d'état les maire et échevins de La Rochelle, ceux de Poitiers s'opposant à ce qu'ils lèvent sur le sel de Marans un droit qu'ils affectaient à leur présidial ; — 2048 (1502, 2 juillet) impôt de 5,000 livres sur les habitants de Poitiers, 8,000 sur La Rochelle, 12,000 de Bordeaux pour la guerre d'Espagne ; 1582-1589, privilèges de La Rochelle ; — 979 (1er juin 1450), paiement de 9 livres 15 sous à deux chevaucheurs envoyés au roi et au duc d'Angoulême pour leur faire part de la « destraisse faite par les Anglais sur nos gens au siège par eux mis à Chaloys. » D'ailleurs une table contient les personnes et les choses citées dans les pièces.

Mémoires présentés par divers savants à l'académie des inscriptions et belles lettres (2e série, antiquités de la France, t. VI, 1883), contient de M. Emile Molinier : *Etude sur la vie d'Arnoul d'Audrehem maréchal de France* (1301-1370), qui, nommé en 1349 capitaine de guerre dans le comté d'Angoulême, fut fait prisonnier le 8 août 1351 à une bataille, livrée par un maréchal de France, Gui de Nesle, lieutenant du roi en Poitou, Saintonge, Angoumois, aux Anglais dans un lieu entre Saintes et Taillebourg, que l'auteur fixe à Saint-Georges de La Valade, fut nommé, le 6 mars suivant, lieutenant du roi en Poitou, Limousin, Saintonge, Angoumois, Périgord, en 1344 donne à Jean Prévost, dit Pellegrin, les biens qu'avaient possédés dans les châtellenies de Cognac et de Terpins (lisez *Merpins*), Guillaume de Saint-Laurent et Huguet Ytier, partisans du roi d'Angleterre, se trouva, les 26 mars et 1er avril 1352, à Saint-Jean d'Angély, ville qui venait d'être reprise par les Français, s'occupa à compléter les garnisons des places de Saint-Jean, qui paraît avoir été le centre et concentration, de Saintes (dont le capitaine était Guillaume de Journy), de Brisambourg, de Limoges ; fut témoin en mai à l'acte par lequel le connétable Char-

Digitized by Google

les d'Espagne confirme les privilèges de Cognac, fut envoyé, le 5 août 1360, à La Rochelle pour décider les habitants à recevoir les Anglais d'après le traité de Brétigny, etc...

Monumenta pontificia Arverniæ decurrentibus IX°, X°, XI°, XII° sæculis, par A.-C. Chaix de Lavarène. (Clermont-Ferrand, imp. Ferd. Thibaud, 1880, in-4°, XXI-550 p.) Cette correspondance diplomatique des papes concernant l'Auvergne fournit un ensemble considérable de pièces importantes pour l'histoire d'abord du diocèse de Clermont puis pour un grand nombre d'autres diocèses. La page 137 nous donne (d'après le *Gallia*, II, *Instrumenta*, col. 121) la pièce LXXV, confirmation (12 avril 1115), par Pascal II à Téotard, abbé d'Ebreuil (Allier), de tout ce que ce monastère possèdait dans les diocèses de Clermont, Bourges, Rodez et Saintes : « In episcopatu Santonensi (*Senonensi*, dit par erreur le *Gallia*) ecclesiam sancti Leodegarii cum capellis sanctæ Mariæ, sancti Martini de Cuniaco (Cognac), sancti Sulpici (Saint-Sulpice), sanctæ Mariæ Magdelenæ de Crong (Crouin), S. Mariæ de Salas (Salles), ecclesiam de Botsac — Mabillon, *Acta sanctorum*, écrit *de Boriaco* nom aussi inconnu que le premier — S. Bibiani de Charves, (Cherves), ecclesiam de Gentem (Genté), ecclesiam S. Leodegarii de Ariazo, S. Petri de Liriorta (Le Breuil-La Réorte). P. 232, se trouve la pièce CXLVIII, par laquelle Adrien IV confirme (1155) à Géraud, abbé de Saint-Léger d'Ebreuil, les églises que l'abbaye possède dans les diocèses d'Auvergne, de Bourges et de Saintes, décrète que la sépulture y sera libre, et que, à la mort de l'abbé, son successeur sera élu par les moines. La charte, aux archives départementales du Puy-de-Dôme, contient les noms suivants dont plusieurs paraissent avoir été mal lus : « In episcopatu Santonensi, ecclesiam sancti Leodegarii cum capellis sancte Marie, sancti Martini de Cunniaco, sancti Sulpitii, sancte Marie Magdelene de Crong, sancti Mauricii de Salas, ecclesiam de Borac, sancti Bibiani de Charves ecclesiam de Genten, ecclesiam de Gaverdo, ecclesiam sancti Leodegarii de Argazo, sancti Petri Dellariorta. » Nous ne pouvons identifier ni *Borac* ou *Botsac*, ni *Argazo* ou *Ariazo*, ni *Gaverdo*, peut-être Javersac, *sancti Petri ad vincula de Javerzaco*, qui relevait du prieur de Saint-Léger de Cognac.

A la page 188, on trouve (d'après Baluze t. XL, fol. 90, à la bibliothèque nationale), la pièce CXI, bulle (27 juin 1136) d'Innocent II à Etienne, abbé de La Chaise-Dieu, lui confirmant l'église de Saint-Fort-sur-Gironde que lui avait donnée Guillaume, évêque de Saintes, et terminant ainsi un différend entre les moines de Sainte-Gemme dépendant de La Chaise-Dieu, et l'abbaye de Sablonceaux, au sujet de l'église de Saint-Romain-de-Benet : « Ecclesiam beati Fortunati, quam venerabilis frater noster Willelmus, Santonensis episcopus (Guillaume, évêque de Saintes, 1127-1139), canonicorum suorum concessione, tibi et dictæ Casæ-Dei cui, Deo auctore, præsides, dedisse cognoscitur,

Digitized by Google

pro querela quæ diu exstiterat inter monachos tuos ecclesiæ sanctæ Gemmæ et ecclesiam de Sabluncellis, super ecclesia beati Romani de Benais ab eodem fratre nostro Willelmo episcopo fratribus de Sabluncellis, assensu capituli sui, concessa, tibi tuisque successoribus confirmamus... » L'auteur ajoute : « Guillaume VII, comte de Poitiers et duc de Guienne, donna l'église de Sainte-Gemme à La Chaise-Dieu et les cures environnantes. L'abbé Durand y envoya des moines (1074) et fonda un prieuré qui devint célèbre. Il compta 12 cloîtriers, et eut sous sa mouvance les prieurés de Connasse, d'Arsia, de Saint-Léonard, Sainte-Marie-des-Vieux, et de Saint-Thomas-d'Oleron. »

Là encore il y a des noms mal lus : *Conasse*, est-ce Cosnac, ou mieux Saint-Laurent-des-Combes près Cognac, *Sancti Laurentii de Combis prope Compniacum*, qui relevait de La Chaise-Dieu ? Qu'est-ce qu'*Arsia ? Trizay*, qui relevait de La Chaise-Dieu, ou *Thezac*, qui dépendait de Sainte-Gemme ? Je ne trouve rien pour Sainte-Marie-des-Vieux, ni pour Saint-Thomas-d'Oleron. Saint-Léonard, c'est *Sancti Leonardi de Podio Asteri*, puis de *Pisaniis*, ou Pisany, canton de Saujon. En résumé relevaient de La Chaise-Dieu : le prieuré de Sainte-Gemme, Trizay, Thezac, Meursac, Geay, Boscamenant, Romegoux ; du prieur de Sainte-Gemme : Pisany, Saint-Fort-sur-Gironde, le prieuré de Pont-l'Abbé, la cure de Sainte-Gemme, et Hiers-Brouage.

Œuvres de A. de Longpérier, 1883, contiennent, IV, 35-39, *Restitution à la ville de Saintes d'une monnaie attribuée à Autun*, article publié déjà (1839) avec vignette dans le t. IV de la *Revue numismatique*, p. 252-256. L'auteur restitue à Saintes un denier féodal que Petau et de Boze avaient fait connaître et qu'après eux Duby, dans son *Traité des monnaies des barons*, avait classé à la ville d'Autun. Tous y lisaient le nom du patron de cette dernière ville : S C T I. N A S, saint Nazaire. La gravure que donne Duby est inexacte. Puis on n'a pas d'exemple sur aucune monnaie des barons d'un nom de saint ainsi tronqué. Enfin, l'emploi de la lettre T dans l'abréviation du mot *sanctus* est tout à fait inusité. Longpérier restitue la légende comme il suit : ST GINAS. « Le nom de *Santones* ou *Sanctones*, dit-il, a subi une transformation étrange. » La contraction de la première syllabe, la transposition du C, la substitution d'un I à l'O, défigurent à la vérité ce nom ; mais de semblables accidents ne sont pas rares sur les monnaies du moyen âge, et je n'en tiens pas compte pour repousser une attribution à laquelle l'examen du type et de la fabrique me conduit nécessairement. » En effet, le denier en question porte le type des croisettes dans le champ, type que Longpérier considère comme essentiellement *guiennois* et dont il fait l'historique. Ce type a eu pour origine le milligramme dégénéré du roi Eudes, figuré sur les deniers frappés à Limoges au nom de ce prince. En terminant Longpérier fait justice d'une opinion

Digitized by Google

de Mader qui avait faussement attribué (dans ses *Kritische Beitrage*) à un évêque de Saintes un gros tournois qu'il faut considérer comme une simple supercherie monétaire.

SCHLUMBERGER.

Société (Les) secrètes et la société ou philosophie de l'histoire contemporaine par N. Deschamps, 6e édition, avec une introduction sur l'action des *Sociétés secrètes au XIXe siècle* par Claudio Jannet (Paris, Oudin frères, 1882, 3 vol in-8°). Dans le 3e volume qui contient les notes et documents, M. Claudio Jannet mentionne, p. 40-42 et p. 72, le mémoire de M. Jules Pellisson sur *les Loges maçonniques de l'Angoumois, de la Saintonge et de l'Aunis*, lu à la réunion des sociétés savantes, à la Sorbonne, le 21 avril 1881, et à la soirée littéraire de Jarnac, le 8 mars 1882, mémoire dont le manuscrit lui a été communiqué par l'auteur.

QUESTIONS ET RÉPONSES

—

RÉPONSES

N° 5. t. I, p. 27, 75, 102; III, 163, 193, 305, 373. *Montesquiou, Condé et la bataille de Jarnac.* — On a demandé de qui était issu le capitaine des gardes du duc d'Anjou qui tua d'un coup de pistolet le prince de Condé à la bataille de Jarnac.

D'après le père Anselme, François de Montesquiou, était le troisième fils de Jean baron de Montesquiou, IIe du nom, sénéchal d'Aure, mort en 1567, et de Gabrielle de Villemur, qui avaient été mariés par contrat du 5 juillet 1528. Ses deux frères aînés, Jacques et Antoine, étant décédés avant leur père, François leur succéda en 1567 au titre d'héritier universel qu'ils avaient « Son frère puiné, Jean-Jacques de Montesquiou, seigneur de Pompignan et de Puylaurens, testa à Senac *(sic)* près Saintes en faveur d'Anne, dame de Lupé, sa sœur, le 5 décembre 1569. » Le baron de Montesquiou avait aussi deux autres sœurs, Catherine, morte en 1567, et Anne, qui épousa, par contrat du 9 janvier 1570, Fabien de Montluc, quatrième fils de Blaise de Montluc, maréchal de France. Ce mariage réunit les deux branches de Montesquiou et de Montluc qui sortaient d'une même tige (ANSELME, t. VII, p. 268). François de Montesquiou fut successivement sénéchal de Béarn, guidon des gendarmes du roi Charles IX, gentilhomme de la maison du duc d'Anjou son frère, et capitaine de la garde suisse de ce prince.

A la bataille de Jarnac, le 13 mars 1569, le prince de Condé avait, dès le commencement de l'attaque, reçu une ruade du cheval du comte de La Rochefoucauld, qui lui avait brisé la jambe. En outre, il portait un bras en écharpe, triste suite

Digitized by Google

d'une chute faite la veille. Pendant la bataille, malgré la vive douleur qu'il ressent, le prince combat en héros. A un certain moment, Condé est entouré par les ennemis; il n'a autour de lui que trois cents gentishommes; et dans sa témérité, il s'élance sur huit cents hommes armés de lance. Dans ce choc audacieux qui devait tout renverser, il est démonté et son cheval percé de mille coups. On lui en amène un autre; mais pendant ce temps, le prince est étendu à terre et ne peut se relever, par suite de ses blessures et du poids de son armure. Cependant dans cette fâcheuse position une nouvelle ardeur le saisit: il se relève à demi, et un genou en terre, il combat encore. A la vue de ce héros malheureux, un vieux gentilhomme protestant lui consacre un dévouement digne de la postérité la plus reculée. Lavergne de Tressan se jette au-devant du prince, et suivi de vingt-cinq jeunes gens, tous ses proches, lutte contre les ennemis, lui fait un rempart de son corps jusqu'à ce que la mort eût tout moissonné. Condé respire encore; mais épuisé par ses blessures et une longue lutte, il est dans l'impossibilité de se relever. Sa troupe est dispersée et en fuite; seul, il promène un regard sombre et morne autour de lui. Les rangs catholiques sont nombreux; il les interroge pour voir s'il ne reconnaîtra pas la figure d'une connaissance, peut-être d'un ami. Tout-à-coup un éclair d'espérance brille dans ses yeux : il voit d'Argence, qui fut son ami et servit autrefois sous ses ordres, l'appelle de la main; le chevalier accourt, et Condé mourant lui présente son gantelet, comme gage de sa foi. La soumission est acceptée; d'Argence reçoit son épée avec respect, jure de le défendre, le relève et le conduit sous un arbre pour lui faire donner les premiers soins. Mais, hélas! secours inutiles. Les ennemis songent tout-à-coup qu'ils ont ordre de le tuer partout où ils le rencontreront. Montesquiou, capitaine des gardes suisses du duc d'Anjou, accourt en criant : « Tue, tue! » Il arrive devant le prince, le reconnaît, et lui brise la tête d'un coup de pistolet. Telle fut la fin du prince de Condé. Cet évènement eut une influence immense sur les résultats de la journée. Vers cinq heures du soir la bataille était perdue.

A la bataille de Dreux, en 1562, le duc de Guise avait traité Louis de Bourbon en prince de courage et de vertu, comme un grand homme doit faire en pareille occasion pour être estimé digne de sa victoire : car il y a, dit Castelnau dans ses *Mémoires*, « de la lascheté a se défaire d'un ennemi si cruellement: c'est n'avoir point honte d'estre tenu pour sanguinaire, qualité si odieuse, mais si funeste, qu'on peut dire que ce fut le principal vice des derniers Valois, comme ce fut aussi la principale cause de leur ruine... Ce duc d'Anjou, depuis roy Henri III, avait hérité de l'esprit des Valois et de leur valeur; mais la reine Médicis, sa mère, altéra toutes ces vertus naturelles à force d'art qu'elle y apporta, et après les avoir bien raffinées, cet esprit se trouva converty en malice, en dissimulation et en hypocrisie, et cette valeur en cruauté. »

Digitized by Google

Montesquiou, qui venait de donner la mort, à 38 ans, au prince de Condé, avait, selon lui, l'ordre d'agir ainsi. Castelnau assure que cette mort ne servit qu'à expier cette passion aveugle qui l'avait armé sous prétexte de religion pour venger ses querelles particulières. La prise du prince de Condé, dit-il, auroit esté plus avantageuse que sa mort, si le duc d'Anjou eut eu plus d'égard au bien de l'état qu'à la satisfaction de sa vengeance... Mais Montesquiou, qui fit ce coup pour complaire à son maistre, fut lui-même tué quelque temps après, au siège de Saint-Jean d'Angély, comme par punition de ce parricide ; et toute sa race, s'il en avait laissé, aurait été immolée au ressentiment de cette perte par le roi Henri de Navarre, neveu du prince de Condé, et par le comte de Soissons, son fils, qui en envoyèrent faire la recherche en son pays, pour laisser un exemple du chastiment de cette cruelle témérité. »

Montesquiou, qui était célibataire au moment de la bataille de Jarnac, avait, dans le courant du mois de juin suivant (13 juin 1569), contracté mariage avec Catherine d'Ornezan, fille de Jacques d'Ornezan, baron d'Auradé. Mais, quelques mois après, ayant été envoyé au siège de Saint-Jean d'Angély, auquel assistèrent le roi Charles IX et la reine Catherine, sa mère, dès le 26 octobre, le capitaine Montesquiou fut tué dans le courant de novembre. La place capitula entre les mains du roi, le 3 décembre 1569. Montesquiou était mort sans laisser d'enfant. Les sieurs de Sainte-Colombe, issus d'une branche collatérale du capitaine de la garde suisse, disaient au dix-huitième siècle, que leur parent « avait ordre du duc d'Anjou, depuis Henri III, de tuer le prince de Condé, et qu'ils en conservaient l'original dans leurs archives. » Cela peut être vrai.

Ces notes écrites d'après le P. Anselme, Castelnau, et l'*Art de vérifier des dates*, pourraient être complétées par des renseignements nouveaux. On a discuté ici la culpabilité de Montesquiou, et l'on a cité des textes qui sembleraient prouver que l'assassin du prince de Condé n'était pas lui. Il y aurait un grand intérêt à être fixé sur ce point de notre histoire de France; et nous prions nos lecteurs de nous vouloir aider dans cette recherche.

P. DE LACROIX.

N° 19, t. I, p. 81, 106, 140, 216, 288, 350 et 384. *Le nom patronymique de Jean Ogier de Gombaud, de l'académie française.* — On s'est demandé comment s'appelait l'auteur d'*Endymion* et des *Danaïdes*, Jean Ogier de Gombaud, né à Saint-Just de Marennes en 1570, mort en 1666. Les uns ont répondu : son nom était *Ogier*, et ont cité des arguments ; les autres, *Gombaud*, et ne sont pas restés sans répliques. M. René Kerviler, dans sa savante étude sur notre poète, avait hésité. M. de La Morinerie, s'en rapportant, p. 140, à Conrart qui écrivait *Jean-Ogier* avec un trait d'union, a dit

Digitized by Google

nettement : c'était un Gombaud. Mais le trait d'union n'était pas une preuve convaincante. Or voici que dans les *Lettres* de Jean Chapelain, si merveilleusement éditées par notre confrère M. Tamizey de Larroque, on lit, t. II, p. 77, une lettre du 8 février 1660 à Nicolas Gombaud, doyen (1652-1665) de la cathédrale de Saintes, où il lui parle de son amitié « aussi vive et aussi tendre qu'elle ait jamais esté », et célèbre, dit l'annotateur, « toute la famille Gombaud », et notamment « M. Gombauld, mon ancien amy, et la lumière de nostre cour depuis si long temps en matière de belles lettres et de poésie exquise. » Chapelain, très lié avec le poète Gombauld et en relation avec le doyen, savait les liens de parenté qui les unissaient. La question est pour nous résolue : Jean-Ogier de Gombaud était de la même famille que les Gombaud du présidial, du chapitre de Saintes et du parlement de Bordeaux. N.

—

N° 152, t. II, p. 189. *L'élu de Barbezieux contre les élus de Saintes.* — J'ai fort peu de renseignements à donner sur ce sujet, et je croyais trouver quelque document important sur la querelle qui divisa longtemps les officiers de l'élection de Saintes et l'élu particulier de Barbezieux, dans le « Registre des délibérations secrettes de la chambre » de l'élection de Saintes. Malheureusement tout se borne à des votes d'envois de députés à Paris, et de fonds pour soutenir le procès. Voici une première délibération : « Aujourd'hui, treize juillet mil sept cent soixante, les officiers de l'élection de Saintes assemblés en la chambre du conseil, a été remontré par monsieur le président que, sur le mémoire présenté au conseil par l'élu particulier de Barbezieux, actuellement député à Paris, et à nous communiqué, tendant à se faire attribuer les mêmes et semblables connaissances dans leur ressort que celles attribuées à cette élection, et comme ce mémoire est rempli de faits faux et captieux, auxquels il est important de répondre pour dissiper les impressions qu'il aurait pû faire au conseil, qui d'un autre côté nous presse pour avoir notre réponse, il a été arrêté que monsieur Vieuille, lieutenant de cette élection, seroit député pour présenter à M. Dormesson le mémoire de la compagnie à cet effet et pièces y jointes, pour suivre au conseil une décision relative au mémoire, tendant à la suppression de ladite élection particulière sur le fondement des raisons qui y sont contenues, ce que monsieur Vieuille a accepté, et promis en conséquence partir demain, par le message, pour se rendre à Paris. Et quant à la dépense que cette affaire pourra occasionner, tant pour le voyage du député de la compagnie qu'autrement, il a été arrêté que, sur les difficultés soulevées par le procureur du roy et le greffier en chef pour les portions qu'ils y doivent contribuer, que la compagnie s'en rapporteroit à la décision de M. le procureur général, quy sera très humblement suplié de la donner. Ce qui a été sur le chan accepté de tous les soussignés, quy au surplus ont donné pouvoir à mon dit sieur Vieuille d'emprun-

Digitized by Google

ter la somme de mille livres en le nom de la compagnie, à faire défrayer aux frais du voyage et aux dépenses concernant cette affaire, et engager à cet effet, chacun pour la portion qu'ils doivent supporter dans la ditte dépense, leurs charges et biens, et de faire généralement, pour raison du dit emprunt de mille livres, toutes les obligations, soumissions et renonciations requises, promettant avoir le tout pour agréable. Fait les jours et an que dessus. DELATASTE, *président*. VIEUILLE. GALLOCHEAUD. GUILLOTIN. DEINET. POITTEVIN. GUILLET.

Controllé à Saintes, le 11 avril 1774. Reçu quatorze sols, y compris les 8 p. l. DE SAINT-ANDRÉ. »

Le 23 août, on lit « deux différentes lettres écrites à la compagnie par M. Vieuille, son député, actuellement à Paris, par lesquelles il demande de luy envoyer la somme de six cents livres ou mille livres pour poursuivre l'affaire commencée. » Salmon, marchand, a offert « mille livres de rente constituée. » On passe le contrat devant Senné, notaire royal; et Gallocheau est chargé d'envoyer sur la somme 600 livres. Le 7 décembre, lecture de deux lettres sur l'affaire pendante, « qui est sur le point de recevoir sa décision. Gallocheau, officier de cette élection », est député par elle à la suite de cette affaire, et « prié de partir demain par le message », ce qu'il accepte, « aux charges et conditions de le défrayer des dépenses dudit voyage et séjour à Paris, tout et si longtemps qu'il y restera pour les affaires de la dite compagnie. » On lui remet 800 livres sur mille que l'on emprunte devant Jobet, notaire royal, à « la demoiselle veuve Engibau. » Le 31 janvier 1761, Gallocheau n'ayant plus d'argent, on emprunte (contrat reçu par Pasquier) à « la demoiselle Sazerat » 2000 livres, « à titre de rente constituée au denier vingt, quitte de dizième et de vingtième. » Mais comme les frais croissent chaque jour, le président Delataste représente « qu'il ne serait pas juste que le siège assumât sur lui seul de pareils intérêts qui les regardent plus particulièrement par le nombre d'affaires quy attireroit la décision qui pourroit être portée en leur faveur; c'est ce qui oblige les officiers du présent siège d'inviter les sieurs Eveillé, Pineau, Pasquier et Garnier, actuellement en exercice, et les sieurs Marchans et Barbot, proposés par ledit siège pour être pourvus de pareilles commissions par la retraite volontaire des procureurs titulaires, d'entrer dans un tiers des intérêts par eux dus. Sur quoi lesdits sieurs procureurs et aspirants étant entrés en ladite chambre du conseil, après avoir entre eux délibéré sur la proposition de mondit sieur le président, au nom du siège ont dit et promis de contribuer à compter de ce jour, pour une tierce partie seulement, au payement des intérêts des capitaux que mesdits sieurs les officiers de l'élection ont empruntés ou pourront emprunter par la suite pour le soutien de ladite affaire seulement, jusqu'à sa décision, toute fois pendant le temps que lesdits procureurs et aspirants exerceront lesdites commissions sans être néanmoins tenus d'aucun desdits capitaux ni de partie

Digitized by Google

d'iceux, n'étant que simples commissaires. Fait les jour et an que dessus. Delataste. Vieuille. Deinet. Poittevin. Guillotin. Eveilhé. Pineau. Pasquier. Garnier. Marchant. Barbot. »

Le 29 mai, nouvel emprunt de 500 livres à « mademoiselle de Lamartinière », devant Pasquier, notaire. Le 27 juillet, Vieuille et Gallocheau, « députés pour suivre l'affaire contre l'élu particulier de Barbezieux dans les tribunaux du conseil et cour des aydes de Paris », présentent leurs comptes, qui se montent pour Vieuille à la somme de 1519 livres 17 sols; sur quoy ayant reçu de la compagnie la somme de 1600 livres, il s'est trouvé reliquataire de celle de 82 l. 3 s., qui jointe à 2700 l. d'autre part qu'il a touché et d'emprunt qu'à fait la compagnie, fait au total celle de 2782 l. 3 s., sur laquelle il est justifié par un autre compte avoir fait l'emploi de ladite somme à la réserve de 12 l. 15 s., dont il demeure débiteur. Ledit sieur Gallocheau ayant ensuite présenté le sien, il s'est trouvé monter pour la dépense à la somme de 3513 livres 2 sols 6 deniers, et la recette à la somme de 3475 livres 15 sols; partant la dépense excède la recette de 40 livres 7 sols 6 deniers, que la compagnie se trouve devoir audit sieur Gallocheau. »

Enfin, le 12 décembre 1763, les officiers de l'élection répartissent entre eux la somme de 4500 livres de principal restante à payer, savoir : le procureur du roi, 773 l. 8 s. 7 d.; pour le greffier, 1175 l. 2 s. 7 d.; et le surplus, entre le président-lieutenant et les autres officiers au nombre de cinq, par égale portion. Et c'est tout.

Louis Audiat.

—

N° 168, t. III, 44, 167, 374, et IV, 39. *La tour de Pire-Longe et le fanal d'Ebéon.* — Voici une nouvelle idée émise sur les piles romaines de Saint-Marc, de Saint-Romain de Benet, d'Ebéon et autres. Elle est de M. Léon Palustre, le directeur de la société française d'archéologie. Dans le *Bulletin monumental* de 1883, n° 7, t. xlix, p. 686, rendant compte de l'ouvrage de M. Anthyme Saint-Paul, *Histoire monumentale de la France*, il écrit : « L'auteur n'a pas oublié « les petites tours que les savants dé» signent sous le nom de piles romaines. » Seulement, suivant lui, ces édicules en forme de tours carrées, consacrés aux *Dii viales*, ou dieux des chemins, notamment à Mercure, et échelonnés le long des voies principales, rappellent les montjoies de certaines contrées, c'est-à-dire les massifs de maçonnerie dans lesquels on a pratiqué une niche pour recevoir une statue. Et M. de Saint-Paul ajoute : « Il est à croire cependant que ces » piles et les statues qu'elles abritaient n'étaient pas de simples » objets de dévotion ; elles permettaient de retrouver la voie » en temps de neige et pendant la nuit. Pour ce dernier cas » elles étaient surmontées d'un phare, ce qu'indique le nom de » fanal, donné à la pile d'Ebéon, et celui de l'Estelle ou l'Estel» lon (étoile), porté dans la région pyrénéenne par trois locali» tés qui possédaient des piles romaines, récemment détrui» tes. » Si tout ce qu'avance M. Saint-Paul est exact, il faut

Digitized by Google

avouer que les Romains faisaient grandement les choses : car certaines piles atteignent des hauteurs considérables, et l'on se demande comment il était besoin d'un monument de vingt mètres et même davantage parfois, comme à Cinq-Mars en Touraine, pour aider les voyageurs à retrouver leur chemin en temps de neige. De plus, toutes les piles ne présentent pas des niches pour recevoir une divinité, et il faut avouer que leur destination religieuse est fort sujette à controverse. Pour nous, ces monuments rentreraient plutôt dans la catégorie de ceux que les Egyptiens nommaient migdol, ou tours triomphales. Les bas reliefs de Karnak, de Louqsor, du Ramesséum et de Médinet-Abou sont très instructifs à ce sujet, et c'est là peut-être que l'on peut trouver la véritable solution d'un problème agité depuis si longtemps. »

—

N° 238, t. IV, p. 43, 87, 150. *Le père Florent Bon, poète saintongeais.* — Voici de nouvelles particularités sur cet auteur, qui contribueront à éclaircir sa bibliographie et sa biographie. Son poëme latin est intitulé : *Lvdovicvs trivmphans sub Vrbano VIII. Summo Pontifice. Per F. Bon, Presbyterum. Vna cum selectissimo ac elegantissimo Epigrammate ad illustrissimum Cardinalem de Richelieu. Parisiis. Apud Martinum Collet, in porticu Incarceratorum Palatii. M.DC.XXIX*, in-8° de 10 pages. L'épigramme à Richelieu remplit un feuillet non chiffré. (Biblioth. nation., LG^{36} 2695).

Veut-on une idée du talent poétique de l'auteur ? En voici un échantillon dans l'épigramme à Richelieu :

Nestor, et Armandus, vario sub ludice certant,
Quis maior? Rupem hic, Ilium ut ille, capit.
Vis dicam, Armande, hunc quanto discrimine præstas?
Quod facit ille annis, mensibus ipse facis.
Ut penitus præstes, Superi dent, deprecor, annis
Hunc superes, iam animo vincis, et eloquio.

F. Bon, Præsbyter.

Au verso de ce feuillet de l'épigramme, on lit :

D. D. Florentio Bon

Anagramme :

Florent Bon.
Forte, noble.
Fortis, nobilis.
Sic cecinisse pii, Justi Borbonidis arma,
Quid ni sis FORTIS, NOBILIS ingenio.

In sensum gallicum
Nominis et Cognominis eiusdem.
Epigramma.
Florent Bon.

Digitized by Google

Mordeat in terram quisquis te corpore gestit.
Si bene semper oles, ut bene semper oles.

I. LESCOT.

Comme cela *fleure* bon!

Le texte de cette pièce commence par le titre suivant :

« Lvdovicvs trivmphans. Sub Vrbano VIII. Summo Pontifice. Ad Illustrissimum ac Reverendissimum D. D. Ioannem Franciscum miseratione divina S. R. E. Presbyterum Cardinalem a Balneo.

« Vniversam pene Galliam (Illustrissime Cardinalis) suo interficiebat veneno hæreseos Perduellis Hydra... »

Page 4, il appelle Louis XIII : *Hercules Francicus*, et raconte qu'il prit La Rochelle ou plutôt qu'il coupa la tête de l'hydre, *ipsissimo die sacro Cœlitibus omnibus*, le jour de la Toussaint, où l'Eglise chante le psaume LX avec plus de joie que jamais. Or, en chantant le verset : *A finibus terræ ad te clamavi, dum anxiaretur cor meum in petra exaltasti me*, Florent Bon, *quasi sacro afflatus spiritu*, en avait auguré la victoire du roi. Cela l'encouragea à continuer sous la forme de l'anagramme; il en fit six autres sur les Anglais, les rebelles, les Savoisiens et l'espérance de la naissance prochaine d'un dauphin. Mais comment parler du roi sans nommer le *fidelissimum Christianissimi regis Nestorem*? Donc deux anagrammes sur Richelieu. Mais parler d'un cardinal, sans nommer le pape! Donc un anagramme sur Urbain VIII. Puis Bon revient à Richelieu, l'encourage à poursuivre ses exploits, et le prie d'agréer son œuvre qu'il lui dédie, en signant : *Sui observantissimus, F. BON, in Parochiali Ecclesia Sancti Iacobi Parisiensis Præsbyter.*

Passons à la pièce française. La bibliothèque nationale en possède trois exemplaires, cotés : Lb^{36} 2734, — Lb A^{36} 2734, — Lb B^{36} 2734.

1° *Les triomphes de Louys le Jvste, et la victorievse découverte dans l'Escritvre Saincte en vn pseaume, que l'Eglise chantoit au jour mesme de la reduction de la Rochelle à son obeyssance. Dediez et presentez à sa Majesté, par F. Bon, prestre habitué en l'Eglise S. Iacques de la Boucherie, à Paris. A Paris. M. DC. XXXIX.* C'est un in-8° de 12 pages. Le texte commence ainsi :

« Les triomphes de Louys le Jvste et le victorieux, descouverts dans un verset du Pseaume LX. Au roy.

» Sire, à vostre retour triomphant de la Rochelle, je pris la hardiesse de presenter à V. M. en sa Saincte Chappelle de Paris, ceste DIGUE merveilleuse, que j'avois descouverte tracée de la main de Dieu en un verset du Pseaume LX que l'Eglise chantoit... « *Dum anxiaretur cor meum, in petra exaltastime...* » Et il en tire l'anagramme : *En rex Ludovicus T. petra maxima mare terminat.* Il prend ensuite les autres versets de ce psaume LX, « qu'on peut dire véritablement estre vostre cantique, puisqu'il est le 60, et vous, sire, le soixantiesme roy

Digitized by Google

chrestien », et il en compose six autres anagrammes sur La Rochelle, sur le secours donné par le roi au duc de Mantoue pour la délivrance de Casal ; dans le dernier il souhaite un dauphin à la France.

2° Le 2e exemplaire ne diffère du précédent qu'en deux points : sur le titre, au-dessus des mots : *A Paris*, il y a les armes du roi ; le tirage est meilleur.

3° Le 3e exemplaire porte : *A Paris, chez Martin Colet, au Palais, en la galerie des Prisonniers.* Il a 32 pages : page 3, Epître dédicatoire au roi, ayant pour titre : *La réduction de La Rochelle, par le moyen de la digue, présentée à Sa Majesté en sa saincte chapelle de Paris*; ensuite, page 9, un nouveau titre : *Toutes les victoires remportees ensvitte de ceste memorable reduction de la Rochelle, à l'obeïssance du roy. Presentées à Sa Majesté en son Louvre à Paris*; suivi de : « *Au roy. Sire, A vostre retour...,* » comme au n° 1 ; le texte est le même, mais la composition typographique est différente ; pages 20-21, le texte latin du psaume LX, le 2e verset en lettres capitales ; page 26, un nouveau titre et un nouveau texte : *La ruine fatale des rebelles en l'année mil six cent vingt-neuf. Rencontrée dans le pseaume 60 : verset 2. A Monseigneur l'illustrissime cardinal de Richelieu.* Cette nouvelle épître dédicatoire se termine, page 32, par la signature : *Florent Bon, prestre*; elle contient les deux anagrammes sur Richelieu, qui sont dans le *Ludovicus triumphans.* Enfin, à la fin de cette plaquette, on trouve une planche gravée. Le roi Louis XIII, assis sur son trône, est couronné par un ange. Deux autres anges, à droite et à gauche, suspendus dans les airs, tiennent des banderolles ; sur l'une ces mots : *Dum anxiaretur cor meum, in petra exaltasti me* ; sur l'autre, ceux-ci : *En rex Ludovicus T petra maxima mare terminat*, anagramme des premiers. Aux pieds du roi, une vue à vol d'oiseau de la ville de La Rochelle et de la digue. Au dessous de cette gravure, on retrouve l'épître dédicatoire qui est dans la brochure, à la page 3 ; je n'y remarque de différence que dans la traduction du verset : *Dum anxiaretur...*; dans le corps de l'ouvrage, il est ainsi rendu : « Alors que mon cœur estoit dans des tres-grandes angoises, vous m'avez relevé en la pierre », et sous la gravure ; « Au poinct que mon cœur estoit le plus angoissé, vous m'avez relevé en la pierre. »

Je pense que la question est élucidée à tout jamais. Il reste un point obscur : Florent Bon, prêtre habitué de l'église Saint-Jacques de la Boucherie, à Paris, a-t-il encore droit à une place dans la *Biographie Saintongeaise* de Rainguet? Pour mon compte, je ne le pense pas ; il ne s'y sera introduit qu'à la faveur de ses pièces sur La Rochelle. C. SOMMERVOGEL, s. j.

—

N° 251, t. IV, p. 93, 161, 249. *Les pèlerinages de la Saintonge et de l'Aunis.* — Dans son avant-dernier numéro le *Bulletin* a cité un certain nombre de miracles opérés au tombeau

Digitized by Google

du premier évêque de Saintes. La liste serait longue des lieux où il a été et est encore honoré. Nommons-en quelques uns: dans la Charente, le prieuré de Saint-Eutrope de La Garde-Rotard, paroisse de Condéon, commune du canton de Baignes, arrondissement de Barbezieux; Saint-Eutrope, canton de Montmoreau; à Saint-Eutrope de Bioussac, canton de Ruffec, est une chapelle près d'une fontaine; à Saint-Eutrope de Saint-Claud, il y a aussi un pèlerinage très fréquenté le 30 avril. Dans le diocèse d'Aire et de Dax, La Bastide, c. d'Hagetmeau, arr. de Saint-Sever ; Taller, c. de Castets, arr. de Dax ; Audon, c. de Tartas; fontaine à Muret, c. de Sauvagnac, et à Villeneuve de Marsan, chef-lieu de canton, arr. de Mont-de-Marsan; autel à Sarbazan, c. de Roquefort; à Vialotte, commune de Lugant, *id.*, arr. de Mont-de-Marsan; à Mont-de-Marsan; à Soupprosse, c. de Tartas, arr. de Saint-Sever; un autel et une confrairie à La Bastide d'Armagnac, c. de Roquefort; Saint-Maurice, c. de Saint-Sever; Sainte-Eulalie en Born, c. de Parentés en Born, arr. de Mont-de-Marsan, a pour patron secondaire saint Eutrope; Dax, l'hôpital actuel, prieuré jusqu'en 1789, invoquait saint Eutrope, et l'abbatiale avait du côté de l'épitre un autel dédié à saint Eutrope; à Navarrosse, près Dax, canton de Dax, il y a une fontaine de Saint-Eutrope qui attire un grand concours de peuple; aussi une fontaine à Saint-Vincent de Vert, c. de Labry, arr. de Mont-de-Marsan, et à Vielle-sur-Girons, c. de Castets, arr. de Dax. Dans le Gers, un autel à Estang, c. de Cazaubon, arr. de Condom. Dans le Lot-et-Garonne il y a Saint-Eutrope de Monclar d'Agenais et Saint-Eutrope de Born, c. de Villeréal, arr. de Villeneuve-sur-Lot; et on l'honore à Monsempron-Libos, c. de Fumel, arr. de Villeneuve.

A Monteeau, commune de Saint-Parres-les-Vandes, canton de Bar-sur-Seine (Aube), une fontaine dédiée à saint Eutrope, guérit de la fièvre; on y vient en pèlerinage; il y a de nombreux ex-voto. Elle appartient à M. de La Mothe. A Bordeaux, citons une chapelle à Sainte-Eulalie et à Saint-André. « L'église de Notre-Dame de la Place, qu'on a appelée dans la suite de Saint-Eutrope, est, dit Baurein (*Variétés bordeloises*, II, 375, éd. de 1876), celle où les prêtres du séminaire des Irlandais font le service divin. Il parait, par un titre du 20 septembre 1552, que la maison de Valée (dont était l'illustre Briand Valée, dont parle Elie Vinet dans ses commentaires sur Ausone) avait sa sépulture en cette église. » Ailleurs, t. III, p. 202, il ajoute qu'à Beliet, cant. de Belin, arr. de Bordeaux, « il y a deux autres églises ou chapelles publiques dans cette paroisse, l'une érigée sous l'invocation de saint Antoine et l'autre sous celle de saint Eutrope. » Roaillan, cant. de Langon, arr. de Bazas, et Gajac, cant. de Bazas, invoquaient aussi saint Eutrope.

Dans la Vienne : chapelle de Saint-Eutrope en l'église Saint-Jean de Châtellerault, dont le revenu était de 30 livres, avec une messe par mois, à la présentation des sieurs Préau de La Bretonnière; chapelle à Saint-Léger de Chauvigny, c. de Montmo-

Digitized by Google

rillon, à la présentation du curé; chapelle à Saint-Martin de Doussay, c. de Lencloitre, arr. de Châtellerault; à Montmorillon; à Saint-Savin-sur-Gartempe, arr. de Montmorillon; à Rossay, c. de Loudun; chapelle en l'église de Saint-Georges du Vigean, c. de l'Ile-Jourdain, arr. de Montmorillon, fondée par le seigneur du Vigean, dont le revenu était, en 1579, de 10 à 12 livres et qui avait pour présentateur le seigneur du Vigean; chapelle en l'église de la Résurrection, aujourd'hui détruite, à Poitiers, fondée par Jacques Neveu, dont les présentateurs ont été les familles de Villedon, de Vezien, etc.

Dans la Vendée, à Château-Fromage, commune de Bourg-sous-Napoléon, canton de La Roche-sur-Yon; Beauvoir-sur-mer, arr. des Sables; Saint-Maixent-sur-Vie, arr. des Sables. Dans l'Orléanais les églises paroissiales de Bazoches-sur-le-Bez, cant. de Courtenay, arr. de Montargis, et de La Brosse, cant. de Malesherbes, arr. de Pithiviers, ont pour patron saint Eutrope.

Dans les Deux-Sèvres: chapelle en l'église Saint-Pierre à Mauzé-Thouarsais, cant. de Thouars, arr. de Bressuire (Deux-Sèvres); chapelle d'Ervaut ou de Saint-Eutrope des Baudets ou Bodès en l'église Saint-Croix à Parthenay, dont le revenu était de 60 livres, à la présentation du curé, à la collation du chapitre, en 1660; chapelle domestique de Saint-Eutrope au château de Moiré, paroisse de Soulièvre, canton d'Airvault, arr. de Parthenay; au Cormenier, cant. de Beauvoir, arr. de Niort.

Dans un article du *Bulletin religieux* (II, 139, 28 avril 1866), M. l'abbé Valleau a cité *Quelques sanctuaires dédiés à saint Eutrope :* Saintes, Paris, Vendôme, Breuil-Benoit, Heule en Belgique, Notre'Dame de Boisgrolaud en Vendée, Serigny près Bellême, dans l'Orne, Roaillan, Bordeaux, Clermont.

Dans le Morbihan est Saint-Eutrope, village de la commune d'Allaire, arr. de Rennes. Dans celui de Tarn-et-Garonne: Montricoux, c. de Mégrepolisse, arr. de Montauban; Verfeile-sur-Faye, c. de Saint-Antonin; puis une chapelle dans la cathédrale de Moulins, à Ebreuil (Allier); dans la Nièvre, Decize, Nevers. Challement, c. de Brinon, arr. de Clamecy, Arquian, c. de Saint-Amand, arr. de Cosne. L'église Saint-Gervais, à Paris, possédait une chapelle; Epinay et Crosnes (Seine-et-Oise); à Pierreville, commune de Bacqueville, arr. de Dieppe; chapelle de Saint-Eutrope à la Fontaine-du-Houx, commune de Blezu-la-Forêt, arr. des Andelys (Eure), aujourd'hui fermée; Le Breuil-Benoît, commune de Marsilly-sur-Eure, arr. d'Evreux; à Laurodec, arr. de Guingamp; à Quintin, arr. de Saint-Brieuc, Vendôme possédait la chemise et quelques ossements de saint Eutrope. Clermont-Ferrand a son quartier et son église Saint-Eutrope; Limoges; Sens, dont la cathédrale montre une magnifique verrière de 1530, attribuée à Jean Cousin, et représentant en divers médaillons les scènes principales de la vie du saint, et une chapelle, restaurée en 1872, avec une belle verrière où figure le saint évêque. Il y a Saint-Eutrope de Craon (Mayenne); Saint-Eutrope de Plougonven (Finistère), et bien d'autres.

Digitized by Google

A Béziers (Voir *Bulletin religieux*, II, 555, *Du culte de saint Eutrope à Béziers*), de tout temps on a vénéré dans l'église de la Magdeleine, l'apôtre de la Saintonge. Le 30 avril, une foule immense de la ville et des environs vient avec empressement baiser ses reliques; on l'invoque sous le nom de saint Estropi, pour les infirmes et les estropiés, qui se croient un peu parent du saint et espèrent faveur. Le soir, à la nuit tombante, une foule de pèlerins partent de l'église Saint-Jacques, vont à la Magdeleine prendre « la lumière de saint Eutrope », et à sa clarté reviennent à leur point de départ.

Dans la paroisse de Saint-Junien-les-Combes, près Bellac (Haute-Vienne), existait jusqu'à la révolution une chapelle de saint Eutrope, dite aussi chapelle des Landes, consacrée, le 4 août 1460, par Michel, évêque de Nicosie, co-adjuteur de Limoges, selon une inscription sur bande de parchemin : « Et recondidit presentes reliquias in honore S. Eutropii, pontificis et martyris. » On continuait d'y aller en dévotion, lorsqu'en 1848, un particulier du bourg de Berneuil songea à la reconstruire pour spéculer sur les visites des pèlerins. C'est un simple rectangle de 10 mètres de long sur 6^{m} 20 de large. Le comte des Monstiers de Mérinville, dit M. l'abbé Leclerc, en a fait l'acquisition et se propose de la faire réparer.

Agudelle, c. de Jonzac, a pour patron saint Eutrope dont on voit la statue dans l'église, sous la grande arcade, à droite du chœur; à gauche est la statue de sainte Rose de Lima. Le 30 avril, raconte Rainguet, *Etudes hist. sur Jonzac*, p. 159, accourt vers l'autel et surtout vers les deux statues de la nef, toute la population de la paroisse et des hameaux ou bourgs voisins. Beaucoup de femmes y font leurs viages (*viagium*, *veagium*, veages, pèlerinage ou voyage), et portent de petits bouts de cierges qu'elles allument de proche en proche, chacune à la bougie de sa voisine, mais dont la première a reçu les flammes de l'autel. Accroupies près de leurs flambeaux, elles demandent au saint martyr la santé de leurs petits enfants, de leurs parents malades, la conservation de leurs récoltes. A la suite des messes, elles se font réciter un évangile sur la tête. Quelques vieilles femmes de la campagne invoquent saint Eutrope le méhaingre ou le supplicié, qu'elles prononcent le *maigre*; et comme il y a deux statues en pendant, elles baptisent l'une saint Eutrope le gras, c'est l'évêque de Saintes, et l'autre saint Eutrope le maigre, c'est sainte Rose. « Il serait, remarque judicieusement l'auteur, raisonnable d'honorer aujourd'hui, sous son vrai nom, chaque effigie sainte. » L. A.

— « Dans le canton de Montandre, à Bran, dit Rainguet, *Etudes historiques sur Jonzac*, p. 502, sont les ruines d'une ancienne chapelle de sainte Barbe, où se faisaient autrefois de nombreux pèlerinages et quelques miracles. La fête patronale est remise au lundi de la pentecôte; à la procession de ce jour on porte la statue de sainte Barbe. Anciennement les paroisses de

Digitized by Google

Sainte-Radegonde (Charente), Pouillac, Chepniers et Chatenet se mêlaient à cette procession.

A Sousmoulins, canton de Montandre, est le pèlerinage de Notre-Dame de Pitié, à Croix-Gente, qui, après une interruption de plusieurs siècles, a recommencé, en 1864, et se continue chaque année le lundi de la pentecôte. Voir dans le *Bulletin religieux*, I, p. 168, une *Notice* sur ce pèlerinage. N.

—

N° 269, t. IV p. 254, 317. *Poinçons des orfèvres de Saintes, Angoulême, La Rochelle, Cognac, Marennes, Rochefort, etc.* — Voici un acte qui donne des renseignements sur les orfèvres de Saintes au XVII[e] siècle. Le 17 février 1656, devant Nouveau, notaire à Cognac, François Lambert, écuyer, sieur de Cesseau, premier lieutenant en la maréchaussée d'Angoulême, demeurant à Angoulême, comme mari et maître des droits de Louise de Lacousture, héritière en partie de noble homme Jean de Lacousture, échevin de Cognac, cède à Jean Georges, sieur de La Roche, marchand orfèvre de la ville de Saintes, y demeurant, la somme de trente six livres due audit feu sieur de Lacousture par Gabriel Teste. « Fait et passé audit Cougnac, soub la hasle dudit lieu, en présence de Daniel Sené, marchand orphèvre, et Bernard Moricet, aussy orphèvre, demeurant audit Saintes, tesmoins requis. F. Lambert. Jean Gorge, dit la Roche. D. Sené. B. Moricet. Nouveau, *notaire royal héréditaire.* » Je signale une particularité : le notaire avait d'abord qualifié Georges et Sené de maitres orfèvres; le mot *maître* est rayé et remplacé par *marchand*. Bernard Moricet était sans doute fils d'autre Bernard Moricet qu'on trouve à Cognac qualifié maitre orfèvre en 1621. J. P.

—

N° 276, IV, 30. *La famille Regnauld.* — M. de La Morinerie, désirerait savoir si dans les minutes du notaire Jean Robert il n'y a rien qui puisse faire connaître quelle était la mère d'Elisabeth Regnauld, mère de notre jurisconsulte Jean Dusault. Voici une procuration du 30 mai 1620, devant Tourneur, notaire à Paris, annexée à une quittance du 30 juillet suivant, passée par Robert, notaire à Saintes; elle ne répond pas absolument à la question; mais elle peut mettre sur la voie : « Fut présent en sa personne honorable homme maistre Jehan Régnauld, greffier criminel au siège présidial de Xaintes, estant de présent en cette ville de Paris, logé à l'enseigne du Daulfin, ruhe du Marais, au faubourg Saint-Germain; lequel, de sa bonne volonté, a constitué et constitue sa procuratrice générale et spéciale honneste femme Marie Goy, sa femme et légitime espouse, à laquelle il a baillé pouvoir et puissance de comparoir pour lui où besoin sera ... et spécialement de prendre et recepvoir de Jacquette Garnier, vefve de feu honneste personne Robert Sarrazin, marchand de la ville de Pons, la somme de 350 livres tournois qu'il doibt au constituant, au jour et feste de saint Jean-Baptiste prochain, suivant le partage fait entr'eux

Digitized by Google

l'année dernière 1619, signé par Mossion, greffier; du reçu en bailler quittance et descharge à la dite Garnier, tante d'icceluy... Fait et passé en la ville de Paris, au bout du Pont-Neuf, proche de la Samaritaine, en la demeure de M. Lestoret, Me chirurgien et barbier du commis de la reyne régnante, le pénultiesme jour de mai 1620, après midi, en présence de François Fleurisson, sieur de Corinthe, aussi Me chirurgien et lieutenant du Me chirurgien et barbier du roi en la province de Xaintonge, et M. Vincent Marchay, juge de la chastellenie de Rioux », etc. Le 30 juillet 1620, devant Robert, notaire à Saintes, Marie Goy, en vertu du pouvoir de son mari, a reçu de la veuve Sarrazin, la somme de 350 livres qui avait été cédée à Jehan Regnauld par Gabriel Regnauld, son frère, marchand, demeurant en la maison noble du Gagnon, paroisse de Saint-Germain-du-Seudre. On remarquera sans doute que Jehan Regnauld, greffier criminel en 1620, n'est peut-être pas le même que Jehan Regnauld, lieutenant criminel en l'élection et maire en 1633. Mais je cite le document pour valoir ce qu'il vaut. P.-B. B.

—

N° 277. IV, 330. *Inscriptions sur d'anciennes mesures de capacité.* — Le musée de La Rochelle possède un boisseau en pierre portant cette inscription :

BOISSEAV. DV. COMTE. DE. TAILLEBOVRG.
AIVSTÉ. PAR. Mr. RABILLARD. BAILLIF.
CE. REQVERANT. M. CHOVET.
PROCVREVR. FISCAL. LE. 2.
AVRIL. 1767.

publiée avec des fautes de lecture, p. 55 du *Catalogue* du musée de La Rochelle (1874, in-8°, Siret). A rapprocher du setier de Cognac dont l'inscription a été publiée sous le numéro IV des inscriptions inédites au *Bulletin*, du 1er janvier 1884, IVe volume, ve livraison, page 264. GEORGES M.

—

N° 278, t. IV, p. 331. *Le voyageur Froger de l'Eguille, saintongeais.* — Le *Bulletin* (1er trimestre de 1883, p. 9) de la société des antiquaires de l'ouest, à Poitiers, signale une « *Relation du voyage de M. de Gennes*, volume composé en 1698, par Froger de l'Eguille, ingénieur, dédié à la famille de Bremond d'Ars. » La *Biographie* Didot, XIX, 922, à l'article « DE GENNES, navigateur français », dit : « L'ingénieur Froger, embarqué sur le *Faucon*, a écrit la relation de cette campagne, assez intéressante sous le rapport de l'hydrographie et de l'histoire naturelle; il l'a publiée sous ce titre : *Relation* d'un voyage fait en 1695, 1696, 1697, aux côtes d'Afrique, détroit de Magellan, Brésil, Cayenne et iles Antilles, par une escadre commandée par de Gennes, faite par Froger; Amsterdam et Paris, 1699, in-12; Lyon, Virel, 1762, in-12 ». Ailleurs, XVIII, p. 917, elle écrit : « François Froger, voyageur et ingénieur français, né en 1676,

Digitized by Google

vivait encore en 1705. — Ce qui ne me paraît pas un grand effort, 29 ans ! — Il obtint en 1694, malgré son jeune âge — en effet, 18 ans ! — d'être placé en qualité d'ingénieur de l'état sur l'escadre commandée par le capitaine de Gennes... L'escadre mit à la voile de La Rochelle le 3 janvier 1695... et regagna son port de partance le 21 avril 1697... » La *Biographie* Michaud qui donne les mêmes détails, ajoute qu'il est « né à Laval, en 1676 ». Voilà qui est clair, *né à Laval ;* et pourtant le nom de Froger *de l'Eguille*, s'il est authentique, me laisse des doutes.

—

N° 279, t. IV, p. 331. *La cloche de La Perroche en l'île d'Oleron.* — On lit dans les registres paroissiaux de Saint-Pierre d'Oleron : « Le 26 octobre [1740], j'ai béni la cloche de La Perroche. Mr Cadeville, gouverneur, parein. Mme de Saint-Dizant, la marraine. Mr Vallet, prieur. Chabiraud, *p[rieur] curé de Saint-Pierre, archiprêtre d'Oleron.* » Docteur Brucq.

—

N° 280, t. IV, p. 331. *La conversion au catholicisme de Charles de Sainte-Maure, duc de Montausier.* — Le duc de Montausier se convertit au catholicisme peu de temps avant son mariage (1645) avec la célèbre Julie d'Angennes, marquise de Rambouillet, fille de Catherine de Vivonne-Pisany, puisque sa religion avait été un obstacle à son union. Voilà ce que disent les biographies. Voici le nom de celui qui le convertit : M. Pouy, a publié dans les *Mémoires de la société des antiquaires de Picardie* (3e série, t. V, 1876, p. 137-286) l'*Histoire de François Faure*, 77e évêque d'Amiens, prédicateur des cours de Louis XIII et de Louis XIV, conseiller d'état (1612-1687), né le 8 novembre 1612, à Sainte-Quitière, paroisse de Chadurie, canton de Blanzac, arrondissement d'Angoulême, de Jean Faure, seigneur de Sainte-Quitière et gouverneur de Mirebeau en Poitou, et de Gabrielle Martin. Dans cette biographie très bien faite, l'auteur raconte que Jean Faure, après avoir prêché à 17 ans son premier carême à Montbron, avoir été ordonné prêtre à 22 ans par Antoine de La Rochefoucauld, et reçu le bonnet de docteur, prêcha à Paris, et ajoute : « Il a successivement converti au catholicisme de célèbres personnages, entre autres : le duc de Montausier, époux de Julie de Rambouillet, le comte et la comtesse de Brassac, devenus ses protecteurs. » A.

— Le duc de Montausier s'est converti au catholicisme avant son mariage, et alors qu'il ne portait que le titre de marquis de Montausier. Sa conversion a été l'œuvre de sa tante paternelle la comtesse de Brassac, dame d'honneur de la reine Anne d'Autriche. Mme de Brassac, n'ayant pas d'enfant, s'intéressait très vivement à son neveu qu'elle regardait comme son principal héritier. Pour le convaincre et l'instruire, elle fit choix du célèbre père Faure, cordelier, prédicateur de la reine. Ce père vit ses efforts couronnés de succès ; et Montausier abjura le calvinisme entre ses mains. La date de cette conversion se place

Digitized by Google

entre 1644 et 1648. Voir l'histoire intéressante de cette conversion, les motifs qui arrêtaient M. de Montausier, ceux qui l'ont décidé, p. 69 dans la *Vie de M. le duc de Montausier pair de France*, etc., écrite sur les mémoires de M^me^ la duchesse d'Uzès, sa fille, par N*** (le P. Nicolas Petit). Paris, M DCC XXIX, chez Rollin, quai des Augustins, et chez Genneau, rue Saint-Jacques. »

M. DE St-M.

—

N° 281, t. IV, p. 331. *Un trésor au terrier de La Fade en Courcoury.* — Plus heureux que Bourignon, j'ai pu trouver, dans les minutes des notaires de Saintes, un document qui confirme la tradition au sujet du trésor du tumulus de La Fade en Courcoury. Il en est question incidemment dans une transaction relative à des affaires privées, intervenue entre la famille Pichon et Jean Vanderquant, notaire royal. J'ai fait rechercher, mais sans résultat, les arrêts rendus sur l'objet du litige. Voici un extrait du document notarié : « 1706, 10 mai. Transaction et cession entre François Pichon, écuyer, seigneur de Magezy, demeurant paroisse de Saint-Vivien ; Josué Pichon, écuyer ; Laurent Grégoireau, conseiller en la cour des aides de Guyenne, mari de Françoise Pichon, iceux Pichon héritiers de feu Jacques Pichon, conseiller et président au présidial de Saintes, d'une part; et Jean Vanderquant, notaire royal, tant en son nom que comme ayant géré les droits de la seigneurie de Courcoury; disant les parties qu'à l'occasion du trezor fortuitement trouvé par ledit Vanderquant, en présence de Jacques Jousseaume, dans une butte apellée le terrier de La Fade, apartenant à l'hérédité dudit feu sieur Pichon, audit Courcoury, il y auroit heu procès au parlement de Bordeaux, devant MM. les trezoriers de La Rochelle et au privé conseil, où il y auroit heu arrest qui renvoye la cauze et les parties devant le sieur lieutenant général de Saint-Jean; de plus ledit Vanderquant comme gérant..... a fait plusieurs instances..... les arrests demeurent de nul effect. FEUILLETEAU. »

CH. D.

—

QUESTIONS

N° 283. D'où vient le mot *jalon*, employé pour désigner le vase de ferblanc où les laitières portent le lait ?

—

N° 284. On demande de relever, avec dessin à l'appui, s'il est possible, les anciennes enseignes, antérieures à 1789, des marchands, hôteliers, cabaretiers, etc., dans les villes de notre circonscription historique, surtout les enseignes figurées.

CH. D.

—

N° 285. En passant sur la route de Saintes à Marennes, avant la côte qui monte au moulin de Pillerit, j'ai vu une pierre qui

Digitized by Google

porte l'empreinte d'un sabot de cheval, le cheval Bayard, paraît-il. J'ai cherché à savoir quelle légende se rattachait à cette pierre et à ce nom et ; je n'ai pu apprendre qu'une chose : c'est que le cheval Bayard était celui qui portait les quatre fils Aymon, lorsqu'ils voyagaient en Saintonge, sans doute. Mais cela ne me suffit pas; il doit y avoir une légende, et je désirerais vivement la connaître.

ALINE P.

—

N° 286. Une bibliographie théâtrale de notre circonscription historique serait importante à faire. Elle devrait comprendre les pièces qui ont été pour la première fois représentées sur un de nos théâtres locaux, qui ont rapport au pays, ou, au besoin, qui seraient d'un auteur saintongeais ou aunisien. Je me borne à demander si l'on peut m'indiquer quelque pièce du crû, représentée dans la Charente ou la Charente-Inférieure.

N.

—

N° 287. Connaît-on des représentations anciennes de la cène, peintes ou sculptées, dans nos églises de Saintonge ou d'Aunis?

—

N° 288. On a vu, II, 44, 90, que Charles-Grégoire, marquis de Beauchamps, maréchal de camps, chevalier de Saint-Louis, député de la noblesse de Saint-Jean d'Angély aux états généraux de 1789, émigré, soldat de Condé, né en 1731, mort en 1817, sans postérité de deux alliances qu'il avait contractées, avait eu une fille, Marie de Beauchamps, mariée, en 1793, à Antoine Renouard, membre de la commune de Paris, libraire, et père de Charles Renouard, pair de France et doyen des conseillers à la cour de cassation. Je désirerais fort savoir les noms de ses père et mère, question déjà posée au numéro 176, t. III, p. 111, et en outre s'il descendait de Henri de Beauchamps, seigneur de Grandlief, marié à Dorothée de Lescours, qui vivait vers 1738.

M.

BIBLIOGRAPHIE

—

FLEURY (PAUL DE). *Les Ravaillac d'Angoulême*. Angoulême, imp. Chasseignac, 1883, in-4, 82 p.

FOUCAUD (J.). *Notes historiques ou critiques sur les principales plantes méridionales qui croissent dans le département de la Charente-Inférieure*. La Rochelle, imp. Siret, 1883, in-8, 12 p.

—— *Note sur le Chara imperfecta A. Braun*. La Rochelle, imp. Siret, 1883, in-8, 4 p. (Extraits des *Annales de la société des sciences naturelles de La Rochelle*).

Digitized by Google

FROGER DE L'EGUILLE (Mme la baronne de). *Manuel des domestiques*. Poitiers, Oudin, 1884, in-8, XII-292 p.

GALLAY (Henri-Louis-François). *Notice sur une petite épidémie d'érysipèle malin de la face, observée à Guérigny (Nièvre)*. Rochefort, imp. Thèze, 1883, in-4, 51 p.

GARCEAUD (Alfred). *L'oublié*, comédie en 1 acte et en vers. Marmande, Avit Duberot, 1883. (Compte rendu dans l'*Intérêt public* du 12 octobre).

—— *Guide de l'étranger à Rochefort*. Rochefort, E. Chevalier, mai 1883, in-18, 23 p. Prix : 30 centimes.

GAUTIER (B.). *Nouveaux croquis saintongeais*. Paris, Ghio, 1883, in-4, 26 sujets. Prix : 2 francs.

GERBAULT (Henri). *Des sociétés de secours mutuels*. La Rochelle, imp. Siret, 1883, in-12, 32 p.

GIRY (A.). *Les établissements de Rouen*, études sur l'histoire des institutions municipales de Rouen, Falaise, Pont-Audemer, Verneuil, La Rochelle, Saintes, Oleron, Bayonne, Tours, Cognac, Saint-Jean d'Angély, Angoulême, Poitiers, etc. Tome Ier, Paris, Vieweg, 1883, in-8, XXVII-445 p.

GODIN (E.). *Chants du belluaire. Le défaut de la cuirasse*. Royan, imp. Billaud; Paris, Ghio, 1882, in-18, 144 p. Prix : 3 francs.

GONZALÈS (Emmanuel). *Esaü le lépreux*, édition illustrée. Paris, Rouff, 1883, in-8, livraisons 1 à 4, 32 p.

Grand almanach pour 1884. Saintes, imp. Hus, 1884, in-8, 132 p. — Il contient : *Edifices religieux, anciens et modernes de la ville de Saintes*, et des notes biographiques sur Louis de Bassompierre, Léon de Beaumont, évêques de Saintes, les Bretinauld de Saint-Seurin et de Méré.

GRANGES DE SURGÈRES (le marquis de). *L'édition des* Maximes de 1664 *a-t-elle été publiée par les soins de La Rochefoucauld?* Nantes, imp. Forest, 1883, in-8, 19 p.

Réponse assez verte « à M. Alphonse Pauly, de la bibliothèque nationale », qui avait prétendu que l'édition princeps de 1664, imprimée subrepticement en Hollande, avait été publiée par La Rochefoucauld lui-même, bien qu'il ait affirmé le contraire, afin de préparer le public à l'édition originale de 1665 ; ce qui entamerait l'honorabilité de l'écrivain que M. de Surgères venge d'une aussi vilaine action.

—— *Traductions en langues étrangères des réflexions ou sentences et maximes morales de La Rochefoucauld*. Paris, Techener, 1883, in-8, 32 p. (Extrait du *Bulletin du bibliophile*).

GRISON (G.). *Souvenirs de la place de la Roquette*. Paris, Dentu, 1883, in-18, 344 p.

Digitized by Google

Guillaud (le docteur J.-A.). *La région botanique du sud-ouest.* Bordeaux, Féret, 1883.

—— *Recherches sur l'organogénie du Thelygonum Cynocrambe L.* Id.

—— *Flore de Bordeaux et du sud-ouest.* Ier vol. *Phanérogames.* Id. Prix : 4 fr. 50.

Jolibois (Eugène). *Discours prononcé à la séance du 24 février de la chambre des députés, dans la discussion de l'interpellation de M. Jolibois sur la déclaration faite par le gouvernement qu'il userait de droits supérieurs pour défendre la république.* Paris, impr. du *Journal officiel*, 1883, in-8, 47 p.

Kerviler (René Pocard-). *Notice sur le port de Saint-Nazaire.* Paris, impr. nat., 1883, in-fol., 229 p.

Laage (l'abbé Armand de). *Monsieur l'abbé Paul Barbreau*, chanoine honoraire, ancien supérieur du petit séminaire de Montlieu, (né à Saintes, le 22 août 1834, mort à Montlieu, le 2 mars 1883.) Saintes, imp. Hus, 1883, in-12, 31 p.

La Croix (Le père Camille de). *Monographie de l'hypogée-martyrium de Poitiers.* Niort, Clouzot (Paris, Didot), 1884, grand in-4, p., 27 planches. Prix : 80 fr. et 120.

Lair (Joseph). *Economie politique.* (Voir plus haut p. 388).

Lemarié (Eugène). *Monographie de la commune de Sainte-Ramée, canton de Mirambeau...* Royan-les-Bains, Victor Billaud, 1883, in-8, 28 p. — Peu d'histoire, mais beaucoup de notes statistiques. Le plan est bon. On y trouve la liste des curés, des maires, mais non celle des seigneurs; puis le blason gravé des Richelieu et des Toyon. A paru dans l'*Avenir*, de Surgères, 11 août 1882.

Lemoyne (André). *Légendes des bois et chansons marines*, dessins de Léon de Bellié. Paris, Charpentier, 1881, in-4, 124 p. Prix : 10 francs.

—— *Poésies* (1871-1883), *I. Légendes des bois; II. Paysages de mer et fleurs des prés; III. Soirs d'hiver et de printemps.* Paris, Lemerre, 1er décembre 1883, petit in-12, 261 p.

Lesolc (A.). *Documents pour servir à l'histoire de l'empire.* Saintes, imp. Gay, 1883, in-32, 328 p.

Le Sueur (Charles), étudiant en médecine de 10e année. *Le miasmifuge ou fin de la phthisie, appareil de préservation organique et vitale.* Paris, imp. Davy, 1884, in-4, 3 pages avec figures.

Lettres d'anoblissement accordées (1er septembre 1692) à *Balthazar Moretus III et à ses descendants...* Paris, A. Claudin, 1883, in-8°, 23 p. (Extrait des *Annales du bibliophile belge*).

Digitized by Google

Les Moretus avaient succédé aux Plantin. Une fille d'Edouard Moretus, mort en 1880 à Eeckeren près Anvers, après avoir cédé sa maison, (Georgine-Marie-Augustine Moretus), a épousé, le 23 novembre 1878, Anatole-Louis-Théodore-Marie, marquis de Granges de Surgères, d'une famille originaire du Poitou. On lit, p. 7, que Christophe Plantin, architypographe du roi catholique, né à Tours en 1514, le fondateur de l'officine plantinienne et chef de la maison Plantin-Moretus, aurait eu pour père Charles de Tiercelin, seigneur de La Roche du Maine, mort en 1567, âgé de 85 ans, à Chitré près de Châtellerault, origine que l'auteur n'ose affirmer.

Lételié (J.-A.). *Les fouilles gallo-romaines de Sanxay et le père Camille de La Croix.* Pons, imp. Noël Texier, 1883, in-8, 7 pages, plan. (Extrait du *Bulletin de la société des archives*, IV, 2e livraison).

[Lételié] A.-L. *La polémique sur la découverte et la destination des ruines de Sanxay.* Poitiers, typ. Oudin, 1883, in-18, 7 p.

[——] *Le mémoire archéologique du père de La Croix*, compte rendu extrait de la *Charente-Inférieure* du 30 mai. La Rochelle, imp. veuve Mareschal, 1883, in-8, 8 p.

Lièvre (A.-F.). *Les huîtres nourries en eau douce dans l'ancienne Aquitaine* (Problème d'archéologie et de zooéthique). Paris, Baer, 1883, in-8, 7 p. (Extrait de la *Revue archéologique*, août 1883. (Voir *Bulletin* de la société des archives, IV, 309).

—— *Les fosses gallo-romaines de Jarnac et les puits funéraires.* Angoulême, imp. Chasseignac, 1883, in-8, 11 p. (Extrait du *Bulletin* de la société archéologique de la Charente. *Id.*, 304).

Loti (Pierre) [Julien Viaud]. *Azizade. Stamboul, 1876-1877. Extrait des notes d'un lieutenant de la marine anglaise.* Paris, Calmann Lévy, 1883. in-18. Prix : 3 fr. 50.

—— *Le mariage de Loti.* Id., in-8, 13e édit. Prix : 3 fr. 50.

—— *Le roman d'un spahi.* Id., 4e édit., in-18.

—— *Fleurs d'ennui. Pasquale. Ivanovitch. Suleïma.* Id., 2e édit., in-18.

—— *Mon frère Yves.* Id., grand in-18. Prix : 3 fr. 50.

—— *Les trois dames de la Kasbah.* Id., 1884, petit in-18. Prix : 5 fr.

Lusson. *Sur le port de La Rochelle considéré comme port de pêche.* Paris, imp. Chaix, 1883, in-8, 4 p. (Extrait de l'*Association française pour l'avancement des sciences.* Congrès de La Rochelle, 1882).

———

Digitized by Google

LISTE DES SOCIÉTÉS SAVANTES

AVEC LESQUELLES LA SOCIÉTÉ DES ARCHIVES

EST EN RELATION

AIX	Académie des sciences, lettres et arts.
ALAIS	Société scientifique et littéraire.
AMIENS.	Académie des sciences et des lettres.
—	Société des antiquaires de Picardie.
ANGERS	Académie des sciences et belles lettres.
ANGOULÊME . . .	Société historique et archéologique.
ARRAS.	Commission des antiquités du Pas-de-Calais.
AUTUN.	Société éduenne, lettres, sciences, arts.
AUXERRE	Société des sciences historiques et naturelles.
AVESNE	Société archéologique.
BAR-LE-DUC . . .	Société des lettres et sciences.
BAYONNE	Société des arts et sciences.
BELFORT	Société Belfortaine d'émulation.
BESANÇON . . .	Académie des sciences, belles lettres et arts.
—	Société d'émulation du Doubs.
BÉZIERS	Société archéologique, scientifique et littéraire.
BORDEAUX . . .	Académie nationale des sciences.
BOURG	Société littéraire historique.
BOURGES	Société historique du Cher.
—	Société des antiquaires du Centre.
CAEN	Société des antiquaires de Normandie.
—	Académie nationale des sciences.
CAHORS	Société des études littéraires du Lot.
CAMBRAI	Société d'émulation.
CARCASSONNE . .	Société des arts et sciences.
CLERMONT-FERRAND	Académie des belles lettres, sciences.
CHATEAU-THIERRY .	Société historique et archéologique.

Digitized by Google

Dax	Société de Borda.
Dijon	Académie des sciences, arts et belles lettres.
—	Commission des antiquités de la Côte-d'Or.
Douai	Société d'agriculture, sciences et arts.
Draguignan . . .	Société d'études scientifiques et archéologiques.
Dunkerque . . .	Société Dunkerquoise.
Epinal	Société d'émulation des Vosges.
Fontainebleau . .	Société historique du Gatinais.
Fontenay-le-Comte	Société littéraire de la Vendée.
Grenoble . . .	Académie Delphinale.
Guéret	Société des sciences naturelles et archéologiques.
La Roche-sur-Yon.	Société d'émulation de la Vendée.
Le Mans	Société historique du Maine.
—	Société d'agriculture de la Sarthe.
Limoges	Société archéologique et historique.
Lons-le-Saunier .	Société d'émulation du Jura.
Lyon	Société littéraire, d'histoire et d'archéologie.
Le Puy	Société des amis des sciences.
Maurienne (Saint-Jean de).	Société d'histoire et d'archéologie.
Montauban . . .	Société archéologique.
Montbéliard . .	Société d'émulation.
Montbrison . . .	La société La Diana.
Moulin-s-Allier .	La société d'émulation.
Moutiers. . . .	Académie de la Val d'Isère.
Nancy.	Académie de Stanislas.
Nantes	Société archéologique de la Loire-Inférieure.
Nice	Société des lettres des Alpes-Maritimes.
Nimes	Académie. Musée Guimet.
Niort	Société de statistique.
Nevers	Société nivernaise des sciences, lettres.
Orléans	Société historique et archéologique.
Paris	Société des antiquaires de France.
—	Société académique de l'Indo-Chine.
—	Société des études historiques.
—	Société de l'histoire du protestantisme.
—	Société philotechnique.
Pau	Société des sciences et lettres.
Périgueux . . .	Société historique.
Perpignan . . .	Société agricole scientifique et littéraire.

Digitized by Google

POITIERS	Société des antiquaires de l'ouest.
PORTO.	Sociedade de geographia commercial.
ROCHEFORT . . .	Société de géographie.
RODEZ	Société des sciences, lettres et arts de l'Aveyron.
ROMANS	Société d'histoire ecclésiastique de Valence.
SAINT-BRIEUC . .	Société archéologique des Côtes-du-Nord.
—	Société d'émulation des Côtes-du-Nord.
SAINT-DENIS. . .	Société des sciences de l'île de la Réunion.
SEMUR EN AUXOIS .	Société des sciences historiques et naturelles.
SENLIS	Comité archéologique.
SAINT-OMER . . .	Société des antiquaires de La Morinie.
TOULOUSE . . .	Académie des sciences et inscriptions.
—	Académie de législation.
—	Société archéologique du midi de la France
TULLE	Société des lettres, sciences et arts.
VALENCIENNES . .	Société d'agriculture, sciences et arts.
VENDÔME	Société archéologique et littéraire.
WASHINGTON. . .	Smithsonian institution.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

Par M. HIPPOLYTE DE TILLY.

ACTES CONCERNANT LA SOCIÉTÉ DES ARCHIVES : Admissions de membres, 1, 51, 98, 178, 258, 340 ; — Avis et nouvelles, 2, 52, 98, 178, 257, 340 ; — Procès-verbaux, 50, 51, 97, 257, 337 ; — Situation financière, 2, 50, 339.

ARCHÉOLOGIE. — *BEAUX-ARTS :* Documents sur les arts en Angoumois, 29. — Exposition nationale de 1883 (salon triennal), 263. — Exposition d'Amsterdam, 183. — Peintres saintongeais (anciens), 311. — Portrait de La Tour du Pin Gouvernet, 99. — Récompenses aux artistes saintongeais, 183. — Salon annuel, 122. — Subventions aux artistes saintongeais, 182. — Tableau de Poussin, 182. — Tapisseries; 228. — Tombeau de l'amiral Chabot, 33. — Vente d'objets d'art, 101 ; — de livres, 131.

CÉRAMIQUE : 63, 207, 266, 351, 354. — Mosaïque, 107, 187.

ÉPIGRAPHIE à La Chapelle des Pots, 13. — Mosnac, 36. — Nonaville, 265. — Saint-Hilaire de Villefranche, 266. — Saintes, 109, 111, 131, 229, 230. — Du VI^e^ siècle, 143.

ÉPOQUES GALLO-ROMAINE : Cierzac, 61, Huîtres, 63, 139, 144, 188, 309, Mosaïque, 107, 187 ; Piles, 39, 180, 402 ; Sanxay, 35, 67, 118, 141, 229, 262 ; Sigle figulin, 63 ; Substructions à Varzay, 347 ; Villa, 76. — *ROMANE :* Architecture, 388. — *GAULOISE :* Camp, 19 ; Divinités, 36 ; Dolmen, 53, 89, 90, 130, 145, 173. — *MODERNE :* Plaques de cheminées, 276 ; Poinçons d'orfèvres; 254, 317, 409. — *MOYENAGE :* Christ à Dampierre, 14 ; Croix hosannières, 45, 91; Enseigne de pèlerinage, 268 ; Lanternes des morts, 30, 40 , Sépulture du VI^e^ siècle, 143 (Voir *Tombeaux*). — *PRÉHISTORIQUE :* Camps à Dolus, Meursac, Marennes, 19, 187; Peu-Richard, 16, 35, 62, 107, 115, 139, 181, 211 ; Cavernes, découvertes, 14, 29, 190, 269, 304, 347 ; Etudes sur l'époque néolithique, 200, 351, 387, 388 ; Polissoirs, 304.

EXCURSIONS : 29, 115, 118, 121, 307.

NUMISMATIQUE : 61, 396.

SIGILLOGRAPHIE : d'Aubeterre, 4; B. de Saint-Aulaire, 3; Chevenon, 100; Delamain, 99 ; Dubourg, 4; Masdion (abbé de), 267; Talleyrand, 3 ; Sernon, 100.

SOUTERRAINS REFUGES à Champagne, 348; Clérac, 349; La Rochelle, 108; La Vallée, 61 ; Gourvillette, 319 ; Marsilly, 108 ; Meursac, 16. — Chapelle souterraine, 267.

TOMBEAUX : à Châtelaillon, 107 ; Fouqueure, 29; Jonzac, 61, 107, Migron, 190, 267 ; Montlieu, 63 ; Romegoux, 347 ; Saintes, 17, 143, 307.

BIBLIOGRAPHIE : Argol (Simon d'), 46; (Lubin d'), 46 ; Arnaud de

Digitized by Google

Pontac, évêque de Bazas, 332 ; Audiat (Louis), 46, 332 ; Audinet (Eugène), 333, Auger (Charles), 333.

Barbedette, 333 ; Belloc (Mme), 333 ; Bernard (Georges), 333 ; Bersot (Ernest), 333 ; Boisselier (A.), 46 ; Bonhomme (Honoré), 333; Bonnefoy (Marc), 47 ; Bossay (Auguste), 333 ; Bouquet de La Grye, 47 ; Bourgoint-Lagrange, 333 ; Bourru (le docteur Henri), 47, 334; Boutelleau (Georges), 47 ; Boutillier (L.) 334 ; Brard (Dr), 334 ; Braud (l'abbé Stanislas), 334.

Caillé (René), 334 ; Castagnary, 334 ; Caudéran (Hippolyte), 335 ; Chaban (le comte de), 335 ; Chaigneau (Camille), 335 ; Chopy (S.) et E. de Dampierre, 335 ; Clair (B.), 47 ; Corrozet (Gilles), 47 ; Cotteau (G.), 335 ; Couat (Auguste), 47 ; Counil (Louis), 47 ; Cousin (l'abbé), 47 ; Cunéo d'Ornano (Gustave), 336.

Daguin (P.-A.), 336 ; Dampierre (le marquis Elie), 47; Darène, 47 ; Dasque, 336; Delamain (Philippe), 47 ; Dejarnac, 336 ; Delavaud (Louis), 47, 336 ; Delayant (Léopold), 47 ; Delétant (Auguste), 47, 336 ; Deschaumes (Edmond), 336 ; Desmarets, 336 ; Dosimont, 336 ; Drouineau (docteur Gustave), 47 ; Du Mesnil (Armand), 47 ; Duplouy (le docteur Jules) 336 ; Dupon (Eutrope), 336.

Favre (C.), 94 ; Fleury (G.), 47 ; Fleury (P. de), 95, 413 ; Foucaud (J.), 94, 413 ; Froger de L'Éguille (Mme la baronne), 414 ; Fromentin (Eugène), 95.

Gallay (Henri-Louis-François), 414 ; Garceaux (Alfred), 95, 414; Garcia, 95 ; Gauthier (B.), 95, 414 ; Gerbault (Henri), 414; Giraudias (Louis), 95; Giry (A.), 414; Godin (E.), 414; Gonzalès (Emmanuel), 414; Grand (V.), 95 ; Granges de Surgères (le marquis de), 95, 414, Grison (G.), 95, 414 ; Guillaud (le docteur J.-A.), 415 ; Guimaron, 95 ; Jarnac de Gardépée (Maurice de), 95 ; Jolibois (Eugène), 96, 415, Jourdan (Jules), 96.

Kerviler (René Pocard), 415.

Laage (l'abbé Armand de), 415 ; La Croix (le père Camille de), 415 ; La Houssaye (comte de), 96 ; Lair (Joseph), 415 ; Lamballerie (François de), 96 ; Lambert (Anatole), 96 ; La Morinerie (de), 96 ; Lemarié (Eugène), 96, 415 ; Lemoine (André), 415, Lesole (A.), 415; Lesson (docteur Pierre), 96 ; Lesueur (Charles), 415 ; Lettres d'annoblissement accordées à Balthazar Moretus III et à ses descendants, 415 ; Lételié (J.-A.), 96, 416; Lièvre (A.-F.), 416; Loti (Pierre) (Julien-Viaud), 416 ; Lusson (P.), 96, 416.

Maillard (Léopold), 174 ; Mangarduque (Jules), 175; Marat (J.-P.), 174 ; Marca (Pierre de), 174 ; Marie-Eustelle, 174 ; Martin (le docteur Georges), 174 ; Maudet (L.), 175 ; Mercier (Paul), 175 ; Meschinet de Richemond, 175 ; Mongis (l'abbé Théophile), 175 ; Moreau (l'abbé P.-M.), 175 ; Morin (Delisse), 47 ; Motin (Pierre), 176 ; Musset (Georges), 176.

Nolhac (Pierre de), 276.

Ordonneau (Maurice) et Arthur Verneuil, 176 ; Ordonneau, Cermoise et Burani, 176.

Pelletan (Eugène), 176 ; Phelippeaux (le docteur), 176 ; Picot (Georges), 176 ; Poli (Oscar de), 176.

Réaume (Eugène), 255 ; Réveillaud (J.-B.), 255 ; Riveau (Charles), 255 ; Rondeau (Philippe), 255.

Sauvat (André), 255 ; Sebilleau (Abel), 256 ; Conférence de Cognac, 256.

Tamizey de Larroque (P.), 256; Thurninger, 256 ; Tortat (Gaston), 256.

Vieuille, 256.

Xambeu, 256.

Digitized by Google

OUVRAGES ANONYMES : Almanach de Saintes, 33, 46, 95, 444; *Almanach paroissial pour l'année 1884*, 332; *Annales municipales de Saintes, année 1882*, 226; *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, t. X et XI, 332.

Bibliothèque pédagogique de l'arrondissement de Cognac, 333

Catalogue de la bibliothèque populaire de Jarnac (Charente), 47; *Catéchisme du diocèse de La Rochelle*, 47; *Chemins de fer du sud de la Charente-Inférieure. Notice sur l'utilité de la ligne de Tonnay-Charente à Saujon*, 335; *Comité central de vigilance contre le phylloxéra*, 47; *Conseil d'arrondissement de Cognac*, 335; *Corsaire (le) Barberousse II, Saintongeais*, 253; *Cours de philosophie à l'usage de l'institution diocésaine de Pons*, 335.

Délibération du conseil général de la Charente-Inférieure, 33 44,.

Jésus-Hostie, Marie-Eustelle et les jeunes ouvrières, 95.

Huîtres (Les) dans les sociétés savantes, 333.

Rolles des bans et arrière-bans de la province de Poictou, Xainctonge et Angoumois, 255.

Santone (La), société de gymnastique de Saintes, 255; *Société de Saint-Vincent de Paul.*

Union (L') des Charentes, 256.

Voyage à Lourdes de Cadet Réjouit, de Barbezieux, avec Frazine, sa sœur de lait, de Vignoles, 256.

HISTOIRE (voir aussi l'article QUESTIONS ET RÉPONSES). — Acarie du Bourdet, 26. — Angelus (l') à Saintes, 195. — Arces (monographie d'), 35. — Armorial de La Rochelle, 130. — Arrêté du représentant Lequinio, 144. — Arts en Angoumois (documents pour les), 29. — Assassinat de L. Fremy, 83. — Avocat poète au XVI^e siècle, 129. — Bouchard d'Aubeterre (les), 113. — Bourbon (Antoine de) et J. d'Albret, 27. — Brizambourg, 34. — Capitole de Saintes, 35, 145; — Carmélites à Saintes, 33. — Chambre de Nérac (documents relatifs à la), 134. — Champflour (Etienne de), évêque de La Rochelle, 76. — Chancelade (abbaye de), 32. — Chasseloup-Laubat (de), 37. — Chronique du moine de Saint-Cybard, 29. — Cimetière de Saint-Aignan à Saintes, 307. — Comtesse de Soissons (dernière), 37. — Consultation sur la diminution des fêtes, 306. — Dames (grandes) et pécheresses, 137. — Dampierre-sur-Boutonne, 277. — Déportation (la) à l'île de Ré et à l'île d'Oleron, 239. — Duvigier, commissaire pour l'exécution des édits contre les protestants, 148. — Empoisonnement de Charles de Guienne et la dame de Montsoreau, 166. — Enlèvement au XVIII^e siècle, 146. — Entrevue de Philippe le Bel et de Bertrand de Got, 164. — Epidémies pestilentielles, 65, 133, 304. — Erratum aux mémoires de Saint-Simon, 74. — Fénelon à La Tremblade (compagnons de), 73. — France (la) et le Portugal au Congo, 144 — Ile d'Yeu, 383. — Inventaire du château de Jonzac, 231. — Lacroix-Marron (Jacques de), 9, 194. — Lauzières La Chapelle (Jean de), 310. — Louis XI et Colette de Chambes, 140. — Légendes de Saint-Martial, 129. — Lettres de Jean et Guy de Daillon, 225. — Levraud (Jean-Etienne), 196. — Mémoire sur la généralité de Limoges, 30. — Mémoires de Nicolas Goulas, 142. — Mémoires pour servir à l'histoire de Lagrange Chancel et de son temps, 32. — Mer à Niort durant la période romane, 305; — Méré (le chevalier de), 246 — Montbrun (le seigneur de), 13. — Napoléon à l'île d'Aix, 139. — Noblesse des maires de Cognac, 304. — Notes sur les potiers et verriers de Saintonge, 207. — Notre-Dame de Rochefort et Saint-Vivien de Saintes, 252. — Obituaire de Saint-Martial de Limoges, 304. — Oublié gascon (un), 34. — Papier monnaie à Cognac,

Digitized by Google

144. — Pèlerinages de Saintonge et d'Aunis, 249. — Pelleprat (les deux), 9, 21. — Plaques indicatives de noms de rues à Cognac, 306. — Prélats issus de familles périgourdines (notice sur), 230. — Présidiaux de Cognac, Marennes et Pons, 77, 314. — Prévots du chapitre de Macon, 36. — Prévoté royale de Boutteville (suppression de), 304. — Ravaillac (les) d'Angoulême, 304. — Recherches historiques sur les environs de Cognac, 134, 231, 306, 387. — Réhabilitation de Louis XIII d'après Saint Simon, 138. — Relation de la cour de France en 1690, 143. — Reliques de Javarzay et le cardinal Raimond Péraud, 130. — Restes du culte des divinités topiques dans la Charente, 304. — Reverseaux (les Gueau de), 37. — Rohan (Henri) et le siège de Saint-Jean d'Angély, 32. — Rohan-Chabot (second mariage de), 93, 154. — Saint Eutrope, son culte, 141, 144, 145. — Saint-Front de Périgueux (date de), 32; Saint-Léonard de Chaumes (charte de), 145. — Seigneurs de La Flocellière, 129; de Marennes, 214. — Touche Tréville (La), 300. — Toufaire (Pierre), 366. — Trésor de l'abbaye de Sainte-Croix à Poitiers, 141. - Vallet de La Touche de Salignac, 194. — Union du titre abbatial de la Trinité de Vendôme à la collégiale de Saint-Georges 1780-1789, 382. — Villeneuve-la-Comtesse (origine de), 195. — Vivonne-Pisany (Jean de) sous Philippe II, 261. — Voyages de René Caillé, 30, 141.

LETTRES de J. Champlain, 392. — Lettres à Jean et Guy de Daillon, 225; Lettres du chevalier de Piis, 40, 81. — Lettres d'Ernest Bersot, 34.

LIVRES ET PÉRIODIQUES : *Almanach de Saintes*, 33; — *du Bien*, 128; *Annales de l'académie de La Rochelle*, 75; — *municipales de Saintes*, 226; *Annuaire de la société d'émulation de la Vendée*, 129, 318; — *philotechnique*, 129; *Archives historiques du Poitou*, 225; *Art (l') en Saintonge*, 261; *Association française pour l'avancement des sciences*, 46, 226, 332.

Bibliographie rochelaise, 28; — *Biographe (le)*, 29, 129; *Bourbon (Ant. de) et Jeanne d'Albret*, 27; *Bulletin du comité des travaux historiques*, 228; — *épigraphique*, 229; — *religieux*, 33, 76, — *de la faculté des lettres de Poitiers*, 229; — *des récentes publications françaises*, 230; — *de la société archéologique et historique de la Charente*, 29, 304; — *du Finistère*, 75; — *du Limousin*, 129; — *du Vendômois*, 382; — *de géographie de Rochefort*, 30, 130, 304; — *de Nantes*, 304, — *historique du Périgord*, 31, 230; — *linnéenne de la Charente-Inférieure*, 331; — *du protestantisme*, 32; — *de statistique*, de Niort, 130, 305, 383; — *des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, 130.

Catalogue des monuments typographiques, de B. Fillon, 131; — *mensuel*, de M. Clouzot, 132; — *de livres rares*..... 383; *Champflour, (Etienne de)*, évêque de La Rochelle, 237, 238; *Coligny (l'amiral de)* 382.

Conseiller médical, 133; *Correspondant (le)*, 230.

Délibérations du conseil général, 33, 384; *Documents relatifs à l'histoire de la chambre de l'édit de Nérac*, 134; — *pour la ville de Dax*, 385.

Echo de Jonzac, 231; *Economie politique dans les cahiers de 1789 à Saint-Jean d'Angély*, 386; — *Enlèvement (un) au XVIII^e siècle*, 146; *Ere Nouvelle*, 130, 304; — *Essai sur l'imprimerie*, 232; — *Etablissements de Rouen (les)*, 231; — *Etudes sur Arnoul d'Audrehem*, 394; — *Explorateur*, 135.

France pittoresque, 135.

Digitized by Google

Gazette anecdotique, 34; — *des beaux arts*, 33; — *des bains de mer de Royan*, 34, 136; *Gironde littéraire*, 136; *Grandes dames et pécheresses*, 137; *Histoire monumentale de la France*, 388.

Inventaire des autographes de Fillon, 137; — *des archives de la ville de Poitiers*, 394; — *Sommaire des archives des affaires étrangères*, 390, *Investigateur*, 138.

Journal d'agriculture pratique, 139; — *d'histoire naturelle de Bordeaux*, 35, 139, 237, 392; — *officiel de l'exposition de Rochefort*, 237.

Lettres de J. Champlain, 292; *Louis XI et Colette de Chambes*, 140.

Médecine des ferments, 175; *Mémoires de l'académie de Toulouse*, 141, 393; — *archéologique sur Herbord (Sanxay)*, 141; — *de la société des antiquaires de l'ouest*, 141, 394; — *d'émulation de Cambrai*, 141; — *de Nicolas Goulas*, 142; — *de la société de l'orléanais*, 306; *Monumenta pontificia Arverniæ*, 395; *Moraliste (un). Etudes et pensées* d'Er. Bersot, 147.

Relation de la cour de France en 1690, 143; *Répertoire des travaux historiques*, 143; *Revue archéologique*, 76; — *des bibliophiles*, 144; — *des deux mondes*, 37, 239, 310; — *des études historiques*, 145; — *de Gascogne*, 239, 310; — *des questions historiques*, 37, 239; — *scientifique*, 145; — *des sociétés savantes*, 145.

Voyage en France pendant les années 1787-89, 243.

NÉCROLOGIE ET BIOGRAPHIE : Barbreaud (l'abbé Pierre-Paul), 60; Bardonnet (Abel), 105; Bargignac (Louis-Charles-Auguste), 8; Bernard (Daniel), 184; Boisgiraud, 141; Boucherie (Anatole), 104.

Drouineau (le docteur Paul-François), 187.

Gigounous de Verdon (Jean-Antoine-Fulgence de), 264; Gillot de Kerhardène (Joachim), 58.

Heugel (Jacques-Léopold), 265; Hude (l'abbé Jean-Baptiste-Denis-Benjamin), 59.

Isle (l'abbé Paul d'), curé de Saujon, 106.

Laage (Jérôme-Hippolyte de), 186; Libouroux (Charles-Jean-Baptiste), 58.

Massiou (Hippolyte), 264; Moufflet (Jean-Pierre-Stanislas), 265.

Pétiniaud de Champagnac (Louis-Gustave), 106; Preissac (Paul-François-Marie-Odon, comte de), 265.

Rainguet (l'abbé Antoine-Augustin), 9, 76; Roche (Antoine-Frédéric), 59.

Vaurigaud (Benjamin), 265; Vinot (Gustave), 129.

PHILOLOGIE : Voir aux Questions et Réponses le mot Origine.

QUESTIONS ET RÉPONSES : Achard (René), incarcéré à la Bastille, 94; Arouet en Saintonge (les), 80.

Barberousse II est-il Saintongeais ? 174, 252; Beauchamps (de), ses père et mère, quels sont-ils ? 413; Béchet (Cosme), nom de la femme, 312; Bibliographie théâtrale saintongeaise et aunisienne, 413; Billets d'enterrement (les), 79; Boisrond et les péagers de Judée, 42; Bon (Florent), son lieu de naissance; était-il professeur à Rouen quand il fit paraître son poëme sur La Rochelle ? 45, 87, 150, 403; Bragny, peintre saintongeais, 311.

Campet de Saujon (les), 80; Cènes sculptées ou peintes, 413; Chantraux (où est-il) ? 254, 326; Cloche de La Perroche, son acte de baptême, sa place, 331, 411; Colonne de la place Blair, 92, 160; Conversion de Charles de Sainte-Maure, duc de Montausier, 331, 411; Croix hosannières, 45, 91.

Dames de Saintes éloignées de la ville pendant la fronde, 173;

Digitized by Google

Déesses Raison, 84 ; Dénombrement de Saint-Léger de Cognac, 254; Dolmen de Montguyon (que sont devenus les objets trouvés au)? 173; — de Saint-Bris du Bois ? 173 ; Dufaure. Voir Livenne et p. 84 ; Duplex de Villeneuve, auteur, 332 ; Duvigier, commissaire pour l'exécution des édits, 148.

Ebéon (fanal d'). Voir Pirelonge ; Elu (l') de Barbezieux contre les élus de Saintes, 400 ; Empoisonnement du duc de Guyenne et de Colette de Chambes. Est-il certain ? Où a-t-il eu lieu ? 93, 166 ; Enseignes de marchands, 412 ; Entrevue de Philippe le Bel et de Bertrand de Got, 93, 164 ; Epidémie de Cognac en 1678, 254 ; Etats généraux, 173, 251 ; *Etrennes des poètes* (M. B.. auteur de), 92.

Favereau (les). Voir Ligoure ; Fé de Barqueville, 254; Femmes ont-elles une âme ? (les), 43 ; Forges (scories de) à Montandre, 45, 89, 151, 251, 315 ; — à Surgères et Maseray, etc., 173 ; Frémy (Louis), assassiné, 83; Froger (François), voyageur et ingénieur, est-il Saintongeais ? 331, 410.

Inscriptions sur d'anciennes mesures de capacité, 330, 410.

La Croix-Maron, leurs armes? 93 ; La Montaigne (près Archiac), quels en furent les détenteurs ? 174 ; Ledru-Rolin, né à Saintes (?), 44, 86 ; Légende du cheval Bayard, 413 ; Lettres du chevalier de Piis, 40, 41, 81, 82; *Lettres sur l'Italie*. Qui a publié l'édition de 1832 ? 92, 161 ; Ligoure et les Favereau (les), 42 ; Livenne et Dufaure à Vizelle, 42.

Maillet de Loix (le), 76 ; Mariage (second) de M. Ch.-R. de Rohan-Chabot, avec qui ? 93, 154; Membres du Parlement de Bordeaux appartenant à la Saintonge, 174, 253 ; Méré (le chevalier de), 246; Minet, ermite à Meschers, 173 ; Montalembert (parenté des), 313, Montesquiou à la bataille de Jarnac, 397; Moulins à papier à Tonnay-Boutonne, 92 ; Musée de Saintes ; à qui appartient-il ? 255, 328

Nom patronymique de Jean Ogier de Gombaud, 399; Notre-Dame de Rochefort et Saint-Vivien de Saintes, 174, 252.

Origine des mots : aneut, 92, 158 ; — créac, 38, 39 ; — Gonds (les), 94, 172 ; — Ha, 38 ; — jalon, 412 ; — moque (tasse), 79 ; — nandins, vailloches et barguenots, 44, 86, 149 ; — timbre (auge), 42, 85 ; — ventres rouges, 92, 152.

Pèlerinages de Saintonge et Aunis ; quels sont-ils ? 93, 161, 249, 405 ; Pire-Longe (tour de) et fanal d'Ebéon, 30, 39, 40, 402; Poinçon des orfèvres de Saintes, 254, 317, 409 ; Présidiaux de Marennes et de Cognac, 77 ; — de Pons, 314.

Quintil (Jacques), auteur de la comédie du *Pauvre villageois*, 93 ; Queux (Marguerite de) et son cousin Garipault, 311.

Regnauld (Elisabeth), femme de Jean Dusault. Quelle est sa mère ? 330, 409. — Regnier-Desmarais, académicien, est-il Saintongeais ? 45, 91, 159. — Restaurateur du corps humain, 45, 90. — Révolte contre la gabelle en 1582 (Quelle est la cause de la), 330.

Seigneurs de Marennes (les), 244. — Serment civique demandé aux parrains et marraines, 94.

Thèses historiées (anciennes), 38, 148, 247 ; Trésor du terrier de la Fade, 331, 412.

Verrerie de Léoville, près Jonzac, 92.

Sciences naturelles : Agrostis tenacissimus (découverte de l'), 35; — Bruyères d'hiver (les) et culture de l'eucalyptus dans le sud-ouest, 140 ; — Champignons observés à La Rochelle et dans les environs, 140. — Classification du règne végétal, 140. — Congrès de La Rochelle, 145. — Excursions botaniques, 75, 122. — Géologie (la) au

Digitized by Google

Congrès de La Rochelle, 130. — Maladie des sainfoins en Saintonge, 492. — Notes historiques ou critiques sur les plantes de la Charente-Inférieure, 35. — Régime hydrographique du pertuis de la Charente-Inférieure, 35. — Région botanique du sud-ouest, 140. — Situation vinicole de la Charente-Inférieure (Rapport sur la), 139.

SOCIÉTÉS SAVANTES : Académie des belles lettres, sciences et arts de La Rochelle, 263 ; Archives historiques de la Gascogne, 55; Association pour l'avancement des sciences, 185, 226.

Commission des arts de la Charente-Inférieure, 57, 104, 264; Conférences de Barbezieux, 55, 103, 184, 263 ; — à La Rochelle, 258 ; — à Rochefort, 103 ; — à Saintes, 259 ; Congrès de La Rochelle, 145.

Société des sciences naturelles de La Rochelle, 56, 108, 263; Sociétés savantes, 4, 7 ; Sociétés savantes à la Sorbonne, 60, 100, 222, 261 ; — de géographie de Rochefort, 103, 184.

STATISTIQUE : Ecoles et bibliothèques de la Charente-Inférieure, 182. — Population des deux Charentes, 271 ; Presse périodique, 272.

Digitized by Google

TABLE ONOMASTIQUE

Par M. HIPPOLYTE DE TILLY.

A

Able (l'île d'), comm. de Muron, cant. de Tonnay-Charente, arr. de Rochefort, 367.
Abzac (d'), 385.
Acarie du Bourdet (Jean), 26. — (Pierre), 37, 245. — (René), seigneur du Bourdet et de Crazannes, 26.
Achard-Joumard (Antoine), vicomte de Légé et de La Brangélie, 94. — (René), comte de Linange, 94.
Acier, fief des Genouillac, 384.
Adalbert, seigneur de Dampierre-sur-Boutonne, 290.
Adelelme, 301.
Adrien IV, pape, 395.
Adrien (Pierre), 324.
Agar (Marie), 155.
Agout (Béatrix d'), 299.
Agudelle, cant. de Jonzac, 408.
Aiguillon (le duc d'), 246. — (duchesse d'), 34.
Aire, chef-lieu de cant., arr. de Saint-Sever (Landes), 406.
Aisse (Charles), 80. — (François), 80. — (Gilles), 80.
Aix (l'île d'), 139, 240, 378.
Alaïde, 301.
Albi (Tarn), 223.
Albret (Amanieu d'), sire de Pons, 135. — (Antoinette d'), 74. — (Henri d'), 74, 135. — (Jeanne d'), 27, 382. — (Marie d'), 135. — (Phébus d'), gouverneur de Guyenne, 56. — (Thomase d'), 291.
Alegambe (le père), jésuite, 150.
Aligre (d'), 391.
Allaire de La Sablière (l'abbé), 387.
Allemaigne (Berthomé d'), 290.
Allenet, 384.
Alquier, maire de La Rochelle, 376.
Altavaux, ancien prieuré, 305.
Amand (saint), 383.
Ambérac, cant. de Saint-Amand de Boixe, arr. d'Angoulême, 30, 84.
Ambleville, cant. de Segonzac, arr. de Cognac, 134, 135, 196, 388.
Ambleville (Armand d'), 134. — (Ramnulphe d'), 134.
Amboise (Anne d'), 140. — (Jeanne d'), sous-prieure de Blaye, 140. — (Louis d'), seigneur de Talmont, 140, 167, 252. — (Marguerite d'), 140.
Ambres (d'). Voir Gelas.
Amiens (Somme), 134, 411.
Amours (d'), député de Saintonge, 138.
Amyot, 26.
Anais, cant. de La Jarrie, arr. de La Rochelle, 305.
André (Judith), dame de Vizelle, 42. — notaire royal, 314.
Angennes (d'), 393. — (Julie d'), marquise de Rambouillet, 411.
Angles, ancienne commanderie de Malte, comm. de Salles, cant. de Segonzac, arr. de Cognac, 24.
Angliers (d'), 109.
Angoulême (Charente), 27, 29, 231, 244, 271, 317, 323, 389, 325. — (Saint-Antonin d'), 30. — (Saint-Ausone d'), 29. — (Saint-Cybard d'), 29. — (Notre-Dame de Beaulieu d'), 30.

Digitized by Google

Angoulins, cant. de La Rochelle, 109.
Angoumois, ancienne province, 390, 391, 397.
Anjou (le duc d'), 226. Voir Henri III.
Anne d'Autriche, 411.
Annebaut (Jean d'), baron de Retz, 292.
Annepont, cant. de Saint-Savinien, arr. de Saint-Jean d'Angély, 191.
Annezay, cant. de Tonnay-Boutonne, arr. de Saint-Jean d'Angély, 384.
Anville (duchesse d'), 244.
Arc de triomphe de Saintes. Voir *Saintes*.
Arces, cant. de Cozes, arr. de Saintes, 35.
Archiac, chef-lieu de cant., arr. de Jonzac, 136, 384.
Archiac (d'), 134. — (Amicie d'), 305. — (Aymard d'), 388. — (Aymeric d'), 305.
Archingeay, cant. de Saint-Savinien, arr. de Saint-Jean d'Angély, 80, 384.
Ardillères, cant. d'Aigrefeuille, arr. de Rochefort, 75, 384.
Arduin (Humbert), 301.
Arènes de Saintes. Voir *Saintes*.
Argence (d'). Voir Tizon.
Arles, chef-lieu d'arrond. (Bouches-du-Rhône), 112.
Armentières (d'), 385.
Arnoulo (Jean), notaire, 67.
Aroudj, dit Barberousse Ier, roi d'Alger, 253.
Arouet, Arouhet (Christophe), chanoine de Saintes, 80. — (Jacques), 80, 315. — (Jean-Baptiste), 80.
Arquian, cant. de Saint-Amand, arr. de Cosne (Nièvre), 407.
Arresrac (Barbe d'), dame de La Croix-Maron, 10, 11. — François d'), 12.
Ars, cant. de Cognac (Charente), 9, 22, 23, 24, 25, 84.
Ars-en-Ré, chef-lieu de cant., arr. de La Rochelle, 183.
Arty (Mme d'), 137.
Arvert, cant. de La Tremblade, arr. de Marennes, 65, 246, 284, 312.
Asnières (d'), 384.
Assise (Jean d'), 142.
Aubenton (d'), 371, 373.
Aubert, architecte saintongeais, 142.
Aubeterre (d'). Voir Bouchard et Esparbez.
Aubigné (d'), 99. — (Agrippa d'), 137. — (Constant d'), 138. — (Françoise d'), 134, 143.
Aubigny (Marguerite d'), 387.
Aubin (Nicolas), 67.
Audebert, 130. — (Guillaume), 307.
Audinet (le père). 248.
Audon, comm. de Tartas, arr. de Saint-Sever (Landes), 406.
Audonneau (Marie), 366.
Audrehem (Arnoul d'), maréchal de France, 394.
Augias, ingénieur de la marine, 373.
Augier (Daniel), 314.
Aulnis du Vignaud (Charles d'), seigneur de La Mothe-Meursac, 17. — (Marie-Jeanne d'), 17.
Aunac, fief des Volvire, 29, 114.
Aunay, chef-lieu de cant., arr. de Saint-Jean d'Angély, 5, 136, 279, 284, 292, 296, 301, 389. — (Saint-Pierre de La Tour d'), 301.
Aunay (vicomte d'), 250.
Aunis, ancienne province, 391, 397.
Auradé (d'). Voir Ornezan.
Aurel (Jacques d'), chanoine de Mâcon, 36.
Ausseure, fief des Clermont, 292.
Ausseure (Jeanne d'), 291.
Auteserre (d'). Voir Dadine.
Authon, cant. de Saint-Hilaire, arr. de Saint-Jean d'Angély, 61, 174.
Authon (d'), 253.
Autun, chef-lieu d'arrond. (Saône-et-Loire), 396.
Auvergne, ancienne province, 395.
Auvernier (Suisse), 364.
Availle-sur-Chizé, cant. de Brioux, arr. de Melle (Deux-Sèvres), 358.
Avaux (d'). Voir Mesmes.
Avice, commis du sel, 392.
Avranches, chef-lieu d'arrond. (Manche), 309.
Aydie (Odet d'), 140, 169.
Aytré, cant. de La Rochelle, 347.
Azay-sur-Cher, fief des Clermont, 291.

Digitized by Google

B

Babiaud (Georges de), trésorier de France, 33.
Babou (Philibert), ambassadeur à Rome, 28.
Backer (le père de), jésuite, 151.
Badiffe (Marie de), 67.
Bagier (Jean), sieur de Bourg-Charente, 34.
Baignes-Sainte-Radegonde, chef-lieu de cant., arr. de Barbezieux (Charente), 35, 137.
Bailhens (de), sénéchal de Saintonge, 201.
Bailly de Rasac (François), 252.
Balanias (Arnaldus de), 304.
Baliste (Gilles), avocat 327
Ballan, cant. de Matha, arr. de Saint-Jean d'Angély, 384.
Ballay (Raymond), 67.
Balzac (de). Voir Guez.
Bar-le-Duc (Meuse), 317.
Barateau, 46.
Barbe (Sainte), 408.
Barberousse. Voir Hariaden, Khair-Eddyn et Aroudj.
Barbezieux, chef-lieu d'arrond. (Charente), 65, 138, 196, 225, 233, 244, 271, 324, 391, 400, 402. — (Saint-Georges de Rifaucon de), 161. — (Xandeville de), 161.
Barbezieux (de). Voir Le Tellier.
Barbot, 401, 402.
Barbotin, 26.
Barbreaud (l'abbé Pierre-Paul), 60.
Barbudeau, peintre en faïence, 351.
Bardonnet (Abel), 105.
Barentin (de), intendant de La Rochelle, 391.
Baret de Rouvray (Lucile), 106.
Bargeas, libraire, 237.
Bargignac (Louis-Charles-Auguste), docteur en médecine, 7.
Barias, 5.
Baricet (Marguerite de), 83.
Baron (Elisabeth), 160.
Barras, conventionnel, 242.
Barraud (Jean), 319, 320. — (Marthe), 319.
Barre (Anne), 84, 85. — (Etienne), 84.
Barrière (Marie de), 12. — (Pierre de), 11, 12.
Barthélemot-Sorbier (Charlotte), 38.
Basin (Thomas), évêque de Lisieux, 170.
Bassac, ancienne abbaye, cant. de Jarnac, arr. de Cognac, 27.
Bassompierre (Louis de), évêque de Saintes, 232, 306, 392
Bastin (André), 67.
Baudéan de Parabère (Marie-Madeleine de), abbesse de Saintes, 344.
Bayers, 29.
Bayonne, chef-lieu d'arrond. (Basses-Pyrénées), 231.
Bazoches-sur-le-Bez, cant. de Courtenay, arr. de Montargis (Loiret), 407.
Béarn (Jeanne de), 75.
Beauchamp (de), 384, 385. — (Charles, marquis de), 413. — (Henri de), seigneur de Grandfief, 413. — (Marie de), 413.
Beaufez (Jacques), jésuite, 133.
Beaufort (duc de), 390.
Beaulieu, comm. d'Aunay, arr. de Saint-Jean d'Angély, 293.
Beaulon (de), 385.
Beaumont-sur-Oise, cant. de Luzarches, arr. de Pontoise (Seine-et-Oise), 294.
Beaumont (Léon de), évêque de Saintes, 161. — (Louise de), 387.
Beaupoil de Saint-Aulaire (Louis de), évêque de Poitiers, 3, 384.
Beaupreau, chef-lieu de cant., arr. de Cholet (Maine-et-Loire), 238.
Beauregard (Bernard de), curé de Champagnolles, 32.
Beauséjour (de), 384.
Beauvais-sur-Matha, cant. de Matha, arr. de Saint-Jean d'Angély, 348.
Beauvais (de). Voir La Cropte.
Beauvoir-sur-Mer, chef-lieu de cant., arr. des Sables (Vendée), 407.
Béchet (Cosme), avocat au parlement de Bordeaux, 312, 328. — (Marie), 313. — (Philippe), 313.
Begon (Michel), intendant de la Rochelle, 390.
Beignec (Giraudus de), 302.
Belcier (Catherine de), 26.
Beliet, cant. de Belin, arr. de Bordeaux (Gironde), 406.
Bellefontaine (de), 373, 376, 378.
Belleville (Philippe de), 114, 385. — (René de), 114.
Benelle, comm. de Thaims, cant.

Digitized by Google

de Gémozac, arr. de Saintes, 65, 67.
Benesteau (Jean), 24, 25.
Benet (Vendée), 232.
Benoit, 251.
Benoît, architecte saintongeais, 142.
Benon, cant. de Courçon, arr. de La Rochelle, 141.
Béraud (Claude), seigneur de Pommiers, 17. — (Louis), 324.
Bérauld, prieur de Pessines, 82.
Berchol (Geoffroi), 301. — (Hélie), 301. — (Ramnulfe), 301, 302.
Bérenger, architecte saintongeais, 142.
Bergerac, chef-lieu d'arrond. (Dordogne), 145.
Berjonneau (Michel), seigneur des Brousses, 77.
Bernage, 253.
Bernard (Claude), 319, 320. — (Daniel), procureur, 33, 186. — dit L'Evêque, 301. — (Eustelle), 85. — (Françoise), carmélite, 33. — (Jean), 67. — (Ramnulfe), 301. — (Samuel), 137.
Bernard des Jeuzines, 241.
Bernardeau de La Briandière, 254, 326. — (Henriette), 82, 83. — (Louis-Philippe), 82, 327. — (Louise), 82. — (Marie-Anne), 82.
Berneuil (Haute-Vienne), 408.
Bernier, graveur de la monnaie, 323, 325.
Bernon, 130.
Bersot (Ernest), 147.
Bert (Marguerite), 319. — (Marthe), 319. — (Michel), 319.
Berteaucour (Léonard), 30.
Bertin, notaire, 23, 24.
Bertrand de La Bazinière (Anne), 295. — (Macé), 295. — (Madeleine), 295.
Bertrand de Puyraimond (Eustache), 156.
Bertus de L'Anglade, 384.
Besne, fief des Jolly, 312.
Besson (Jean-Baptiste), 79.
Bèze (Théodore de), 28.
Bezias (Jean), 251.
Béziers, chef-lieu d'arrond. (Hérault), 408.
Bibard (Arthur), 83.
Bichon, imprimeur, 232.
Bignon, procureur du roi, 368.
Biron, cant. de Pons, arr. de Saintes, 262, 293.
Biron (Armand de), grand maître de l'artillerie, 226.
Bizet (Tristand de), évêque de Saintes, 28.
Blair (Louis-Guillaume de), intendant de La Rochelle, 34.
Blanc (Arnaud), 315.
Blanc (Marc-Antoine de), 194.
Blanquefort (le baron de), 231.
Blanzay, cant. de Loulay, arr. de Saint-Jean d'Angély, 320.
Blanzy (mines de), 371.
Blaye, chef-lieu d'arr., 140, 143, 380.
Blénac (de). V. La Roche-Courbon.
Blin (Jean), imprimeur, 235.
Blois (Eure-et Loire), 65.
Blois (de), 384. — de Roussillon, 385.
Blossac (de). Voir Loquet.
Bodin (Daniel), 353.
Boileau (Etienne), 318. — (l'abbé J. J.), 261.
Bois, cant. de Saint-Genis, arr. de Jonzac, 384.
Boisgiraud, 141.
Boismoreau, comm. de Juicq, cant. de Saint-Hilaire, arr. de Saint-Jean d'Angély, 192.
Boisse (François), 238.
Bon (Florent), poète, 45, 87, 89, 150, 403, 405.
Bonaventure (Saint), 196.
Bonivet (de). Voir Gouffier.
Bonnefoy de Bretauville (Isaac de), 155. 385.
Bonnegens (de), 384, 386.
Bonnejoye (Pierre), 148.
Bonnerot (Joseph), vicaire général de La Rochelle, 32.
Bonnet (P.), 78.
Bonneval (de), 291.
Bonnevin (de), 385.
Bonnifleau (Pierre), 352, 354.
Bonsonge (de). Voir Martin.
Bordeaux (Gironde), 65, 111, 167, 169, 243, 244, 367, 380, 407. — (Saint-André de), 406. — (Sainte-Croix de), 389. — (Sainte-Eulalie de), 406.
Boré, vicaire d'Ars, 23.
Borellus (Elias), 230.
Borra (Marguerite), 162.
Bors, cant. de Saint-Savinien, arr. de Saint-Jean-d'Angély, 80.
Boscal de Réals (Charles-François), comte de Mornac, maire de Saintes, 328. — César, 388.

Digitized by Google

Boscamenant, cant. de Montguyon, arr. de Jonzac, 396.
Botton (Louis), 327.
Boubric, comm. d'Avy, cant. de Pons, arr. de Saintes, 267.
Bouchard d'Aubeterre (Jean), 113. —seigneur de Saint-Martin de La Coudre, 114. — (Josias), 113, 114, 115. — (Jeanne), 114. — (Léon), 113, 114, 115. — (Louis), 115.
Boucherie (Anatole), 104.
Bouchet, comm. de Segonzac, arr. de Cognac, 11.
Bouchet (Augustine), 85.
Boucicaut, 169.
Boudens de Vanderbourg (Martin), 34.
Bouex, fief des Gombaud de Méré, 247.
Boufflers (de). Voir Campet.
Bouguerlet (Pierre), syndic des orfèvres, 324.
Bouhet, comm. de Marsilly, cant. de La Rochelle, 109.
Bouillon (de), 385.
Boulogne-sur-Mer, chef-lieu d'arrond. (Pas-de-Calais), 5.
Bounin (Pierre), 320.
Bouquard, fief des Dreux de Nancré, comm. de La Villedieu, canton d'Aunay, 296.
Bourbon (Antoine de), 27, 99. — (Charles de), cardinal-évêque de Saintes, 56 — (Henri de), prince de Condé, 28, 283, 284, 339, 342, 397, 399. — (Louis de), duc de Montpensier, 225.
Bourdeille (André de), 186. — (Charles de), 142. — (Claude de), 186. — évêque de Soissons, 382. — (Henri de), comte de Matha, 382. — (Isabelle de), 134.
Bourges (Cher), 395.
Bourg-sur-Charente, cant. de Jarnac, arr. de Cognac, 34, 389.
Bourgougnon (Guillaume), 90.
Bouteleau (Catherine), 233. — Marie, 233.
Bouthillier de Chavigny, 390.
Boutin, 352, 354.
Boutteville, cant. de Segonzac, arr. de Cognac (Charente), 11, 27, 231, 304.
Bouvet, fief des Hamon.
Bouynot (Jean), 234.
Boyceaud (Pierre), notaire, 84.
Bragny, peintre saintongeais, 311.
Bran, cant. de Montendre, arr. de Jonzac, 408.
Brassac (Puy-de-Dôme), 74.
Brassac (Comte de), 411. Voir Galard.
Brassier (Marie), 26. — René, 26.
Braud (Elisabeth), 313.
Bréchoin, fief des Brulon, 291.
Brejon de Lamartinière, 402.
Bremond d'Ars (Charles de), 284, 384. — (Jacques de), 388. — (Jean-Louis de), marquis de Migré, 21. — (Josias de), 21, 23, 25, 306. — (Madeleine), marquise de Verdelin, 306. — Voir La Loüe.
Brethon (Arnaud), 291.
Brey (Jean), peintre en faïence, 352, 354.
Brézé, 114.
Briault (René), avocat, 378.
Brie-sous-Archiac, cant. d'Archiac, arr. de Jonzac, 16.
Brie-sous-Matha, cant. de Matha, arr. de Saint-Jean d'Angély, 384.
Brion du Sauzaye, 319.
Brioscky, peintre, 311.
Brisambourg, cant. de Saint-Hilaire, arr. de Saint-Jean d'Angély, 34, 56, 136, 353, 384, 394.
Brisson (Bertrand), 24.
Brochard (Martin), prêtre, 253.
Brochet (Marie-Anne), 84.
Brouage, comm. d'Hiers-Brouage, cant. de Marennes, 26, 28, 54, 65, 328, 391, 393.
Broue (tour de), comm. de Saint-Sornin, cant. de Marennes, 262, 389.
Brouet (frère), prieur de Saint-Vivien de Saintes, 252.
Brousset (Jean), faïencier, 354.
Bruel de Poty (Pierre), curé d'Ambleville, 196.
Brulon (François), 291. — Guillaume, 291.
Brun (Marie), 84.
Brunet (de), 384.
Buchey, 323.
Buffetison, comm. de Trizay, cant. de Saint-Porchaire, arr. de Saintes, 373.
Buisson de Lavigne (Mme de Châteaubriant), 33.
Bujar (Marie), 12.
Bullion de Montloüet (Charlotte de), 82, 83. — (Renée de), dame de la Jouberdrie, 82.

Digitized by Google

Burgaud (Jacques), 313.
Burie, chef-lieu de cant., arr. de Saintes, 136, 183.
Bussac, cant. de Montlieu, arr. de Jonzac, 152, 251.
Bussière (Pierre), céramiste, 352, 354.
Bussière, 301.
Bussy-Lameth, 135.

C

Cabirol (Jean), 67.
Cabocheau, libraire, 236.
Cacqueray de Valmenier (Louis), seigneur de La Sausaye, 306.
Cadeville, gouverneur de La Perroche, 411.
Caillaud (Marguerite), 352, 354.
Caillé (René), célèbre navigateur, 141.
Caillères (de), 385. -- (Jean de), gouverneur de Cherbourg, 393.
Calixte II, pape, 250, 300.
Callot, 148.
Calvin, 27.
Cambres, prieur de Pessines, 82.
Campan (Daniel de), 388.
Campet de Saujon (Anne-Aimée de), 80. --- (Charlotte de), marquise de Saujon, 137. -- (Claude de), 80. --- (François de), 80. -- (Hippolyte de), comtesse de Boufflers, 56, 137, 142.
Capitole de Saintes. Voir *Saintes*.
Caron (Hyacinthe), 148.
Carré (Charles), 79.
Carré de Sainte-Gemme, 83.
Carrier, conventionnel, 379.
Carton (Armande), 137.
Casal (Italie), 405.
Castel (Léonard).
Castellane (Boniface-André de), 158.
Castin de Guérin de La Magdeleine, chanoine de Saintes, 79.
Castione, province de Parme (Italie), 365.
Castries (de). Voir La Croix.
Castte (Thomas), 158.
Celle, cant. d'Archiac, arr. de Jonzac, 305.
Cellefrouin, cant. de Mansle, arr. de Ruffec, 29, 31.
Celles, chef-lieu de cant., arr. de Melle (Deux-Sèvres), 262.
Cellettes, cant. de Mansle, arr. de Ruffec, 29.
Cerisay (Vendée), 114.
Cernay (dom Claude), bénédictin, 73, 74.
Chabanais (de), 30. -- (Jeanne de), 291.
Chabiraud, archiprêtre d'Oleron, 411.
Chabot de Jarnac (Guy), 28, 385. -- (Jacques), 33. -- (Jeanne), 140, -- (Philippe), amiral, 33, 129.
Chadignac, comm. de Saintes, 311.
Chaillou, 319.
Chal (Benigne de), 85. -- (Catherine de), 85. -- (Charles de), 85. --- (Henriette de), 85. -- (Jean de), 85. -- (Létis de), 85. -- (Louis de), 85. -- (Simon de), 85. --- (Victoire de), 85.
Chalais, chef-lieu de cant., arr. de Barbezieux (Charente), 36, 305, 394.
Challement, cant. de Brinon, arr. de Clamecy (Nièvre), 407.
Chalmette, chanoine de La Rochelle, 237.
Chalus (Pile romaine de), 40.
Châlusset (fort de), 129.
Chambes ou Jambes (Colette de), dame de Montsoreau, vicomtesse de Thouars, 93, 140, 167, 168, 171, 260. -- (Hélène de), 14. — (Jean de), 140.
Chamilly (de), 391.
Champlieu (Station romaine de), (Oise), 388.
Chamouillac, cant. de Montendre, arr. de Jonzac, 384.
Chamounix (Suisse), 371.
Champagnac (de). Voir Pétiniaud.
Champagne, cant. de Saint-Aignan, arr. de Marennes, 313, 348.
Champagnolles, cant. de Saint-Genis, arr. de Jonzac, 32, 384.
Champaigne, ministre protestant, 28.
Champdoré (de). Voir Vétat.
Champflour (Etienne de), évêque de La Rochelle. 76, 237, 238, 277, 392 -- (Jean de), 238.
Champlain (Samuel de), 51.
Chandos (Jean), commissaire du roi d'Angleterre, 106.
Chaniers, canton de Saintes, 241, 235, 384.
Chantal (Sainte), 56.

Digitized by Google

Chantal, 331.
Chantelou (Guillaume), 319. — (Jean), 319.
Chapelain (Jean), prieur d'Hiers-Brouage, 392, 393, 400.
Chapelle du Fâ. Voir *Pons.*
Charentenay, comm. de Saint-Mard, cant. de Surgères, arr. de Rochefort, 290.
Charles II, duc de Lorraine, 93.
Charles VI, 318. — VII, 195. — VIII, 318. — IX, 134, 225, 226, 399.
Charles-le-Téméraire, duc de Bourgogne, 168, 169.
Charon, 384.
Charpentier (Jean), seigneur de Malatret, 291, 292. — (Pierre), 292. — (Tobie), 293.
Chassain, 85.
Chasseloup-Laubat (marquis de), ministre de la marine, 37. — (Pierre-Nathanaël de), 85.
Chassenon, 388.
Chassey (camp préhistorique de), 116.
Chasteignier (Hélène de), 293. — (Jean), seigneur de Saint-Georges de Rexe, 294.
Chastenet (de), 385.
Chastillon (Claude), graveur, 282, 283.
Chastres, ancienne abbaye, comm. de Saint-Brice, cant. de Cognac, 32, 146, 389.
Château (camp du), comm. de Meursac, cant. de Gemozac, arr. de Saintes, 20.
Châteaudun, chef-lieu d'arrondissement (Eure-et-Loire), 366, 369, 379, 381.
Château-Fromage, comm. de Bourg-sous-Napoléon, cant. de la Roche-sur-Yon (Vendée), 407.
Châteauneuf, chef-lieu de cant., arr. de Cognac, 228, 389.
Châteauneuf (marquis de), 393.
Château-Renaud, comm. de Pons, 29.
Châtelaillon, comm. d'Angoulins, cant. de La Rochelle, 75, 107, 185.
Châtellerault, chef-lieu d'arrond. (Vienne), 28, 65, 75, 138, 317. — (Saint-Jean de), 406.
Châtenet, cant. de Montlieu, arr. de Jonzac, 384, 409.
Chaudrier (Isabeau), 282, 292.
Chaufepié (Benjamin de), 156.
Chaufourt (de), 163.
Chaumont-en-Bassigny (Haute-Marne), 151.
Chaumont (Aimery de), 42.
Chauvet (Léon), imprimeur, 232.
Chavigny (de), 390.
Chayrou, 240.
Chenac, cant. de Cozes, arr. de Saintes, 384.
Chennevières (station romaine de), (Loiret), 388.
Chenommet, 29.
Chenon, 29.
Chenonceau, cant. d'Amboise (Indre-et-Loire), 137.
Chepniers, cant. de Montlieu, arr. de Jonzac, 152, 251, 384, 409.
Chérac, cant. de Burie, arr. de Saintes, 11, 384.
Chérade (Elie), notaire, 247.
Chérizey (de), 373.
Chermignac, cant. de Saintes, 91.
Cherves, cant. de Cognac, 395.
Chesnel, 306.
Cheval (Mathurin), 252.
Chevalier (Françoise), 42.
Chevallier de Nantillé (Denis), 82. — (Henriette), 83.
Chevanceaux, cant. de Montlieu, arr. de Jonzac, 384.
Chevenon (Bernard de), évêque de Saintes, 100.
Chevillard, ingénieur de la marine, 373.
Chevillon, fief des Habert, 85.
Chevreuse (duc de), 368. — (duchesse de), 173. — (Sédile de), 288, 289.
Chévriers de Saint-Mauris (Alexandre de), évêque de Saintes, 36.
Chevry (de), 136.
Chez-Boisson, comm. de Thaims, cant. de Gémozac, arr. de Saintes, 67.
Chez-les-Moines, comm. de Mirambeau, 62.
Chez-Machet, comm. de Pons, arr. de Saintes, 16.
Chiré, 225.
Chizé (Deux-Sèvres), 195, 281, 284.
Chouet, procureur fiscal, 410.
Chrétien (Marguerite), 366.
Cierzac, cant. d'Archiac, arr. de Jonzac, 61.
Cinq-Mars. Voir *Saint-Mars.*
Ciré, cant. d'Aigrefeuille, arr. de Rochefort, 384.

Digitized by Google

Cissbury (camp préhistorique de), (Angleterre), 116.
Citran (comte de), 174.
Civrac (de). Voir Durfort.
Claers (Gaufridus), 344.
Claix, 26.
Claude (la reine), femme de François Ier, 383.
Clément VIII, pape, 56. -- XII, pape, 161. -- XIV, pape, 56.
Clérac, cant. de Montguyon, arr. Jonzac, 349, 353, 393.
Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), 309, 395, 407.
Clermont (Catherine de), 283, 292, 293. -- (Claude de), 292. -- (François de), seigneur de Dampierre, 282. -- (Jacques de), 281, 282, 292.
Cocoussac, comm. de Siecq, cant. de Matha, arr. de Saint-Jean d'Angély, 348.
Coffin (Armand de), seigneur de Frédouville, 80. --- (Élisabeth-Pauline de), 80.
Cognac, chef-lieu d'arrond. (Charente), 231, 235, 271, 304, 305, 310, 313, 317, 319, 323, 325, 326, 394. — (Saint-Jacques de), 254. -- (Saint-Léger de), 53, 90, 254, 395. -- (Saint-Martin de), 395.
Coignard (Marie), 277. -- (Pierre), 277.
Coivert, cant. de Loulay, arr. de Saint-Jean d'Angély, 5.
Colbert du Terron, 390.
Coligny (l'amiral), 55, 382.
Colines (Simon de), imprimeur, 132.
Colombe (Sainte), 305.
Comminges-Guitaut (de), 142. --- seigneur de Saint-Fort, 162.
Commynes (Philippe de), historien, 141.
Condé. Voir Bourbon.
Confolens, chef-lieu d'arrond. (Charente), 271.
Contant (Paul), 230.
Conti (la princesse de), 137.
Constant (Nicolas), imprimeur, 150.
Constantin, 301. — abbé de Saint-Cyprien de Poitiers, 302.
Contré, cant. d'Aunay, arr. de Saint-Jean d'Angély, 146.
Coppée (François), 55.
Coras, 7.
Coras (Jacques de), 261.
Cordouan (tour de), 391.
Corinthe, comm. de Thenac, cant. de Saintes, 410.
Corme-Royal, cant. de Saujon, arr. de Saintes, 53, 311.
Corneille, 132.
Cortade (le père), 261.
Cortiès, major de cavalerie, 139.
Cosnac, comm. de Saint-Thomas de Cosnac, cant. de Mirambeau, arr. de Jonzac, 396.
Coucis (Charles de), seigneur de Burie, 27, 28.
Couparie, vicaire d'Ars, 23.
Courant, cant. de Loulay, arr. de Saint-Jean d'Angély, 298.
Courbiac, comm. de Saintes, 353.
Courbon de La Roche-Courbon (Charles de), 146, 245.— Christophe de), 83.—(Gabriel de), grand sénéchal de Saintonge, 147. — (Marguerite de), 388. — (de Blénac), 306. — (de Saint-Légier), 135.
Courçon, chef-lieu de cant., arr. de La Rochelle, 183.
Courcoury, cant. de Saintes, 412.
Courpignac, cant. de Mirambeau, arr. de Jonzac, 385.
Courrault (Philippe), 231.
Courtois (Robert), imprimeur, 248.
Cousin (Jean), peintre-verrier, 407.
Couteaud (Léonard), 29.
Coutras, chef-lieu de cant., arr. de Libourne (Gironde), 115.
Couturier (Magloire), imprimeur, 235.
Coux, cant. de Montendre, arr. de Jonzac, 385.
Cozes, chef-lieu de cant., arr. de Saintes, 183, 393.
Craon, chef-lieu de cant., arr. de Château-Gontier (Mayenne), 135, 407.
Cravans, cant. de Gémozac, arr. de Saintes, 183, 317, 385.
Crazannes, cant. de Saint-Porchaire, arr. de Saintes, 26, 245.
Crestiennot, notaire au Châtelet de Paris, 296.
Creuilly, chef-lieu de cant., arr. de Caen (Calvados), 366.
Crevaux (Nicolas), docteur-médecin, 130.
Croisetière, 376.
Croix-Chapeau, cant. de la Jarrie, arr. de La Rochelle, 385.
Croix-Gente, comm. de Vallet, cant.

Digitized by Google

de Montendre, arr. de Jonzac, 409.
Crosnes (Seine-et-Oise), 407.
Crouin, cant. de Cognac, 395.
Crouzat (Jacques), céramiste, 351, 354. — (Paul), 354. — (Pierre), 354.
Crugeard, comm. de Thaims, cant. de Gémozac, arr. de Saintes, 67.
Crussol (Jean-Charles de), duc d'Uzès, gouverneur de Saintonge, 143, 327, 412.
Culant (de), 384.
Cumont (de), 384, 385.
Cyvadier (Etienne), avocat au siège de Cognac, 10, 306. — (Thomas), 327.

D

Dadine d'Auteserre, 261.
Daigremont, 148.
Daillé (Jean), 138.
Daillon (Guy de), comte du Lude, 28, 225, 226.
D'Aligre. Voir *Marans*.
Dalvy (Jean), 313.
Damoiseau (Michel), 66.
Dampierre-sur-Boutonne, c. d'Aunay, arr. de Saint-Jean d'Angély, 5, 14, 57, 135, 239, 277-303. — (Château-Gaillard de), 283, 300.
Dancourt, comédien, 137.
Dangibeaud, 384.— Toussaint, 313.
Daricot (Jean), peintre en faïences, 354.
Dautriche, 298.
Dauvin, libraire, 236.
David (Piche), 368.
Dax, chef-lieu d'arrond. (Landes), 385, 406
Déalis d'Escalette des Marois, 385.
Debloys, notaire apostolique, 24.
Decize, chef-lieu de cant., arr. de Nevers (Nièvre), 407.
Dédé (Isaac), 234.
Deinet, 401, 402.
De Jarnac, notaire, 12.
Dejoye (Arnaud), faïencier, 352, 354.
Delafargue (François), 314.
Delamain, 99. — (Elisabeth), 157.
Delataste, 401, 402.
Delausce (Jeanne), 235.
Delayant (Léopold), 28.
Delft (Hollande), 136.
Delhommeau (Marie), 67.
Delille (l'abbé Jacques), abbé de Saint-Sèverin, 57.
Delisle, 314.
Delpech (Guillaume), 194. — (Théodore), imprimeur, 78.
Demaison (Guillaume), docteur en Sorbonne, 78.
Demedie (Louis), 251.
Denis (Jacques), procureur général au parlement de Bordeaux, 148.
Derrieu (Vincent), 249.
Des Cars (le duc), 140.
Des Champs, seigneur de Marsilly, 294.
Deschamps, 240, 241.
Desdiguières, 394.
Des Fontaines, 138.
Des Fontenelles, 306.
Des Forges, 30.
Désilles, 298.
Destain (Pierre), libraire, 236.
Desprez (Jean), prêtre, 252.
Dohet de Boisrond, 385.
Dolus, cant. du Château d'Oleron, arr. de Marennes, 187.
Dompierre, cant. de Burie, arr. de Saintes, 241, 385.
Dompierre, cant. de La Rochelle, 145, 385.
D'Ormesson, 400.
Draud (Baruch), sieur de Villeneuve, 327.
Drelincourt, pasteur à La Rochelle, 132, 314.
Dreux, chef-lieu d'arr. (Eure-et-Loire), 398.
Dreux (Claude de), marquis de Nancré, lieutenant général, 295, 296.
Drilhon, notaire, 197.
Drouard, 155.
Drouineau (François), docteur en médecine, 187.
Du Belloy, auteur dramatique, 243.
Dubois (dom), bénédictin, 73. — (François), 298.
Du Bois de Besne, 384.
Dubois-Meynardie, 183.
Du Bouchet. Voir Thomas.
Du Bourg (Claude), seigneur de Saint-Fort-sur-Brouage, 4. — (Pierre), sieur de Porcheresse, 313.
Dubosc, vicaire d'Ars, 23.
Du Breuil de Théon, 385. — de Fonreau, 385.

Digitized by Google

Du Chaillou (Benjamin), 319.
Duchastenier, notaire royal, 296.
Du Coudray. Voir Rochelle.
Du Daugnon. Voir Foucault.
Du Deffand (Mme), 56.
Dufaure (Edouard), 85. — (Françoise), 84. — (Hermine), 85. — (Jeanne), 84. — (Jules), 42, 84, 85, 182. — (Marguerite), 84. — (Michel), 84. — (Madeleine), 84. — (Pierre), 84, 85. — (Philippe), 85. — (Stanislas), 85.
Du Fou (Marie), dame de Champdolent, 80.
Du Gaignon (Joachim), doyen du chapitre de Saintes, 66.
Dugas, ministre protestant, 232, 385.
Dugranon, ingénieur de la marine, 373.
Du Gravier, 384.
Duhamel (Cécile), carmélite, 33. — (Nicolas), contrôleur à Brouage, 32.
Du Jarry. Voir Juilhard.
Du Lau (Jean), évêque d'Arles, 230.
Du Lude. Voir Daillon.
Du Lyon (Jeanne), 115.
Dumaignon (Pierre), 249.
Du Massard (Gaspard), verrier, 354.
Du Massez (Bernard), lieutenant-général en Saintonge, 11.
Du Parc (Mgr), 138.
Du Paty. Voir Mercier du Paty.
Dupin de Chenonceaux (Mme), 137.
Duplais des Touches (Antoine), 254.
Dupleix de Villeneuve, officier d'infanterie, 331.
Duplessis (l'abbé), 248.
Du Plessis-Bellière, 390. — Mornay, 138.
Du Plessis-Richelieu (Armand), cardinal, 32, 137, 390, 392, 403, 405. — (Nicole), 115. — maréchal de France, 246.
Dupouy, imprimeur, 235.
Dupuy, 241, 242. — (Justine), 231.
Durand, libraire, 236. — abbé de La Chaise-Dieu, 396.
Durant (Bernard), 301.
Durfort (Guy de), duc de Lorges, 295. — de Civrac, 384.
Dury (Claude), peintre en faïence, 352, 354.
Du Sault (Antoine), seigneur de Villars et de Vilhonneur, 115, 384, 391. — (Gabriel), 385. — (Jacques), évêque de Dax, 385. — (Jean), jurisconsulte, 330, 409.
Du Sillat (Jean), vicaire de Rochefort, 252.
Dussault (Marie), 12.
Du Tronsay. Voir Quintil.
Duval (Mme), 162. — (Marguerite), 327.
Du Verdier (Angélique), 12.
Duvergier, 298.
Du Vigean, 407.
Du Vigier (Jean-Jacques), 148.
Duvivier, député du tiers-état, 376.

E

Ebéon (fanal d'), comm. d'Ebéon, cant. de Saint-Hilaire, arr. de Saint-Jean d'Angély, 39, 40, 388, 402.
Ebreuil, ancienne abbaye, chef-lieu de cant., arr. de Gannat (Allier), 395, 407.
Echillais, cant. de Saint-Aignan, arr. de Marennes, 385.
Echoisy, 29
Ecoyeux, cant. de Burie, arr. de Saintes, 313, 353, 385.
Ecurat, cant. de Saintes, 162.
Entre-Roche, comm. de Ruelle, cant. d'Angoulême (Charente), 210.
Epernon (d'). Voir La Valette.
Epinay, cant. de Saint-Denis (Seine), 407.
Ervaut (chapelle d'). Voir *Parthenay*.
Eschallard (François), seigneur de Champdolent, 80.
Eschasseriaux, conventionnel, 242.
Esnandes, cant. de La Rochelle, 53, 109.
Esnard, procureur, 248.
Espagne (Charles d'), 395.
Esparbez de Lussan d'Aubeterre (Louis-Pierre d'), comte de Jonzac, 4, 101. — (Léontine d'), abbesse du Ronceray, 38.
Esprinchard (Jacques), sieur du Plomb, 228.

Digitized by Google

Essouvert (forêt), arr. de Saint-Jean d'Angély, 93, 164.
Estang, cant. de Cazaubon, arr. de Condom (Gers), 406.
Estissac (d'), 27, 28. — gouverneur de La Rochelle, 225.
Estienne, abbé de La Chaise-Dieu, 395.
Etienvrin, pasteur protestant, 385.
Etray, comm. de Juicq, cant. de Saint-Hilaire, arr. de Saint-Jean d'Angély, 190, 193, 250.
Eustelle (Sainte), 250, 262, 305.
Eutrope (Saint), de Saintes, 141, 144, 145, 250, 386, 406, 407. — d'Orange, 141.
Evain (Marie), 311.
Eveillé, 401, 402.

F

Fabre (René), religieux dominicain, 253.
Fargès de Polisy, 146, 147, 245.
Farnoulx, membre du parlement de Bordeaux, 174. — (Anne), 312. — (François), 33. — (Françoise), carmélite, 33.
Farnoux, fief, 254.
Faugas (Rose-Louise), 369.
Faure (Charles), rénovateur des Génovéfains, 46. — (François), évêque d'Amiens, 411. — (Marie), 46.
Faure de Versois, Voir Favre de Vercors.
Faurès, député du tiers-état, 376.
Favereau (Jacques), 393.
Favier (Charles), 26.
Favre de Vercors, abbé de Saint-Jean d'Angély, 93, 140, 166, 167, 168, 169, 171.
Favreau (Marie), 42, 160.
Faye (Pierre), imprimeur, 233.
Fayeux (André), 84. — (Marie-Françoise), 84.
Fé de Barqueville (P.), 254.
Fénélon. Voir Salignac.
Fenioux, cant. de Saint-Savinien, arr. de Saint-Jean d'Angély, 30, 262.
Fériol d'Argental (Augustin de), 137.
Festiveau, député de Saintonge, 138.
Fétis (Jean), peintre en faïence 354.
Feuilleteau, 412.
Figeac (pile romaine de), 40.
Filastreau (Marie), 42.
Filleul (Louis), seigneur de La Mothe-Meursac, 17.
Fitz-Gerald (Isabelle), 156.
Flambard (de), 385.
Flandrin (l'abbé), 59.
Fléac, cant. de Pons, arr. de Saintes, 389.
Fléchier, évêque de Nîmes, abbé de Baignes, 137,
Fleurisson (François), sieur de Corinthe, 410.
Fleury, 240.
Foley (Augusta), 156.
Fontaine (Françoise), 137, 246. — contrôleur de la marine, 137. — (Mlle), 194.
Fontainebleau, chef-lieu d'arrond., (Seine-et-Marne), 229.
Fontaine-Chalendray, cant. d'Aunay, arr. de Saint-Jean d'Angély, 142.
Font-Claireau, 29.
Fontenay, chef-lieu d'arrond. (Vendée), 379.
Fontenelle, 29.
Fontenille (de). Voir la Roche-Montluc.
Fontevrault, ancienne abbaye, cant. de Saumur (Maine-et-Loire), 288.
Forest (Louis), 314.
Forte (Catherine), 162.
Fortia (de), 390.
Fortin de La Hoguette, 384, 393.
Foucault (Constance), 295. — (Louis), comte de Daugnon, maréchal de France, 294. — (Pierre), 352.
Fouché, ministre de la justice, 242.
Foucher, curé de Chérac, 12.
Fouine (Jean), 313.
Fouqueure (Charente), 29, 358.
Fouras, cant. de Rochefort, 185, 385.
Fourchaud, 238.
Fourneau, 196.
Fourré (Bertrand), seigneur de Dampierre, 293. — (Charles), 29. — (David), 293, 294. — (Etienne), 294. — (François), abbé de La Celle, 294. — (Hélène), 294 — (Marie), 294, 295. — (René), 294. — (Ruben), seigneur de Beaulieu-d'Aunay, 294. — (Thérèse), 294.

Digitized by Google

François Ier, 158, 229. -- II, 27.
Frémy (Louis), sieur de Bazoges, 83.
Froger (François), 331.
Froger de La Rigaudière (Adélaïde), 85--- De L'Eguille, ingénieur de la marine, 410.
Furfooz (camp de), (Belgique), 214.

G

Gaillard, 130.
Gajac, cant. de Bazas (Gironde), 406.
Galard de Béarn (Charlotte de), 42. -- Brassac (Jean de), seigneur de Brassac, gouverneur de Saintonge, 75, 393. --- (René de), 74, 75.
Gallais (Anne), 85.
Gallifet (Alexandre de), prince de Martigues, 297. -- (Amateur de), seigneur de Dampierre, 289, 297. --- (Marie-Antoinette), 297.
Gallochaud, 401, 402.
Gapy (François), 324.
Garéchau, comm. de La Garde, cant. de Montlieu, arr. de Jonzac, 315.
Garipault (Paul), 311, 312.
Garnier, 401, 402. -- (Jacquette), 409. — le conventionnel, 241.
Garonne de Porte (Michel), 82.
Gassion, 260, 261.
Geay, cant. de Saint-Porchaire, arr. de Saintes, 396.
Gelas (Hector de), marquis d'Ambres, 295.
Gemozac, chef-lieu de cant., arr. de Saintes, 115, 137.
Genève (Suisse), 371.
Genlis (le marquis de), 34.
Gennes (de), capitaine de vaisseau, 410.
Genouillac (Jacques de), grand maître de l'artillerie, 383.
Genouillé, cant. de Tonnay-Charente, arr. de Rochefort, 100, 295.
Genté, cant. de Segonzac, 395.
Geoffrin (Mme), 137.
Geoffroy Martel, duc d'Aquitaine, 34.
Georges (Jean), sieur de La Roche, orfèvre, 409.
Géraud, abbé d'Ebreuil, 395.
Germain (Charles), 85. — (Jean-Baptiste), 85. — (Louise), 85.
Germignac, cant. d'Archiac, arr. de Jonzac, 241.
Gibaud, notaire, 11.
Gigounous de Verdon (Fulgence), 264.
Gilbert (le colonel), 85. — pasteur protestant, 385.
Gilles, médecin, 132.
Gillet (Pierre), 324.
Gillibert, membre du parlement de Bordeaux, 174.
Gillier, 99. — (François), seigneur de La Villedieu, 279.
Gilot de Kerhardène (Joachim), avocat à la cour de Paris, 53.
Gimbert (Jean), échevin de Cognac, 77. — (Bertrand), orfèvre, 319.
Gimeux, cant. de Cognac (Charente), 23, 84.
Girard (Suzanne), 243.
Girardeau (Augustin), 232.
Girardot (Ernest), 4.
Giraud (Elisabeth), 233. — (François), 299. — notaire, 320.
Giraud de Koudon, 198.
Gobaud, 301.
Gobeau de La Moure, 384.
Gombaud (Antoine), chevalier de Méré, 57, 58, 246, 391. — (Benoît), 247. — (Josias), 247.
Gombaud (Nicolas), prieur de Meursac, 392. — doyen du chapitre de Saintes, 400. — (Jean-Ogier de), académicien, 393, 399. — (Pierre), 393. — (Raymond), 393.
Gondé (de), 385.
Gondeville, cant. de Segonzac, arr. de Cognac, 155.
Gondi (Albert de), maréchal de Retz, 283, 292. — (Pierre de), cardinal, 293. — seigneur de Dampierre, 292.
Gontaut-Biron (Armand-Louis de), seigneur de Brisambourg, 34, 56, 239. — (Jeanne de), 99.
Goribon (Françoise), 277.
Gorrin (Pierre), 67.
Gory, 384.
Gosberge, 301.
Gosbertus, 302.
Got (Bertrand de), pape, 93, 164.
Gouffier (Henri de), marquis de Bonivet, 232.
Goulard, imprimeur, 233.

Digitized by Google

Goulard de Vervant (de), 384.
Goulas (Nicolas), gentilhomme de la chambre du duc d'Orléans, 142.
Gounot (Antoine), peintre en faïence, 352.
Goupil, curé de Brouage, 392.
Gourgues (Dominique de), 261. — (Létice de), 33.
Gourson, comm. de Saint-Fort-sur-Né, cant. de Segonzac, arr. de Cognac, 231.
Gourville (de). Voir Hauteclaire.
Gourvillette, cant. de Matha, arr. de Saint-Jean d'Angély, 349.
Gouy (Toussaints de), 133.
Goy (Marie), 409, 410.
Gradeau, 232.
Grammont-lès-Chinon, cant. de Chinon (Indre-et-Loire), 91.
Gramont (Roger de), 169.
Grandzay, fief des Gallifet, cant. de Beauvoir, arr. de Niort (Deux-Sèvres), 297.
Graslen, curé de Segonzac, 10, 94.
Grave, comm. de Thaims, cant. de Gemozac, arr. de Saintes, 67.
Grégoire XIII, pape, 56.
Grégoireau (Laurent), 412.
Grelaud (Jean), 315.
Grenier de La Sausaye, 384.
Grezac, cant. de Cozes, arr. de Saintes, 385.
Griffet (le père), jésuite, 32.
Griffet de La Richardière (Françoise), 83.
Grimouard (de), contre-amiral, 379.
Gros (baron), directeur des fonderies de Rochefort, 377.
Gros-Bois, fief des Liveine, 84.
Gruel de La Frette (René), seigneur de Lonzac, 74.
Guéau de Gravelle, marquis de Réverseaux, intendant de La Rochelle, 37, 373. — (Jacques-Etienne de), 37.
Guélin (Jean), 84. — (Pierre), 84.
Gueniveau (Pierre), prieur de Saint-Vivien de Saintes, 252.
Guenon (Françoise), 313.
Guérin, notaire royal, 11, 13.
Guérineau, 368.
Guernesey (île de), (Angleterre), 143.
Guerray (Joseph), imprimeur, 134.
Gueslin (Isabeau), 26. — (Jean), 26. — (Jeanne), 26.
Guez de Balzac, 134, 393.
Guibé (Guillemette), 114. — (Robert), évêque de Nantes, 114.
Guibourt (Guillaume), 252.
Guichard (Jean), curé de Chérac, 12.
Guignard de La Salle (André), 82.
Guillaume, évêque de Saintes, 305, 395.
Guillaume II, comte d'Angoulême, 172.
Guillet, 401, 402.
Guillon (Jean), 315.
Guillotin, 401, 402. — (Ignace), 199.
Guimpe (Jehan), 327.
Guinabaut (Léonard), 252.
Guinot de Monconseil (Cécile), 99, 135. — (Etienne), 135.
Guip (Marie de), dame de Saint-Fort, 162.
Guippeville (de). Voir Priqué.
Guise, chef-lieu de cant., arr. de Vervins (Aisne), 84.
Guise (le duc de), 27, 398.
Guitard (François de), seigneur de La Borie, 114.
Guiton — Guilon, 371.
Guiton de Maulévrier, 384.
Guttemberg, 132.
Guyenne (duc de), 93, 140, 344. — (Charles de), 140, 166, 168, 172, 260.
Guyssant, 319.

H

Habert (Louise), 84. — (Pierre), seigneur de Chevillon, 85.
Hamon (François), évêque de Vannes, 113. — (Françoise), 113, 114. — (Guillaume), 114. — (Jean), seigneur de Bouvet, 113, 114. — (Olivier), évêque de Nantes, 114. — (Robinette), 113, 114.
Hardouin de Peréfixe, archevêque de Paris, 393.
Hardy, 199. — (Henri), 319, 320.
Hariaden, Kaïr Eddin, dit Barberousse, 174.
Hauteclaire (Hyacinthe), seigneur de Gourville, 156.
Héard du Taillis, 384.
Heitz, lithographe, 237.
Hélie (Pierre), 12.
Henri II, roi de Navarre, 225.

Digitized by Google

Henri II, 27, 228, 285, 324. — III, 56, 195, 284, 398. 399. — IV, 32, 136, 158, 283, 385, 393, 399.
Her (André), peintre en faïence, 352, 354.
Herbord, 118.
Hérisson de Vigneux (Charles-Honoré d'), seigneur de La Mothe-Meursac, 17. — (Hilaire d'), abbé de Masdion, 154.
Héry, 384.
Hestor (Paul), échevin de Saintes, 309.
Heugel (Léopold), éditeur de musique, 265.
Heule (Belgique), 407.
Hiers-Brouage, cant. de Marennes, 246, 392, 396.
Hilaire (Elie), 67.
Hillerin (Guy de), chanoine de La Rochelle, 238.
Hôpital neuf de Pons. Voir *Pons*. — *vieux*. Voir *Pons*.
Horric de Laugerie, 384. — de La Rochetolay, 385.
Horry (Marguerite), 311.
Houallet (Louis), 311.
Hoyange (d'), commissaire du roi, 372.
Huet (Louise), 84. — (Suzanne), dame de Gallifet, 297.
Hugon (Pierre), 299.
Hugues (saint), 250.
Huon (Denis), 309. — (Jérémie), 309.
Hus, imprimeur, 233.

I

Ignace de Loyola (saint), 56.
Imbaud (Guillaume), 324.
Imbert (François), 10. — (Jacquette), 10.
Imbertus, episcopus, 302.
Imbly (Jean d'), 353, 354.
Indret (Loire-Inférieure), 367, 338, 369, 373, 374.
Innocent II, pape, 395.
Isembert, grand écolâtre de Saintes, 142
Isle (Paul d'), curé de Saujon, 106. — (Victor d'), 106, 384.
Islon, évêque de Saintes, 300.
Issembourg (Thierry d'), archevêque de Mayence, 132.

J

Jagonnas (Antoine de), seigneur de Montravail, 67. — (Jacquette de), 388. — (Jean de), 338. — (Marguerite de), 67.
Jarnac, chef-lieu de cant., arr. de Cognac, 33, 93, 99, 139, 155, 304, 324, 342, 382, 397.
Jarnac-Champagne, cant. d'Archiac, arr. de Jonzac, 65.
Jarnac (Constantin de), 142.
Jarnac (de). Voir Chabot.
Jarousseau, pasteur protestant, 385.
Jarrige (Pierre), jésuite, 132, 133.
Jaubert (Amédée), pair de France, 85. — (Claire-Louise), 85.
Javarzay, cant. de Chef-Boutonne, arr. de Melle (Deux-Sèvres), 130.
Javerlhac, cant. de Nontron (Dordogne), 253.
Javerzac (Bernard de), 306.
Javrezac, cant. de Cognac, 395.
Jazeneuil, 118.
Jean XXII, pape, 195, 196.
Jeanneau (Pierre), 162.
Jobet, notaire royal, 401.
Jobez (Marie), 85.
Johanneau (Charles), 315.
Jolly (Charles), seigneur de Chadignac, 42. — (François), sieur de Loucherie, 311. — (Jean), sieur de Chadignac, 311. — (Madeleine), 42. — (Pierre), 311. — seigneur de Besne, 384.
Jones, faïencier, 353.
Jonzac, chef-lieu d'arrond., 5, 61, 65, 101, 107, 136, 137, 231, 271, 273, 318, 324.
Josserand, imprimeur, 233, 235.
Jourdain, 298.
Jourdain (famille des), 134. — (Agnès), 388.
Journy (Guillaume de), 394.
Jouslain (l'abbé), 59.
Jouyneau-Desloges, 132.
Joyer, 232.
Juglar, 130.
Juicq, cant. de Saint-Hilaire, arr. de Saint-Jean d'Angély, 191, 219.
Juilhard du Jarry (l'abbé), 331, 339.
Juillé, cant. de Mansle, arr. de Ruffec (Charente), 29.

Digitized by Google

Julien, pasteur protestant, 385.
Jumièges, ancienne abbaye, cant. de Duclair, arr. de Rouen (Seine-Inférieure), 73.
Jussac (François de), seigneur de Saint-Preuil, 134, 388. — (Henriette de), 145.— (Hippolyte de), 135.
Jussas, cant. de Montandre, arr. de Jonzac, 45, 385.
Juteau (Marie), 26.

K

Karnak, 403.
Khaïr-Eddyn, dit Barberousse, roi d'Alger, 253.
Kingston (le duc de), 137.
Kylkenny (Bernard), religieux récollet, 78.

L

Laage (Jérôme-Hippolyte de), 186. — (Jérôme), colonel du génie, 186. — doyen du chapitre de Saintes, 197.
Labarthe (pile romaine de), 40.
La Barthe (Paul de), maréchal de Thermes, 28.
La Bastide, comm. d'Hagetmeau, arr. de Saint-Sever (Landes), 406.
La Bastide d'Armagnac, cant. de Roquefort, arr. de Mont-de-Marsan, 406.
La Baume de Pluvinel (de), 387,
La Bazinière (de). Voir Bertrand.
La Béchina (Jeanne de), 315.
La Benâte, cant. de Saint-Jean d'Angély, 384.
La Boissière, comm. de Sanxay (Vienne), 68, 72.
La Boissière (Gilles de), 247.
Laborde-Lassale (Mme de), 83.
La Brée, comm. de Segonzac (Charente), 20, 94, 194.
La Bretonnière (de). Voir Préau.
La Briandière (de). Voir Bernardeau.
La Brosse, cant. de Malesherbes, arr. de Pithiviers (Loiret), 407.
La Brousse de Beauregard (de), 384.
La Brulonnière, fief des Brulon, 291.
La Cabane, comm. de Thézac, cant. de Saujon, arr. de Saintes, 17.
Lacbros de Savrebeuf de La Ferrière (Arnaud), 148.
La Celle, ancienne abbaye (Deux-Sèvres), 294.
Lacger (Jacques de), secrétaire du roi, 393. — (Pierre de), 393.
La Chaise (Mr de), 371, 372.
La Chaise-Dieu, ancienne abbaye, chef-lieu de cant., arr. de Brioude (Haute-Loire), 395.
La Chapelle, peintre en faïence, 352, 354.
La Chapelle, fief des Maron, 12.
La Chapelle-des-Pots, arr. de Saintes, 13, 353.
La Charlonie (Louis de), seigneur de Foussan, 155.
La Chassagne (François de), baron de Tonnay-Boutonne, 80.
La Chaume, comm. de Périgny, cant. de La Rochelle, 134.
La Chaussée, pasteur protestant, 27.
La Chèze (de), 99.
La Clotte, cant. de Montguyon, arr. de Jonzac, 45, 385.
La Cluzenne, ruisseau, 317.
Lacoste (Jean-Aimé de), 377.
La Couarde, cant. d'Ars, arr. de La Rochelle, 183.
La Coudre (l'abbé de), 391.
La Cour (André de), sieur de Marignac, 315. — (Hélie de), sieur de La Rivière, 292.
Lacourt (Pierre de), 317.
La Cousture (Louise de), 409. — (Jean de), échevin de Cognac, 409.
La Croiserie, château, comm. de Danzé (Loir-et-Cher), 370, 379.
La Croix de Castries (de), ministre de la marine, 372, 374.
La Croix-Maron, comm. de Pons, 10, 12, 194.
La Croix-Maron. Voir Maron.
La Cropte (François-Paul de), marquis de Beauvais, 37, 245.—(Uranie de), 37, 143, 245, 246.
La Curée, fief, 301.
Lacurie (Mme), libraire, 236. — l'abbé, 328.
Ladome (Mlle de), 173.
La Fade (terrier de), comm. de Courcoury, cant. de Saintes, 117, 331, 412.

Digitized by Google

La Ferté-Imbault (de), 137.
La Flocelière, cant. de Pouzauge, arr. de Fontenay (Vendée), 114, 295.
Lafont, député du tiers-état, 376.
La Fontaine-du-Houx, comm. de Blezu-la-Forêt, arr. des Andelys (Eure), 407.
La Forge (de), avocat, 381. — (Louis de), 366.
La Forge, ruisseau, 316.
La Frénade, ancienne abbaye, comm. de Merpins, cant. de Cognac, 137.
La Frette (de). Voir Gruel.
La Garde, cant. de Montlieu, arr. de Jonzac, 89.
La Garde-Rotard, comm. de Condéon, cant. de Baignes, arr. de Barbezieux, 406.
Làge (de), 384
Lage-Baston (de), président du parlement de Bordeaux, 174.
Làge de Volude (de), 384.
La Genétouze, cant. de Montguyon, arr. de Jonzac, 317.
Lagier, imprimeur, 314.
La Grâce-Dieu, ancienne abbaye, comm. de Benon, cant. de Courçon, arr. de La Rochelle. 288.
La Grâce Notre-Dame de Charron, ancienne abbaye, comm. de Charron, cant. de Marans, arr. de La Rochelle, 33.
Lagrange-Chancel, 32.
Laigle (de), 385.
Lainé, 34.
Laisné (Francois), sieur des Anglades, 330.
La Jard, cant. de Saintes, 378.
La Jarrie, chef-lieu de cant., arr. de La Rochelle, 385.
La Jouberdrie, fief des Bullion de Monlouët, 82.
La Laigne, cant. de Courçon, arr. de La Rochelle, 185.
Lalande (Marie de), 294.
La Laurencie (François), seigneur de Villeneuve-la-Comtesse, 195.
L'Albane, 182.
Lallemand (Marie), 314.
La Loüe (Angélique de), vicomtesse de Bremond d'Ars, 40. — (Geneviève de), 41.
La Luzerne (de), ministre de la marine, 374.
La Madeleine, cant. de Segonzac, arr. de Cognac, 231.
La Magdeleine. Voir Castin de Guérin.
La Marthonie (de), 384.
La Martinière (de). Voir Brejon.
Lambert (François), sieur de Cesseau, 409.
La Montaigne, comm. de Saint-Ciers, cant. d'Archiac, arr. de Jonzac, 174.
La Morinerie (de). Voir Michel.
La Mothe (Catherine de), 393.
La Mothe-Criteuil, comm. de Criteuil, cant. de Segonzac, arr. de Cognac (Charente), 11, 231.
La Mothe (Jean de), sieur de La Mothe-Criteuil, 11. Voir Marchand.
La Mothe-Fouqué (Charles de), seigneur de Dampierre, 292, 293.
La Mothe-Houdancourt (de), lieutenant général, 146, 147.
La Mothe-Meursac, comm. de Meursac, cant. de Gemozac, arr. de Saintes, 5, 16, 17.
La Motte (de). Voir Michel.
La Mouline, dolmen (Charente), 357, 358.
Lamoureux (Pierre), médecin, 394.
Landais (Pierre), ministre du duc de Bretagne, 114.
Landreau (Catherine de), 186. — (Emmanuel), 313.
L'Anglade, comm. de Thaims, cant. de Gemozac, arr. de Saintes, 67.
L'Anglaiserie, comm. de Tonnay-Charente, arr. de Rochefort, 381.
Langres, chef-lieu d'arr. (Haute-Marne), 318.
Lapeltière, libraire, 236.
La Perrière (de), 385.
La Perroche, comm. de Saint-Pierre d'Oleron, 331, 411.
La Peyrère (Isaac de), 261.
La Pierre-Folle, dolmen. Voir *Montguyon*.
La Pierre-Marvillet, comm de Sainte-Eugène, cant. d'Archiac, arr. de Jonzac, 316.
La Pinière, fief des Regnier, 46.
La Pointe de Vie, comm. de Meschers, cant. de Cozes, arr. de Saintes, 14.
La Porte (de), 384, 385.
La Porte-Neuve, château, cant. de Pont-Aven, arr. de Quimperlé (Finistère), 76.
La Pourtaudrie, comm. de Thaims,

Digitized by Google

cant. de Gemozac, arr. de Saintes, 67.
La Prune (de), 133.
La Puisade, fief des Vallet de Salignac, 246.
Larade, 298, 384.
Larchevêque (Hugues), 291.
La Revellière, conventionnel, 242.
Larive. Voir Mauduit.
Large (Louis), 324.
La Roche, comm. de La Vallée, cant. de Saint-Porchaire, arr. de Saintes, 61.
Laroche, avocat, jurat de Bordeaux, 194.
La Roche (Françoise de), 85. — (Henri de), 169.
La Roche-Andry (Jacquette de), 75.
La Rochebaritaut (de), 391.
La Rochebeaucourt (Jean de), 74, 99, 385. — (Marie de), 74, 75.
La Roche-Courbon, comm. de Saint-Porchaire, arr. de Saintes, 270.
La Rochecourbon-Blénac (de). Voir Courbon.
La Roche de Massac (Louis de), prêtre, 253.
La Rochefoucauld, chef-lieu de cant., arr. d'Angoulême (Charente), 390.
La Rochefoucauld (Angélique de), 26. — (Antoine de), 411. — (comte de), 397. — (duc de), 244. — François de), 143. — (Julie de), 30 — (Pierre-Louis de), évêque de Saintes, 30, 154, 197, 230. — (Fonsèques), 385.
La Rochelle (Charente-Inférieure), 28, 65, 88, 108, 129, 132, 138, 183, 190, 225, 227, 231, 232, 267, 271, 272, 276, 317, 323, 324, 325, 343, 375, 376, 377, 384, 385, 386, 390, 392, 393, 394, 398, 404, 410.
La Roche-Montluc (François de), marquis de Fontenilles, 295.
La Roche-Tolay (de). Voir Horric.
La Rocque de Coimer (Isabelle de), 85.
La Romade (de). Voir Le Fourestier.
Larrive, 243.
Lartigue (Arnauld de), peintre, 311.
La Salle (de). Voir Guignard.
La Sauzaie (dolmen de), comm. de Beaugeay, cant. de Saint-Aignan, arr. de Marennes, 130, 145, 207, 227.
Laspois, 114.
Lasteyrie (Jules de), 156.
La Tenaille, ancienne abbaye, comm. de Saint-Sigismond de Clermont, cant. de Saint-Genis, arr. de Jonzac, 290, 388.
Latillais (Louis), céramiste, 351.
La Touche (Mme de), 137. Voir Vallet de La Touche.
La Touche de Nom (de), 133.
La Touche-Tréville (de). Voir Le Vassor.
La Tour (Marie de), 388. — (René), seigneur de Saint-Fort, 388.
La Tour d'Auvergne (de), 385.
La Tour du Pin-Chambly (de), 99.
La Tour du Pin-Gouvernet (Jean-Frédéric de), gouverneur de Saintonge, 36, 99, 135, 376. — (Pierre-Louis de), 36.
La Tour-Landry (François de), 247.
La Tremblade, chef-lieu de cant., arr. de Marennes, 73, 137.
Le Trémoille (Charles-Belgique-Hollande de), comte de Taillebourg, 143. — (Charlotte de), princesse de Condé, 74, 283. — (Louis de), 141, 142, 391, 394.
La Tresne (le marquis de). Voir Le Comte.
La Trinité de Vendôme. Voir *Vendôme*.
Laubardemont (Jean de), conseiller d'état, 294.
Laugerie, comm. de Berneuil, cant. de Gemozac, arr. de Saintes, 269, 270.
Laugerie (Dordogne), 270.
Laurodec, arr. de Guingamp (Côtes-du-Nord), 407.
Lauron (*Le Grand*), comm. de Montpellier de Médilhan, cant. de Gemozac, arr. de Saintes, 83, 327.
Lauzières-la-Chapelle (Jean de), lieutenant général, 239, 310.
La Vache, cant. de Mansle, arr. de Ruffec (Charente), 29.
La Vacherie (de), 384.
Laval (Mayenne), 411.
La Vallée, cant. de Saint-Porchaire, arr. de Saintes, 61,
La Valette de Nogaret (Jean-Louis de), duc d'Epernon, 10, 138, 142.
Lavergne, 241, 242. — (Antoine), 85.
La Vergne de Tressan, 398.
La Verrerie, comm. de Léoville, cant. de Jonzac, 92.
La Villaine (Anne de), 327.

Digitized by Google

La Ville-Dieu, cant. d'Aunay, arr. de Saint-Jean d'Angély, 5, 279.
La Vonne, ruisseau, 69, 118.
Le Blanc, comm. de Saint-Romain de Benet, cant. de Saujon, arr. de Saintes, 85.
Le Boisauroux, fief des Valentin, comm. de Rouillac (Charente), 13.
Le Bois-Clavaud, fief, 11, 12.
Le Bois-en-Ré, cant. de Saint-Martin, arr. de La Rochelle, 183.
Le Bourdet, fief des Acarie, 26, 39, 245.
Le Brandet, comm. de Saint-Vaise, cant. de Saintes, 4.
Le Breuil-Benoit, comm. de Marsilly-sur-Eure, arr. d'Evreux (Eure), 407.
Le Breuil-la-Réorte, cant. de Surgères, arr. de Rochefort, 395.
Lebrun (Charles), peintre, 38.
Le Chantreau, comm. de Pessines, cant. de Saintes, 81, 82, 254, 326, 327.
Le Château d'Oleron, chef-lieu de cant., arr. de Marennes, 324, 391.
Le Château-Gaillard. Voir *Dampierre*.
Le Châtenet, fief des Clermont, 292.
Le Chay, comm. d'Angoulins, cant. de La Rochelle, 146.
Le Chay, cant. de Saujon, arr. de Saintes, 16, 227.
Le Comte (Arnaud), marquis de La Tresne, président du parlement de Bordeaux, 30, 33, 148.
Le Cormenier, cant. de Beauvoir, arr. de Niort (Deux-Sèvres), 407.
Lecoq, imprimeur, 235.
Le Côteau de Saintes. Voir *Saintes*.
Le Creuzot, cant. de Montcenis, arr. d'Autun (Saône-et-Loire), 371, 373, 374.
Le Croisic (Rolland), inquisiteur de la foi, 169.
Le Douhet, cant. de Saintes, 191, 219, 305, 353.
Ledru-Rollin (Alexandre), 44, 86. — (Charles), 87. — (Jacques-Philippe), 87. — (Nicolas), 87.
Lefebvre (Tanneguy), 230.
Le Fouilloux, cant. de Montguyon, arr. de Jonzac, 45, 89, 251, 315.
Le Fourestier de La Romade, 384.
Le Franc de Pompignan, 34.
Le Gagnon, comm. de Saint-Germain-du-Seudre, cant. de Saint-Genis, arr. de Jonzac, 410.
Le Gibaud, comm. du Fouilloux, cant. de Montguyon, arr. de Jonzac, 317, 354.
Le Goux (Paul), conseiller du roi, 277.
Le Gua, cant. de Marennes, 385.
Le Gué d'Alleré, cant. de Courçon, arr. de La Rochelle, 385.
L'Eguille (de). Voir Froger.
Lelong, jésuite, 21.
Le Maine-Barbe, fief des Courrault, 234.
Lemaître, 384.
Lemaître-Bonnifeau (Dominique), faïencier, 354.
Le Masgelier, 41.
Lemercier (Charles-Jacques), 243.
Le Moulin de Vent, comm. de Montils, cant. de Pons, arr. de Saintes, 217.
Lemouzin (Gabriel-Isaïe), baron de Nieul-lès-Saintes, 254, 326, 327.
Le Moyne (le père), jésuite, 151.
Lemung, cant. de Saint-Porchaire, arr. de Saintes, 91.
L'Enclouse, fief des Regnier, 46.
Le Noir (Angélique), 37.
Le Normant (Guillaume), abbé de Masdion, 267.
Léon (de). Voir Rohan.
Léoville, cant. de Jonzac, 92.
Lepeau (Charles), échevin de Saintes, 313.
Le Petit-Bois, fief des Regnier, 46.
Le Petit-Logis, comm. de Mosnac, cant. de Saint-Genis, arr. de Jonzac, 36.
Le Petit-Mont, monument mégalitique (Morbihan), 363.
Le Peu-Richard, comm. de Thenac, cant. de Saintes, 16, 20, 35, 62, 79, 99, 107, 115, 136, 139, 181, 191, 211, 214-222, 259, 342, 354-365, 387, 388, 392.
L'Epine-en-Criteuil, comm. de Criteuil, cant. de Châteauneuf, arr. de Barbezieux (Charente), 231.
Le Port des Barques, comm. de Saint-Nazaire, cant. de Saint-Aignan, 379.
Le Puy de Neuville, 134.
Léquinio, représentant du peuple, 144, 379.

Digitized by Google

Le Ramesséum, 403.
Le Roc, comm. de Thaims, cant. de Gemozac, arr de Saintes, 66.— Voir *Montlieu*.
Leroy de Monville, 385.
Les Arènes, comm. de Thenac, cant. de Saintes, 63, 116, 139, 213.
Les Brandes, comm. de Thaims, cant. de Gemozac, arr. de Saintes, 67.
Les Châtelards, comm. de Meschers, cant. de Cozes, arr. de Saintes, 14.
Lescours (Dorothée de), 413.
Lescun (de), 168.
Lescure (Martial), 243.
Lescure (de). Voir Valdérie.
Les Essards, cant. de Saint-Porchaire, arr. de Saintes, 385.
Les Gonds, cant. de Saintes, 94, 172, 219.
Les Guindets, comm. d'Annepont, cant de Saint-Savinien, arr. de Saint-Jean d'Angély, 83.
Les Lisières (Deux-Sèvres), 145.
Les Marais, fief des Regnier, 46.
Lespès (Mathurin), prêtre, 252.
Les Sables-d'Olonne, chef-lieu d'arrond. (Vendée), 137.
Lestang (Jeanne de), 294. — (Marie de), 313. — (Philibert de), 313.
Lestoret, chirurgien, 410.
Les Touches, comm. de Nieul-lès-Saintes, cant. de Saintes, 254.
Lestrange (de), 384.
Lestrange-Parade (Laure de), 297.
Le Tellier (Louis-François), marquis de Barbezieux, 143.
Le Tellier (le père), jésuite, 238.
Le Temple, enclave, comm. de Rouillac (Charente), 13.
Le Vassor de La Touche-Tréville (Louis-Madeleine), amiral, 306, 309, 373. — (Louis), 306.
Le Verdon (Gironde), 369.
Levéquot (Jeanne), 143, 233.
Lévis (Marie de), 297.
Le Voultron (Charente), 146.
Levraud (Jean-Etienne), curé d'Ambleville, 196, 198, 199, 247. — (Jean), 197. — (Benjamin), 199.
Leyde, 132.
L'Hastendon (camp de), (Belgique), 214.
Lhomée, comm. de Torxé, cant. de Tonnay-Boutonne, arr. de Saint-Jean d'Angély, 159, 160.
Lhomée (de). Voir Regnier.
Liard, pasteur protestant, 385.
Lichères, cant. de Mansle, arr. de Ruffec (Charente), 29.
Lichtenstein (duc de), 245.
Lignières, cant. de Segonzac, arr. de Cognac, 233, 306, 387.
Lignières (de). Voir Poussard.
Ligoure (Isaac de), 42. — (Jean de), 42. — (Suzanne de), 42.
Limoges (Haute-Vienne), 65, 112, 238, 394, 407.
Lisieux, chef-lieu d'arrond. (Calvados), 148.
L'Isle, comm. de Saint-Léger, cant. de Pons, arr. de Saintes, 249.
L'Isleau, comm. de Saint-Sulpice d'Arnoult, cant. de Saint-Porchaire, arr. de Saintes, 147, 389.
Livenne (de), 384. — (Charles de), 42, 84. — (Jean de), 42. — (Louise de), 84.
Loisel (Catherine), 143.
Loix, cant. d'Ars, arr. de La Rochelle, 76, 383.
Longueville (duchesse de), 173.
Lonnes, cant. de Mansle, arr. de Ruffec (Charente), 29.
Lonzac, cant. d'Archiac, arr. de Jonzac, 74, 251, 384.
Loquet de Blossac (Edouard), 33.
Lorges (de). Voir Durfort.
Lorignac, cant. de Saint-Genis, arr. de Jonzac, 385.
L'Ormeau, comm. de Saint-Hilaire de Villefranche, arr. de Saint-Jean d'Angély, 266.
Lorraine (de), 385. — (cardinal de), 28. — (Charles de), comte de Marsan, 135. — (Jacques-Henri de), 135.
Lossendière (Mlle de), 173.
Loucherie, fief des Jolly, 311.
Louis de Gonzague (saint), 56.
Louis XI, 140, 141, 167, 169, 171, 172, 260. — XII, 195. — XIII, 26, 153, 393, 404. — XIV, 411.
Louis de Sainte-Thérèse (le père), carme déchaussé, 33.
Louise de Jésus (sœur), carmélite, 33.
Loumeau (Samuel), pasteur protestant, 138.
Louqsor, 403.
Lozay, cant. de Loulay, arr. de Saint-Jean d'Angély, 15.
Luchet (Jean-Louis-André de), cha

Digitized by Google

noine de Saintes, 154, 155.
Luçon, chef-lieu de cant., arr. de Fontenay (Vendée), 391.
Lusignan, chef-lieu de cant., arr. de Poitiers (Vienne), 68, 241.
Lusignan (Hugues de), 302.
Luxembourg (Louis de), comte de Saint-Pol, 140. — (Madeleine de), 33.
Luxeuil, chef-lieu de cant. (Haute-Saône), 111.
Luynes (duc de), 368.
Luzac, comm. de Saint-Just, cant. de Marennes, 246.
Lyon (Rhône), 317, 371.

M

Macon (Saône-et-Loire), 36, 43, 44.
Madame (île), comm. de Saint-Nazaire, cant. de Saint-Aignan, arr. de Marennes, 36, 378.
Madeleine de Jésus (sœur), prieure du carmel de Saintes, 33.
Madronnet (Gaspard de), seigneur de Sainte-Eugène, 80.
Magezy (Mlle de), 173.
Magezy, comm. de Saintes, 294, 412.
Magnac (de), sénéchal de Saintonge, 291.
Maignen (Antoine), 29.
Maillé (Claude de), sieur de Milly, 114, 115, 129. — (Urbain de), maréchal de France, 115.
Maillezais, chef-lieu de cant., arr. de Fontenay (Vendée), 388, 389.
Maingarneau, curé de Saint-Fort-sur-Né, 24.
Maingot (Geoffroy), seigneur de Surgères, 287. — (Guillaume), 145, 287, 289, 290. — (Guyart), 291. — (Hugues), 287, 290, 291. — (Jeanne), 291. — (Ramnulfe), 290.
Malafeida (Simon), prieur de Saint-Martin de Saujon, 305.
Malatret, fief des Brethon, 291, 292.
Mallet (de), 385. — (Denis de), 194.
Mancini (Olympia), 37, 245.
Mânes (Antoine de), 231, 385. — (Louis), 231.
Mansle, chef-lieu de cant., arr. de Ruffec, 29.
Mantoue (duc de), 405.
Manuel (Eugène), 55.
Marabitos (Ramnulfe), archidiacre de Saintes, 305.
Maran, imprimeur, 234.
Marandat (Martin de), avocat au parlement, 253.
Marans, chef-lieu de cant., arr. de La Rochelle, 140, 141, 183, 226, 232, 323, 391, 392, 394.
Marchand, 384.
Marchand (Jacques), sieur de La Mothe-Criteuil, 231.
Marchant, 401.
Marchay (Vincent), juge de la châtellenie de Rioux, 410.
Marciac (Gers), 161.
Marennes, chef-lieu d'arrond., 27, 28, 33, 37, 65, 183, 187, 245, 246, 259, 262, 271, 273, 323, 324, 385, 386, 390.
Maréchal (l'abbé), 59. — imprimeur, 233.
Mareuil (Alphonse de), seigneur de Léomers, 294.
Marguerite de la mère de Dieu (sœur), carmélite, 33.
Marie de Saint-Pierre (sœur), carmélite, 33.
Marie du Saint-Sacrement (sœur), carmélite, 33.
Marignac, cant. de Pons, arr. de Saintes, 315.
Marillet, contrôleur, 196.
Marjolance, comm. de Pons, 208.
Maron (Jacques), sieur de La Croix-Maron, 9, 11, 12, 94. — (Jacquette), 11. — (Nicolas), 11, 12, 174, 194.
Marsan (de). Voir Lorraine.
Marseille (Rhône), 223.
Marsillac (l'abbé de), 137.
Marsilly, cant. de La Rochelle, 108, 109.
Marsoo, pasteur protestant, 385.
Martel (Charlotte), 37, 245. — (Isaac), comte de Marennes, 245.
Martial (saint), 129.
Martigues (de). Voir Gallifet.
Martin (comte), vice-amiral, 56, 380. — (Gabrielle), 411.
Martin de Bonsonge (Anatole), 34.
Martin le Mégissier, imprimeur, 230.
Martron, comm. de Boresse, cant. de Montguyon, arr. de Jonzac, 317.

Digitized by Google

Maryon (Jean), orfèvre 317.
Masdion, ancienne abbaye, comm. de Virollet, cant. de Gemozac, arr. de Saintes, 154, 267.
Massé, faïencier, 354.
Massiou (Hippolyte), notaire, 261.
Massip (Raymond de), conseiller au parlement de Bordeaux, 33.
Matha, chef-lieu de cant., arr. de Saint-Jean d'Angély, 383.
Matha (Foulque de), 307.
Mathews (Mlle), 154. — (François), membre du parlement d'Irlande, 157.
Matignon (de), 391. — (Catherine de), 135.
Maude (Jean), 315.
Mauduit de Larive (Jean), 230.
Mauléon alias *Châtillon-sur-Sèvre*, chef-lieu de cant., arr. de Bressuire (Deux-Sèvres), 140.
Maurevert (de), 382.
Maury (Nicolas), bailli du comté de Dunois, 368.
Maury (le cardinal), abbé de La Frénade, 137.
Mautret, faïencier, 354.
Mauzac, comm. de Saint-Just, cant. de Marennes, 246.
Mauzé-Thouarsais, cant. de Thouars, arr. de Bressuire (Deux-Sèvres), 407.
Mazamet, arr. de Castres (Tarn). 136, 137.
Mazarin (le cardinal), 390, 391, 392.
Mazeray, cant. de Saint-Jean d'Angély, 387.
Mazottes, 11.
Meaux, chef-lieu d'arrond. (Seine-et-Marne), 84.
Médicis (Catherine de), 136, 285, 382, 398.
Medinet-Abou, 43.
Médis, cant. de Saujon, arr. de Saintes, 16.
Melun (Seine-et-Marne), 318.
Melun (de), 385.
Ménage, 230.
Ménardie, 373.
Mercier, imprimeur, 234.
Mercier du Paty, 92, 161.
Méré (de). Voir Gombaud et Poltrot.
Méré, comm. de Bouex (Charente), 247.
Mérichon (Jean), seigneur d'Uré, 140.
Mérignac, comm. de Montils, cant. de Pons, arr. de Saintes, 315.
Merlin (l'abbé), curé de Dampierre-sur-Boutonne, 15. — conventionnel, 242. — pasteur protestant, 138.
Merlot, notaire, 33.
Merpins, canton de Cognac (Charente), 394.
Meschers, cant. de Cozes, arr. de Saintes, 173.
Meschin (Arnaud), 302. — (Vital), 302.
Mesmes d'Avaux (Jacques de), 295. — (Thérèse de), 295.
Mesmin (Jeanne), 10.
Mesnard (Pierre), 324.
Mesnier (Antoine), imprimeur, 230.
Messignac, fief des Fourré.
Mestadier (Joseph), évêque constitutionnel des Deux-Sèvres, 387.
Mételin (Lesbos), 253.
Meursac, cant. de Gémozac, arr. de Saintes, 19, 385, 392, 396.
Meynard, 250.
Michel de La Morinerie, 80. — de Saint-Dizant, 411. — de La Motte, 385.
Michelin (Jean), 324.
Michelon (Jean), prêtre, prieur de Saint-Vivien de Saintes, 252.
Mignien-Planier, 241, 242, 243. — (Claude), 243. — (Joseph-Hyacinthe), 243.
Mignot (Marguerite), 243.
Migré, cant. de Loulay, arr. de Saint-Jean d'Angély, 136, 291, 385.
Migron, canton de Burie, arr. de Saintes, 190, 267.
Millier (Mathurin), 66.
Milly, fief des Maillé, 114.
Minute (François), 324.
Minvieille, jurat de Bordeaux, 194.
Mirabeau. Voir Riquetti.
Mirabel, 53.
Mirambeau, chef-lieu de cant., arr. de Jonzac, 380, 385.
Mirande (de), 138.
Mirebeau, chef-lieu de cant., arr. de Poitiers (Vienne), 411.
Moëse, cant. de Saint-Aignan, arr. de Marennes, 45, 91.
Mogon (Pierre), 142.
Moiré, com de Soulièvre, cant. d'Airvault, arrond. de Parthenay (Deux-Sèvres), 407.

Digitized by Google

Molière, 55.
Mondevis, comm. de Saint-Martin de Juillers, canton d'Aunay, arr. de Saint-Jean d'Angély, 284.
Monmouton, com. d'Archingeay, arr. de Saint-Jean d'Angély, 80.
Mons, comm. de Royan, 246.
Monsempron-Libos, comm. de Fumel, arr. de Villeneuve (Lot-et-Garonne), 406.
Montaigne (Joseph de), 134. — (Raymond), évêque de Bayonne, 230, 251.
Montaigu, comm. de Dampierre-sur-Boutonne, 301.
Montalembert (Charles de), 314. — (Isaïe de), 313, 314. — (Pierre de), 313.
Montanceys (Dordogne), 21.
Montandre, chef-lieu de canton, arr. de Jonzac, 45, 90, 143, 173, 225, 305, 315, 385.
Montauzier, commune de Baignes Sainte-Radégonde, arr. de Barbezieux (Charente), 35, 328.
Montauzier (de). Voir Sainte-Maure.
Montbron (de), seigneur de Fontaine-Chalandray, 142. — (Jeanne de), dame d'honneur de la reine d'Angleterre, 292.
Montbron, chef-lieu de cant., arr. d'Angoulême (Charente), 411.
Montbrun, fief des Valentin.
Montbrun (de). Voir Valentin.
Montceau, comm. de Saint-Parres-les-Varades, cant. de Bar-sur-Seine (Aube), 406.
Montclar-d'Agenais (Lot-et-Garonne), 406.
Montcenis, arr. d'Autun (Saône-et-Loire), 371, 372.
Mont-de-Marsan (Landes), 406.
Montellier (Suisse), 358, 359, 364.
Montespan. Voir Rochechouart.
Montesquiou (de), 99, 342, 382. — (Anne de), 397. — (François de), 397, 399. — (Jacques de), seigneur de Pompignan, 397. — (Jean de), 397.
Montgaillard (Suzanne de), 313.
Montguyon, chef-lieu de cant., arr. de Jonzac, 45, 53, 89, 90, 143, 315, 385. — (La Pierre Folle de), 54, 173, 207.
Montillet (l'abbé Gabriel), religieux franciscain, 387.
Montillon, notaire, 249.
Montlieu, chef-lieu de cant., arr. de Jonzac, 45, 63, 65, 90, 151, 225, 305, 315, 385. — (Le Roc de), 64.
Montluc (Blaise de), maréchal de France, 397. — (Fabien de), 397.
Montmorillon, chef-lieu d'arr. (Vienne), 407.
Montmorency-Boutteville (de), 142.
Montpellier (Hérault), 26.
Montravail, comm. de Pessines, cant. de Saintes, 345.
Montravail, comm. de Thaims, cant. de Gemozac, arr. de Saintes, 67.
Montravail (de). Voir Jagonnas.
Montréjau (pile romaine de), 40.
Montricoux, cant. de Nègrepelisse, arr. de Montauban (Tarn-et-Garonne), 407.
Montsoreau (de). Voir Chambes.
Moragne, cant. de Tonnay-Charente, arr. de Rochefort, 249.
Moras (de). Voir Perenc.
Moré du Rail, 385.
Moreau (Nicolas), 328.
Moricet (Bernard), orfèvre, 319, 409.
Morin, 298. — (Eutrope), faïencier, 353.
Mornac, cant. de La Tremblade, arr. de Marennes, 284, 347.
Mornac (de). Voir Boscal.
Mornay, château, comm. de Saint-Pierre de l'Isle, cant. de Loulay, arr. de Saint-Jean d'Angély, 373.
Mortagne, chef-lieu de cant., arr. de La Roche-sur-Yon (Vendée), 238.
Mortagne-sur-Gironde, cant. de Cozes, arr. de Saintes, 385.
Mossion, greffier, 410.
Moufflet (Stanislas), 265.
Mouillepied, comm. du Port d'Envaux, cant. de Saint-Porchaire, arr. de Saintes, 373.
Moulins (Allier), 407.
Mounier, 232.
Mousnier, 174.
Moussat (Jean), imprimeur, 232.
Moustiers (Loire-Inférieure), 30.
Mouton, cant. de Mansle, arr. de Ruffec (Charente), 29.
Moutonneau, cant. de Mansle, arr. de Ruffec (Charente), 29.
Muller (Jacques-Léonard), lieutenant général, 83.
Muret, comm. de Sauvagnac (Landes), 406.
Muron, cant. de Tonnay-Charente, arr. de Rochefort, 290.

Digitized by Google

Musset (Alfred de), 7.

N

Nancras, cant. de Saujon, arr. de Saintes, 313.
Nancré, fief des Dreux, 295.
Nancré (de). Voir Dreux.
Nantes (Loire-Inférieure), 114, 169, 368, 369, 379.
Nanteuil, cant. de Ruffec (Charente), 228.
Nantillé, cant. de Saint-Hilaire, arr. de Saint-Jean d'Angély, 83.
Nantillé (de). Voir Chevallier.
Napoléon Ier, 139, 331.
Nassau (princesse de), 34.
Navailles (de), 391.
Navarosse, cant. de Dax (Landes), 406.
Navarre, 314.
Necker, ministre d'état, 376.
Nérac, chef-lieu d'arrond. (Lot-et-Garonne), 134.
Néré, cant. d'Aunay, arr. de Saint-Jean d'Angély, 354.
Néré (Cadelon de), 301.
Nesle (Gui de), maréchal de France, 394.
Nesmond (Junien), 315.
Neuvicq, cant. de Montguyon, arr. de Jonzac, 89, 385.
Nevers (Nièvre), 407.
Neveu (Jacques), 407. — (Hélène), 84.
Nicaise (saint), 145.
Nicolle (Elie), 67.
Nieul-les-Saintes, cant. de Saintes, 254, 326. 327.
Ninon de Lanclos, 56.
Niort (Deux-Sèvres), 65, 144, 189, 231, 282, 296, 305, 309, 379, 391.
Niou, ingénieur de la marine, 373, 374, 379.
Nonaville, cant. de Châteauneuf, arr. de Cognac, 265.
Nossay (de), 385.
Notre-Dame de Beaulieu. Voir *Angoulême*.
Notre-Dame de Boisgrolaud (Vendée), 407.
Notre-Dame de la Place. Voir *Bordeaux*.
Notre-Dame de Lorette (Italie), 163.
Notre-Dame de Rochefort. Voir *Rochefort*.
Notre-Dame de Saint-Vivien. Voir *Saintes*.
Notre-Dame du château. Voir *Pons*.
Notre-Dame du château de Saintes. Voir *Saintes*.
Nouel (Pierre), 323.
Nouveau, notaire, 319, 409.
Nozeille (Suzanne de), 84.

O

Ocoy (Jean-Casimir d'), seigneur de Saint-Trojan, 306.
Oger, 301.
Oleron (île d'), 46, 65, 142, 153, 231, 239, 259, 260, 273, 360, 392.
Olivier, 298.
Oloron, chef-lieu d'arrond. (Basses-Pyrénées), 391.
Orceau, député du tiers-état, 376.
Orignolles, cant. de Montlieu, arr. de Jonzac, 385.
Orillard (Henri), 233.
Orlac, comm. de Dompierre, cant. de Burie, arr. de Saintes, 21, 385.
Orléans (Loiret), 317.
Orléans (Jean-Godefroy d'), 228. — (duc d'), 391.
Ornezan (Catherine d'), 399. — (Jacques d'), baron d'Auradé, 399.
Oronce, 143.
Ossun (d'), 28.
Ozillac, cant. de Jonzac, 225.

P

Paillau (Louise), 251.
Paillé, cant. d'Aunay, arr. de Saint-Jean d'Angély, 183.
Pajot d'Ons-en-Bray, directeur général des postes, 147.
Palissy (Bernard), 4, 5, 27, 131, 182, 237, 261, 351, 354.
Pallais (Saint), évêque de Saintes, 249.
Panama (Amérique), 5.
Panier (René), 148.
Pannevaire (Jeanne de), 115.
Parabère (de). Voir Baudéan.
Parant, notaire royal, 319.
Parensay, 291.
Parioleau (Rose), 83.
Paris, 323, 325, 326, 373, 407. — (Saint-Gervais de), 407.
Parthenay, chef-lieu d'arrond.

Digitized by Google

(Deux-Sèvres), 407. — (chapelle d'Ervaut de), 407.
Parthenay (Alice de), 291. — (Anne de), 245. — (Jean de), 291
Pascal II, pape, 395.
Pasquier (Etienne), 129. — (Nicolas), 94. — notaire, 401, 402.
Passeau, prieur de Saujon, 305.
Péan de Brie, seigneur de Serrant, 114.
Peirenc de Moras (Anne-Marie), 146, 147, 245.
Pellegeay, curé de Saint-Léger de Cognac, 10, 90.
Pelleprat, curé d'Ars, 9, 21, 22, 23. 25, 26. — (Pierre), jésuite, 21, 22, 25.
Pelletan, 384.
Pelletreau, 373.
Pellisson (Paul), 230.
Pelluchon (Jean), 162.
Penkerar-Bloa, tumulus, 357.
Péraud, Payraud (le cardinal Raymond), 130, 131, 230, 383.
Péréfixe (de). Voir Hardouin.
Pérignac, cant. de Pons, arr. de Saintes, 262.
Périgord, ancienne province, 28.
Périgueux (Dordogne), 31, 142, 383. — (Saint-Front de), 31, 389.
Pernes (de), gouverneur de Saintes, 30.
Perpignan (Pyrénées-Orientales), 223.
Perrier, 373.
Perrin, imprimeur, 232.
Peschau, choriste de Cognac, 23.
Peschot (Pierre), cordelier, 29.
Pessines, cant. de Saintes, 81, 82, 345.
Petiniaud de Champagnac (Gustave), 106.
Peyre-Longue, *Pierre-Longue* (pile de), (Landes), 386.
Philip (Marie), 231. — (Martial), sieur de Gourson, 231.
Philippe le Bel, 93, 138, 164. — le Hardi, 325.
Philippier (Elisabeth), 90.
Pichon (François), seigneur de Magezy, 412. — (Françoise), 412. — (Jacques), président du présidial, 412. — (Josué), 412.
Pichot (François), 11.
Pie V (saint), pape, 56. — VII, 56.
Pierre II, évêque de Poitiers, 209.
Pierreville, comm. de Bacqueville, arr. de Dieppe (Seine-Inférieure), 407.
Piis (de), secrétaire du comte d'Artois, 40, 254. — (Edouard de), 41. — (Joseph de), 40. — (Pierre-Augustin de), 40, 81.
Pilet (fort), 40.
Pillerit, moulin, 412.
Pillet (Richard), religieux augustin, 169.
Pineau, 401, 402.
Pinet (Elie), 350. — (Henri), 350.
Pinon (Somme), 135.
Pirelonge (tour de), comm. de Saint-Romain de Benet, cant de Saujon, arr. de Saintes, 39, 40, 76, 386, 388, 402.
Pisany, cant. de Saujon, arr. de Saintes, 262, 327, 396.
Pisany (de). Voir Vivonne et Senecterre.
Pissonnet de Bellefons (Marie-Jeanne), 17.
Pithou (Pierre), 143.
Pitre (Pierre), procureur au siège d'Angoulême, 11.
Plas (François-Joseph de), seigneur de Lignières, 387. — (François-Barthélemy), 387. Voir Robinet de Plas.
Plassac, cant. de Saint-Genis, arr. de Jonzac, 136.
Plassac, comm. d'Epargnes, cant. de Cozes, arr. de Saintes, 247.
Plassac, cant. de Blaye (Gironde), 107, 187.
Plougouven (Finistère), 407.
Poitiers (Vienne), 3, 28, 65, 68, 111, 129, 305, 309, 391, 407. — (Saint-Cyprien de), 299.
Poitiers (Alphonse de), 106, 231, 290. — (Diane de), 285. — (Guillaume de), 290, 396.
Poitou, 28, 225, 226.
Poittevin, 401, 402. — de La Frégonnière (Louis), 17.
Polisy (de). Voir Fargès.
Poltrot de Méré, 382.
Pons (Anne de), comtesse de Marennes, 37, 245. — (Antoine de), 245. — (Guionne de), 93, 155. — (Isaac de), marquis de La Caze, baron de Thors, 295, 385. — (Mme de), 142. — (Renaud-Constant de), 295.
Pons-Saint-Maurice (Guyonne de), 155, 158. — (Philippe de), 154. —

Digitized by Google

(Suzanne de), 154.
Pontac (de), 34. — (Marguerite de), 35. — président du parlement de Bordeaux, 163.
Pont de Bones (camp de), (Belgique), 214.
Pont de Loye, fief des Maingot de Surgères, 270.
Pont-Labbé, cant. de Saint-Porchaire, arr. de Saintes, 268, 269, 385, 396.
Pontoise, chef-lieu d'arrond. (Seine-et-Marne), 325.
Porcheresse, cant. de Blanzac, arr. d'Angoulême, 313.
Portes (de). Voir Garonne.
Pouget (Comte), capitaine de frégate, 380.
Pougnard, pasteur protestant, 385.
Pougues-les-Eaux, chef-lieu de cant, arr. de Nevers (Nièvre), 357.
Pouillac, cant. de Montlieu, arr. de Jonzac, 409.
Poussard (Charles), 99. — (François), seigneur de Lignières, 387. — (Henri), seigneur de Meursay, 306. — (Jacques), 306. — (Judith), 387.
Poussin, peintre, 182.
Poutard (Pierre), curé de Mazeray, 387.
Pranzac, cant. de La Rochefoucauld (Charente), 31.
Préau de La Bretonnière, 406.
Preissac (Paul-Odon, comte de), 265.
Pressac (de), 385. — (Jacques de), sieur de La Chaise, 388.
Preuilly (Jeanne de), 291.
Prévost (Jean), dit Pellegrin, 394.
Prévost de Saint-Cyr, 147.
Prévost de Sansac (Louis), 27, 306. — de Touchimbert (Marie), 382.
Prières, cant. de Mauzé, arr. de Rochefort, 290.
Prignac, cant. de Matha, arr. de Saint-Jean d'Angély, 250.
Primaudière, comm. de Nieul-les-Saintes, cant. de Saintes, 354.
Priolo (Antoine), doge de Venise, 138, 343. — (Benjamin), 138, 392, 393.
Priqué de Guippeville, 231, 385.
Prou, maire de La Rochelle, 138.
Prudhomme (Honoré), 252. — (Sully), 55.
Puebla de los Angeles (Mexique), 21, 22.
Puy-du-Lac, cant. de Tonnay-Charente, arr. de Rochefort, 385.
Puyraimond (de). Voir Bertrand.
Puyréaux, cant. de Mansle, arr. de Ruffec (Charente), 29.
Puyrolland, cant. de Tonnay-Boutonne, arr. de Saint-Jean d'Angély, 251.
Puyvineux, comm. de Saint-Cristophe, cant. de la Jarrie, arr. de La Rochelle, 183.

Q

Québec (Canada), 52, 344, 384.
Queniquen, 58.
Queu (François), sieur de Mérignac, 315.
Queux (Jacob de), sieur de Saint-Hilaire, 312. — (Marie de), 312.
Quimperlé, chef-lieu d'arr. (Finistère), 76. — (Sainte-Croix de), 76.
Quintil du Tronsay (Jacques), poète saintongeais, 93.
Quintin, chef-lieu de cant., arr. de Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord), 295, 407.
Quistofta (dolmen de), 358.

R

Rabache (François), avocat au parlement, 297.
Rabaine (île d'Oleron), 33.
Rabaine (de), 4. — (Geoffroi de), 327. — (René de), 317.
Rabillard, bailli de Taillebourg, 410.
Rabiol (Hugues), 301. — (Maingot), 301. — (Ramnulfe), 301.
Radeau, 319.
Raimbert, 368.
Raimond (Jean), 313.
Rainald, 301.
Rainaldus, vicarius, 302.
Rainguet (l'abbé Augustin), 9, 54, 76, 92.
Raïssac, imprimeur, 233.
Rambouillet (marquise de). Voir Angennes.
Ramnulfe, 302.
Rancon (Berthe de), 290. — (Geof-

Digitized by Google

froi de), seigneur de Taillebourg, 250.
Ransanne (de), 385.
Ranson, 314.
Raoul de La Guibourgère (Jacques), évêque de Saintes, 252, 260.
Rasac (de). Voir Bailly.
Rauzan (l'abbé), 233.
Raymond (de), 384. — (Florimond de), 261.
Rays (Sylvie de), 155. Voir Gondi.
Ré (île de), 30, 46, 82, 140, 141, 142, 231, 239, 260, 261, 390.
Réals (de). Voir Boscal.
Regnaud (Jeanne), 330. — (Jean), seigneur de Peunouveau, 330.
Regnauld (Elisabeth), 409. — (Gabriel), 410. — (Jean), greffier criminel au présidial de Saintes, 409.
Regnaud de Saint-Jean d'Angély, 392.
Regnier (Jacques), avocat, 313. — (le père), jésuite, 133.
Regnier de Lhomée, 159. — (Jacques, 160. — de Saint-Mamert, 159.
Regnier-Desmarais, membre de l'académie francaise, 45, 91, 160. (François), 91. — (Jean), 46, 91. (Jean-Séraphin), 91, 92.
Regolleau (Pasquier), 29.
Relyon (Jeanne), 311.
Renard (Jean), avocat au parlement de Paris, 296.
Renaud, abbé de Saint-Cyprien, 300.
Renaudin (Jean-François), commandant du *Vengeur*, 56.
Rencogne (grottes de), cant. de La Rochefoucauld, arr. d'Angoulême (Charente), 117.
Renou (Pierre), 78.
Renouard (Antoine), libraire, 413. — (Charles), pair de France, 413.
Retz (de). Voir Annebaut et Gondi.
Reverseaux (de). Voir Guéau.
Ribemont, ancienne abbaye (Aisne), 383.
Ribemont-Mornay, comm. de Saint-Pardoux, cant. de Saint-Jean d'Angély, 42.
Ribereau, peintre en faïence, 354.
Richard d'Angleterre, 290.
Richard (Etienne), 29.
Richelieu (de). Voir du Plessis et Vignerot.
Ridaret, libraire, 236.
Rieux (Marie de), 140.
Rigaud de Vaudreuil (Pierre), 34, 328.
Riondel, 368.
Rioux, cant. de Gemozac, arr. de Saintes, 385.
Riquetti de Mirabeau, 241.
Rivery (Jeanne de), 114.
Rivoald, ingénieur de la marine, 373.
Roaillan, cant. de Langon, arr. de Bazas (Gironde), 406, 407.
Robbé (Jacques), 252.
Robenhausen (Suisse), 358.
Robert, 30. — (Jean), 330, 409. — (Samuel), notaire, 330. — faïencier, 352, 354.
Robicquet (Anne), 314.
Robinet de Plas (Philippine), 387.
Rochebertier (grottes de), (Charente), 117.
Rochechouart (Athénaïs de), marquise de Montespan, 143.
Rochefort, chef-lieu d'arrond., 146. 183, 227, 271, 273, 304, 317, 323, 324, 367, 369, 371, 373, 376, 378. — (Notre-Dame de), 174, 252, 253.
Rochelle du Coudray, 138.
Rocheroux, fief des Fourré, comm. d'Aunay, 293, 295, 296.
Rodez (Aveyron), 395.
Rogeau (Etienne), chef de fruiterie du roi, 79. — (Nicolas), secrétaire de l'évêché de Saintes, 79.
Rohan-Chabot (Adélaïde), 158 — (duc de), 99, 134. — (duchesse de), 369. — (Ferdinand de), 156. — (Guillaume de), 156. — (Guy de), 93, 155. — (Henri de), 32, 385. — (Marie-Charles-Rosalie de), vicomte de Jarnac, 93, 143, 154, 156. — (Olivia de), 156. — (prince de Léon), 312.
Rohan-Soubise (Benjamin de), 142, 246. — (duc de), 393.
Rolin (Jean), 82.
Rolland (Jacques), seigneur de Monmouton, 80.
Rollet, secrétaire de l'évêché de Saintes, 197.
Romegou, cant. de Saint-Porchaire, arr. de Saintes, 147, 347, 396.
Romieux (Paul), 350.
Rondeau (Isaac), 319. — (Jacques), 24. — (Marie-Anne), 319. — (Phi-

Digitized by Google

lippe), maire de Rochefort, 373, 376, 381.
Roselly (de), amiral, 378.
Rosmeur, tumulus, 357.
Rossay, cant. de Loudun (Vienne), 407.
Rotbertus, presbyter, 302.
Rouen (Seine-Inférieure), 231.
Rougé (Louis), 352.
Rouillé, cant. de Lusignan, arr. de Poitiers (Vienne), 68.
Rouillé (Jeanne), 67.
Roullet, cant. d'Angoulême (Charente, 389.
Rousseau (François), 233. — (Gilbert), jésuite, 133.
Rousseau (Jean-Jacques), 56.
Rousselet, comm. de Nieul-les-Saintes, cant. de Saintes, 327.
Rousselet (Jean), conseiller au présidial de Saintes, 12.
Rouvray (de). Voir Baret.
Roy (Jean), 233. — lieutenant général en l'élection de Cognac, 388. — notaire, 33.
Roy d'Angeac (Louis), 233.
Royan, chef-lieu de cant., arr. de Marennes, 136, 142, 253, 274, 368, 369, 378.
Ruamps, 241.
Rueil (Seine-et-Oise), 85.
Ruelle, cant. d'Angoulême (Charente), 374.
Ruffec (de). Voir Volvire.
Ruffi (Gaufredus), 302.
Ruhet (Françoise), 197.
Ruillier (Ambroise), prêtre, 252.

S

Sablonceaux, cant. de Saujon, arr. de Saintes, 385, 395.
Sabouraud (Jacques), prêtre, 79.
Saint-Aignan de Saintes. Voir *Saintes*.
Saint Amand de Boixe, chef-lieu de cant., arr. d'Angoulême (Charente), 208, 389.
Saint-Amand de Bonnieure, cant. de Mansle, arr. de Ruffec (Charente), 29.
Saint-Amans, chef-lieu de cant., arr. de Mende (Lozère), 136.
Saint-André. Voir *Bordeaux*.
Saint-André de Lidon, cant. de Gemozac, arr. de Saintes, 16.
Saint-André des Combes, cant. de Cognac (Charente), 16.
Saint-André, 401. — (Mlle de), 173.
Saint-Angeau, cant. de Mansle, arr. de Ruffec (Charente), 29.
Saint-Antonin. Voir *Angoulême*.
Saint-Aubin, arr. de Blaye (Gironde), 380.
Saint-Ausone. Voir *Angoulême*.
Saint-Blancard, 384.
Saint-Bonnet, cant. de Mirambeau, arr. de Jonzac, 16.
Saint-Brice, cant. de Cognac, 136, 283.
Saint-Bris des Bois, cant. de Burie, arr. de Saintes, 173, 353.
Saint-Chartrier de Javarzay. Voir *Javarzay*.
Saint-Christophe, cant. de La Jarrie, arr. de La Rochelle, 183.
Saint-Ciers-Champagne, cant. d'Archiac, arr. de Jonzac, 385.
Saint-Ciers, cant. de Mansle, arr. de Ruffec (Charente), 29.
Saint-Coutant, cant. de Tonnay-Charente, arr. de Rochefort, 385.
Saint-Crépin, cant. de Tonnay-Charente, arr. de Rochefort, 385.
Saint-Cybard. Voir *Angoulême*.
Saint-Cybardeaux, cant de Rouillac, arr. d'Angoulême, 388.
Saint-Cyprien. Voir *Poitiers*.
Saint-Cyr (de). Voir Prévost.
Saint-Denis, comm. de Chenac, cant. de Cozes, arr. de Saintes, 312.
Saint-Dizant (de). Voir Michel.
Saint-Emilion, cant. de Libourne (Gironde), 389.
Saint-Estèphe, cant. d'Angoulême, 389.
Saint-Etienne (Loire), 371.
Sainte-Eugène, cant. d'Archiac, arr. de Jonzac, 80.
Saint-Eutrope de Montmoreau, arr. de Barbezieux, 406. — *de Boussac*, cant. de Ruffec, 406. — *de Saint-Claud*, arr. de Confolens, 406. — *de Saintes*. Voir *Saintes*.
Saint-Flour, chef-lieu d'arr. (Cantal), 325.
Saint-Fort-sur-Brouage, comm. de Saint-Jean d'Angle, cant. de Saint Aignan, arr. de Marennes, 4.
Saint-Fort-sur-Gironde, cant. de Saint-Genis, arr. de Jonzac, 385, 395, 396.

Digitized by Google

Saint-Fort-sur-Né, cant. de Segonzac, arr. de Cognac, 24, 25.
Saint-Front, cant. de Mansle, arr. de Ruffec (Charente), 29. — *de Périgueux*. Voir *Périgueux*.
Saint-Gelais (de), 284, 306, 385.
Saint-Georges de La Valade, comm. de Saint-Porchaire, arr. de Saintes, 394.
Saint-Georges de Rifaucon. Voir *Barbezieux*.
Saint-Georges des Agouts, cant. de Mirambeau, arr. de Jonzac, 16.
Saint-Georges d'Oleron, cant. de Saint-Pierre, arr. de Marennes, 382, 383.
Saint-Georges du Vigean, cant. de l'Ile Jourdain, arr. de Montmorillon (Vienne), 407.
Saint-Germain de Marancennes, cant. de Surgères, arr. de Rochefort, 130.
Saint-Germain du Seudre, cant. de Saint-Genis, arr. de Jonzac, 385.
Saint-Germain en Laye, chef-lieu de cant., arr. de Versailles, 325, 358.
Saint-Germain-sur-Vienne (dolmen de), 388.
Saint-Germain (de), député de Saintonge, 138.
Saint-Gervais. Voir *Paris*.
Saint-Gilles. Voir *Pons*.
Saint-Gouard, fief des Vivonne, 327.
Saint-Groux, cant. de Mansle, arr. de Ruffec (Charente), 29.
Saint-Hilaire, comm. de Soubise, cant. de Saint-Aignan, arr. de Marennes, 312.
Saint-Hilaire, comm. de Dampierre-sur-Boutonne. cant. d'Aunay. Voir *Dampierre*.
Saint-Hilaire de Foussay (Vendée), 142.
Saint-Hilaire de Villefranche, chef-lieu de cant. arr., de Saint-Jean d'Angély, 191, 219, 385.
Saint-Jacques de Cognac. Voir *Cognac*.
Saint-Jacques de Galice (Espagne), 163.
Saint-James, comm. du Port d'Envaux, cant. de Saint-Porchaire, arr. de Saintes, 26.
Saint-Jean d'Angély, chef-lieu d'arrond. (Charente-Inférieure), 32, 74, 75, 138, 165, 166, 183, 228, 231, 271, 275, 284, 290, 293, 323, 325, 343, 386, 388, 389, 394. 399.
Saint-Jean de Châtellerault. Voir *Châtellerault*.
Saint-Jean des Vignes, 383.
Saint-Jean-sur-Coyron, 114.
Saint-Junien-des-Combes, arr. de Bellac (Haute-Vienne), 408.
Saint-Just, cant. de Marennes, 304.
Saint-Laon de Thouars, ancienne abbaye, arr. de Bressuire (Deux-Sèvres), 91, 92.
Saint-Laurent (Guillaume de), 391.
Saint-Laurent de La Barrière, cant. de Tonnay-Boutonne, arr. de Saint-Jean d'Angély, 293.
Saint-Laurent de La Prée, cant. de Rochefort, 385.
Saint-Laurent des Combes, cant. de Cognac, 396.
Saint-Laurent du Roc. Voir *Montlieu*.
Saint-Laurent, député du tiers état, 376.
Saint-Léger, cant. de Pons, arr. de Saintes, 151, 243.
Saint-Léger de Chauvigny, cant. de Montmorillon (Vienne), 406.
Saint-Léger de Cognac. Voir *Cognac*.
Saint-Légier-Boisrond (de), 42, 385. — de La Sauzaye (Rose), 306. — (Renée), 306.
Saint-Léonard de Chaumes, ancienne abbaye, 145.
Saint-Lô (Manche), 327.
Saint-Louis de la Petite Flandre, comm. de Muron, cant. de Tonnay-Charente, arr. de Rochefort, 387.
Saint-Luc (de), 284.
Saint-Maixent, chef-lieu de cant., arr. de Niort (Deux-Sèvres), 138, 290, 291.
Saint-Maixent-sur-Vie, cant. de Saint-Gilles-sur-Vie. arr. des Sables d'Olonne (Vendée), 407.
Saint-Marc. Voir *Saint-Mars*.
Saint-Mars (pile de), (Indre-et-Loire), 39, 223, 402.
Saint-Martial de Limoges, 64, 305.
Saint-Martial de Mirambeau, cant. de Mirambeau, arr. de Jonzac, 162.
Saint-Martial de Vitaterne, cant. de Jonzac, 305.

Digitized by Google

Saint-Martin d'Ary, cant. de Montguyon, arr. de Jonzac, 385.
Saint-Martin de Cognac. Voir *Cognac*, 395.
Saint-Martin de Doussay, cant. de Lencloître, arr. de Châtellerault (Vienne), 407.
Saint-Martin de La Coudre, cant. de Loulay, arr. de Saint-Jean d'Angély, 113, 115.
Saint-Martin de Ré, chef-lieu de cant., arr. de La Rochelle, 137, 183, 325.
Saint-Martin de Saujon. Voir *Saujon*.
Saint-Martin de Vertou, 74.
Saint-Martin l'Ars, cant. de Sainte-Hermine, arr. de Fontenay (Vendée), 114.
Saint-Maur de Saintes. Voir *Saintes*.
Saint-Maurice, comm. de Saint-Sever-sur-l'Adour (Landes), 406.
Saint-Médard, cant. de La Jarrie, arr. de La Rochelle, 183.
Saint-Michel d'Entraigues, cant. d'Angoulême, 388.
Saint-Michel de Saintes. Voir *Saintes*.
Saint-Michel en l'Herm, cant. de Luçon, arr. de Fontenay (Vendée), 145.
Saint-Omer, chef-lieu d'arr. (Pas-de-Calais), 325
Saint-Orens (de), 384. — (Jeanne de), 12.
Saint-Pallais de Négrignac, cant. de Montlieu, arr. de Jonzac, 16. — *de Saintes*. Voir *Saintes*.
Saint-Pallais-sur-mer, cant. de Royan, arr. de Marennes, 16.
Saint-Pierre de Mâcon. Voir *Mâcon*.
Saint-Pierre de la Tour. Voir *Aunay*
Saint-Pierre de Saintes. Voir *Saintes*.
Saint-Pierre d'Oleron, chef-lieu de cant., arr. de Marennes, 30.
Saint-Porchaire, chef-lieu de cant., arr. de Saintes, 385.
Saint Rambert, chef-lieu de cant., arr. de Belley (Ain), 371.
Saint-Romain de Benet, cant. de Saujon, arr. de Saintes, 19, 32, 76, 395.
Saint-Romain de Blaye, ancienne abbaye, 64.
Saint-Saloine de Saintes. Voir *Saintes*.
Saint-Saturnin du Bois, cant. de Surgères, arr. de Rochefort, 173.
Saint-Sauveur. Voir *La Rochelle*.
Saint-Sauveur de Nuaillé, cant. de Courçon, arr. de La Rochelle, 183.
Saint-Sauveur du château. Voir *Pons*.
Saint-Savin-sur-Gartempe, chef-lieu de cant., arr. de Montmorillon (Vienne), 407.
Saint-Savinien, chef-lieu de cant., arr. de Saint-Jean d'Angély, 136, 137, 385.
Saint-Seurin (Mlle de), 173.
Saint-Seurin de Paleines, cant. de Pons, arr. de Saintes, 305.
Saint-Seurin d'Uzet, cant. de Cozes, arr. de Saintes, 293.
Saint-Sever, cant. de Pons, arr. de Saintes, 93.
Saint-Sever-sur-l'Adour, chef-lieu d'arrond. (Landes), 140, 167.
Saint-Sèverin, ancienne abbaye, cant. de Loulay, arr. de Saint-Jean d'Angély, 57.
Saint-Simon (Le duc de), gouverneur de Blaye, 143.
Saint-Sornin de Marennes, cant. de Marennes, 246.
Saint-Symphorien, cant. de Saint-Aignan, arr. de Marennes, 219, 310.
Saint-Trojan (de). Voir Ocoy.
Saint-Vaize, cant. de Saintes, 249.
Saint-Vincent de Dampierre. Voir *Dampierre-sur-Boutonne*.
Saint-Vincent de Vert, comm. de Labry, arr. de Mont-de-Marsan (Landes), 406.
Saint-Vivien, cant. de La Jarrie, arr. de La Rochelle, 385.
Saint-Vivien de Pons. Voir *Pons*.
Saint-Vivien de Saintes. Voir *Saintes*.
Saint-Xandre, cant. de La Rochelle, 262.
Sainte-Colombe, cant. de Montlieu, arr. de Jonzac, 29, 251, 316.
Sainte-Colombe, cant. de Mansle, arr. de Ruffec (Charente), 29.
Sainte-Colombe de Saintes. Voir *Saintes*.
Sainte-Colombe (de), 399.
Sainte-Croix de Bordeaux. Voir *Bordeaux*.

Digitized by Google

Sainte-Croix de Quimperlé. Voir *Quimperlé.*
Sainte-Eulalie. Voir *Bordeaux.*
Sainte-Eulalie-en-Born, comm. de Parentès, cant. de Mont-de-Marsan (Landes), 406.
Sainte-Gemme, cant. de Saint-Porchaire, arr. de Saintes, 85, 392, 395, 396.
Sainte-Gemme (de). Voir Carré.
Sainte-Marie de Saintes. Voir *Saintes.*
Sainte-Maure-Montauzier (le marquis de), 35, 331, 384, 390, 393. — (Catherine de), 75. — (Charles de), 411.
Sainte-Quitière, comm. de Chadurie, cant. de Blanzac, arr. d'Angoulême, 411.
Sainte-Radégonde, comm. de Baignes, arr. de Barbezieux, 409.
Sainte-Radégonde, comm. de Courant, cant. de Loulay, arr. de Saint-Jean d'Angély, 249.
Saintes, chef-lieu d'arrond. (Charente-Inférieure), 65, 84, 92, 110, 135, 138, 139, 160, 183, 188, 231, 254, 255, 271, 275, 305, 317, 323, 324, 376, 384, 386, 396, 400.
EGLISES ANCIENNES (Saint-Aignan de), 307. — (Saint-Frion de), 307. — (Saint-Maur de), 66. — (Saint-Michel de), 66. — (Sainte-Colombe de), 66. — (Sainte-Marie de), 34.
MONUMENTS ANCIENS (Arc-de-Triomphe de), 35. — (Arènes de), 35, 111, 230. — (Capitole de), 35, 145. — (Saint-Saloine de), 182.
PAROISSES (Saint-Eutrope de), 29, 35, 65, 142, 388, 389, 406. — (Saint-Pallais de), 66. — (Saint-Pierre de), 31, 190, 195, 389. — (Saint-Vivien de), 17, 35, 36, 66, 252, 253.
QUARTIERS ET RUES (La Berthonnière de), 65. — (Le Côteau de), 63, 114. — (Notre-Dame de Saint-Vivien de), 313. — (Place Blair de), 100. — (Porte-Evêque de), 65. — (Rue du Rempart de), 110.
Sainte-Soulle, cant. de La Jarrie, arr. de La Rochelle, 385
Sainte-Valérie. Voir *Pons.*
Saintonge, ancienne province, 28, 391, 397.
Sainval (Mlle), actrice, 373.
Saizy (Denis), 90. — (Jean), 90.
Salignac (Antoine de), 231.
Salignac de La Mothe de Fénelon (François), archevêque de Cambrai, 73, 237, 277.
Sallebert, 130.
Salles, cant. de Segonzac, arr. de Cognac, 395.
Salles (Isabeau), 162. — (Jean), 162.
Salmon, 401.
Sanxay, cant. de Lusignan, arr. de Poitiers (Vienne), 35, 53, 67, 68-72, 118, 229, 260, 262, 337, 388.
Sarbazan, comm. de Roquefort, arr. de Mont-de-Marsan (Landes), 406.
Sarlat (Isaac), 324.
Sarrazin (Robert), 409.
Sartine (M. de), ministre des finances, 368, 369.
Saujon, chef-lieu de cant., arr. de Saintes, 85, 246, 304, 318, 324, 385 — (Saint-Martin de), 305.
Saujon (de). Voir Campet.
Saulnier de Pierre Levée (François), seigneur de Gondeville, 155.
Sauvignon (Léonard), 277.
Savari, 301.
Saveille, comm. de Paizay-le-Naudouin, cant. de Villefagnan, arr. de Ruffec, 382, 383.
Savette (Louise), 294.
Savoie (Emmanuel de), 245, 246. — (Louise de), 195. — (Maurice de), comte de Soissons, 37, 143, 255, 399.
Saxe-Hilburghausen (le prince de), 245.
Sazerac (Bernard), 352. — (Louis), céramiste, 351, 354. — (Simon), 352. — (Dlle), 401.
Sebilleau, 298.
Segonzac, chef-lieu de cant., arr. de Cognac, 10, 12, 94.
Seguin (Bon), 12. — (Marie-Angélique) 12.
Ségur (de), 385.
Semillac, cant. de Mirambeau, arr. de Jonzac, 385.
Semoussan, fief des Maillé, 114.
Senné, notaire, 401. — (Daniel), orfèvre, 409.
Sennecterre (Jean-Charles de), marquis de Pisany, 328.
Sens, chef-lieu d'arr. (Yonne), 173, 251, 407.

Digitized by Google

Sérigny (Orne), 407.
Serrizon, comm. de Saint-Léger, cant. de Pons, arr. de Saintes, 249.
Serrant, fief des Péan de Brie.
Sévigné (de). Voir Aubigné.
Sicard, 298.
Sixte-Quint, pape. 56.
Size (P.), curé de Gimeux, 23.
Smith (Elisabeth), 154, 156, 158. — (Jacques), membre du parlement d'Irlande, 155.
Soissons (de). Voir Savoie.
Solesmes, ancienne abbaye, cant. de Sablé, arr. de La Flèche (Sarthe), 73, 74.
Sombardier (Claude), 36.
Sommervogel, 405.
Sotwel (le père), jésuite, 22.
Soubise, cant. de Saint-Aignan, arr. de Marennes, 284, 392.
Soubise (de). Voir Rohan.
Soubran, cant. de Mirambeau, 385.
Souillac, comm. d'Ars, cant. de Cognac, 84.
Soullier, pasteur protestant, 385.
Soupprosse, comm. de Tartas, arr. de Saint-Sever (Landes), 406
Sourches-au Maine (château), 140.
Sousmoulins, cant. de Montendre, arr. de Jonzac, 409.
Spanheim (Ezéchiel de), gouverneur de Guernesey, 143. — (Marie-Anne de), 143.
Stachebou (Algerius), 302.
Sujet (Michel), 67.
Surgères, chef-lieu de cant., arr. de Rochefort, 262, 276, 288, 290, 389.
Surgères (Renée de), 114. Voir Maingot
Sybille, dame de Surgères, 290.

T

Taillant, cant. de Saint-Savinien, arr. de Saint-Jean d'Angély, 387.
Taillebourg. cant. de Saint-Savinien, arr. de Saint-Jean d'Angély, 83, 138, 226, 293.
Taillebourg (de). Voir La Trémoille.
Taillet (l'abbé Alexis), vicaire général de Saintes, 154.
Taller, comm. de Castets, arr. de Dax (Landes), 406.
Talleyrand (de), 3.
Talmont, chef-lieu de cant., arr. des Sables-d'Olonne (Vendée), 140.
Tancarville (le comte de), 291.
Tanzac, cant. de Gemozac, arr. de Saintes, 16.
Tanzac (de), prêtre de la commanderie d'Angles, 24.
Tard, 320.
Tarnac (Corrèze), 58.
Tartifume (chapelle de), 238.
Taugon-La-Ronde, cant. de Courçon, ar. de La Rochelle, 385.
Téotard, abbé d'Ebreuil, 395.
Tesson, cant. de Gemozac, arr. de Saintes, 347.
Teste (Daniel), 409.
Texier (le père), jésuite, 138.
Texier (Noël), imprimeur, 237, 384.
Texier de La Pégerie, 134.
Thaims, cant. de Gemozac, arr. de Saintes, 66, 67.
Thairé, cant. d'Aigrefeuille, arr. de Rochefort, 109, 385.
Thenac, cant. de Saintes, 347. Voir *Peu-Richard*.
Théodoric, moine de Saint-Cyprien de Poitiers, 302.
Thermes (de). Voir La Barthe.
Thévenot (Louis), prêtre, 2?2.
Thézac, cant. de Saujon, arr. de Saintes, 396.
Thibault, ingénieur de la marine, 373.
Thiers (Jean-Baptiste), curé de Vibraye, 306.
Thomas (Claire-Anne), 85.
Thomas d'Aquin (saint), 3.
Thomas du Bouchet, curé d'Ars, 23, 25.
Thors, cant. de Matha, arr. de Saint-Jean d'Angély, 295.
Thouars, chef-lieu de cant., arr. de Bressuire, 140.
Thouars (vicomtesse de). Voir Chambes.
Tirac (de), 384.
Tiraqueau (André), 129.
Tison (de), 384.
Tizon d'Argence, 99, 397.
Tonnay (Geoffroy de), 305.
Tonnay-Boutonne, chef-lieu de cant., arr. de Saint-Jean d'Angély, 80, 92, 292, 293, 385.
Tortat, 378.

Digitized by Google

Tory (Geoffroy), 132.
Toselin, 301.
Touchimbert (de). Voir Prévost.
Toufaire (Pierre), ingénieur de la marine, 366, 369-381. — (Louise-Adélaïde), 311.
Toulit (Louis), orfèvre, 324.
Toulon, chef-lieu d'arrond. (Var), 380, 381.
Toulon (terrier de), comm. de Saint-Romain de Benet, arr. de Saintes, 20.
Toupet, notaire au Châtelet de Paris, 296.
Tourneur, notaire, 409.
Toussaints, imprimeur, 232.
Touzac, cant. de Châteauneuf, arr. de Cognac, 134.
Treignac (pile romaine de), 40.
Tressan (de). Voir Lavergne.
Trizay, cant. de Saint-Porchaire, arr. de Saintes, 396.
Trotier (Antoinette), 139.
Trualdus, 302.
Trudeau (Marie), 84.
Tublier, comm. de Saint-Romain de Benet, cant. de Saujon, arr. de Saintes, 19.
Tulle (Corrèze), 65, 383.
Turgot, ministre d'état, 391.
Turre (Willelmus de), 302.

U

Urbain VIII, pape, 404.
Uré, 140.
Usson, comm. de La Madeleine, cant. de Segonzac, arr. de Cognac, 231.
Uzès (duc d'). Voir Crussol.

V

Valdérie de Lescure, évêque de Luçon, 237, 391.
Valence, cant. de Mansle, arr. de Ruffec (Charente), 29.
Valentin (François de), seigneur de Montbrun, 13.
Vallée (Briand de), 406. — seigneur de Montsanson, 384.
Vallet, cant. de Montandre, arr. de Jonzac, 385.
Vallet, prieur de Saint-Pierre d'Oleron, 411.
Vallet de La Touche de Salignac (Nicolas), 137, 194, 246. — (Pierre), 137, 246.
Valois (Charles de), 167, 171. — (Marguerite de), 158.
Vanderbourg (de). Voir Boudens.
Vanderquand (Jean), notaire, 412.
Vannes (Morbihan), 114.
Varaignes, cant. de Bussière-Badel, arr. de Nontron (Dordogne), 253.
Varaise, cant. de Saint-Jean d'Angély, 40.
Varzay, cant. de Saintes, 16, 327, 347.
Vatel (Adrien), 238.
Vaudreuil (de). Voir Rigaud.
Vaugelade (Olivier), 296.
Vaurigaud (Benjamin), pasteur protestant, 265.
Vaux (Ignace), commissaire du roi, 372.
Vendôme, chef-lieu d'arrond. (Loir-et-Cher), 370, 407. — (La Trinité de), 382.
Vénérand, cant. de Saintes, 135, 353.
Vénien (Pierre), 38.
Verdelays, cant. de Saint-Macaire, arr. de La Réole (Gironde), 162.
Verdelin (Guillemette de), 21. Voir Bremond.
Verdon (de). Voir Gigounous.
Verfeil-sur-Faye, cant. de Saint-Antonin, arr. de Montauban (Tarn-et-Garonne), 407.
Vergennes (de), 391.
Vérines, cant. de Courçon, arr. de La Rochelle, 385.
Verjat, notaire à Saintes, 319.
Vernon, cant. de Secondigny, arr. de Parthenay (Deux-Sèvres), 114.
Vernon (Adrien), 100 — (Louis), seigneur de Montreuil-Bonnin, 100. — (Raoul), grand faïencier de France, 100.
Verteuil, cant de Ruffec (Charente), 244.
Verteuil (François de), 12.
Vétat de Champdoré, 325.
Veyrel (Samuel), apothicaire, 230.
Vézien (de), 407.
Vialotte, comm. de Lugant, arr. de Mont-de-Marsan (Landes), 406.
Viard (Claude), 352, 354.
Vic-Fésenzac, chef-lieu de cant., arr. d'Auch (Gers), 144.

Digitized by Google

Vidault (François), curé de Saint-Martial de Mirambeau, 162.
Viète (François), 129.
Vielle-sur-Girons, comm. de Castets, arr. de Dax (Landes), 406.
Vieuille, lieutenant en l'élection de Saintes, 400, 401, 402. — notaire, 29.
Vignerot (Louis de) du Plessis, duc de Richelieu, 297.
Vignier (Nicolas), 138.
Vignolle-La-Hire (de), 385.
Vigny (Alfred), 55.
Vihiers, cant. de Saumur (Maine-et-Loire), 238.
Vilhonneur, fief des Du Sault, cant. de Montbron, arr. d'Angoulême (Charente), 115.
Villarnoul, 138.
Villedieu (Antoine), 243.
Villedon (Ruben de), seigneur de Magezy, 294, 407.
Villegagnon (de), 385.
Villemontée (de), intendant de La Rochelle, 393.
Villemur (Gabrielle de), 397.
Villeneuve-de-Marsan, chef-lieu de cant., arr. de Mont-de-Marsan, 406.
Villeneuve-la-Comtesse, cant. de Loulay, arr. de Saint-Jean d'Angély, 195.
Villeneuve (de). Voir Dupleix et Draud.
Villesens (H.), 4.
Villetoureix (Dordogne), 388.
Villette (le marquis de), 99.
Villevielle (de), 199.
Villiers (l'abbé de), 306.
Villognon, cant. de Mansle, arr. de Ruffec (Charente), 29.
Vimeux (Mme de), 137.
Vincent, peintre saintongeais, 311. — pasteur protestant, 132, 133, 138.
Vincent de Xaintes (saint), 386.
Vinet (Hilaire), 324. — (Mathias), 266. — conventionnel, 242.
Vinsonneau (Marie), 388.
Virieu-le-Grand, chef-lieu de cant., arr. de Belley (Ain), 111.
Virollet, cant. de Gemozac, arr. de Saintes, 45.
Viron (Etienne de), 302.
Viterbe (Italie), 131.
Vivonne (André de), seigneur d'Ardelay, 282. — (Catherine de), 186, 411. — (Jean de), seigneur de Pisany, ambassadeur, 261, 327, 393. — (Jeanne de), dame de Dampierre, 292.
Vixende, 250.
Vizelle, comm. de Grezac, cant. de Cozes, arr. de Saintes, 42.
Volvire (Charles de), baron d'Aunac, 114. — (Marie de), 114, 115. — (François de), seigneur de Ruffec, 140. — (Philippe de), 310.
Vostre (Simon), 132.

W

Wace (Robert), 158.
Welsch (Jean), 234.
West-Kermet (Angleterre), 361.
Wilkinson (William), 368, 371, 372, 373.

X

Xambes, cant. de Saint-Amand de Boixe, arr. d'Angoulême (Charente), 84.
Xandeville. Voir *Barbezieux*.

Y

Yeu (île d'), (Vendée), 303.
Ytier (Hugues), 394.
Yver (Jean), curé de Saint-Antonin d'Angoulême, 30. — (Marie), 319.

Z

Zabée, 240
Zug (Suisse), 358.

Digitized by Google

GRAVURES

Pages

Plan des fouilles de Sanxay 67
Cippe avec l'ascia 110
Plan du camp préhistorique du Peu-Richard près Saintes 211
Silex polis et taillés du Peu-Richard 216
Instruments en os et en bois de cerf du Peu-Richard . . 220
Fragments de poteries du Peu-Richard 219
Poinçon des orfèvres de Saintes 317
Poteries du camp de Peu-Richard, 3 planches. 354

Imprimerie de Pons (Charente-Inférieure). — Noël Texier.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

ARCHIVES HISTORIQUES

DE LA SAINTONGE ET DE L'AUNIS

VOLUMES PUBLIÉS :

I (1874), II (1875), III (1876), IV (1877), V (1878), avec table des pièces publiées dans les cinq premiers volumes; VI (1879), VII et VIII (1880), IX (1881), X (1882) avec table des pièces publiées dans les tomes VI-X, XI (1883)

Chaque volume d'environ 500 pages in-8°, avec gravures. . 15 fr.
Quelques exemplaires sur papier vergé . . . . . 25 fr.

BULLETIN, tome I (1876-1879), in-8, 495 pages (épuisé). . 20 fr.
t. II (1880), en cours d'impression . . . .
t. III (1881-1882), 480 pages . . . . . 15 fr.
t. IV (janv. 1883-avril 1884), 460 p. (12 grav.) 15 fr.

Imprimerie de Pons (Charente-Inférieure). — Noël Texier.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google